Recueil des actes administratifs

n° 478

Tome 1/3

REUNION DE 2016
CONSEIL REGIONAL : 30 juin et 1er juillet 2016

REUNION DE 2016

-

SESSION

-

CONSEIL REGIONAL 30 juin et 1er juillet 2016

SOMMAIRE

TOME 1

Pages

Direction de l'économie

Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique
● 16_DIRECO_01 — 6

Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional
● 16_DIRECO_DGS_02 — 27

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)
● 16_DIRECO_04 — 42

Nouvelles Conditions de Nomination et de Fonctionnement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique
● 16_DIRECO_DDRENU_CCRRDT_01 — 49

Direction de l'immobilier et de la logistique

Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne
● 16_DIL_DIL_01 — 61

Rendu compte de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/01/2016 au 30/04/2016
● 16_DIL_SEMLOG_01 — 74

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Désignation de représentants dans des organismes extérieurs
● 16_DAJCP_SA_11 — 78

Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice
● 16_DAJCP_01 — 83

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics
● 16_DAJCP_SCPPA_01 — 87

Direction des finances et de l'évaluation

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne
● 16_DFE_SEGEP_01 — 97

Rapport financier des sociétés d'économie mixtes (CEVA, SEMAEB, SABEMEN) et du CRT relatifs à l'année 2015
● 16_DFE_SEGEP_02 — 115

Rapport d'activité et de développement durable
● 16_DFE_SEGEP_03 — 132

TOME 2

Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2015
● 16_DFE_SBUD_06_CG2015 — 539

Adoption du compte administratif de l'exercice 2015
● 16_DFE_SBUD_07_CA2015 635

TOME 3

Affectation du résultat de l'exercice 2015
● 16_DFE_SBUD_08 1125

Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016
● 16_BUDG_02_DM1_2016 1128

Direction des ressources humaines

Création de postes- Emplois permanents et non permanents
● 16_DRH_DRH_05 1289

Direction des transports terrestres et des mobilités

communication relative à la nouvelle offre tgv et ter pour la mise en service de Bretagne à grande vitesse en 2017
● 16_DITMO_SATEV_01 1292

Direction du climat , de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité

Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets :
vers une stratégie de gestion de la ressource
● 16_DCEEB_SERES_01 1299

Direction générale des services

Une feuille de route régionale en faveur du développement
des énergies marines renouvelables (EMR)
● 16_DGS__03 1305

Voeu

Voeu pour une régulation de la PAC
● 16_07_01_VOEU_PAC 1340

Procès-verbal de réunion de bureau du CESER 1342
● 18 avril 2016
● 6 juin 2016

Avis du CESER 1356
● 20 juin 2016

Arrêtés 1588

● 16_4244-Arrêté portant liste d 'aptitude au grade d'Attaché territorial par la voie de la promotion interne au choix
● 2016/01_BREST- Arrêté modificatif
● Arrêté SPANAB_4_2016_ERB CROZON
● Arrêté SPANAB_5_2016_ERB GLOMEL

Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération 16_DIRECO_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 30 juin 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 18 heures retour à 19 heures), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (départ à 18 heures), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD , Madame Corinne ERHEL (arrivée à 16 heures 30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 17 heures), Monsieur Philippe HERCOUET , Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN , Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER , Monsieur Bernard POULIQUEN (départ à 19 heures 30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT , Madame Catherine SAINT-JAMES (départ à 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (départ à 17 heures retour à 19 heures 45), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC de 18 heures à 19 heures), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18 heures), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 16 heures à 16 heures 30), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT) , Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 19 heures 30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN de 17 heures à 19 heures 45), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-610 d'orientation et de programmation de la recherche et développement technologique de France en date du 15 juillet 1982, notamment son article 13 ;

Vu le décret n°83-1174 du 27 décembre 1983 relatif au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Économie, agriculture et mer, Europe » ;

Vu l'amendement adopté ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Front national s'abstient)

- DE MAINTENIR la SRDEII adoptée en décembre 2013 dans ses grandes orientations stratégiques, intégrant la S3 « Smart specialisation strategy »

- D'APPROUVER le présent rapport joint en annexe en ce qu'il fixe :

- les orientations pour construire un partenariat nouveau avec les EPCI et assumer la nouvelle responsabilité régionale en matière d'accompagnement des entreprises,

- les évolutions de BDI, dans son positionnement, ses missions et sa gouvernance.

Le Président du Conseil régional

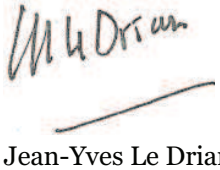

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

Direction de l'économie

Session du Conseil régional
Juin 2016

Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique

Les lois Maptam et NOTRe, promulguées en janvier 2014 et août 2015, redéfinissent les lignes de la répartition des compétences entre collectivités territoriales et visent notamment à clarifier les rôles en matière d'intervention sur le développement économique.

Ces lois :

- posent le principe d'une compétence exclusive des Régions sur les aides aux entreprises,
- posent le principe d'une compétence exclusive des EPCI sur l'immobilier d'entreprises,
- confirment la place spécifique de l'échelon métropolitain,
- posent le retrait de l'intervention des Départements, en deux temps, après le 1er janvier 2016 pour les aides directes aux entreprises et après le 31 décembre 2016 pour le soutien aux structures,
- prévoient la possibilité de procéder par convention à des délégations de compétences ou à des autorisations d'intervention hors de son champ exclusif de compétences : entre EPCI et Région essentiellement, ainsi qu'entre EPCI et Département sur l'immobilier et entre Région et Département sur les champs de l'agriculture et de la pêche,
- confirment la place de la SRDEII qui devrait voir affirmé son caractère « prescriptif », prescriptivité qui reste à définir, au delà du régime des aides.

Au delà de ces textes, les évolutions seront aussi liées à la contrainte budgétaire et aux choix prioritaires qui seront faits par les uns et les autres ; ceci n'étant pas sans lien avec les recompositions territoriales en cours. Les réponses qui devront être apportées à des situations très diverses d'un territoire à l'autre posent avec force les questions de cohérence de l'action et d'équité territoriale.

Plus précisément, la loi NOTRe fixe plusieurs obligations assorties de délais :

- Compétence des Régions pour élaborer leur schéma régional de développement économique et d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), dans l'année suivant leur dernier renouvellement général, c'est à dire avant janvier 2017.
- Mais la loi prévoit aussi la possibilité, dans les six mois suivant le renouvellement général des Conseils régionaux, de délibérer sur le maintien en vigueur du SRDEII existant.
- Intégration dans cette stratégie d'un volet métropolitain.
- Un passage spécifique pour débat en CTAP.
- Intégration d'un volet lié à l'économie sociale et solidaire.
- Elle prévoit par ailleurs, avant le 31 décembre 2016, date à laquelle les Départements ne peuvent plus participer au financement des organismes qu'ils ont créés ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire, que la Région organise en CTAP un débat sur l'évolution de ces organismes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECD_01-DE

Le présent rapport se situe dans ce cadre. Il a pour objectifs :

- de faire un point d'étape sur l'ensemble des réflexions, des concertations et démarches en cours pour prendre en compte l'évolution du contexte législatif et réglementaire,
- de proposer des orientations, des objectifs, un calendrier et une méthode pour adapter la stratégie du Conseil régional en matière de développement économique, hors champ agricole, son positionnement au regard de ses nouvelles responsabilités, ses outils, ainsi que ses relations avec ses partenaires et l'écosystème.
- de proposer d'ores et déjà la mise en œuvre de nouveaux dispositifs opérationnels, en réponse à la situation nouvelle créée par le retrait, induit par la loi, des Départements.

Le présent rapport sera, dans le même calendrier que celui de la session de juin 2016, proposé au débat de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Ces étapes s'inscrivent dans un échéancier qui doit conduire la Région à valider ses orientations au début de l'année 2017, afin que l'ensemble de ce nouveau dispositif soit au plus vite pleinement opérationnel.

Le présent document comporte quatre parties :

1. La validation des orientations stratégiques de la Glaz économie, et l'identification des compléments devant y être apportés.
2. La nécessaire évolution des modalités d'exercice de sa compétence de développement économique par la Région.
3. La nécessité de travailler à la construction d'une nouvelle relation avec nos partenaires territoriaux, à commencer par les EPCI.
4. Des réponses à apporter aux conséquences du retrait des compétences des Départements en matière de développement économique.

I - La validation des orientations stratégiques de la Glaz économie, et l'identification des compléments devant y être apportés

I – 1 Validation des grandes orientations stratégiques de la Glaz économie

La loi NOTRe confirme la responsabilité du Conseil régional pour l'élaboration d'un SRDEII, outil d'orientation et de pilotage de l'action publique régionale en matière de développement économique. Pour autant, elle ne modifie pas substantiellement son contenu et ses objectifs par rapport à ce que posait la loi de 2004. Elle prévoit la nécessité de l'élaborer dans un délai de 1 an après renouvellement de l'assemblée régionale, ce qui est très court, mais elle offre aussi la possibilité pour les Régions disposant d'un SRDEII adopté et mis en œuvre de confirmer sa validité.

En Bretagne, la SRDEII (stratégie) a été adoptée par l'assemblée régionale lors de sa session de décembre 2013. Elle est le résultat d'une démarche de co-élaboration qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs du développement économique en Bretagne (plus de 600), sur plus de 18 mois, démarche animée par Bretagne développement innovation (BDI), sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Avait été soulignée à cette époque l'importance et la qualité de la concertation mise en œuvre, traduisant le principe d'une réelle co-construction de la part d'un très grand nombre d'acteurs concernés.

Si le principe d'un SRDEII (schéma) est posé par la loi du 13 août 2004, il a été souhaité, en Bretagne, en faire plus qu'un simple document d'orientations stratégiques du Conseil régional pour le compte de ses propres politiques et pour encadrer ses propres compétences. A été retenue l'ambition de proposer une stratégie collective, au service d'une vision d'avenir de la Bretagne, à la construction de laquelle chacun a sa part. Dans cet esprit, la responsabilité de l'institution régionale est celle de l'impulsion à donner et du pilotage.

Cette ambition a désormais un nom et une image, celle de la **Glaz économie**, publiquement présentée lors d'une grande manifestation, le 27 avril 2014, à la fois concept mobilisateur pour l'intérieur, slogan attractif pour l'extérieur et cadre stratégique pour coordonner l'action.

La Glaz économie n'est pas la stratégie du seul Conseil régional, elle est l'ambition partagée de la Bretagne économique. La Glaz économie est une dynamique qui consiste à capitaliser sur les atouts de la Bretagne, en vert (de l'agro environnement), bleu (des ressources marines) et gris (de l'économie de la connaissance et du numérique) pour relever les défis du XXIème siècle.

Cette ambition se traduit par une vision collective, une gouvernance mobilisatrice, la stimulation de toutes les initiatives privées et publiques qui y concourent, dès lors qu'elles s'inscrivent dans ses orientations prioritaires. In

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

fine, elle trouve ses prolongements dans les outils et les dispositifs mis en œuvre par le Conseil régional, au titre de ses compétences et avec les moyens dont il dispose.

Depuis décembre 2013, la Bretagne a engagé la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie, dans ce même esprit collaboratif et partenarial, sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant les partenaires du développement économique et de l'innovation en Bretagne. Elle s'est traduite par une multiplicité d'actions, de démarches, de feuilles de route et de projets. Le concept de Glaz économie s'est ainsi diffusé et a su créer le début d'une dynamique collective.

La SRDEII retenait ainsi quatre grandes ambitions :

- Une économie productive renouvelée et compétitive
- La création de valeur par la transition énergétique et écologique
- Un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies
- Une gouvernance de l'économie partagée, réactive et efficace, orientée vers l'entreprise

Elle retenait par ailleurs des priorités pour le développement régional, organisées autour de deux logiques complémentaires : 11 filières économiques d'une part, recouvrant les principaux secteurs structurants ou émergents en Bretagne, et 7 domaines d'innovation stratégiques d'autre part, mettant en valeur nos atouts technologiques, nos forces en termes de recherche et d'innovation.

Cette priorisation permet de mieux cibler les efforts de la puissance publique en termes de soutien, de favoriser les croisements entre secteurs économiques, marchés et compétences technologiques, de valoriser à l'international nos atouts ou nos cibles privilégiées, de construire des stratégies partagées plus efficaces, plus visibles et pouvant être mieux accompagnées.

Les 11 filières prioritaires :

1. Filières alimentaires
2. Secteur naval-nautisme
3. Tourisme
4. Numérique
5. Biotechnologies
6. Véhicules et mobilités
7. Énergies marines renouvelables
8. Défense et sécurité
9. Eco-activités
10. Santé
11. Bâtiment, éco-construction et éco-rénovation (dans le cadre du Plan Bâtiment Durable)

Les 7 Domaines d'innovation stratégiques pour la Bretagne :

1. Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative
2. Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité
3. Activités maritimes pour une croissance bleue
4. Technologies pour la société numérique
5. Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie
6. Technologies de pointe pour les applications industrielles
7. Observation et ingénieries écologique et énergétique au service de l'environnement

Lors de sa session d'octobre 2015, un premier document d'étape avait été proposé en communication au Conseil régional. Réalisé moins de deux ans après l'adoption de la Glaz économie, il ne s'agissait pas d'un bilan ni d'un exercice d'évaluation de politique publique mais d'une photographie factuelle des mouvements en cours, de la réalité de ce qui se faisait et bougeait dans l'économie bretonne, au regard des grandes orientations de la Glaz économie.

Si cette photographie ne permettait pas encore d'évaluer l'impact de la Glaz économie, elle donnait au moins des éléments d'appréciation sur les dynamiques à l'œuvre. Elle permettait de donner à voir la réalité d'une mobilisation collective et sa cohérence avec les grandes lignes stratégiques de la SRDEII.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRETO_01-DE

Ce document d'étape permettait de partager quatre constats :

1. **L'évidence d'une dynamique de projets,** dans chacune des orientations de la Glaz économie, de toute nature, portés par des entreprises, des acteurs académiques, des territoires ou des associations. Si certains se situaient très en amont du développement d'activité et de la création de richesse, d'autres témoignaient d'un investissement direct dans l'économie productive. Ce recensement démontrait le caractère concret de la Glaz économie, au delà des orientations stratégiques et de son document écrit.

2. **Le second constat était celui de la mobilisation des acteurs.** Ils sont nombreux, divers et complémentaires, c'est une force. Et ils collaborent dans le cadre des orientations de la Glaz économie. De nombreux projets témoignaient du dépassement de certaines frontières, entre secteurs d'activité ou filières, entre acteurs de l'amont et acteurs de l'aval, entre PME et groupes, entre monde académique et monde de l'entreprise…

3. **Le troisième constat était celui de la progressive mise en cohérence de l'ensemble de ces mouvements avec les orientations de la Glaz.** L'élaboration, la formalisation puis la mise en route des feuilles de route par filières et par domaine d'innovation stratégique permettaient dorénavant de mieux partager les priorités et la vision des grands enjeux et axes majeurs. De la même manière, les grandes orientations autour des enjeux transversaux que sont l'innovation, l'internationalisation, la transition énergétique ou encore les compétences humaines, structuraient l'action conduite et donnaient une meilleure lisibilité aux initiatives des uns et des autres.

4. **Le quatrième constat était, à la lecture de l'ensemble des fiches concernant l'ambition « créer de la valeur par la TEE », celui d'une Bretagne résolument entrée dans la transition.** L'accélération restait nécessaire et la transformation des potentialités en activité et en emplois restait à confirmer. Mais il ne faisait plus de doute, en cumulant l'ensemble des actions, des projets et des initiatives, que le mouvement était engagé et qu'il mobilisait d'ores et déjà un très grand nombre d'acteurs : entreprises, associations, chambres consulaires, collectivités etc.

L'ensemble de ces éléments : forte mobilisation pour établir la glaz économie, appropriation progressive de cette stratégie par les acteurs, réelle dynamique dans sa mise en œuvre, nécessité d'inscrire l'action dans le durée et la stabilité tout en adaptant les objectifs aux réalités, conduisent à préconiser de ne pas remettre en chantier un tel schéma mais au contraire d'en valider les grandes orientations stratégiques et de poursuivre sa mise en œuvre opérationnelle.

C'est donc cette validation qui est ici proposée afin de donner toute sa priorité à la dynamique d'action engagée. Pour autant, elle s'assortit de l'identification des points complémentaires sur lesquels il nous faudra dorénavant mettre l'accent.

I – 2 Identification des chantiers complémentaires aux orientations stratégiques de la Glaz économie.

L'identification de ces chantiers complémentaires relève, soit des obligations posées par la loi, soit de l'analyse réalisée lors du point d'étape d'octobre 2015.

6 chantiers complémentaires sont ainsi proposés.

1. Intégration des volets métropolitains

La loi prévoit que les orientations du SRDEII concernant le territoire des métropoles doivent être adoptées conjointement avec ces dernières. A défaut d'adoption conjointe, les métropoles peuvent élaborer leurs propres orientations qui doivent néanmoins « prendre en compte » les orientations de la SRDEII.

La Glaz économie a été élaborée dans une très large concertation et naturellement, les métropoles y ont pris leur part. Pour autant, la SRDEII actuelle n'a pas de volets territoriaux et ne porte donc pas d'orientations spécifiques aux territoires des métropoles. C'est donc un volet qu'il convient de compléter.

Les métropoles de Rennes et de Brest, de leur côté, ont, soit déjà élaboré une stratégie de développement économique (c'est le cas de Rennes) soit engagé leur élaboration (c'est le cas de Brest). Ces travaux se sont faits en cohérence avec les orientations régionales de la Glaz économie. La Région y a été associée et a pu constater la grande convergence de priorités retenues avec celles de la stratégie régionale, tant sur les filières que sur les thèmes fonctionnels (innovation et international).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016

Reçu en préfecture le 06/07/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

Ces stratégies métropolitaines, adressées au Conseil régional, viennent enrichir la stratégie régionale. Les discussions engagées entre Région et métropoles, permettront d'intégrer dans la SRDEII un volet précisant les enjeux spécifiques aux deux territoires métropolitains. Dans un cadre conventionnel, les volets métropolitains de la SRDEII formaliseront les convergences sur les orientations stratégiques, comprendront les accords passés sur les régimes des aides complémentaires ainsi qu'un dernier chapitre sur les modalités d'organisation opérationnelle respectives ou partagées pour améliorer l'efficacité de nos offres de services aux entreprises.

L'objectif est de finaliser ces travaux pour le début de l'année 2017.

2. Intégration d'orientations régionales en matière d'économie sociale et solidaire

La loi prévoit que la SRDEII intègre les orientations régionales en matière d'économie sociale et solidaire, qui s'appuient sur les propositions formulées dans le cadre d'une « conférence régionale de l'ESS ».

A ce stade, ce secteur, aussi important dans l'économie régionale qu'il recouvre des réalités diverses, est pris en compte dans la SRDEII de manière diffuse et ne fait l'objet, ni d'une stratégie régionale formalisée et adoptée comme telle, ni de chapitres spécifiques. La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire a cependant contribué fortement à l'élaboration du document et est étroitement associée à son suivi. On doit par ailleurs souligner que l'ESS, identifiée par un « mode d'entreprendre » spécifique, est considérée comme un domaine économique au même titre que tous les autres, que ses entreprises sont considérées comme des entreprises comme les autres et, à ce titre, sont concernées par l'ensemble du document.

La SRDEII cible par ailleurs l'enjeu d'innovation sociale comme une priorité transversale, d'ailleurs reconnue par le premier domaine d'innovation stratégique de la S3. Si l'ESS n'est pas le seul domaine à produire de l'innovation sociale, ce mode spécifique d'entreprendre est évidemment propice à l'émergence de projets innovants, co-élaborés en réponse aux besoins des territoires et en lien avec leurs acteurs.

Enfin, en Bretagne, la CRESS a élaboré un document stratégique d'orientations pour le développement de l'ESS pour la période 2012-2015. Ces travaux ont notamment permis à l'ensemble des acteurs de l'ESS de proposer un schéma de développement de l'entrepreneuriat de l'ESS en Bretagne et à la CRESS d'en tirer un bilan globalement positif.

Il convient donc désormais de formaliser un volet spécifique à intégrer dans la SRDEII, identifiant clairement les priorités d'action qui seront retenues. Ce volet s'appuiera naturellement sur le bilan de l'entrepreneuriat de l'ESS. Il tiendra compte de l'évolution des compétences des EPCI, précisera le rôle des différents acteurs du domaine, la place de l'ESS dans l'écosystème économique régional...

Il sera élaboré et discuté dans le cadre d'une conférence régionale dédiée qui devra être réunie avant la fin de l'année 2016.

L'objectif est de permettre l'intégration d'un volet ESS à la SRDEII dans le début de l'année 2017.

3. Une nouvelle ambition pour l'attractivité régionale

Dans un contexte de concurrence internationale, l'attractivité est un sujet stratégique dont se saisissent les territoires. La Bretagne, du fait de son identité et de son image a une carte à jouer.

Elle s'y est engagée depuis plusieurs années et le Conseil régional a pris des initiatives importantes en ce domaine :

- la création de Bretagne Commerce International dont l'une des missions, en collaboration avec Business France, est de cibler des investisseurs étrangers,
- Bretagne Développement Innovation qui a vu sa mission de promotion économique de la Bretagne renforcée et ainsi permis une meilleure et plus visible présence Bretonne sur les salons essentiels,
- le lancement et le déploiement de la Marque Bretagne qui a permis une amélioration de la notoriété de notre région et une modernisation de son image,
- la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, notamment autour des destinations.

Et à ces initiatives s'ajoutent les actions et politiques qui contribuent aussi puissamment à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne, comme les investissements pour la Grande vitesse, pour le très haut débit ou pour le développement de la recherche et de la vitalité culturelle.

D'autres territoires et collectivités ont également engagé des actions ou développé des outils en ce sens (marques de territoires, outils technopolitains, réseaux de type French tech...). Par ailleurs, l'évolution des structures qui

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIREGO_01-DE

exercent ou exerçaient des métiers liés à l'attractivité et à la prospection (notamment les agences départementales) doit être prise en compte.

L'enjeu est à la fois pour le Conseil régional de conforter ses propres actions et de trouver toutes les synergies possibles avec celles que conduisent ses partenaires. Dans ce domaine, la forte coordination des acteurs est une condition de succès de chacun. A défaut, le manque de cohérence risquerait d'être contre-productif, montrant à l'extérieur une image peu lisible au moment où nous devons rechercher une plus grande efficience de la dépense publique.

Partant de ce qui existe et des acquis de l'expérience, le Conseil régional fera des propositions dans le courant de l'année pour la formalisation et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'attractivité, partagée avec l'ensemble de nos partenaires, métropoles et territoires, associant les acteurs privés.

Il s'agira de définir les objectifs communs et d'y affecter les moyens disponibles, dans une recherche de synergie et de valorisation de nos outils (agences, marques de territoires, technopoles etc…). Une Conférence régionale de l'attractivité a été annoncée et sera constituée afin d'offrir un lieu de partage et de pilotage de ces enjeux stratégiques. Elle pourra s'appuyer sur la Marque Bretagne dont les objectifs devront être adaptés ainsi que sur l'idée d'une Fondation regroupant des partenaires publics et privés au service de l'attractivité bretonne.

Dès à présent, la préparation d'une démarche ambitieuse de promotion du territoire breton, en appui sur le projet Bretagne à grande vitesse, sera un puissant vecteur de convergence entre acteurs et un laboratoire concret de notre capacité à contribuer ensemble au rayonnement de la Bretagne.

4. Amélioration des dispositifs d'évaluation et de suivi des objectifs

Un autre point d'amélioration porte sur le dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la Glaz économie.

A ce stade, la SRDEII et ses composantes comme la S3, ne porte pas d'objectifs chiffrés et clairement définis et le suivi de sa mise en œuvre reste difficile faute d'avoir nettement défini les cibles.

Pour autant des éléments de réponse devront être apportés aux questions suivantes : comment sur les 5 ou 6 années de sa mise en œuvre, la Glaz économie aura-t-elle permis de faire progresser la performance de l'économie bretonne ? Comment aura-t-elle contribué à son renouvellement, à de nouvelles dynamiques de développement ? Comment aura-t-elle participé au maintien ou au renouveau d'activité, quel impact aura-t-elle eu sur l'emploi en Bretagne ?

On sait combien ces questions sont sensibles et combien est délicate la construction méthodologique des réponses. Il conviendra de proposer des éléments de mesure et d'appréciation aussi objectifs que possible.

Plus largement, c'est l'ensemble du dispositif d'animation de la Glaz économie et de la S3 qui devra être réinterrogé pour gagner en efficience.

5. Meilleure prise en compte des enjeux des territoires dans la Glaz économie

Si l'intervention économique régionale irrigue tous les territoires, au travers de ses dispositifs propres ou partenariaux (en particulier avec BPI France ou la CDC), la SRDEII n'a pour autant pas de déclinaison territorialisée. On l'a vu ci-dessus au sujet des métropoles, mais ce n'est pas plus le cas pour d'autres parties du territoire. Il en résulte que si ses grandes orientations stratégiques sont comprises et progressivement appropriées par les acteurs du développement économique, les territoires ont plus de mal à s'y retrouver et à percevoir son application concrète et ses implications opérationnelles pour eux.

La question est infiniment complexe tant le principe même d'une territorialisation du développement économique est ouverte. Globalement, le croisement entre enjeux de développement et enjeux d'aménagement reste une question complexe à laquelle il n'y a pas de réponse unique. Elle pose la dialectique de la polarisation vs l'équilibre.

Pour autant, les territoires ont tous leur part de responsabilité dans le défi du développement économique régionale, chacun avec ses spécificités. C'est dans cet esprit que la Région a toujours encouragé les stratégies territoriales des Pays à intégrer un volet économique innovant. Ceci d'autant que, in fine, le contact direct avec le tissu des PME et a fortiori les TPE, la connaissance intime de leurs projets et de leurs difficultés au quotidien, sont d'abord le fait des acteurs de terrain, EPCI d'une part, opérateurs locaux d'autre part.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-1c_DIRECO_01DE

L'efficacité opérationnelle de la glaz économie dépend donc pleinement de la capacité des territoires à s'en saisir à la décliner à leur échelle. C'est le chantier essentiel que la Région a ouvert avec son dialogue engagé avec les EPCI. Cette démarche devra aboutir, au début 2017 sur des dispositifs contractuels permettant, dans l'esprit de ce qui est proposé aux métropoles, d'élaborer des volets territoriaux de la SRDEII comprenant les trois parties que sont : l'identification des enjeux spécifiques du territoire, le partage sur le régime des aides et des propositions d'organisation opérationnelle, au service des acteurs économiques et des entreprises, et donc de l'emploi.

6. Amélioration globale de l'opérationnalisation de la stratégie, au service des entreprises

En lien avec le point précédent, si les orientations stratégiques n'ont pas à être remises globalement en chantier, l'opérationnalisation doit être améliorée pour offrir aux entreprises un service plus lisible et plus efficace. Ceci recouvre plusieurs objectifs :

Le premier est de poursuivre, comme cela est fait depuis 2007, l'adaptation permanente des outils régionaux de développement économique aux enjeux et aux attentes, en lien avec les stratégies de filières notamment. De fait, l'économie évolue à grande vitesse, modifiant en permanence les besoins et les attentes prioritaires des entreprises. L'enjeu de mettre à leur disposition des palettes d'outils adaptés à l'ensemble de leurs problématiques exige donc des évolutions fréquentes, la réinvention de dispositifs nouveaux et parfois la fin d'actions obsolètes. C'est cette préoccupation qui a conduit, par exemple, dès 2015 à mettre en place de nouveaux outils comme le fonds de co-investissement Breizh up ou la société de portage immobilier, Breizh Immo.

Il convient donc que les feuilles de routes élaborées, notamment dans le cadre des stratégies de filières, accentuent leur caractère opérationnel et que les propositions qui y sont faites puissent se traduire par la mise en place d'actions, de financements ou de dispositifs adaptés. De la même manière, il convient que l'ensemble de l'écosystème régional se mette « en ligne » avec les priorités identifiées dans ces stratégies et renforcent leurs synergies au service de ces axes prioritaires. Ainsi est-il souhaitable que convergent les actions conduites en matière d'internationalisation, d'innovation, de formation, et de soutien à l'industrialisation, dans le cadre des priorités stratégiques arrêtées conjointement, au service des entreprises, « clientes » finales.

L'opérationnalisation de la stratégie résultera enfin de la mise en œuvre d'un nouveau partenariat avec les territoires et en particulier avec les EPCI, dans le cadre de la démarche engagée et formalisée lors d'une récente réunion avec eux, le 15 avril à Pontivy. Il s'agira dans ce cadre, non seulement de croiser les orientations stratégiques régionales avec celles des territoires, mais comme cela est dit plus haut, d'assurer la complémentarité des dispositifs d'aides au regard des compétences de chacun et de proposer des modalités d'organisation de l'offre de soutien et d'accompagnement plus efficaces. Ce partenariat devra certes se faire avec les EPCI mais devra aussi intégrer l'ensemble des acteurs et des opérateurs de terrain qui accompagnent les projets d'entreprises, comme le font les réseaux consulaires, les réseaux régionaux des plates formes d'initiatives locales, ou les technopoles.

Ce chantier important devra aboutir au début de 2017.

II - La nécessaire évolution des modalités d'exercice de sa compétence de développement économique par la Région.

La montée en puissance de la responsabilité du Conseil régional en matière de pilotage de l'action publique pour le développement économique conduit à faire évoluer notre modèle d'organisation, reposant actuellement sur le Conseil régional et ses services, les rôles spécifiques de Bretagne développement innovation (BDI) ou de Bretagne commerce international (BCI) et la place de l'ensemble des opérateurs contribuant à l'écosystème.

L'objectif est de clarifier et de rationaliser l'action, de rechercher à spécialiser les niveaux d'acteurs sur leurs cœurs de métiers, à faire converger toutes les actions au service d'une seule et même stratégie régionale, en lien avec les stratégies nationales et européennes. En un mot, permettre au Conseil régional d'exercer pleinement sa responsabilité centrale en matière de développement économique.

En cours de référence le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIREGO_01-DE

II.1 Une fonction stratégique clairement réaffirmée au niveau du Conseil régional, en appui sur une Conférence régionale de l'économie.

La responsabilité stratégique est assumée par le Conseil régional sur le plan politique, il a la responsabilité ultime de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SRDEII. Il assure l'articulation entre la stratégie de développement économique, le CPRDFOP (plan régional des formations) et le SRADDET (schéma régional d'aménagement) qui sont les trois documents régionaux structurants, expression de ses trois grands champs de responsabilité. Cette articulation permet la meilleure cohérence des actions conduites dans les domaines de l'orientation, de l'accompagnement vers l'emploi, de la formation et du développement économique, en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire.

Sa commission en charge du développement économique est mobilisée dans l'exercice de cette compétence. Les services du Conseil régional en assument le pilotage technique.

Afin de rester en prise avec les réalités et les acteurs du développement économique et d'assurer une très large appropriation de cette stratégie, son pilotage s'appuie sur une **conférence régionale de l'économie (CRE).**

Cette conférence, présidée par une personnalité reconnue, issue du monde de l'entreprise, rassemble les forces vives de l'économie. Elle comporte, par collèges, des représentants des territoires, des représentants de services de l'État en région et de leurs agences (BPIFrance…), des responsables d'entreprises, par filières et par types d'entreprises, les partenaires sociaux, les représentants des acteurs de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'économie sociale et solidaire, des représentants des opérateurs du développement économique au premier rang desquels les acteurs consulaires.

Elle se réunit au moins une fois par an pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la Glaz économie. Elle constate les avancées et les difficultés, fait des préconisations pour les adaptations nécessaires, suggère des réorientations stratégiques et propose le lancement de chantiers nouveaux si nécessaire. Son secrétariat est assuré par les services du Conseil régional.

En son sein et autour de son président est constitué un groupe restreint d'orientation stratégique, lieu de réflexion prospective et exploratoire.

Son travail s'appuie notamment sur l'activité de veille et d'observation de l'agence de développement régionale (BDI) qui lui fournit les éléments d'appréciation et lui fait remonter des alertes. La CRE est associée à la validation des grands programmes structurants qui sont confiés à l'agence.

Des services renforcés sur le plan stratégique et du pilotage

Ils assurent le pilotage et la déclinaison opérationnelle de la SRDEII. Son élaboration, son suivi et sa mise en œuvre. Ils s'appuient pour cela sur un groupe de travail permanent, pendant technique de la conférence régionale de l'économie.

Ils sont l'acteur direct majeur sur les plans stratégiques et de coordination pour le suivi des mutations et pour l'accompagnement de l'économie dans son développement naturel. Ils élaborent et gèrent l'ensemble des outils de développement économique et d'aides et veillent à leur adaptation aux besoins réels des entreprises. Ils assurent le suivi et la coordination des opérateurs du développement économique et de l'innovation qui accompagnent les projets d'entreprises. Ils s'appuient, le cas échéant, sur l'agence régionale dans le cadre de ses grands projets structurants.

Ils s'appuient pour cela sur un partenariat à construire avec les intercommunalités, portant sur les modalités de partage d'informations, de suivis de dossiers, de répartition des régimes d'aides et de modalités de gestion des dossiers. Des outils communs de suivi des entreprises devront être mis en place. Des systèmes de délégations d'aides pourront être expérimentés. Ces modalités partenariales seront formulées par le groupe de travail EPCI engagé à Locminé dès 2015. Ces évolutions conduiront aussi à organiser une présence plus forte dans les territoires, en articulation avec les personnes déjà mobilisées sur d'autres champs, comme la formation professionnelle ou les politiques territoriales.

Les services pilotent directement les stratégies de filières structurantes de l'économie bretonne (filières agri agro (P3AB) et automobile, notamment), mais peuvent déléguer à l'Agence l'animation de certaines thématiques.

Ils animent et suivent l'activité de la conférence régionale, formalisent les grands programmes structurants qui sont confiés à l'agence. Ils pilotent le suivi de la S3. Ils pilotent des conventions d'objectifs et de moyens signés avec l'ensemble des opérateurs, sur la base d'objectifs et de résultats attendus.

II.2 Une Agence régionale de développement (BDI) concentrée sur l'enjeu central de l'anticipation et de la préparation de l'économie de demain.

Sa mission première et centrale est de préparer l'économie de demain, d'identifier les opportunités de marché, de qualifier les atouts bretons, d'identifier les démarches et projets stratégiques permettant de positionner la Bretagne. Elle est mobilisée sur l'accompagnement des acteurs économiques vers les nouveaux marchés elle peut pour cela être missionnée sur l'animation et l'accompagnement de ces projets stratégiques.

Enquête préfectorale 06/07/2016
Requête préfectorale 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

Elle alimente le Conseil régional et la conférence régionale de l'économie par son activité de veille et de défrichage. Elle applique les orientations stratégiques retenues, par le biais de Grands programmes structurants (GPS), elle les décline sur le plan de l'image et de la promotion, sous pilotage du Conseil régional.

Certaines de ses missions n'ont pas de caractère permanent. Une fois les positions prises, ou les expérimentations faites, l'action en « rythme de croisière » est reprise par d'autres acteurs, et notamment par les politiques économiques du Conseil régional. Ceci impliquant une organisation des ressources humaines souple. C'est ainsi que si l'élaboration du P3AB a été confiée à BDI, son pilotage réintègre dorénavant les services régionaux.

L'activité de l'agence repose sur des métiers de fond d'une part, et sur des Grands projets structurants (GPS), sur commande du Conseil régional en appui sur la conférence régionale de l'économie, d'autre part. Ces projets sont inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens de l'agence avec définition des missions, des résultats attendus et du calendrier de mise en œuvre.

Une agence de « moyens » positionnée sur deux métiers socles et des fonctions :

1. Assure la veille et l'observation économique

- BDI élabore et fait vivre les observatoires et cartographies d'acteurs et de compétences,
- développe et maintient d'une base de données mutualisée avec l'écosystème breton (CRAFT) coordonne les acteurs régionaux producteurs de données, notamment les CCI, en lien avec l'État,
- développe un outil de veille et de suivi de toutes les opportunités nationales et européennes en matière de financements et de projets, en lien et sous pilotage de la Direction des affaires européennes du Conseil régional, pour le champ européen.
- assure une capacité à construire des argumentaires qualifiés pour des réponses à des appels à projets ou à des sollicitations de grand opérateurs, dans le cadre des orientations prioritaires du conseil régional.
- pour cela, il concentre ou au moins coordonne l'essentiel des capacités de suivi et d'observation actuellement réparties dans l'ensemble des structures de développement économique.

2. Élabore et pilote les outils de promotion économique de la Bretagne

En déclinaison des orientations de la stratégie de l'attractivité globale, du plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE), en lien avec la Conférence de l'économie, et avec les autres acteurs de l'attractivité économique, BDI :

- élabore et fait vivre l'image économique, pilote la marque Bretagne sur le plan du développement économique,notamment sur le web (site internet, média, réseaux sociaux…)
- produit des contenus et argumentaires nécessaire à l'attractivité économique bretonne,
- élabore tous les outils de promotion, les décline par filière ou grand programmes structurants,
- propose des stratégies de promotion, notamment sur les GPS, intégrant les questions de la présence bretonne sur les salons.

3. Pilote la mise en œuvre de grands programmes structurants (GPS)

Les GPS sont validés par le Conseil régional, en lien avec la Conférence régionale de l'économie qui en est saisie. Les cahiers des charges sont définis par le Conseil régional et traduits en conventions d'objectifs et de moyens pluriannuels. Ces conventions définissent les résultats et les livrables attendus et précisent les métiers et expertises mobilisés (veille, observation, promotion, élaboration de stratégies à l'international, sourcing, suivi de grands comptes, relations avec les grands donneurs d'ordres, animation d'acteurs sur les croisements de filières, ingénierie de projets, accompagnement à la structuration de filières etc.).

En tant que pilote de ces GPS, et donc en mode projet la plupart du temps, BDI est aussi mandaté par le Conseil régional pour entraîner l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'innovation du territoire, concernés par ces enjeux.

Les GPS seront identifiés sur la base :

- De grands programmes déjà engagés comme les EMR, la Cyber sécurité ou encore les Smart grids.
- Une priorité est mise sur les technologies de l'électronique et du numérique et leurs diffusions dans l'économie bretonne en co-construction avec les filières pour lesquelles l'effet de levier est avéré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

- De projets liés à la S3.
- De propositions émanant de la conférence régionale de l'économie
- D'opportunités nationales, européennes voire internationales

Les premiers GPS sur lesquels BDI sera mobilisé dès 2016 pourraient être les suivants :

a. Développement de la filière industrielle des EMR
b. Émergence et structuration d'une filière industrielle et de service dans le domaine des réseaux électriques intelligents (smart grids) – mise en œuvre du projet SMILE
c. Développement des activités en matière de Cybersécurité (P.E.C)
d. Programme transversal de diffusion des technologies du numérique dans les filières de la Glaz économie (valorisation des opportunités de l'internet des objets) et structuration d'un pôle électronique,
e. Structuration et développement des activités liées à la défense en Bretagne

Pour la mise en œuvre des GPS, l'agence dispose de profils de développeurs adaptés et polyvalents et assure une coordination opérationnelle des opérateurs, chacun dans leurs champs. Les contrats d'objectifs et les conventions annuelles des opérateurs financés par le Conseil régional sont revus en fonction et fixent explicitement les devoirs des opérateurs dans le cadre du GPS.

BCI est à ce titre un opérateur au service des GPS. Son activité Investissements directs étrangers (IDE) est totalement orientée autour des GPS et de la recherche des briques technologiques et de compétences identifiées comme prioritaires. L'activité développement international des entreprises (DIE) est également mise en ligne avec les priorités stratégiques des GPS ou des stratégies de filières, dans le cadre du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE).

Les CIT voient inscrire dans leur contrat d'objectifs et de moyens (COM) passé avec la Région, la déclinaison de leurs objectifs dans la mise en œuvre spécifique des GPS.

Les missions de pilotage d'appels à projets notamment de croisement de filières sont réinternalisées à la direction de l'économie, en appui sur l'agence pour expertise.

Une gouvernance adaptée

Le directoire de BDI est resserré sur les seuls chefs d'entreprises.

Le conseil de surveillance, présidé par le Président du Conseil régional, joue un rôle classique de contrôle et non plus de lieu de réflexion et d'orientation stratégique, désormais dévolu à la Conférence régionale.

Une légère révision des statuts sera ainsi présentée avant la fin de l'année, lors d'une Assemblée générale extraordinaire de BDI.

La gestion des ressources humaines de BDI prend en compte les deux segments de son activité : personnel permanent sur les fonctions socles d'agence de moyens, gestion aussi souple que possible sur la partie pilotage de GPS afin de renouveler les compétences.

Enfin, BDI déploie son nouveau projet en intégrant, dans les années à venir, les impératifs de la contrainte budgétaire qui l'ont d'ores et déjà conduit, sur 2015 et 2016 à prendre en compte des baisses de 5 % de la subvention régionale.

II – 3 Une évolution parallèle de l'écosystème

Elle est d'ores et déjà engagée et doit permettre une constante amélioration du service rendu aux entreprises.

Sur l'international

Cet effort de rationalisation s'est notamment traduit, dès 2012, par la création de Bretagne commerce international (BCI), par fusion de Bretagne international et de CCI international. Après un temps nécessaire de calage de l'outil nouveau, son fonctionnement donne aujourd'hui satisfaction et offre aux entreprises des services adaptés, ciblés et lisibles.

La recherche d'efficacité demeure une cible permanente de BCI. Ceci doit passer par :

- une priorisation des actions conduites dans le cadre du plan régional pour l'internationalisation des entreprises (le PRIE), de manière à mettre l'accent et à concentrer l'action de BCI sur les priorités stratégiques retenues collectivement,

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

- une meilleure articulation entre l'action de BCI et les priorités inscrites dans les stratégies de filières et demain dans les grands projets structurants pilotés par BDI,
- une meilleure convergence des actions conduites par l'ensemble des acteurs bretons concourant a l'attractivité du territoire et à sa visibilité à l'international ; le lien avec les French tech, par exemple, devra être clarifié,
- une meilleure articulation des actions conduites par BCI d'une part et par Business France, l'opérateur national, d'autre part.

Sur l'innovation

L'effort de rationalisation s'est également traduit par la structuration d'une fédération des 7 technopoles en Bretagne, permettant, sur le champ de la création d'entreprise innovante, d'offrir des services d'accompagnement homogènes sur l'ensemble du territoire breton ; puis, en 2015, par la création de Act Food, fédération des centres d'innovation technologiques dans le domaine des filières alimentaires. Cet objectif était inscrit dans le Pacte d'avenir et répondait à une obligation de se mettre « au niveau » des enjeux de la concurrence nationale et européenne sur le sujet. Cette évolution permet aujourd'hui à la Bretagne de se positionner sur des enjeux nationaux comme la candidature à un institut Carnot Agri-Agro ou son positionnement dans un réseau d'innovation « KIC food » européen.

Les enjeux de performance d'une part et ceux du contexte budgétaire d'autre part, conduisent à poursuivre ce mouvement de mutualisation et de rationalisation. La contrainte budgétaire se traduit notamment par le retrait de nombreux financeurs des budgets des structures. C'est évidemment le cas des Départements à compter du 1er janvier 2017 sur la plupart des centres d'innovation technologiques ou sur les technopoles.

Depuis 2013 , le Conseil régional a engagé avec les centres et avec les collectivités qui les financent une réflexion partagée pour l'élaboration de conventions d'objectifs et de moyens pluriannuels, permettant de préciser les priorités, les cœurs de métiers et de stabiliser les structures.

Ce travail qui n'a pas encore totalement abouti, devra être mené à terme, tenant compte du nouveau contexte créé par la loi NOTRe. La question et les enjeux dépassent ceux des seuls centres techniques et des CRITT puisqu'ils touchent aussi les clusters et les pôles de compétitivité. Ces derniers seront aussi impactés par l'évolution du positionnement de l'État, qui devrait être clarifié en juin (donc après l'impression du présent document). En fonction de ces décisions, la Région, ayant clairement dit son opposition à un système qui conduirait à reconnaître des pôles à deux vitesses, les uns nationaux, les autres régionaux, devra préciser ses politiques en ce domaine, en lien avec les métropoles et les EPCI concernés. La question des métiers des pôles, « usines » à projets et produits ou plus largement, clusters d'animation sur leurs thématique, devra être posée, en lien avec l'État.

Très concrètement, la rationalisation des outils conduira, dès 2016, à des évolutions importantes de la MEITO, compte tenu des conséquences de la baisse de ses ressources. Pour sa part, le Conseil régional a fait part à cette association de son souci de préserver au maximum ses compétences et métiers au services des filières numérique et électronique en Bretagne, métiers d'observation, de promotion et de croisement de filières. Il lui a fait part de son option privilégiée consistant en un rapprochement-fusion avec BDI dont les métiers et priorités sont très proches. Ceci permettant à la fois de contribuer à l'avancée des Grands projets structurants tout en assurant des synergies sources d'économies.

Sur le premier accompagnement des entreprises

L'écosystème est constitué de l'ensemble des opérateurs qui, sur les territoires, assurent le premier accompagnement et le suivi des acteurs économiques. On fait ici référence à l'accueil, au premier contact, au premier suivi et conseil avant même que l'entreprise ne soit éventuellement aiguillée vers des services plus spécialisés. Ils sont nombreux et variés et les modes d'organisation sont divers, reposant sur les services des EPCI, ceux des consulaires qui représentent plus de 350 personnes sur le terrain, ceux des technopoles, des autres opérateurs locaux comme les agences ou autres organismes d'aide à la création d'entreprises.

Mais la qualité de ces acteurs est essentielle puisqu'ils assurent la première réponse aux besoins, parfois mal exprimés, des acteurs économiques, ils assurent aussi le premier niveau de veille et de suivi des entreprises, de leurs projets et de leurs difficultés éventuelles. Ce premier niveau de contact est également déterminant, à la fois sur la qualité du service qui sera rendu à l'entreprise, sur la manière dont elle sera orientée vers le bon guichet ou vers le bon service, mais il le sera aussi quant à l'idée que l'entreprise se fera de l'accompagnement public qui lui est proposé.

Les modes d'organisation sont très divers, liées à l'histoire des territoires, aux moyens à leur disposition, voire à la qualité des personnes… Ils ne sont pas harmonisés, laissant sans doute la place à de grandes inégalités territoriales et limitant notre capacité à créer des synergies à l'échelle régionale, à saisir toutes les opportunités et à parfaitement répondre à tout type de demande.

Pour autant, le système fonctionne globalement et la pratique de la collaboration entre institutions et structures permettait, la plupart du temps, d'assurer une fluidité de la réponse offerte. En effet, peu importe pour l'entreprise de savoir qui fait quoi pourvu que le service soit bien rendu, de manière complémentaire et compréhensible.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

Mais le retrait des Départements de la compétence économique, induit par la loi, fragilise les dispositifs existants. Soit par leurs financements directs et l'implication directe de leurs services, soit par celle de leurs agences de développement économique, ils assuraient une présence territoriale de proximité importante. Leur r créer un besoin nouveau qu'il convient d'analyser et auquel il faudra, le cas échéant, apporter des réponses. Elle seront élaborées et proposées dans le cadre des travaux conduits avec les EPCI d'une part, dans un dialogue à approfondir avec les acteurs consulaires d'autre part.

L'enjeu reste pour tous, à l'échelle régionale, celui de bâtir un « service public du développement économique et de l'accompagnement des entreprises » garantissant à l'entreprise un système lisible, simple et efficace, rendant transparente pour elle la diversité des opérateurs.

III - La nécessité de travailler à la construction d'une nouvelle relation avec nos partenaires territoriaux, à commencer par les EPCI.

Les trois éléments marquants de la loi NOTRe en matière de développement économique sont la confirmation du rôle des Régions, la montée en puissance des métropoles et des intercommunalités et l'effacement des Départements.

Il en résulte, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, une double obligation de renforcer la cohérence des actions conduites par le couple région et intercommunalités d'une part, et d'autre part la responsabilité pour la région de proposer des modalités d'organisation assurant une présence de proximité des services offerts aux acteurs économiques.

Le contact a été noué entre le Conseil régional et les EPCI en Bretagne, dès avant la publication de la loi NOTRe, pour envisager et engager un dialogue constructif. Ces contacts se sont tenus avec les représentants locaux de l'ADCF et, sur un plan technique, autour de l'enjeu du développement économique, avec l'association des directeurs généraux des services des intercommunalités (groupe de travail appelé « groupe de Locminé).

Les travaux engagés ont abouti à une première rencontre politique, le 15 avril, à Pontivy, qui a permis de confirmer la relation partenariale à construire. Par ailleurs, une démarche d'élaboration d'une cartographie de l'action publique en matière de développement économique en Bretagne a été lancée, sur la base d'un questionnaire dont les retours étaient attendus pour la fin du mois d'avril (l'exploitation des réponses n'est pas achevée à la date de remise du présent rapport)

Ces travaux ont permis de partager les enjeux, de retenir quelques principes généraux et de poser une méthode.

III-1 Les enjeux partagés en matière de développement économique

1. Faire converger les visions stratégiques et les orientations prioritaires

La puissance publique n'a pas pour seul rôle de mettre à disposition des outils et des aides, elle doit aussi contribuer à la construction d'une vision stratégique partagée pour créer des mouvements collectifs et servir des priorités. La Région a une responsabilité spécifique en ce domaine au titre du SRDEII. Mais les métropoles ont aussi un rôle spécifique reconnu par la loi et chaque territoire est par ailleurs légitime à développer sa propre vision stratégique.

Il reste à développer la cohérence de l'ensemble.

2. Articuler l'impulsion stratégique avec les dispositifs opérationnels

Au delà du partage des priorités stratégiques, l'enjeu est celui de leurs déclinaisons opérationnelles. Cela induit l'adaptation permanente des outils et dispositifs aux orientations stratégiques, la capacité à configurer ces outils au regard de priorités et donc de faire des choix. Ceci induit aussi la capacité à traduire sur le terrain et dans la proximité les orientations retenues.

La question de la présence de proximité, du lien entre équipes régionales et acteurs des territoires est posée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

3. Favoriser une répartition des rôles et des compétences pour une meilleure lisibilité de l'action publique

Chaque niveau de collectivité doit sans doute privilégier l'action sur son « cœur de métier », au regard des priorités de son territoire et de ses moyens. De fait, c'est en partie déjà le cas : Région prioritairement sur l'international, l'innovation et l'ingénierie financière, EPCI prioritairement sur l'immobilier d'entreprise.

Cette clarification dans un esprit de compétence exclusive doit être renforcée. Mais il convient aussi de tenir compte de la grande diversité des EPCI et des différences majeures existant dans leurs capacités d'intervention et d'ingénierie.

4. Favoriser aussi la complémentarité des interventions et des dispositifs

Si une répartition claire des rôles et des outils doit être recherchée, il convient en parallèle de favoriser la complémentarité des dispositifs et des interventions pour créer des effets de synergie et maintenir une cohérence des interventions. Le principe des aides multi-collectivités ne doit pas être proscrit a priori. Cette complémentarité devra être formalisée dans le cadre de conventionnement entre collectivités (comme c'est le cas pour le soutien aux projets labellisés des pôles de compétitivité, organisé et géré par la Région depuis l'origine). Mais cette complémentarité différenciée selon les territoires, leurs moyens et leur volontarisme pose la question de l'équité territoriale.

5. Développer des outils de type guichet unique, offrant des portes d'entrée simples aux acteurs

Il s'agit de faire en sorte que la lisibilité du dispositif global soit totale et que les modalités d'intervention soient « transparentes » pour les bénéficiaires et acteurs de terrain.

La présence territoriale est ici un enjeu essentiel. La logique de réseau et de partage d'information est déterminante. Des modalités de délégations de gestions, de partage du suivi des dossiers, pouvant prendre la forme d'un outil logiciel de « gestion de la relation client », doivent être étudiées.

Par ailleurs, la question doit ici être élargie au delà des seules collectivités et intégrer les autres acteurs constituant le maillage territorial de l'accompagnement des entreprises, pour constituer un véritable réseau, à l'instar du « réseau breton de l'innovation ».

Ces enjeux doivent être abordés en retenant trois principes :

Prendre en compte les enjeux d'aménagement du territoire. Le développement de dispositifs différenciés selon les territoires doit résorber les déséquilibres territoriaux. Ainsi, il faut définir une politique qui prenne réellement en compte les différences entre les territoires et privilégie fortement les territoires défavorisés.

Valoriser le principe de subsidiarité. Il s'agit de définir avec des critères objectifs les activités qui peuvent être le mieux exercées à tel ou tel niveau, entre stratégie, coordination des acteurs, mise en œuvre opérationnelle des outils et dispositifs. Doivent être intégrés dans cette réflexion les typologies d'outils (accompagnement, ingénierie financière, conseil stratégique etc...) les secteurs en cause (tourisme, artisanat, industrie services etc...) Ainsi que la réalité des moyens des acteurs publics, selon la taille et l'organisation des EPCI.

Proscrire les concurrences stériles. Mais prendre acte du fait que cette concurrence territoriale est un fait.

Une méthode passant au préalable par une connaissance partagée

Pour travailler sur ces différents sujets, il est déterminant de partager l'état des lieux. Il convient d'avoir à disposition une cartographie détaillée du « qui fait quoi et à quel niveau ». On note en effet que l'acception et le périmètre de la compétence développement économique n'est pas la même selon les collectivités, que les modalités et priorités d'intervention sont très différenciées.

Une analyse partagée permettra de :

- connaître les priorités des différentes intercommunalités, selon leur taille, leurs moyens...,
- connaître les dispositifs les plus développés, ceux qui sont les mieux partagés et complémentaires,
- et à l'inverse, ceux qui peuvent être les plus concurrents,

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

- connaître les modalités d'organisation pouvant reposer sur des partenariats avec les opérateurs locaux, et par exemple la place des acteurs consulaires,
- mieux connaître les attentes et insatisfactions des EPCI en matière de développement économique,
- identifier les « dents creuses » des dispositifs, là où personne n'intervient…
- identifier les pépites, c'est à dire les modalités d'organisation ou évolutions de dispositifs qui permettraient facilement des gains d'efficacité.
- identifier les thématiques qui seront moins ou ne seront plus couvertes du fait du retrait des départements.

III–2 <u>Premiers enseignements</u> :

Premier groupe d'enseignements : les situations sont très diverses et le resteront.

- Les acceptions du concept du développement économique sont très diverses : pour la Région, le périmètre de la direction de l'économie est centré sur les besoins des entreprises, de toute taille, avec les sujets essentiels l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'innovation, de l'internationalisation et une palette d'outils privilégiant l'ingénierie financière. Le raisonnement se fait notamment autour des filières et de la S3.
- Du coté des EPCI, les périmètres sont très divers, mais souvent beaucoup plus englobants, y figurent le tourisme, le commerce et l'artisanat, la création- transmission, le lien avec l'emploi, la GPEC…
- Pour la Région, ce sera donc un véritable défi que d'intégrer la chaîne orientation, formation, accompagnement vers l'emploi et le soutien aux entreprises, intégration induite par la loi NOTRe et par le plan 500 000.
- Par ailleurs les priorités sont diverses, les métropoles et les grandes agglomérations retiennent toutes les tailles d'entreprises et les sujets de l'innovation, les EPCI de plus petite taille priorisent sur les TPE, l'artisanat et les commerce.
- Les différences de moyens sont considérables. Selon les EPCI, les situations sont celles de directions structurées, à l'absence de services avec la compétence développement économique exercée depuis la direction générale.
- Les différences de priorisation politique sont également importantes. Si l'emploi est certainement une priorité partagée, l'enjeu du développement économique en tant que tel est plus ou moins une priorité et certains EPCI annoncent que l'augmentation de leur taille à plus de 20 000 ne les engagera pas à miser sur une plus forte ingénierie
- Existent enfin de très fortes différences dans le lien avec écosystème : appui ou pas sur des acteurs extérieurs (réseau d'accompagnement à la création, agences de développement, acteurs consulaires…).
- Enfin, les perspectives de réorganisation de la carte intercommunale à l'horizon de 2017 rendent encore plus difficile une lecture stabilisée de l'action publique du développement économique.

Deuxième groupe d'enseignements : certaines attentes prioritaires sont partagées.

- Émerge une vision assez floue de la Glaz économie et de ce qu'elle dit aux territoires et de comment ils peuvent s'y intégrer. Un relatif scepticisme des EPCI à l'encontre des schémas. Une attente de réponses très opérationnelles.
- De même, acception partagée de l'économie « réelle », sur les territoires, plus faite de TPE que de groupes et d'ETI à fort potentiel d'innovation.
- Expression commune d'une préoccupation liée à la fin des dispositifs financés par les départements pour le soutien aux TPE, à l'artisanat et aux commerces en particulier. Dispositifs variés mais très utiles sur le terrain avec l'idée que c'est là que se trouvent les emplois des territoires, ce qui participe de manière essentielle à l'équilibre et à la cohésion territoriale..
- Interrogations quant à la fragilité juridique des dispositifs mis en place de manière autonome par les EPCI pour l'aide aux entreprises et qui ne seraient pas adossés à un conventionnement avec la Région.
- De réelles préoccupations autour des enjeux d'aménagement du territoire et du risque d'aggravation des inégalités de potentiel entre EPCI. Inégalités qui pourraient être accrues par une logique contractuelle de la Région, si elle n'était pas régulée.
- Cette préoccupation liée à l'équité territoriale se traduit en de multiples questions : comment faire en sorte que l'aide n'aille pas naturellement là où se situent déjà les entreprises et notamment les plus importantes ? Comment prendre en compte ceux qui sont plus volontaristes et ceux qui ont plus de moyens ? Comment gérer l'équité entre une grosse agglomération qui développe des dispositifs et une petite EPCI qui n'en a pas

Reçu au contrôle de légalité le 30/06/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01-DE

les moyens ? Mais comment gérer l'équité entre deux EPCI de même taille dont l'une aurait la volonté politique de développer des dispositifs et l'autre pas ? Comment assurer un soutien à l'ingénierie équitable entre EPCI entre ceux qui ont des directions dédiées et des agences en support et ceux qui n'en moyens ?

- Des interrogations partagées sur les opérateurs de terrain et leur rôle, notamment les CCI.
- La conviction partagée de la nécessité d'être très pragmatiques et de travailler sur les outils de terrain au regard des attentes réelles des acteurs que sont les entreprises, voire les demandeurs d'emploi. Idée de partager une perception commune du « parcours » de l'entreprise dans son lien avec le territoire. Comprendre ce dont elle a besoin, lui assurer une porte d'entrée unique, s'assurer d'une parfaite communication des informations entre collectivités, garantir la réactivité. Idée d'un « service public » du développement économique. Ceci pouvant conduire à travailler sur des outils très concrets de type « gestion de clientèle » permettant d'assurer un suivi efficace des entreprises en difficultés, en développement ou à potentiel.
- Une attente forte sur le développement d'une logique de réseau des développeurs économiques des collectivités afin de faire circuler l'information, de créer une culture commune régionale du développement économique, de partager une expertise réglementaire. Cette attente est accrue par les perspectives d'évolution des services départementaux et de leurs agences.

Les réponses à ces multiples et complexes questions seront construites en concertation avec les EPCI et les autres acteurs du développement économique dans le second semestre de 2016. Ces réponses seront apportées de manière pragmatique, ce qui pourra conduire à des échéanciers de mise en œuvre divers. **Elles devraient prendre la forme, à partir du début de 2017, de conventionnements avec les EPCI autour de trois grands volets déjà évoqués :**

- un volet stratégique dans lequel Région et EPCI pourront vérifier les convergences de leurs vues et préciser les spécificités du territoire, ses ambitions particulières et ses défis,

- un volet portant sur les régimes des aides au service de l'ambition partagée, c'est ici que pourront intervenir d'éventuelles délégations de gestion de dispositifs,

- un volet portant modalités d'organisation pour assurer sur le terrain, en lien avec les opérateurs, une offre de service s'apparentant à un « service public » de l'accompagnement au développement économique.

IV – Des réponses à apporter aux conséquences du retrait des compétences des Départements en matière de développement économique

IV-1 Les réponses déjà apportées

Le Conseil régional a très tôt engagé les démarches et réflexions propres à prendre en compte le contexte nouveau.

- Il a engagé le dialogue avec les EPCI dans le cadre du « groupe de Locminé » dès le printemps 2015.
- Dans le prolongement des travaux engagés dès 2013, il a permis, en concertation avec l'ensemble des financeurs, notamment les agglomérations et les départements, de sécuriser les budgets des principaux organismes d'accompagnement à l'innovation pour 2016.
- Dès l'automne 2015 il a proposé aux Départements la signature d'une convention leur permettant d'adosser les dispositifs d'accompagnement aux entreprises qu'ils souhaiteraient poursuivre, afin de ne pas entraîner de rupture brutale dans l'action entreprise. Cette convention portant essentiellement comme la loi le prévoit, sur les dispositifs en faveur de la pêche, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Trois des quatre départements bretons l'ont signée et la mettent en œuvre.
- Enfin, sollicitée au quotidien par les EPCI qui marquent leurs inquiétudes quant au régime juridique des dispositifs qu'ils continuent parfois de mettre en œuvre en l'absence de convention avec le Conseil régional, la Région a engagé la signature avec les collectivités demandeuses des conventions temporaires permettant de sécuriser ces actions.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECCO_D1_DE

IV-2 Une réponse immédiate pour l'aide aux TPE

Une part importante des dispositifs d'aide mis en œuvre par les Départements bénéficiaient directement aux TPE, à l'artisanat et au commerce. Cet axe prioritaire résultait naturellement d'un partage des rôles avec la Région, plus concentrée sur les grosses PME et les ETI. Cela s'expliquait aussi par une connaissance plus fine, par des collectivités moins grandes, de leur tissu d'entreprises locales. Ces dispositifs étaient pour la plupart mis en œuvre en complémentarité avec les aides des EPCI et adossés à l'action d'opérateurs locaux dont les CCI et les chambres de métiers.

Le retrait départemental créée à l'évidence sur ce segment d'intervention un risque de vide (existant pour partie déjà depuis la fin du dispositif Odesca qui a été longtemps l'outil dédié à ce public dans le cadre d'un partenariat Etat/CRB/CDx/Consulaires) qui serait très préjudiciable au développement économique de petites activités pourtant essentielles à l'équilibre territorial breton et très visibles pour les citoyens et les élus des territoires.

Une analyse plus fine serait nécessaire pour mieux connaître ce manque et ce risque, les situations étant sans doute très diverses d'un département à l'autre, selon le degré d'implication historique des départements, des intercommunalités et des acteurs consulaires. **Il est néanmoins proposé, sans attendre, de déployer sur le terrain un dispositif régional permettant, en partenariat avec les acteurs locaux d'apporter un premier niveau de réponse à l'enjeu de la vitalité des TPE.**

Cette réponse retient les principes suivants :

- une offre globale répondant aux divers besoins des TPE, construite en partenariat avec Bpifrance et les EPCI, en appui sur les opérateurs économiques (plate-formes d'initiative locales, chambres consulaires…),

- une offre qui devra trouver des articulations avec la politique territoriale régionale, dans un souci évident d'équité territoriale,

- une action qui devra jouer les complémentarités et les effets de levier avec les financements proposés par les EPCI.

Ce dispositif d'aide directe à l'investissement s'inspire de l'analyse des anciennes actions mises en œuvre par les Départements et ayant donné de bons résultats (Commerce et Artisanat de Proximité - Cap 35, par exemple pour l'Ille-et-Vilaine).

Il comprendra aussi un volet développé avec Bpifrance pour accompagner les TPE dans leurs problématiques de financement et notamment de la garantie bancaire, pour la transmission et les projets d'innovation.

Il vous est proposé, dès cette même session, dans le cadre de la décision modificative, de retenir le principe d'une mobilisation d'une autorisation de programme calibrée autour de 2 millions d'euros pour accompagner plusieurs centaines de TPE.

IV-3 Des réponses à construire en matière de présence territoriale

Le retrait départemental, de ses services comme des agences qui pouvaient intervenir sur le terrain et interviennent encore pour certaines, crée des besoins sur plusieurs registres, auxquels il convient que les acteurs dans leur ensemble apportent des réponses.

Ces registres sont ceux de l'accompagnement de terrain des entreprises, de l'animation territoriale et de la coordination des opérateurs. Globalement, c'est la question de la présence de proximité auprès des entreprises qui est posée. L'ensemble des forces départementales, de leurs services et de leurs agences sont difficiles à quantifier tant les métiers étaient divers et les modalités d'organisation spécifiques. Mais on peut bien le chiffrer entre 10 et 20 personnes, selon les départements sur un champ large du développement économique, en tenant compte des effectifs des agences.

Compte tenu de la très forte hétérogénéité des actions conduites et des dispositifs historiques, il est très vite apparu qu'une simple reprise des organisations existantes sur les territoire ou une substitution point par point de la région aux départements aurait été une réponse parcellaire à l'enjeu, et qu'elle aurait représenté une réelle inéquité territoriale.

On doit par ailleurs rappeler que la loi NOTRe ne prévoit pas de transfert de compétence explicite entre Départements et Régions et qu'elle ne propose donc aucune compensation financière.

Le sujet, très complexe, demande le temps de bâtir les bonnes solutions en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est le travail qui est engagé.

Transmis en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECQ_01-DE

1. La question spécifique des deux agences départementales de développement économique

La loi NOTRe interdit aux Départements d'intervenir dans les structures de soutien aux entreprises à partir du 1er janvier 2017. Ceci concerne de nombreuses structures de soutien à l'innovation, les pôles de compétitivité, et au premier chef les 2 agences départementales dites de développement économique existantes, en Ille et Vilaine et dans les Côtes d'Armor, IDEA 35 et CAD.

Ceci conduit les départements à réduire, voire supprimer leurs financements à ces structures qu'ils ont créées et dont ils sont les principaux bailleurs. La Région, sollicitée, a défini la position suivante :

1 – La loi ne prévoit pas de transfert de compétences entre les Départements et la Région. Elle ne nous fait aucune obligation à récupérer ces outils, créés par les seuls Départements et financés par eux. De plus, elle ne prévoit aucune compensation financière et les Régions n'ont donc strictement aucun moyen complémentaire pour se substituer aux Départements. De fait, l'augmentation de la part de la CVAE affectée aux Régions est strictement fléchée sur la compensation des compétences de transports et en aucun cas sur les compétences de développement économique.

2 - La réponse aux besoins des territoires doit se faire au regard des métiers des agences plutôt que des structures en tant que telles. Sur les métiers qui entrent dans le champs des compétences régionales (aides aux entreprises, attractivité), la Région entend analyser la manière dont ces services peuvent être, au mieux, maintenus sur les territoires. Elle prendra ses responsabilités. L'enquête lancée auprès des EPCI permettra d'y voir plus clair. Sur les métiers relevant de l'aménagement du territoire, du tourisme ou du foncier d'entreprises, soit de la responsabilité des Départements, soit de celle des EPCI, la Région n'entend pas s'y substituer.

3 - Notre préoccupation de trouver des réponses homogènes sur les quatre départements dans un souci d'équité territoriale. La Région doit donc rechercher des réponses adaptées en tenant compte des situations diverses des deux départements ayant créé des agences et des deux ayant fait un autre choix.

4 – Ces réponses, pour être durables, dans un contexte de contrainte budgétaire, doivent assumer le principe de priorisation des actions sur l'essentiel, et tenir compte de l'ensemble de l'écosystème des opérateurs intervenant sur le terrain. L'enjeu étant celui de la construction de ce « service public de développement économique et de l'accompagnement des entreprises ».

2. L'accompagnement des entreprises, l'animation territoriale et la coordination des acteurs

Comme cela a été développé plus haut, l'enjeu est d'assurer partout en région des dispositifs d'accompagnement des entreprises lisibles, fluides et efficaces. Si plusieurs opérateurs peuvent intervenir, il convient d'assurer à l'entreprise un système de type « guichet unique » lui garantissant un aiguillage efficace et pertinent vers les bons services (technopoles, centres techniques, BCI…).

Ceci exige assurément un mutualisation des moyens, une forte valorisation de la présence actuelle de services assurés par les EPCI d'une part, par les acteurs consulaires d'autre part. Il n'appartient évidemment pas au Conseil régional de chercher à développer une présence locale assurant la capillarité de ses dispositifs. Il lui appartient en revanche, dans un esprit de subsidiarité, de s'appuyer sur l'existant, sur les organisations les plus efficaces en retenant quelques principes :

- soutenir en termes d'ingénierie les territoires qui, quel que soit leur volontarisme, ont objectivement des moyens plus limités pour assurer un accompagnement efficace,
- assurer une animation régionale des développeurs territoriaux afin de développer une culture commune du développement économique reposant au moins sur un vocabulaire et des références partagés ; au delà c'est une activité de formation et de conseil sur les questions juridiques ou réglementaires par exemple qu'il conviendra de déployer,
- assurer une parfaite complémentarité des dispositifs afin de garantir l'efficacité des services et l'efficience des organisations. En matière de soutien à l'innovation et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes, par exemple, le renforcement de la structuration fédérative des technopoles, sur ces métiers spécifiques, apparaît comme une piste intéressante que pourrait appuyer le Conseil régional, afin d'assurer une plus forte présence de ces services pour tous les territoires,
- développer enfin les outils permettant la fluidité de l'information sur les entreprises et leurs projets et un parfait suivi de leur développement. Un partage des fichiers et du « suivi de clientèle » qui permette de s'alimenter respectivement sur la connaissance de chaque entreprise et de sa relation avec les collectivités (aides versées, dossiers en cours, compte-rendus…) devra être proposé à un réseau breton des développeurs.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_01_DE

Pour assurer les missions d'animation, d'accompagnement et d'expertise attendues par les EPCI, la Région doit, dès maintenant, préparer le déploiement d'une présence territoriale. Cette démarche devra par ailleurs s'articuler avec la présence déjà assurée par les délégués territoriaux sur le champ de l'emploi-orientation-formation et les référents des politiques territoriales. Ce dispositif devra aussi tenir compte des évolutions liées aux transferts de compétence induits par la loi NOTRe.

Dès la fin 2016, la Région aura proposé à chaque EPCI un référent identifié au sein des services régionaux en mesure d'assurer un premier niveau de réponse sur les enjeux d'accompagnement des entreprises

La réflexion devra aussi prendre en compte les enjeux en termes d'accompagnement sur le champ de l'innovation, en appui sur le réseau technopolitain.

En conclusion, le présent rapport fait un point d'étape complet et précis des démarches engagées pour la pleine prise en compte des nouvelles compétences régionales, des mutations du contexte institutionnel et apporter une meilleure réponse aux besoins des acteurs économiques ; il permet de confirmer nos orientations stratégiques et de concentrer notre effort sur l'action et la mise en œuvre de nos dispositifs ; il propose les évolutions et les réponses immédiates et concrètes aux enjeux qui sont prioritaires ; il trace enfin le chemin de la réflexion à faire aboutir sur divers chantiers complexes.

Ces éléments, posés au milieu de l'année, s'inscrivent dans un échéancier devant nous conduire, dès les premiers mois de 2017 à proposer et mettre en œuvre, en partenariat avec les territoires, des dispositifs complets, plus lisibles et plus efficaces, tout en poursuivant, au quotidien, l'ensemble de notre action au service du développement économique de la Bretagne et de ses entreprises.

Les modalités du nouveau dispositif d'accompagnement des investissements de développement dans les TPE du commerce et de l'artisanat seront adoptées par la commission permanente, au titre de ses compétences en matière de modalités d'intervention.

Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Délibération 16_DIRECO_DGS_02

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 30 juin 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 18 heures retour à 19 heures), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (départ à 18 heures), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD , Madame Corinne ERHEL (arrivée à 16 heures 30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 17 heures), Monsieur Philippe HERCOUET , Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN , Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER , Monsieur Bernard POULIQUEN (départ à 19 heures 30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT , Madame Catherine SAINT-JAMES (départ à 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (départ à 17 heures retour à 19 heures 45), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC de 18 heures à 19 heures), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18 heures), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 16 heures à 16 heures 30), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT) , Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

BRAS), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 19 heures 30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN de 17 heures à 19 heures 45), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-610 d'orientation et de programmation de la recherche et développement technologique de France en date du 15 juillet 1982, notamment son article 13 ;

Vu le décret n°83-1174 du 27 décembre 1983 relatif au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Économie, agriculture et mer, Europe ;

Vu l'amendement adopté

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Front national vote contre)

- DE FAIRE ÉVOLUER LE PÉRIMÈTRE de la candidature de la Région aux ports listés en annexe 1 et de modifier en conséquence la délibération n°16_DGS_01 approuvée lors de la session du 25 mars 2016 ;

- D'AUTORISER LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL À ENGAGER toutes démarches nécessaires au transfert de compétences de ces ports ;

- D'APPROUVER LE PROJET D'ACCORD en annexe 2 et de m'autoriser à le signer avec les Départements du Finistère et des Côtes d'Armor.

Le Président du Conseil régional

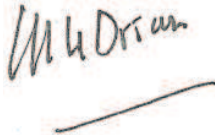

Jean-Yves Le Drian

Panorama des ports régionaux

(candidature dans le cadre de la loi NOTRe)

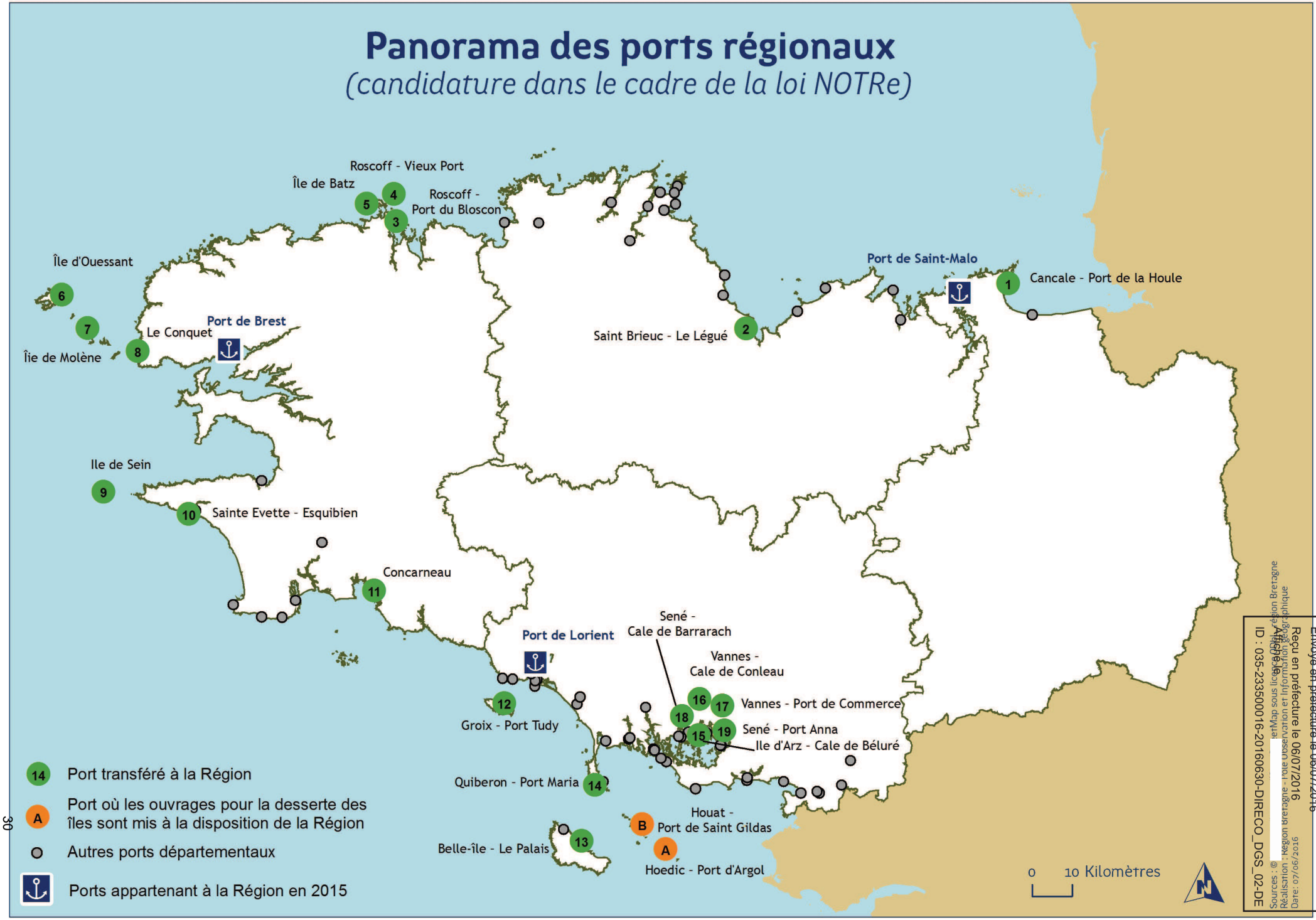

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Autres ports départementaux

Département du Morbihan

Commune	Port
BEGANNE – NIVILLAC – PEAULE	Port de Foleux
LA ROCHE BERNARD – FEREL – MARZAN	La Roche Bernard
ARZAL – CAMOËL - FEREL	Arzal – Camoël
CAMOËL	Vielille Roche
PENESTIN	Tréhiguier
BILLIERS	Port de Penlan
DAMGAN	Port de Pénerf
LE TOUR DU PARC	Cale de Pencadénic
SARZEAU	Port de St-Jacques
ARZON	Port du Crouesty
ARZON	Port Navalo
SAINT ARMEL	Cale du Passage
SENE	Cale du Passage
SENE	Cale de Badel
SENE	Cale de Langle
ARRADON	Port d'Arradon
ILE AUX MOINES	Port de l'Île aux Moines
BADEN	Port Blanc
AURAY	Port de St-Goustan
LOCMARIAQUER	Cale du Bourg
LOCMARIAQUER	Cale du Guilvin
LA TRINITE SUR MER	Port de la Trinité
LA TRINITE SUR MER	Cale de Kérisper
CARNAC	Cale du Po
QUIBERON	Port Haliguen
SAUZON	Port de Sauzon
HOUAT	Port de Saint Gildas
HOEDIC	Port d'Argol
HOEDIC	Port Lacroix
ETEL	Port d'Etel
BELZ	Port Niscop
GAVRES	Ban Graves
GAVRES	Port Guerh
PORT LOUIS	Locmalo
PORT LOUIS	le Driasker
PORT LOUIS	Cale de Lohic
LOCMIQUELIC	Sainte Catherine
LOCMIQUELIC	Cale de Pen Mané
LARMOR PLAGE	Cale de Kernevel
PLOEMEUR	Port de Lomener
PLOEMEUR	Kerroch

Département du Finistère

Commune	Port
QUIMPER	Port de Corniguel
LOCTUDY	Port de Loctudy
LESCONIL	Port de Lesconil
LE GUILVINEC	Port du Guilvinec Léchiagat
SAINT GUENOLE	Port de St-Guenole Penmarc'h
AUDIERNE	Port d'Audierne-Plouhinec
DOUARNENEZ	Port de Douarnenez

Département des Côtes d'Armor

Commune	Port
TREDREZ – LOCQUEMAUX	Port de Locquemaux
LANNION	Port de Lannion
TREGUIER	Port de Tréguier
PONTRIEUX	Port de Pontrieux
LEZARDRIEUX	Port de Lézardrieux
LOGUIVY DE LA MER	Port de Loguivy
BREHAT	Port Clos
BREHAT	Port de l'Arcouest
PORS EVEN	Port de Pors Even
PAIMPOL	Port de Paimpol
SAINT QUAY PORTRIEUX	Port de St-Quay-Portrieux
BINIC	Port de Binic
DAHOUET	Port de Dahouet
ERQUY	Port d'Erquy
SAINT CAST – LE GUILDO	Port de St-Cast
SAINT CAST – LE GUILDO	Port du Guildo

Département d'Ille et Vilaine

Commune	Port
LE VIVIER SUR MER	Port du Vivier sur Mer

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Accord de coopération portuaire

Pour des ports de commerce et de pêche au service de l'économie et du développement régional

La Bretagne est la première région maritime de France. La mer structure son territoire et son économie. Elle est un atout majeur dont les acteurs publics se sont saisis. La création, en 2006, de la Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML) a été un acte majeur dans la capacité de la Bretagne à appréhender l'enjeu maritime.

Le littoral de la Bretagne est une richesse. Les très nombreux ports qui le jalonnent sont autant de points d'appui pour la mise en œuvre de la stratégie régionale mer et littoral (SRML) que la CRML a décidé d'élaborer en 2016.

Maillon de la structuration logistique bretonne, élément de la compétitivité de la filière pêche, outil d'aménagement du territoire, vecteur de création d'activités en mer, les ports sont multiples, divers et souvent sources de plusieurs activités qui en font un levier déterminant de l'aménagement et de l'économie du territoire.

Le conseil régional de Bretagne, le conseil départemental des Côtes d'Armor et le conseil départemental du Finistère sont aujourd'hui autorités portuaires des principaux ports de commerce et de pêche de Bretagne.

Conscientes de ce que représentent ces ports pour l'économie, l'aménagement et la solidarité du territoire, les trois collectivités entendent se saisir de la loi portant Nouvelle Organisation Territorialisée de la République (loi NOTRe) pour dessiner une nouvelle cartographie portuaire contribuant au développement des ports de Bretagne, sur les activités de commerce et de pêche.

C'est dans cet objectif qu'elles concluent un accord de coopération, fondant une dynamique portuaire au service des enjeux de performance du système logistique, de compétitivité, de cohérence et de complémentarité des outils portuaires, de valorisation et de développement de la pêche en Bretagne.

Cet accord de coopération porte sur les ports constituant l'armature régionale des ports de commerce[1] et des ports de pêche. Il est complémentaire des dynamiques de coopération que chacune des trois collectivités porte, seule ou ensemble, avec d'autres collectivités dans d'autre domaines portuaires tels que la plaisance.

[1] Dans l'ensemble du présent accord, les ports de commerce intègrent les ports ayant une activité de construction et de réparation navale

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Le système des ports de commerce

Eléments de diagnostic

Avec 7,5 millions de tonnes de marchandises échangées au départ et à destination des principaux ports de commerce bretons, la Bretagne traite un trafic comparable à certains ports nationaux et représente environ 8 % du volume de marchandises des ports décentralisés. Les typologies de marchandises traitées dans les ports de commerce bretons reflètent l'activité économique régionale : agroalimentaire, énergie, vracs de construction, engrais.

En fonction de l'utilisation et de l'organisation de chacune des filières, le port permet de répondre aux besoins des chargeurs, de répondre aux besoins des territoires et à la nécessité de se positionner dans une chaîne logistique et de transport nationale et internationale.

En particulier, les activités des ports du Nord de la Bretagne (Roscoff Bloscon, Le Légué et Saint-Malo) permettent d'acheminer au plus près des bassins de consommation des marchandises pondéreuses à faible valeur ajoutée (sables, vrac agroalimentaire). Les surcoûts de transport qui pourraient déstabiliser l'ensemble des filières économiques concernées sont évités et les émissions de gaz à effet de serre limitées.

S'agissant du trafic passager, les ports de Saint-Malo et de Roscoff Bloscon (33 % du trafic en Manche Ouest) proposent des destinations complémentaires (Irlande, Sud du Royaume-Uni, Iles anglo-normandes) sur un trafic ferry transmanche fortement polarisé entre d'une part les ports de la Manche Ouest (Roscoff Bloscon, Saint-Malo, Cherbourg et Caen), et d'autre part les ports de la Manche Est (Calais en premier lieu), qui concentrent la part principale du trafic.

Ainsi, les principales caractéristiques du système portuaire et logistique breton qui avaient été identifiées dans la stratégie portuaire régionale (complémentarité, dépendance aux industries directement installées sur le port, enjeu de la qualité de la connexion terrestre et rôle de port refuge) en font un système interdépendant dans une économie et un territoire régional marqués par leur situation périphérique maritime.

Pilier de l'économie bretonne, la filière de l'industrie navale bretonne se situe à la deuxième place nationale en nombre d'entreprises (117) et d'emplois (11600) après la région PACA. Les plus grands donneurs d'ordre sont présents en Bretagne : DCNS, Thalès, Damen, Meunier, Piriou et Timolor.

Elle recouvre néanmoins des activités très différenciées selon la nature des navires construits ou accueillis : construction de navires de plaisance de haute technologie ou de navires marchands spécialisés, réparation navale locale du service aux bateaux de pêche, de plaisance ou de desserte des îles d'une part et réparation navale industrielle (le port de Brest étant le premier site civil de réparation navale en France) d'autre part. Ainsi, l'offre de réparation navale locale doit être répartie sur l'ensemble des ports bretons afin de soutenir les activités de pêche, de transport de passagers ou de plaisance.

S'agissant de la réparation navale industrielle, celle-ci faisant actuellement l'objet de différents projets de renforcement de capacité ou de remise aux normes, dans un contexte récent de croissance du marché civil et militaire de la construction et de la réparation navale, une approche systémique de la filière est nécessaire pour permettre une réponse capacitaire adaptée au niveau de la demande internationale. La « stratégie portuaire régionale » soulignait notamment la complémentarité des capacités des différents ports de Bretagne.

Les collectivités s'engagent

Un réseau régional des ports de commerce

Les trois collectivités décident d'encourager le développement du système portuaire « commerce » composé des ports de Saint-Malo, du Légué, de Roscoff Bloscon, de Brest, de Concarneau et de

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Lorient, afin de concevoir et de mettre en œuvre les synergies internes à ce système portuaire, et en particulier :

- Saint-Malo et Le Légué, s'agissant de la desserte de l'hinterland de la Bretagne Nord ;
- Saint-Malo et Roscoff Bloscon pour ce qui concerne le trafic « passagers » ;
- Brest, Concarneau et Lorient pour ce qui concerne la construction et la réparation navale.

Pour ce faire, le conseil régional de Bretagne dispose déjà de la propriété des ports de Saint-Malo, Brest et Lorient. Le Conseil départemental du Finistère et le Conseil régional de Bretagne s'accordent pour que soit transférée à ce dernier la propriété du port de Concarneau et la compétence aménagement/entretien/gestion du port de Roscoff Bloscon. Le Conseil départemental des Côtes d'Armor et le Conseil régional de Bretagne s'accordent pour que soit transférée à ce dernier la compétence aménagement/entretien/gestion du port du Légué. Le Conseil régional de Bretagne deviendra donc autorité délégante de ces six ports, pour lesquels il associera les conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère à la stratégie développée.

Des coopérations territoriales renforcées

Les trois collectivités partagent la préoccupation que cette évolution du régime de compétence et de propriété s'inscrive dans les coopérations ou synergies territoriales qu'elles ont pu, chacune, développer dans leurs responsabilités portuaires.

C'est ainsi que le syndicat mixte du Grand-Légué, réunissant le Département des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc Agglomération, sera élargi au Conseil régional de Bretagne. Le syndicat mixte du Grand Légué restera l'instance de concertation sur l'ensemble du port et l'autorité portuaire sur le port de plaisance du Légué, par transfert de compétence du Conseil régional. Le syndicat mixte du Grand Légué, qui ne sera pas autorité portuaire sur les parties relevant du commerce, de la réparation navale et de la pêche, continuera de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération « 4ème quai ». Le Conseil départemental sera un acteur majoritaire du Syndicat Mixte du Grand Légué et la présidence du syndicat mixte sera confiée à un représentant du département. Ses statuts seront modifiés en conséquence. Les modalités du transfert tiendront bien évidemment compte de ces dispositions. Elles permettront en particulier le maintien des personnels des écluses dans les services départementaux.

C'est également ainsi que, s'agissant du port de Concarneau, afin de permettre la mise en œuvre de toutes les synergies des ports de Cornouaille dans les secteurs de la pêche et de la plaisance, le conseil régional sera membre du syndicat mixte des ports pêche-plaisance de Cornouaille qui sera créé. Son adhésion se fera au titre de sa compétence aménagement/entretien/gestion pour le périmètre du port de Concarneau concerné par les activités de pêche et de plaisance. Ce périmètre est délimité par délibération du Conseil régional, propriétaire du port, et pourra être modifié à tout moment par délibération du Conseil régional après concertation avec le syndicat mixte. Le syndicat mixte deviendra autorité portuaire, et donc délégante, pour la partie pêche/plaisance du port de Concarneau. Les modalités du transfert tiendront bien évidemment compte de ces dispositions.

Le système des ports de pêche

Eléments de diagnostic

La Bretagne compte 152 sites de débarquement officiels de produits de la pêche dont treize sont équipés d'une halle à marée. La Région Bretagne est propriétaire de trois ports de pêche (tous équipés d'une halle à marée) et les Départements sont compétents ou propriétaires de 44 ports de pêche (14 en Finistère dont 7 équipés d'une criée, 20 dans le Morbihan dont 1 avec criée, 9 en Côtes d'Armor dont 2 équipés d'une criée et 1 en Ille-et-Vilaine dont aucun avec criée).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

En 2015, les halles à marée ont assuré la commercialisation d'environ 95 000 t pour une valeur de 305 M€ (non comptabilisation du hors-criée transitant par ces ports). En dehors des algues, le hors-criée représenterait environ 20 % de la pêche fraîche bretonne.

Par ses fonctions et les emplois présents, le port de pêche est un élément structurant de l'aménagement du territoire. La place portuaire équipée d'une halle à marée est un élément stratégique de l'économie maritime. Elle est à la fois un lieu d'abri, d'armement des navires, de commercialisation et de valorisation des produits. En Bretagne, les halles à marée jouent un rôle déterminant dans l'économie de la filière pêche en tant que fournisseurs de services pour l'amont et l'aval de la filière. Par la prise en charge des produits, leur valorisation (conservation de la qualité, tri, commercialisation…), certaines fonctions portuaires participent à la rentabilité des entreprises de pêche et au revenu du producteur. Avec la nouvelle Politique Commune des Pêches (PCP), le port occupe un rôle pivot pour l'enregistrement des produits, en particulier pour la mise en œuvre de l'obligation de débarquement.

L'élaboration du Plan Régional de Développement des Ports de Pêche pour 2007-2014 ainsi que la démarche de concertation menée par la Région Bretagne en 2012 sur l'amélioration des conditions de la première commercialisation des produits de la pêche ont montré l'existence d'un système « pêche fraîche » breton qui dépasse d'ailleurs le cadre de la Bretagne (cas des approvisionnements nationaux et européens, des débarquements avancés…). La Bretagne compte un important tissu de mareyeurs et de transformateurs avec des places commerciales de première importance (Lorient, Cornouaille…).

Ce système se décline en une multitude de modes de débarquement, de première mise en marché et d'approvisionnement. Il en résulte de nombreuses relations entre les opérateurs de la première commercialisation bretonne entraînant des relations interportuaires avant et après la première mise en marché.

La fragmentation des responsabilités et compétences portuaires rend difficile pour la puissance publique d'agir de manière structurée sur la chaîne de valeur de la filière et de garantir dans la durée la pertinence des investissements publics, notamment en matière d'infrastructures. L'organisation actuelle ne permet pas d'améliorer efficacement la logistique, de mettre en réseau les criées, de simplifier les circuits de commercialisation et de travailler sur le marketing.

Ainsi, au regard de l'existence d'un système breton de la pêche, l'échelle régionale apparaît comme pertinente pour mettre en place une stratégie et ainsi influer sur la filière, stratégie déclinée localement par les autorités portuaires.

Les collectivités s'engagent

« Pêche de Bretagne », structure de coopération renforcée au service du développement de la pêche en Bretagne

Dans le cadre d'une gouvernance partagée et rénovée, les trois collectivités entendent poser les bases d'une coopération portuaire à l'échelle régionale dans le secteur de la pêche pour optimiser et développer le système des ports de pêche de Bretagne et contribuer ainsi à la valorisation de la pêche de Bretagne.

Cette coopération s'inscrit dans le schéma des compétences portuaires que les trois collectivités, prenant acte des candidatures exprimées sur les ports de pêche, décident de retenir s'agissant des activités de pêche :

- Conseil départemental des Côtes d'Armor : Erquy, Saint-Quay, ainsi que les autres ports de pêche des Côtes d'Armor non équipés de halles à marée ;
- Conseil départemental du Finistère : le Guilvinec-Lechiagat, Saint Guénolé Penmarc'h, Loctudy-Ile Tudy, Plobannalec-Lesconil, ainsi que Douarnenez et Audierne (hors partie Sainte Evette),

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

- Conseil régional de Bretagne : Saint-Malo, Roscoff Bloscon, Le Conquet, Brest, Concarneau, Lorient, Quiberon, ainsi que Cancale.

Elle repose sur la mise en place d'une structure de coopération, dont les trois collectivités seront membres fondateurs avec le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille qui sera créé, étant entendu qu'elles proposeront à Lorient Agglomération, acteur majeur du port de pêche de Lorient, de se joindre à elles pour la création de cette entité, qu'elles dénommeront « Pêche de Bretagne ».

Les missions de « Pêche de Bretagne » seront *a minima* les suivantes :

1. coordonner, concerter les autorités concédantes pour faciliter l'adaptation des ports à la mutation prévue des différents secteurs et définir le cadre de mise en œuvre de la stratégie régionale au plan local. A ce titre :
    a. coordonner les investissements portuaires structurants sur les différentes places portuaires, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP) ;
    b. définir une stratégie d'optimisation et de promotion des services portuaires et interportuaires ;
    c. définir un cadre de coordination des grilles tarifaires et des règlements d'exploitation des halles à marée ;
    d. promouvoir la mise en œuvre des normes de tri et d'agréage, inciter les acteurs à l'intégration d'une démarche qualité ;
    e. développer une stratégie commerciale, et en particulier l'amélioration de la préannonce des apports, la promotion et le confortement du positionnement marketing des produits issus de la pêche ;
    f. rechercher des partenariats avec les ports français, européens ou étrangers ;
    g. renforcer la contribution de la pêche au développement touristique de La Bretagne et de ses territoires.
2. observer et suivre l'évolution des activités de la filière pêche sur le littoral breton et favoriser la synergie entre structures connexes (pôle de compétitivité, associations (Association du Grand Littoral Atlantique…), réseau de partenariat entre acteurs socio-économiques et scientifique de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne…,
3. faire un lien avec les acteurs privés de la filière pêche (producteurs, mareyeurs…) afin de définir le socle de la stratégie régionale de développement de la pêche bretonne permettant aux entreprises d'assurer leur pérennité et leur développement dans un contexte mouvant

Les membres fondateurs auront compétences liées avec les décisions prises à l'unanimité par « Pêche de Bretagne », et en particulier pour les missions présentées au 1. ci-dessus.

Outil régional structurant de la coopération et de la valorisation pour la pêche sur tout le territoire, « Pêche de Bretagne » associera, via une commission d'orientation, les délégataires, l'Etat, les acteurs privés de la filière pêche et produits de la mer.

Le statut juridique de « Pêche de Bretagne » sera celui d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), en ce que, personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière, il permet d'institutionnaliser un partenariat, sans transfert de compétence, pour coordonner et cadrer l'action publique.

Compte tenu des compétences du conseil régional de Bretagne de chef de file du développement économique et d'autorité de gestion déléguée du FEAMP, la présidence de « Pêches de Bretagne » sera confiée à un représentant de la collectivité régionale.

Des systèmes portuaires territoriaux renforcés dans leurs synergies

La création de « Pêche de Bretagne » permet de répondre aux enjeux pertinents à l'échelle régionale. D'autres coopérations ou synergies sont à mettre en œuvre sur des échelles plus locales.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

C'est ainsi que, s'agissant des ports des Côtes d'Armor, le Conseil régional et le Conseil départemental prendront les dispositions pour que soit maintenue, au 1er janvier 2017, la concession globale des ports des côtes d'Armor contractée en 2014 par le conseil départemental. Ils acteront par la suite des évolutions de cette concession dans l'objectif de développer les synergies pour les activités de commerce d'une part et pour les activités de pêche d'autre part. Les évolutions de cette concession garantiront le maintien des synergies entre le port du Légué et les ports de Tréguier et Pontrieux pour leurs activités de commerce.

C'est également ainsi que, s'agissant de la Cornouaille, le Conseil départemental du Finistère et le Conseil régional prendront les dispositions permettant la mise en place de synergies entre les ports de pêche plaisance en créant avec les EPCI concernés un syndicat mixte de gestion départemental Cornouaillais des ports mixtes pêche/plaisance à dominante pêche.

Le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille associera :

- le Conseil départemental du Finistère au titre de sa compétence portuaire pour les ports de Douarnenez, Audierne (hors partie Sainte Evette), Saint-Guénolé-Penmarc'h, Le Guilvinec-Lechiagat, Plobannalec-Lesconil, et Loctudy-Ile Tudy ;
- le Conseil régional de Bretagne au titre de sa compétence aménagement/entretien/gestion pour le périmètre du port de Concarneau concerné par les activités de pêche et de plaisance, étant entendu que ce périmètre est délimité par délibération du Conseil régional, propriétaire du port et qu'il pourra être modifié à tout moment par délibération du Conseil régional après concertation avec le syndicat mixte.
- les EPCI au titre de leur compétence économique et pour le lien avec leurs membres sur les réflexions d'interface ville-port.

Le syndicat mixte, autorité portuaire et donc autorité concédante, aura pour objet :

- l'aménagement, l'entretien et la gestion, des ports mixtes pêche/plaisance à dominante pêche de Douarnenez, Audierne (hors partie Sainte Evette), Saint-Guénolé-Penmarc'h, Le Guilvinec-Lechiagat, Loctudy-Ile Tudy, Plobannalec-Lesconil, Concarneau en déclinaison pour la pêche, des orientations fixées par le GIP « Pêche de Bretagne », et pour la plaisance, des orientations de la politique départementale en matière de nautisme et de son Livre Bleu en particulier ;
- l'intégration des activités portuaires dans le développement économique régional et le tissu économique local ;
- l'intégration du développement portuaire dans les interfaces ville-port.

La gouvernance « Ports de Cornouaille » ainsi mise en place :

- permettra de prendre en compte les préoccupations des acteurs publics péri-portuaires qui souhaitent une meilleure intégration des activités portuaires dans le tissu économique local ;
- sera garante de financements mutualisés ;
- permettra de mettre en œuvre une gestion inter portuaire et mixte pêche-plaisance, stratégie retenue dans l'étude de développement des ports départementaux comme la plus pertinente pour le dynamisme et la complémentarité des places portuaires.

Compte tenu de la compétence portuaire du Conseil départemental du Finistère sur l'ensemble des ports concernés, à l'exception du port de Concarneau, la présidence du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille sera confiée à un représentant de la collectivité départementale.

Une nouvelle cartographie des compétences au service du développement portuaire

Compte tenu des candidatures exprimées, notamment sur les ports n'ayant pas fait l'objet d'une candidature départementale (Corniguel dans le Finistère et le Vivier-sur-mer en Ille-et-Vilaine), et des échanges que le Conseil régional a pu avoir avec le Département du Morbihan, ainsi qu'avec Quimper pour le port du Corniguel, les trois collectivités entendent dessiner ainsi un nouveau

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

panorama portuaire au sein duquel elles mettront en œuvre toutes les dynamiques de coopération et de développement ci-dessus présentées :

- Conseil départemental des Côtes d'Armor : Locquémau, Lannion, Tréguier, Pontrieux, Lézardrieux, Loguivy, Arcouest, Port Clos, Pors Even, Paimpol, Saint-Quay, Binic, Dahouet, Erquy, Saint-Cast – le Guildo, le Syndicat Mixte du Grand Légué ;
- Conseil départemental du Finistère : Audierne (hors partie Sainte Evette), Saint Guénolé Penmarc'h, Le Guilvinec-Lechiagat, Douarnenez, Loctudy-Ile Tudy, Plobannalec-Lesconil ;
- Conseil régional de Bretagne : Saint-Malo, Le Légué (en lien avec le Syndicat Mixte du Grand Légué), Roscoff Bloscon, Roscoff Vieux Port, Brest, Concarneau, Lorient, Quiberon (Port Maria), Cancale, Le Conquet, Sein, Molène, Ouessant, Batz, Audierne (Sainte Evette), Groix, Le Palais, Ile d'Arz, Vannes, Séné.

Cet accord de coopération structurera les stratégies portuaires de chacune des collectivités, au service du développement de synergies à l'échelle locale et régionale, faisant de l'appareil portuaire breton un outil structurant de la compétitivité et du développement territorial.

Fait à , le

La Présidente du Conseil Départemental du Finistère	**Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor**	**Le Président Du Conseil Régional de Bretagne**
Nathalie SARRABEZOLLES	**Alain CADEC**	**Jean-Yves LE DRIAN**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Direction générale des services

Session du Conseil régional
Juin 2016

Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional

Lors de la session de mars dernier, le Conseil régional décidait de se porter candidat à l'exercice de la compétence de « *propriété, d'aménagement, d'entretien et de gestion* » des 83 ports départementaux du territoire breton.

En effet, les mécanismes du transfert des ports prévus par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoyaient l'expression des candidatures par les collectivités intéressées, parmi lesquelles les départements eux-mêmes pouvaient naturellement demander le maintien de tout ou partie de leurs ports dans leurs compétences. Si des candidatures concurrentes étaient exprimées, l'État devait œuvrer en faveur de solutions mixtes. Si aucune demande n'était exprimée, la Région était désignée bénéficiaire de(s) port(s) « orphelins ».

La candidature globale de la Région s'accompagnait, de manière indissociable, de l'ouverture d'une démarche de concertation et de négociation avec les autres collectivités candidates.

Cette démarche s'est fixée comme objectif, dans la continuité des habitudes de coopération bretonne, de trouver des solutions partagées, répondant aux enjeux du territoire.

En mars, les éléments de diagnostic des enjeux déterminants que sont les ports pour notre région vous étaient présentés, pour chacune des filières en présence, qu'il s'agisse des ports de commerce au service d'hinterland de proximité et irriguant notre économie régionale ; de l'industrie navale regroupant les activités diversifiées de la construction et de la réparation ; de la pluralité de ports de pêche aujourd'hui départementaux, déterminants pour l'aménagement de notre territoire ; du transport de 3 millions de personnes de et vers les îles bretonnes ; ou encore du rôle des ports dans l'offre touristique bretonne aussi bien que dans les activités industrielles, tertiaires ou de services qui sont induites.

A l'issue de la concertation menée avec les Départements, il est proposé de dessiner un nouveau panorama portuaire qui se fixe quatre axes majeurs :

- poursuivre l'intégration du système des ports de commerce au service d'une stratégie régionale ;
- mettre en place une coopération forte des autorités portuaires compétentes dans le domaine de la pêche, pour agir de manière collective et coordonnée dans l'objectif de développer toutes les synergies pertinentes entre les ports de pêche ;
- agir en cohérence avec la compétence régionale sur la desserte des îles au 1er janvier prochain ;
- conforter le développement des synergies aux échelles territoriales pertinentes.

C'est en ce sens qu'un projet d'accord de coopération portuaire qui serait conclu avec les Départements des Côtes d'Armor et du Finistère est proposé. Pour compléter ce projet d'accord, il est par ailleurs proposé de faire évoluer notre candidature dans les deux autres départements, dans le respect des objectifs fixés par le Conseil régional et dans un esprit de concertation et de coopération.

Poursuivre l'intégration du système des ports de commerce au service d'une stratégie régionale

L'accord de coopération porte sur le développement du système portuaire « commerce » composé des ports de Saint-Malo, du Légué, de Roscoff Bloscon, de Brest, de Concarneau et de Lorient, afin de concevoir et de mettre en œuvre les synergies internes à ce système portuaire, et en particulier :

- Saint-Malo et Le Légué, s'agissant de la desserte de l'*hinterland* de la Bretagne Nord ;
- Saint-Malo et Roscoff Bloscon pour ce qui concerne le trafic « passagers » ;
- Brest, Concarneau et Lorient pour ce qui concerne la construction et la réparation navale.

Transféré sur le 06/07/2016
Affiché le
ID : 036-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Pour ce faire, les collectivités parties au projet d'accord conviennent que soient transférées au conseil régional les compétences que les Départements exercent actuellement, en complément de celles dont la Région dispose sur les ports de Saint-Malo, Brest et Lorient. La Région deviendra donc autorité délégante de ces six ports, pour lesquels elle associera les Départements des Côtes d'Armor et du Finistère à la stratégie développée.

Ceci permet de constituer un réseau structurant des ports de commerce. Les autres ports ayant une activité de commerce, qu'ils soient fluviaux ou portuaires, relèvent de dynamiques plus locales. Le Conseil régional portera une attention particulière à ce que les synergies existantes entre ces ports et les six ports « principaux » soient maintenues et développées. Ces autres ports ont tous fait l'objet de candidature ou de marque d'intérêt d'autres collectivités que le Conseil régional. Il est donc proposé de ne pas faire obstacle à la concrétisation de ces candidatures et marques d'intérêt.

Constituer une coopération renforcée autour d'une « Pêche de Bretagne »

Dans le cadre d'une gouvernance partagée et rénovée, il est proposé que le Conseil régional, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, le Conseil départemental du Finistère posent les bases d'une coopération portuaire à l'échelle régionale dans le secteur de la pêche pour optimiser et développer le système des ports de pêche de Bretagne et contribuer ainsi à la valorisation de la pêche de Bretagne. Lorient Agglomération, acteur structurant du port de pêche de Lorient, sera associé à cette initiative.

Outil régional structurant de la coopération et de la valorisation pour la pêche sur tout le territoire, constitué sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), « Pêche de Bretagne », il est proposé qu'il associe, via une commission d'orientation, les délégataires, l'Etat, les acteurs privés de la filière pêche et produits de la mer, les EPCI territorialement concernés.

La création proposée de « Pêche de Bretagne » est un acte collectif majeur qui donnera une pleine cohérence à la filière de la pêche en Bretagne, et qui permettra, *in fine*, une valorisation optimale des produits de la pêche bretonne à l'échelle nationale et européenne.

Agir en cohérence avec la compétence régionale sur la desserte des îles

La responsabilité du cabotage maritime avec les îles au 1er janvier prochain rend pertinent que la Région maîtrise le maillon portuaire associé : que cela soit pour la régulation des accès, pour être en mesure de maîtriser la qualité de service globale rendu aux passagers et transporteurs, pour que pour la détermination de l'équation économique globale de la desserte.

Les collectivités s'accordent donc sur un transfert à la Région des ports ayant pour activité principale la desserte insulaire : la Cale de Béluré (l'île d'Arz), Port Maria (Quiberon), Le Palais (Belle-île), Port Tudy (Groix), Vannes et Séné (Cale de Barrarach), port de l'île de Molène, Port de l'île de Sein, Port du Stiff-d'Arland et de Lampol (Ouessant), Port de Sainte Evette-Esquibien (Audierne), Port de l'île de Batz, Vieux port de Roscoff, le Conquet.

S'agissant des ports de desserte de Hoëdic et Houat, qui présentent une mixité d'activité, il est proposé de prendre en compte le fait qu'ils participent indubitablement au service public des liaisons maritimes, mais que l'essentiel de leur activité repose sur la plaisance.

Ainsi, il est proposé que ces deux ports soient maintenus dans la compétence du Département du Morbihan, dans la mesure où il mettra à disposition de la Région (dans le cadre d'un traité de concession d'une durée longue) les deux cales nécessaires à l'exploitation des liaisons maritimes ainsi que les locaux à usage de gare maritime sur chacun des deux ports. Ceci permettra à la Région d'assurer la maîtrise de ces cales, en cohérence avec sa nouvelle compétence de transport maritime.

Conforter le développement des synergies aux échelles territoriales pertinentes

La création de « Pêche de Bretagne » permet de répondre aux enjeux pertinents à l'échelle régionale. D'autres coopérations ou synergies sont pertinentes sur d'autres échelles territoriales. Il s'agit par exemple :

- de la synergie interne sur le port du Légué, pour laquelle il est proposé de conforter le syndicat mixte du Grand Légué ;
- de la synergie mise en évidence par le Département du Finistère sur les ports de Cornouaille dans le domaine de la pêche et de la plaisance, au travers du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille dont seraient membre la Région Bretagne au titre de sa compétence pêche-plaisance du port de Concarneau, le Conseil départemental du Finistère au titre de sa compétence portuaire sur les autres ports de Cornouaille et les EPCI au titre de leur compétence économique
- de la synergie dans le domaine de la plaisance dans le bassin de navigation du Morbihan ;

C'est un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement du territoire qui est ici établi.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DIRECO_DGS_02-DE

Annexe 1 : ports pour lesquels le Conseil régional de Bretagne est candidat au titre de l'article 22 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

- Port Tudy à Groix
- Le Palais à Belle-île
- Port Maria à Quiberon
- La cale de Béluré à l'Île d'Arz
- La cale de Barrarach à Séné
- Le port de Port Anna à Séné
- La cale de Conleau à Vannes
- Le port de commerce à Vannes
- Le port de Concarneau
- Le port de Sainte-Evette-Esquibien à Audierne
- Le port de l'île de Sein
- Le port du Conquet
- Le port de l'île de Molène
- Le port du Stiff – d'Alrand et de Lampol à Ouessant
- Le port de l'île de Batz
- à Roscoff : le Vieux Port et Bloscon
- Le port du Légué à Saint-Brieuc
- Le port de la Houle à Cancale

Mobilisation de la région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_04-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DIRECO_04

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 30 juin 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 18 heures retour à 19 heures), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (départ à 18 heures), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD , Madame Corinne ERHEL (arrivée à 16 heures 30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 17 heures), Monsieur Philippe HERCOUET , Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN , Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES,, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER , Monsieur Bernard POULIQUEN (départ à 19 heures 30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT , Madame Catherine SAINT-JAMES (départ à 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (départ à 17 heures retour à 19 heures 45), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Gérard lahellec de 18 heures à 19 heures), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18 heures), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 16 heures à 16 heures 30), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à monsieur Stéphane ROUDAUT) , Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_04-DE

BRAS), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 19 heures 30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 20 heures),Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN de 17 heures à 19 heures 45), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission économie, agriculture et mer, Europe ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe DCR vote contre)

- D'APPROUVER les orientations fixées par le rapport joint en annexe.

Le Président du Conseil régional

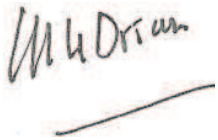

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_04-DE

Direction de l'économie

Session du Conseil régional
Juin 2016

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Avec plus de 5 milliards de litres de lait collectés, la Bretagne assure 22 % des livraisons nationales et demeure de loin la première région laitière française. La Bretagne compte près de 13 000 exploitations spécialisées en lait et viandes bovines soit une exploitation par commune en moyenne. Les filières bovines sont un outil essentiel d'aménagement du territoire et structurent nos paysages.

En avril 2015, les quotas laitiers, dernier outil encore actif de régulation des marchés, ont été supprimés, en application de décisions prises par le Conseil européen des ministres de l'agriculture lors de ses réunions de juin 2003 et novembre 2008. Les marchés du lait et de la viande bovine étant mondiaux et très concurrentiels, les équilibres, qui structuraient le marché européen avant cette réforme, en ont été bouleversés. Pour assurer leur pérennité dans cette conjoncture instable, les exploitations doivent être toujours plus compétitives et résilientes pour faire face aux fluctuations des cours, de plus en plus rapides et d'une ampleur croissante.

Ces deux dernières années, la production européenne a fortement augmenté principalement dans les Pays du Nord de l'Europe. La filière connaît actuellement une crise de surproduction, sous le double effet d'une baisse de la demande mondiale notamment asiatique et d'une augmentation importante de la production. Les actuels outils d'intervention de l'Union européenne sur les marchés sont aujourd'hui inopérants au vu de la faiblesse des cours. Consciente de cette situation, la France a demandé lors du Conseil européen des ministres de l'agriculture du 14 mars 2016, un rétablissement, *a minima* provisoire, des outils de régulation de marché.

Lors de la session de février 2016, face aux difficultés traversées par les filières lait et viande bovine, le Président du Conseil régional a engagé, à l'image de ce qui a été fait pour la filière porcine, l'élaboration d'un plan de mobilisation en vue de l'accompagnement des filières lait et viande bovine en Bretagne.

Ces filières bénéficient déjà d'un soutien fort de la puissance publique. Ainsi, en 2015, dans le cadre du Programme de Développement Rural Bretagne (PDR 2014-2020), qui fait du soutien à l'élevage une priorité, les pouvoirs publics ont mobilisé près de 110 M€, engagés au bénéfice de plus de 2 000 exploitations des filières bovins lait et viande pour soutenir leurs investissements et les évolutions de pratiques.

Dans le contexte de crise que traversent ces filières de production, il apparaît toutefois indispensable de renforcer encore le soutien pour qu'elles améliorent leur compétitivité, condition de la pérennisation de ces filières stratégiques et prioritaires pour le territoire.

Depuis mars 2016, plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les principaux acteurs des filières, syndicats agricoles, chambres d'agriculture, organisations de producteurs (OP), laiteries et distributeurs. Un consensus s'est dégagé sur le fait que la Bretagne, compte tenu de son contexte pédo-climatique, de la densité et de la qualité de son tissu de recherche et d'innovation, de la compétence de ses

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_04-DE

éleveurs, et d'un foncier agricole moins cher que dans le reste de l'Europe a des atouts indéniables pour le développement des productions bovines, lait et viande.

Cependant, il est nécessaire d'œuvrer au renforcement de la différenciation de produits encore trop souvent banalisés, tels ceux à destination des marques distributeurs et de la restauration hors foyer, pour créer l'indispensable valeur, nécessaire à la rentabilité globale de la filière. L'élaboration d'un cahier des charges conforme aux attentes des consommateurs sur les conditions de production est un des outils pour créer les conditions de cette différenciation et donc d'une meilleure valorisation du produit brut sur lequel il faut également poursuivre la démarche d'innovation produit ou marketing.

Les exploitants doivent aussi pouvoir adapter leur mode de fonctionnement à l'évolution des cycles économiques. Ces derniers sont de plus en plus rapides dans leurs retournements et nécessitent une plus grande résilience, tout particulièrement dans la gestion de la trésorerie, devenue de fait beaucoup plus fluctuante.

Les chefs d'exploitations doivent être formés pour mieux percevoir et anticiper les évolutions du monde complexe dans lequel évoluent leurs élevages et trouver les pistes pour améliorer leur système de production.

Fort de ces éléments de diagnostic, afin d'accompagner les filières lait et viandes bovines dont les perspectives de moyen et long termes restent encourageantes, la Région s'engage et appelle à la mobilisation des acteurs autour de trois chantiers :

- Renforcer la compétitivité des filières de production bovin lait et viande ;
- Différencier l'offre produit, créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières de production ;
- Saisir les opportunités à l'exportation**.**

Pour un renforcement de la compétitivité des filières de production « bovin lait » et « bovin viande »

Il s'agit de renforcer la résilience des exploitations agricoles des filières bovins, lait et viande, face aux aléas du marché dans lequel elles évoluent.

L'exposition aux aléas économiques devient de plus en plus forte. Le meilleur moyen d'action est la maîtrise des coûts de production, qui est le socle permettant d'assurer la résistance des exploitations face aux aléas tout en réduisant l'empreinte environnementale.

S'agissant de cet enjeu, les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un outil majeur permettant d'agir, puisqu'elles allient performance économique et environnementale. La Région décide donc de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de ce programme en lui octroyant des moyens supplémentaires qui permettront d'amplifier le nombre de MAEC souscrites d'une part, et d'ouvrir désormais l'ensemble des mesures sur tous les territoires de la Bretagne d'autre part. Elle décide également d'accompagner les exploitants dans la mise en œuvre ces MAEC qu'ils auront souscrites, en créant un Pass'MAEC sur le modèle du Pass'Bio déjà existant.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail et la compétitivité des exploitations passent par la modernisation des outils de production. La Région va poursuivre son effort d'accompagnement dans le cadre du plan de compétitivité des exploitations agricoles et de soutien pour la maîtrise des coûts énergétiques sur l'exploitation dans le cadre du plan éco-énergie lait. De plus, des financements spécifiques pour soutenir les investissements matériels dans la filière bovin viande sont engagés.

S'il est nécessaire, du fait de la crise, d'agir immédiatement sur les points sensibles directement liés à la conjoncture, il s'agit aussi de continuer à se concentrer sur les enjeux qui font l'avenir de cette filière. Le renouvellement des exploitations agricoles reste une priorité absolue pour la décennie à venir, au vu de la pyramide démographique des exploitants. Afin de faciliter l'installation dans ces filières et au même titre que sur la filière porcine, un dispositif d'octroi de prêts d'honneur sera rapidement opérationnel pour la filière bovin viande.

Enfin, il est indispensable que les chefs d'exploitation continuent à se former tout au long de leur carrière pour être en situation de faire les choix stratégiques les plus adaptés dans un environnement économique incertain. La formation continue des exploitants agricoles privilégiera l'analyse technico-économique et le

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-16_DIRECO_04-DE

calcul du coût de production. Elle devra également porter sur la stratégie de développement et de pilotage de l'élevage. Il s'agira de renforcer la formation des chefs d'exploitations en s'appuyant sur un dispositif d'appui collectif pour accompagner le changement.

A moyen terme un travail d'harmonisation des critères technico-économiques sera conduit avec les représentants des producteurs, du contrôle laitier, des centres de gestion, des banques, et des chambres d'agriculture pour établir une définition des critères pertinents pour l'analyse d'une exploitation et de ses projets, afin de mieux cibler cet accompagnement.

Pour une différenciation de l'offre produit, la création de valeur ajoutée et la structuration des filières de production

Il s'agit d'accompagner les démarches de valorisation des produits.

La production laitière bretonne doit viser l'ensemble du spectre du marché intérieur français, y compris la grande distribution et la restauration hors foyer qui sont des débouchés naturels très conséquents en termes de volumes. Il s'agit, sur ces segments, de travailler à la reconnaissance de la qualité du lait breton afin qu'il soit mieux valorisé et donc également mieux rémunéré sur le marché intérieur.

Une réflexion est déjà engagée avec l'ensemble des acteurs de la filière sur la mise en place d'un cahier des charges qui permette de différencier l'offre de produits bretons. Il conviendra de valoriser les démarches qualité existantes, charte des bonnes pratiques d'élevage, qualité sanitaire des produits, respect du bien-être animal et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue avec notamment la valorisation du temps de pâturage des animaux. Cette démarche pourra notamment se traduire par un contrat tripartite de répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière : producteurs, transformateurs et distributeurs, sur la base de ce qui existe par exemple aux Pays Bas. Cette démarche ne sera durable que si la valeur ajoutée produite est supérieure à celle qui existe aujourd'hui. Or, dans le schéma actuel, l'organisation des producteurs telle qu'elle fonctionne ne leur permet pas de peser suffisamment dans les discussions entre les acteurs de la filière. Les organisations de producteurs souhaitent donc la mise en place d'une Association d'Organisations de Producteurs (AOP) régionale transversale qui fédérerait l'ensemble des producteurs, dont ceux qui relèvent des coopératives pour mieux gérer les volumes et le prix. La Région soutient et encourage cette dynamique, et y consacrera des moyens financiers pour contribuer à l'aboutissement de cette démarche.

Par ailleurs, la filière laitière bio qui bénéficie d'une bonne image auprès des consommateurs et d'un potentiel de croissance conséquent doit pouvoir créer les conditions d'un développement maîtrisé, permettant d'atteindre son objectif d'augmentation progressive des volumes tout en garantissant des prix rémunérateurs répartis équitablement sur l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs).

D'importantes conversions en lait bio sont attendues dans les prochains mois. La conversion vers un système bio doit être particulièrement réfléchie et accompagnée. Les exploitations qui s'engageront seront soutenues via les aides à la conversion en bio. A cet effet, la Région renforce les moyens sur son Pass'bio pour faciliter les conversions.

Toutes ces démarches sont complémentaires de la poursuite du soutien à l'innovation que finance la Région pour permettre aux entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire, en lien avec les laboratoires et les centres techniques, de mieux valoriser la matière première en développant par exemple une meilleure valorisation des protéines incluses dans le lait. En effet, la différenciation se construit par de l'innovation dans les produits et procédés et reste un atout majeur de compétitivité pour les filières : le lait est une source infinie d'innovation. Notre tissu de recherche et d'innovation publique et les synergies engagées avec les principaux industriels du secteur laitier sont des atouts indéniables pour développer de la valeur ajoutée. Mieux valoriser un segment de la production ou du produit a des effets positifs globaux sur l'ensemble de cette dernière, la finalité étant d'augmenter la rémunération moyenne du litre produit.

Voilà pourquoi, même si la capacité de certains producteurs à mieux valoriser leur matière première par la réalisation de produits transformés (yaourts, glaces…) est une option extrêmement intéressante à développer, elle ne peut suffire à « absorber » le volume de production laitier breton. Il faut donc également aller chercher de nouveaux marchés ou renforcer ceux qui préexistent.

Pour saisir les opportunités à l'exportation

Dans le contexte actuel, le maintien de la croissance de la filière bretonne passe par le développement du chiffre d'affaires à l'international des industriels, notamment sur les pays émergents qui voient leur part de

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160639-16_DIRECO_04-DE

population en capacité de consommer des produits laitiers croître fortement, et sont en recherche de traçabilité et de sécurité sanitaire. Il s'agit donc de renforcer le soutien aux entreprises qui souhaitent se positionner sur ces marchés.

Pour ce faire, les dispositifs de soutien à la participation aux salons seront optimisés notamment en déverrouillant le seuil de la PME comme critère d'éligibilité au profit des ETI et des coopératives qui sont les principaux acteurs en Bretagne sur cette filière. De même un soutien spécifique sera mis en place pour le plus grand salon international de la filière, l'ANUGA, qui se tiendra en Allemagne en 2017.

Enfin, l'action de BCI en faveur du développement à l'étranger des industriels en Bretagne sera renforcée.

Une mobilisation financière pour répondre aux enjeux des filières

Déjà, comme évoqué ci-dessus, les filières bovins lait et viande ont bénéficié en 2015 de plus de 110M€ de crédits publics avec plus de 2000 exploitations qui ont été soutenues. Ce plan confirme et renforce encore le soutien du Conseil régional.

La Région engage un plan d'accompagnement des filières lait et viande bovines qui se concrétise par des engagements supplémentaires sur 2016 et 2017 :

- 21,8 M€ supplémentaires de MAEC, dont 8 M€ en 2016 et 13 M€ en 2017, ainsi que 400 K€/an pour l'accompagnement à la mise en œuvre de ces MAEC (Pass'MAEC) ;
- 2 M€ supplémentaires pour les MAB et CAB (maintien et conversion en bio) ;
- 3,5 M€ supplémentaires pour la modernisation des filières de production ;
- 200 k€ supplémentaires pour le Pass'Bio ;
- 2 M€ de mise en place de prêts d'honneur ;
- 500 k€ supplémentaires pour l'aide à la formation.

C'est un effort partenarial cumulé de 30 M€, provenant essentiellement de crédits régionaux, qui est ainsi engagé pour soutenir les filières « bovin lait » et « bovin viande ».

Je vous propose d'approuver les orientations fixées par le présent rapport.

Le Président

Jean-Yves Le Drian

Nouvelles conditions de nomination et de fonctionnement du comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération 16_DIRECO_DDRENU_CCRRDT_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Nouvelles Conditions de Nomination et de Fonctionnement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-610 d'orientation et de programmation de la recherche et développement technologique de France en date du 15 juillet 1982, notamment son article 13 ;

Vu le décret n°83-1174 du 27 décembre 1983 relatif au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Education, Formation et Emploi ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A l'unanimité)

-D'APPROUVER les nouvelles conditions de nomination et de fonctionnement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique conformément à l'annexe 1.

-D'ABROGER la délibération du Conseil régional en date 27 mars 2009 fixant les conditions de nomination et de fonctionnement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique.,

Le premier vice-président
du Conseil régional

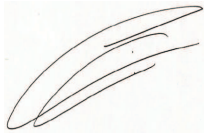

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

ANNEXE N°1

CONDITIONS DE NOMINATION ET DE FONCTIONNEMENT

DU COMITE CONSULTATIF REGIONAL DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

Partie I - Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique

1. Désignations

1.1 - Le Conseil régional établit, après avis du Conseil économique, social et environnemental régional, la liste des collèges constituant le Comité et des institutions appelées à proposer des candidats avec le nombre de sièges qui leur sont réservés.

1.2 - Le Président du Conseil régional sollicite des institutions citées dans la liste ci-après leurs propositions de candidatures.

1.3 - Sur proposition du Président du Conseil régional, après avis du Conseil économique, social et environnemental, le Conseil régional procède à la désignation des membres en séance plénière.

1.4 - Par ailleurs, le Conseil régional désigne, en séance plénière, ses douze représentants auprès du Comité parmi lesquels le Vice-président en charge de la recherche et du développement technologique qui y siège de droit.

2. Vacance et remplacement

2.1 - En cas de vacance d'un membre, le remplaçant est désigné, sur proposition des organismes régionaux ou nationaux, par le Conseil régional pour la durée du mandat restant à courir.

2.2 - Tout membre perd son mandat par démission ou lorsque la qualité, au titre de laquelle il a été désigné, cesse.

3. Composition

3.1 - Le Comité est composé de **cent cinq membres**.

3.2 - Ces membres se répartissent dans trois collèges :

3.2.1 - Premier collège :

Il rassemble **soixante et un** membres dont :

✓ **trente quatre** membres représentant la recherche publique et les formations supérieures régionales, dont :

Les universités : **15**

- Université de Rennes 1 (UR1) 3
- Université de Rennes 2 (UR2) 3
- Université de Bretagne Occidentale (UBO) 3
- Université de Bretagne Sud (UBS) 3
- Université Pierre et Marie Curie (UPMC)/Station Biologique de Roscoff (SBR) 1

Université Bretagne Loire (UBL) 2

Association régionale des IUT de Bretagne (ARIUT) **1**

Les grandes écoles : **9**
ayant une activité de recherche reconnue (responsable ou associée à des équipes labellisées par le Ministère) membre de la Conférence des Directeurs des grandes écoles de Bretagne (CDGEB)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

Les grands organismes de recherche : **9**

Centre national de la Recherche Scientifique (CNRS), Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer (IFREMER), Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), Institut National en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN), Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Total **34**

- ✓ **Vingt quatre** membres représentant les acteurs régionaux de l'innovation et du transfert de technologie ainsi que le secteur concurrentiel, acteur de la recherche privée et utilisateur de la recherche publique, soit :

SATT Ouest Valorisation **1**

Les Centres d'Innovation Technologique : **4**
- Les CRITT 2
- La fédération régionale Act Food Bretagne 1
- Les centres techniques (parmi les établissements suivants) **:** Institut Maupertuis, Pôle Cristal, CRT Morlaix, Perfos 1

La Fédération des Technopoles de Bretagne **3**

Les Pôles de Compétitivité (parmi les pôles suivants) : **1**

Mer Bretagne Atlantique, Images et Réseaux, Valorial

Les structures régionales de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (parmi les établissements suivants) **:** **2**

Espace des Sciences, Océanopolis, Maison de la Mer/Espace des Sciences de Lorient, La Cité des Télécoms et le Planétarium de Plemeur-Bodou, l'Association les Petits Débrouillards Grand Ouest.

Bretagne Développement Innovation (BDI) **1**

L'Institut de Recherche Technologique B<>COM (B<>COM) **1**

L'Institut pour la Transition Énergétique France Énergies Marines (FEM) **1**

Le secteur concurrentiel : **10**
- PME bretonnes 7
- grands groupes implantés en Bretagne 3
  dont trois entreprises sont membres des Pôles de compétitivités bretons

Total **24**

- ✓ **Trois** membres représentant la vie étudiante, soit :

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) **1**

Syndicat étudiant **1**

Le Pôle Breton des associations de doctorants et docteurs - Nicomaque **1**

Total **3**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

3.2.2 - Deuxième collège :

Il rassemble **quinze membres** représentant les acteurs consulaires régionaux et les organisations syndicales et patronales, soit :

Les organismes consulaires :	**3**
• Chambre régionale du Commerce et de l'Industrie	1
• Chambre régionale des Métiers	1
• Chambre régionale d'Agriculture	1
Les organisation syndicales salariales :	**7**
• CGC	1
• CGT	1
• CFDT	1
• CFTC	1
• FO	1
• FSU	1
• UNSA	1
Les organisation syndicales patronales :	**5**
• CGPME	1
• Comité régional des pêches	1
• Confédération paysanne	1
• FNSEA	1
• MEDEF	1
Total	**15**

3.2.3 – Troisième collège :

Il rassemble **vingt-neuf membres** dont :

Le Conseil régional	**12**
Le Conseil économique, social et environnemental régional	**3**
Les métropoles bretonnes	**2**
Les Départements	**4**
Les Communautés d'agglomération (1 par département)	**4**
Les Communautés de communes (représentant 2 départements)	**2**
Des membres bretons de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Technologies	**2**
Total	**29**

4. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du Comité est de trois ans, à compter de la date de désignation par le Conseil régional. Elle peut être prolongée sur proposition du Président du CCRRDT et sur décision du Président du Conseil régional.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

5. Compétences et rôle

5.1 - Instance de concertation et de dialogue avec les acteurs et les partenaires de la recherche et de l'innovation, le Comité peut être consulté pour avis :

- sur les questions relatives aux politiques régionales pour le renforcement de la recherche et de l'innovation en région (orientations, évolutions et changements, modalités d'attribution des aides, évaluation, etc.) ;
- sur les questions relatives aux politiques régionales pour le renforcement des formations supérieures en région et le continuum bac -3 / bac +3 (+5) ;
- sur les programmes pluriannuels d'intérêt régional (Contrat de Plan, programmes et réseaux de recherche, etc.) ;
- sur les politiques de l'État et de l'Europe dans les domaines de la formation, de la recherche et du développement technologique ;
- sur des questions particulières relatives au continuum formation/recherche/innovation ;
- sur les résultats et conclusions des travaux des groupes de travail définis ci-après.

5.2 - Par ailleurs, le Comité est tenu informé de la répartition du budget régional pour le renforcement de l'enseignement supérieur et la recherche et de l'innovation et de son exécution (rapport d'activité).

5.3 - Le Comité peut :

- être saisi par le Président du Conseil régional ou le représentant de l'État en région pour donner son avis ;
- s'auto-saisir sur des questions particulières relatives à la formation, recherche et au développement technologique.

5.4 - Le Comité assure le suivi de la mise en œuvre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

6. Le fonctionnement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique

6.1 - Séance d'installation

6.1.1 - Suite à leur désignation, les membres du Comité sont convoqués par le Président du Conseil régional à une réunion d'installation qui a pour objet :

- L'élection du Président du CCRRDT ;
- L'élection, par collège, des membres du Bureau.

6.1.2 - La séance d'installation est présidée de droit par le Vice-président du Conseil régional en charge de la recherche et du développement technologique, jusqu'à l'élection du Président du CCRRDT.

6.1.3 - Le Président du CCRRDT, membre du troisième collège, est élu par l'ensemble des membres du Comité à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative lors du troisième tour.

6.1.4 - Les représentants des trois collèges auprès du Bureau sont élus par les membres de leur collège à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative lors du troisième tour.

6.2 - Séances plénières ordinaires

6.2.1 - Ces séances ont lieu au moins une fois par an.

6.2.2 - Elles peuvent être organisées :

- à l'initiative du Président du CCRRDT ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

- à la demande du Président du Conseil régional de Bretagne ;
- à la demande d'au moins un tiers des membres du Comité.

Remarque **:** Le Préfet de Région peut également demander au Président du CCRRDT de réunir les membres du Comité en séance plénière pour solliciter leurs avis sur certaines questions ou les informer des actions de l'État dans le domaine de la formation, de la recherche et du développement technologique.

6.2.3 - Les membres du Comité se réunissent en séance plénière ordinaire sur convocation de leur Président qui, huit jours au moins avant la réunion, adresse aux membres l'ordre du jour.

6.2.4 - Le Président du CCRRDT préside les séances, dirige les débats et prononce leur clôture. En cas d'empêchement ou d'absence, il peut se faire représenter par un des trois Vice-présidents du Comité.

6.2.5 - La parole est accordée aux membres du Comité suivant l'ordre des inscriptions et des demandes.

6.2.6 - Le vote à main levée est le mode de vote ordinaire, la voix du Président du CCRRDT étant prépondérante en cas d'égalité de suffrages.

6.2.7 - Pour mener à bien les réflexions qu'il est chargé de conduire et nourrir les débats nécessaires, le Comité peut entendre des personnalités extérieures qualifiées, invitées par le Président du CCRRDT.

6.2.8 - Le Président du Conseil régional et le Préfet de Région ont en permanence accès aux réunions du Comité. Ils peuvent s'y faire représenter.

6.2.9 - Le représentant du Recteur d'académie et le Délégué régional de BPI France sont invités à toutes les séances plénières du Comité.

6.2.10 - Les réunions du Comité sont publiques.

6.2.11 - Les avis et/ou recommandations du Comité sont transmis par son Président au Président du Conseil régional et/ou au Préfet de Région.

6.3 – Groupes de travail

6.3.1 - Des groupes de travail spécialisés et temporaires peuvent être constitués pour l'étude de certaines questions relatives à la formation, la recherche et au développement technologique, sur proposition :

- du Président du CCRRDT ;
- du bureau.

6.3.2 - La constitution de groupes de travail ainsi que leur organisation sont décidées en séances plénières du Comité ou en réunions du Bureau.

6.3.3 - Pour être constitué, tout groupe de travail proposé doit, au préalable, disposer :

- d'un programme de travail avec échéancier ;
- d'une répartition des tâches et responsabilités (un rapporteur, un secrétaire).

6.3.4 - Les groupes de travail sont constitués pour une durée déterminée.

6.3.5 - Le rapporteur d'un groupe de travail est responsable du bon déroulement des travaux menés et fait part des résultats obtenus devant le Bureau et/ou le Comité

6.3.6 - Le Président du Conseil régional ou son représentant et le Président du CCRRDT ont en permanence accès à ces groupes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

Partie II - Bureau du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique

1. Composition

1.1 - Le Bureau est constitué :

- du Président du CCRRDT ;
- de dix-neuf représentants du premier collège dont :
  - un représentant par université ;
  - trois représentants des écoles d'ingénieur et grandes écoles ;
  - quatre représentants des organismes de recherche ;
  - trois représentants des acteurs régionaux de l'innovation et du transfert de technologie ;
  - trois représentants d'entreprises innovantes.
- de deux représentants du deuxième collège.
- de six représentants du troisième collège dont :
  - trois représentants du Conseil régional ;
  - un représentant du Conseil économique, social et environnemental régional ;
  - un représentant des Métropoles bretonnes ;
  - un membre breton de l'Académie des Sciences.

1.2 - Par ailleurs, le Président du CCRRDT peut choisir des experts permanents dits membres qualifiés pour prendre part aux réunions du Bureau. Leur nombre est limité à cinq.

1.3 - Le Délégué régional à la recherche et au développement technologique assiste de droit à toutes les réunions du Bureau.

2. Durée du mandat

2.1 - Les membres du Bureau sont élus pour la durée de leur mandat au sein du Comité.

2.2 - Il est pourvu aux vacances survenues au sein du Bureau lors de la session plénière du Comité qui suit leur constatation, les remplaçants étant désignés pour la durée du mandat restant à couvrir.

3. Compétences et rôle

3.1 - Le Bureau :

- donne, après instruction des services de la Région, un avis technique préalable sur les dossiers proposés au financement de la Région dans le domaine de la recherche ;
- émet des avis et/ou recommandations sur des questions particulières relatives à la recherche et au développement technologique ;
- peut proposer la constitution de groupes de travail ;
- suit les travaux menés par les groupes de travail constitués et émet des avis sur ceux-ci.

3.2 - Sauf avis contraire du Président du Conseil régional, aucune information relative à l'instruction des dossiers de demande d'aide, hormis l'état d'avancement de la procédure, ne peut être communiquée au candidat, rédacteur de la demande, ou à son organisme de tutelle, avant toute décision de la Commission Permanente du Conseil régional. En ce sens, les membres du Bureau sont tenus à la confidentialité la plus stricte.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

4. Le fonctionnement du Bureau

4.1 - Réunion d'installation

4.1.1 - Suite à leur élection, les membres du Bureau sont convoqués par le Président du CCRRDT à une réunion d'installation qui a pour objet la désignation des trois Vice-Présidents (un par collège).

4.1.2 - La réunion d'installation est présidée par le Président du CCRRDT.

4.2 - Réunions ordinaires

4.2.1 - Les réunion du Bureau sont organisées à la demande du Président du CCRRDT et/ou du Président du Conseil régional.

4.2.2 - Les membres du Bureau se réunissent sur convocation du Président du CCRRDT qui, huit jours au moins avant la réunion, leur adresse l'ordre du jour et les documents de travail nécessaires.

4.2.3 - Les membres ne pouvant être présents pourront se faire représenter par un autre membre (nul ne peut détenir plus d'un pouvoir).

4.2.4 - Le Président du CCRRDT préside les réunions, dirige les débats et prononce leur clôture. En cas d'empêchement ou d'absence, il peut se faire représenter par un des trois Vice-présidents du Comité.

4.2.5 - En cas de désaccord manifeste constaté et si le Président du CCRRDT le juge nécessaire, il sera procédé à un vote à main levée, la voix du Président du CCRRDT étant prépondérante en cas d'égalité de suffrages.

4.2.6 - Lorsqu'un dossier concernant directement ou indirectement un membre du bureau sera mis à l'étude, celui-ci ne pourra pas prendre part aux délibérations.

4.2.7 - Pour mener à bien les réflexions qu'il est chargé de conduire et nourrir les débats nécessaires, le Bureau peut entendre les représentants des grands organismes de recherche, des universités et des grandes écoles pour s'informer des différents politiques de recherche menées par ceux-ci, ou des personnalités extérieures qualifiées, invitées par le Président du CCRRDT.

4.2.8 - Les réunions du Bureau ne sont pas publiques.

4.2.9 - Les avis et/ou recommandations du Bureau sont transmis par le Président du CCRRDT au Président du Conseil régional et/ou au Préfet de Région.

4.2.10 - Les avis du Bureau sur les dossiers proposés au financement de la Région dans le domaine de la recherche, sont transmis par le Président du CCRRDT au Président du Conseil régional et portés à la connaissance de la Commission permanente du Conseil régional avant sa prise de décision.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-CCRRDT_01-DE

Partie III - Présidence d'honneur du Comité consultatif régional de la Recherche et du Développement Technologique

Le Comité peut, sur proposition de son Président, décerner le titre de Président d'honneur ou de membre d'honneur à des personnalités eu égard aux services éminents rendus à la recherche en Bretagne.

Partie IV - Secrétariat du Comité consultatif régional de la Recherche et du Développement Technologique

1. Le secrétariat du Comité et du Bureau est assuré par les services de la Région.

2. Le secrétariat des groupes de travail est assuré par les membres du Comité désignés, en particulier les rapporteurs, en liaison avec les services de la Région.

Orientation pour le schéma directeur immobilier des lycées publics

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DIL_DIL_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Pierre BRETEAU, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame GAUTIER-LE BAIL,Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Claire GUINEMER (départ à 14 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Rolland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (départ à 15 heures), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS (départ à 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (départ à 15 heures 15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 14 heures 20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Gérard LAHELLEC à partir de 15 heures 15), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Anne PATAULT), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Marc COATANEA), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 14 heures), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Anne TROALEN), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Isabelle PELLERIN à partir de 15 heures), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Karim GHACHEM à partir de 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Evelyne JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 15 heures 15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Hervé UTARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

REGION BRETAGNE

Madame Mona BRAS), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Dominique RAMARD), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Gaël LE SAOUT à partir de 15 heures 15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 14 heures 20), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Education, Formation et Emploi ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A l'unanimité)

-D'APPROUVER les orientations pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne qui figurent en annexe.

Le premier vice-président
du Conseil régional

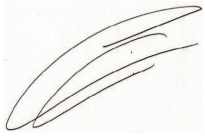

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

Direction de l'immobilier et de la logistique

Session du Conseil régional
Juin 2016

Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics

Le patrimoine immobilier de la collectivité régionale est très majoritairement constitué de l'immobilier des lycées, qui représente plus de 2 millions de mètres carrés bâtis, plus de 1300 bâtiments sur 116 établissements différents. Leur localisation sur l'ensemble du territoire régional, leur âge, la nature des formations qu'ils hébergent, les évolutions des cartes des formations comme des référentiels éducatifs font de ce patrimoine une mosaïque de situations hétérogènes et parfois complexes. L'immobilier est la plus ancienne compétence régionale dans les lycées et est également l'une des compétences sur laquelle la Région investit le plus. Financièrement , c'est en effet en moyenne 80 M€ que la Région y consacre chaque année, se fixant l'objectif d'offrir les meilleures conditions pour la réussite des jeunes bretons et les meilleures conditions de travail pour les différents personnels.

Les nécessités d'intervention sur ce patrimoine sont multiples, afin de s'adapter aux réglementations et aux évolutions de tous ordres : formations, orientations pédagogiques, démographie, enjeux environnementaux et sociétaux, ... Ces enjeux, à l'image de ceux de notre société, sont divers, et leur ampleur et leur imbrication sont croissantes.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'appréhender pleinement ce contexte et de redéfinir notre approche du patrimoine immobilier des lycées pour y répondre.

Il s'agit de repenser notre stratégie pour rendre notre action plus lisible, plus compréhensible, que ce soit par les usagers que sont les chef.fe.s d'établissements et leurs équipes, ou par les jeunes et leurs familles.

Il s'agit d'adapter nos interventions à des évolutions substantielles, concernant en particulier :

- les pratiques pédagogiques, avec par exemple le numérique ;
- la réglementation, tant sur les aspects énergétiques que sur l'accessibilité ;
- les exigences de confort d'usage et de maintenance, notamment pour nos agents exerçant en établissement.

Pour mener à bien cette évolution nécessaire, et ainsi rendre plus efficiente notre intervention, plusieurs axes de travail sont fixés.

Nous ne pourrons agir qu'en **accentuant le lien de confiance entre la collectivité et les établissements**. Il ne peut s'agir d'un lien « client - fournisseur » mais bien d'une relation suivie intégrant côté régional les contraintes de fonctionnement de l'établissement, comme son projet, et côté établissement, les contraintes régionales, liées à l'environnement juridique et financier, qui sont celles d'une collectivité.

Il importe donc que les relations s'organisent sur le partage de l'ensemble des diagnostics disponibles pour l'ensemble de ce patrimoine mais également sur des « règles de fonctionnement », claires et partagées concernant les priorisations de travaux.

Il s'agira également de **faire évoluer les modes de faire**. Ainsi, dans la continuité d'échanges avec les chef.fe.s d'établissement, la collectivité a ouvert largement la réflexion sur ses modes de faire, en lien avec son mandataire, la SEMAEB. Ainsi, pour chaque opération, nous questionnerons l'ensemble des modalités

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

possibles de conduite et de réalisation de l'opération. La réglementation concernant les marchés publics offre un panel de possibilités important, qu'il s'agit de mobiliser complètement, au regard d'une analyse au cas par cas sur la recherche d'une réduction des délais, des coûts, ou de la simplification des réalisations.

La collectivité se fixe également une priorité forte : **repenser la proximité et la concertation avec les établissements** afin de rendre fluide les relations, l'information. Pour un établissement et ses usagers, il est indispensable de connaître le planning des investissements immobiliers qui y sont conduits, et d'être informé des éventuelles difficultés rencontrées en amont ou pendant la phase de réalisation .

Tout cela doit s'inscrire dans une **appréhension globale du patrimoine**, des **priorités d'intervention** que nous nous fixons, de la stratégie patrimoniale qui structure nos interventions.

C'est l'objet de l'élaboration d'un schéma directeur immobilier que nous engageons ici, et dont nous définissons la méthode d'élaboration, les objectifs structurants.

Le schéma directeur immobilier sera le cadre stratégique de référence qui fixera les orientations fondamentales d'aménagement et de développement du patrimoine immobilier régional. Il sera le guide d'actions pour notre parc immobilier. Il sera l'outil de pilotage et de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés par l'immobilier.

I. Un cadre d'action pluriannuel défini, contraint, et perfectible pour les investissements dans les lycées,

Lors de sa session d'octobre 2015, l'assemblée régionale s'est prononcée sur le programme prévisionnel des investissements dans les lycées en approuvant le plan d'action 2015-2016 et l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). En arrêtant les grandes lignes de la mise en accessibilité de son patrimoine, la collectivité a pris un engagement structurant pour la définition de la future programmation des investissements immobiliers dans les lycées publics. L'Ad'AP doit être rendu compatible avec les objectifs assignés à la stratégie immobilière de la Région dans les lycées. Cet engagement porte sur une durée de 9 ans par période de 3 ans.

Cette échelle de temps est compatible avec l'horizon de la prospective budgétaire de la collectivité et permet donc d'inscrire une stratégie immobilière dans un cadre budgétaire réaliste et assumé. Elle est aussi aujourd'hui la limite de la prospective démographique qui permet d'ajuster et d'optimiser les capacités d'accueil de la population lycéenne sur les différents territoires.

Afin d'articuler ces différentes contraintes et de permettre une juste priorisation et planification des investissements à l'échelle régionale, il est devenu essentiel de définir le plus en amont possible la stratégie patrimoniale c'est à dire la vision prospective à 10 ans de l'évolution du patrimoine immobilier.

Si depuis 2013, un plan à 2 ans des opérations à initier (études de faisabilité et de programmation) et du déroulement des opérations dont les programmes ont été approuvés, a été privilégié à l'adoption d'un plan à 5 ans sans calendrier opérationnel, il n'en demeure pas moins que définir une vision sur l'évolution à long terme du patrimoine est un impératif pour fixer le cap des interventions, les optimiser, et en objectiver les attentes.

Seule une mise en perspective sur le long terme permet d'envisager une approche en coût global intégrant ce qu'il est convenu d'appeler le « gros entretien-renouvellement » (GER) et de donner une vision claire de la stratégie poursuivie à l'échelle d'un patrimoine aussi important et complexe que celui des lycées. Cette vision à long terme de la stratégie immobilière traduite dans un schéma directeur permettra d'inscrire les opérations à court et moyen terme dans un cadre discuté et validé collectivement.

Il conviendra donc d'articuler stratégie à long terme et objectifs opérationnels pour garantir aux établissements un engagement de la collectivité sur les réalisations à une échéance de 3 ans. Ce laps de temps est en outre celui que la loi impose au propriétaire d'établissements recevant du public (ERP) pour rendre compte des réalisations de la collectivité au titre de l'Ad'AP. Chacune de ces échéances permettra donc de vérifier que la stratégie adoptée reste valide au regard du contexte ou au contraire qu'elle nécessite des ajustements dans les moyens ou les modes de faire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

II. La construction du schéma directeur immobilier des lycées : un processus participatif

Afin que le schéma directeur immobilier intègre l'ensemble des enjeux inhérents aux politiques publiques régionales, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage du schéma directeur immobilier. Il associe toutes les compétences régionales qui concourent à un titre ou à un autre à la vision politique d'un lycée breton. En effet, la conception d'un lycée, son évolution dans le temps, interrogent tout à la fois la qualité du bâti, la maîtrise de l'énergie, l'adéquation des formations aux bassins d'emploi, les mobilités et l'accès de tous aux formations, les conditions de travail des agents et donc le bien-être au travail, l'égalité, l'usage des langues régionales, la culture mais aussi les nouveaux modes de transmission du savoir, l'accès au numérique, l'articulation avec l'enseignement supérieur dans une logique de parcours de formation....

En outre, compte tenu des compétences partagées avec les autorités académiques que ce soit dans l'élaboration de la carte des formations, l'optimisation des capacités d'accueil avec la maîtrise des secteurs de recrutement, celles-ci seront pleinement associées à la démarche au sein du comité de pilotage. Cette implication s'inscrit dans la déclaration commune signée par le Recteur d'académie et le Président de la Région le 27 mai dernier.

Le comité de pilotage aura pour mission de valider le socle des objectifs du schéma directeur en s'appuyant d'une part sur le projet politique tel qu'il a pu être développé dans les orientations budgétaires présentées à la session de février et sur les compétences de la Région, encore accrues depuis la loi pour la refondation de l'école et la loi NOTRe, dans le pilotage et la gestion des lycées.

Pour permettre une expression des besoins au vu des usages et des fonctionnalités attendues d'un lycée, différents champs de concertation et de consultation seront ouverts.

Tout d'abord celui des équipes de direction des établissements avec un groupe de travail représentatif de la diversité des situations ; pour le constituer, il a été fait appel au Recteur d'académie en raison de la parfaite connaissance par ses services des équipes de direction et de la réalité pédagogique du terrain. Le groupe est constitué pour les établissements relevant de l'Éducation nationale (103 établissements et environ 75 000 élèves) de 7 proviseurs représentant la diversité des lycées publics bretons (taille, territoire, offre d'hébergement), 2 adjoints gestionnaires, 2 conseillers principaux d'éducation et 2 inspecteurs correspondants chargés chacun d'accompagner plusieurs établissements. Il conviendra d'associer à ce groupe un représentant de l'enseignement agricole (9 établissements et environ 3 000 élèves) ainsi que de l'enseignement maritime (4 établissements et 650 élèves).

Sur le champ des conditions de travail des agents territoriaux (un peu plus de 2 500 agents tous statuts confondus) qui concourent dans les établissements à la qualité du service public que ce soit dans le fonctionnement des services de restauration et d'hébergement ou dans l'entretien des locaux et la maintenance des installations, les contributions au schéma directeur immobilier des lycées s'inscriront dans le cadre du dialogue social au sein des instances paritaires et le rendu-compte s'effectuera au travers du PAACT (Plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail).

La consultation des lycéens s'inscrira notamment dans le cadre du conseil régional des jeunes.

Ces modalités de large concertation permettent d'associer à la fois les autorités académiques, ainsi que les usagers et agents dans un cadre et selon une temporalité qui permettent une contribution utile et pragmatique, respectueuse des rôles et responsabilités de chacun.

III. Un schéma s'appuyant sur un état des lieux complexe et multicritères

Afin de définir un schéma pluriannuel robuste, il est nécessaire de s'appuyer sur un inventaire des données, le plus complet et le plus fiable possible, permettant de caractériser le patrimoine.

La collectivité a donc ces derniers mois procédé à l'inventaire des différentes données brutes ou analyses descriptives de la qualité du cadre bâti constituant son patrimoine. Sont ainsi concernées des données d'ordre qualitatif comme quantitatif, à la fois sur l'enveloppe, les systèmes mais aussi la caractérisation du bâtiment (surface, date de construction, ...).

Des campagnes de relevés de surface sont également réalisées mais ces données sont encore imparfaites à ce jour. Sont par conséquent considérées comme surfaces de référence, celles mises à jour par un relevé et à défaut celles consolidées en interne sur la base des connaissances opérationnelles et documents présents.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

A ces données brutes s'ajoutent des diagnostics réglementaires : présence de matériaux amiantés, niveau d'accessibilité, exposition au radon, diagnostic thermique ... Les rapports sur l'accessibilité ont été réalisés par trois bureaux d'études différents, avec des méthodologies d'évaluation différentes. L'analyse des données (pourcentage d'accessibilité, coût de mise aux normes) nécessitera des croisements d'informations complémentaires pour aboutir, dans une phase ultérieure opérationnelle, à une interprétation cohérente et objective. Le rapport d'octobre 2015 a présenté la synthèse des diagnostics d'accessibilité qui n'est, par conséquent, pas reprise dans le présent rapport.

A ces données propres au cadre bâti, s'ajoutent celles relatives aux formations : type d'établissements (Lycée d'Enseignement Général et Technologique, Lycée Professionnel, Lycée Polyvalent), offre de formations, effectifs accueillis par genre et statut. Ces données constituent la structure pédagogique d'un établissement de laquelle se déduisent ses locaux et sa capacité d'évolution.

Afin de mesurer l'adéquation des surfaces avec les effectifs et les formations dispensées, pour chaque établissement, a été estimé le besoin en locaux d'enseignement. Une surface théorique est ainsi calculée avec l'outil de modélisation utilisé pour le pré-dimensionnement des opérations. Dans le cadre d'une analyse plus fine des besoins programmatiques de l'établissement, il conviendrait de prendre en compte les disciplines optionnelles, enseignements d'exploration et spécialités proposées par les établissements ou tout autre offre de formation propre au projet de l'établissement . Toutes ces informations ne sont pas disponibles et leur collecte à l'échelle de tous les établissements de la Région est inenvisageable dans un délai et avec des moyens compatibles avec les travaux de construction d'un schéma directeur.

Les données dont dispose la Région Bretagne sont essentiellement basées sur un état existant. Pour les prospectives liées à la démographie, il convient d'utiliser les données de l'INSEE qui, même si elles ne répondent pas totalement aux besoins, n'en restent pas moins les plus pertinentes (évolution de la population 15-29 ans par pays breton entre 2008 et 2040 en %) et reprises dans des études Région (cf Portrait des 15-29 ans par pays breton : recueil des indicateurs sociodémographiques).

Des travaux complémentaires sur la démographie sont en outre prévus, afin de disposer, pour l'ensemble du territoire régional, des données les plus récentes et les plus complètes possibles.

La collecte de l'ensemble de ces données a permis de composer des indicateurs donnant une image du patrimoine bâti la plus homogène, synthétique et complète possible. (cf extrait en annexe 2).

Cet état des lieux réalisé à partir de plusieurs familles d'indicateurs fait émerger d'ores et déjà plusieurs enjeux :

- de nature réglementaire :
  - liés aux engagements de l'AdAP,
  - nécessitant une mise à niveau de la conformité incendie liée à l'évolution de la réglementation pour 19 bâtiments (sur 1300) soit 16 % du parc,
  - présentant des écarts à une conformité réglementaire à différents niveaux avec une sensibilité particulière pour 20 % du parc.
- de nature énergétique :
  - le patrimoine présente un état global conforme à l'usure normale. Néanmoins 13 % du parc peut être considéré comme très vétuste voire à déconstruire,
  - 30 sites sont considérés comme énergivores soit par leur performance intrinsèque et / ou par leur consommation globale,
- de nature surfacique:
  - globalement le patrimoine présente une capacité d'évolution satisfaisante mais certains lycées ont un excédent de surface supérieur à 50 % alors qu'à l'inverse certains connaissent un déficit qui peut être supérieur à 30 %, au regard de leurs effectifs et structure pédagogique actuels.
- de nature territoriale (par exemple cas des établissements à petits effectifs mais à formations rares avec fortes problématiques immobilières).
- de nature démographique en confrontant la capacité d'évolution des établissements et les territoires en tension démographique.
- en lien avec les problématiques de ressources humaines, et en particulier d'amélioration des conditions de travail des agents régionaux en lycées.

Cet état des lieux ne tient pas compte des réalisations en cours ou livrées dans le cadre du plan d'actions 2015 – 2016 (voir annexe 1).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500516-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

Un outil informatisé d'aide à la décision compile toutes les données exploitables et agrégées sous forme d'indicateurs permettant de donner une vision synthétique exploitable, il servira d'appui à la définition des objectifs stratégiques. A plus long terme il constituera en tout ou partie les indicateurs permettant de vérifier si la mise en œuvre du schéma directeur a permis d'atteindre les objectifs assignés y compris ceux figurant dans des documents stratégiques particuliers comme le plan climat énergie territorial (PCET).

IV. De l'état des lieux au schéma directeur

Il appartiendra au comité de pilotage, dans les prochains mois, de conduire les travaux qui permettent de proposer un niveau d'ambition à l'aune de l'état actuel du patrimoine dans au moins 3 domaines en termes :

- de performance énergétique,
- de conditions d'accueil et de modalités d'enseignement
- de liens entre parcours de formation et territoires

Le schéma directeur trace le chemin à parcourir entre l'état actuel du patrimoine et un état cible à long terme avec en perspective la vision de ce qui caractérise l'ambition de la Région dans ces 3 domaines.

Des scénarios pourront alors être proposés pour construire un schéma directeur immobilier viable au regard de nos obligations réglementaires, soutenable dans le temps et en terme de ressources, lisible pour l'ensemble des établissements dans un juste compromis en termes de résultats et de délais pour les atteindre.

L'objectif fixé est que ce schéma soit présenté fin 2016.

Parallèlement sera présenté un nouveau plan d'actions qui prendra effet en 2017 pour préciser la temporalité des opérations en cours et les opérations nouvelles déclinées du SDI.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces orientations pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne

Le Président

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

ANNEXE 1 Le point d'étape sur le plan d'actions 2015-2016

Le plan d'actions de chaque lycée a été présenté en réunion de BAPE (bassins d'animation de la politique éducative) entre avril et mai 2015 puis adopté par l'assemblée régionale lors de la session d'octobre.

Le plan prévoyait 295 actions pour 106 établissements (sur 107). Par action, il faut entendre soit une étude de programmation, soit des études de maîtrise d'œuvre ou des travaux. Il s'agit en réalité de phases opérationnelles qui sont initiées pendant la période considérée ou se poursuivent. 198 d'entre elles sont en cours soit un taux d'engagement de 67 %.

Cet état ne tient pas compte de la création des nouveaux lycées. Ainsi les études de programmation du futur lycée de Liffré ont été menées fin 2015 et le concours d'architecture est en cours. Il s'agit d'un concours sur avant-projet sommaire. Les études de programmation pour le futur lycée de Ploërmel sont d'ores et déjà engagées et l'étude d'impact sera lancée au cours de l'été.

Les principales réalisations dont la livraison est attendue avant la fin de l'année concernent :
- l'extension du lycée Pierre Mendès-France
- la réhabilitation de l'internat du lycée Fulgence Bienvenüe à Loudéac
- la restructuration du lycée Tristan Corbière à Morlaix
- la création du restaurant du lycée de Saint Aubin du Cormier
- la restructuration du restaurant du lycée Joseph Loth à Pontivy

pour ne citer que les plus importantes en terme d'ouvrage et de coût . Le tableau ci-dessous détaille les principales livraisons réalisées ou prévues en 2015 et 2016.

Par ailleurs des consultations sont en cours de préparation ou de publication afin de conclure des accords-cadre pour des études de programmation. L'objectif de ces accords-cadre est de regrouper les études de programmation qui portent sur des opérations spécifiques de même nature comme les locaux agents ou les espaces sportifs. L'appropriation des objectifs par le prestataire est ainsi portée au bénéfice de plusieurs opérations et permet une analyse plus rapide des situations. Dans le même esprit et pour des opérations plus techniques, un cabinet a été retenu pour faire les diagnostics et les études de faisabilité concernant les espaces de production et de laverie d'une vingtaine de services de restauration. L'objectif est de revoir le juste dimensionnement des espaces et des équipes au regard des volumes de production, de la conformité réglementaire et des conditions de travail des agents.

La récente circulaire conjointe des ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale prise à la suite des attentats du 13 novembre 2015 enjoignait aux établissements une surveillance accrue des accès avec une gestion maîtrisée des entrées et sorties. Dans la majeure partie des cas, ces consignes ont engendré des demandes de travaux de sécurisation des sites. Des consignes simples ont été données aux établissements pour modifier les modalités d'accès, remplacer dans certains cas des clôtures lorsqu'elles étaient défaillantes, avec des systèmes permettant de gérer à distance les ouvertures. Ces travaux ne trouvent toutefois leur efficacité que s'ils sont accompagnés de mesures organisationnelles de surveillance notamment pour l'entrée et la sortie des élèves, mesures qui relèvent de la responsabilité du chef d'établissement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

ETAT DES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2015 ET 2016

typologie des investissements	*Dpt*	*Villes*	*EPLE*	*Nature des travaux*	*Budget de l'opération*	*Date de livraison*	*Priorités et enjeux traités spécifiquement points singuliers sur la sécurité/la santé des usagers, les conditions de travail des agents, l'énergie, la production d'EnR, la gestion de l'eau, les matériaux bio-sourcés*
Locaux d'enseignement/fonctions supports et numérique	22	SAINT-BRIEUC	Chaptal	restructuration de l'administration	2,6 M€	juin-15	Restructuration fonctionnelle et amélioration des performances thermiques des locaux.
	29	CONCARNEAU	P Gueguin	Rénovation des locaux d'externat	2,7 M€	mai-15	Restructuration fonctionnelle, amélioration de l'accueil des élèves et des performances thermiques des locaux.
	22	GUINGAMP	A Pavie	restructuration de la vie scolaire et infirmerie	2,2 M€	juil.-15	Restructuration fonctionnelle et amélioration des performances thermiques des locaux.
	35	SAINT-MALO	Lycée professionnel maritime	construction d'un lycée	24,2 M€	juil.-15	Lycée professionnel maritime neuf
	29	BREST	Lesven	construction d'un foyer des élèves	1,2 M€	sept.-16	construction neuve performante et amélioration de l'accueil des élèves
	35	SAINT-MALO	Maupertuis	Construction d'un bâtiment d'accueil et d'administration	3,3 M€	avr.-16	Amélioration des conditions de travail pour l'administration du lycée, d'accueil des élèves et de l'accessibilité
	56	LORIENT	Colbert	façades et menuiseries des bâtiments d'externat	4,9 M€	nov.-15	amélioration du confort thermique des usagers et des performances énergétiques du bâtiment
	29	LANDERNEAU	Elorn	réseau global d'établissement	0,4M€	janv.-15	accès aux ressources numériques
	56	LOCMINE	L Armand	réseau global d'établissement	0,2 M€	sept.-15	accès aux ressources numériques
	29	MORLAIX	T Corbière	restructuration générale - locaux d'enseignement	14 M€	sept.-16	restructuration complète des externats B et C sur une surface d'environ 5 300 m² : rationnalisation fonctionnelle, amélioration de l'accueil des élèves et des performances thermiques des locaux.
	35	RENNES	Pierre Mendès France	construction en extension	14,2 M€	sept.-16	augmentation des capacités d'accueil
Locaux d'enseignement : filières technologique et professionnelle, ateliers pédagogiques	22	PLOUISY	Kernilien	Construction d'un centre équestre	2,9 M€	juin-16	Adaptation aux évolutions pédagogiques de l'établissement. Locaux neufs performants thermiquement
	29	CONCARNEAU	P Gueguin	Construction d'un atelier de maintenance Nautique	2,8 M€	sept.-16	ateliers neufs permettant d'accueillir toutes les formations de maintenance nautique présentes sur le lycée
	22	TREGUIER	Savina	restructuration des ateliers (1ère phase BTS design)	5,2 M€	sept.-15	Adaptation aux évolutions pédagogiques de l'établissement
Internats	35	SAINT-MALO	Lycée professionnel maritime	Construction de l'internat	24,2 M€	févr.-16	Création d'une offre d'internat supplémentaire
	22	LOUDEAC	F Bienvenue	rénovation de l'internat	9,2 M€	oct.-16	Restructuration totale de l'aile Sud du bâtiment (internat) avec isolation totale du bâtiment par l'extérieur.
services de restauration	29	BREST	A Ronarc'h	construction d'un service de restauration	4,2 M€	mai-16	Nouveau service de restauration répondant aux plus hautes exigences environnementales, d'accueil des usagers et de conditions de travail des agents
	35	COMBOURG	FR de Chateaubriand	construction d'un service de restauration	6 M€	juin-16	Nouveau service de restauration mutualisé avec le collège, amélioration des conditions de travail des agents
	35	SAINT-AUBIN DU CORMIER	La Lande de la Rencontre	construction d'un service de restauration, espace science et espace élèves	7,4 M€	juin-16	Nouveau service de restauration répondant aux plus hautes exigences environnementales, d'accueil des usagers et de conditions de travail des agents
	56	PONTIVY	J Loth	Restructuration du service de restauration	3,8 M€	nov.-16	Restructuration permettant l'amélioration de l'accueil des usagers et de conditions de travail des agents
Conditions de travail des agents (hors restructurations des services de restauration déjà mentionnées)	22	LANNION	Le Dantec	Vestiaires, sanitaires et salle de réunion	0,5M€	sept.-16	Restructuration de locaux à proximité du service de restauration
	22	TREGUIER	Savina	Vestiaires, sanitaires et salle de réunion	0,1M€	oct.-15	Restruturation de locaux indépendants
	56	LANNESTER	J Macé	Laverie	0,3 M€	août-15	Restructuration de la laverie
	56	QUESTEMBERT	M Berthelot	rénovation du pôle cuisson	0,3M€	août-15	Rénovation du pôle cuisson du service de restauration
	35	RENNES	Coëtlogon	Laverie	0,4M€	sept.-16	Restructuration de la laverie
	35	RENNES	VHB	Vestiaires, sanitaires et salle de réunion	0,4M€	févr.-16	Restructuration de locaux à proximité du service de restauration
	36	TINTENIAC	Bel air	Grosse plonge	0,1M€	sept.-16	installation d'un lave batterie /travaux divers
	29	CONCARNEAU	P Gueguin	Atelier de maintenance	0,3M€	juin-16	Déconstruction de l'ancien atelier préfabriqué et restructuration de locaux
espaces sportifs intégrés	35	RENNES	Joliot Curie	Piste d'athlétisme	1,1 M€	oct.-16	Piste d'athlétisme et terrain en herbe de grands jeux
	22	SAINT-BRIEUC	Rabelais	rénovation des installations techniques du gymnase	0,3M€	juin-15	Confort d'usage du gymnase
	35	LE RHEU	T. Monod	Rénovation du gymnase	1,8 M€	juil.-15	Rénovation du gymnase et amélioration des performances thermiques et acoustiques

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500116-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

Annexe 2 – État des lieux du patrimoine bâti des lycées - extrait -

1 Diagnostic sur la conformité réglementaire

Cette famille permet d'apprécier le niveau de conformité de l'établissement concerné sur l'ensemble des éléments liés au caractère réglementaire (incendie, amiante, radon, accessibilité).

Les Lycées de la Région Bretagne sont en très grande majorité conforme à la réglementation incendie, seul 19 d'entre eux présentes des non conformités. Plus de la moitié des bâtiments sont concernés en tout ou partie par la présence d'amiante (la présence d'amiante a été pondérée en fonction de la surface des bâtiments).
Le radon concerne plus de la moitié des établissements bretons dont ¼ sont très touchés

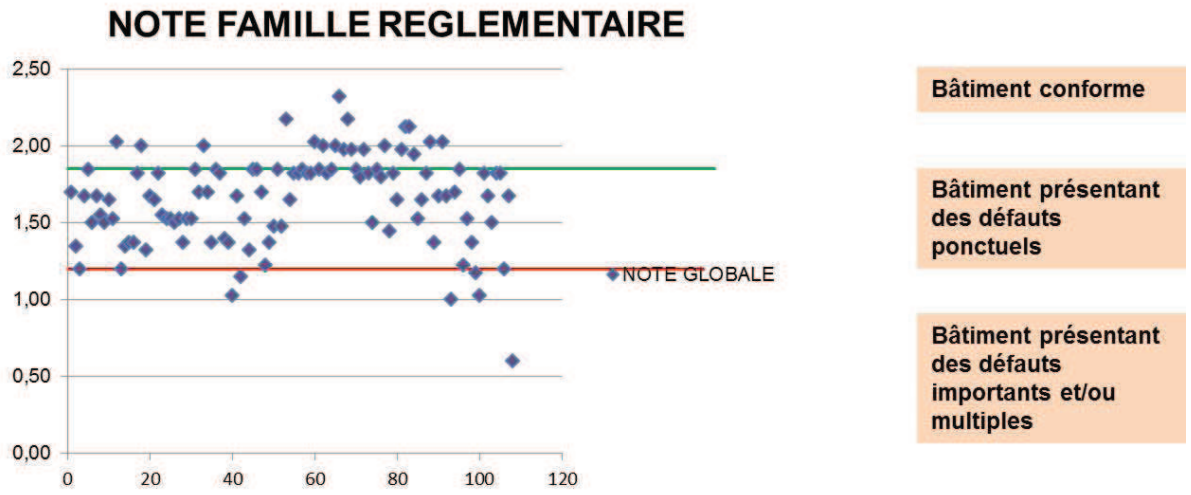

2 Diagnostic sur la Capacité d'évolution

Cette famille permet d'apprécier établissement par établissement l'adéquation entre les surfaces existantes et les besoins théoriques en fonction de la structure pédagogique. Elle permet de faire ressortir les établissements « en tension » (à l'inverse des établissements en « excédent de surfaces »), c'est-à-dire ceux dans lesquels la surface disponible est a priori insuffisante au vu de la structure pédagogique.

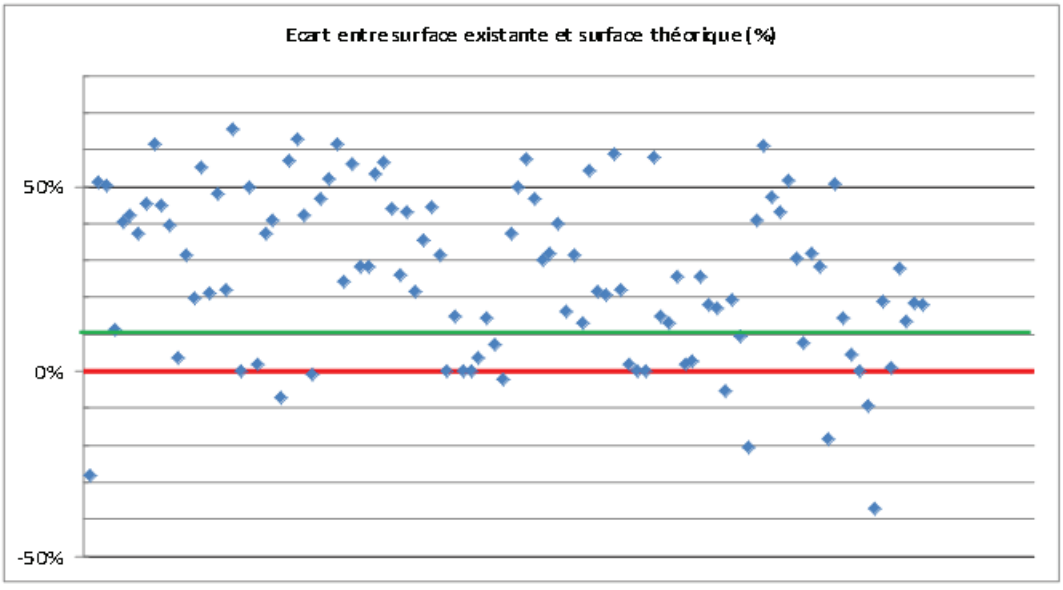

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-235300016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

L'amplitude de l'écart entre surface existante et surface théorique est de plus de 100 points avec des valeurs allant de -37% à +65%. L'établissement affecté d'un pourcentage de -37% accuse un déficit de surface de 37% tandis que l'établissement a +65% dispose d'une surface disponible excédentaire de 65% par rapport à ses besoins estimés selon sa structure pédagogique.

Trois classes se distinguent, à savoir :

- Classe 1 : établissements dits « en tension » (< 0%) et donc prioritaires pour satisfaire aux besoins pédagogiques
- Classe 2 : établissements avec une capacité d'accueil adaptée à la structure pédagogique (entre 0 et 10%) mais ne permettant pas d'accueillir des effectifs plus importants.
- Classe 3 : établissements en excédent de surface (> 10%) et pouvant a priori absorber une évolution significative des effectifs. Cette situation excédentaire et la capacité d'accueil éventuelle doivent être vérifiées au cas par cas : certains établissements présentent un excédent de surface qui reste théorique car il correspond à des surfaces désaffectées et non exploitables en l'état.

Les établissements en tension sont de petits établissements, petits au sens des surfaces occupées. Le plus grand d'entre eux avoisine les 15 000 m² alors que, à titre de comparaison, la surface moyenne des lycées dépasse les 19 000 m². Le delta entre la surface disponible et la surface théorique nécessaire est relativement faible pour plus de la moitié des 9 établissements en tension avec un écart inférieur à 10%. Pour les lycées en excédent de surface, la situation est très contrastée mais le dépassement est supérieur à 30% pour 49 des 79 lycées concernés.

3 Diagnostic sur la performance du bâtiment

Cette note prend en compte la composition des murs, des menuiseries et des toitures.

NOTE ISOLATION DU BÂTI

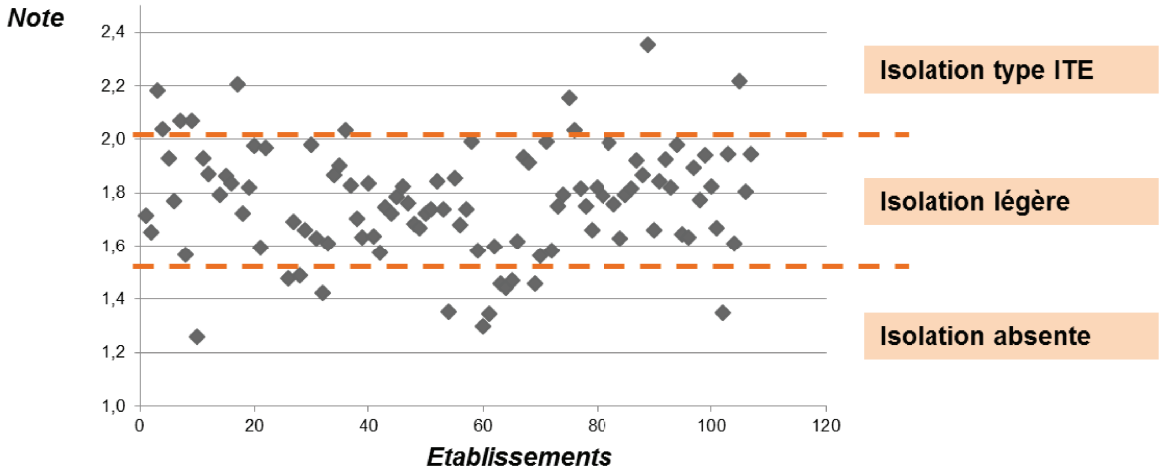

16 sites présentent une isolation très déficiente voire absente et 10 au contraire une performance correspondant aux critères de la réglementation thermique actuelle voire au delà soit moins de 9 % du patrimoine.

NOTE ETAT DU BÂTI

Cette note est construite à partir des données concernant l'état des composantes du bâti et amène les constats suivants :

- 15 sites présentent un état de vétusté très avancé soit 13 % du patrimoine. Ces sites demandent une action rapide pour ne pas basculer dans une situation irréversible si celle-ci n'est pas déjà atteinte.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DIL_DIL_01-DE

- 26 sites se distinguent par leur état satisfaisant voir bon, soit 22%.
- La grande majorité du patrimoine est dans un état moyen qui ne demande pas d'action lourde mais une vigilance et des interventions de maintenance.

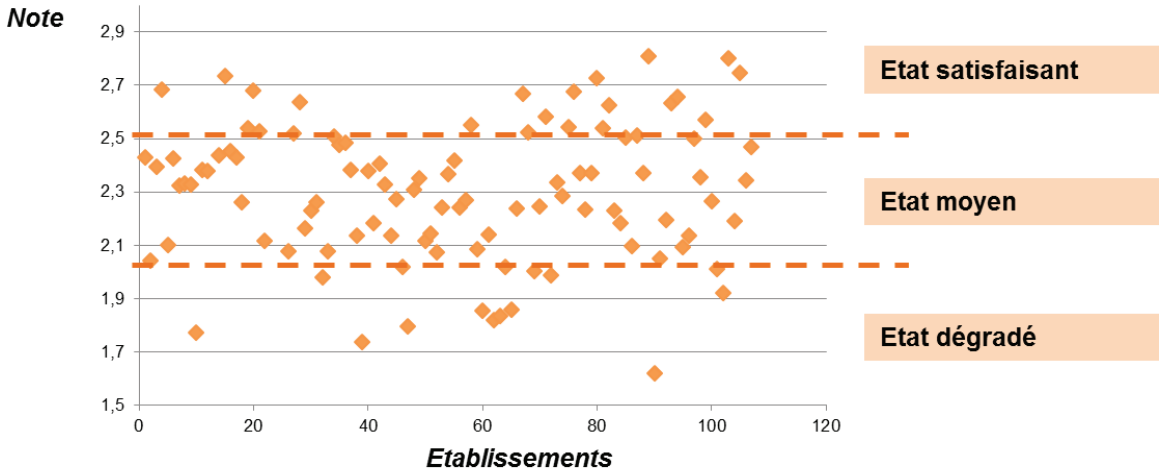

Rendu compte de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/01/2016 au 30/04/2016

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DIL_SEMLOG_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DIL_SEMLOG_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/01/2016 au 30/04/2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à partir de 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à partir de 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DIL_SEMLOG_01-DE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après en avoir délibéré ;

A pris acte du rendu compte de la délégation accordée pour la conclusion, la révision et la modification des contrats relatifs au louage de choses, conformément à la délibération du Conseil régional n°15-DAJCP-SA-08 en date du 18 décembre 2015. Le tableau annexé liste les baux et conventions, ainsi que leurs avenants, concernés par cette délégation entre le 1er janvier et le 30 avril 2016.

Le premier vice-président
du Conseil régional

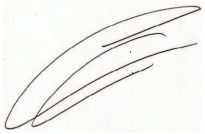

Loïg Chesnais-Girard

LISTE DES BAUX, CONVENTIONS ET AVENANTS CONCLUS PAR LA RÉGION BRETAGNE DU 01/01/2016 AU 30/04/2016

Nature de l'acte	Objet de l'acte	Conditions financières	Durée	Date de signature
Bail de droit commun	Location d'un ensemble de locaux, d'une surface totale de 184 m², au 12 quai Armand Considére à Brest, dans le but d'accueillir le futur centre d'interprétation implanté sur le Port de Brest.	Loyer annuel de 28 000 € HT hors charges.	Durée de 8 ans à compter du 20 mars 2016 avec possibilité de résiliation en 2021 et 2024.	08/04/2016

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DIL_SEMLOG_01-DE

Désignation au sein des organismes extérieurs et des groupes de travail

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_SA_11-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DAJCP_SA_11

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Désignations de représentants dans des organismes extérieurs

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Pierre BRETEAU, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame GAUTIER-LE BAIL,Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Claire GUINEMER (départ à 14 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Rolland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (départ à 15 heures), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS (départ à 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (départ à 15 heures 15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 14 heures 20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Gérard LAHELLEC à partir de 15 heures 15), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Anne PATAULT), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Marc COATANEA), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 14 heures), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Anne TROALEN), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Isabelle PELLERIN à partir de 15 heures), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Karim GHACHEM à partir de 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Evelyne JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 15 heures 15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Hervé UTARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_SA_11-DE

Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Dominique RAMARD), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Gaël LE SAOUT à partir de 15 heures 15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 14 heures 20), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°16_DAJCP_SA_06 du 8 janvier 2016, n° 16_DAJCP_SA_08 du 26 février 2016 et n° 16_DAJCP_SA_10 des 24 et 25 mars 2016 ;

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré,

A DÉSIGNÉ

A l'unanimité

- Les conseillers régionaux dans les organismes récapitulés dans la liste annexée à la présente délibération.

Le premier vice-président
du Conseil régional

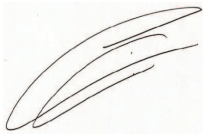

Loïg Chesnais-Girard

NOUVEAU MODIF.	NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
NOUVEAU	CONSEIL CONSULTATIF D'EXPLOITATION DE LA HALLE A MAREE DE BREST	P. KARLESKIND	
MODIFICATION	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLLE DE BREST	M. COATANEA (au lieu de F.SALAMI)	
MODIFICATION	FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE	A. CROCQ (au lieu de T.BURLOT)	
MODIFICATION	RESERVES NATURELLES DE FRANCE	A. CROCQ (au lieu de T.BURLOT)	T.BURLOT (au lieu de A. CROCQ)
MODIFICATION	SYNDICAT MIXTE DU HARAS DE LAMBALLE	A. LE QUELLEC P. HERCOUET S. de SALLIER DUPIN	O. ALLAIN G. BREARD M. LE FUR
MODIFICATION	SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT	G. LE SAOUT N. LE PEIH A. LE QUELLEC	A. GALLO K. HULAUD P. POULIQUEN

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_SA_11-DE

NOUVEAU / MODIFICATION	NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_SA_11-DE

Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DAJCP_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à partir de 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à partir de 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_01-DE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil régional n°15_DAJCP_SA_08 du 18 décembre 2015 accordant au Président du Conseil régional une délégation générale d'ester en justice ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré

A pris acte des éléments suivants détaillés en annexe :

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 930.

Le premier vice-président
du Conseil régional

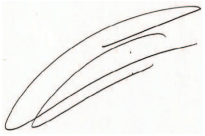

Loïg Chesnais-Girard

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Service études et conseil juridiques
Service commande publique et politique d'achat

Conseil régional de juin 2016

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ETAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
Agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Maître Péquignot Cabinet Coudray (Rennes)	Requête en référé-expertise enregistrée le 18 avril 2016 sollicitant une expertise médicale aux fins d'établir l'étendue des préjudices subis suite à une maladie professionnelle. Mémoire en défense déposé par la Région au Tribunal administratif le 23 mai 2016.	Attente ordonnance du TA statuant sur demande d'expertise
Agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation enregistrée le 2 mai 2016 contre un arrêté prolongeant l'agent en congé longue maladie, suite à l'avis du comité médical le déclarant inapte à la reprise de son poste et préconisant la prolongation de son congé longue maladie pour 6 mois.	En cours d'instruction
Désordres sur le lycée LESAGE de Vannes REGION BRETAGNE c/ SOCIETE L'HYVER BRECHET-LOHE ASSOCIES	Tribunal administratif de Rennes	Maître FEKRI Cabinet Coudray	Requêtes en référé-constat et référé-expertise enregistrées le 25 mars 2016. Procédure de référé-constat : Ordonnance de Mme la Présidente du TA du 29 mars 2016 nommant Monsieur VIZCAYA en qualité d'expert. Opérations de constat réalisées le 20 mai 2016. En attente de la remise du rapport. Procédure de référé-expertise : Ordonnance de Mme la Présidente du TA du 25 mai 2016 nommant Monsieur VIZCAYA en qualité d'expert. En cours. Rapport d'expert à remettre pour le 30 octobre 2016	En cours

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DAJCP_01-DE

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DAJCP_SCPPA_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à partir de 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à partir de 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 15_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 18 décembre 2015 approuvant les délégations accordées au Président ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Finances ;

Et après en avoir délibéré ;

A pris acte du rendu compte de la délégation accordée conformément aux dispositions de l'article L4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le premier vice-président
du Conseil régional

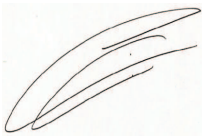

Loïg Chesnais-Girard

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR:

LA RÉGION BRETAGNE et LA SEMAEB (Société d'économie Mixte d'Aménagement et l'équipement de la Bretagne) POUR LE COMPTE DE LA RÉGION
(Mandataire pour les opérations de travaux dans les lycées bretons)**POUR LA PERIODE DU 01/02/2016 AU 30/04/2016**

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
TRAVAUX													
SEMAEB	16 055	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Bardage			705 064	14	QUEMARD	22120	QUESSOY	08/04/2016
SEMAEB	16 054	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Caissons préfabriqués et menuiseries extérieures			610 815	14	CCL / FRABOULET	35500	ST-M'HERVE	08/04/2016
SEMAEB	16 053	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Gros-œuvre			190 000	14	SATEM	56850	CAUDAN	08/04/2016
Région Bretagne	2016-90059	Port de Lorient	_	_	Réparation de la cale Transrade			154 132	3	FREYSSINET	44342	BOUGUENAIS	07/03/2016
Région Bretagne	2016-90107	Lycée Jacques Cartier Saint-Malo	_	_	Restructuration des réseaux de chauffage			138 900	5	ENGIE AXIMA	35091	RENNES	19/04/2016
SEMAEB	16 056	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Cloisons - Faux-plafonds			106 218	14	SUD BRETAGNE PLAFONDS	56890	ST AVE	07/04/2016
SEMAEB	16 059	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Chauffage ventilation			104 000	14	DAERON	56100	LORIENT	07/04/2016
SEMAEB	16-069	Etablissement Régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper	Travaux de reclassement des bâtiments remplacement du Système de sécurité et incendie	115006	Électricité - ventilation			99 756	5	LE BOHEC	29404	LANDIVISIAU	07/04/2016
Région Bretagne	2016-90163	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest		Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Travaux de menuiserie	X		62 325	6	ETS PORTIER ET FILS	56100	LORIENT	05/04/2016
SEMAEB	16-067	Etablissement Régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper	Travaux de reclassement des bâtiments remplacement du Système de sécurité et incendie	115006	Menuiseries bois plaques de plâtre			60 344	5	JOURT	29200	BREST	11/04/2016
Région Bretagne	2016-90089	Lycée Émile Zola à Rennes	_	_	Mise en conformité du local "préparation froide" et remplacement des menuiseries intérieures - Travaux de second oeuvre			50 354	6	MENUISERIE HUBERT	35137	PLEUMELEUC	04/04/2016
Région Bretagne	2016-90121	Port de Brest	_	_	Réfection des terre-pleins portuaires			49 830	5	MARC SA	29228	BREST	22/03/2016
SEMAEB	16 057	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Peinture			43 251	14	GOLFE PEINTURE	56000	VANNES	07/04/2016
SEMAEB	16-034	Lycée Amiral Ronarch à Brest	Construction du service de restauration	85097	Équipement de traitement des déchets			42 137	19	JDEUROCONFORT	35510	CESSON SEVIGNE	10/03/2016
Région Bretagne	2016-90046	Lycées Lesven et Vauban à Brest	_	_	Remplacement du système sécurité incendie dans les lycées Lesven et Vauban à Brest			29 600	3	CHUBB FRANCE	95862	CERGY PONTOISE	11/03/20
SEMAEB	16-065	Etablissement Régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper	Travaux de reclassement des bâtiments remplacement du Système de sécurité et incendie	115006	Menuiseries extérieures			29 576	5	MIROITERIE DE CORNOUAILLE	29109	QUIMPER	11/03/20

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90155	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Travaux de peinture	X		29 000	6	SOCIÉTÉ SMAP	35510	CESSON SEVIGNE	05/04/2016
Région Bretagne	2016-90160	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Travaux de menuiserie pour les plafonds et cloisons	X		25 629	6	ETS PORTIER ET FILS	56100	LORIENT	05/04/2016
Région Bretagne	2016-90154	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Travaux d'entretien, d'extension et opérations de maintenance ponctuelles	X		25 304	2	EIFFAGE ENERGIE	35510	CESSON SEVIGNE	05/04/2016
SEMAEB	16-068	Etablissement Régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper	Travaux de reclassement des bâtiments remplacement du Système de sécurité et incendie	115006	Peinture			23 214	5	Michel LE DU	29170	PLEUVEN	11/04/2016
SEMAEB	16 058	Lycée Jean Guéhénno à Vannes	Rénovation du Bâtiment K	125039	Électricité courants forts et faibles			18 154	14	DAERON	56100	LORIENT	07/04/2016
Région Bretagne	2016-90076	Guillac	_	_	Remplacement des accès aux grandes vannes de Guillac			13 000	6	NAVTIS	56100	LORIENT	14/03/2016
SEMAEB	16-064	Etablissement Régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper	Travaux de reclassement des bâtiments remplacement du Système de sécurité et incendie	115006	Maçonnerie			12 743	5	EIFFAGE CONSTRUCTION	29480	LE RELECQ KERHUON	11/04/2016
Région Bretagne	2016-90029	Lycée Émile Zola à Rennes	_	_	Travaux de mise en conformité du local "préparation froide" et remplacement des menuiseries intérieures au Lycée Emile Zola à Rennes			11 867	6	JD EUROCONFORT	35510	CESSON SEVIGNE	08/02/2016
SEMAEB	15-355	Lycée Amiral Ronarch - brest	Construction du service de restauration	85097	Doublage de cloisons			10 812	19	LAPOUS	29610	PLOUIGNEAU	08/03/2016
Région Bretagne	2016-90066	Voies Navigables St-Germain	_	_	Installation système anti-intrusion dans les locaux des voies Navigables de St-Germain			9 560	2	EIFFAGE ENERGIE	35514	CESSON-SEVIGNE	08/03/2016
Région Bretagne	2016-90103	Conciergerie Port de Lorient	_	_	Travaux de démolition Cloisonnement dans les locaux de la conciergerie Port de Lorient	X		7 945	3	PRTIER et FILS	56100	LORIENT	04/04/2016
Région Bretagne	2016-90158	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Travaux de peinture et de papier peints	X		7 100	6	SOCIETE THEZE	35520	LA MEZIERE	05/04/2016
SEMAEB	16-066	Etablissement Régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper	Travaux de reclassement des bâtiments remplacement du Système de sécurité et incendie	115006	Métallerie			5 501	5	BRETAGNE METALLERIE	29860	PLABENNEC	11/04/2016
Région Bretagne	2016-90034	Site administratif Beaulieu, à Rennes	_	_	Travaux peinture parking extérieur pour les locaux administratifs de la Région - site Beaulieu	X		2 379	3	ESPACE PEINTURE BROCELIANDE	35131	PONT PEAN	02/03/2016
Région Bretagne	2016-90065	Site administratif Courcy, à Rennes	_	_	Travaux de peinture - Bâtiment de Courcy	X		1 693	2	SMAP	35510	CESSON SEVIGNE	09/03/2016
Région Bretagne	2016-90036	Site administratif Patton, à Rennes	_	_	Travaux de peinture dans les locaux administratifs à Patton	X		1 450	3	THEZE	35520	LA MEZIERE	04/03/2016
Région Bretagne	2016-90037	Site administratif Patton, à Rennes	_	_	Travaux sol dans dans les locaux administratifs à Patton	X		1 301	3	THEZE	35520	LA MEZIERE	04/03/2016
Région Bretagne	2016-90049	Site administratif de Beuaregard, à Rennes	_	_	Nettoyage murs extérieurs dans les locaux des services administratifs de Beauregard	X		883	3	EPB	35131	PONT PEAN	17/02/2016
SOUS-TOTAL EN € HT DES TRAVAUX								**2 683 838**					
SERVICES													

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500018-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	-	Lycée Théodore Monod au Rheu	Service de restauration (restructuration)	130018	Maitrise d'œuvre			371 455	54	Grpt MICHOT Architecte / BETOM INGENIERIE / PROCESS CUISINE / Acoustique Yves HERNOT / ARCOOS	35000	RENNES	16/03/2016
Région Bretagne	2016-90119	_	_	_	Prestations de promotions et création de noms de dispositifs pour les campagnes institutionnelles de la Région		X	209 000	9	DDB NOUVEAU MONDE	44204	NANTES	21/04/2016
Région Bretagne	2016-90096	_	_	_	Retranscription des réunions des assemblées du conseil régional (Conseil régional, conseil culturel, CESER) et autres réunions des services		X	200 000	48	RESUMEMO	44220	COUERON	11/04/2016
SEMAEB	16-070	Lycée Lesage à Vannes	Restructuration infirmerie bat G - Réfection toitures bat F Aménagement zones attente élèves restauration bat D	115034	Maitrise d'œuvre			147 440	60	Cabinet L'HYVER BRECHET LOHE (mandataire) BRETAGNE INGENIERIE/ GUEGUEN PERENNOU/ PHILIBOT/TPFI	56300	PONTIVY	01/04/2016
Région Bretagne	2016-90087	_	_	_	Étude évaluation dispositif NACRE (Nouvel accompagnement des créations d'entreprise) dans le cadre du transfert de compétence économie par la loi NOTRe			83 800	3	TECHNOPOLIS FRANCE	75009	PARIS	30/03/2016
Région Bretagne	2016-90063	_	_	_	Formation des utilisateurs du logiciel financier Grand Angle pour les agents des services de la Région Bretagne		X	80 000	48	GCI France	33187	LE HAILLAN	18/02/2016
Région Bretagne	2016-90064	_	_	_	Formation des utilisateurs du logiciel financier Progos pour les agents des services de la Région Bretagne		X	80 000	48	MGDIS	56038	VANNES CEDEX	02/03/2016
SEMAEB	16-042	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	restructuration de l'externat (phase 2 - 2ème étage)	145045	Maitrise d'œuvre			69 253	36	GROUPEMENT A3A (Atelier Trois Architectes)	29270	CARHAIX	24/02/2016
Région Bretagne	2016-90090	_	_	_	Étude pour la continuité et l'évolution du réseau à très haut débit pour l'enseignement supérieur et la recherche			62 950	18	ON-X	92816	PUTEAUX	18/03/2016
Région Bretagne	2016-90120	_	_	_	Campagne de promotion annuelle pour les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI). Vidéo et réalisation de deux spots			59 800	6	NOUVEAU MONDE DDB	44204	NANTES	21/04/2016
Région Bretagne	2016-90113	_	_	_	Évaluation des contrats de territoires du Scorff, de la Flora, de l'Islet et des baies"Algues Vertes"			58 325	9	SCE SAS	44262	NANTES	15/04/2016
SEMAEB	16-060	Lycée Kérichen à Brest	Travaux de réfections des sols cuisine	130060	Maitrise d'œuvre			37 660	24	IDEA	29200	BREST	22/03/2016
Région Bretagne	2016-90117	_	_	_	Mise à disposition d'un portail web régional pour les Plateformes de Rénovation de l'Habitat			33 333	36	UBITIK	13480	CABRIES	19/04/2016
Région Bretagne	2016-90038	_	_	_	Prestation d'expertise financière évaluation d'actifs garanties dans le cadre des aides octroyées aux entreprises. Le projet consisterait en l'analyse des capacités financières de la centrale coopérative Agricole de Bretagne et la Coopérative de Broons et la réalisation d'une revue critique de l'IBR (certification animale) réalisé sur le Groupe D'Aucy		X	30 000	30	DELOITTE	92200	NEUILLY SUR SEINE	04/03/2016
Région Bretagne	2016-90069	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Maitrise d'œuvre			24 990	8	ANTHRACITE ARCHITECTURE	35000	RENNES	01/03/2016
Région Bretagne	2016-90093	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - Conception, graphisme et réalisation d'une scénographie			24 950	8	SMART FR	35000	RENNES	23/03/2016
Région Bretagne	2016-90091	_	_	_	Enquête sur l'intervention publique dans le champ culturel en Bretagne			24 645	14	CULTURE ET TERRITOIRES (SARL)	09240	LA BASTIDE DE SEROU	23/03/2016
Région Bretagne	2016-90067	_	_	_	Audit juridique et financier dans le cadre d'un soutien au groupe Daucy			23 000	4	TAJ	92524	NEUILLY SUR SEINE	04/03/2016

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160703-DAJCP_SCPPA_01-DE

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90110	_	_	_	Mission d'appui à la définition du modèle économique de la Société Nationale de Produits maraîchers (SNSPM), société d'exploitation des entrepôts frigorifiques			22 280	6	BRETAGNE FILIERES	35012	RENNES	08/04/2016
Région Bretagne	2016-90095	_	_	_	Conception et mise en oeuvre de tests d'aptitudes professionnelles au métier de l'entretien des surfaces dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement			22 000	10	CLPS L'Enjeu compétences	35651	LE RHEU	14/03/2016
Région Bretagne	2016-90048	_	_	_	Réalisation, hébergement, maintenance d'un mini site Focus et d'un jeu web autour de la thématique des 30 ans de la Région Bretagne			18 840	36	INA	94366	BRY SUR MARNE	17/02/2016
Région Bretagne	2016-90045	_	_	_	Prestation d'interprétariat en breton et en gallo pour les séances du conseil culturel		X	18 000	24	CG TRADUCTION ET INTERPRETATION	78002	VERSAILLES	10/02/2016
Région Bretagne	2016-90102	_	_	_	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche bretons			18 000	3	ARMERIS	35042	RENNES	05/04/2016
SEMAEB	15-339	Lycée Vauban à Brest	Façades étanchéité	130031	Maitrise d'œuvre			17 360	39	ARCHITECTE ALAIN CORRE	29200	BREST	05/04/2016
Région Bretagne	2016-90051	_	_	_	Formations et déploiement du logiciel VIGIEsip (Système d'information portuaire) sur les 3 ports bretons	X		16 126	12	GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	33082	BORDEAUX	23/02/2016
Région Bretagne	2016-90086	_	_	_	Traduction en langue bretonne pour les services de la Région		X	15 000	24	OFIS PUBLIK AR BREZHONEG	29270	CARHAIX	22/03/2016
SEMAEB	16041	Lycée Victor Hugo à Hennebont	Mise en sécurité (électrique et incendie)	145018	Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)			14 940	24	TPFi	56100	LORIENT	15/02/2016
Région Bretagne	2016-90062	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Aménagement du centre d'interprétation du Port de Brest - création d'une identité visuelle et d'un nom pour la promotion Grand Public autour du projet de développement du port de Brest			14 800	2	NOUVEAU MONDE DDB	44204	NANTES CEDEX 2	04/03/2016
Région Bretagne	2016-90085	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Projet de développement du port de Brest Conception du plan de gestion de la parcelle "BC91" de Plougastel-Daoulas - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale de chantier			13 727	6	SAFEGE - ACTIMAR	35760	SAINT-GREGOIRE	18/03/2016
Région Bretagne	2016-90099	_	_	_	Entretien des plantes vertes d'intérieur dans les bâtiments de la Région Bretagne			13 526	48	SAVI France	76250	LES AUTHIEUX PORT SAINT OUEN	30/03/2016
Région Bretagne	2016-90061	Port de Lorient	_	_	Prélèvements et analyses des sédiments du port de pêche			13 460	3	TBM ENVIRONNEMENT	56400	AURAY	15/03/2016
Région Bretagne	2016-90100	Lycée Théodore Monod - Le Rheu	_	_	Diagnostic déplacement et sécurité aux abords de l'établissement - Lycée Théodore Monod - Le Rheu			13 030	3	TRANSMOBILITES	13015	MARSEILLE	19/03/2016
Région Bretagne	2016-90060	Port de pêche de Lorient Kéroman	_	_	Contrôles extérieurs des travaux confiés à l'entreprise pour la reconstruction de la cale transrade			12 095	3	SAS IOA	74370	METZ-TESSY	02/03/2016
Région Bretagne	2016-90078	_	_	_	Impression 2 rapports relatifs au schéma régional de cohérence écologique (SRCE)			11 360	2	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	23/02/2016
Région Bretagne	2016-90106	_	_	_	Prestations de promotion dans le cadre de l'édition du tour de Bretagne Cycliste 2016			11 250	1	LE TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE	22100	LE HINGLE	31/03/2016
Région Bretagne	2016-90101	_	_	_	Mise à disposition d'un outil de consultation de la future offre de desserte 2017 et 2018			10 650	1	SAS BOOKBEO	29590	LE FAOU	23/03/2016
Région Bretagne	2016-90058	Port de Saint Malo	_	_	Étude plan d'amarrage dans l'avant-port dans le cadre de l'aménagement pour la pêche			9 870	1	ARTELIA	56303	PONTIVY	26/02/2016

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90056	_	Conférence régionale mer littoral	_	Accompagnement et animation du groupe de travail "dragages" dans le cadre de la Conférence Régionale Mer Littoral (CRML)			8 880	18	VOX OPERATO	35000	RENNES	24/02/2016
Région Bretagne	2016-90080	_	_	_	Impression, finition, reliure des rapports n°1 et n°4 relatif au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)			8 240	1	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	15/03/2016
Région Bretagne	2016-90098	_	_	_	Réalisation du Panoramiques n° 39 (magazine interne des agents régionaux)			8 050	3	PREMION	44400	REZE	22/03/2016
Région Bretagne	2016-90047	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Préparation de pièces techniques du dossier de consultation des entreprises pour le marché d'entretien courant du polder - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale de chantier	X		7 112	2	SAFEGE	35760	SAINT-GREGOIRE	11/02/2016
Région Bretagne	2016-90068	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Projet de développement du Port de Brest - Prestations de détection et géo référencement des réseaux souterrains			6 800	1	QUARTA	56100	LORIENT	07/03/2016
SEMAEB	16-063	Lycée Lesage à Vannes	Restructuration infirmerie bat G - Réfection toitures bat F Aménagement zones attente élèves restauration bat D	115034	Diagnostic amiante et plomb			6 225	36	EQUANTEC	29000	BREST	17/03/2016
Région Bretagne	2016-90122	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Impression de supports de promotion pour l'opération "Fête de la Bretagne" 2016	X		5 980	3	MEDIA GRAPHIC	35063	RENNES	17/03/2016
Région Bretagne	2016-90142	_	Dispositif Chèques Sports 2016	_	Impression de flyers, affiches, mode d'emploi pour le dispositif "Chèques Sports" 2016	X		5 235	3	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	06/04/2016
Région Bretagne	2016-90052	Site administratif Beaulieu, à Rennes	_	_	Signalétique extérieure du site dans les locaux des services administratifs du site de Beaulieu - Phase fabrication et pose	X		4 683	2	ACCENT PUBLICITE	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	18/02/2016
SEMAEB	16-061	Lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez	façades et ravalement	145049	Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S)			4 156	28	SOCOTEC	29196	QUIMPER	24/03/2016
SEMAEB	15-528	Lycée du Léon à Landivisiau	Sécurité incendie	115051	Maitrise d'œuvre			3 500	26	ARMOR INGENIERIE	22360	LANGUEUX	28/07/2015
Région Bretagne	2016-90092	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Impression d'affiches pour la Fête de la Bretagne 2016	X		3 353	3	Publitex	29211	BREST	24/03/2016
SEMAEB	16-046	Lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez	façades et ravalement	145049	Étude géotechnique de conception			3 203	2	KORNOG	29590	LE FAOU	11/03/2016
SEMAEB	16-049	Lycée Vauban à Brest	Façades étanchéité	130031	Contrôle technique			3 045	39	SOCOTEC	29200	BREST	16/03/2016
Région Bretagne	2016-90116	_	_	_	Projet de développement du port de Brest - Assistance à Maitrise d'Ouvrage en matière d'assurances tous domaines	X		2 850	6	PROTECTAS	35390	LE GRAND FOUGERAY	14/03/2016
Région Bretagne	2016-90082	_	_	_	Impression, façonnage dans le cadre du dispositif "Lycéens et apprentis au cinéma"	X		2 650	2	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	17/03/2016
SEMAEB	16-081	Lycée Agricole et Horticole de l'Aulne à Chateaulin	Réfection de la toiture	125015	Contrôle technique			2 450	12	SOCOTEC	29196	QUIMPER	16/03/2016
Région Bretagne	2016-90081	_		_	Impression finition d'une étude réalisée par le le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) : "Réforme territoriale en Bretagne: efficacité et solidarité"	X		2 250	1	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	17/03/2016
Région Bretagne	2016-90053	Lycée Le Dantec à Lannion	_	_	Recherche de fuite sur toit terrasse du Lycée Le Dantec à Lannion	X		2 100	3	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	SAINT DOMINEUC	22/02/20
SEMAEB	16-048	Lycée Vauban à Brest	Façades étanchéité	130031	Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S)			2 065	39	SOCOTEC	29200	BREST	16/03/20

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90165	_	_	_	Impression du Panoramiques n° 39 (magazine interne des agents régionaux) en lien avec le marché n°2016-90098	X		1 809	3	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	31/03/2016
Région Bretagne	2016-90118	Site administratif Beaulieu, à Rennes	_	_	Signalétique de rue sur le site administratif de Beaulieu	X		1 750	1	ACCENT PUBLICITE	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	20/04/2016
Région Bretagne	2016-90088	Lycée La Closerie à Saint-Quay Portrieux	_	_	Recherche de fuites sur toit terrasse			1 700	3	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	SAINT DOMINEUC	21/03/2016
Région Bretagne	2016-90054	Lycée professionnel maritime de Treffiagat	_	_	Prestation d'ingénierie géotechnique	X		1 590	3	ECR ENVIRONNEMENT OUEST	29200	BREST	23/02/2016
SEMAEB	16-033	Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec à Treffiagat	Atelier soudures et travaux de sécurité divers	125071	Étude géotechniques de conception en phase "avant projet" (AVP)			1 525	1	ARCADIS	29000	QUIMPER	10/02/2016
Région Bretagne	2016-90157	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Assistance en matière d'assurance	X		1 425	2	PROTECTAS	35390	LE GRAND FOUGERAY	06/04/2016
SEMAEB	16-081	Lycée Agricole et Horticole de l'Aulne à Chateaulin	réfection de la toiture	125015	Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S)			1 380	12	SOCOTEC - 29196 QUIMPER	29196	QUIMPER	10/05/2016
Région Bretagne	2016-90035	Port de Brest	_	_	Mission sécurité protection de la santé : réfection des terre-pleins portuaires			1 240	5	TPFI	29850	GOUESNOU	02/02/2016
Région Bretagne	2016-90050	Lycée Louis Guilloux à Rennes	_	_	Recherche de fuites sur toit terrasse			1 200	1	BRETAGNE ASSECHEMENT NORD	35190	SAINT DOMINEUC	17/02/2016
Région Bretagne	2016-90105	Port de Brest	Projet de développement du port de Brest	_	Fourniture de quatre mâts signalétiques pour le port de Brest	X		1 150	1	ACCENT PUBLICITE	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	30/03/2016
Région Bretagne	2016-90079	_	_	_	Impression, finition, reliure du rapport n°5 relatif au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	X		1 064	1	OUESTELIO	29200	BREST	26/02/2016
Région Bretagne	2016-90075	_	_	_	Impression de documents pour la campagne de promotion du site europe.bzh	X		687	3	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	14/03/2016
Région Bretagne	2016-90144	_	_	_	Recherche de fuites - Bâtiment du service des voies navigables à Malestroit			600	2	BRETAGNE ASSECHEMENT	56150	BAUD	28/04/2016
Région Bretagne	2016-90083	_	_	_	Impression façonnage plaquette "Diplôme de compétences en langue".	X		260	1	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	07/03/2016
Région Bretagne	2016-90111	_	_	_	Façonnage d'une chemise "Formation" (interne).	X		180	1	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	11/03/2016
SOUS TOTAL - SERVICES								**2 017 302**					
FOURNITURES													
Région Bretagne	2016-90124	Lycée Ernest Renan à Saint Brieuc	_	_	Location de bâtiments modulaires	X		880 706	52	COUGNAUD	85035	LA ROCHE SUR YON	25/04/2016
Région Bretagne	2016-90108		_	_	Acquisition de supports de visibilité européenne et régionale. Fabrication de plaques signalétiques pour les bénéficiaires de fonds européens.		X	207 000	48	OBJECTIF NUMERIQUE	56100	LORIENT	08/04/2016
Région Bretagne	2016-90039	Lycée professionnel maritime du Guilvinec à Treffiagat	_	_	Location de bâtiments modulaires	X		165 990	12	COUGNAUD	85035	LA ROCHE SUR YON	12/02/2016

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Région Bretagne/ Mandataire	N° de marché	Etablissement	Opération/ Projet	N° d'opération	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché, en mois	Titulaire	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90094	Plusieurs lycées bretons	_	_	Acquisition de matériels de baladodiffusion adaptés à l'enseignement pour plusieurs lycées bretons			134 220	12	QUADRIA SA	14000	CAEN	25/03/2016
Région Bretagne	2016-90097	_	_	_	Acquisition et mise en oeuvre d'un progiciel de gestion du temps de travail			82 800	45	HOROQUARTZ	44822	SAINT HERBLAIN	31/03/2016
Région Bretagne	2016-90057	Lycée professionnel Charles Tillon à Rennes	_	_	Acquisition d'une machine de découpe et gravure laser			53 940	12	TROTEC LASER	77330	OZOIR-LA-FERRIERE	24/02/2016
Région Bretagne	2016-90044	_	_	_	Acquisition d'équipements cuisine : pièces génériques		X	50 000	24	ALLIANCE FROID CUISINE	35000	RENNES	02/02/2016
Région Bretagne	2016-90143	_	_	_	Fabrication de 100 000 drapeaux polyesters et papiers pour diffusion sur événements et manifestations sportives, culturelles...	X		29 361	3	ATELIER LE MEE	35760	SAINT GREGOIRE	17/03/2016
Région Bretagne	2016-90070	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Fabrication de guirlandes pour la fête de la Bretagne 2016	X		10 980	5	MATCH PRODUCTION CREATION	35650	LE RHEU	04/03/2016
Région Bretagne	2016-90074	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Acquisition de lanyards et porte badges pour la Fête de la Bretagne 2016	X		5 450	3	JORDENEN	45380	LA CHAPELLE ST MESMIN	14/03/2016
Région Bretagne	2016-90071	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Fabrication de banderoles pour la fête de la Bretagne 2016	X		4 495	3	MATCH PRODUCTION CREATION	35650	LE RHEU	02/03/2016
Région Bretagne	2016-90072	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Fabrication de petits drapeaux pour la fête de la Bretagne	X		2 429	3	ATELIER LE MEE	35760	SAINT-GREGOIRE	02/03/2016
Région Bretagne	2016-90141	_	_	_	Acquisition de sac en coton "fonds européens" distribués aux 250 participants lors du comité de suivi des fonds européens le 20 mai prochain à Lorient			1 232	5	JORDENEN	45380	LA CHAPELLEST MESMIN	22/04/2016
Région Bretagne	2016-90123	_	_	_	Acquisition de stylo en matière recyclée	X		950	5	ATELIER NSB	54200	VILLEY SAINT-ETIENNE	01/04/2016
Région Bretagne	2016-90112	_	Conférence régionale mer littoral	_	Plateaux repas dans le cadre du groupe travail dragage Conférence Régionale Mer Littoral (CRML) à Lorient, du 26 février 2016			660	1	LE PANIER A CRABES	56100	LORIENT	15/04/2016
Région Bretagne	2016-90073	_	Fête de la Bretagne 2016	_	Fabrication de vitrophanies pour la Fête de la Bretagne 2016	X		251	3	MATCH PRODUCTION CREATION	35650	LE RHEU	02/03/2016
Région Bretagne	2016-90055	_	Conférence régionale mer littoral	_	Location salle dans le cadre du groupe travail énergies marines renouvelables, du 25 février 2016 - Conférence Régionale Mer Littoral (CRML)			125	1	AGROCAMPUS OUEST	35042	RENNES	04/02/2016
Région Bretagne	2016-90169	_	_	_	Café journée prescripteurs "Maison de la formation professionnelle" Pleyben 25/04/2016			100	12	LYCEE DES METIERS DE PLEYBEN	29190	PLEYBEN	22/04/2016
Région Bretagne	2016-90168	_	_	_	Café journée prescripteurs "Maison de la formation professionnelle" St Brieuc - 29/04/2016			68	12	SARL BRETAGNE RESTAURATION	35137	BEDEE	22/04/2016
SOUS TOTAL - FOURNITURES								**1 630 757**					
TOTAL EN €HT								**6 331 897**					

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DAJCP_SCPPA_01-DE

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements sur le territoire de la région Bretagne

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération 05 DFE SEGEP 01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 , sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Premier Vice-président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

REGION BRETAGNE

Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Économie, agriculture et mer, Europe ;

Et après en avoir délibéré ;

- A pris acte du rapport annuel joint en annexe relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne.

Le premier vice-président
du Conseil régional

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional
Juin – Juillet 2016

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne.

L'Union européenne a fixé dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999 portant modalités d'application de l'article 93 du traité CE, l'obligation pour chaque État membre de fournir pour le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises au cours de l'année précédente.

Afin de transposer cette obligation communautaire, l'article 1er de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales introduit dans le Code général des collectivités territoriales (art L. 1511-1 et suivants) l'obligation pour les régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel, qui présente les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie les dispositions du Code général des collectivités territoriales et précise que le rapport annuel donne lieu à un débat devant le Conseil régional.

Je vous demande de prendre acte, du rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-283500015-20160701-DEL_SEGEP_01-DE

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne.

1 Circuit de transmission des données entre les régions et les préfectures de région

Les rapports (tableaux synthétiques par type d'aides) établis par les régions sur la base des modèles nationaux doivent être communiqués aux Préfets de région avant le 31 mai de chaque année, afin d'être transmis à la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur, pour consolidation et transmission au Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). Ce dernier transmet à la Commission européenne, avant le 30 juin, un compte-rendu exhaustif des aides octroyées par l'ensemble des autorités publiques sur le territoire national.

2 Méthodologie de recensement des données sur le territoire de la Région Bretagne

Pour répondre à la demande de la Commission européenne, la Direction générale des collectivités locales a mis à disposition des régions plusieurs rapport-types, afin de faciliter le transfert des données aux préfectures de régions. Ces modèles imposés synthétisent les informations concernant les principaux régimes d'aides et aides individuelles mis en œuvre par les collectivités locales en 2015. Ils comportent 5 fiches.

- La première fiche permet de recenser les régimes notifiés et les régimes exemptés ;
- La seconde fiche recense les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles (spécificité selon chaque région) ;
- La troisième fiche recense les aides individuelles ;
- Les quatrième et cinquième fiches recensent les aides de *minimis*, entreprises et agricoles, aides de faible montant ne faussant pas la concurrence, allouées sur la base des règlements européens n°1407/2013 du 18 décembre 2013.

Recensement des données pour la Région Bretagne

En région Bretagne, outre la Région, sont concernés : les 4 Départements, 101 EPCI et la Région.
Afin de réaliser un suivi des données produites par les différentes collectivités locales et de leurs groupements, la Région Bretagne a procédé en deux étapes :

- La première étape a permis de constituer un fichier des référents des EPCI et des Départements, en charge de la transmission des données à la Région.
- La seconde étape a permis, d'une part, de collecter les tableaux complétés et d'autre part, d'obtenir les informations relatives aux collectivités locales et leurs groupements ne versant ou n'attribuant pas d'aides concernées par le cadre communautaire.

Au 30 mai 2016, 95 EPCI ont transmis leurs données ainsi que les 4 Départements en plus des éléments propres à la Région Bretagne. A noter que 39 EPCI n'attribuent ou ne versent pas d'aides.

Globalement, les différents régimes d'aides en faveur des entreprises ont été mobilisés en 2015 par les collectivités locales pour un montant total déclaré de 114,7 M€ à 14 385 bénéficiaires.

- La Région est intervenue, en lien avec son rôle de chef de file en matière de développement économique, à hauteur de 74,1 % du montant total des aides versées, soit un montant global de 85 M€ pour 11 021 bénéficiaires (dont les aides à la formation par apprentissage pour un peu plus de 23 M€).
- Les Départements sont intervenus à hauteur de 18,9 % pour 21,7 M€ auprès de 2 679 bénéficiaires.
- Les EPCI sont intervenus à hauteur de 6,9 %, pour un montant total de 8 M€ auprès de 685 bénéficiaires.

Le détail par type d'aide est présenté ci-après.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_01-DE

3 Les différentes aides concernées par le cadre communautaire accordées aux entreprises : Cinq catégories sont recensées :

3.1 Les régimes notifiés et les régimes d'exemption relevant du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)

Ces aides concernent l'ensemble des régimes en vigueur au cours de l'année 2015, ayant fait l'objet d'une notification sur la base de lignes directrices ou d'encadrements, ou bien d'une information dans le cadre de la mise en œuvre d'un règlement d'exemption par catégorie.

Les régimes notifiés et exemptés sont classés par catégorie selon leur finalité (annexe 1) :

Restitution des données selon la finalité des aides relatives au régime notifié et au régime d'exemption:

Finalités	Région	Départements	Communautés de communes	Montant total
	% / Montant total de l'aide	% / Montant total de l'aide	% / Montant total de l'aide	% / Montant total
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
A finalité régionale	5 830 081 €	830 255 €	2 317 686 €	8 978 023 €
	64,9%	9,2%	25,8%	17,5%
	27	13	34	74
A caractère social	- €	- €	14 176 €	14 176 €
	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
	0	0	108	108
Emploi	- €	1 643 247 €	- €	1 643 247 €
	0,0%	100,0%	0,0%	3,2%
	0	964	0	964
Infrastructures locales	- €	889 066 €	- €	889 066 €
	0,0%	100,0%	0,0%	1,7%
	0	17	0	17
PME	3 939 165 €	2 680 616 €	963 176 €	7 582 957 €
	51,9%	35,4%	12,7%	14,8%
	74	244	18	336
RDI	30 480 485 €	775 840 €	686 133 €	31 942 458 €
	95,4%	2,4%	2,1%	62,3%
	192	45	28	265
ENVIRONNEMENT	79 680 €	151 044 €	- €	230 724 €
	34,5%	65,5%	0,0%	0,4%
	5	34	0	39
Montant total	40 329 411 €	6 970 068 €	3 981 172 €	51 280 651 €
% / montant total	78,6%	13,6%	7,8%	100,0%

Participation de l'ensemble des collectivités locales sur la totalité des aides versées :

7 régimes d'aide ont été ciblés par les collectivités locales pour un montant total de 51,28 M€, soit 44,7 % du montant global des aides versées (114,7 M€).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGER_01-DE

Participation des collectivités locales pour les aides relatives au régime notifié et au régime d'exemption:

La Région Bretagne est intervenue à hauteur de 78,6 % du montant total pour 4 régimes sur 7, les Départements à hauteur de 13,6 % pour 6 régimes sur 7 et les EPCI à hauteur de 7,8 % pour 4 régimes sur 7.
Parmi les 7 régimes d'aides, les régimes à finalité régionale, en faveur des PME et en faveur de la Recherche développement innovation (RDI), ont été soutenus par les 3 types de collectivités locales, pour un montant total de 48,5 M€, soit 94,6 % du montant total du régime notifié et exempté.

La répartition par type d'aide relative au régime notifié et au régime d'exemption:

Parmi les 7 aides retenues par les collectivités locales, 4 aides représentent un volume financier de 50 M€, soit près de 98 % du montant total versé (51,28 M€), avec par ordre décroissant :

- Les aides à la recherche, au développement et à l'innovation, représentent la part la plus importante, soit 62,3 % du montant total versé, dont 95,4 % versés par la Région Bretagne,
- Les aides à finalités régionales représentent 17,5 % du montant total, dont 64,9 % versés par la Région Bretagne,
- Les aides en faveur des PME représentent 14,8 % du montant total versé dont 51,9 % par la Région et 35,4 % versés par les Départements,
- Les aides à l'emploi sont moins significatives. Elles représentent 3,2 % du montant total versé, versés en totalité par les Départements.

3.2 Les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles

Ces régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles sont basés sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014. Ils font l'objet d'un tableau spécifique dans la mesure où, contrairement aux autres régimes d'aides exemptés ou notifiés qui s'appliquent indifféremment à l'ensemble des collectivités territoriales, ils sont spécifiques à chaque région dans la mesure où il avait été convenu avec la Commission que chaque région informerait son propre régime exempté.

En 2015, 2,9 M€ ont été versés par la Région Bretagne au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (F.A.C.C.A), et 150 K€ par le Département du Finistère, au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de court-métrage et de fiction.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°2.

3.3 Les aides individuelles

Les aides individuelles qui sont autorisées par la Commission européenne visent une entreprise ou un projet de développement économique en particulier.
En 2015, 194 K€ ont été versés à 32 bénéficiaires par 2 EPCI.

Le tableau récapitulatif est présenté en annexe N°3.

3.4 Les régimes de minimis entreprise et agricole

Une aide de *minimis* est une aide de faible montant accordée à une entreprise par une autorité publique quelle qu'elle soit (Etat, collectivité territoriale, établissement public, etc.), sous réserve que cette entreprise respecte les conditions d'attribution prévues par la réglementation. Compte-tenu du faible montant de ces aides, la Commission Européenne considère qu'elles ne faussent pas la concurrence.

- Les régimes et mesures allouées sur la base de la réglementation **de *minimis* entreprise** : ces aides sont allouées sur la base du règlement de *minimis* n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, aux termes duquel le montant maximal de l'aide octroyée à une entreprise unique sur une période de trois années est fixé à 200 000 euros. L'instruction du 14 septembre 2015 du Commissariat général à l'égalité des territoires précise les modalités d'application de ce règlement.
- Les régimes et mesures allouées sur la base de la réglementation **de *minimis* agricole** : ces aides sont allouées dans le secteur de la production primaire agricole sur la base du règlement de *minimis* agricole n° 1408/2013 du 18 décembre 2013, aux termes duquel le montant maximal de l'aide octroyée à une

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

entreprise unique sur une période de trois années est fixé à 15 000 euros, et le plafond national à 1 % de la production annuelle.

La circulaire DGPAAT/SDG/2014-246 du 31 mars 2014 apporte des précisions sur la mise en œuvre de ce règlement. Elle précise également l'articulation avec le régime de *minimis* entreprise, susceptible de concerner aussi les exploitations agricoles.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°4.

Restitution des données relatives au régime de *minimis* entreprise

Secteurs	Région Montant Nombre de bénéficiaires	Départements Montant Nombre de bénéficiaires	EPCI Montant Nombre de bénéficiaires	Montant total Nombre de béneficiaires total
Artisanat, industries, commerce, services	- € 0	4 880 762,00 € 774	550 618,08 € 80	5 431 380,08 € 854
Culture	- € 0	25 000,00 € 2	29 801,15 € 12	54 801,15 € 14
Développement économique	15 251 583,40 € 235	3 467 040,00 € 46	944 931,94 € 94	19 663 555,34 € 375
Economie sociale et solidaire	- € 0	1 610 030,00 € 42	422 790,60 € 22	2 032 820,60 € 64
Enfance-jeunesse	- € 0	- € 0	314 294,92 € 4	314 294,92 € 4
Environnement, agriculture, agro environnement	- € 0	56 982,00 € 24	15 626,75 € 4	72 608,75 € 28
Formation - Apprentissage	23 120 750,00 € 9 720	- € 0	- € 0	23 120 750,00 € 9 720
Innovation	- € 0	- € 0	139 508,45 € 5	139 508,45 € 5
International	- € 0	483 532,00 € 113	- € 0	483 532,00 € 113
Nautisme	- € 0	424 037,00 € 13	- € 0	424 037,00 € 13
Pêches maritimes et aquaculture	61 832,00 € 3	- € 0	- € 0	61 832,00 € 3
Sport	- € 0	- € 0	1 550,00 € 3	1 550,00 € 3
Tourisme	2 003 611,00 € 80	3 369 121,00 € 165	703 084,54 € 40	6 075 816,54 € 285
Total	40 437 776,40 € **10 038**	14 316 504,00 € **1 179**	3 122 206,43 € **264**	57 876 486,83 € **11 481**

En 2015, les collectivités locales ont soutenu 13 secteurs d'activités différents. Dans l'ordre décroissant, 5 secteurs recouvrent à eux seuls 56,32 M€, soit 97,3 % du montant total des aides allouées, à savoir : le soutien à la formation par l'apprentissage, le développement économique, le tourisme, l'artisanat – industrie - commerce et services, et l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, ces 5 secteurs ont concerné 98,4 % du total des bénéficiaires (11 481) auxquels des aides ont été allouées, soit 11 298 bénéficiaires.

Restitution des données relatives au régime de *minimis* agricole

Collectivités attributrices	Nombre de bénéficiaires / % sur le total de bénéficiaires	Montant payé en 2015 (€) / % sur montant total	Prévision des paiements à effectuer en 2016 / % sur montant total
Région	685 64,08%	1 358 440,00 € 58,74%	- € 0,00%
EPCI	201 18,80%	657 486,00 € 28,43%	427 287,00 € 84,58%
CD	183 17,12%	296 533,00 € 12,82%	77 875,00 € 15,42%
Total	**1069**	**2 312 459,00 €**	505 162,00 €

En 2015, l'ensemble des collectivités locales ont versé des aides relatives au régime de *minimis* agricole. La Région Bretagne a consacré 58,7 % du volume total des aides versées.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°5

Finalite	Intitulé	Sigle et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens					
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nombre de bénéficiaires	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf			
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**2 248 872**	**-**	**16**	**2 248 872,00**		**16**								RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**2 646 381**	**-**	**10**	**2 646 381,00**		**10**								RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
PME	Régime cadre d'aides aux services de conseil en faveur des PME et d'aide - Subventions	Conseils aux PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**3 939 165**	**-**	**74**	**3 939 164,60**		**74**								RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**59 485**	**-**	**6**							59 485,00		6		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**248 782**	**-**	**5**							**248 782,00**		**5**		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**498 556**	**-**	**13**							**498 556,00**		**13**		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
PME	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	XS 263/2007	31/12/2013	**100 000**	**100 000**	**1**							**100 000,00**	**100 000,00**	**1**			
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - avances récupérables	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**30 215**	**30 215**	**1**							**30 215,00**	**30 215,00**	**1**		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**32 127**	**32 127**	**2**							32 127,43	32 127,43	2		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**7 500**	**7 500**	**3**							**7 500,00**	**7 500,00**	**3**		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - avances récupérables	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**400 000**	**-**	**1**							**400 000,00**		**1**	-	RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**1 221 050**	**-**	**19**							**1 221 050,32**		**19**		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**53 377**	**-**	**2**							**53 377,00**		**2**		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**60 000**	**-**	**2**							**60 000,00**		**2**		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
AIDES INDIVIDUELLES A CARACTERE SOCIAL	Aide à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale	Aide à la protection sociale complémentaire	régime notifié	N 495/2010	10/11/2017	**14 176**	**-**	**108**							14 176,46		**108**		107-2 TFUE	
AFR	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise "zone AFR"	régime exempté	XR 154/2007	31/12/2013	**132 700**	**-**	**2**							**132 700,00**		**2**	-		
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**25 000**	**-**	**1**							**25 000,00**		**1**		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**16 250**	**-**	**1**							**16 250,00**		**1**		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise "zone AFR"	régime exempté	XR 154/2007	31/12/2013	**149 067**	**-**	**5**							**149 067,00**		**5**			
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**10 000**	**-**	**2**							**10 000,00**		**2**		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/1
PME	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	XS 263/2007	31/12/2013	**114 179**	**-**	**6**							**114 179,00**		**6**			

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 038233500016/20160701-DFE_SBSEP_01-DE

Finalite	Intitulé	Sigle et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens					
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nombre de bénéficiaires	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf			
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	453 509	453 509	10				453 509,00	453 509,00	10					RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	80 000	9 930	1				80 000,00	9 930,00	1					RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	343 000	343 000	6				343 000,00	343 000,00	6					RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
PME	Régime cadre d'aides à l'investissement des PME dans le secteur aquaculture et pêche		régime exempté	SA 42660	jusqu'au 31/12:2020	171 000	-	1				171 000,00		1					RGEC 1388/2014	
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	311 446	-	4				311 446,00		4					RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
EMPLOI	Régime cadre d'aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (RGEC)	compensation surcoût emploi travailleurs handicapés - garanties	régime exempté	SA 40208	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 643 247	-	964				1 643 246,52		964					RGEC 651/2014 - art. 32 et suivants	Remplace le régime X 61/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
INFRA STRUCTURES LOCALES	Régime cadre d'aides à l'investissements en faveur des infrastructures locales (RGEC)	infrastructures locales - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40206	du 5/12/2014 au 31/12/2020	889 066	-	17				889 066,00		17					RGEC 651/2014 - art. 56	Aides aux collectivités dans le cadre du dispositif Bretagne Qualiparc -Ateliers relais hôtels d'entreprises
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	10 000	-	1							10 000,00		1		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	75 000	5 737	1							75 000,00	5 737,20	1		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	635 242	30 358	2							635 242,00	30 358,00	2		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique (RGEC)	efficacité énergétique - Subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	51 044	-	29				51 044,12		29					RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (RGEC)	énergie renouvelable - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	100 000	-	5				100 000,00		5					RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008
PME	Aide au programme national de développement des initiatives locales	subventions		SA. 41135		29 400	-	19				29 400,00		19						
PME	aides au services de conseils pour les PME dans le secteur agricole	subventions		SA. 40833		60 670	-	53				60 670,00		53						
PME	aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire	subventions		SA.39618		272 000	-	64				272 000,42		64						
PME	aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles	subventions		SA.40417		185 411		30				185 410,93		30						
PME	dispositif de soutien en agriculteurs en difficultés	subventions		SA. 37501		17 040	-	12				17 040,00		12						
AFR	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise "zone AFR"	régime exempté	XR 154/2007	31/12/2013	296 746	-	2				296 746,00		2						
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	248 002	-	14				248 002,00		14					RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
PME	Régime cadre d'aides aux services de conseil en faveur des PME et d'aide - Subventions	Conseils aux PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	13 940	-	4				13 940,00		4					RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
PME	Régime cadre d'aides à la participation des PME aux foires - Subventions	Foires (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	9 435	-	5				9 435,00		5					RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
PME	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	XS 263/2007	31/12/2013	1 330 718	-	36				1 330 718,00		36						

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DELIBSEG201-DE

Finalite	Intitulé	Sigle et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens			Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens					
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nombre de bénéficiaires	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nb bénéf			
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**464 394**	**-**	**41**				464 394,00		41					RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	**934 828**	**-**	**1**	**934 828,35**		**1**							934 828	RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**704 500**	**-**	**1**	704 500,00		1								RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (RGEC)	énergie renouvelable - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**44 680**	**-**	**3**	44 680,00		3								RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets (RGEC)	recyclage et réemploi des déchets - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**35 000**	**-**	**2**	35 000,00		2								RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**25 964 970**	**-**	**98**	25 964 969,86		98							1 655 991	RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-avances récupérables	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**2 121 376**	**1 065 661**	**17**	2 121 376,00	1 065 661,00	17								RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recherche (RGEC)	infrastructures recherche-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**30 000**	**-**	**1**	30 000,00		1							50 000	RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides en faveur des pôles d'innovation (RGEC)	pôles d'innovation-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**364 639**	**-**	**1**	364 639,00		1							1 029 278	RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**1 295 000**	**-**	**74**	1 295 000,00		74								RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	**88 465**	**-**	**4**							**88 465,00**		**4**		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
						51 280 651	**2 078 038**	**1803**	**40 329 410,81**	**1 065 661,00**	**298,00**	**6 970 067,99**	**806 439,00**	**1 317,00**	**3 981 172,21**	**205 937,63**	**188,00**			
						51 280 651,01	**2 078 037,63**	**1 803,00**												

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

régimes exemptés d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles, basé sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014

Collectivité territoriale	Intitulé du régime exempté d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles, basé sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014	forme de l'aide	Référence	Durée	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
BRETAGNE	Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (F.A.C.C.A)	Subventions et bonifications d'intérêts	SA.41840	du 16/04/2015 au 31/12/2020	2898500		
FINISTERE	Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de court-métrage de fiction	Subventions et bonifications d'intérêts	SA.42737	du 06/07/2015 au 31/12/2020	150000		

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Finalité	Intitulé	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
								Engagé	(faire une croix dans la colonne H)																	
								Mandaté																		
CC	ECONOMIE	Maison de l'emploi du Pays de Saint-Brieuc					-	2 225	1								2 225,00	1					décision *SA.35501* du 18 décembre 2013			Concerne les collectivités ayant subventionné les stades de Bordeaux, Marseille, Lille, Nice, Saint-Etienne, Toulouse, Paris, Lens
CC	ECONOMIE	Soutien création aux entreprises Armor Initiative					-	7 679	1								7 679,00	1					décision *SA.35501* du 18 décembre 2013			Concerne les villes de Bordeaux, Marseille, Nice et la Communauté Urbaine de Lille Métropole
CC	ECONOMIE	Aides aux jeunes- Mission locale					-	17 152	1								17 152,00	1					décision *SA.35501* du 18 décembre 2013			Concerne le département du Rhône
CC	ECONOMIE	Côtes d'Armor Développement	CAD 22				-	966	1								966,00	1					décision *SA.35501* du 18 décembre 2013			Concerne les ville et communauté urbaine de Bordeaux, la la Communauté Urbaine de Lille Métropole et la ville de Nice
CC	TOURISME	Pays touristique du Pays de Saint-Brieuc					-	7 970	1								7 970,00	1								Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
CC	TOURISME	Quintin Tourisme					-	65 000	1								65 000,00	1								Concerne les collectivités territoriales de la région Haute-Normandie.
CC	TOURISME	Cavales d'automne					-	2 000	1								2 000,00	1								Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
CC	CULTURE	Forum des associations					-	3 000	1								3 000,00	1								
CC	LOGEMENT	Conseil en architecture et paysages	CAUE 22				-	1 104	1								1 104,00	1								
CC	LOGEMENT	Agence locale de l'énergie	ALE				-	5 704	1								5 704,00	1								
CC	JEUNESSE	Coopérative Jeunesse de Service	CJS				-	1 000	1								1 000,00	1								
CC	JEUNESSE	Vac ado 12/17 ans					-	8 700	1								8 700,00	1								
CC	JEUNESSE	Cap Sport été					-	9 000	1								9 000,00	1								
CC	JEUNESSE	Cap sport Plaine Haute					-	1 000	1								1 000,00	1								
CC	EMPLOI	participation auprès de la Mission Locale	MISSION LOCALE			1 AN	-	14 649	1								14 649,00	1	CONTRIBUTION ACCES AUX SERVICES							Accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle
CC	DEVELOPPEMENT	participation auprès du GIP du Pays de Rennes	GIP Pays Rennes			1 AN	-	3 855	1								3 855,00	1	COTISATION							Ce GIP met en oeuvre les projets prévus dans la charte de territoire du Pays de Rennes.
CC	DEVELOPPEMENT	participation auprès du Syndicat Mixte du Scot du Pays de Rennes	Scot Pays de Rennes			1 AN	-	11 167	1								11 167,00	1	COTISATION							Ce syndicat mixte se charge de l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale.
CC	NUMERIQUE	participation auprès du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne	Mégalis Bretagne			1 AN	-	1 200	1								1 200,00	1	COTISATION							Adhésion à cette plateforme pour bénéficier d'un bouquet de services numériques ainsi qu'à des données orthophotographiques.
CC	NUMERIQUE	participation auprès du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne	Mégalis Bretagne			1 AN	-	4 440	1								4 440,00	1	CONTRIBUTION ACCES AUX SERVICES							Adhésion à cette plateforme pour bénéficier d'un bouquet de services numériques ainsi qu'à des données orthophotographiques.
CC	EUROPE	participation auprès de la Maison de L'Europe de Rennes et de Haute Bretagne	Maison de L'Europe de Rennes et de Haute Bretagne			1 AN	-	375	1								375,00	1	ADHESION							La maison de l'Europe est un centre d'Information Europe Direct de la Commission européenne. Il a une mission d'information, d'animation et de conseil.
CC	VEILLE TERRITORIAL	participation auprès de l'Assemblée des Communautés de France	ADCF			1 AN	-	1 606	1								1 605,93	1	COTISATION							Structure défendant les intérêts des Communautés de France et apporte un ensemble de services (information, veille, assistance...)
CC	URBANISME	participation auprès de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunale de l'agglomération rennaise	AUDIAR			1 AN	-	299	1								299,00	1	COTISATION							Structure permettant le partage des diagnostics des différents partenaires locaux en vue de coordonner les politiques locales.
CC	EMPLOI	participation auprès d'un chantier d'insertion Ille et Développement	Ille et Développement			1 AN	-	800	1								800,00	1	ADHESION							Adhésion à une structure oeuvrant en matière d'insertion par l'activité économique.
CC	ECONOMIE	Participation auprès d'Initiative Rennes	INITIATIVE RENNES			1 AN	-	200	1								200,00	1	COTISATION							Adhésion et participation à cette structure de financement pour la création/reprise d'entreprises.
CC	ECONOMIE	Participation auprès d'Initiative Rennes	INITIATIVE RENNES			1 AN	-	2 300	1								2 300,00	1	SUBVENTION							Adhésion et participation à cette structure de financement pour la création/reprise d'entreprises.
CC	ECONOMIE	Participation auprès d'Idéa 35	IDEA 35			1 AN	-	4 336	1								4 336,00	1	COTISATION							Adhésion et participation à cette structure de prospection d'entreprises, d'accompagnement des projets de développement économique.
CC	EMPLOI	Subvention auprès du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	CIDFF			1 AN	-	10 400	1								10 400,00	1	CONTRIBUTION ACCES AUX SERVICES							Participation à cette association qui tient des permanences pour accompagner des femmes via le bureau d'accompagnement pour l'insertion des femmes.
CC	SPORT	Subvention pour le Tour de Bretagne cycliste 2015	TOUR BRETAGNE			1 AN	-	5 000	1								5 000,00	1	SUBVENTION							
CC	COLLEGE	Subvention à l'association Foyer Socio Educatif du collège Martin Luther King	Collège MLK			1 AN	-	500	1								500,00	1	SUBVENTION							
CC	EMPLOI	Participation auprès de l'association Structure de Proximité sur l'Emploi et la Formation.	SPEF			1 AN	-	150	1								150,00	1	COTISATION							
CC	MUSIQUE	Partidipation à la Fédération de l'enseignement à la pratique de la musique	FEPEM 35			1 AN	-	242	1								241,50	1	COTISATION							
CC	MUSIQUE	Partidipation à la Fédération Française de l'enseignement musical chorégraphique et théâtral.	FFEM			1 AN	-	300	1								300,00	1	COTISATION							
							-	-	0																	
							-	194 318,43	32,00	-	-	-	-	-	-	-	194 318,43	32,00								
							-	194 318,43	32																	

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-223500015-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
								Engagé	(faire une croix dans la colonne H)																	
							x	Mandaté																		
Région	**Aides individuelles**	132 Aide régionale au recrutement d'une ressource humaine export pour les entreprises (RH	RH EXPORT				-	**332 361**	**28**		332 361,00	28											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	131 Aide régionale au recrutement de Volontaires à l'international en entreprise (VIE)	VIE				-	**71 121**	**7**		71 121,00	7											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	221 Aide au conseil Bretagne (ACB)	ACB				-	**31 468**	**12**		31 468,00	12											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	226 Aides régionales aux petites entreprises des filières (ARPEF)	ARPEF				-	**541 369**	**19**		541 369,10	19											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	225 Accompagnement régional de la diversification et de la création (avances remboursables - ARDC)	ARDC				-	**4 590 062**	**10**		4 590 062,00	10											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	225 Accompagnement régional de la diversification et de la création (avances remboursables - ARDC)	ACI				-	**1 179 917**	**11**		1 179 917,10	11											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	321 Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	FSIE				-	**50 000**	**1**		50 000,00	1											*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	Actions co	action co				-	**341 873**	**1**		341 873,00	1														
Région	**Aides individuelles**	Soutien aux groupements d'employeurs	Soutien aux groupements d'employeurs				-	**58 977**	**3**		58 977,00	3														
Région	**secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture**	Etude d'aide au Conseil juridique et fiscal	ARCOBREIZH			36 mois	**29 000**	**23 200**	**1**	29 000,00	23 200,00	1							Subvention							
Région	**secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture**	Etude d'aide au Conseil juridique et fiscal	Société d'Armement Breton			36 mois	**29 000**	**23 200**	**1**	29 000,00	23 200,00	1							Subvention							
Région	**secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture**	Soutien aux opérations 2015 de Breizh Filière Mer pour la mise en œuvre des signes officiels de qualité Moules et Coquilles St Jacques	Breizh Filière Mer			24 mois	**38 580**	**15 432**	**1**	38 580,00	15 432,00	1							Subvention							
Région	**Tourisme**						**14 263 006**	**2 003 611**	**80**	14 263 006,00	2 003 611,00	80							subvention et avance remboursable				*Règlement n°1407/2013 du 18/12/2013*			Concerne le service tourisme de la région Bretagne
CA	**Economie sociale et solidaire**						-	**36 000**	**3**								36 000,00	3	Subvention							
CA	**Economie sociale et solidaire**						-	**329 505**	**7**								329 505,00	7	Subvention aide à l'investissement et à la création d'emploi							
CA	**Economie sociale et solidaire**						-	**25 000**	**1**								25 000,00	1	avance remboursable							
EPCI	**Immobilier d'entreprise**	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				**1 699 358**	**236 444**	**7**							1 699 357,71	236 444,34	7	Subvention							Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
EPCI	**Commerce / artisanat / services**	Accompagnement à la création/reprise de commerce en milieu rural	ACRE	De Minimis	1407-2013 De Minimis	31/12/2020	**66 582**	**23 444**	**2**							66 582,00	23 444,00	2	Autre : rabais de loyer	50% commerce - 50% service	-	-	*1407-2013 De Minimis*	CGCT	L1511-3	Assiette : montant des loyers cumulés sur 3 ans, taux d'intervention calculé sur les 3 premières années
EPCI	**Pas d'exclusion de secteurs**	Aide à l'investissement immobilier	AII	De Minimis	1407-2013 De Minimis	31/12/2020	**238 150**	**20 000**	**1**							238 150,00	20 000,00	1	S	Commerce de gros			*1407-2013 De Minimis*	CGCT	L1511-3	
EPCI	**Pas d'exclusion de secteurs**	Aide à la création d'emploi	ACE	De Minimis	1407-2013 De Minimis	31/12/2020	**314 472**	**10 000**	**1**							314 472,00	10 000,00	1	S	Bâtiment			*1407-2013 De Minimis*	CGCT	L1511-2	Convention Région Bretagne - assiette : coût salarial chargé sur 2 ans
EPCI	**Tous secteurs de production et de services**	Avances remboursables (taux nul, sans garantie, amortissement 5 ans, différé 1 an)	Investissements immobiliers, matériels et immatériels			6 ans	**2 362 000**	**169 000**	**4**							2 362 000,00	169 000,00	4			NC					SARL [illegible] 000 EHT d'investissements matériels - délibération 2015/02-10) **SARL Bosser Développement** (avance 45 000 € sur 150 000 € HT d'investissements immobiliers et 50 000 € HT d'investissements matériels - délibération 2015/07/02-24) **SAS Opalim** (avance 20 000 € sur 44 [illegible] EHT d'investissements immobiliers et [illegible] 000 EHT d'investissements matériels et immatériels - délibération 2015/07/02-24) **Société de droit étranger Maruirazaki France Katsuobushi** (avance [illegible] 000 [illegible]
EPCI	**Artisanat commerce**	Aides aux commerçants, artisans et activités de services	FISAC	subvention	FISAC communal		-	**604**	**1**								603,53	1	subvention							
EPCI	**service**	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				**268 519**	**9 398**	**1**							268 519,00	9 398,00	1								calcul subvention: 3,5% du montant de l'investissement immobilier
EPCI	**Artisanat commerce**	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat	Régime exempté	-	-	**5 000**	**10 000**	**2**							5 000,00	10 000,00	2	Subventions	-	-	Montant forfaitaire appliqué et non un %	-	-	L 1511-2 L 1511-3	Aide forfaitaire

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160707-DFE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
EPCI	Artisanat	Aide à l'investissement immobilier réalisé au titre d'un projet d'implantation, de développement ou de reprise d'entreprise	Aide aux entreprises	Avance remboursable	Deliberation 2013-180 du Conseil communautaire du 12 /11/ 2013	Illimitée	161 000	24 150	1							161 000,00	24 150,00	1	Avance remboursable						L2251-1 et L2253-1	ESB de 4 487,49 €
EPCI	Artisanat	Aide à l'investissement immobilier réalisé au titre d'un projet d'implantation, de développement ou de reprise d'entreprise	Aide aux entreprises	Subvention	Deliberation 2013-180 du Conseil communautaire du 12 /11/ 2013	Illimitée	9 000	9 000	1							9 000,00	9 000,00	1	Subvention						L2251-1 et L2253-1	Subvention à la création d'emploi en CDI (max 3 emplois aidés), conditionnée par la réalisation d'un projet immobilier
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				212 403	21 211	1							212 403,00	21 211,00	1								
EPCI	Tourisme						-	292 869	1								292 869,00	1								Concerne les collectivités territoriales de la région Basse-Normandie.
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise/développement	Création/reprise artisanat	Aide à l'investissement des entreprises		3 ans	485 403	86 319	9							485 403,00	86 319,00	9	subventions				*règlement CE n° 1407/2013*		L 1511-2	
EPCI	Artisanat,Industrie, commerciale et de services	Aides à la création, reprise ou développement d'entreprises & aide à la création d'emplois		convention avec la région	56071	2 ans au 31/12/2016	20 000	15 250	10							20 000,00	15 250,00	10	Subventions	3 créations / 1 développement /6 reprises					L 1511-2	
EPCI	PME	aide communautaire à la création d'emplois					-	2 500	1								2 500,00	1								
EPCI	Artisanat, service, industrie	Aide à la création d'emploi				2 ans	31 500	50 000	1							31 500,00	50 000,00	1								
EPCI	Sport	Subvention de fonctionnement					-	1 550	3								1 550,00	3	Subvention de fonctionnement versées à des associations							
EPCI	Culture	Subvention de fonctionnement					-	27 550	10								27 550,00	10	Subvention de fonctionnement versées à des associations							
EPCI	Tourisme	Subvention de fonctionnement					-	336 883	3								336 883,04	3	Subvention de fonctionnement versées à des associations							
EPCI	Social	Subvention de fonctionnement					-	32 286	11								32 285,60	11	Subvention de fonctionnement versées à des associations							
EPCI	Enfance-jeunesse	Subvention de fonctionnement					-	314 295	4								314 294,92	4	Subvention de fonctionnement versées à des associations							
EPCI	Artisanat commerce	Aides aux commerçants, artisans et activités de services	aides directes opération FISAC				99 747	7 500	3							99 747,00	7 500,00	3	Subvention			FISAC		Décret n° 2015-542 du 15 mai 2015	Articles L1511-1 et suivants	
EPCI	Industrie	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				900 000	100 000	1							900 000,00	100 000,00	1	Subvention				*Règlement (UE) n ° 1407/2013*		Articles L1511-1 et suivants	
EPCI	Culture	Exonération fiscale	Librairie indépendante				4 266	1 092	1							4 266,00	1 091,67	1	Exonération de CFE					Article 1464 I du CGI		
EPCI	Culture	Exonération fiscale	Cinémas				4 531	1 159	1							4 531,00	1 159,48	1	Exonération de CFE					Article 1464 A du CGI		
EPCI	Environnement	Exonération fiscale	Installations anti-pollution				11 940	3 055	2							11 940,00	3 055,45	2	Exonération de CFE					Article 1518 A du CGI		
EPCI	Industrie, commerce et artisanat	Aides aux entreprises					-	60 900	15								60 900,00	15	Subvention							
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				23 551	23 551	1							23 551,00	23 551,00	1	Travaux et équipements		-					
EPCI	Aide à l'emploi	Aide à l'emploi en alternance				2 ans	Coût du salarié en alternance	40 000	26							Coût du salarié en alternance	40 000,00	26	Subvention directe							
EPCI	Insertion par l'économique						-	24 484	1								24 484,00	1								Concerne les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes.
EPCI	Immobilier d'entreprise	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				186 000	3 050	1							186 000,00	3 050,00	1	Rabais sur prix de cession							Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				-	300	6								300,00	6								
EPCI	Immobilier d'entreprise	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				5 098 500	100 000	1							5 098 500,00	100 000,00	1								
EPCI	Tous secteurs	Accompagnement pour le financement d'entreprises	Financement de projet d'entreprises	Association			-	6 447	1								6 446,60	1	Subvention							
EPCI	Tous secteurs	Accompagnement d'entreprises innovantes	Accompagnement d'entreprises innovantes	Association			-	22 611	1								22 611,00	1	Subvention							
EPCI	Agriculture	Accompagnement de micro-projets en lien avec l'agriculture durable	Accompagnement d'entreprises	Association			-	2 500	1								2 500,00	1	Subvention							
CD	Tourisme	Modernisation de l'hôtellerie					2 473 173	645 222	19				2 473 173,00	645 222,00	19				Subvention-montant engagé							
CD	Tourisme	Modernisation de l'hôtellerie de plein air					1 737 280	552 544	22				1 737 280,00	552 544,00	22				Subvention-montant engagé							
CD	Tourisme	Chèques conseil					207 762	120 922	43				207 762,00	120 922,00	43				Subvention-montant engagé							
CD	Tourisme	Modernisation villages vacances					1 704 100	110 000	1				1 704 100,00	110 000,00	1				Subvention-montant engagé							
CD	Tourisme	Gites					127 464	25 500	1				127 464,00	25 500,00	1				Subvention-montant engagé							
CD	Nautisme	chantiers navals					203 265	60 980	1				203 265,00	60 980,00	1				Subvention-montant engagé							

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
CD	Industrie, commerce, artisanat	Bourse aux jeunes créateurs d'entreprise					-	124 000	32					124 000,00	32				Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide au maintien du commerce et de l'artisanat de services en milieu rural					-	321 962	55					321 962,00	55				Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à la création d'emplois dans les SCOP					-	24 000	3					24 000,00	3				Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à la transmission dans l'artisanat					-	20 000	4					20 000,00	4				Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises					-	15 844	1					15 844,00	1				Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide exceptionnelle pour les inondations de 2013-					-	7 684	2					7 684,00	2				Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à la commercialisation de terrains					-	84 556	10					84 556,00	10				Subvention-montant engagé							
CD	International	Aide au recrutement de personnel dédié à l'export					-	118 484	16					118 484,00	16				Subvention-montant engagé							
CD	International	Aides en faveur des entreprises finistériennes participant à des manifestations internationales en France et à l'étranger					-	244 485	83					244 485,00	83				Subvention-montant engagé							
CD	International	Aides en faveur de l'ouverture internationale des entreprises finisteriennes					-	120 563	14					120 563,00	14				Subvention-montant engagé							
CD	Agro environnement	Acquisition de matériels agro-environnementaux					-	28 491	12					28 491,00	12				Subvention-montant engagé							
CD	Nautisme	Technologie recherche					371 411	35 000	5				371 411,00	35 000,00	5				Subvention-montant engagé							
CD	Nautisme	Aide à la construction et à la modernisation des centres nautiques					2 371 553	328 057	7				2 371 553,00	328 057,00	7				Subvention-montant engagé							
CD	Culture	Soutien à la langue bretonne					-	25 000	2					25 000,00	2											
CD	Agriculture	investissements ETA					-	28 491	12					28 491,00	12											
EPCI	développement économique	aide création crèche d'entreprise - Don Bosco					-	22 500	1								22 500,00	1	subvention							
EPCI	développement économique	aide aux associations					-	17 250	3								17 250,00	3	subvention							
EPCI	développement économique	soutien aux unions commerciales et fisac					-	4 905	3								4 905,00	3	subvention							
EPCI	développement économique	aide au commerce en milieu rural					-	25 872	8								25 872,00	8	subvention							
EPCI	développement économique	indemnisations solidarité intempéries					-	62 315	28								62 315,00	28	subvention							
EPCI	développement économique	TEBEO - télévision bretagne ouest					-	50 000	1								50 000,00	1	subvention							
EPCI	tourisme	aides aux associations					-	70 000	0								70 000,00		subvention							
EPCI	Insertion par l'économique	Aide à l'emploi					-	14 000	1								14 000,00	1								Concerne les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes.
EPCI	Innovation						-	139 508	5								139 508,45	5								
EPCI	Artisanat commerce	Aides aux commerçants, artisans et activités de services	VITAMINEZ				-	5 383	2								5 382,98	2	subventions							
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				275 722	17 535	9							275 722,00	17 535,00	9	subvention		-					
EPCI	Artisanat industries	Bâtiments d'activités artisanales et industrielles pour jeuens entreprises					-	1 490	2								1 489,57	2	réduction de loyer							964,53 € pour ARTEMIS et 525,04 pour KML
EPCI	Immobilier d'entreprise	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				1 828 583	63 554	2							1 828 583,00	63 554,00	2	s	industrie agro-alimentaire, ssociation d'insertion éco						Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
EPCI	ARTISANAT	Baisse de loyer temporaire pour entreprise en difficulté	Immobilier d'entreprise			juin à décembre 2015	-	8 400	1								8 400,00	1	Baisse de loyers temporaire							
EPCI	environnement	Aides à la protection de l'environnement	Environnement Subvention	Régime notifié		31/12/2015	-	10 071	1								10 071,30	1	subvention							Solde de reprise sur la valorisation des pneus usagés pour les exploitations agricoles
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				-	5 000	3								5 000,00	3								
CD	Production et services aux professionnels	Fonds de Soutien au Développement Economique	FSDE				-	977 755	100					977 755,00	100											
CD	Tourisme	Fonds de Soutien au Développement Economique	FSDE				-	96 140	22					96 140,00	22											
CD	Commerce Artisanat	Fonds de Soutien au Développement Economique	FSDE				-	248 601	35					248 601,00	35											
CD	Entreprises d'insertion						-	68 200	5					68 200,00	5											
CD	Ateliers chantiers d'insertion						-	1 387 980	16					1 387 980,00	16											
CD	Régies de Quartier						-	18 000	2					18 000,00	2											
CD	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat/modernisation/plan de relance				-	322 527	46					322 527,00	46											
CD	Insertion par l'économique	soutien à la créatio de poste					-	31 500	3					31 500,00	3											Concerne les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes.
CD	Economie sociale et solidaire	soutien à la création d'entreprises et projet innovants					-	135 850	19					135 850,00	19											
CD	Entreprises (groupes)	aides à l'investissement /Avance remboursable	FSE - Pacte productif et plan de relance				-	885 215	9					885 215,00	9											
CD	Entreprises (groupes)	aides à l'investissement /subventions	FSE - Pacte productif et plan de relance				-	2 550 325	34					2 550 325,00	34											

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160706-DFE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
CD	**Industrie/ artisanat**						**-**	**1 027 105**	**137**					1 027 105,00	137											montant engagé
CD	**Industrie/ artisanat**						**-**	**1 706 728**	**349**					1 706 728,00	349											montant mandaté
CD	**Tourisme**						**-**	**1 151 200**	**25**					1 151 200,00	25											montant engagé
CD	**tourisme**						**-**	**667 593**	**32**					667 593,00	32											montant mandaté
Région	**Formation – Apprentissage**	Primes versées aux employeurs d'apprentis					**-**	**23 120 750**	**9720**		23 120 750,00	9720														
Région	**Aides individuelles**	132 Aide régionale au recrutement d'une ressource humaine export pour les entreprises (RH	RH EXPORT				**1 107 870**	**332 361**	**28**	1 107 870,00	332 361,00	28							subvention				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	131 Aide régionale au recrutement de Volontaires à l'international en entreprise (VIE)	VIE				**237 070**	**71 121**	**7**	237 070,00	71 121,00	7							subvention				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	221 Aide au conseil Bretagne (ACB)	ACB				**62 936**	**31 468**	**12**	62 936,00	31 468,00	12							subvention				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	226 Aides régionales aux petites entreprises des filières (ARPEF)	ARPEF				**2 706 845**	**541 369**	**19**	2 706 845,00	541 369,10	19							subvention				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	225 Accompagnement régional de la diversification et de la création (avances remboursables - ARDC)	ARDC				**30 600 413**	**4 590 062**	**10**	30 600 413,00	4 590 062,00	10							Prêt à taux zéro				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	Soutien aux salons	ACI				**2 359 834**	**1 179 917**	**11**	2 359 834,00	1 179 917,10	11							subvention				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	321 Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	FSIE				**1 231 765**	**50 000**	**1**	1 231 765,00	50 000,00	1							subvention				*de minimis*			
Région	**Aides individuelles**	Actions co	action co				**488 390**	**341 873**	**1**	488 390,00	341 873,00	1							subvention							
Région	**Aides individuelles**	Soutien aux groupements d'employeurs	Soutien aux groupements d'emploveurs				**235 908**	**58 977**	**3**	235 908,00	58 977,00	3							subvention							
Région	**Aides individuelles**	Emplois Associatifs d'Intérêt Régional	EAIR				**1 720 000**	**857 287**	**51**	1 720 000,00	857 287,00	51											*de minimis*			
EPCI	**Immobilier d'entreprise**	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	Immobilier d'entreprise				**960 171**	**50 000**	**2**							960 171,00	50 000,00	2	subvention							Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				**260 134**	**45 025**	**6**							260 134,00	45 025,00	6								
EPCI	Tourisme	Aide au classement des hébergements touristiques					**8 879**	**3 333**	**36**							8 879,00	3 332,50	36								Concerne les collectivités territoriales de la région Basse-Normandie.
EPCI	industrie	aide au recrutement du premier commercial					**64 000**	**15 000**	**1**							**64 000,00**	**15 000,00**	**1**								
EPCI	industrie	Aide "terrain de jeu de l'innovation"		innovation		1 an	**30 000**	**11 159**	**1**							**30 000,00**	**11 159,00**	**1**								
							79 936 035,71	**57 876 486,83**	**11 481,00**	**55 110 617,00**	**40 437 776,40**	**10 038,00**	**9 196 008,00**	**14 316 504,00**	**1 179,00**	**15 629 410,71**	**3 122 206,43**	**264,00**								
							79 936 035,71	**57 876 486,83**	**11 481**																	

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice Conseil Régional, Conseil Départemental, autre)	Nombre de bénéficiaires	Montant payé en 2015 (€)	Prévision des paiements à effectuer en 2016 (€)	
EPCI	1	25 000,00 €		
EPCI	1	1 525,00 €		
EPCI	4		6 100,00 €	
EPCI	9	25 000,00 €	20 000,00 €	
EPCI	12	180 000,00 €	150 000,00 €	
EPCI	7	10 675,00 €	10 675,00 €	
EPCI	2	2 000,00 €	3 000,00 €	
EPCI	7	10 500,00 €	10 500,00 €	
EPCI	19	38 000,00 €		
EPCI	8		16 000,00 €	
EPCI	9	54 000,00 €		
EPCI	5	10 000,00 €	20 000,00 €	
EPCI	2	3 000,00 €	12 000,00 €	
EPCI	2	6 000,00 €	6 000,00 €	2 dossiers qui vont etre payés en mai 2016
EPCI	2	4 000,00 €	4 000,00 €	
EPCI	7	10 500,00 €	6 000,00 €	
EPCI	4	8 250,00 €		
EPCI	3	9 000,00 €		
EPCI	8	24 000,00 €	12,00 €	
EPCI	3	3 000,00 €	- €	
EPCI	2	3 050,00 €		
EPCI	9	45 000,00 €	70 000,00 €	
EPCI	8	16 000,00 €	22 000,00 €	
EPCI	1	2 000,00 €		
EPCI	1	2 000,00 €		
CD	19	57 600,00 €	57 600,00 €	
EPCI	24	88 000,00 €		
EPCI	1	11 000,00 €		
EPCI	7	21 400,00 €		
EPCI	4	5 181,00 €	10 000,00 €	
EPCI	1	1 000,00 €		5 dossiers en 2016
EPCI	1	3 160,00 €	9 000,00 €	
EPCI	4	- €	8 000,00 €	
EPCI	13	10 000,00 €	16 000,00 €	
EPCI	5	10 000,00 €	10 000,00 €	
EPCI	5	15 245,00 €	18 000,00 €	
CD	24	97 626,00 €	10 000,00 €	
CD	113	60 307,00 €	10 275,00 €	* PIDIL : Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales
CD	27	81 000,00 €		
Région	685	1 358 440,00 €		
Total	1069	2 312 459,00 €	505 162,00 €	

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte et au Comité Régional du Tourisme (CRT) Exercice 2015

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

REGION BRETAGNE

Délibération 05 DFE / SEGEP 02

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Rapport financier des sociétés d'économie mixtes (CEVA, SEMAEB, SABEMEN) et du CRT relatifs à l'année 2015

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Premier Vice-président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Économie, agriculture et mer, Europe ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(les groupes DCR et FN votent contre – Madame Anne GALLO ne prend pas part au vote)

- d'approuver les rapports relatifs aux sociétés d'économie mixtes du CEVA, de la SEMAEB et de la SABEMEN, ainsi que le rapport relatif au Comité régional du tourisme (CRT) joints en annexe.

Le premier vice-président
du Conseil régional

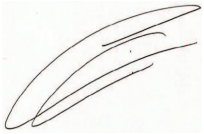

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Direction des Finances et de l'Evaluation

Session du Conseil régional
Juin 2016

Rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte et au Comité Régional du Tourisme

Exercice 2015

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés dont la collectivité est actionnaire.

C'est dans ce cadre que vous sont présentées ci-après, la synthèse de l'activité et de la situation financière de la SEMAEB, de la SABEMEN et du CEVA.

De la même manière, un développement vous est proposé sur le Comité Régional du Tourisme (CRT) en application de l'article L.131-1 du Code du Tourisme.

Dans un contexte où la participation des Départements au capital des sociétés d'économie mixte est réinterrogée par la loi NOTRe, il est utile de préciser que la loi ne fixe pas d'obligation de retrait des Départements. Elle distingue deux cas de figure :

- Lorsqu'un Département détient des parts dans des entreprises dont l'objet social coïncide de façon indiscutable avec au moins une compétence départementale maintenue, partagée ou faisant l'objet d'un chef de filât : la participation du Département n'est pas remise en question.
- Pour les cas où l'objet social de la société relève d'une compétence d'un autre échelon, alors un Département peut se maintenir, à la condition toutefois de céder une partie de ses parts.

Je vous demande d'approuver les rapports présentés ci-après.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

1. *La Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne (SEMAEB)*

1.1 Les activités de la SEMAEB

Créée en 1957, à l'initiative du Comité d'études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB), la SEMAEB répond aux obligations des sociétés anonymes d'économie mixtes. A cet effet, elle dispose pour son fonctionnement d'actionnaires publics majoritaires. La Région Bretagne détient 71,44 % du capital représentant 4 506 156 € sur un montant total de 6 307 919 €, les départements 5,66 %, Brest Métropole 2,39 %, la ville de Quimper 1,70 %, la ville de Lorient 1,59 %, et le groupement en assemblée spéciale (7 villes et la Communauté de commune du pays de Redon) 1,92 %.
Ainsi, 84,70 % (5 342 591 €) du capital est détenu par les collectivités publiques.
Le champ de compétences de la SEMAEB recouvre la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction ou d'exploitation des services publics à caractère industriel et commercial ainsi que toutes autres activités d'intérêt général.

En 2015, la SEMAEB, a :

- augmenté son capital : Le 23 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a validé l'augmentation du capital de la société pour un montant de 1 999 998 euros, pour le porter de 4 307 921 euros à 6 307 919 euros par l'émission de 109 890 actions nouvelles. Cette augmentation de capital étant dédiée à la constitution d'une société de portage immobilier pour les entreprises. Parmi les nombreuses réalisations, on pourra citer :
- les travaux engagés dans les lycées bretons : Les travaux ont été poursuivis ou engagés soit dans le cadre de la prolongation d'une année, du contrat PPI 2010-2014, ou suite à la notification du 30 janvier 2015, concernant le nouveau marché public de mandat de maîtrise d'ouvrage, de la Région Bretagne.
- **Le nouveau Lycée professionnel maritime Florence-Arthaud** dont les travaux avaient débuté en juillet 2013, a été inauguré le 4 septembre 2015 en présence de Pierrick Massiot, président de la Région, et de Ségolène Royale, ministre de l'Ecologie et du développement durable. Les premiers élèves ont été accueillis pour la rentrée scolaire 2015. Construit sur un terrain de 14 000 m² cédé par la Ville, à proximité de l'IUT, le nouveau lycée remplace l'ancien lycée professionnel maritime devenu inadapté, pour répondre aux besoins de formation des filières dédiées aux métiers de la pêche et de la mer, et d'accueil des élèves. Le montant des travaux s'est élevé à 17,05 M€ HT pour un coût de l'opération de 24,2 M€ TTC.

- Les travaux de rénovation énergétique du **lycée Colbert à Lorient** qui ont débuté à l'été 2014, ont été livrés à la mi-juillet 2015. La fin des travaux devrait intervenir au début de l'année 2016. Ces travaux de rénovation, concernent 5 500 m2 de façades, 600 fenêtres et des salles de cours. Ces travaux visent à améliorer les performances thermiques par la réduction de 56% des consommations énergétiques.

- les travaux réalisés de la nouvelle Criée du port de Brest : Après son inauguration, le 20 octobre 2015, la nouvelle criée du Port de Brest est entrée en service pour les pêcheurs et les mareyeurs finistériens. Dimensionnée pour un volume de 2000 t/an de poissons, crustacés et coquillages, l'équipement neuf et ses installations techniques d'un montant de 5 M€, bénéficient des normes les plus récentes. L'opération menée par la CCI avec la Région Bretagne a été réalisée par l'agence finistérienne de la SEMAEB.

- la poursuite de sa restructuration : En faisant évoluer l'organisation de sa direction opérationnelle avec la création d'un pôle 3 E « Etudes, Energie et Environnement ». Ce pôle a pour objectifs d'accompagner et de poursuivre les actions et les réflexions engagées dans le domaine des énergies renouvelables, de l'aménagement durable, de la transition énergétique et du Plan bâtiment durable breton.

- le maintien de son investissement sur le thème de la méthanisation : en organisant à l'Hôtel de la Région Bretagne le 16 septembre 2015, la 2ème édition avec la SAS Eilan et la Fédération des Entreprises publiques locales (EPL). Etaient conviés les acteurs territoriaux, les professionnels et les partenaires spécialisés de la Méthanisation territoriale et des Energies renouvelables pour une journée dédiée sur le sujet.

- la reconduction du bail locatif temporaire d'une partie de l'immeuble Cétus à la société REGARDS: La société REGARDS ayant renoncé à son projet d'acquisition de deux niveaux de l'immeuble appartenant à la SEMAEB, fin décembre 2015, cette dernière a reconduit le bail pour une période de 3 mois.

- la certification ISO 9001 : suite a un audit intervenu à la mi-mars 2015, pour une durée de 3 ans pour ses activités de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la construction.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

4.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2015

La SEMAEB dispose d'un capital souscrit non appelé à hauteur de 999 999 €.

A – Les produits et charges au 31/12/2015:

Le montant total des produits s'élève à 4,999 M€ dont plus de 99 % des produits d'exploitation. Les produits financiers se sont élevés à 20 K€, soit une forte diminution par rapport à 2014 (270 K€). Cette diminution est principalement due à la baisse des produits de participations de 242,4 K€ et aux produits exceptionnels, nuls pour cet exercice, soit une diminution de 70 K€ par rapport à 2014.

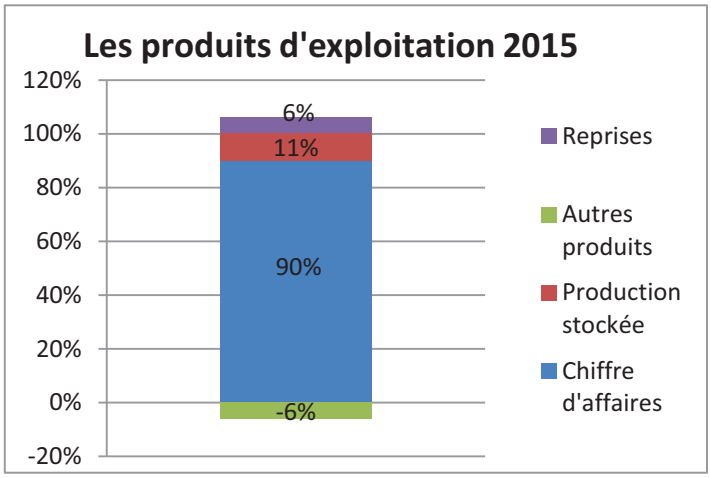

Le montant total des charges s'élève à 4,952 M€. Les charges d'exploitation cumulées représentent plus de 4,7 M€. Elles sont en baisse de 12 % par rapport à l'année 2014 (5,4 M€). Les principaux postes relatifs aux charges d'exploitation recouvrent : Les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élevant à plus de 408 K€ (839 K€ en 2014). Les impôts, taxes et versements assimilés pour 204 K€. Ce montant est assez stable par rapport à l'année 2014 (206 K€). Les charges de personnel d'un montant de plus de 2,8 M€ sont en hausse par rapport à l'année 2014 (2,6 M€). Ce dernier poste représente un peu plus de 52 % des charges d'exploitation (49 % en 2014). Les charges financières représentent plus de 70 K€ (49 K€ en 2014) et les charges exceptionnelles s'élèvent à plus de 99 K€ (38 K€ en 2014).

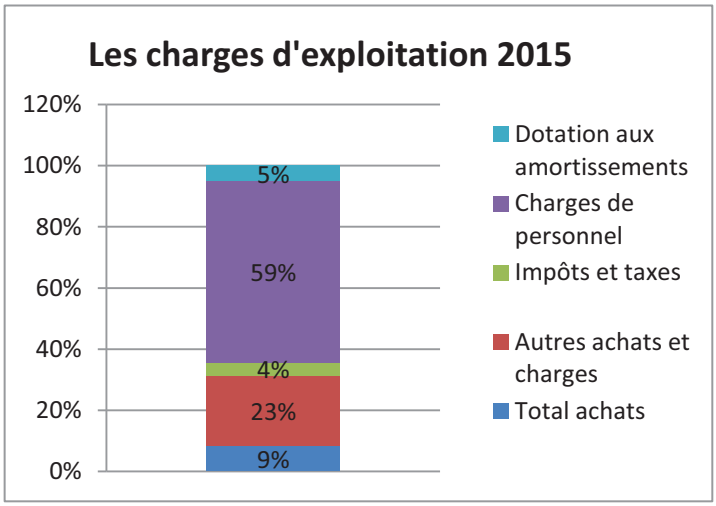

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation (produits d'exploitation de plus de 4,9 M€ - les Charges d'exploitation de plus de 4,7 M€), présente un résultat positif de 197,4 K€ (- 300,3 K€ en 2014). Cette progression s'explique par : l'augmentation du chiffre d'affaires, une baisse des dotations aux amortissements des nouveaux locaux, aux provisions pour les retraites et à l''augmentation des autres produits. Le résultat financier : (Produits financiers 20,2 K€ - Charges financières 70,5 K€), est négatif de 50,2 K€.
Le résultat exceptionnel : (Produits exceptionnels 0 € - Charges exceptionnelles 99,8 K€), est négatif de 99,8 K€ (+ 31,9 K€ en 2014). Ce résultat est principalement dû aux charges exceptionnelles de gestion. Il en découle un résultat net comptable positif de 47,3 K€ pour l'exercice 2015 (négatif de 47,3 K€ en 2014).

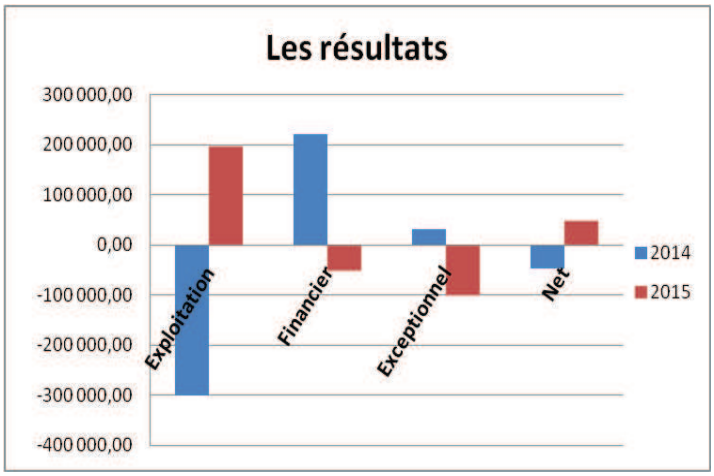

C - Les comptes de bilan au 31/12/2015 :

Le montant total du bilan (fonctionnement, opérations de mandat et concessions) s'élève à 56,5 M€, (55,5 M€ en 2014). Les fonds propres s'élèvent à 5,8 M€, soit 10,34 % du montant total du bilan 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
2-DE

2. La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)

2.1. Les activités de la SABEMEN

La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition directement ou indirectement par voie de filiales existantes ou à créer, d'un potentiel de transport maritime constitué de navires transbordeurs en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de la région Bretagne.

Lors de son assemblée générale ordinaire annuelle du 3 mars 2016, la SABEMEN détenait 5 560 000 titres en pleine propriété répartis entre 9 actionnaires. 68 % des titres en pleine propriété étant détenus à part égale, entre la Région Bretagne et la société privée Bretagne Angleterre Irlande 'B.A.I' (Brittany Ferries). Les départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, détiennent également 653 333 titres chacun, les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, 235 000 titres chacun. Par ailleurs, 3 entreprises détiennent chacune 1 part.

La Région Bretagne a été destinataire des comptes de la SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2015 (30 septembre en 2014). Cet effet n'a pas eu d'impact majeur sur l'activité. Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 janvier 2016. Le résultat de la compagnie d'un montant de 56 812,45 € a été affecté au poste réserve légale en intégralité.

Durant l'année 2015, la société SABEMEN dans le cadre de l'activité des filiales et des sociétés qu'elle contrôle indirectement détenait à la clôture de l'exercice 2014/2015, 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET qui porte, les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Cette société, dont la date de clôture de l'exercice social a été modifiée pour être portée et enregistré au 31 octobre 2015, présente un bénéfice comptable de 1 554 523 €.

Elle a également poursuivi, l'exécution des conventions qui ont été approuvées au cours des exercices antérieurs avec la société Brittany Ferries :

- au titre de l'activité passagers : Elle confirme la progression de son activité passagers sur l'ensemble de ses lignes Transmanche de 7,7 % par rapport à celle du marché (+0,4%), grâce à l'augmentation des capacités supplémentaires qui ont été mises en place.
  L'arrivée du baie de Seine en mai 2015, ainsi que l'exploitation de l'Etretat en année pleine ont permis une progression significative des lignes avec l'Espagne (+9 %), soit plus de 281.000 passagers payants en 2015 et également une progression de la ligne du Havre (+41 %).
  Cette réussite confirme la stratégie de développement de la Compagnie pour la première destination de vacances des britanniques.

Durant l'année 2015, la Compagnie a transporté sur l'ensemble de ses lignes 2 339 398 passagers payants, contre 2 335 876 passagers en 2014, soit une progression de l'activité de 4,6 %. 301 000 clients de la Brittany Ferries ont visité la Bretagne, dont 203 000 issus des lignes bretonnes et 98 000 des lignes normandes. Le séjour moyen de ces touristes est de 8,1 jours. Ce qui représente 2 627 000 nuitées en Bretagne. Les dépenses des clients de la Brittany Ferries ayant voyagé sur les lignes bretonnes dans les 4 départements sont estimés à 178,6 M€.

- Pour son activité fret : L'année 2015, a été marquée par une forte progression de + 6,6 % du marché fret Transmanche, reflétant le dynamisme retrouvé de l'économie britannique et de ses échanges extérieurs.
  Ce marché a dépassé le record historique de 2008, avec 4,2 millions de camions transportés. Par ailleurs, la Compagnie a enregistré en 2015, une très forte croissance de ses volumes de + 21 %, bien que ce marché soit dominé par les concurrents du Pas de Calais détenant 95 % de part du marché.
  Sur l'Autoroute de la Mer Grand Bretagne-Espagne, le trafic fret a progressé de 20 % pour atteindre 28 317 camions. Au total, la compagnie Brittany ferries a transporté sur l'ensemble de ses lignes 186 325 camions (153 988 en 2014), soit une progression de 21%.

.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

4.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2015

Les capitaux propres de la SABEMEN s'élevaient à 92,1 M€ au 31 octobre 2015. A la clôture des comptes annuels, la société était bénéficiaire de 56,8 K€.

A – Les produits et charges au 31/10/2015:

Les charges d'exploitation d'un montant de 23,7 K€ ont diminué de 7,64 % par rapport à l'exercice 2014 (25,7 K€). Elles comprennent les charges externes, composées des coûts d'assurances, d'honoraires et de services bancaires. Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire du fait de l'absence de chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.

Les produits financiers ont diminué de 22,36 % par rapport à l'année 2014. Le résultat financier est bénéficiaire de 108,9 K€. L'impôt sur les Sociétés de 28,4 K€ impacte le résultat net de l'exercice.

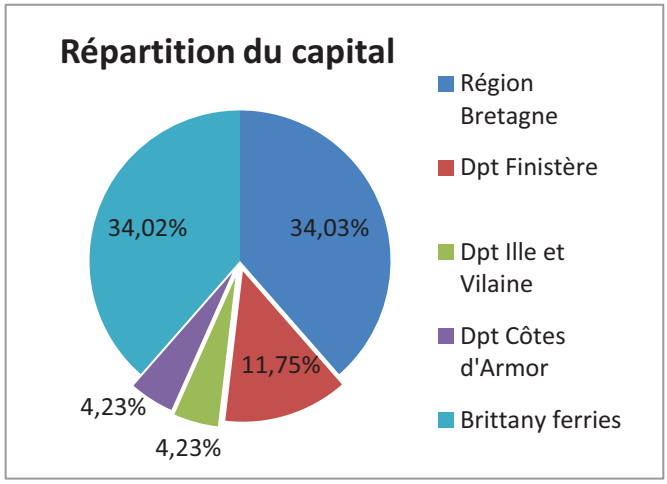

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation s'élève à – 23,7 K€.
Le résultat financier d'un montant de 108,9 K€, enregistre une diminution de 22,36 %. Le résultat courant avant impôts s'élève à 85,2 K€, soit une baisse de 25,67 % par rapport à l'année 2014.
L'ensemble de ces résultats accumulés et après impôts présentent un résultat bénéficiaire de 56, 8 K€.
La SABEMEN détient 75,02 % du capital de la SOMABRET, soit 38 700 K€ portant les navires « Bretagne » et « Pont Aven ». Au 31/10/2015, cette SAS enregistrait 14,3 M€ de produits, constitués des loyers facturés à BAI, et 15,2 M€ de charges, soit un résultat d'exploitation négatif de 878,2 K€. Le résultat financier est positif à hauteur de 2,4 M€ et le bénéfice comptable s'élève à 1,5 M€.

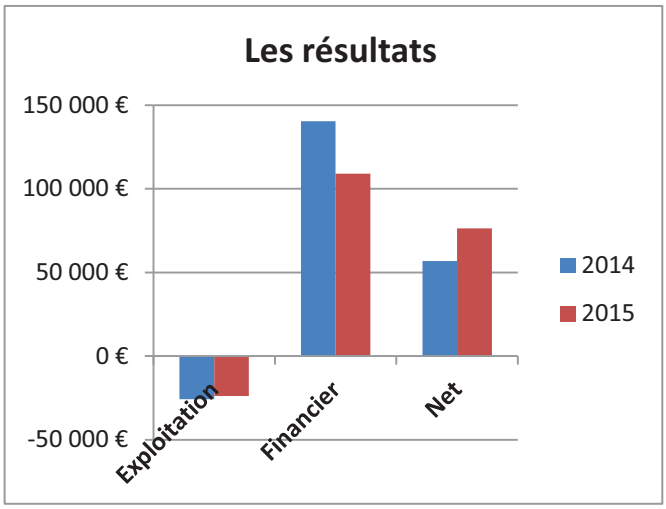

C - Les comptes de bilan au 31/10/2015 :

Le total du bilan se chiffre à 92,1 M€, soit 0,05 % de plus qu'au 30/09/2014.
L'actif se compose essentiellement d'immobilisations financières à hauteur de 98,6 % pour 90,8 M€, sans évolution sur un an. Les créances progressent de 4,02 % et s'élèvent à 1,2 M€. Les disponibilités représentent 7 K€ (7,3 K€ en 2014).
Le passif se compose du capital qui reste stable, soit 83,4 M€, et les réserves légales de plus de 1,017 M€ ont augmenté de 8,12 % par rapport à l'année 2014.
Les réserves réglementées de 1,18 M€ ainsi que les autres réserves de 6,4 M€ restent au même niveau qu'en 2014.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le

3. Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)

3.1. Les activités du CEVA

Le CEVA dont le siège social est situé à Pleubian (22), a été créé en 1983 pour répondre aux besoins exprimés de la filière de mettre en œuvre une recherche appliquée portant sur les algues, leur mode de développement et de production, utilisation économique et industrielle. Il a également pour mission d'assurer le transfert des connaissances dans le domaine industriel afin de favoriser le développement économique, de développer des partenariats avec les personnes morales de droit public, et toutes activités scientifiques et techniques en rapport avec la protection de l'environnement, l'estimation des ressources végétales marines, leur gestion et leur production.
Le CEVA est une société d'économie mixte de droit français au capital de 560 000 €. Le capital est détenu à hauteur de 65 % par les collectivités locales, dont 47 % par le département des Côtes d'Armor, 6 % par le département du Finistère et également par le Conseil régional (6%) et la commune de Pleubian (6%). 25 % du capital est détenu par l'IFREMER et 10 % par des sociétés privées françaises.

Le CEVA dispose d'un Comité d'Orientation Scientifique et Industriel (COSI) dont les missions consistent à évaluer l'activité scientifique du CEVA, donner un avis sur sa stratégie et sa démarche de développement, de proposer les orientations stratégiques, d'assister le CEVA dans la recherche de nouveaux marchés et sa démarche de transfert, notamment dans les secteurs industriels. 26 personnes travaillent à la mise en œuvre des activités du CEVA.
Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2015-2020, le CEVA s'est fixé des objectifs qui ont été déclinés au niveau des filières identifiées par la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) concernant les domaines :

- alimentaires pour le PNSPA (programme nationale de santé des personnes âgées), des produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable,
- de la santé : pour le complément alimentaire (humain, animal), biomatériaux, excipients, des dispositifs paramédicaux,
- des éco-activités pour la valorisation des biomasses, la qualité de l'eau, les marées vertes, la phytoépuration/méthanisation/STEP (station d'épuration),
- des bâtiments et éco construction pour la valorisation des biomasses, la phytoépuration,
- des biotechnologies pour la santé, la cosmétique, l'agroalimentaire, l'environnement, l'énergie et le tourisme.

En 2015, le CEVA a mis en œuvre dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le conseil technologique aux entreprises, l'information et la promotion relatives aux potentialités des algues et aux compétences du CEVA, par la diffusion de bulletins, la participation à des manifestations nationales et internationales, ainsi que l'organisation de journées de formation. Le CEVA participe également aux travaux de différents réseaux de développement technologique régionaux et nationaux. Il a également mis en œuvre des actions communes de développement avec les autres centres de transfert et les structures de recherches.
Particulièrement en lien avec la SRDEI/S3 dans le cadre du développement de l'algue alimentaire des applications à valeur ajoutée ont été développées, pour les algues et la consommation dans l'alimentation humaine, sous forme de légumes, d'ingrédients ou de compléments pour leurs atouts nutritionnels et/ou fonctionnels.
Les projets de production des algues et de développement technologiques se sont inscrits au niveau régional, dans le programme 'Breizh'Alg'. Par ailleurs, les développements produits en lien avec le consommateur final se sont intégrés dans un projet intitulé 'Sens'Alg' qui fédère de nombreux acteurs de la filière algues alimentaires.

En 2015, le programme annuel du CEVA a concerné 5 activités :
- les activités de prestations et activités commerciales, pour 6 972 heures de prestation relatives aux projets bretons, en France et à l'étranger, notamment en 'Indonésie, au Maroc, en Norvège et aux USA. 27 clients ont bénéficié d'une prestation commerciale dont 12 clients bretons.
- les activités prospectives, animation et diffusion d'informations ont représenté, 2 108 heures de prestation pour faire émerger les innovations et renouveler les connaissances scientifiques au sein des filières algues.
- les activités d'animations en lien avec les partenaires stratégiques ont représenté, 675 heures de prestation pour plus de 15 entreprises sur le transfert de technologie (projet collaboratif de recherche, prestation, conseil approfondi). Puis 5 animations ont été menées par le CEVA en lien avec le Centre d'innovation technologique.
Et enfin, l'activité relative aux réseaux et contribution aux décisions publiques a représenté 198 heures de prestation aboutissant à 15 contributions relatives à la décision publique de différentes institutions administratives, (préfecture, Conseil départemental 22, Conseil régional de Bretagne, SCOT, ministère).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

4.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2015

Les comptes du CEVA transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2015. Ils ont été visés par un commissaire aux comptes en date du 13 mai 2015.
Le résultat d'exploitation de l'exercice est négatif de 206 222 €.

A – Les produits et charges au 31/12/2015:

Le montant total des produits s'élève à 2 643 809 €. Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 2 310 202 €, soit 87,38 % du total des produits, dont le chiffre d'affaires net représente 2 311 996 €, soit 100 % du total des produits d'exploitation. Compte tenu des activités du CEVA, les productions de services recouvrent la totalité de ce poste. Les produits financiers se sont élevés à 198 €. Les produits exceptionnels à 333 408 €, ils recouvrent des produits divers.

Le montant total des charges s'élève à 2 517 079 €. Elles comprennent les charges d'exploitation d'un montant de 2 516 425 €, dont : Les frais de fonctionnement courant pour 774 187 € soit 30,76 % des charges d'exploitation ; Les impôts, taxes et versements assimilés pour un montant de 59 912 €; Les charges de personnel pour un montant de 1 475 054 €, soit plus de 58 % des charges d'exploitation. (25 (28,6 ETP en 2014) salariés travaillent dans la structure). Les dotations aux amortissements sur immobilisations représentent 112 132 €. Les autres charges 34 747 €, dont 26 471 € de redevances. Les charges financières s'élèvent à 1 125 € et les charges exceptionnelles à 68 222 €.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est négatif de -206 222 € (-47 849 € en 2014), notamment lié à l'augmentation des achats courants de fonctionnement s'élevant à 735 847 € (708 109 € en 2014), et aux dotations aux amortissements et dépréciations s'élevant à 172 525 € (42 925 € en 2014). Le résultat financier est négatif de -927 € (1 261 en 2014). Le résultat exceptionnel est positif de 265 186 € (121 125 en 2014). L'ensemble de ces résultats accumulés présente un résultat de l'exercice 2015, bénéficiaire de 126 730 € après impôts.

C - Les comptes de bilan au 31/12/2015 :

Le montant total du bilan s'élève à 1 517 295 € (1 530 438 en 2014). Il est composé :

- de capitaux propres qui redeviennent positifs avec un montant de 333 808 € (- 144 K€ en 2014). Ces derniers comprennent notamment, le capital d'un montant de 560 K€, un écart de réévaluation de 351 k€, des réserves s'élevant à 25 K€, un report à nouveau négatif de 730 K€, complété du résultat de l'exercice 2015 de + 126 K€.
- Des provisions pour risques et charges représentent un montant de 165 K€ (412 K€ en 2014).
- Des emprunts et des dettes pour un montant total de 1 018 198 € (1 262 014 € en 2014).

Malgré le retour à des capitaux propres positifs, la situation du CEVA reste fragile.

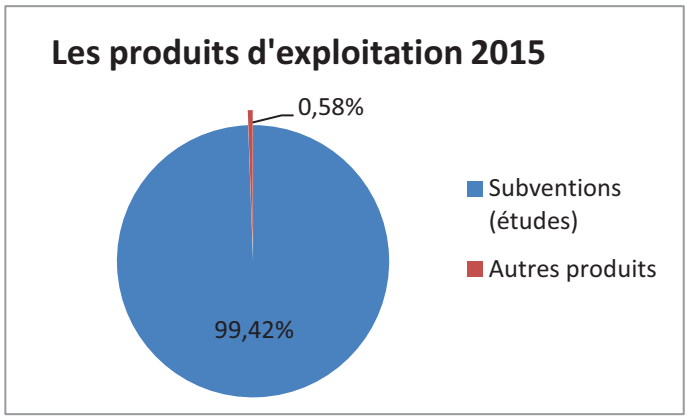

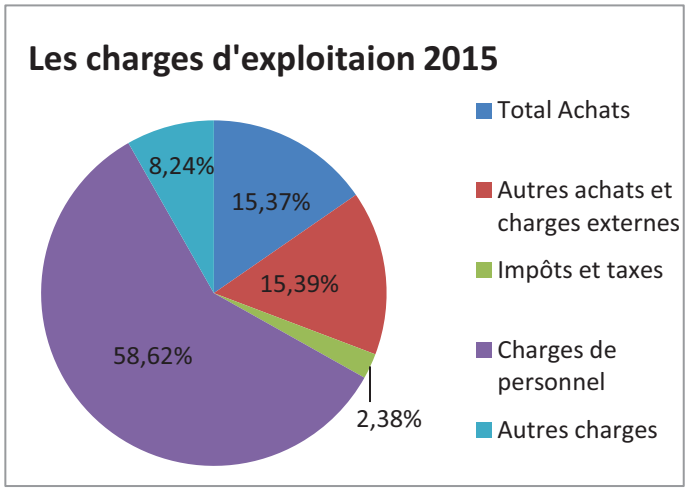

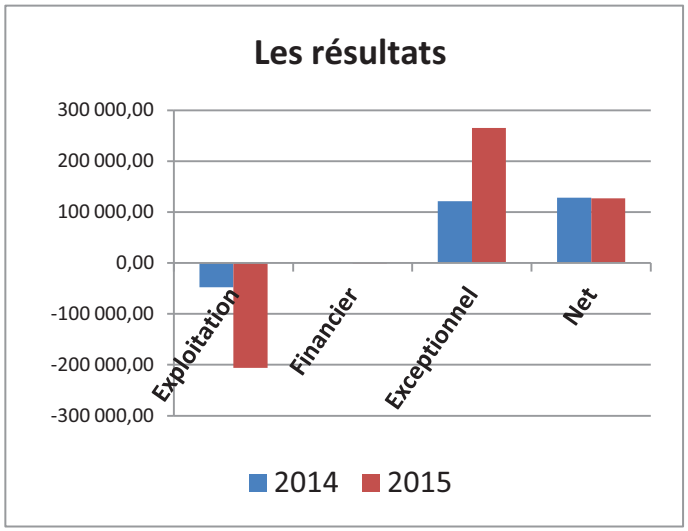

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
SEGEP_02-DE

4. Le Comité Régional du Tourisme (CRT)

L'article L131-1 du code du tourisme, dispose que le Comité régional du tourisme soumet annuellement son rapport financier au Conseil régional siégeant en séance plénière.

4.1. Les activités du CRT

Créé par la loi du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme, le comité régional du tourisme est un organisme para-public, avec le statut d'association, régie par la loi 1901. Sa mission générale, confiée par le Conseil régional, vise à renforcer la performance régionale du secteur du tourisme, ainsi que l'attractivité et la compétitivité de la région, en contribuant à l'ambition d'affirmer la Bretagne comme une destination touristique d'exception. En 2015, cette mission générale s'est déclinée avec les 4 pôles du CRT, autour des grands objectifs :

- **Développer** une vision régionale globale de l'activité, de l'emploi et de l'économie touristiques, afin d'éclairer les acteurs sur les tendances et de fournir les bases pour des analyses prospectives.
- **Faciliter** l'adaptation de l'offre bretonne à la demande, sur la base de la connaissance des marchés et des compétences du CRT.
- **Contribuer** à une mobilisation collective pour structurer l'image de la Bretagne et accroître son attractivité auprès des clientèles identifiées.
- **Conduire** l'animation de chantiers du Schéma régional du Tourisme confiés par le Conseil régional de Bretagne, en mobilisant les acteurs.

Ces objectifs, ont structuré la mise en œuvre des missions inscrites dans la stratégie portée par l'acte 2 du schéma régional du tourisme, « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception » et son plan d'actions pour la période 2012-2014, prolongé d'un an. Les missions du CRT organisées en 4 pôles ont particulièrement concernées des actions de marketing, de promotion et d'animation des grands chantiers et enfin d'observation.

A – Les missions de marketing et de promotion de la Bretagne :

Les missions de marketing de l'offre visent à informer, fédérer et mobiliser les professionnels autour d'actions liées à l'activité touristique de la région pour promouvoir la Bretagne et travailler étroitement avec le secteur privé et les acteurs publics. En accompagnant les professionnels, le CRT leur apporte une information relative aux enjeux du tourisme breton et les perspectives d'évolution. L'année 2015 a été marquée :

- par une hausse des fréquentations (+2,5%), tant au niveau des clientèles françaises qu'étrangères. Et, également des primo-visiteurs grâce à la campagne "Viens en Bretagne", qui a été lancée en 2014.
- La création des 10 destinations touristiques souhaitées par le Conseil régional a permis de structurer l'information touristique sur le territoire breton. Cet enjeu fort vise à proposer une offre mieux structurée, notamment avec les acteurs locaux, et à préserver la Bretagne à sa 4ème place dans le tourisme français.
- Le site dédié aux professionnels, www.acteurs-tourismebretagne.com a connu une fréquentation de plus de 12 %.
- Le site Web 2.0 permettant d'assurer le relais des actualités, actions et informations vers les professionnels du tourisme sur les réseaux sociaux a également connu une hausse des fréquentations de 55 %.
- Le CRT, impliqué aux côtés de Bretagne développement innovation (BDI) dans la stratégie de marketing territorial avec la marque Bretagne, a permis de développer de plus de 15 %, les partenariats du tourisme breton.
- En facilitant une meilleure programmation des circuits bretons par les tours opérators, la Bretagne est devenue une destination prisée sur le marché de groupes, ne nécessitant plus de coupler les visites avec d'autres destinations comme la Normandie et les châteaux de la Loire.
- Le site web social, des fans de Bretagne (121 590 fans), a connu un succès de plus de 7 % de fréquentations. La création de partenariats y a contribué, notamment avec le festival de la photo à la Gacilly, où les lauréats du concours 2015 ont exposé.
- L'accueil de tournages en Bretagne a soutenu 238 projets dont 72 films tournés dans la région.

B – Les grands chantiers régionaux :

- La valorisation des différentes formes d'itinérances en Bretagne a été poursuivie, voire développée sur les thèmes des vélos routes et voies vertes avec 8 grands itinéraires.
- L'offre touristique relative aux canaux de Bretagne a fait l'objet d'une évaluation des services de base des 76 sites riverains des canaux, en présence des collectivités et des professionnels concernés, sur la thématique « Quels aménagements pour les usagers ? ».
- Un ensemble de démarches favorisant l'inscription du développement durable dans les projets touristiques acteurs du territoire ont été menées. Notamment, avec un programme d'actions initié avec l'ADEME ; un kit éco-gestes a été reconduit ; le "club voyagez responsable" a enrichi ses partenariats avec des professionnels engagés.

C - Les missions d'observation ont permis :

D'organiser un suivi de l'activité touristique régionale, d'avoir une meilleure connaissance des clientèles, de disposer d'indicateurs du tourisme durable, d'éclairer des acteurs et partager des analyses, et de réaliser une veille des nouvelles tendances touristiques.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

4.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2015

Les comptes du CRT transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2015.

A – Les produits et charges au 31/12/2015:

Le montant total des produits s'élève à plus de 6, 5 M€.
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 6,5 M€, dont 5,9 M€ de subventions. Elles sont notamment complétées par, des recettes publicitaires qui se sont maintenues et élevées à 237 093 €, des transferts de charges et des reprises sur amortissements, pour un montant de 330 898 €.
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent environ 0,26 % des produits d'exploitation.

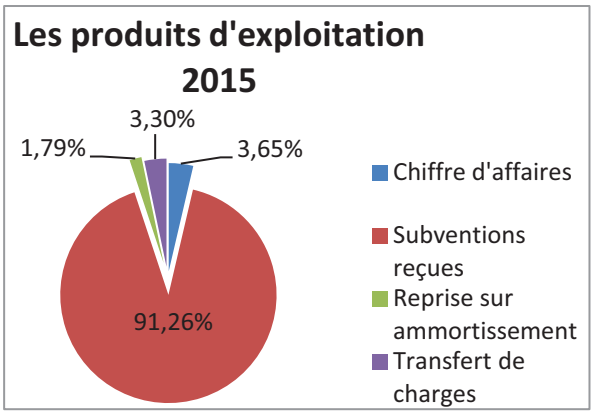

Le montant total des charges s'élève à 6,45 M€.
Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 6,43 M€.
Elles se décomposent : des frais de fonctionnement courants (autres achats et charges externes) et des charges de personnel. Elles représentent un total cumulé de plus de 92 % des charges d'exploitation. Elles sont complétées par des impôts et taxes et du poste autres charges pour plus de 7 % du montant total des charges.
45 salariés (ETP) travaillent dans la structure pour mettre en œuvre les activités du CRT.
Les charges financières et les charges exceptionnelles ont diminué pour atteindre 16, 8 K€ en 2015.

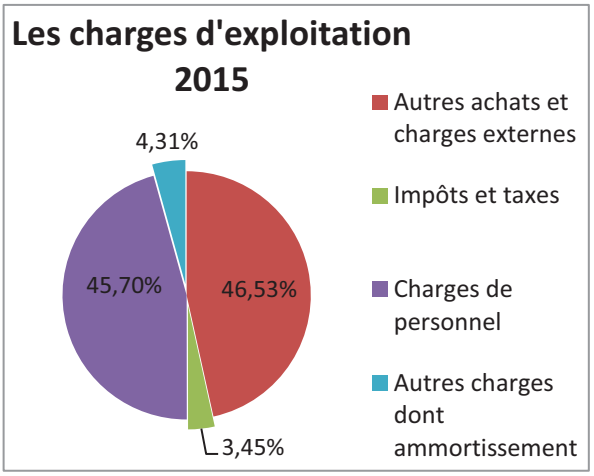

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de plus de 64 K€.
Le résultat financier également, avec un montant de 13,8 K€ du fait de placements financiers.
Le résultat exceptionnel est positif de 4, 4 K€ du fait de la diminution des charges exceptionnelles sur opérations de gestion et de l'augmentation des produits exceptionnels sur opérations de gestion.
L'ensemble des résultats cumulés de cet exercice présentent un bénéfice de 83 264€.

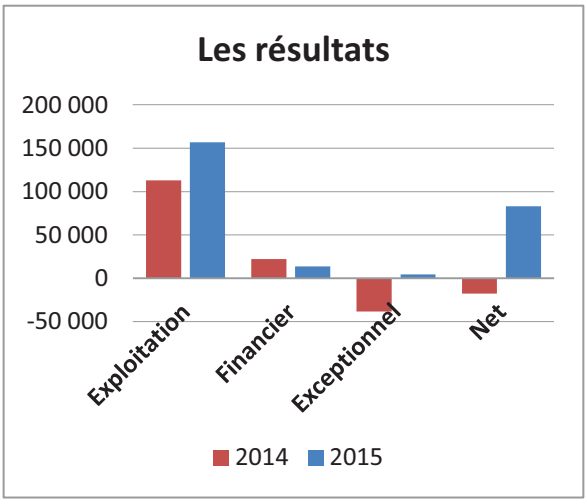

C - Les comptes de bilan au 31/12/2015 :

Les fonds propres s'élèvent à plus de 867 K€ (soit 31 % du montant total du bilan 2015) permettant au CRT de développer les projets relatifs à sa nouvelle stratégie.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Annexes fiches synthétiques

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Annexe des comptes de bilan et du compte de résultats : Année 2015
Période du 01/01/2015 au 31/12/ 2015

Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne (SEMAEB)

Bilan : Montant net (€)

Actif	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**	Passif	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**
Immobilisations incorporelles	6 689	5 103	**Fonds propres (Fonds associatifs)**	3 797 091	**5 844 406**
Immobilisations Corporelles	2 275 412	2 197 756			
Immobilisations financières	2 087 699	2 073 759	**Résultat de l'exercice**	(47 384)	**47 317**
Total de l'Actif immobilisé	4 369 801	**5 276 618**			
Stocks et en – cours (dont avances et acomptes versés/ commandes)	645 594	1 356 523	Provisions pour risques et charges	974 279	**542 382**
Créances	30 264 100	29 653 456			
Valeurs mobilières de placement	600 000	650 000	Dettes financières	4 832 251	**4 639 513**
			Dettes d'exploitation	3 304 543	**5 587 679**
Disponibilités	19 543 326	19 498 326	Dettes diverses	40 318 365	**37 309 958**
			Produits constatés	2 291 271	**2 594 106**
Charges constatées d'avance	95 180	82 964	d'avance		
Total de l'Actif circulant	**51 148 199**	**51 241 426**	**Total des dettes**	**50 746 630**	**50 131 256**
Total général	**55 518 000**	**56 518 044**	**Total général**	**55 518 000**	**56 518 044**

Compte de résultats : Montant net (€)

Produits	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**	Charges	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**
Chiffres d'affaires nets (total des productions vendues)	4 321 285	**4 474 183**			
			Total des charges	**5 423 493**	**4 781 827**
Produits d'exploitation (Total des productions stockées, subventions…)	5 123 173	**4 979 252**	**d'exploitation** (dont achat de marchandises, charges de personnel, dotations d'exploitation)		
Produits financiers	269 993	**20 251**	Charges financières	49 054	70 532
Produits exceptionnels	70 426	**0**	Charges exceptionnelles	38 428	**(99 827)**
Total des produits	**5 463 591**	**4 999 503**	**Total des charges**	**5 510 975**	**4 952 186**

Résultats de l'exercice	**2014**	**2015**
Résultat d'exploitation :	(300 320)	**197 425**
Résultat financier :	220 938	**50 282**
Résultat courant impôts	**(79 382)**	**(79 382)**
Résultat exceptionnel :	31 998	**(99 827)**
Bénéfice ou perte	**(47 384)**	**47 317**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Annexe des comptes de bilan et du compte de résultats : Année 2014/2015
Période du 01/10/2014 au 31/10/ 2015

Société Bretonne d'Economie Mixte (SABEMEN)

Bilan : Montant net (€)

Actif	Année N-1 30/09/2014	**Année N 31/10/2015**	Passif	Année N-1 30/09/2014	**Année N 31/10/2015**
Immobilisations incorporelles	0	**0**	Capital	83 400 000	**83 400 000**
Immobilisations Corporelles	0	**0**	Réserves légales	941 153	**1 017 584**
Immobilisations financières	90 864 571	**90 864 571**	Réserve réglementées	1 187 773	**1 187 773**
Total de l'Actif immobilisé	90 864 571	**90 864 571**	Autres réserves	6 485 899	**6 485 899**
			Report à nouveau	0	**0**
Stocks et en – cours (dont			Résultat de l'exercice	76 431	**56 812**
avances et acomptes versés/			Total Capitaux Propres	92 091 257	**92 148 069**
commandes)	1 235 991	**1 285 694**			
Créances					
Valeurs mobilières de placement	7 344	**7 008**	Provisions pour risques et charges	0	**0**
Disponibilités			Dettes fournisseurs	16 650	**9 183**
			Dettes financières	0	**20**
Charges constatées d'avance	0	**0**	Dettes d'exploitation	0	**0**
			Dettes diverses	0	**0**
Total de l'Actif circulant	1 243 336	**1 292 703**	Produits constatés d'avance	0	**0**
			Total des dettes	16 650	**9 204**
Total général	92 107 907	**92 157 274**	**Total général**	92 107 907	**92 157 274**

Compte de résultats : Montant net (€)

Produits	Année N-1 30/09/2014	**Année N 31/10/2015**	Charges	Année N-1 30/09/2014	**Année N 31/10/2015**
Chiffres d'affaires nets (total des productions vendues)			Résultat de l'exercice	76 431	56 812
			Total des charges	25 730	**23 764**
Produits d'exploitation (Total des productions stockées, subventions…)	0	**0**	**d'exploitation** (dont achat de marchandises, charges de personnel, dotations d'exploitation)		
Produits financiers	140 377	**108 983**	Charges financières	0	**0**
Produits exceptionnels	0	**0**	Charges exceptionnelles	0	**0**
			Impôts sur les bénéfices	38 215	**28 406**
Total des produits	140 377	**108 983**	**Total des charges**	63 945	**52 170**

Résultats de l'exercice	**2014**	**2015**
Résultat d'exploitation :	(25 730)	**(23 764)**
Résultat financier :	140 377	**108 983**
Résultat courant impôts	114 646	**85 218**
Résultat exceptionnel :	-	**-**
Bénéfice ou perte	76 431	**56 812**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Annexe des comptes de bilan et du compte de résultats : Année 2015
Période du 01/01/2015 au 31/12/ 2015

Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA)

Bilan : Montant net (€)

Actif	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**	Passif	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**
Immobilisations incorporelles	874	1044	Capital	560 000	**560 000**
Immobilisations Corporelles	112 712	379 932	Écarts de réévaluation		**351 286**
Immobilisations financières	6 485	6 485	Réserves légales	25 838	**25 838**
Total de l'Actif immobilisé	120 071	**384 460**	Report à nouveau	(858 075)	**(730 046)**
			Résultat de l'exercice	128 029	**126 730**
Stocks et en – cours (dont avances et acomptes versés/ commandes)	10 572	7 140	**Total capitaux propres**	**(144 208)**	**333 808**
			Autres produits fonds propres	0	**0**
Créances	960 879	922 514			
Valeurs mobilières de placement	8 781	2781	Provisions pour risques et charges	412 631	**165 290**
Disponibilités	401 225	174 778			
			Dettes financières	1 039	**989**
Charges constatées d'avance	28 910	22 623	Dettes d'exploitation	943 406	**906 515**
			Dettes diverses	98 182	**23 394**
Total de l'Actif circulant	1 410 367	**1 129 835**	Produits constatés d'avance	219 388	**87 300**
			Total des dettes	1 262 014	**1 018 198**
Total général	**1 530 438**	**1 517 295**	**Total général**	**1 530 438**	**1 517 295**

Compte de résultats : Montant net (€)

Produits	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**	Charges	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**
Chiffres d'affaires nets (total des productions vendues)	2 293 388	**2 311 996**			
			Total des charges d'exploitation (dont achat de marchandises, charges de personnel, dotations d'exploitation)	2 433 981	**2 516 425**
Produits d'exploitation (Total des productions stockées, subventions…)	2 386 132	**2 310 202**			
Produits financiers	1 266	**198**	Charges financières	5	**1 125**
Produits exceptionnels	123 538	**333 408**	Charges exceptionnelles	2 412	**68 222**
			Impôts sur les bénéfices	(53 491)	**(68 693)**
Total des produits	**2 510 936**	**2 643 809**	**Total des charges**	**2 382 907**	**2 517 079**

Résultats de l'exercice	2014	2015
Résultat d'exploitation :	(47 849)	**(206 223)**
Résultat financier :	1 261	**(927)**
Résultat courant impôts	(46 587)	**(207 149)**
Résultat exceptionnel :	121 125	**265 186**
Bénéfice ou perte	128 029	**126 730**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_02-DE

Annexe des comptes de bilan et du compte de résultats : Année 2015
Période du 01/01/2015 au 31/12/ 2015

Comité régional du Tourisme (CRT)

Bilan : Montant net (€)

Actif	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**	Passif	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**
Immobilisations incorporelles	5 060	1 976			
Immobilisations Corporelles	157 908	109 979	**Report à nouveau**	802 041	**784 601**
Immobilisations financières	9 200	9 200	**Résultat de l'exercice**	(17 441)	**83 264**
Total de l'Actif immobilisé	**172 168**	**121 155**	**Fonds propres (Fonds associatifs)**	784 601	**867 865**
Créances	430 751	181 746	Provisions pour risques et charges	306 565	433 420
Valeurs mobilières de placement	0	0	Fonds dédiés	114 593	92 090
Disponibilités	2 127 688	2 328 131	Dettes financières	30	30
			Dettes diverses	1 117 831	1 137 836
			Produits constatés	515 667	239 372
Charges constatées d'avance	108 680	139 581	d'avance		
Total de l'Actif circulant	**2 667 118**	**2 649 459**	**Total des dettes**	**1 633 528**	**1 377 238**
Total général	**2 839 287**	**2 770 613**	**Total général**	**2 839 287**	**2 770 613**

Compte de résultats : Montant net (€)

Produits	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**	Charges	Année N-1 31/12/2014	**Année N 31/12/2015**
Chiffres d'affaires nets (total des productions vendues)	215 349	237 093			
Subventions	5 354 588	5 931 488	**Total des charges**	**5 858 687**	**6 434 633**
Produits d'exploitation (Total des productions stockées, subventions…)	5 857 079	**6 499 546**	**d'exploitation** (dont achat de marchandises, charges de personnel, dotations d'exploitation)		
Produits financiers			Charges financières	38	4 308
Produits exceptionnels	22 382	18 181	Charges exceptionnelles	44 649	12 572
	6 472	17 049			
Total des produits	**5 885 933**	**6 534 777**	**Total des charges**	**5 903 373**	**6 451 512**

Résultats de l'exercice	2014	2015
Résultat d'exploitation :	(1 607)	**64 914**
Résultat financier :	22 343	**13 874**
Résultat courant impôts	20 736	**78 787**
Résultat exceptionnel :	(38 177)	**4 477**
Bénéfice ou perte	**(17 441)**	**83 264**

Rapport d'activité et de développement durable

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

REGION BRETAGNE

Délibération 05 _DFE_SEGEP_03

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

REGION BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'ensemble des commissions ;

Et après en avoir délibéré ;

A pris acte de ces communications : Rapport d'analyse par programme 2015, bilan social 2015, bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014 et rapport égalité femmes.hommes 2015.

Le premier vice-président
du Conseil régional

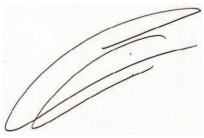

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Direction générale des services

Session du Conseil régional
Juin 2016

Rapport d'activité et de développement durable

Rendre compte est une exigence démocratique. C'est dans ce cadre que le rapport d'activité et de développement durable intègre, cette année, quatre documents contribuant au rendu compte de l'action du Conseil régional en lien avec les différentes dimensions du développement durable : le Rapport d'analyse par programme, qui dans son ensemble répond aux enjeux du développement durable de la Bretagne, le Bilan social qui met en exergue les questions relatives aux ressources humaines et du fonctionnement de l'institution régionale, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui fait un focus sur les enjeux climatiques et le Rapport égalité Femmes-Hommes qui rend compte des actions menées par la collectivité dans le cadre de la charte relevant de la loi et également des actions régionales qu'elle finance.

La partie dédiée au Rapport d'analyse par programme rend compte pour la huitième année consécutive des stratégies et des actions que la Région met en œuvre, ainsi que des moyens qui leur sont alloués au cours de l'année.

L'objectif, depuis la création de ce document, inscrit dans la démarche de performance mise en œuvre dès 2005, est constant : mieux faire partager les politiques publiques, l'action de l'institution et au final, conforter la qualité de notre action publique.

L'inscription dans la durée d'une telle démarche lui donne toute sa pertinence. Elle permet d'en consolider la méthode, d'offrir la perspective de comparaisons d'une année à l'autre et sur une période qui, au bout de 8 ans, devient significative.

En complément des données produites annuellement, la Région présente pour la première fois dans le rapport d'analyse par programme, une cartographie de plusieurs organismes partenaires pour les missions concernées. L'association de toutes ces informations permet d'alimenter la réflexion, au regard d'objectifs et d'indicateurs d'efficacité et d'efficience, d'élargir le spectre d'analyse de l'action régionale à la lumière d'autres enjeux, sociaux, environnementaux et d'égalité Femmes-Hommes notamment.

Ces évolutions et cet enrichissement de la démarche ont en particulier été permis par le dialogue instauré avec les membres du Conseil économique, social et environnemental régional, qui manifeste un intérêt signalé et régulier pour cet outil et son amélioration permanente. Le renforcement des missions du CESER sur l'évaluation et le suivi des politiques régionales, suite aux nouvellesdispositions introduites par la loi NOTRe, favorisera la poursuite de cette dynamique partagée.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président

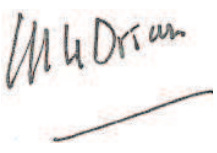

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Rapport d'activité et de développement durable

- RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2015
- BILAN SOCIAL 2015
- BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2014
- RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES·HOMMES 2015

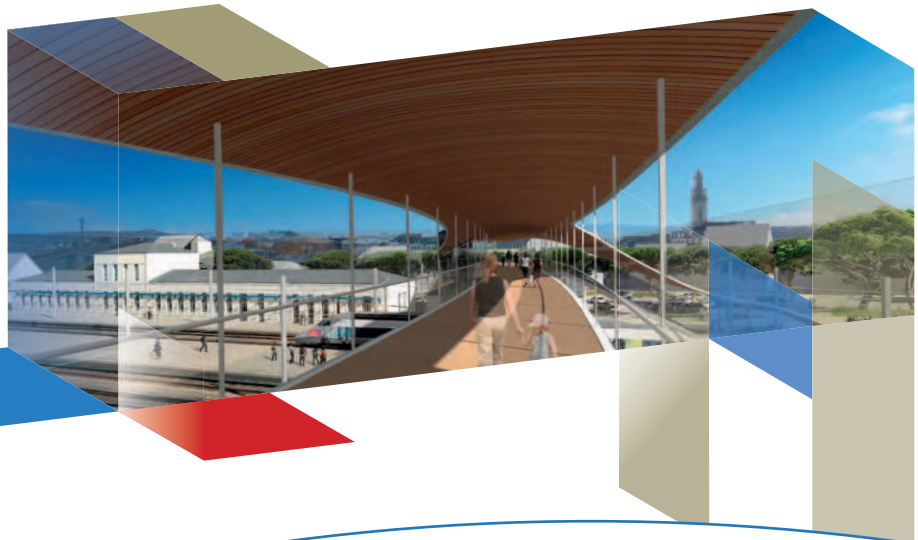

TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2015 La Région Bretagne en action

Janvier 2015

© Stéphane Cuisset

Egalité Femmes-Hommes : un nouveau plan pour un nouvel élan

Un plan d'actions triennal 2015 – 2017 de la Région Bretagne en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Parmi les objectifs que s'est fixée la Région on peut notamment citer les mesures suivantes :
- Favoriser l'appropriation d'une culture d'égalité en interne et la développer grâce aux membres de la commission égalité professionnelle.
- Former 100 % des membres des instances paritaires à l'égalité professionnelle avant fin 2015.
- Organiser une 5ème Biennale de l'égalité femmes et hommes.
- Produire une analyse détaillée des accès aux promotions et intégrer la composante de la parité dès lors qu'elle n'est pas pénalisante
- Diversifier nos modes de communication/temps de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes, favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités (Biennale, journée du 8 mars, publication dans l'intranet et le journal interne de la collectivité...).

Février 2015

© Région Bretagne

Fonds européens : La Région se saisit de la compétence

Le 3 février, plus de 100 agents des services étaient réunis en séminaire dans l'un des amphithéâtres d'Agrocampus à Rennes. Impliqués dans la gestion des fonds européens.
L'objectif ? Faire le point sur la nouvelle génération de fonds européens 2014-2020.
Ce début d'année a été marqué par la prise en charge par la Région de la gestion totale ou partielle de quatre des principaux fonds européens.
Ce transfert lui permet de renforcer son intervention dans des secteurs clé. En particulier le développement économique, rural et maritime, la transition énergétique ou la formation des demandeurs d'emploi.

Mars 2015

© Frédéric Henry – Auteurs de vues

Un observatoire des territoires bretons pour partager les connaissances

La Région, les quatre Départements bretons et l'Etat se sont engagés dans la création de l'Observatoire des territoires.
Pourquoi un Observatoire des territoires ? Rassembler, analyser, partager et diffuser les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales bretonnes. Des données rarement partagées à ce jour. Par ailleurs les collectivités les moins "riches" rencontrent des difficultés pour construire et accéder à de l'information fiable et actualisée. Partant de ce constat, l'État et la Région se sont rapprochés pour mener une réflexion sur le développement d'un outil pérenne d'analyse et de synthèse des données sur les territoires bretons, en lien avec les Conseils départementaux bretons. Ce projet inscrit dans le Pacte d'avenir avait déjà été initié par la conférence territoriale en juillet 2013.
Trois thématiques d'expérimentation ont déjà été lancées en 2014 se poursuivent en 2015 :
- l'index régional du développement durable (pilotée par la Région),
- les services à la population (pilotée par le SGAR),
- et la cohésion sociale (pilotée par le Conseil Départemental du Finistère).
Ces travaux devraient permettre, au printemps 2016, de présenter le projet à l'ensemble des partenaires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Avril 2015

Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 sur les rails

© Lavigne et Cheron Architectes

Le 9 avril, l'Assemblée régionale votait le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour la période 2015 - 2020. Ce document définit les grandes priorités budgétaires, pour les six années à venir, pour le développement du territoire. C'est un outil de priorisation des dépenses et de mise en cohérence des politiques régionale et nationale. Doté d'une enveloppe de 1,2 milliard, il contribuera au financement du développement des infrastructures ferroviaires (financement des pôles d'échanges multimodaux en lien avec l'arrivée de la LGV), et routière (aménagement de la RN 164). Côté enseignement supérieur et de recherche, il participera au financement de l'immobilier et à la structuration des sites, aux équipements scientifiques pour la recherche, et l'innovation. Dans le domaine de la transition écologique et énergétique, plusieurs axes d'intervention sont prévus pour la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, les économies d'énergies avec les plateformes de rénovation de l'habitat, des actions en lien avec la trame verte et bleue.

Avril 2015

Une nouvelle carte touristique pour la Bretagne

© Diaphane - Ell Prod

Le 2 avril 2015 était inaugurée la dernière des 10 destinations qui composent la nouvelle carte touristique de la région. Ces destinations touristiques sont l'une des réponses innovantes apportées par le schéma régional du tourisme de Bretagne Acte 2, voté par le Conseil régional en juin 2012.

L'objectif ? Proposer dix ensembles géographiques cohérents et identifiables, qui ne s'arrêtent pas aux limites administratives, et qui permettront de mieux promouvoir la Bretagne en correspondance avec les univers de découverte des visiteurs. Les dix destinations touristiques construiront, leur offre à partir de la volonté de tous les acteurs touristiques, publics et privés, de chacun de ces dix territoires de travailler ensemble. L'idée est de promouvoir la diversité de ces dix destinations singulières en créant notamment des courts séjours et des formules clefs en main pour répondre aux nouvelles attentes des touristes.

Mai 2015

La Fête de la Bretagne

© Photographie réalisée le 24 mai 2015 lors de la Fête de la Bretagne à la Cavalcade de Scaer, : Fred Tanneau

Du 16 au 25 mai, la Fête de la Bretagne autour de la Saint-Yves, a attiré cette année, dix jours durant, un public nombreux autour de 150 événements culturels : Concerts, festoù-noz et festdeizh, jeux, randonnées et spectacles à la ville, à la campagne, en Bretagne, à Paris et dans le monde.

Près de 8 000 festivaliers aux Petites Folies du pays d'Iroise et 2 500 à Morlaix pour "Tous à la Manu" (Finistère), 1 400 au Tiercent pour un week-end à la ferme près de Fougères et 2 000 à Sens de Bretagne pour la Fest-Yves (Ille-et-Vilaine), et aussi 600 à Nouméa en Nouvelle-Calédonie, 1 500 au Fest-noz de Pékin ou encore 50 000 pour un concert organisé par l'association Breizh Mex sur la grand place de Mexico. De l'île d'Ouessant à Redon et de Morlaix à Pont-de-Buis ou ailleurs dans le monde, plusieurs dizaines de milliers de petits et de grands sont venus danser, chanter, échanger et faire la fête ensemble.

Juin 2015

L'hydrolienne D10 immergée au large de Ouessant

© Fred Tanneau

Le jeudi 25 juin 2015, l'hydrolienne D10 construite par l'entreprise Sabella a été immergée dans le courant marin du Fromveur, à 55 m de profondeur au large d'Ouessant. Première hydrolienne d'une ferme pilote qui pourrait couvrir à terme jusqu'à 70 % des besoins de l'île en électricité. C'est aussi la première hydrolienne raccordée au réseau électrique en France. Ce prototype de 17 mètres de haut, doté d'un rotor de 10 m de diamètre pour un poids total de 450 tonnes, est de construction 100 % française. Il a été monté et assemblé à Brest. Il devrait être connecté à son câble et produire les premiers kilowatts d'ici la fin juillet.

L'immersion de la D10 est intervenu alors que débutent, tout près et sous la responsabilité de la Région, l'aménagement d'un polder sur le port de Brest pour accueillir des activités d'assemblage et de stockage des énergies marines renouvelables.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Juillet 2015

© Frédéric Henry – Auteurs de vues

Août 2015

© Lucas faugère

Septembre 2015

© Région Bretagne

Septembre 2015

© Thomas Crabot

Le projet de la ligne à grande vitesse avance

Le 30 juillet, tous les financeurs de la LGV se sont réunis au Pertre (35) afin de prendre connaissance de l'avancement des travaux : Pierrick Massiot, président de la Région Bretagne, Rodolphe Ollivier, adjoint au SGAR, Stéphane Leprince, directeur territorial SNCF réseau Bretagne - Pays de la Loire et Marc Legrand, PDG d'Eiffage.

Après 2 ans de travaux, les 26 Mm3 de terrassements sont réalisés ainsi que les 240 ouvrages d'art. Les travaux de six jonctions seront terminés en 2015. La sous-couche ferroviaire de la ligne ainsi que la pose des voies sont en cours. Le poste de commande pour l'exploitation et l'alimentation électrique du Réseau Ferré Grand Ouest a été inauguré le 23 juin dernier. Véritable « tour de contrôle ferroviaire », ce nouveau bâtiment de 2400 m2, situé sur le site de Saint-Hélier à Rennes, abritera deux organes de pilotage du ferroviaire.

La Région renouvelle son soutien au festival de Douarnenez

Le 21 août, la Région dans le cadre de sa politique culturelle en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, a renouvellé avec l'Etat, le Conseil départemental du Finistère et la Ville de Douarnenez, son soutien au festival de cinéma de Douarnenez (qui met cette année le focus sur les peuples des Andes du 21 au 29 août 2015), en signant une convention triennale pour la période 2015/2017.

Géré par une association, ce festival existe depuis trente-huit ans. Il fait découvrir, à chaque édition, des peuples ou des cultures minoritaires ou minorisées du monde, à travers un cinéma souvent peu diffusé. Au même titre que les structures qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et favorisent la rencontre des artistes et des populations.

Loi NOTRe pour une nouvelle organisation territoriale

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été publiée au journal officiel cet été. Après la loi Maptam (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des Régions du 16 janvier 2015, elle constitue le troisième volet de la réforme territoriale. Ses 136 articles sont axés autour de trois parties : une nouvelle définition des compétences portant accroissement du rôle des Régions, des évolutions des compétences des départements, un renforcement de l'intercommunalité et l'amélioration de la transparence et de la gestion des collectivités territoriales. En Bretagne, des échanges ont débutés avec les Conseils départementaux et les EPCI autour de son application.

Un nouveau lycée maritime inauguré à Saint-Malo

Situé à Saint-Malo, ce nouveau lycée professionnel maritime financé par la Région Bretagne à hauteur de 25 millions d'euros, porte le nom de la navigatrice Florence Arthaud.

Près de 300 élèves et apprentis ont fait leur rentrée dans cet établissement moderne, spacieux et économe en énergie. Les deux bâtiments répondent à l'ensemble des critères énergétiques, environnementaux et santé de l'écoréférentiel des lycées. Ils sont dits passifs, et produisent donc autant d'énergie qu'ils en consomment. Une grande partie de l'énergie nécessaire à leur fonctionnement est compensée par les 1000 m2 de panneaux photovoltaïques répartis sur le toit.

Deux chaudières, associées à un système évolué de ventilation, assurent à la fois le chauffage, la production et la récupération d'énergie. Le bois est très présent, à l'extérieur sur la façade, mais aussi à l'intérieur, avec une prédilection pour le châtaignier, une essence locale.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_03-DE

Octobre 2015

De nouvelles compétences dans le domaine de la culture

© Les châteaux de sable LM- © Gael Guegou

Le 16 octobre, les élus de la Région ont approuvé la convention de délégation de compétences dans le domaine de la culture qui confie à la collectivité des compétences jusqu'alors exercées par l'Etat, dans les domaines du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel. Cette convention marque une nouvelle étape de la décentralisation, inédite en France.

La Région Bretagne se voit ainsi confier les missions et les moyens qui étaient préalablement déconcentrés à la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). Cette convention prolonge et conforte ainsi l'intervention de la Région dans ces secteurs et lui confère la responsabilité d'en accompagner le développement. Pour mener à bien l'ensemble de ces nouvelles missions, l'Etat a prévu le transfert annuel de 460 000 € à la Région Bretagne.

Octobre 2015

Lycées : un plan d'actions pour 2015 - 2016

© Thomas Crabot

Le plan d'actions dans les lycées pour 2015-2016 a été approuvé par les élus régionaux le 16 octobre.

Son objectif ? Donner de la visibilité sur la programmation des opérations pour les deux années à venir, adapter le périmètre des opérations initialement planifiées pour prendre en compte l'évolution des effectifs lycéens, la modification de la carte des formations, et optimiser les interventions afin d'atteindre les objectifs politiques définis en termes de construction durable et de rénovation thermique du patrimoine bâti.

Ce rapport s'accompagne du bilan des actions pour 2013-2014 et de l'agenda d'accessibilité programmée, qui présente les opérations programmées pour la mise en accessibilité des lycées.

Octobre 2015

Une convention pour la transmission et le développement des langues de Bretagne

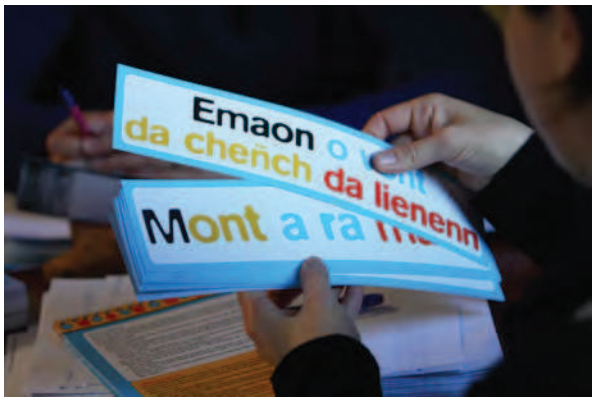

© Pascal Perennec

Annoncée dans le Pacte d'avenir, la convention pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015-2020 prend la suite de la précédente convention spécifique au Contrat de projets 2007-2013. Elle engage l'État, le Conseil régional et les universités, à conjuguer leurs efforts pour la préservation, la transmission et le développement des langues de Bretagne.

Elle s'articule autour de deux objectifs : consolider les acquis de la convention précédente et améliorer certaines dispositions pour marquer une nouvelle étape dans le développement du soutien aux langues de Bretagne dans la vie quotidienne et publique. Cette convention permettra entre autres l'assouplissement des conditions d'ouverture de classes bilingues et l'augmentation progressive du nombre d'enseignants recrutés.

Novembre 2015

Un « arbre pour le climat » dans les lycées et les CFA bretons

© Droits réservés

Les lycéens et apprentis du Conseil régional (CRJ) de Bretagne se mobilisent en participant à l'opération « un arbre pour le climat » : le mercredi 25 novembre, ils ont planté près de 150 arbres d'essence locale dans 50 lycées et centres de formation en apprentissage. Planter symboliquement un arbre dans les lycées et centres de formation en apprentissage (CFA) volontaires : on doit cette initiative à une vingtaine de jeunes élus du Conseil régional des jeunes (CRJ) lycéens et apprentis de Bretagne de la commission « Climat ». Pour rallier le plus grand nombre de lycéens et d'apprentis à la cause du climat, ils se sont joints à l'opération nationale « Un arbre pour le climat » lancé à l'occasion de la COP21 : ils ont proposé aux proviseurs et directeurs des 290 lycées et CFA de Bretagne de planter un arbre dans l'enceinte de leur établissement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Décembre 2015

Une étude sur le décrochage scolaire

© Emmanuel Pain

En charge désormais, du service public régional d'orientation, la Région Bretagne vient de réaliser une étude pour évaluer les démarches menées sur son territoire contre le décrochage scolaire.
La lutte contre le décrochage est aujourd'hui devenue une priorité dans de nombreux pays : un phénomène à prendre en compte en raison des enjeux à la fois humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités qu'il recoupe. En Bretagne, dix-sept plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ont été déployées depuis juin 2011 avec l'aide de la collectivité. Réalisée par Askoria entre septembre 2014 et octobre 2015, sur sa commande, l'étude dresse un état des lieux des démarches locales de lutte contre le décrochage.

Décembre 2015

La Région Bretagne à la COP21

© Graphic design : www.pollenstudio.fr

Nouveau sommet mondial pour le climat, la Cop 21 a réuni les acteurs de 195 pays à Paris du 30 novembre au 12 décembre. Investie à son échelle pour lutter contre le dérèglement climatique, la Région Bretagne était elle aussi présente à Paris.
Elle a participé aux manifestations parallèles aux négociations. Elle a notamment contribué à l'organisation d'une conférence sur les actions des régions maritimes au Bourget ; participé à l'exposition au Grand Palais à Paris avec l'association des Régions de France sur ses actions en faveur du développement des énergies marines renouvelables et le Pacte électrique breton ; et a soutenu des actions de sensibilisation du grand public dont Breizh Transition (festival de la transition énergétique et du développement durable à Quimper) et « La Pluie et le beau temps » (l'évènement climat du grand ouest à Rennes).

Décembre 2015

Jean-Yves Le Drian, nouveau président de la Région Bretagne

© Emmanuel Pain

Le 13 décembre la liste conduite par Jean-Yves Le Drian est arrivée en tête du second tour des élections régionales avec un total de 51,41% des suffrages exprimés. Le nouveau conseil régional compte 83 sièges : 53 sièges pour la liste "Pour la Bretagne avec Jean-Yves Le Drian" conduite par Jean-Yves Le Drian, 18 sièges pour la liste "Le choix de la Bretagne" conduite par Marc Le Fur , et 12 sièges pour la liste "Front National présentée par Marine Le Pen" conduite par Gilles Penelle.
Le 18 décembre, après avoir porté à sa présidence Jean-Yves Le Drian, le Conseil régional a élu ses quinze vice-présidents et les membres de la commission permanente.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

SOMMAIRE

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2015 Page 7

Rapport de présentation..... Page 9
Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale..... Page 21
Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité..... Page 39
Mission III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels..... Page 67
Mission IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et le monde..... Page 87
Mission V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie..... Page 127
Mission VI - Pour une exemplarité environnementale..... Page 149
Mission VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous..... Page 163
Mission VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines..... Page 177
Mission IX - Pour le développement des actions européennes et internationales..... Page 187
Mission XI - Fonds de gestion des crédits européens..... Page 197
Missions X, XII - Relations avec les citoyens – Autres dépenses..... Page 211
Missions transversales..... Page 243

BILAN SOCIAL Page 259

1. Effectif..... Page 265
2. Rémunération - carrière..... Page 295
3. Formation..... Page 305
4. Environnement de travail..... Page 309
5. Action sociale..... Page 321
6. Communication interne..... Page 325
7. Relations sociales et responsabilité sociale de l'employeur..... Page 331

BILAN DES EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE Page 339

1. Méthodologie d'élaboration du bilan..... Page 342
2. Résultats..... Page 344

RAPPORT EGALITE Page 363

1. Région responsable..... Page 367
2. Éducation et formation..... Page 375
3. Développement économique et emploi..... Page 383
4. Équilibre des territoires..... Page 389
5. Connexion des territoires..... Page 393
6. Rayonnement et vitalité..... Page 397

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Crédit photo : Charles Cité

1

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2015

DANEVELL DIELFENNAÑ A-BROGRAMMOÙ E 2015

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Rapport de présentation du RAP 2015

Depuis sa création le rapport d'analyse par programme (RAP) s'inscrit dans la démarche de performance mise en œuvre dès 2005 : mieux faire partager les politiques publiques, rendre compte des stratégies, des actions que la Région met en œuvre avec les moyens qui leur sont alloués au cours de l'année, et au final, conforter la qualité de l'action publique régionale.

Afin de répondre aux exigences législatives, le RAP qui est produit pour la huitième année, est intégré au Rapport d'activité et de développement durable de manière à donner davantage de cohérence dans l'architecture des bilans et rapports déjà produits par la Région.

Le RAP devient progressivement un rapport de développement durable de la collectivité au sens que donnent à un tel document, les lois Grenelle.

Tout en maintenant son principe fondateur, le document a évolué dans sa version portant sur l'année 2015 pour intégrer une information relative à l'appui aux partenaires extérieurs financés par la Région Bretagne.

Les chapeaux par mission intègrent en trois parties distinctes :

- le contexte de la mission ;
- la mise en œuvre de la mission par :
  - l'approche du développement durable dans les politiques régionales, intégrant les zooms PADUS (outil de référence de l'agenda 21 de nouvelle génération)
  - l'approche territoriale complétée de représentations cartographiques
  - l'appui aux partenaires représenté par un graphique des organismes extérieurs dont le financement régional s'élève à plus de 75 000 euros et pour lesquels l'appui de la Région est au minimum de 30 %
- les leviers d'action et les moyens mobilisés

Réalisés sur la base de la nomenclature stratégique par programme 2015, les indicateurs des programmes sont suivis et enrichis et les comparaisons sont facilitées lorsque les périmètres des missions et des programmes ont changé.

La formule a fait ses preuves. Chacun trouve dans le RAP une information synthétique, relative à chaque mission et chaque programme, permettant de disposer d'éléments complémentaires à ceux développés dans le rapport financier (nouvel intitulé du rapport sur le compte administratif depuis 2014).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Sommaire

Rapport de présentation Page 9

Sommaire : Page 11

Guides de lecture : Page 16

Glossaire : Page 20

Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale Page 21

Programme 101
Agir pour la cohésion des territoires bretons..... Page 28
Programme 102
Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations..... Page 30
Programme 103
Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne..... Page 32
Programme 104
Agir pour la cohérence et la qualité des politiques d'aménagement et d'habitat..... Page 34
Programme 105
Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne..... Page 36

Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice s d'un emploi de qualité Page 39

Programme 212
Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance..... Page 46
Programme 214
Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne..... Page 48
Programme 220
Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises..... Page 50
Programme 224
Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises..... Page 52
Programme 225
Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale..... Page 54
Programme 226
Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques..... Page 56
Programme 231
Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural..... Page 58
Programme 232
Améliorer la performance des filières de productions agricoles et agroalimentaires..... Page 60
Programme 241
Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture..... Page 62
Programme 242
Contribuer au développement maritime et littoral..... Page 64

Mission III : Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels Page 67

Programme 311
Faciliter les projets individuels de formation et de qualification..... Page 74
Programme 312
Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales..... Page 76
Programme 313
Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle..... Page 78
Programme 314
Faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la formation..... Page 80
Programme 331
Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité entre les femmes et les hommes..... Page 82
Programme 332
Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation..... Page 84

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission IV : Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et le monde Page 87

Programme 411
Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes..... Page 94
Programme 412
Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes..... Page 96
Programme 413
Développer les langues de Bretagne..... Page 98
Programme 421
Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens..... Page 100
Programme 422
Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés..... Page 102
Programme 423
Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées..... Page 104
Programme 431
Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics..... Page 106
Programme 432
Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés..... Page 108
Programme 433
Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement..... Page 110
Programme 441
Assurer le fonctionnement des lycées publics..... Page 112
Programme 442
Participer au fonctionnement des établissements privés..... Page 114
Programme 443
Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires..... Page 116
Programme 451
Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises..... Page 118
Programme 452
Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement..... Page 120
Programme 461
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur..... Page 122
Programme 462
Assurer les formations sanitaires et sociales..... Page 124

Mission V : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie Page 127

Programme 511
Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable..... Page 134
Programme 512
Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret..... Page 136
Programme 513
Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant..... Page 138
Programme 521
Moderniser le réseau routier structurant..... Page 140
Programme 531
Moderniser les ports à vocation régionale..... Page 142
Programme 532
Moderniser les aéroports à vocation régionale..... Page 144
Programme 533
Moderniser les voies navigables bretonnes..... Page 146

Mission VI : Pour une exemplarité environnementale Page 149

Programme 611
Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne..... Page 154
Programme 612
Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques..... Page 156
Programme 613
Favoriser l'innovation en développement durable..... Page 158
Programme 621
Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages..... Page 160

Mission VII : Pour une politique culturelle et sportive au service de tous Page 163

Programme 711
Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle..... Page 170
Programme 714
Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création..... Page 172
Programme 751
Développer le sport en région..... Page 174

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission VIII : Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines Page 177

Programme 811
Révéler et valoriser le patrimoine..... Page 182
Programme 812
Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception..... Page 184

Mission IX : Pour le développement des actions européennes et internationales Page 187

Programme 901
Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international..... Page 192
Programme 902
Développer les solidarités internationales..... Page 194

Mission XI : Fonds de gestion des crédits européens Page 197

Programme 8000
Subvention globale FEDER..... Page 202
Programme 1110
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020..... Page 204
Programme 1120
Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020..... Page 206
Programme 1140
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020..... Page 208

Missions X, XII Page 211

Mission X : Relations avec les citoyens Page 221

Programme 1002
Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne..... Page 222
Programme 1003
Fonds d'intervention régional..... Page 224

Mission XII : Autres dépenses Page 227

Programme 9000
Patrimoine et logistique..... Page 228
Programme 9002
Développer le système d'information en appui des politiques régionales..... Page 230
Programme 9011
Développement des conditions de travail et des compétences..... Page 232
Programme 9012
Rémunération des agents et indemnités des membres des assemblées..... Page 234
Programme 9020
Ressources et expertises..... Page 236
Programme 9021
Service de la dette..... Page 238
Programme 9023
Mouvements financiers divers..... Page 240

Missions transversales Page 243

Rapport transversal mer..... Page 244

Rapport transversal jeunesse..... Page 254

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Dépenses totales par mission									
Dépenses totales par mission	2013			2014			2015		
Chiffres basés sur les CP mandatés et votés (Investissement + Fonctionnement)	CP votés	CP mandatés	Taux de réalisation	CP votés	CP mandatés	Taux de réalisation	CP votés	CP mandatés	Taux de réalisation
Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale	54 660 000 €	47 036 767 €	86%	71 786 941 €	52 107 990 €	73%	71 076 000 €	41 292 456 €	58%
Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité	85 727 000 €	74 064 488 €	86%	87 457 000 €	77 786 868 €	89%	110 955 000 €	100 446 613 €	91%
Mission 3 - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels	118 388 000 €	116 658 529 €	99%	114 815 000 €	114 200 632 €	99%	122 875 661 €	114 206 924 €	93%
Mission 4 - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde	385 959 000 €	360 731 390 €	93%	397 285 059 €	379 191 032 €	95%	397 565 819 €	356 540 754 €	90%
Mission 5 - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie	354 545 000 €	330 277 244 €	93%	383 217 000 €	372 622 747 €	97%	338 154 500 €	317 625 836 €	94%
Mission 6 - Pour une exemplarité environnementale	25 285 000 €	20 996 259 €	83%	23 635 000 €	22 272 919 €	94%	21 285 000 €	20 437 159 €	96%
Mission 7 - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	36 858 000 €	31 850 376 €	86%	37 123 000 €	36 034 616 €	97%	34 485 600 €	33 145 970 €	96%
Mission 8 - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation du patrimoine	28 770 000 €	27 322 663 €	95%	23 170 000 €	19 775 598 €	85%	18 600 520 €	18 113 974 €	97%
Mission 9 - Pour le développement des actions européennes et internationales	3 427 000 €	2 154 210 €	63%	3 178 000 €	2 001 694 €	63%	2 574 500 €	1 719 730 €	67%
Mission 10 - Relations avec les citoyens	7 570 000 €	6 754 024 €	89%	6 420 000 €	5 039 335 €	78%	6 270 000 €	5 416 993 €	86%
Mission 11 - Fonds de gestion des crédits européens	22 000 000 €	20 860 322 €	95%	21 000 000 €	12 578 004 €	60%	43 240 000 €	19 703 743 €	46%
Mission 12 - Autres dépenses	218 646 800 €	208 694 027 €	95%	227 350 130 €	220 293 489 €	97%	244 748 438 €	233 138 077 €	95%
Total des dépenses	1 341 835 800 €	1 247 400 300 €	93%	1 396 437 130 €	1 313 904 924 €	94%	1 411 831 038 €	1 261 788 229 €	89%

Répartition des dépenses de la Région par mission - 2015
[Total des CP mandatés en I et F]

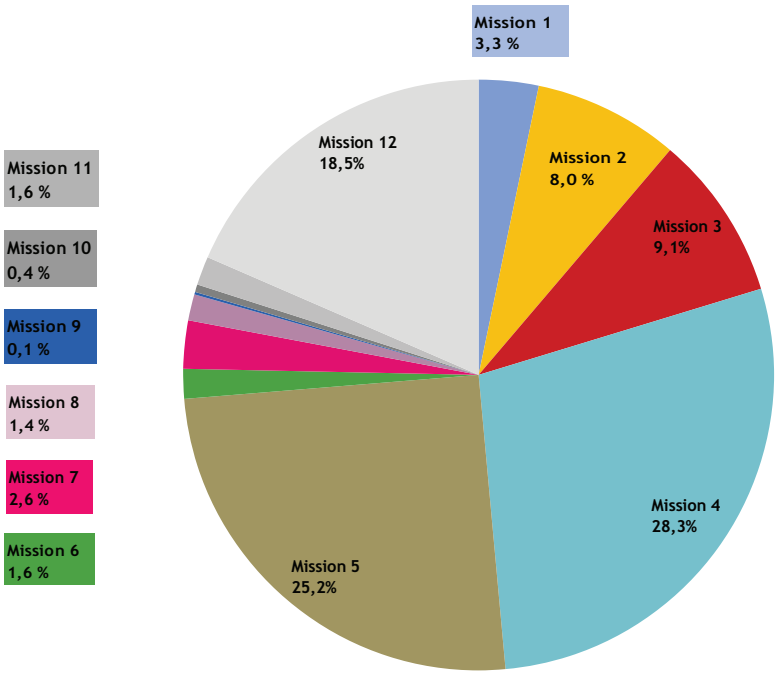

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Répartition de la masse salariale par mission - 2015

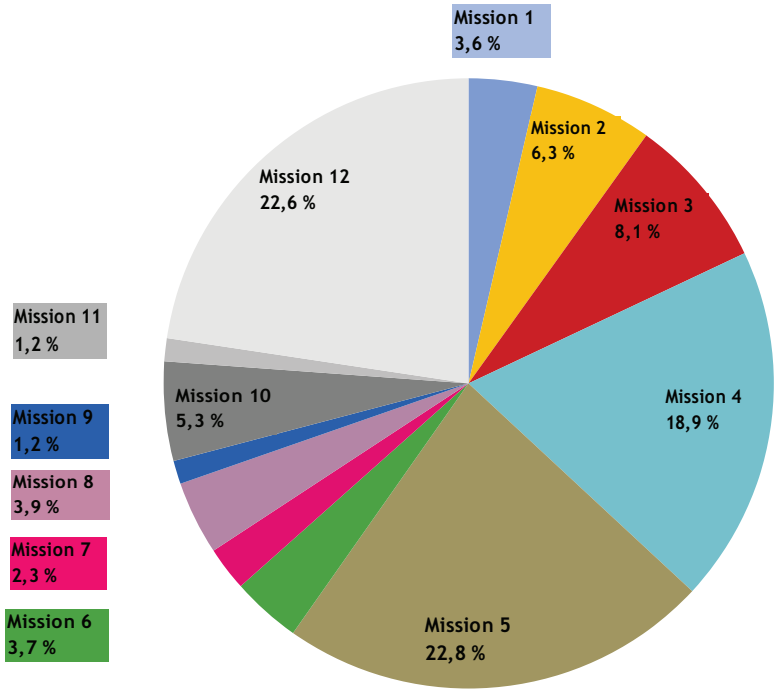

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Guide de lecture des chapeaux des missions :
Une introduction générale à la présentation des programmes

Une présentation identique pour toutes les missions organisée en trois parties :
- I. Le contexte de la politique au cours de l'année écoulée
- II. L'approche du développement durable dans les politiques régionales et l'approche territoriale de l'action régionale
- III. Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 1/3 des masses d'eau bretonnes en bon état écologique au titre de la Directive cadre européenne (DCE)
- **Consommation finale d'énergie : 6904 ktep (2012)**

Quelques chiffres clés illustrant le contexte général de la mission

En Bretagne, la prise en compte de l'environnement est partie prenante des enjeux de durable de notre territoire, à la convergence des questions t du territoire, de qualité de vie, de croissance économique et d'emploi.

II. Pour une exemplarité environnementale

➔ L'approche territoriale de l'action régionale

L'année 2015 a été marquée par l'adoption du *Schéma régional de cohérence écologique* (SRCE), piloté conjointement avec l'Etat.

Des cartographies insérées dans la présentation des missions pour étayer l'analyse

➔ L'approche de développement durable dans les politiques régionales

Les axes de la politique régionale relative au climat et à l'environnement rép aux enjeux du ble. La définition des priorités s'exprime à deux niveaux, stratégique et opérationnel:

Un rapport synthétique sur les initiatives en matière de développement durable, intégrant les expérimentations PADUS

> **Zoom Padus** : les réserves naturelles régionales

PADUS a permis d'intégrer d'autres objectifs au cours de la refonte de la politique des espaces s, dans une logique globale de développement durable. Le rôle de l'espace remarquable de Bretagne (ERB) est désorm cadre plus large que la préservation et la valorisation de la biodiversité. A titre d'exemple, l'incitation à la participatio fonctionnement et à la gouvernance a été renforcée par des bonifications financières. Le rôle de maillage territoria éaffirmé. En ce qui concerne la mission d'éducation à l'environnement et au développement durable des espaces n s, une attention est portée aux publics fragiles.

➔ Appui aux partenaires - Données 2014

Cette présentation est réalisée à partir des comptes certifiés 2014 disponibles sur cette période de l'année

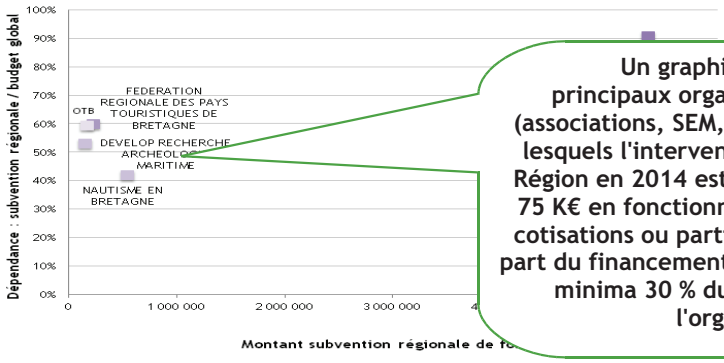

Un graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2014 est supérieure ou égal à 75 K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations), et dont la part du financement régional représente a minima 30 % du budget global de l'organisme

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEL_SEGEP_03-DE

> Zoom sur le Comité régional du tourisme (CRT) :

Le Comité régional du tourisme est un outil de développement et de marketing [illegible] promotion du tourisme breton en France et à l'étranger, d'observation et de touristique et de structuration de l'offre touristique bretonne, il contribue au renforcement global de l'attractivité régionale. Avec un budget total de 5,9 M€, la structure a affiché un résultat de - 17 K€ en 2014.

Un zoom sur un ou deux organismes, détaillant leurs activités et les chiffres clés financiers 2014

III. Les leviers d'action et moyens de mise en œuvre

➔ Moyens humains

Mission 6 - Pour une exemplarité environnementale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :	2015
Catégorie A	24,0
Catégorie B	2,7
Catégorie C	7,6
Temporaires	2,0
Total ETP	36,3
Total Masse salariale	1 904 106 €

Un tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

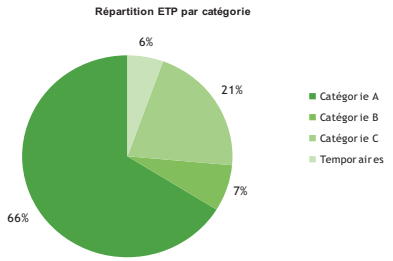

➔ Répartition des dépenses

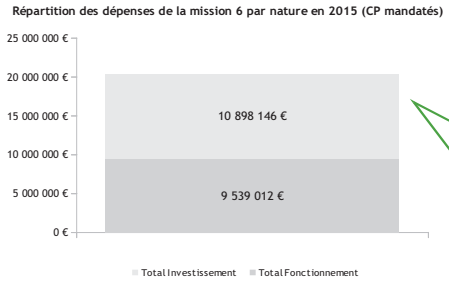

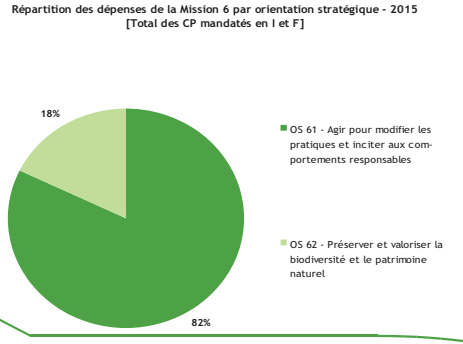

Des illustrations synthétiques permettent d'avoir une vision globale du budget de la Mission :
- Un graphique présente le budget total I et F (sur CP réalisées)
- Un graphique propose la répartition du budget de la Mission par OS

Les dépenses en crédits de paiements réalisées de la Mission 6 s'élèvent à 20,43 M€ pour l'année, soit 2 % du budget régional.

➔ Dépenses par orientation stratégique

Mission 6 - Pour une exemplarité environnementale	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
OS 61 - Agir pour modifier les pratiques et inciter aux comportements responsables	16 792 359 €	17 278 427 €	97%
Fonctionnement	6 779 079 €	6 825 000 €	99%
Investissement	10 013 280 €	10 453 427 €	96%
OS 62 - Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel	3 644 800 €	4 006 573 €	91%
Fonctionnement	2 759 933 €	3 110 000 €	89%
Investissement	884 867 €	896 573 €	99%
Dépenses totales de la Mission 6 (I et F)	20 437 159 €	21 285 000 €	96%
Total Fonctionnement	9 539 012 €	9 935 000 €	96%
Total Investissement	10 898 146 €	11 350 000 €	96%

Un tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par orientation stratégique

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGER_03-DE

Guide de lecture des programmes

Chiffres clés

▪ 2 730 km de côtes et plus de 800 îles et îlots représentant un tiers du territoire national

Chiffres clés significatifs du contexte et des enjeux du programme

Progra… et valoriser la biodiversité et les paysag…

Objectifs

- [I] - Contribuer aux actions de planification et dynamiser les réseaux
- [II] - Développer les politiques territoriales de préservation des espaces et des espèces
- [III] - Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

Documents cadre

▪ Schéma régional du patrimoine naturel

Identification des principaux documents cadre et stratégiques

Actions

- [I - 1] Soutenir les programmes d'inven…
- [I - 2] A… de la … écologiques par la planification
- [II - 1] Favoriser le maillage régional …s naturels et la préservation des espèces
- [II - 2] …velopper les Parcs Naturels Régionaux
- [II - 3] Intégrer les dimensions paysagères
- [III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
- [III - 2] Développer l'information environnementale

Cadre de l'intervention

Forte d'un patrimoine naturel terrestre et marin d'exception mais fragile, la Région Bretagne amplifie sa politique de préservation de la biodiver… …entaires ou démarches volontaires.

A ce jour, la Bretagne disp… …de 78 espaces protégés par des arrêtés de protection de

Dépenses totales du programme

3,6 M€ en 2015 (total … …onnement et en investissement)

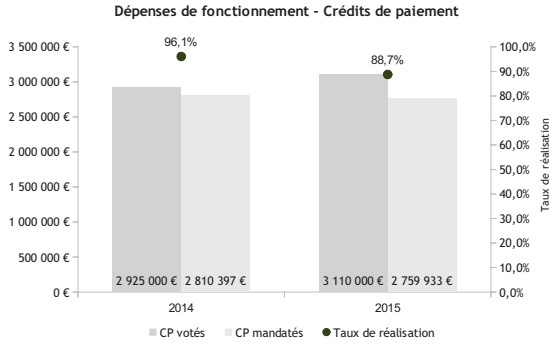

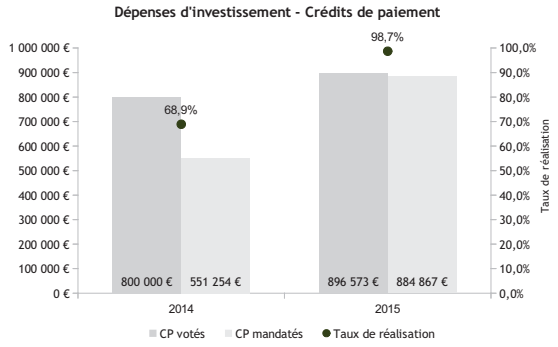

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	3 025 000 €	3 110 000 €
affectées	3 025 000 €	2 902 258 €

En fonctionnement :

Les AE sont restés stables en 2015, étant en grande partie basées sur des engagements pris dans le cadre du CPER, de soutiens à des outils de compétence régionale directe (*Réserves naturelles régionales*) de conventions pluriannuelles (*Contrats nature, soutien aux programmes d'éducation à l'environnement portés par les associations régionales*) ou de participations statutaires à différentes structures (*Parcs naturels régionaux, Conservatoire botanique national de Brest, GIP Bretagne Environnement notamment*)

Le taux de consommation des CP est stable en 2015.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	800 000 €	800 000 €
affectées	637 589 €	759 199 €

En investissement :

En AP, le taux de réalisation inférieur à celui de 2013 s'explique par le report des travaux d'aménagement des opérations grands sites sur Gâvre-Quiberon ou Erquy-Frehel.

Le taux d'exécution des CP est lié au décalage des travaux de réhabilitation du domaine de Menez Meur du *Parc naturel régional d'Armorique* (PNRA) qui ont réellement commencé fin 2014.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

Identification des actions majeures engagées par la Région en 2015

■ **Accompagner la mise en œuvre de la fonctionnalité de[illegible] n [I-2]**

Après quatre années d'élaboration du SRCE, dont les tra[illegible]12, les procédures réglementaires de consultation et d'enquête publique ont été n[illegible] un avis favorable a été émis par la commission d'enquête. Le Comité régional *Tran*[illegible]ument intégrant les ajustements retenus le 7 juillet 2015. Le schéma définitif approu[illegible]nal le 15 octobre 2015 et adopté par le Préfet le 2 novembre, permet à la Région et à l'État d'engager conjointement une phase de mise en œuvre dans les territoires bretons, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le projet de SRCE est consultable sur le site Internet dédié : www.tvb-bretagne.fr

■ **Favoriser le maillage régional des espaces naturels et de la préservation des espèces [II-1]**

Suite à la Loi *Démocratie de proximité* de 2002, la Région peut décider de classer des *Réserves naturelles régionales* sous le label *Espace remarquable de Bretagne*. En 2015, les démarches de création d'une neuvième réserve (les Landes de Plounérin) ont été poursuivies en vue d'une labellisation début 2016. D'autres réserves ont poursuivi un projet d'extension (Landes et tourbières du Cragou et du Vergam), se sont engagées dans une procédure de renouvellement de leur classement (Lan Bern, Pont de Fer, Etangs du Loc'h) ou ont conduit des travaux importants pour l'élaboration de leur plan de gestion avec l'appui de la Région (Lan Bern, Monteneuf, Crozon, le Loc'h). Une démarche autour de la signalétique a également été entamée, prévoyant l'élaboration de panneaux réglementaires à l'entrée des réserves et accompagnée d'un projet de communication harmonisée de l'outil au niveau régional.

Indicateur N° 1 [II] Superficie des territoires concernés par les politiques régionales de protection de la nature	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Contrat nature (ha)	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Espaces remarquables de Bretagne (ha)	1 500	1 500	1 575	1 575	1 575
Opérations grands sites (ha)	6 000	7 824	7 824	7 824	7 824
Parcs naturels régionaux (ha)	125 000	125 000	125 000	189 000	189 000
Superficie totale	137 000	138 824	138 899	202 899	202 899

Indicateur N° 2 [II-1] Évolution des Réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Évolution des réserves naturelles régionales en nombre (créées)					8
Surfaces (nombre de communes concernées)					575 6)

Fléchage des analyses des réalisations et des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : la réalisation et l'indicateur analysés s'inscrivent dans l'objectif II du programme (Développer les politiques territoriales des espaces et des espèces) et dans l'action 2.

■ **Favoriser les parcs naturels régionaux [II-2]**

Suite à la création du *Parc naturel régional* (PNR) du [illegible] été accordé à travers sa participation statutaire au syndicat m[illegible] la même façon, la Région a soutenu par sa contribution statutai[illegible] en œuvre de sa charte. En complément de cette participation fina[illegible]on a soutenu les travaux relatifs à l'élaboration d'un schéma de gestion et de valorisation des équipements du Parc, en vue de clarifier les relations du PNR avec ces outils présents sur son territoire. Enfin, conformément à ses engagements, une participation à la seconde tranche des travaux de modernisation du site de Menez Meur (cœur historique et vitrine du Parc régional d'Armorique) a été attribuée en 2015. Un appui technique et financier a été maintenu en direction du projet de *Parc naturel régional Rance Côte d'Émeraude*, en particulier dans ses missions d'élaboration du projet de charte.

■ **Intégrer les dimensions paysagères [II-3]**

En matière de sensibilisation et de préservation des paysages, la Région poursuit, conjointement avec l'État, la réalisation d'un projet de *Plate-forme régionale des observatoires photographiques des paysages* bretons *(POPP Breizh)*, outil informatique destiné aux acteurs (*Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement* (CAUE), Parc Naturel Régional, Pays, etc) pour centraliser les corpus photographiques issus de leurs propres *Observatoires photographiques du paysage* locaux et permettre une analyse croisée des dynamiques paysagères.

■ **Promouvoir la connaissance et l'information sur la biodiversité, et l'éducation à l'environnement [I-1] [III-1] [III-2]**

En matière d'éducation à l'environnement, la Région a maintenu son soutien à 8 structures régionales développant des programmes en direction des différents publics. Un dixième fascicule des *Cahiers naturalistes de Bretagne, dédiés aux Arbres remarquables de Bretagne, a été publié à l'automne 2015*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Glossaire

L'article L4312-4 du CGCT autorise les conseils régionaux à recourir pour leurs dépenses à des autorisations de programme et des crédits de paiement en section d'investissement, et à des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en section de fonctionnement.

L'ensemble des dépenses de la Région fait l'objet d'une double autorisation :
(1) Les autorisations d'engagement (AE) : montant maximum des dépenses que la collectivité peut engager au-delà d'un exercice budgétaire pour le financement des dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions.
Les autorisations de programme (AP) : montant maximum des dépenses que la collectivité peut engager pour le financement des investissements.

(2) Les crédits de paiement (CP)
Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement correspondantes. Dans le cas d'un engagement juridique (bon de commande, marché, etc.) s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

On distingue trois étapes dans le déroulement des AE/AP :
- vote par le Conseil régional
- affectation des crédits par la Commission permanente
- engagement des dépenses

et trois étapes pour la réalisation des CP :
- liquidation, c'est-à-dire calcul exact de la somme due
- mandatement, ordre de paiement de la collectivité (ordonnateur)
- paiement, effectué par le comptable (Trésor public)

Conformément à la réglementation, les dépenses relatives à la rémunération du personnel ne peuvent faire l'objet de vote de crédits sous la forme des AE, de même que celles liées à la dette.
Les AP et AE représentent la capacité à engager et sont ouvertes au niveau du programme et du chapitre pour un ou plusieurs exercices budgétaires. Les CP sont annuels et constituent la limite de mandatement, ils sont inscrits par programme et par chapitre.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission I.

Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 3,3 millions d'habitants recensés en 2013,
- Un gain de + 109 006 habitants sur la période 2008 - 2013,
- Une région couverte par des coopérations intercommunales : 21 pays et 101 EPCI
- 133 bassins de vie

Au 1er janvier 2013, la Bretagne totalise 3 258 707 habitants, soit 109 006 habitants de plus qu'en 2008.

Parmi les 13 nouvelles régions métropolitaines, la Bretagne se situe au 10e rang par sa population et au 5e rang par sa croissance démographique.

Sur la période 2008-2013, son taux de croissance annuel moyen (+ 0,7 %) reste supérieur à celui de la France métropolitaine (+ 0,5 %), mais en retrait par rapport à la période 1999-2008 (+ 0,9 %).

Entre 2008 et 2013, ce dynamisme démographique enregistre, par rapport à la période 1999-2008, un léger tassement en Ille-et-Vilaine et un ralentissement plus marqué dans les trois autres départements.

La Bretagne compte désormais 36 communes de 10 000 habitants ou plus au sein desquelles vivent près d'un tiers de la population régionale.

Les villes de 10 000 à 20 000 habitants enregistrent la croissance démographique la plus forte (+ 0,8 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013). À l'inverse, les villes de 20 000 à 50 000 habitants voient leur population baisser de 0,8 % par an sur cette même période.

Evolution de la population des communes entre 2008 et 2013

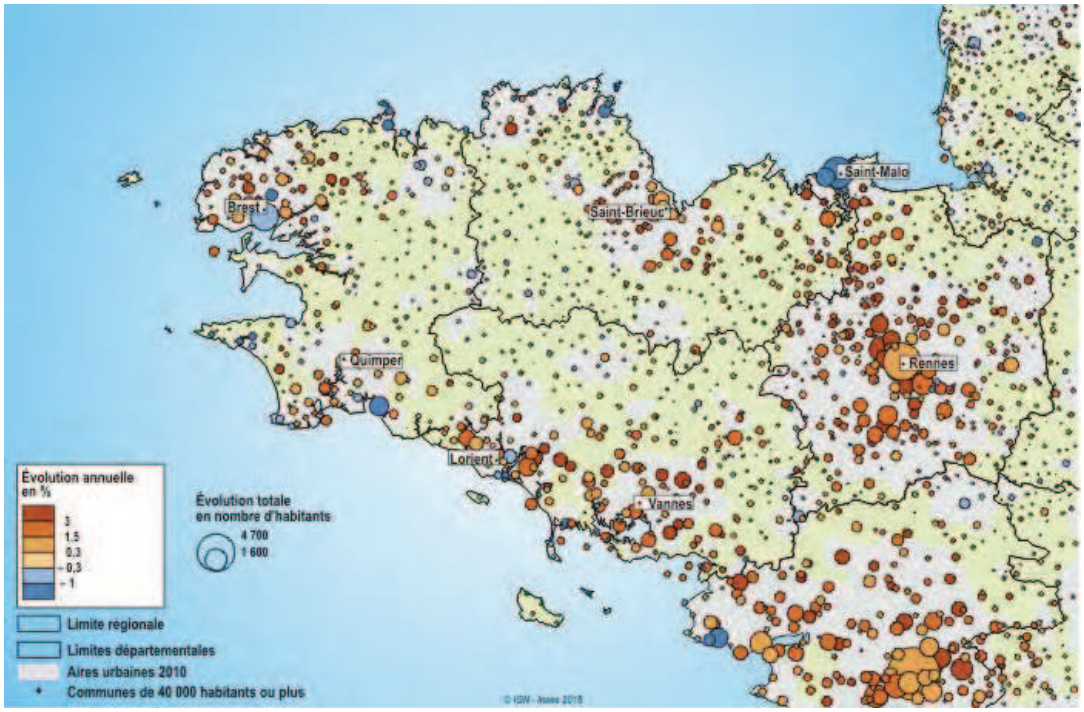

Source : INSEE

En Bretagne, la population moyenne d'une commune est de 2 566 habitants contre 1 787 au niveau national. La croissance démographique reste soutenue autour des principales villes mais également le long des axes les reliant.

La Bretagne va être confrontée de plus en plus au vieillissement de sa population. D'après les projections de l'INSEE à l'horizon 2030, le nombre d'actifs augmenterait deux fois moins vite que celui des inactifs en général, et cinq fois moins vite que celui des personnes âgées de plus de 65 ans.

Ces évolutions ne toucheront pas de manière égale tout le territoire. Les enjeux de développement qui en résultent s'expriment en termes d'habitat comme de logement, d'accès aux activités économiques, aux services publics et privés dans tous les domaines de la vie quotidienne notamment de santé et de loisir notamment. Ils interpellent les pouvoirs publics en termes de solidarité et d'équilibre à maintenir entre les territoires.

Les territoires et les populations de Bretagne sont en mouvement. Afin d'accompagner au mieux ces mutations, la Région a, avec les autres collectivités, un rôle pour observer ces mutations et les accompagner par des mesures adaptées. Afin d'améliorer cette observation, l'Etat, la Région et les Départements ont, en 2014, initié un projet *d'Observatoire des territoires bretons*, dont la déclinaison technique a été engagée en 2015.

L'accompagnement de ces changements trouve, pour la Région, une concrétisation dans les différentes contractualisations territoriales qu'elle met en œuvre ou accompagne. L'année 2015 a été une année active dans la formalisation des ces contractualisations. En effet, la Région a négocié puis signé tous les *Contrats de partenariats Europe- Région-Pays*, le *Contrat de partenariat Etat/Région/Iles*, ainsi que les contrats métropolitains de Brest et Rennes. Elle a également approuvé le cadre

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DCP_SEANCE_05-DE

de son intervention au profit des quartiers prioritaires de la nouvelle politique de la ville et signe les *12 contrats de ville*.

Ces différentes contractualisations visent toutes à aider les territoires et les populations les plus fragiles, par une optimisation des moyens financiers au profit de ceux qui en ont le plus besoin. C'est le sens de la péréquation appliquée aux dotations régionales et européennes des *Contrats de partenariat Europe-Région-pays*.

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La Mission 1 porte dans ses objectifs d'équilibre et de solidarité notamment des enjeux de développement durable. En outre, la Mission 1 est le support de la démarche PADUS.

> Le zoom Padus : la mise en œuvre d'un guide de questionnement de la qualité et de la durabilité des projets des *Contrats de partenariat 2014-2020*

Dans le cadre de la contractualisation territoriale 2014-2020, la Région a souhaité décliner les questionnements portés par PADUS/DURABLE en les adaptant à la politique territoriale.
Ainsi, chaque projet soutenu dans le cadre des *Contrats de partenariat Région/pays & îles* 2014-2020 est questionné autour de quatre piliers déclinés en 8 cibles et sont analysés au regard de :

> leur bonne intégration aux problématiques du territoire. La prise en compte des questions relatives au foncier et à l'accessibilité est ainsi examinée ;
> leur contribution au développement du lien social : insertion/mixité des populations, bien-être et santé, mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture ;
> la prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique : préservation des ressources et de la qualité de l'environnement et maîtrise de la consommation énergétique ;
> la valeur ajoutée créée pour l'économie locale et l'efficience du projet.

Par cette nouvelle grille de questionnements de développement durable appliquée à la politique territoriale régionale, la Région fait le pari de la qualité et de la durabilité dans tous les territoires de Bretagne.
En 2015, les premiers projets des *Contrats de partenariat* ont été examinés en *Comités uniques de programmation* sur la base de cette grille. La Région, accompagnée de l'association BRUDED, son partenaire sur le sujet, a initié des actions pédagogiques de présentation et d'acculturation à cette grille.

➔ L'approche territoriale de l'action régionale

La Mission I est, par essence, territorialisée.Les modalités de déploiement de ses interventions sont adaptées en fonction des dynamiques territoriales et de leurs fragilités.

Les Contrats de partenariat négociés avec les pays en sont une illustration. En effet, la répartition des dotations régionales et européennes s'est faite de manière différenciée entre les pays, selon leurs fragilités et les projets qui s'y développent.

Fonds territorialisés par la Région et l'Europe sur le territoire des pays

	FONDS EUROPEENS TERRITORIALISES 2014-2020					CREDITS REGIONAUX TERRITORIALISES 2014-2020				TOTAL DES FONDS TERRITORIALISES	
PAYS	DOTATION LEADER 2014-2020	DOTATION FEDER-ITI - PAYS 2014-2020	DOTATION FEDER-ITI – METROPOLE 2014-2020	SOUS-TOTAL FONDS EUROPEENS TERRITORIALISES	REPRESENTATION EN € / HAB / AN *(ensemble de la population du Pays)*	CONTRAT DE PARTENARIAT - PAYS CREDITS 2014-2016	CONTRAT METROPOLITAIN CREDITS 2015-2020	SOUS-TOTAL CREDITS REGIONAUX TERRITORIALISES	REPRESENTATION EN € / HAB / AN *(ensemble de la population du Pays)*	TOTAL (€)	REPRESENTATION EN € / HAB / AN *(ensemble de la population du Pays)*
AURAY	1 827 357 €	1 760 643 €		3 587 999 €	5,77 €	2 684 480 €		2 684 480 €	10,08 €	6 272 479 €	15,85 €
BREST	1 924 218 €	1 472 364 €	10 000 000 €	13 396 582 €	4,88 €	12 835 228 €	6 000 000 €	18 835 228 €	13,47 €	32 231 809 €	18,35 €
BROCELIANDE	1 429 569 €	921 504 €		2 351 073 €	5,03 €	1 518 245 €		1 518 245 €	7,58 €	3 869 318 €	12,60 €
CENTRE BRETAGNE	1 558 148 €	857 104 €		2 415 252 €	6,94 €	1 997 617 €		1 997 617 €	13,39 €	4 412 869 €	20,33 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	1 875 990 €	1 195 373 €		3 071 362 €	4,53 €	5 187 611 €		5 187 611 €	17,84 €	8 258 974 €	22,36 €
CORNOUAILLE	2 206 266 €	4 140 719 €		6 346 985 €	2,71 €	12 316 964 €		12 316 964 €	12,25 €	18 663 949 €	14,95 €
DINAN	1 852 520 €	1 066 559 €		2 919 078 €	3,81 €	4 163 619 €		4 163 619 €	12,68 €	7 082 697 €	16,49 €
FOUGERES	1 978 316 €	1 236 362 €		3 214 678 €	5,41 €	3 441 601 €		3 441 601 €	13,53 €	6 656 279 €	18,94 €
GUINGAMP	1 714 736 €	2 695 524 €		4 410 260 €	6,34 €	3 539 365 €		3 539 365 €	11,88 €	7 949 625 €	18,22 €
LORIENT	1 472 236 €	8 894 450 €		10 366 686 €	6,82 €	8 000 168 €		8 000 168 €	12,28 €	18 366 854 €	19,10 €
MORLAIX	2 002 211 €	2 799 842 €		4 802 054 €	5,30 €	5 199 026 €		5 199 026 €	13,38 €	10 001 080 €	18,67 €
PLOERMEL – COEUR DE BRETAGNE	1 436 993 €	1 009 694 €		2 446 687 €	4,94 €	2 499 232 €		2 499 232 €	11,76 €	4 945 919 €	16,70 €
PONTIVY	1 699 721 €	1 223 941 €		2 923 662 €	4,68 €	3 358 477 €		3 358 477 €	12,54 €	6 282 139 €	17,22 €
REDON – BRETAGNE SUD	1 907 461 €	3 982 387 €		5 889 848 €	10,38 €	2 911 810 €		2 911 810 €	11,98 €	8 801 658 €	22,36 €
RENNES	1 077 410 €	1 094 761 €	19 000 000 €	21 172 172 €	6,13 €	7 075 413 €	8 000 000 €	15 075 413 €	7,49 €	36 247 585 €	13,62 €
SAINT-BRIEUC	1 695 189 €	4 743 976 €		6 439 165 €	4,54 €	6 428 322 €		6 428 322 €	10,59 €	12 867 487 €	15,13 €
SAINT-MALO	1 753 084 €	1 712 119 €		3 465 203 €	3,00 €	5 687 683 €		5 687 683 €	11,48 €	9 152 886 €	14,48 €
TREGOR-GOELO	2 001 515 €	1 600 701 €		3 602 216 €	5,14 €	4 722 484 €		4 722 484 €	15,73 €	8 324 700 €	20,88 €
VALLONS DE VILAINE	1 583 699 €	923 160 €		2 506 859 €	5,36 €	1 545 961 €		1 545 961 €	7,72 €	4 052 820 €	13,08 €
VANNES	1 929 682 €	2 448 293 €		4 377 975 €	2,98 €	5 501 884 €		5 501 884 €	8,75 €	9 879 860 €	11,73 €
VITRE	1 573 678 €	2 220 524 €		3 794 202 €	5,26 €	2 724 695 €		2 724 695 €	8,81 €	6 518 897 €	14,07 €
TOTAL	36 500 000 €	48 000 000 €	29 000 000 €	113 500 000 €	4,99 €	103 339 886 €	14 000 000 €	117 339 886 €	10,60 €	230 839 886 €	15,58 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le

En ayant territorialisé son soutien à l'habitat et au renouvellement urbain, la Région a fait le choix de confier aux acteurs locaux la responsabilité de mobiliser des crédits sur ces enjeux, en fonction de leurs problématiques.

Par les crédits qu'elle apporte pour le déploiement du projet *Bretagne Très Haut Débit*, la Région accompagne Megalis dans la mise en œuvre de la feuille de route arrêtée conjointement entre les collectivités bretonnes, pour soutenir les territoires ne bénéficiant pas de débits suffisant en termes d'accès au numérique.

Projet Bretagne très haut débit - Projet de déploiement par zones géographiques

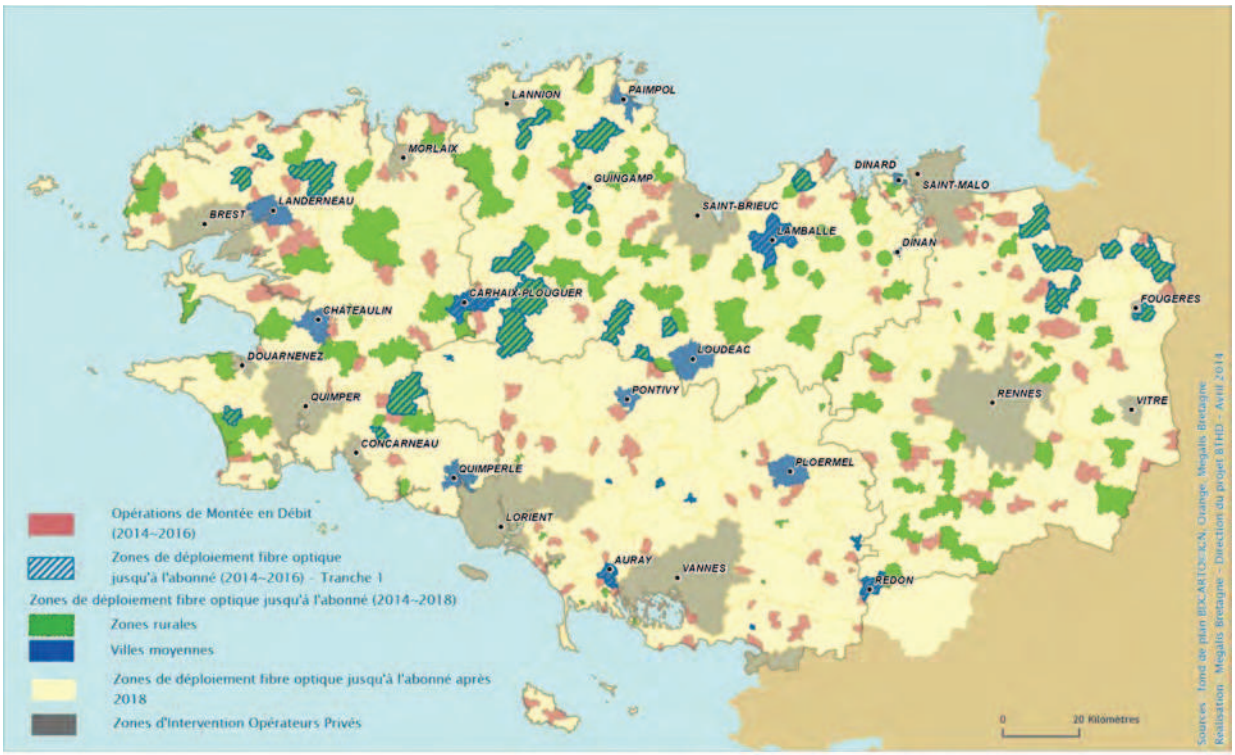

➔ Appui aux partenaires

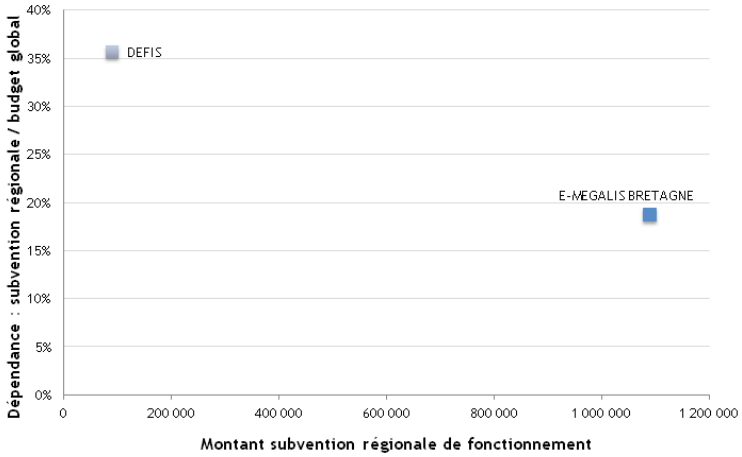

> Zoom sur Megalis Bretagne

Créé en 1999, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne regroupe aujourd'hui 106 membres : le Conseil régional de Bretagne, les quatre conseils départementaux, les 2 métropoles, 9 communautés d'agglomération, 90 communautés de communes.

La cartographie présentant le niveau de dépendance de Mégalis Bretagne prend en compte les subventions de fonctionnement uniquement rapportées au total du budget global de Megalis. En les rapportant à la section de fonctionnement, le niveau de dépendance approche les 30 %.

Outil au service des collectivités et des établissements publics de Bretagne, Mégalis poursuit le travail qu'il mène depuis de nombreuses années en matière d'e-administration en animant la plate-forme d'administration électronique des collectivités bretonnes. Cette plate-forme permet à ses utilisateurs d'accéder à un ensemble de services de dématérialisation comme les marchés publics en ligne, la transmission des actes au contrôle de légalité, la télétransmission des pièces au comptable.

Mégalis Bretagne favorise le développement des usages et est aussi, depuis la modification des statuts intervenue en mars 2013, l'outil de gouvernance du projet Bretagne Très Haut Débit.

La Région Bretagne a transféré au syndicat mixte Mégalis Bretagne sa compétence L1425-1 « communications

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

électroniques » du Code général des collectivités territoriales lui permettant d'avoir la capacité d'action sur l'ensemble du territoire régional.
La Région est donc pleinement engagée dans le syndicat mixte afin de permettre à Mégalis Bretagne de mettre en œuvre ses compétences, tant dans les domaines des infrastructures que des services mutualisés. La participation de la Région à Mégalis s'élève à 1 M€, sur un total de participation de l'ensemble des membres du Syndicat mixte de 2,2 M€.

III. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Par ses interventions au titre de la Mission 1, le Conseil régional exprime des politiques volontaristes, cherchant à exercer un effet d'entraînement sur le développement des territoires bretons. L'accompagnement des porteurs de projets joue à cet égard un rôle déterminant dans la réussite de cette politique. C'est pourquoi les équipes comprennent une part importante d'agents de catégorie A au profil « agent de développement », dont le conseil et l'expertise constituent le cœur de métier.

Au regard de la territorialisation des politiques mises en œuvre dans le cadre de cette mission, les agents agissent en lien étroit avec les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Ils disposent ainsi d'une bonne connaissance des enjeux locaux, qu'ils partagent avec les autres services régionaux. Ils accompagnent les porteurs de projets de façon à prendre en compte les orientations régionales et les exigences qualitatives le plus en amont possible. Cette proximité leur permet de valoriser les expériences locales et de favoriser les échanges de bonnes pratiques.

La dimension transversale des fonctions des agents nécessite des relations de travail régulières avec les agents des autres directions. Par ailleurs certaines d'entre elles (animation de la démarche Padus, de la politique jeunesse, observation, Système d'information géographique) participent également à la mise en œuvre d'autres missions que celles de la Mission 1.

Au-delà de leur rôle d'animation, les agents assurent au quotidien des tâches d'instruction et de gestion, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des politiques contractuelles.

La nouvelle responsabilité de la Région sur les fonds européens a entraîné une adaptation des effectifs de la direction, notamment dans le service en charge de la contractualisation territoriale. En effet, un poste de chargé des approches territoriales intégrées (territorialisation des fonds européens) a t-il été crée. Le renfort des postes d'instructeurs.trices territoriaux.ales a également été nécessaire afin de mener à bien la programmation des crédits régionaux et européens.

Chargée de l'animation de la politique jeunesse, la Direction de l'aménagement et de l'égalité accorde une attention particulière à l'accueil de stagiaires et d'apprentis au sein des services, leur offrant ainsi une première expérience enrichissante compte tenu du caractère transversal des missions proposées. Réciproquement, ces stagiaires apportent un concours précieux à l'action régionale.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	21,1
Catégorie B	9,7
Catégorie C	5,0
Temporaires	0,2
Apprentis	2,0
Total ETP	37,9
Total Masse salariale	1 882 569 €

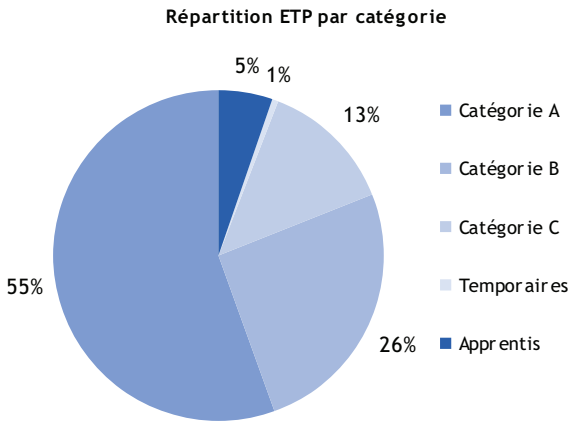

➔ Répartition des dépenses

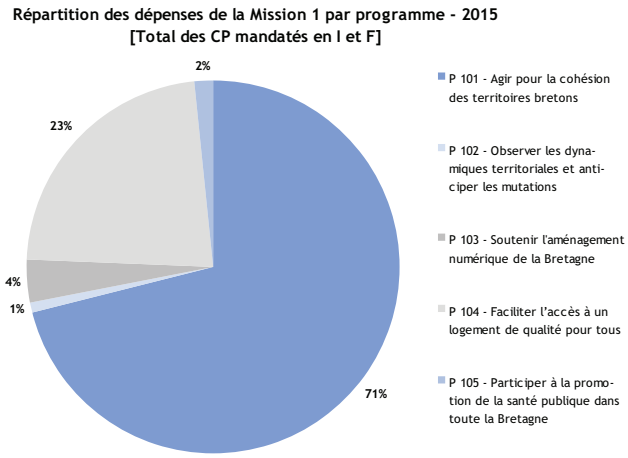

■ Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale			
	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
P 101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons	29 342 930 €	32 330 000 €	91%
Fonctionnement	4 313 798 €	5 030 000 €	86%
Investissement	25 029 131 €	27 300 000 €	92%
P 102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations	358 689 €	700 000 €	51%
Fonctionnement	358 689 €	700 000 €	51%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne	1 529 229 €	22 590 000 €	7%
Fonctionnement	1 388 429 €	1 958 000 €	71%
Investissement	140 800 €	20 632 000 €	1%
P 104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous	9 391 326 €	14 778 000 €	64%
Fonctionnement	264 975 €	778 000 €	34%
Investissement	9 126 351 €	14 000 000 €	65%
P 105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne	670 283 €	678 000 €	99%
Fonctionnement	670 283 €	678 000 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission 1 (I et F)	41 292 456 €	71 076 000 €	58%
Total Fonctionnement	6 996 174 €	9 144 000 €	77%
Total Investissement	34 296 283 €	61 932 000 €	55%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons

Chiffres clés

- 21 pays, 1 270 communes et 101 EPCI à fiscalité propre
- Près de 11 000 habitants insulaires
- Les pays bretons : une croissance annuelle de la population allant de 0,04 % à 2,17 % entre 2006 et 2012

Documents cadre

- Rapports de sessions Juin 2013, décembre 2013, avril 2014 et juin 2014.

Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

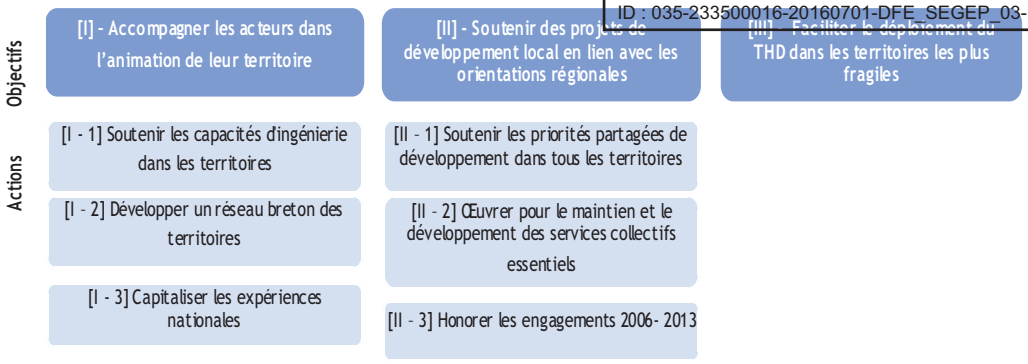

Cadre de l'intervention

Les *Contrats de partenariat Europe-Région-Pays*, nouvelle génération du dispositif partenarial et contractuel entre la Région, les 21 pays et les îles du Ponant, ont tous été signés en 2015. Leur mise en œuvre sur leur volet régional s'est concrétisée en 2015 avec les premières affectations de subventions. Un montant de 7,4 M€ a été voté en 2015 pour l'accompagnement de projets déclinant les stratégies des territoires. Les *Comités uniques de programmation*, instances de gouvernance Pays / Région des contrats, se sont réunis massivement au cours du second semestre. En parallèle, le volet ingénierie des contrats de partenariat a été mobilisé dans son intégralité en 2015 (25 000 € par conseil de développement et une enveloppe totale de 2,17 M€ pour l'ingénierie des pays et de 125 000 € pour l'association des îles du Ponant). Concernant les Métropoles, un contrat métropolitain a été signé, formalisant les engagements des Départements, de la Région, de l'État et de l'Europe en faveur des stratégies métropolitaines.

La Région a poursuivi en parallèle le travail de formalisation des volets européens des contrats de partenariat et métropolitains (pour le FEDER) : I*nvestissements territoriaux intégrés* (ITI) FEDER, *Développement local mené par les Acteurs locaux* (DLAL) FEADER (LEADER) et DLAL FEAMP. Ils se concrétiseront en 2016. La Région a également poursuivi les échanges avec les Départements, qui sont représentés au sein des *Comités uniques de programmation*.

Enfin, les échanges étroits entre l'État et la Région ont abouti en 2015 à l'adossement, pour le contrat avec les îles, du volet territorial du *Contrat de plan État-Région 2015-2020* à la politique territoriale régionale. Le *Contrat État-Région-Association des Îles du Ponant* (AIP) a ainsi été signé en juillet 2015 à Ouessant en présence du Premier Ministre. Si un adossement complet des deux dispositifs n'a pas été retenu pour les pays, les échanges ont conduit en 2015 à asseoir une articulation étroite entre les deux démarches. En effet, l'État et la Région ont souhaité que le *Comité unique de programmation* des Pays, à compter de début 2016, soit également le lieu d'examen des sollicitations de l'État au titre du volet territorial du *Contrat de Plan État Région* (crédits du *Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire*, FNADT) lorsque les projets sollicitent à la fois des crédits de l'État, de la Région et/ou de l'Europe.

29,3 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

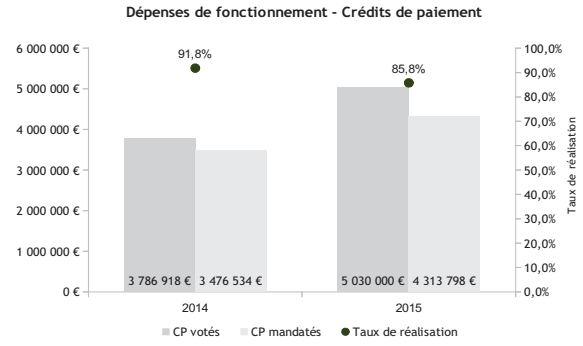

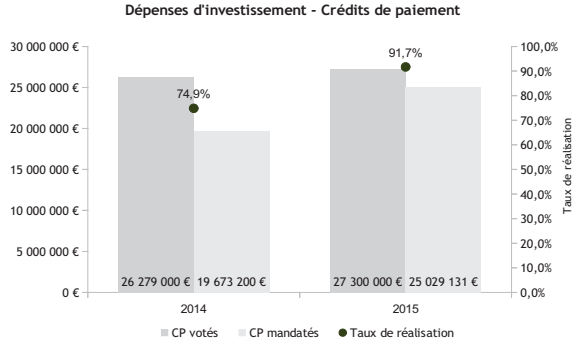

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	4 486 000 €	3 755 000 €
affectées	4 041 768 €	3 153 533 €

En fonctionnement :

En 2015, 88 % des engagements concernaient le soutien de la Région à l'ingénierie territoriale, que ce soit celles des Pays, des Conseils de développement ou de l'association des îles du Ponant.

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	343 761 000 €	343 761 000 €
affectées	260 460 677 €	268 472 988 €

** L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2006, les résultats correspondent au cumul. Les AP votées en faveur des contrats de partenariat 2014-2020 s'ajoutent aux AP de la précédente période de programmation.*

En investissement :

En 2015, les crédits affectés concernent pour 1/3 la mise en œuvre de la contractualisation 2014-2020 et pour les 2/3 une subvention attribuée à E-Mégalis pour les opérations de montée en débit (6,9 M€) au titre du reliquat des enveloppes numériques de la contractualisation précédente.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires [I - 1]**

Avec la contractualisation 2014-2020, l'effort de la Région pour le financement de l'ingénierie des territoires a été maintenu. Pays, îles et conseils de développement se sont ainsi vus attribuer une aide identique à celle de l'année précédente pour l'animation et la mise en œuvre de leurs stratégies. La Région a en outre répondu favorablement à la demande de l'*Association des îles du Ponant* de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire équivalente à celle attribuée aux *conseils de développement* (soit 25 K€) afin de l'accompagner dans la conduite de réflexions stratégiques.

■ **Soutenir les priorités partagées de développement dans tous les territoires [II-1]**

Les 21 *Contrats de partenariat Europe / Région / Pays* et le *Contrat État / Région / AIP* ont été signés au cours du 1er semestre 2015. Dès le début du second semestre, les *Comités uniques de programmation*, instances partenariales et paritaires entre les représentants élus et les représentants de la société civile se sont mobilisés et ont trouvé leur rythme de croisière. Par conséquent, l'attribution de subventions au titre des *Contrats de partenariat* a commencé. 91 % des subventions affectées dans le cadre des contrats de partenariat en 2015 l'ont été au titre des priorités partagées de développement des territoires. Cela a concerné 25 projets (74 % du total des projets soutenus).

■ **Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels [II-2]**

Partie intégrante des contrats de partenariat, la mise en œuvre de cet axe s'est également concrétisée en 2015. Ainsi, 9 % des subventions affectées dans le cadre des Contrats de partenariat en 2015 l'ont été au titre des axes services collectifs essentiels. Elles ont permis l'accompagnement de 9 projets (74 % du total des projets soutenus), parmi lesquels, par exemple, la restructuration et l'extension de l'école à Lennon (subvention de 140 000€) et la construction d'une école à Locmalo (subvention de 135 984 €), sur le Pays du Centre Ouest Bretagne.

■ **Honorer les engagements 2006-2013 [II-3]**

Les subventions attribuées dans le cadre des dispositifs antérieurs (dispositifs de transition 2013 mais aussi *Contrats Région / pays 2006-2012*) ont continué en 2015 à faire l'objet de paiements.

■ **Faciliter le déploiement du THD dans les territoires les plus fragiles [III]**

La Région a attribué en 2015 au syndicat mixte *Mégalis Bretagne*, une subvention de 6,9 K€ afin de permettre de réduire « le reste à charge » des EPCI dans la mise en œuvre des opérations de montée en débit du programme *Bretagne très haut débit*. Cette dotation correspond au reliquat des enveloppes numériques de la contractualisation précédente qui n'avaient pas pu être intégralement programmées. La Région s'était engagé en 2014 à garantir aux territoires le bénéfice de ces crédits. Dans un souci de simplification, le choix avait été fait de les attribuer directement à *Mégalis* afin que ce dernier répercute cette dotation dans la facturation aux EPCI.

● Du fait de la récente mise en œuvre des *Contrats de partenariat*, les indicateurs de ce programme sont en cours de construction.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Chiffres clés

- 133 partenaires publics partcipent à GéoBretagne

Documents cadre

- Feuille de route de l'observatoire des territoires (novembre 2014)
- Charte partenariale GeoBretagne (révisée en avril 2011)
- Agenda 21 de seconde génération, PADUS, *Pour un avenir durable et solidaire*, outil d'aide à la décision (décembre 2013)
- Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne (actualisation, octobre 2013)

Objectifs	[I] - Renforcer les capacités d'expertise territoriale et de réflexion stratégique	[II] - Développer et mutualiser l'information géographique	[III] - Amplifier et faire partager les engagements régionaux en faveur du développement durable	[IV] - Animer et coordonner une politique globale en faveur de la jeunesse
Actions	[I- 1] Conduire et partager des réflexions prospectives	[II - 1] Animer le partenariat GéoBretagne	[III - 1] Animer l'Agenda 21 en interne	[IV- 1] Consolider les connaissances sur la situation des jeunes
	[I- 2] Renforcer les outils de connaissance au service de la territorialisation des politiques	[II - 2] Géolocaliser l'action de la Région Bretagne	[III- 2] Animer l'Agenda 21 en externe et en lien avec les partenaires régionaux	[IV - 2] Poursuivre la concertation avec les partenaires publics
				[IV - 3] Favoriser la mise en œuvre de démarches expérimentales

Cadre de l'intervention

L'orientation stratégique de ce programme repose sur le développement des outils d'observation et de connaissances au sens large, concernant les territoires, dans une optique d'aide à la décision. Cette mission demeure par nature transversale et doit répondre dans cette logique aux besoins d'études, de cartographie et de démarches stratégiques nécessaires à la mise en œuvre des autres missions budgétaires.

Annoncé dans le *Pacte d'avenir*, le projet d'observatoire des territoires s'est précisé. Suite à l'élaboration, en 2014, d'une feuille de route conjointe par la Région, l'Etat et les Départements, les objectifs partagés ont été déclinés en fiches-actions tout au long de 2015.

Au titre de la convention cadre *GéoBretagne* couvrant la période 2014-2016, signée entre la Région Bretagne et l'Etat, la Région a maintenu en 2015, son activité en matière d'information géographique et d'animation du partenariat *Géobretagne*, en poursuivant son engagement en matière d'acquisition de données orthophotographiques et en renouvelant le marché de mise à jour des bases de données de *l'Institut national de l'information géographique et forestière* (IGN).

La Région s'est engagée dans la création d'une chaire *Territoires et mutations de l'action publique* portée par *l'Institut d'études politiques* de Rennes.

Enfin, elle a engagé pour la première fois un appel à projet destiné à permettre aux jeunes de faire aboutir leurs initiatives.

359 k€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

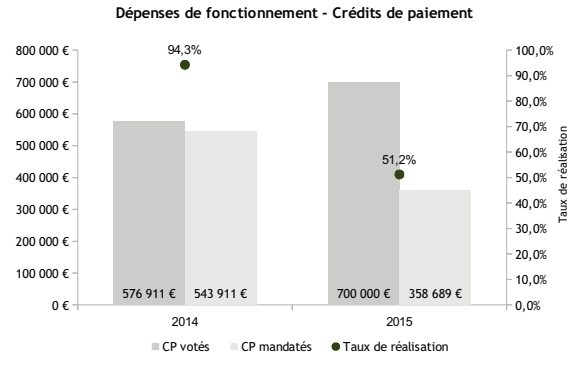

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	785 000 €	660 000 €
affectées	710 377 €	338 955 €

En fonctionnement :

L'engagement principal de l'année 2015 porte sur le renouvellement de la mise à jour des bases de données de l'IGN par la signature d'un marché sur 3 ans.

Dans le cadre de sa mission de connaissance et d'expertise sur les territoires, le programme 102 accompagne et adhère à des structures d'ingénierie, de veille territoriale, de prospective et d'innovation publique (La 27e région, ARIC...).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Conduire et partager des réflexions prospectives [I.1]

Dans le contexte de la réforme territoriale et des débats qu'elle suscite, des perspectives qu'elle ouvre, la modernisation de l'action publique est un défi et un enjeu de démocratie locale. Les acteurs bretons sont mobilisés autour des enjeux de la décentralisation qui appellent des réflexions collectives. Convaincue de l'importance des éclairages et contributions du monde universitaire sur ces problématiques, la Région s'est engagée en 2015 et pour trois ans, en tant que partenaire fondateur de la Chaire *Territoires et mutations de l'action publique* portée par l'*Institut d'études politiques* de Rennes.

Sciences-Po Rennes abrite une équipe de chercheurs pluridisciplinaires dont les travaux ont pour point commun de s'intéresser aux dimensions territoriales de l'action publique, plus particulièrement à l'articulation entre les différents niveaux territoriaux de l'action publique. La Chaire permet de rendre davantage accessibles les travaux de recherche menés sur ces sujets, y compris par les autres établissements bretons concernés par ces thèmes et d'analyser les expérimentations qui, en Bretagne et dans l'Ouest, se mettent progressivement en place.

La leçon inaugurale de la Chaire s'est tenue en octobre. Elle a permis de lancer les réflexions collectives notamment sur les recompositions territoriales, les mutualisations, la place des Régions dans le paysage national notamment.

■ *L'observatoire des territoires bretons*, un projet partenarial [I-2]

L'*Observatoire des territoires* est un projet à l'initiative de l'État, de la Région et des Départements bretons. La feuille de route du projet, validée en novembre 2014, en fixe les objectifs suivants :

- réunir et structurer un socle de données partageables ;
- recenser et valoriser des travaux d'observation pour en faciliter l'accès, l'exploitation et le partage ;
- faire travailler en réseau les fonctions d'observation existantes en facilitant les échanges de données, coordonnant l'activité, mutualisant les compétences ;
- piloter des productions partagées (diagnostics territoriaux, sondages, tableaux de bords)

Le travail réalisé en 2015 a permis de décliner la feuille de route en premières fiches action et d'échanger avec les principaux partenaires du projet (Observatoires sectoriels, INSEE, ...). La logique de coopération proposée dans le cadre de l'observatoire s'inspire de la gouvernance du partenariat *Géobretagne*.

■ *GéoBretagne*, des données partagées au service des territoires [II]

Le projet *GéoBretagne* poursuit les missions de partage, de diffusion et de réutilisation des données géographiques en soutien des acteurs publics bretons, soumis aux obligations de la *Directive européenne Inspire*.

la Région Bretagne a maintenu son rôle de fourniture équitable des données référentielles de base à l'ensemble des acteurs publics du territoire, en renouvelant à partir de 2015 et pour une durée de 3 ans, la mise à jour des bases de données de l'*Institut national de l'information géographique et forestière*.

La dynamique partenariale demeure toujours aussi forte. L'Assemblée générale 2015 a acté l'adhésion de nouveaux partenaires portant le nombre à 133 acteurs bretons. Le nombre des données disponibles en consultation et/ou téléchargement continue de croître pour dépasser la valeur symbolique du millier de couches d'informations.

Indicateur N° 1 SIG / GéoBretagne : données d'activité	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de pôles métiers actifs	-	7	7	13	13	13
Nombre de partenaires *GéoBretagne* (hors services État et Région Bretagne)	40	66	84	106	115	133
Nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public	162	295	400	800	965	1 000
Nombre moyen de connexions mensuelles au site *geobretagne.fr* (adresses IP différentes)	-	2 663	5 192	23 827	25 349	22 600

■ Géolocaliser l'action de la Région Bretagne [II-2]

La Région développe des outils internes permettant de géolocaliser son action. Ainsi, une nouvelle version de *Kartenn* (kartenn.region-bretagne.fr) a été mise en production en 2015. Celle-ci se décline également via des applicatifs dédiés aux besoins des services régionaux (ports, aéroports, patrimoine, transport, eau, etc.).

■ Une politique transversale pour la jeunesse [IV]

L'engagement des jeunes est un objectif de la *Charte en faveur de la jeunesse*. La Région Bretagne a confirmé sa volonté d'encourager les initiatives des jeunes en apportant notamment un soutien financier à la mise en œuvre de projets innovants portés par des jeunes et en proposant des modalités de soutien au plus près de leurs besoins et pratiques. C'est pourquoi la Région s'est associée à deux plateformes bretonnes de financement participatif, *Gwenneg* et *Kengo*. En effet, ces modes de financement sont aujourd'hui largement utilisés par les jeunes que ce soit pour des projets personnels, collectifs et pour des types de projets très variés (création d'activité économique, projet culturel, humanitaire...). Ainsi, la Région a accompagné 11 projets portés par des jeunes de 15 à 29 ans qui ont déposé une intention de projet sur ces plateformes.

La Région a enfin poursuivi son soutien à la Chaire de recherche sur la jeunesse portée par l'École *des Hautes Études en Santé Publique* (EHESP).

➔ Pour en savoir plus sur la politique intégrée en faveur de la jeunesse, consulter le RAP transversal dédié.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

Chiffres clés

- 58 % des foyers bretons dépendent de l'intervention publique pour être fibrés
- 83 % des foyers bretons ont un accès à Internet*
- 41 % des bretons possèdent un smartphone*
- 94 % des EPCI bretons ont un site internet (76 % des communes)

** Source : Usages du numérique en Bretagne - Marsouin / Région Bretagne 2016*

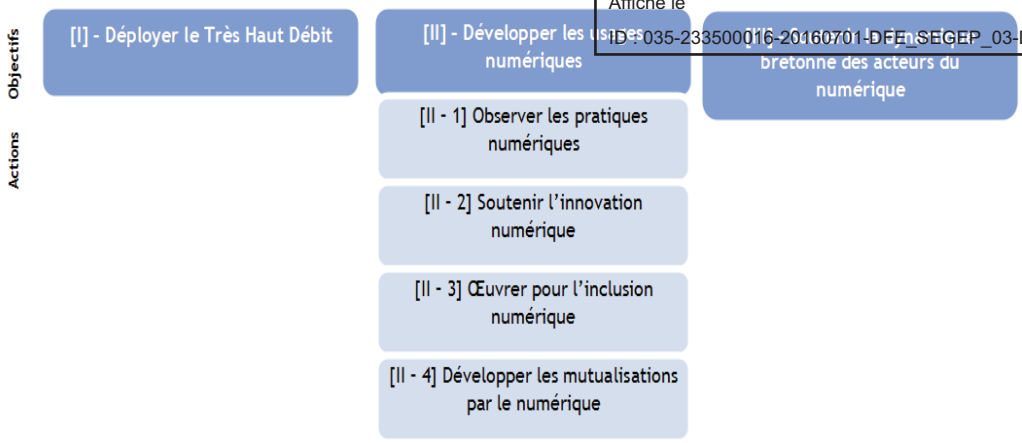

Documents cadre

- Bretagne Numérique, 2011
- Feuille de route Bretagne très haut débit, 2012

Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

Cadre de l'intervention

Ce programme a pour objectif de faire de la Bretagne une région numérique exemplaire tant en termes de déploiement d'infrastructures que de développement et d'appropriation des nouveaux usages. *Bretagne très haut débit* (BTHD) est le projet régional pour le développement des infrastructures numériques permettant le raccordement à la fibre optique de l'ensemble des bretons à l'horizon 2030. La mise en œuvre du projet a été confiée au *syndicat mixte Mégalis Bretagne*. En 2015, le programme de montée en débit (174 zones concernées) s'est achevé, ainsi que la poursuite du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné pour environ 70 000 locaux (foyers, entreprises et services publics) situés dans 4 villes moyennes (Auray, Carhaix-Plouguer, Lamballe et Redon) et l'équivalent en nombre de lignes dans 28 zones rurales.

En 2015, la Région a poursuivi son action en faveur de l'inclusion numérique. Par son dispositif *Visa Internet Bretagne*, la Région propose une formation à l'usage d'internet à toutes les bretonnes et tous les bretons, partout en Bretagne. Elle a poursuivi le projet *Espaces numériques de la connaissance*, un des 10 projets phares de *Bretagne Numérique*, en développant en partenariat avec l'*École européenne supérieure d'art de Bretagne* (*EESAB)* une plateforme de numérisation 3D. La Région a également apporté son soutien à des projets particulièrement innovants dont celui de l'association *Bionico Hand*, qui vise à créer des prothèses en « open source» à destination de personnes handicapées.

Enfin, la Région a soutenu la présence d'une délégation d'acteurs bretons du numérique au *Fab 11*, forum mondial de la fabrication numérique, qui s'est tenu dans le berceau des Fablab à Boston au *Massachusetts Institut of Technologie* (MIT). La Région a soutenu le *Web West Festival*, l'université du numérique européen.

1,5 M € en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

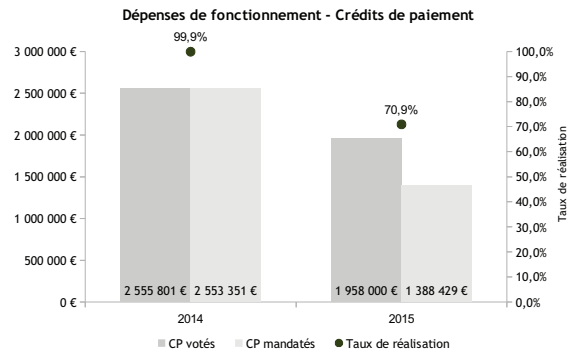

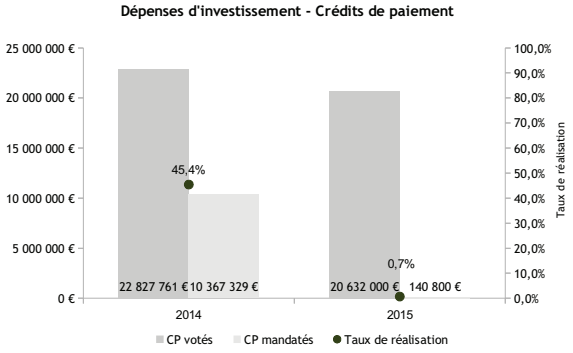

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 630 000 €	1 645 000 €
affectées	1 330 752 €	1 424 444 €

En fonctionnement :

La Région participe au financement de *Mégalis Bretagne* [II-4] à hauteur de 1 M€, et du *GIS Marsouin* (186 K€) [II-1]. Le reste des dépenses en fonctionnement se répartit entre Soutenir l'innovation [II-2] (82,4 K€) et Œuvrer pour l'inclusion numériques [II-3] (156 K€).

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	51 425 000 €	55 164 000 €
affectées	29 163 479 €	29 252 471 €

** L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul*

En investissement :

En 2015, trois opérations (MHK- Maison du Libre et EESAB) ont été financées dans le cadre du soutien à l'innovation numérique [II-2] (115 K€)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Observer les pratiques numériques [II-1]

Pour affiner la connaissance des évolutions des usages de la société en matière de numérique, la Région soutient le *GIS Marsouin*, m*ôle armoricain de recherche sur la société de l'information et des usages d'Internet*. Les résultats des recherches et des enquêtes menées par *Marsouin* sont utilisés pour orienter les politiques numériques régionales. Elles contribuent également à enrichir les réflexions des acteurs locaux.

■ Soutenir l'innovation numérique [II-2]

La Région a notamment soutenu le développement des usages en accompagnant les projets numériques innovants dont le projet *My Human Kit* porté par l'association « *Bionico Hand* », projet de prototypage par la fabrication numérique, en open source, de prothèses ou d'équipements destinées aux personnes porteuses de handicaps : main articulée, fauteuil roulant électrique pour enfant.

Dans le cadre de la S*tratégie Bretagne numérique* adoptée par le Conseil régional en mai 2011, la Région a défini, parmi ses actions phares, le développement d'E*spaces numériques de la connaissance* (ENC). Ils ont pour objectif de toucher un public large et diversifié composé notamment par les lycéens, les enseignants, les jeunes, le grand public, les nouveaux arrivants, des visiteurs.

En 2015, dans le cadre d'un partenariat avec l'EESAB a été financée une plate forme de numérisation en 3D. L'objectif de cette plate forme est de rendre plus accessible cette technologie afin d'en favoriser l'utilisation.

■ Œuvrer pour l'inclusion numérique [II-3]

En 2015, la Région a poursuivi son action en faveur de l'accès de tous les publics aux usages du numérique avec le *Visa Internet Bretagne* (VIB). Dans une volonté de maîtrise budgétaire, le nombre de VIB en 2015 a été contingenté à 2 300, équivalent du nombre de VIB réalisé en 2014. La Région a facilité l'accès des demandeurs d'emploi à ce dispositif en réservant 300 places à la prescription directe de Pôle emploi.

■ Développer les mutualisations par le numérique [II-4]

La Région a transféré au *syndicat mixte Mégalis Bretagne* sa compétence L1425-1 concernant les communications électroniques lui permettant d'avoir la capacité d'action sur l'ensemble du territoire régional. En 2015 la Région a donc poursuivi son engagement notamment en apportant sa contribution annuelle afin de permettre à *Mégalis Bretagne* de mettre en œuvre ses nouvelles compétences.
Dans le cadre du CPER, la Région a co financé avec la Caisse des Dépôts une étude portée par l'État sur la problématique de la gestion des données numériques et les potentiels de mutualisations entre les acteurs publics : enseignement supérieur, rectorat, communauté hospitalière et collectivités.

Indicateur N° 1 [II-4] Nombres d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de *Mégalis Bretagne*	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'entités publiques utilisatrices (*source Mégalis Bretagne*)	841	1 001	1 139	1 392	1 660
Taux d'évolution (N/N-1)	17 %	19 %	14 %	12 %	19 %

■ Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique (III)

La Région a soutenu deux événements d'envergure régionale en 2015 : le *Web West Festival*, université européenne du numérique, qui c'est tenu à Carhaix en parallèle du F*estival des Vieilles Charrues* et les *Assises de l'identité numérique* organisées par la ville de Vannes dans le cadre de la démarche nationale *France Connect*.
La Région a également accompagné financièrement le déplacement d'une délégation des tiers-lieux bretons au *Massachusetts Institut of Technologie* (MIT) de Boston (USA) à l'occasion de l'événement mondial de la fabrication numérique le *Fab 11*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous

Chiffres clés

- Le parc locatif social breton représente 10,9 % des résidences principales
- 5019 logements locatifs sociaux agréés en Bretagne par l'Etat en 2015

Documents cadre

- Pour une politique sociale de l'habitat en Bretagne (2013)
- Pour un habitat durable favorisant le bien être des bretons et le développement des territoires
- Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne
- Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne
- Convention PNRU 2005-2013

Objectifs	Actions
[I] - Coordonner et accompagner les démarches de planification territoriale	
[II] - Favoriser la densification des centralités	[II - 1] Mettre en œuvre le programme régional de rénovation urbaine
	[II - 2] Soutenir les démarches expérimentales et innovantes
	[II - 3] Favoriser la redynamisation des centres urbains à travers une mobilisation des potentialités foncières et d'habitat existants
[III] - Améliorer la qualité de l'habitat breton	[III - 1] Améliorer la qualité du parc de logements existant
	[III - 2] Soutenir les constructions de logements sociaux sur les territoires en tension
	[III - 3] Développer l'innovation architecturale, technique et sociale
	[III - 4] Faciliter l'information du grand public concernant le logement
[IV] - Faciliter l'accès au logement des jeunes	[IV - 1] Accompagner les territoires pour développer et améliorer le parc de logements des jeunes
	[IV - 2] Favoriser la mobilisation de l'offre existante de logements

Cadre de l'intervention

L'accès au logement demeure difficile pour les populations les plus fragiles ou défavorisées, notamment les jeunes et les personnes sans emploi, contraintes de choisir des lieux de résidence ne correspondant pas toujours à leurs aspirations. La Région mène depuis 2005 une politique sociale volontariste de l'habitat, mettant notamment l'accent sur la question du logement des jeunes. En 2015, elle a poursuivi son action soit dans le cadre de l'appel à projets logements sociaux familiaux innovants pour la deuxième et dernière année, soit au titre des opérations de rénovation urbaine dans le cadre du *Programme national de rénovation urbaine* (PNRU) dans 9 villes et 14 quartiers.

Elle a également travaillé avec les acteurs locaux à la prise en compte des problématiques habitat dans le cadre de la négociation des *contrats de partenariat* 2014-2020 avec les Pays et l'association des îles du Ponant. Ces derniers peuvent ainsi être mobilisés pour des opérations de réhabilitation thermique des logements sociaux, d'acquisition-amélioration, de démolition reconstruction, de construction de logements pour les jeunes, et par exception de construction neuve de logements sociaux sur les territoires en tension, les îles notamment.

Enfin, elle a poursuivi son travail de soutien à la structuration des *Plate-formes locales de rénovation de l'habitat* (en cohérence avec *le Plan bâtiment durable breton)*.

9,4 M € en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

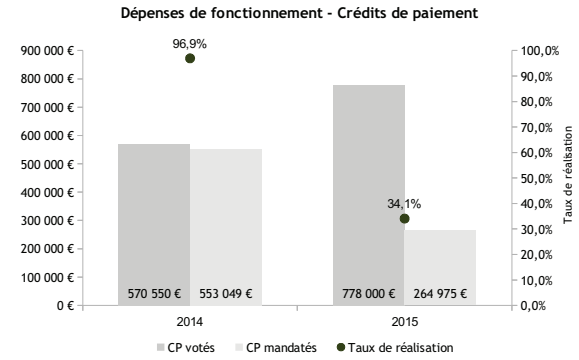

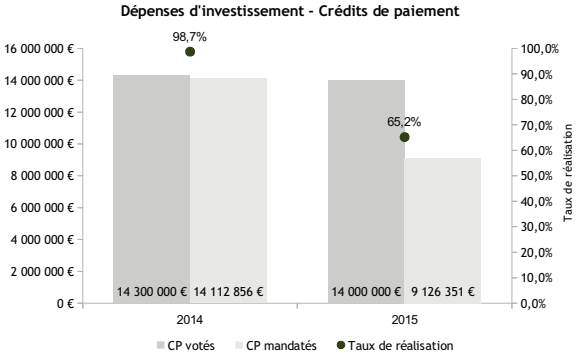

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	505 000 €	838 000 €
affectées	436 480 €	634 435 €

En fonctionnement, les AE affectées se répartissent principalement parmi :

- l'aide aux *Plates-formes locales de rénovation de l'habitat* (550K€)

- le soutien aux réseaux de partenaires sur le logements des jeunes (40 K€),

Le reste des dépenses (44 K€) se répartit entre les soutiens aux réseaux régionaux d'acteurs, une étude de besoins en logements des jeunes, et une étude sur l'évolution de la consommation foncière en Bretagne.

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	25 620 000 €	27 620 000 €
affectées	4 620 000 €	6 791 938 €

*L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2014, les résultats correspondent au cumul.

En investissement, le faible niveau d'affectation correspond au délai de mise en œuvre de négociation des *Contrats de partenariat Région Pays* qui ont été signés courant 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Coordonner et accompagner les démarches de planification territoriale [I]

La loi *Engagement national pour l'environnement* du 12 juillet 2010 (ENE, dite Grenelle 2) impose aux SCOT de mesurer la consommation foncière sur leur périmètre pour les dix dernières années. C'est sur la base de cet exercice que les SCOT doivent désormais afficher des objectifs chiffrés de réduction effective de la consommation foncière. L'observation du foncier, par l'apport d'informations objectives et neutres, est par ailleurs une exigence majeure traduite dans plusieurs textes de lois de *Modernisation de l'agriculture et de la pêche*, loi pour l'*Accès au logement et un urbanisme rénové*). La Région Bretagne, dans le cadre de sa stratégie foncière et de son action pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale, s'engage pour accompagner les territoires dans cet objectif d'observation visant in fine une plus grande sobriété foncière.

En 2015, aux côtés de l'Etat et de nombreux autres partenaires, elle s'est engagée, conformément aux dispositions de la *Charte pour une gestion économe du foncier* et en articulation avec le projet d'*Observatoire des territoires bretons,* dans la création d'un dispositif d'observation régionale du foncier. Il s'agit d'avoir une approche commune de la mesure de la consommation foncière, de l'évolution de l'occupation du sol, ainsi qu'une analyse partagée des marchés fonciers sur l'ensemble des territoires bretons, en s'appuyant sur les dispositifs existants. Dans ce cadre, la Région a confié au *Laboratoire COSTEL de l'Université Rennes 2* la réalisation d'une étude portant sur la mise en évidence de l'évolution récente de l'occupation des sols (comprenant l'évolution de la tache urbaine) sur l'ensemble de la Bretagne, grâce aux données satellitaires de *Landsat 8*. L'objectif est de mesurer l'évolution de la consommation foncière en comparant l'emprise de la tache urbaine sur le territoire à deux dates : une première en 2005 et une seconde en 2015, afin de décrire la situation actuelle. Cette étude permettra notamment la production d'une plaquette de sensibilisation à la thématique de l'étalement urbain à destination de l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du grand public.

■ Mettre en œuvre le programme régional de rénovation urbaine [II.1]

Le premier programme de rénovation urbaine est en voie d'achèvement sur l'ensemble des neuf villes bretonnes concernées. Les premiers financeurs des opérations de rénovation urbaine sont les bailleurs sociaux qui participent à hauteur de 40 à 50 % du montant des travaux selon les sites. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine est le second financeur et les communes, le troisième.

Indicateur N°1 [II.1] Taux de réalisation financier des projets de rénovation urbaine en périmètre ANRU par rapport aux conventions et à leurs avenants	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Taux de réalisation de l'engagement régional	73 %	75 %	81 %	96%	99 %	99,20 %
Subventions régionales - Montant cumulé des crédits paiements En pourcentage des autorisations de programme	9 M€ 18 %	14,9 M€ 30 %	20,2 M€ 40 %	30,7 M€ 62 %	36,2 M€ 73 %	42 M€ 84 %

■ Développer l'innovation architecturale, technique et sociale [III.3]

Indicateur N°2 [III.3] Logements sociaux familiaux innovants	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de logements financés au titre de l'appel à projets	305	415

La Région a lancé en 2015, la deuxième édition de l'appel à projets *Construction de logements sociaux familiaux innovants*. 14 projets ont été retenus pour un montant de subventions proche de 2 M€, dont 4 projets proposant des logements pour les jeunes

■ Faciliter l'information du grand public concernant le logement [III.4]

L'appel à projets *Création de plates formes locales de rénovation de l'habitat* s'inscrit dans la mise en œuvre du *Plan Breton Bâtiment Durable*. L'objectif est de simplifier le parcours de l'habitant dans le cadre de son projet de rénovation. Suite à une première édition en 2014, l'appel à projet a été relancé en 2015.

Indicateur n°3 [III.4]- Plateformes de rénovation de l'habitat	2014	2015
Nombre de plate-formes opérationnelles aidées	2	8
Subventions régionales - Aides aux postes d'accueil et de coordination	45 K€	Subventions intégrées aux aides au démarrage en 2015
Subventions régionales - Aides au démarrage sur trois ans	0 €	473,5 K€
Subventions régionales - Nombre d'études de faisabilité	0	5
Subventions régionales - Aides à l'amélioration des locaux d'accueil	125,5 K€	120 K€

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Chiffres clés

- Entre 2000 et 2013, l'espérance de vie en Bretagne a progressé de 3,5 ans pour les hommes et 2,3 ans pour les femmes .
- En 2014, 7 Breton.ne.s sur 10 se déclarent « sensibles » ou « très sensibles » aux questions d'environnement.
- En moyenne sur la période 2010-2012, 850 personnes sont décédées chaque année par suicide en Bretagne.
- En 2015, la densité de médecins généralistes en Bretagne est de 108,7 pour 100 000 habitants, contre 106,1 / 100 000 en France.

Objectifs	Actions
[I] - Contribuer à la construction d'une connaissance partagée sur la santé en Bretagne	[I - 1] Suivre l'évolution de la santé en Bretagne
	[I - 2] Jouer un rôle actif dans la gouvernance régionale de santé
[II] - Favoriser la prévention et la promotion de la santé des jeunes	[II - 1] Soutenir les dynamiques de prévention et de promotion de la santé des jeunes sur le terrain
	[II - 2] Favoriser la présence sur les territoires de lieux d'écoute généraliste sur la santé à destination des jeunes
[III] - Participer aux démarches territoriales pour le développement de la santé	[III - 1] Participer à l'amélioration et au renforcement des démarches territoriales de santé
	[III - 2] Accompagner l'émergence de démarches innovantes pour l'amélioration de la santé
[IV] - Contribuer à une meilleure prise en compte de l'impact des risques environnementaux sur la santé enBretagne	[IV - 1] Participer au pilotage du Programme régional santé environnement 2011-2015
	[IV - 2] Soutenir le développement d'une culture santé environnement en Bretagne

Cadre de l'intervention

Face à des indicateurs de santé défavorables et de fortes inégalités entre les territoires bretons, l'action de la Région s'inscrit dans le cadre de la loi du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, et des orientations votées lors de la session du Conseil régional de mars 2012.

Cette politique vise à promouvoir une approche positive, globale et durable de la santé des jeunes, ainsi qu'à favoriser un accès équitable à la santé pour tous les bretons. L'action de la Région privilégie une approche ascendante et concertée, qui tient compte des besoins exprimés par la population sur le terrain.

A ce titre, le Conseil régional a reconduit son partenariat avec l'Observatoire régional de santé, afin de contribuer au développement d'une connaissance actualisée et partagée sur la santé de Bretagne. Son implication dans la gouvernance régionale de la santé, réformée en juillet 2009 par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », lui a également permis de participer à la démarche d'évaluation du *Projet régional de santé* et de cosigner plusieurs *Contrats locaux de santé* à l'échelle des Pays du Centre Bretagne, du Trégor-Goëlo et de Redon - Bretagne Sud.

L'action de la Région pour la promotion de la santé des jeunes a été poursuivie. Suite à l'appel à projets qui lui avait permis de soutenir 50 actions sur la période 2012-2014, elle a prolongé son accompagnement pour les projets connaissant de nouveaux développements en 2015. Elle a également maintenu son engagement pour l'information et l'écoute des jeunes reçus au sein des 13 *Points accueil écoute jeune*s bretons. En application de la convention de partenariat pour la prévention des risques en milieu festif signée en 2014 avec l'État et *l'Agence régionale de santé*, la Région a soutenu la formation des organisateurs de festival et des bénévoles afin qu'il intègrent ces enjeux dans leurs manifestations.

Dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre du second *Programme régional santé environnement (PRSE)*, le Conseil régional a maintenu son engagement pour la sensibilisation des acteurs bretons pour la prise en compte de ses enjeux.

Enfin, la contribution de la collectivité à la lutte contre les inégalités territoriales de santé s'est concrétisée par une nouvelle extension du *dispositif d'animation territoriale de santé* au Pays de Fougères, portant à 12 le nombre de territoires bretons porteurs de la démarche.

671 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

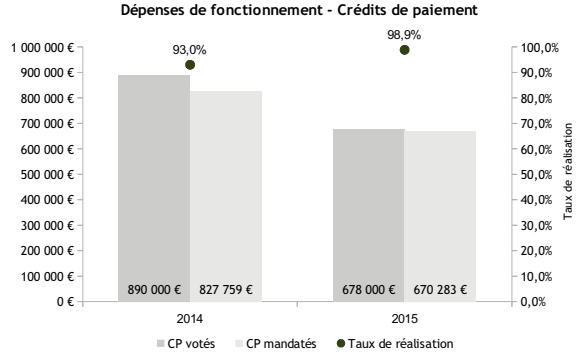

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	890 000 €	706 000 €
affectées	817 297 €	693 577 €

En fonctionnement :

- 0,14 M€ (20,9 %) ont été mandatés au titre de l'observation régionale de la santé [I];

- 0,43 M€ (64,8 %) ont été mandatés au titre de la promotion de la santé des jeunes (soutien aux actions de prévention, points accueils écoute jeunes, prévention en milieu festif) [II];

- 81,7 K€ (12,2 %) ont été mandatés au titre du soutien aux démarches territoriales de santé [III]. La diminution des CP mandatés en 2015 s'explique par l'introduction du paiement en deux fois des subventions pour l'animation territoriale de santé, les soldes étant versés l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **La poursuite des études de l'*Observatoire régional de santé Bretagne* [I - 1]**

La Région soutient l'*Observatoire régional de santé Bretagne (ORS)* dans le cadre d'une convention globale de fonctionnement visant à contribuer au développement de connaissances actualisées et partagées sur la santé de la population. L'activité réalisée par l'ORS au titre de ce partenariat s'est articulée en 2015 autour de 3 axes :

- L'observation de la santé des jeunes, par la mise en œuvre de l'enquête sur la santé des apprenti.e.s auprès de 3 000 jeunes ainsi que par la préparation d'une nouvelle enquête sur la santé des collégiens et lycéens.
- Le suivi des priorités régionales de santé, par la poursuite des travaux sur les conduites addictives et du suivi du phénomène suicidaire sur les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo. Les questions de santé environnement ont fait l'objet d'une attention particulière avec la publication du second *Baromètre Santé Environnement,* enquête déclarative menée auprès de 1 500 breton.ne.s pour mieux connaître leurs comportements et représentations sur ces enjeux.
- L'observation de la santé dans les territoires, par la mise en ligne du tableau de bord des indicateurs de santé à l'échelle des 21 Pays de Bretagne et son extension à des données complémentaires en termes de comportements de santé et de recours aux soins.

■ **Le soutien aux actions de promotion de la santé et d'écoute des jeunes [II - 1 et 2]**

Dans le prolongement des soutiens accordés dans le cadre de l'appel à projets lancé sur la période 2012-2014, la Région a souhaité poursuivre son accompagnement pour les actions connaissant de nouveaux développements en 2015, avec une attention particulière pour les démarches impliquant les jeunes. 24 projets ont ainsi été confortés, selon la répartition suivante :

- 5 projets de prévention par les pairs, tels que la réalisation par les jeunes d'une émission de radio sur les enjeux de santé ou la mise en place d'un réseau de jeunes correspondants santé dans les lycées costarmoricains ;
- 10 projets de sensibilisation des jeunes sur les questions de santé prioritaires telles que les conduites addictives, la vie affective et sexuelle ou encore l'alimentation ;
- 6 actions d'écoute et de prévention du mal-être chez les jeunes sur des territoires ne disposant pas de *Points accueil écoute jeunes* ;
- 3 actions de formation et de mise en réseau des professionnels sur des thématiques spécifiques telles que la vie affective et sexuelle et le phénomène suicidaire.

Le soutien aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), lieux généralistes et non stigmatisants de première écoute anonyme, confidentielle et gratuite, a également été poursuivi pour l'année 2015.

Indicateur N°1 [II-2] Points accueil écoute jeunes (PAEJ)	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre moyen de jeunes nouvellement accueillis par PAEJ	150	135	173	215

■ **La prévention des risques en milieu festif [II - 1]**

En application de la C*onvention sur la prévention des conduites à risques en milieu festif* signée avec l'État et à *l'Agence régionale de santé* pour la période 2014-2016, la Région s'est plus particulièrement mobilisée sur la formation des organisateurs et des bénévoles intervenant sur les rassemblements, en soutien à l'*Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie* (ANPAA) et au *Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire* (FEDDS).

■ **L'extension du dispositif d'*Animation territoriale de santé* (ATS) [III - 1]**

Le soutien à 11 territoires porteurs de l'animation territoriale de santé, aux côtés de *l'Agence régionale de santé*, a été poursuivi pour la dernière année des contrats tripartites 2013-2015. L'animation territoriale de santé a par ailleurs été étendue au Pays de Fougères, dans le prolongement du *Contrat local de santé* signé en 2014.

■ **La contribution à la mise en œuvre du PRSE [IV - 2]**

La contribution du Conseil régional à la mise en œuvre du PRSE s'est centrée, comme pour les exercices précédents, sur la construction d'une culture sur les enjeux de santé environnementale avec les acteurs de terrain. Une nouvelle formation de professionnels de prévention a ainsi été mise en œuvre. Par ailleurs, la Région Bretagne a pris une part active dans les travaux préparatoires à l'élaboration du troisième PRSE, en déclinaison du *Plan national santé environnement* 2015-2019.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission II.

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- Taux de chômage fin 2015 Bretagne : 8,9 % (France : 9,9 %)
- exportations : 10,1 milliards d'euros

2015 a été une année de reprise de l'économie bretonne. Ce sont 5 200 nouveaux emplois nets qui ont été créés après la perte de 14 000 emplois les 3 années précédentes. Cette évolution positive de l'emploi ne permet pas encore une baisse significative du chômage mais permet d'entrevoir l'année 2016 positivement dans un contexte de légère reprise nationale. L'année 2015 est restée marquée par des mutations importantes pour nos filières historiques et l'émergence de nouvelles activités économiques dans la droite ligne des orientations définies dans la *Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises* (SRDEII).

Les évolutions sont globalement plus favorables en Bretagne qu'au plan national. Ainsi, la Bretagne reste toujours parmi les régions ayant le plus faible taux de chômage, en baisse de 0,1 point au dernier trimestre. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi dans la Région a progressé. Point positif, la reprise dans la construction observée aux deux trimestres précédents se confirme, aussi bien pour les permis de construire que pour les mises en chantier. Par ailleurs, les indicateurs de démographie d'entreprises restent porteurs avec une reprise des créations et une diminution des défaillances.

Bien sûr des difficultés importantes subsistent dans certains secteurs industriels et le secteur agricole connaît des difficultés dans plusieurs segments importants pour le territoire, notamment dans le domaine de l'élevage fortement impacté par la dérégulation et la volatilité des cours mondiaux.

II. La Glaz économie

Le travail sur les onze grandes filières de l'économie bretonne et sur les sept *Domaines d'innovation stratégique* s'est poursuivi pour identifier les besoins des entreprises et adapter les dispositifs permettant de les soutenir aux différentes étapes de leur existence.

2015 a été l'année de la mobilisation des premiers crédits européens de la programmation 2014-2020 avec notamment le lancement des premiers appels à projet au bénéfice de l'agriculture et l'agro-alimentaire dans le cadre du FEADER, faisant de la Bretagne la première région française en terme d'engagement sur ce sujet.

➔ Les initiatives en matière de développement durable

La part des crédits dédiés aux mesures agro-environnementales dans le FEADER permet d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques leur permettant de concilier durabilité des systèmes et compétitivité.

Les dispositifs d'innovation soutiennent les projets s'inscrivant dans les dynamiques de transition, que ce soit via des opérateurs dédiés tel *l'Institut pour la transition énergétique France énergies marine*s, des appels à projets ou des soutiens au fil de l'eau.

Le *référentiel pêche durable* a été élaboré en articulation avec *PADUS* et a permis d'en valider le caractère opérationnel.

> les Zooms Padus :

le référentiel pêche durable

Le *référentiel pêche durable* est le premier projet ayant fait l'objet du déploiement. Les deux démarches ont ainsi pu s'alimenter mutuellement. L'initiative régionale d'élaborer un référentiel de pêche et d'aquaculture durable s'inscrit dans la continuité d'un travail sur les possibilités de mettre en œuvre des mesures halio-environnementales, posant notamment la question de la transposition pour la pêche des mesures qui existent pour l'agriculture. Le référentiel pêche durable est réalisé en concertation avec les acteurs du secteur et les scientifiques. Sa conception en « défis », « objectifs » et « propositions » d'actions permet de garder ouvert le champs des actions qui peuvent être réalisées. La mise en œuvre du référentiel est dépendante du FEAMP 2014-2020 et de son organisation nationale.

l'Agriculture écologiquement performante

Le concept d'*Agriculture écologiquement performante* (AEP) intègre les 24 enjeux de développement durable identifiés dans *PADUS*. L'objectif de meilleure prise en compte de l'environnement et de l'accroissement de la valeur ajoutée, de l'autonomie des exploitations sont d'ailleurs des fondements de l'AEP. En cohérence avec l'exigence régionale de qualité démocratique, dès l'amont de la démarche, les parties prenantes ont été associées de diverses manières (entretiens individuels, ateliers prospectifs, associations des organisations professionnelles, etc). Afin d'identifier collectivement les bonnes pratiques, l'AEP s'appuie sur des dynamiques de partenariat pour expérimenter, favoriser la pertinence, la pérennité, la complémentarité des projets.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160704-DEE_SEGEP_03-DE

➔ L'approche territoriale de l'action régionale

L'action régionale doit s'adapter aux besoins des porteurs de projet quelle que soit la typologie de ces derniers ou leur localisation. Outre l'organisation de la cohérence géographique de l'accompagnement avec le soutien d'opérateurs pour qu'ils maillent le territoire, la Région peut aller plus loin dans certains cas et déléguer la décision d'octroi des soutiens à des opérateurs territorialisés, par nature au fait des enjeux et spécificités de leur territoire.

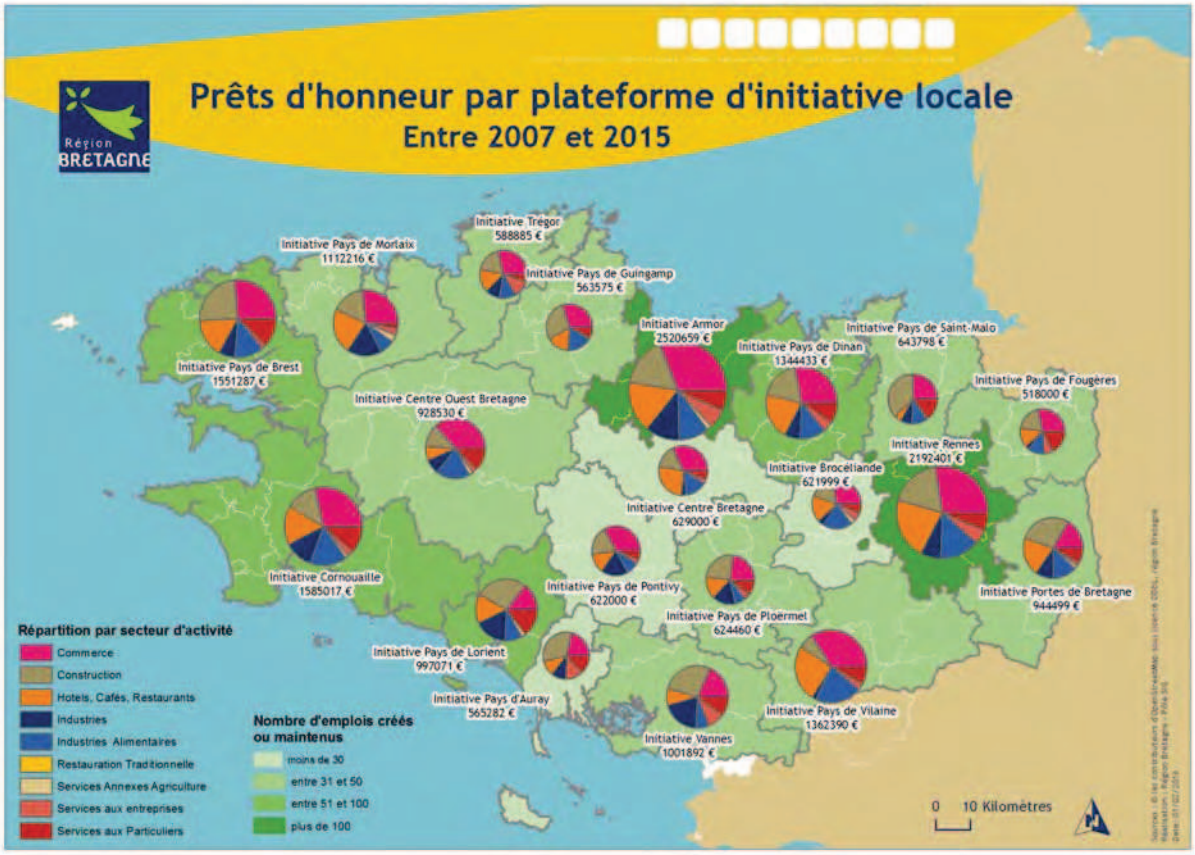

Cette carte recense par *Plateforme d'initiative locale* les prêts d'honneurs octroyés pour des reprises d'entreprises depuis le début du dispositif BRIT en précisant les secteurs d'activités et les incidences sur l'emploi.

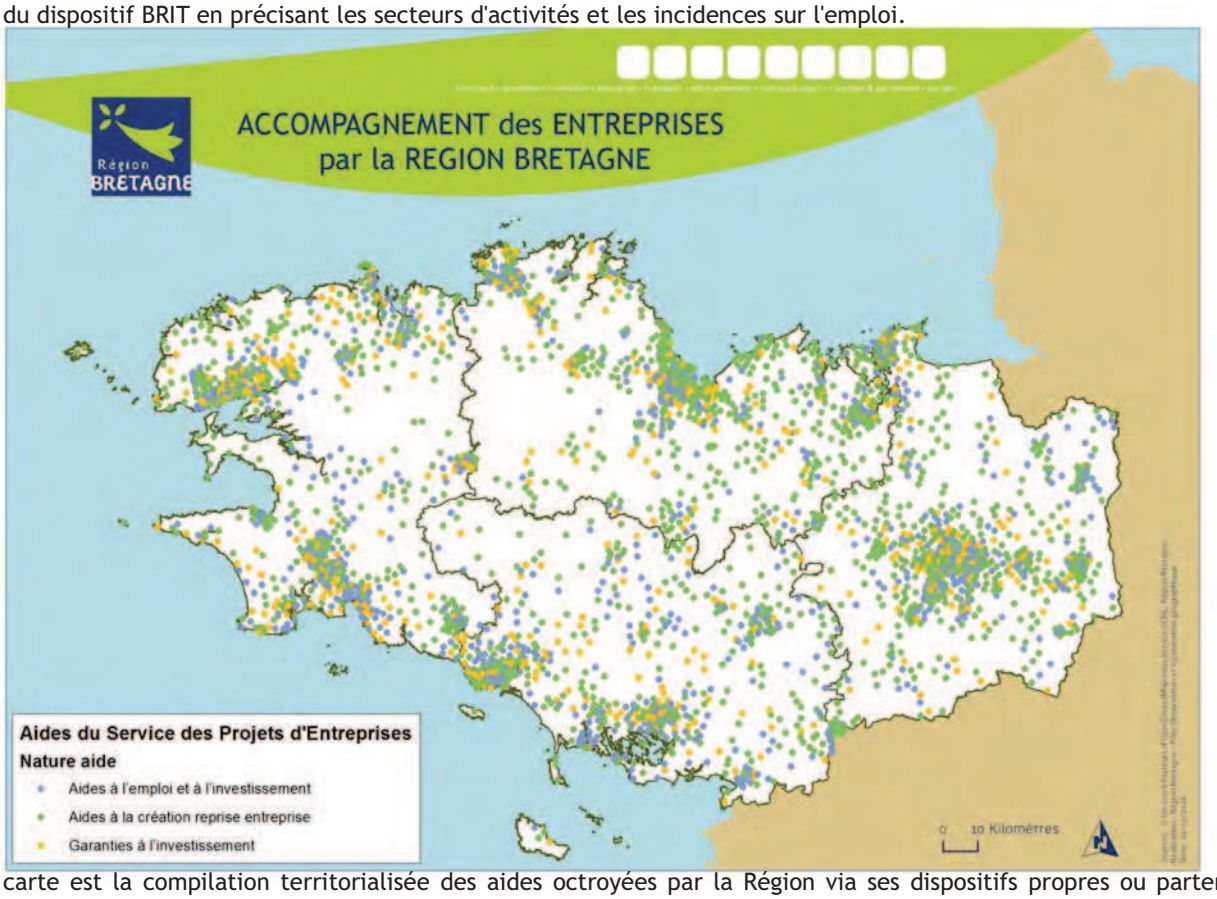

Cette carte est la compilation territorialisée des aides octroyées par la Région via ses dispositifs propres ou partenariaux (Bpifrance, Initiative Bretagne, Réseau Entreprendre) sur l'ensemble de la Bretagne.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

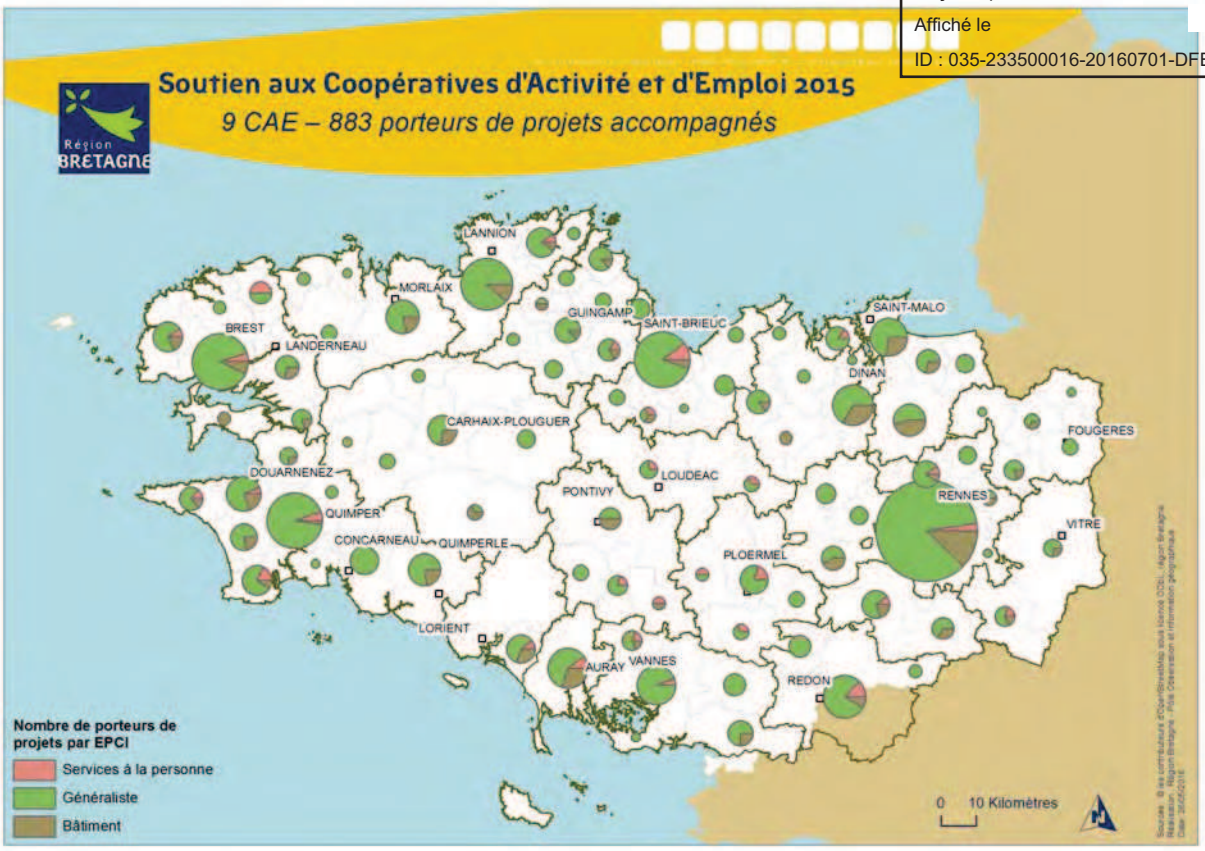

Cette carte liste par EPCI la localisation des personnes hébergées dans une des *Coopératives d'activités et d'emploi* bretonnes qu'elle soit généraliste ou sectorielle.

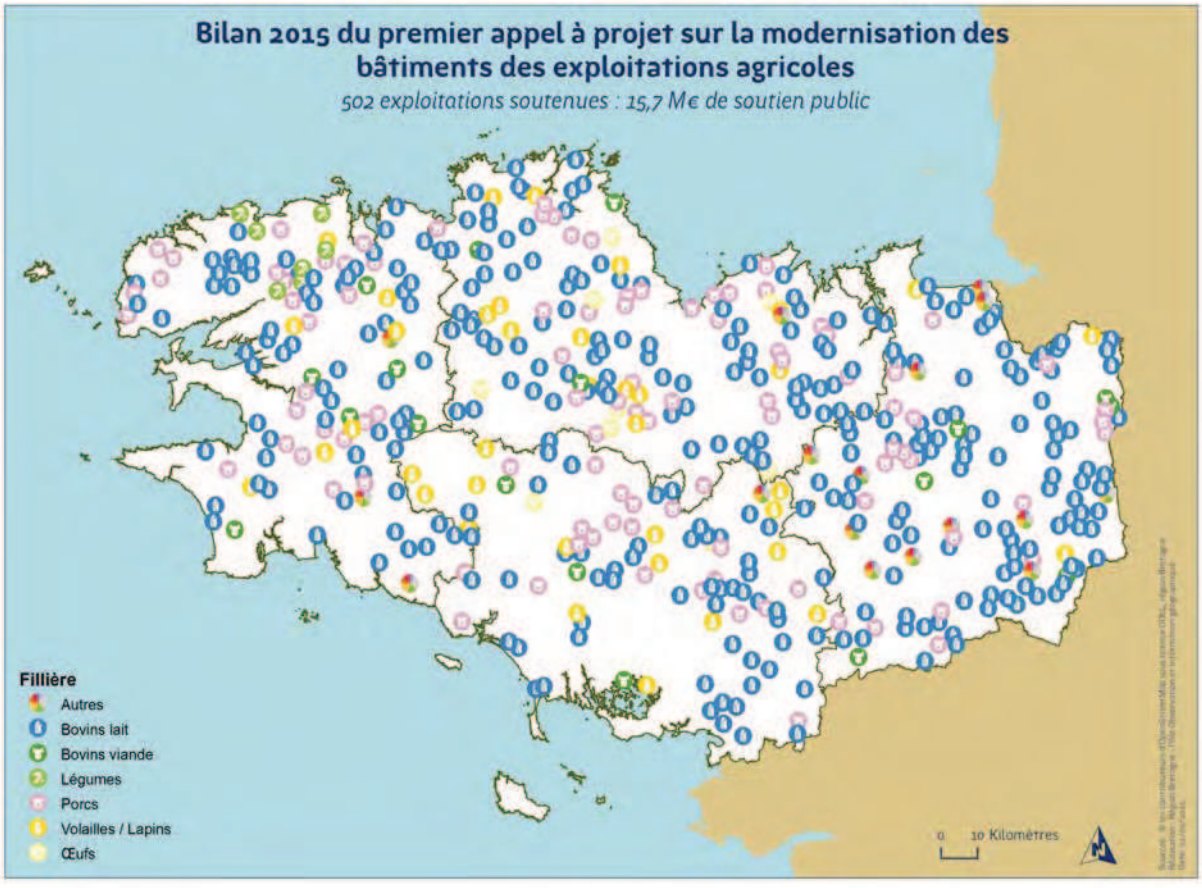

Cette carte compile par filière la localisation des exploitations agricoles ayant vu leur programme d'investissements être soutenu dans le cadre du premier appel à projet FEADER.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Appui aux partenaires 2014

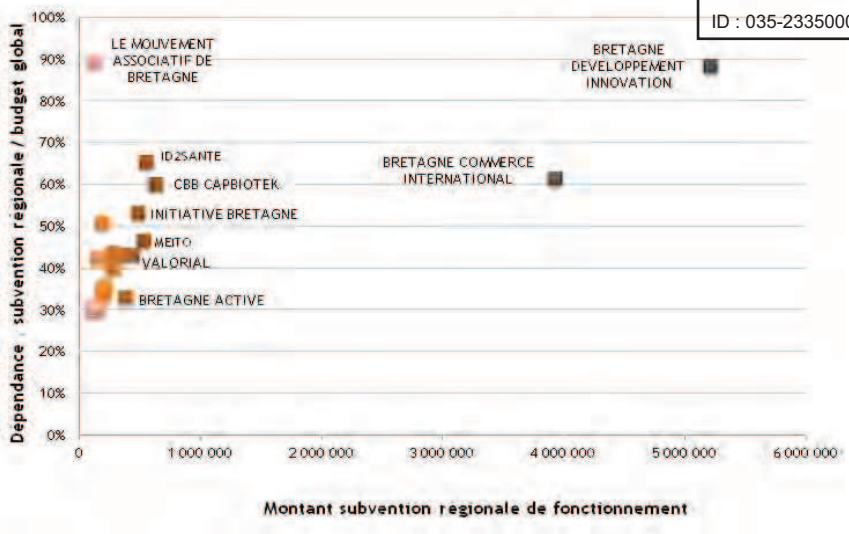

> **Zoom sur Bretagne développement innovation :**

Dans un contexte financier nécessitant une optimisation de la mobilisation des aides publiques, la Région a poursuivi son soutien à BDI dans sa démarche de pilotage et de suivi de la Glaz Economie. L'action de BDI a contribué au développement de filière stratégique pour le territoire, citons notamment les EMR, les smarts Grids ou la cybersécurité. Le travail de rationalisation de l'éco-système commencé l'année précédente s'est poursuivi notamment autour des centres techniques de l'agro-alimentaire, ce qui a permis d'aboutir à la constitution d'Act Food.

> **Zoom sur Bretagne commerce international :**

La Région a par ailleurs maintenu son accompagnement à BCI pour que cette dernière continue à se mobiliser au bénéfice de l'internationalisation des entreprises bretonnes, via notamment le développement des missions acheteurs qui permettent à des entreprises bretonnes de présenter leur offre à des acteurs étrangers sur site. Cette réponse, liée à la diminution des moyens d'entreprises pour aller sur des salons à l'international, leur permet d'exposer leurs produits sur site à plusieurs acheteurs susceptibles de générer un volume d'affaires conséquent.

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

➔ Pour en savoir plus sur la politique intégrée en faveur de la mer, consulter le RAP transversal dédié.

La Région a continué d'adapter ses modalités d'intervention aux besoins des porteurs de projets en identifiant les moyens et les moments où son intervention a le plus d'effet-levier.

Dans ce contexte, deux outils importants permettant de décliner plus fortement la politique régionale ont été lancés, le fonds de co-investissement Breizh'up et, par l'intermédiaire de la SEMAEB, la société de portage immobilier Breiz'h Immo, ils seront pleinement opérationnels en 2016.

Ils complètent la palette des outils d'ingénierie financière portés ou soutenus par la Région, et assurent le continuum de l'action régionale du soutien à la recherche publique jusqu'à la transmission d'entreprises. Ces outils s'ouvrent désormais pour certains d'entre eux (prêts, garanties) à l'agriculture, permettant à ce secteur d'activité stratégique de bénéficier de modalités d'accompagnement identiques à celles déjà en place dans l'industrie, l'artisanat ou le commerce.

En parallèle, la Région, en lien avec BDI a poursuivi sa démarche de rationalisation de l'éco-système pour le rendre plus efficient et plus lisible. Ainsi a été créée Act Food, fédération des centres techniques agri-agro bretons, qui permet de densifier l'offre de services et d'avoir un opérateur suffisamment étoffé pour pouvoir se positionner sur desprojets nationaux ou européens importants.

L'extension territoriale des Pôles de compétitivité entre Pays-de-la-Loire et Bretagne est désormais achevée, offrant aux entreprises, labos et centres techniques bretons la capacité de bénéficier des compétences de 7 Pôles qui couvrent une part importante des filières majeures du territoire et renforce les opportunités de transversalité, source de croissance.

Toujours dans une démarche de cohérence et de partenariat entre les financeurs, Emergys est devenu l'incubateur unique en Bretagne pour soutenir l'émergence de projets, en lien notamment avec les sept technopoles qui renforcent leur articulation à l'échelle régionale en créant une fédération, qui est un moyen de continuer à faciliter les relations avec la Région.

La Région s'est par ailleurs totalement emparée des fonds européens qu'elle gère pour qu'ils puissent être activés au bénéfice du développement et de la compétitivité des entreprises et des agriculteurs. Sur ce dernier sujet, plusieurs appels à projet ont été lancés et ont généré un engagement financier conséquent sur les thématiques énergétiques, agro-environnementales ou de modernisation de l'outil de production, toujours dans l'optique de contribuer à la compétitivité durable.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique, au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	30,7
Catégorie B	17,0
Catégorie C	12,4
Temporaires	3,7
Total ETP	63,8
Total Masse salariale	3 253 968 €

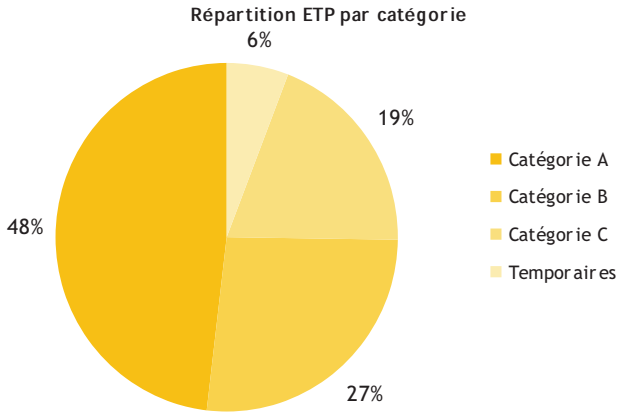

Répartition des dépenses

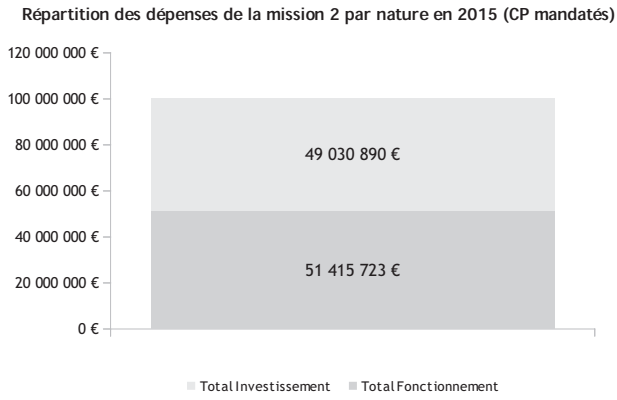

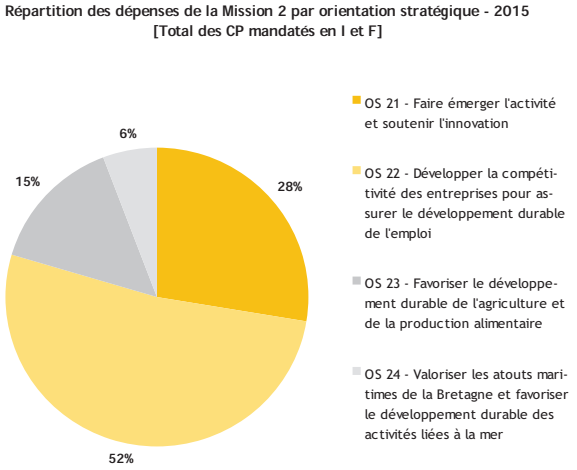

Dépenses par orientation stratégique

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité		CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
OS 21 - Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		27 730 194 €	28 900 000 €	96%
	Fonctionnement	24 504 564 €	25 500 000 €	96%
	Investissement	3 225 631 €	3 400 000 €	95%
OS 22 - Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		52 192 710 €	56 124 000 €	93%
	Fonctionnement	16 056 331 €	16 805 000 €	96%
	Investissement	36 136 379 €	39 319 000 €	92%
OS 23 - Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		14 723 561 €	17 650 000 €	83%
	Fonctionnement	8 751 192 €	9 500 000 €	92%
	Investissement	5 972 369 €	8 150 000 €	73%
OS 24 - Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		5 800 147 €	8 281 000 €	70%
	Fonctionnement	2 103 636 €	3 098 000 €	68%
	Investissement	3 696 511 €	5 183 000 €	71%
Dépenses totales de la Mission 2 (I et F)		100 446 613 €	110 955 000 €	91%
Total Fonctionnement		51 415 723 €	54 903 000 €	94%
Total Investissement		49 030 890 €	56 052 000 €	87%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 212 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Chiffres clés

- 1088 M€ de DIRDE - Dépense Intérieure de recherche et développement des entreprises et 6 563 chercheurs en entreprise (2013)
- 5ème Région innovante

Documents cadre

- Stratégie régionale de développement économique, d'innovation (SRDEII) et d'internationalisation votée en décembre 2013
- S3 « Smart Specialization Strategy » : Stratégie de recherche et d'innovation votée à la fois avec la SRESR et la SRDEII en 2013

Pacte d'Avenir pour la Bretagne voté en décembre 2013

Objectifs	[I] - Favoriser un environnement propice à l'innovation	[II] - Soutenir les projets tout au long de la chaîne de l'innovation	[III] - Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation régionale
Actions		[II - 1] Valoriser les résultats de la recherche	[III - 1] Gouvernance et coordination du système régional d'innovation
		[II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	[III - 2] Promouvoir la stratégie régionale et les innovations bretonnes

Cadre de l'intervention

Dans le cadre de la déclinaison de la Glaz Economie (SRDEII) et en particulier de sa stratégie d'innovation (S3), le programme 212 a pour objectif d'accompagner les processus clés d'émergence de projets d'innovation, et de développer l'innovation en Bretagne partout et pour tous : tous types d'innovations (dont sociale), pour tous types d'entreprises (traditionnelles ou innovantes), sur tous les territoires, dans les filières socles de l'économie régionales comme dans les filières en émergence. Renforcé dans son rôle de chef de file des collectivités territoriales par la Loi NOTRe d'août 2015, le Conseil régional mène ainsi une politique active en matière de soutien au transfert de technologies et à l'innovation, aux côtés des EPCI, des Conseils départementaux, de Bpifrance Bretagne et en appui sur le volet innovation du PO FEDER/FSE 2014-2020.

14,8 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

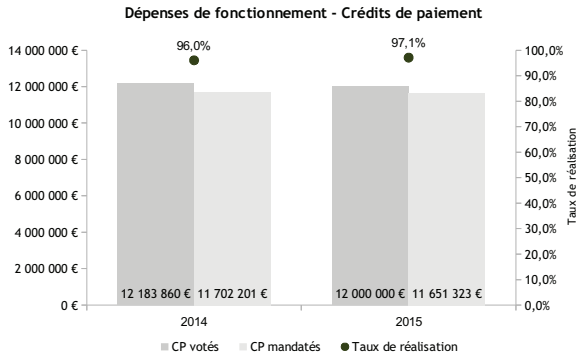

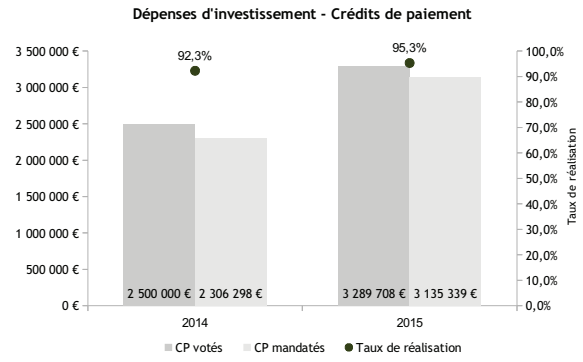

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	13 150 000 €	13 200 000 €
affectées	12 179 069 €	11 998 265 €

En fonctionnement :

- Près de 5 M€ ont été engagés en 2015 pour développer un environnement régional favorable à l'innovation et à l'émergence de projets innovants (Objectif I) en particulier à destination des des technopoles, des centres d'innovation technologique et des plateformes d'innovation.

- Les dispositifs favorisant la création d'entreprises innovantes et le transfert de technologies ont mobilisé près d' 1,9 M€ (maturation, transfert, incubation) (Action 2.1)

- Plus de 3,8 M€ de crédits régionaux ont été engagés pour le financement des projets industriels innovants, en partenariat avec Bpifrance Bretagne (Action 2.2)

- Enfin plus d'1,3 M€ ont été engagés pour la coordination régionale des acteurs de l'innovation et l'animation du *Réseau breton de l'innovation (RBI)*, ainsi que pour la coordination de la stratégie régionale SRDEII/S3, en complément des crédits FEDER/innovation (et des crédits du programme 226)(Objectif 3)

Autorisations de programme	2014	2015
votées	4 500 000 €	3 700 000 €
affectées	2 906 007 €	3 059 698 €

En investissement :

Cette année à nouveau, l'essentiel de l'investissement a été mobilisé pour des projets d'entreprises, à hauteur de 2,5 M€ d'avances remboursables accordées (Action 2.2)

Les Centres d'innovation, dans la période de structuration de leurs *Contrats d'Objectifs et de Moyens*, ont défini leurs besoins d'investissements sur la période 2016-2020 et ont donc peu sollicité l'intervention régionale pour de nouveaux outils de R&D.

A noter par ailleurs, l'intervention en faveur de l'expérimentation de la Technopole de Lannion d'un accélérateur commercial de start-up « 222 Business Pool » (ayant une vocation régionale à brève échéance)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Une régionalisation renforcée des opérateurs de soutien à l'innovation [I]

En 2015, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la régionalisation des acteurs de soutien à l'innovation avec :

- Le dispositif régional d'incubation et d'accompagnement des start-up confié en 2015 à la F*édération régionale des Technopoles*. Les 7 Technopoles assurent une couverture régionale et sont organisées au sein de la *Fédération des 7TB*, association créée en 2014 pour mutualiser des moyens, coordonner des actions communes et déployer des actions ou dispositifs régionaux liés à l'innovation. Elle porte le dispositif régional d'incubation depuis 2015 dans une démarche de simplification, de lisibilité et de montée en compétence.

- L'accélération du projet de fédération régionale des *Centres d'innovation agri-agro breton* : *ACT FOOD Bretagne*, dont le protocole d'accord signé à l'automne 2015 a permis de poser les bases d'un outil de mutualisation de performance et de lisibilité accrues.

- Le cadre d'intervention commun élaboré avec les collectivités territoriales bretonnes autour de *Contrats d'Objectifs et de Moyens 2015-2020* des 12 *Centres d'innovation technologiques* (CIT) ; en effet, si ce cadre n'a pu être finalisé au vu des évolutions apportées par la loi NOTRe, les activités des centres sont désormais accompagnées par tous selon un modèle commun et structurées autour autour de 5 grands métiers : animation et diffusion technologique à caractère collectif ; sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation industriels ; Recherche et Développement propre ; Recherche collaborative ; prestations/formations facturées.

Indicateur N° 1 [I] Données d'activités des centres d'innovation technologique	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2015
Nombre d'adhérents	744	766	783	831	893	900
Nombre de visites d'entreprises	1 062	976	1 061	1 194	1 085	1 150
Nombre de services rendus	1 354	1 287	1 346	1 797	1 957	1 960

■ Des projets industriels innovants à nouveau en croissance [II]

Les projets d'innovation des entreprises de toute nature ont été particulièrement importants cette année. Ils ont mobilisé plus de 8,6 M€ de crédits régionaux dont plus de 2,5 M€ en avances remboursables, en complément des dispositifs partenariaux avec *Bpifrance*. Plusieurs projets structurants des filières bretonnes ont été accompagnés (Agri, IAA, Biotechs, Santé, EMR...), mais le numérique reste le principal creuset d'innovations des entreprises (réalité augmentée, jeux vidéos...) y compris pour les innovations sociales. Plus précisément, 154 projets individuels innovants ont été accompagnés par la Région en 2015 (dispositifs PRDI, *Prestation régionale de diffusion de l'innovation* ; ALPI, *Aide au lancement de projets innovants* ; ARPI, *Aide régionale aux projets innovants* et AFPI, *Aide à la faisabilité des projets innovants*) pour près de 5,7 M€, auxquels s'ajoutent 2,9 M€ pour initier des projets collaboratifs entre opérateurs économique et de recherche.

Parmi ces projets «collaboratifs», un premier appel à projet d'expérimentation de solutions cyber : avec 16 projets déposés et 11 projets retenus pour près de 600 K€ d'aides accordées (subventions et avances remboursables). Ce premier appel à projet visant à soutenir l'expérimentation de solutions de cybersécurité dans les filières bretonnes, en appui sur la MEITO, a été un véritable accélérateur de croissance et/ou de diversification pour les 11 PME bretonnes lauréates.

Indicateur N° 2 [II-2] Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2016
Nombre de projets innovants des entreprises *(dont projets collaboratifs) - NB : Dispositif PRDI ajouté en 2014 (58 projets)*	105 (31)	110 (34)	105 (36)	115 (32)	174 (35)	186 (32)	160 (30)

■ L'innovation au cœur de la Glaz Economie [III]

L'année 2015 a été marquée par la déclinaison de la *Glaz Economie* et l'animation dédiée par *Bretagne Développement Innovation* autour d'actions phares comme le lancement du site web de la *Glaz Economie*, une nouvelle dynamique des acteurs des principaux *Domaines d'innovation stratégiques* afin qu'ils se tournent davantage vers l'Europe (cofinancée par le FEDER), ou encore la présentation du rapport de mise en œuvre en session d'octobre 2015 du Conseil régional. Par ailleurs, la promotion de la *Glaz Economie* s'est aussi incarnée dans le renouvellement de l'événement des « *360 possibles* » dont la deuxième édition s'est tenue à Brest en 2015.

■Les dossiers innovation pour lancer la programmation du FEDER 2014-2020

L'année 2015 a également constitué le coup d'envoi de la programmation du PO FEDER-FSE 2014-2020, qui a commencé par le financement de plusieurs projets innovants, pour un montant de 4,2 M €, comme le programme de maturation de la *SATT Ouest Valorisation*, des projets des centres d'innovation technologique ou encore le projet de soutien à l'entrepreneuriat étudiant *PEPITE BRETAGNE*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 182 projets labellisés en 2015
- Plus de 1 000 adhérents aux 7 Pôles de compétitivité bretons à fin 2015

Documents cadre

- Stratégie régionale de développement économique, d'innovation (SRDEII) et d'internationalisation votée en décembre 2013
- S3 « Smart Specialization Strategy » : Stratégie de recherche et d'innovation votée à la fois avec la SRESR et la SRDEII en 2013

Pacte d'Avenir pour la Bretagne voté en décembre 2013

Programme 214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Actions Objectifs

[I] - Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

- [I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- [I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

[II] - Accompagner les projets structurants

Cadre de l'intervention

Le programme 214 a pour ambition d'accompagner la structuration et les mutations des secteurs clés de l'économie bretonne, dans le cadre d'une dynamique nationale et européenne, et d'accélérer les collaborations et synergies entre la recherche publique et privée dans chacun des grands secteurs économiques bretons. Ce programme s'inscrit en Bretagne à la fois dans un partenariat historique avec, qui a créé le label « pôle de compétitivité » en 2005 et accompagne les pôles de compétitivité aux côtés des Régions, en particulier via le *Fonds unique interministériel (FUI)*, et avec les collectivités bretonnes, au sein d'un système unique en France de « Guichet unique » des collectivités bretonnes en faveur des projets des pôles de compétitivité, géré par la Région.

12,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

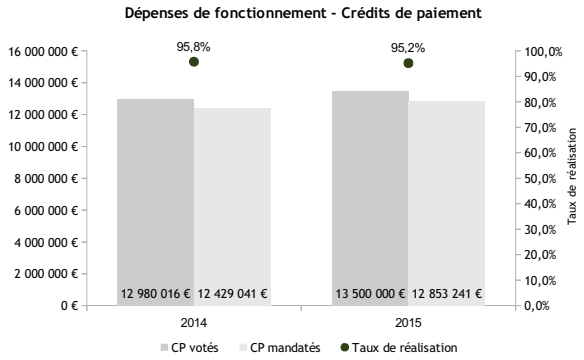

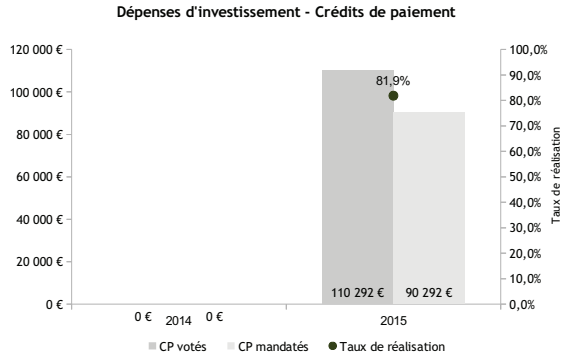

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	15 000 000 €	15 000 000 €
affectées	13 885 554 €	14 655 271 €

Le nombre de projets soutenus est à nouveau en hausse en 2015. Le budget consacré aux bénéficiaires directs des projets collaboratifs issus des Pôles est en effet en hausse par rapport à 2014 pour atteindre un niveau d'engagement historique de plus de 12,2 M€ (contre 10,3 M€ en 2014). Sur ces 12,2 M€, 7,2M€ ont concerné les PME régionales, 3,8 M€ les laboratoires académiques de recherche, et 1,1 M€ les centres d'innovation technologiques et plate-formes de recherche appliquée. En 2013, Valorial était le premier pôle bénéficiaire des crédits régionaux ; en 2014 c'était le Pôle Mer Bretagne Atlantique et en 2015 ce sont les projets du Pôle Images et Réseaux qui ont bénéficié en priorité du financement régional pour 4,5 M€, à destination de projets portés par des PME bretonnes, notamment dans le cadre de l'appel à projet PME. Les projets agroalimentaires ont représenté quant à eux, à nouveau plus de 3 M€ pour des projets irriguant de nombreux secteurs des IAA des produits ou des process.

Au total 35 projets pour 81 partenaires ont été soutenus.

Enfin, près de 2,4 M€ ont été engagés à destination des outils structurants : IRT B-COM, France Énergies Marines et la plateforme EXCELCAR, née cette année. Le soutien engagé en investissement a justement concerné la structuration de la plateforme EXCELCAR,

Autorisations de programme	2014	2015
votées	0 €	800 000 €
affectées	0 €	120 389 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ La concrétisation du passage de 4 à 7 Pôles de compétitivités en Bretagne [I-1]

Engagées depuis 2014, les extensions des Pôles ligériens se sont toutes concrétisées en 2015. En Bretagne, 4 Pôles sont présents historiquement depuis 2005 : Le Pôle Mer Bretagne Atlantique (technologies maritimes); le Pôle Images et Réseaux (numérique), ; le Pôle Valorial (Agroalimentaire), et enfin le Pôle ID4Car (véhicule et mobilité). Depuis 2015, dans une démarche de réciprocité entre les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Pôles ligériens se sont développés ou étendus à la Bretagne : EMC2 (technologies avancées de production - « Advanced Manufacturing »), Végépolys (création et pratiques culturales de végétaux spécialisés), et *Atlanpole Biotherapies* (thérapies avancées). Les antennes bretonnes de ces Pôles sont portées par des *Centres d'innovation technologique bretons*, à savoir, Végénov pour Végépolys, ID2Santé pour Biothérapie, et l'Institut Maupertuis pour EMC2. L'indicateur intègre donc désormais les Pôles ligériens.

Indicateur 1[I-1] Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle	I&R		MER		VALORIAL		ID4Car		ABT		EMC2		VEGEPOLYS	
Établissements d'ens sup et de recherche	27 (-1)	11 %	56 (+3)	17 %	53 (-1)	17 %	65 (+1)	29 %	12 (0)	17 %	80 (+5)	24 %	39 (+4)	11 %
PME (moins de 250 salariés)	180 (-4)	71 %	197 (+5)	58 %	172 (+35)	56 %	88 (+9)	39 %	59 (+3)	83 %	167 (+6)	51 %	272 (+2)	74 %
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	27 (+2)	11 %	43 (-2)	13 %	46 (+4)	15 %	52 (+2)	23 %	-		83 (+12)	25 %	23 (+1)	6 %
Total *(dont adhérents bretons)*	254 (172)		337 (218)		307 (167)		226 (91)		71 (9)		330 (25)		367 (13)	
Indicateur 2 [I-2]: Participation à un projet collaboratif labellisé et encore en cours	I&R		MER		VALORIAL		ID4Car		ABT		EMC2		VEGEPOLYS	
Nombre de PME	124		188		102		78		44		53		77	
Nombre d'établissements de recherche	204		186		103		73		266		69		35	

■ Une première période 2013-2015 des Contrats de Performance équilibrée malgré la baisse des dotations de l'État [I-2]

La Région, comme les autres collectivités, a tenu ses engagements vis à vis des Pôles, qu'il s'agisse du financement des projets ou des structures d'animation. L'État ayant réduit ses dotations aux Pôles en 2014, les collectivités ont été satisfaites d'un maintien en 2015. Cette première période des contrats de performance des Pôles bretons s'est effectivement achevée avec un financement 2013-2015 des projets des Pôles par les collectivités bretonnes de l'ordre de 30 M€ répartis comme suit :

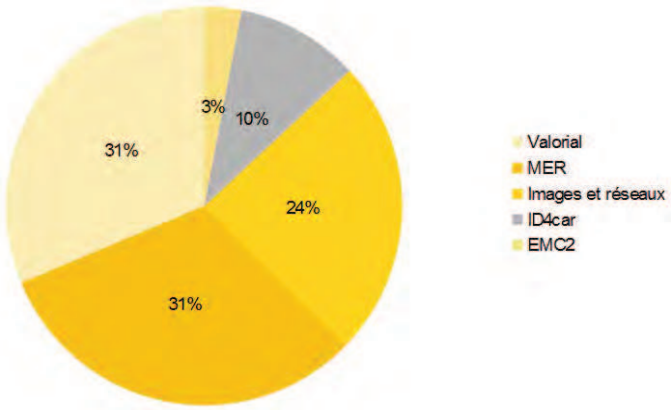

Indicateur N°3 [I-2] Répartition des engagements en faveur des pôles de compétitivité par collectivité territoriale (M€)

	CRB	CD22	Lannion	CD29	Brest	Quimper	CD35	Rennes	St Malo	CD56	Lorient	Vannes	Morlaix	Saint-Brieu
Valorial	21,09	1,12	0,07	2,39	0,07	0,65	0,77	0,70	0,43	0,62	0,08	0,10	0,00	0,15
PMB	20,26	0,17	0,10	3,78	1,82	0,21	0,48	0,53	0,22	1,02	0,80	0,06	0,23	0,00
i&R	37,54	0,61	0,51	1,17	0,76	0,03	2,99	4,21	0,00	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00
id4Car	5,79	0,03	0,00	0,08	0,00	0,08	0,33	0,75	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
EMC2	0,88	0,01	0,01	0,06	0,00	0,00	0,01	0,04	0,00	0,14	0,11	0,06	0,06	0,00
Total	85,57	1,94	0,69	7,48	2,65	0,97	4,58	6,23	0,73	2,48	0,98	0,22	0,30	0,18

Pôle	AE2015 (M€)	AE 2015 / 2014	Cumul Fin 2015 (M€)
Valorial	3,09	17%	28,22
PMB	2,73	-32%	29,69
I&R	4,54	107%	48,52
Id4Car	1,43	37%	7,17
EMC2	0,44	-4%	1,40
Total	12,24	18%	115,00

■ Une année charnière pour les outils structurants nés des Pôles : FEM, IRT B-Com et Excelcar [I-1]

- Pour FEM (France énergies marines), afin de continuer le processus de développement déjà engagé dans l'objectif de création d'un ITE (*Institut de Transition Énergétique*), une convention a été signée en juillet 2015 avec l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) pour établir les principes de soutien, avec un 1er objectif de présenter dans un appel à projet dédié une liste de projets qualifiés. Ce premier objectif est pleinement atteint par FEM en 2015, qui porte 8 des 10 projets retenus par l'Etat dans cet AAP mobilisant ainsi 3,4 M€ de crédits du Programme des Investissements d'Avenir et dont les résultats ont été connus en décembre 2015.
- B-Com a fait l'objet d'un audit lancé par l'Etat en 2015. Au vu des résultats encourageants de cet audit, une nouvelle convention 2016-2019 sera envisagée.
- Excelcar, inaugurée en avril 2015 et cofinancée par la Région, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Rennes métropole et les fonds FEDER, est une plateforme d'innovation regroupant des grandes entreprises, PME et ETI ainsi que des organismes de recherche actifs en Bretagne et dans les régions voisines, au cœur de la filière véhicules et mobilités. Le projet Excelcar vise trois objectifs stratégiques majeurs : allègement des structures, montée en gamme, et développement des technologies d'assemblages multi-matériaux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 220 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Chiffres clés

- 18 560 créations d'entreprises en Bretagne en 2015 (- 4,8 % par rapport à 2014) - source INSEE
- dont 7 766 autoentrepreneurs (-24,5 % par rapport à 2014)
- 2 590 défaillances d'entreprises en 2015 (- 9 % par rapport à 2014)

Documents cadre

- Stratégie Régionale pour l'Économie, l'Innovation et l'Internationalisation de la Bretagne (SRDEII)

Objectifs

- [I] - Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire
- [II] - Améliorer la structure financière des entreprises grâce aux outils d'ingénierie financière

Actions

- [I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- [I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement
- [II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres
- [II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projet par les dispositifs de prêts d'honneur
- [II - 3 Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés sous forme de garanties

Cadre de l'intervention

La Région a poursuivi son action en faveur d'une part, de la création et de la transmission d'entreprises en soutenant les structures d'accompagnement sur l'ensemble du territoire breton, et d'autre part, en dotant les outils d'ingénierie financière de façon à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur structuration financière, à tous les stades de leur cycle de développement. Elle a poursuivi ses accompagnements sur les fonds existants et en a crée un nouveau, -« Breizh Up ». Société de capital risque publique, Breizh Up co-investira dans les PME innovantes, aux côtés d'opérateurs de capital risque privés. Les investissements visent un objectif de rentabilité et s'inscrivent dans une logique de long terme, de pérennisation et de développement des activités financées.

9,6 M € en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

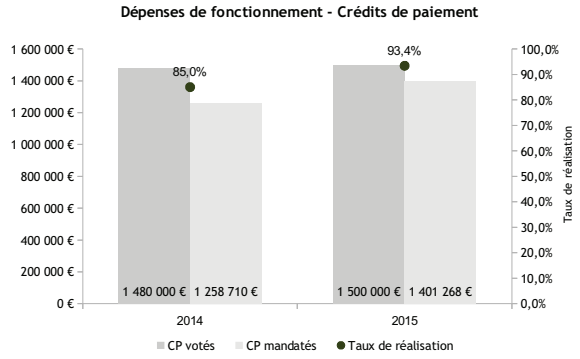

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 480 000 €	1 510 000 €
affectées	1 461 680 €	1 490 830 €

En fonctionnement :

- L'essentiel du budget est destiné au financement des structures d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, soit 70 % du programme. Une étude d'analyse du dispositif NACRE (*Nouvel Accompagnement pour la Création Reprise d'Entreprise*) a également été engagée financièrement en 2015.
- Très fortement engagées, à hauteur de 99 %, les autorisations d'engagement ont été ajustées au plus près des besoins estimés.

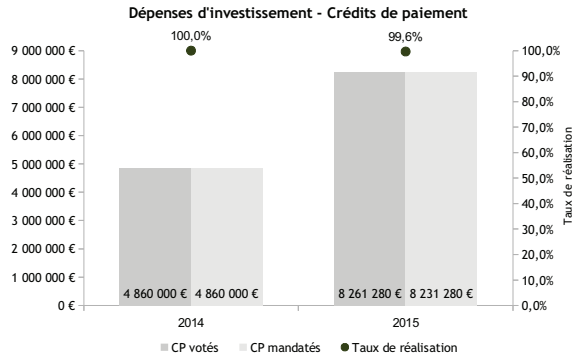

Autorisations de programme	2014	2015
votées	4 850 000 €	16 300 000 €
affectées	4 010 000 €	16 081 286 €

En investissement, les engagements sont réalisés à hauteur de 99 % et concernent les dotations :

- à la société Breizh Up, qui prendra ses premières participations en 2016, pour 10 M€ (la Région bénéficiant du soutien du FEDER pour 8 M€)
- au fonds OV3 pour 3,5 M€
- à l'augmentation de capital de la SEMAEB pour 1,7 M€ en vue de la constitution de Breizh Immo
- au fonds de prêts d'honneur PHAR pour 0,2 M€,
- au fonds de prêts d'honneur BRIT pour 0,4 M€ dont 0,2 M€ de prêt croissance
- au prêt d'amorçage avec Bpifrance pour 0,2 M€

Les crédits de paiement sont réalisés à 100 %.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton [I]

En 2015, la Région a maintenu son soutien aux structures d'accueil et d'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises qui maillent le territoire et permettent de financer et de suivre les porteurs de projets au plus près de leurs besoins. Deux nouvelles pépinières d'entreprises ont rejoint le réseau PHASE (*Pépinière hébergement accompagnement services aux entreprises*), celle de Vannes, et celle de Concarneau. Ceci porte le nombre de structures soutenues en 2015 à 41 [4 boutiques de gestion, 20 plates-formes d'initiative locales, 13 pépinières d'entreprises, l'ADIE (*Association pour le droit à l'Initiative économique*), REB (*Réseau entreprendre Bretagne*), Bretagne active et Initiative Bretagne]. La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence liée au financement d'actions d'accompagnement et de conseil organisées avant la création ou la reprise d'une entreprise et pendant les 3 années suivantes, à compter du 1er janvier 2017. Une étude portant sur l'évaluation du dispositif NACRE dans l'écosystème breton de la création-reprise d'entreprises a ainsi été initiée fin 2015, afin de permettre à la Région de disposer d'éléments permettant d'appréhender les enjeux de ce transfert et de s'y préparer.

Indicateur N°1 [I-2] Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	2 374	2 353	2 586	2 771	3 146	3 422	1 897
Nombre de projets suivis ou accompagnés répondant aux priorités régionales et soutenues par la Région	1 270	1 373	1 498	1 526	1 606	1 555	1 581

■ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres [II-1]

La Région a pris des participations dans 5 sociétés qui interviennent en fonds propres dans les entreprises bretonnes afin d'accompagner leur croissance : *Bretagne Jeunes Entreprises* (BJE), *Bretagne Capital Solidaire* (BCS), *Bretagne Participation*, *Ouest Ventures* et le *fonds GO Capital Amorçage*. En 2015, le fonds Ouest Ventures 3 est venu prendre le relais du fonds OV2 pour financer de jeunes entreprises innovantes en création.La Région a créé un nouveau fonds *Breizh'up* en faveur des jeunes PME innovantes en création, dans une logique de co-investissements avec des partenaires privés.

Indicateur N°2 [II-1] Première intervention en fonds propres (toutes structures)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
1ère intervention en fonds propres	24	16	18	20	24	20	30

■ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les fonds de prêts d'honneur [II-2]

- Le fonds BRIT *(Bretagne reprise initiative transmission)* géré par Initiative Bretagne, permet l'octroi - via les *Plates-formes d'initiative locale bretonnes* et le *Réseau Entreprendre Bretagne* (REB) - de prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises, sans garantie et sans intérêt, créant un effet levier important auprès des banques. Depuis sa création en 2007, près de 21 M€ ont été sollicités auprès de BRIT au profit de 2 557 repreneurs, générant ainsi un effet de levier auprès des banques de plus de 381 M€ et participant à la création ou au maintien de 10 345 emplois en Bretagne. En juin 2015, dans le cadre d'une expérimentation sur 2 ans, un compartiment de BRIT a été créé et doté de 400 000 € à parité entre la Région Bretagne et la Caisse des dépôts, afin de permettre l'octroi, par les plates-formes d'initiatives locales, de prêts d'honneur permettant de financer la croissance des petites entreprises de moins de 20 salariés, prioritairement du secteur des services aux entreprises ou aux particuliers. 9 prêts d'honneur ont ainsi été octroyés en 2015 au profit de 8 entreprises pour un montant global de 110 000 € avec une perspective de 43 emplois directs créés.

Indicateur N° 3 [II-2] Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Total prêts d'honneur	335 (+27%)	351 (+ 5 %)	366 (+ 4 %)	392 (+ 7 %)	428 (+ 9%)	511 (+19%)	400
Dont prêt Réseau entreprendre en Bretagne (créations et reprises à potentiel)	33	39	41	40	47	63	45
Dont prêts PHAR (entreprise innovantes en amorçage)	25	23	19	25	35	34	20
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE)	277 (+19%)	290 (+ 5 %)	306 (+ 6 %)	327 (+ 7 %)	346 (+6%)	414 (+ 20%)	345

Réalisée à l'occasion des cinq ans de la création de PHAR, l'évaluation menée en 2015 a validé le positionnement du dispositif comme première marche du financement de l'entreprise innovante en création.

Indicateur N° 4 [II] Nombre de projets soutenus en garanties : Bpifrance + Bretagne Active	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Fonds Régional de Garantie Bretagne (*Bpifrance*) : nombre d'accords	99	78	113	150	160	107	100
Bretagne Active : nombre d'accords	442	331	313	393	477	593	120

Dans un contexte de difficultés persistantes d'accès aux financements bancaires pour bon nombre de porteurs de projets, les outils d'intervention en garantie jouent pleinement leur rôle. En 2015, les fonds de garantie de *Bretagne Active* ont enregistré de nouveau une hausse significative de leur activité pour accompagner un public composé à 90 % de demandeurs d'emploi désireux de créer leur activité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Chiffres clés

- 10 648 établissements industriels dont 78 % de moins de 10 salariés (source : CCI Bretagne 2015)
- Taux de chômage à + 6,5 % en Bretagne en 2015 (fin 2015), contre +5 % en France (source : INSEE)

Documents cadre

- Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

PRIE : plan régional à l'international des entreprises bretonnes

Objectifs	[I] - Soutenir les entreprises dans leur développement à l'international	[II] - Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	[III] - Accompagner la dynamique de territoire
Actions	[I - 1] Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales	[II - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseau et la diffusion de bonnes pratiques	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[I - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[II - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
	[I - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international		

Cadre de l'intervention

Ce programme a pour vocation de favoriser le maintien et le développement des emplois durables et de qualité sur l'ensemble du territoire breton. L'action de la Région prend plusieurs formes d'accompagnements complémentaires :

- l'accompagnement des projets d'investissements des entreprises qui modernisent leurs outils de production et leurs process afin d'augmenter leur niveau de compétitivité, en mobilisant des contreparties FEADER lorsque le cadre s'y prête,
- l'accompagnement des chefs d'entreprises de PME, avec plusieurs types d'outils adaptés aux différentes problématiques rencontrées, qui leur permettent de monter en compétences sur les dimensions de la stratégie de développement de l'entreprise, sur la gestion des ressources humaines, l'égalité femmes-hommes, l'organisation industrielle, le développement international, ou bien la mise en réseau avec le partage des expériences et l'échange des bonnes pratiques,
- l'accompagnement pour développer l'emploi partagé, au travers des soutiens aux groupements d'employeurs, ou l'appui à l'émergence de dynamiques collectives,
- ainsi que le développement à l'international des entreprises bretonnes, sous plusieurs formes.

16,6 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

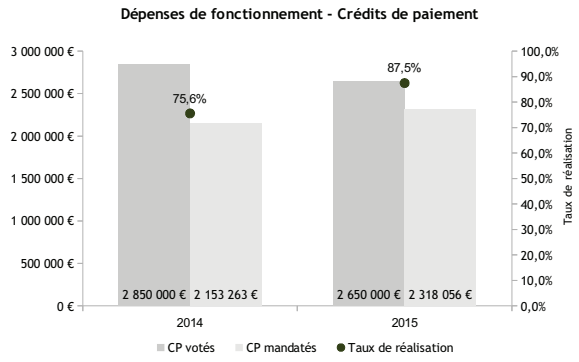

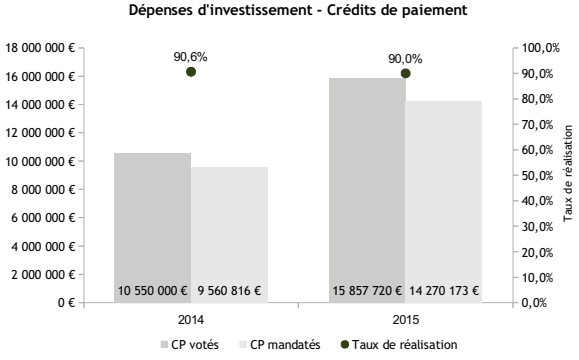

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	3 465 000 €	3 285 000 €
affectées	3 107 466 €	3 157 923 €

En fonctionnement :

- le niveau de réalisation des engagement à plus de 96 % est le résultat des accompagnements à l'international pour 52 % soit 1,65 M€ [I], de ceux en faveur des actions collectives pour 32 % soit 1 M€ [II], puis aux aides aux conseils (0,2 M€), aux groupements d'employeurs, ou au commerce.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	18 500 000 €	20 200 000 €
affectées	17 713 992 €	16 352 556 €

En investissement [Objectif II-2]:

- Les engagements résultent principalement du soutien sous forme de prêt à taux zéro aux entreprises qui recrutent et investissent dans des matériels plus compétitifs pour 9,5 M€, et aux Industries agro-alimentaires (IAA) pour 3,9 M€ sachant que ces dépenses permettront de mobiliser des contreparties FEADER. Parmi ces projets, de nombreuses entreprises ont investi massivement et créé de nombreux emplois (SILL, LNA, etc.)

Les autres accompagnements concernent le soutien aux entreprises de moins de 20 salariés et aux projets aux dimensions particulières.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales [I-1]**

Le nombre d'entreprises participant à des actions à l'international (missions de prospection et salons) s'est maintenu en 2015 malgré un contexte financier difficile, conduisant les entreprises à être plus sélectives dans leurs participations. Ce maintien s'explique par un ajustement du dispositif d'aide régional, plus incitatif, et par la mise en place par BCI de la formule du « Visiteur plus » qui permet à des entreprises bretonnes de conserver une certaine visibilité sur les salons en bénéficiant d'une présence sur le stand de BCI pour un coût limité. 31 salons ont ainsi été réalisés en 2015.

Indicateur N° 1 [I-1] Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Nombre d'entreprises	417	327	347	494	386	380	300

■ **Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [I-2]**

L'étude sur le marché des technologies médicales en Allemagne a été produite et diffusée à toutes les entreprises bretonnes de ce secteur d'activité, afin de leur fournir des éléments pour prospecter ses marchés.

■ **Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international [I-3]**

Le manque de structuration des ressources humaines et la barrière de la maîtrise des langues constituent bien souvent un frein important au développement des entreprises bretonnes à l'international. Dans cette perspective, la Région a lancé en juillet 2013 le dispositif *RH Export* qui permet d'accompagner le recrutement d'une ressource humaine à l'export pour les PME bretonnes ne disposant pas de personnel dédié. En 2015, 28 entreprises ont ainsi bénéficié de ce dispositif.

■ **Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques [II-1]**

Dans le cadre de *PBRH+*, 22 chefs d'entreprises ont participé à des accompagnements en gestion des ressources humaines en 2015.

Le réseau *PLATO*, animé par la CCI Bretagne, a permis d'accompagner 395 entreprises réparties au sein de 32 groupes, animés par 74 cadres-coachs de grandes entreprises, sur l'ensemble du territoire breton.

Dans le cadre du programme *Compétitivité Auto Bretagne* (CAB) piloté par AUTEO, 219 PME de la filière « véhicules et mobilité » ont été visitées, 21 diagnostics ont été réalisés et suivis d'un accompagnement.

De nouvelles actions collectives portées par ZOOPOLE pour les IAA ont été lancées en faveur de la traçabilité, par l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires (ABEA) pour la mutualisation des achats en IAA, l'ARIST pour la veille des PME, ainsi qu'une ambitieuse action portée par le Centre technique des industries mécaniques (CETIM), mobilisant du FEDER et prévoyant d'accompagner plus de 60 entreprises dans les 3 années à venir sur la performance industrielle des PME bretonnes.

Lles activités du *Centre régional des groupements d'employeurs* ont continué à se développer, avec la création d'un *Groupement sur le sport à Redon* (GESPR). Près de 1 500 entreprises adhèrent désormais au CRGE et emploient via le CRGE 838 salariés. Le CRGE a poursuivi ses missions en répondant aux sollicitations de 28 porteurs de projets, en réalisant 12 accompagnements d'adhérents et en organisant des formations dans le domaine juridique et commercial.

Indicateur N° 2 [II-2] Évolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de groupements d'employeurs bretons	16	16	14	14	14	14
Nombre d'entreprises adhérentes	1210	1 283	1 083	1 300	1 382	1 499
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	640	793	751	788	769	838

■ **La participation à l'élaboration d'une ingénierie financière des projets de qualité [II-3]**

Dans le cadre du *Pacte d'avenir pour la Bretagne*, le *Prêt participatif de développement* (PPD) réalisé en partenariat avec *Bpifrance* a été déplafonné à 500 K€ pour des projets dans les secteurs stratégiques de l'économie bretonne, notamment l'agroalimentaire, secteur pour lesquels les besoins apparaissaient importants. 20 entreprises agroalimentaires ont été accompagnées en 2015 par cet outil.

■ **Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales [III-1]**

- En janvier 2015, afin de renforcer le soutien aux entreprises artisanales, le dispositif ARPEF (*Aide régionale aux petites entreprises des filières)* a été modifié et ouvert aux 11 filières de la SRDEII, afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises artisanales de moins de 20 salariés de bénéficier d'une aide à l'investissement productif. Le montant de l'aide a également été augmenté pour permettre d'accompagner les projets ambitieux de ces petites entreprises qui maillent le territoire.

- En novembre 2015, dans le but de permettre aux entreprises commerciales dont la surface de vente est inférieure à 300 m², de se professionnaliser, se moderniser, et s'adapter aux mutations de leur environnement et notamment à l'extension de l'usage d'internet pour les achats, il a été décidé de soutenir - à titre expérimental sur 1 an – un plan d'actions en faveur du commerce en Bretagne proposé par la CCIB. Les actions ont pour ambition d'aider les commerces, notamment en zone rurale, à monter en performance et en qualité de services, de favoriser l'utilisation des TIC et de renforcer leur visibilité sur le net.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale

Chiffres clés

- 149 000 salariés - 3,8 Md€ de masse salariale
- L'économie sociale et solidaire compte 13 559 établissements répartis ainsi :

→ 10 810 associations

→ 2 222 coopératives

→ 471 mutuelles

→ 56 fondations

Source : Oress- Insee Panorama Bretagne décembre 2015

Documents cadre

- Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Objectifs	[I] - Favoriser la structuration et la promotion de l'économie sociale et solidaire	[II] - Accompagner la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale, créatrices d'emploi	[III] - Stimuler l'innovation économique et sociale	[IV] - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
Actions	[I - 1] Structurer au niveau régional et promouvoir l'économie sociale et solidaire	[II - 1] Soutenir l'emploi	[III - 1] Expérimenter avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux	
	[I - 2] Accompagner le lancement et le fonctionnement de pôles de développement dans les pays	[II - 2] Inciter aux démarches de conseil et de formation	[III - 2] Impulser une dynamique de création d'activités	
		[II - 3] Consolider la structure financière des entreprises solidaires	[III - 3] Développer des projets innovants à l'international	

Cadre de l'intervention

Acteurs de la cohésion sociale sur les territoires bretons, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) occupent une place non négligeable dans l'économie régionale. Avec 14,3 % des effectifs salariés dans la région (contre 10,5 % en moyenne nationale), la Bretagne se place en tête des régions françaises en poids des effectifs salariés par rapport au reste de l'économie (publique et privée confondues). Le poids des coopératives, notamment agricoles, dans les statistiques explique le rang de l'ESS en Bretagne. Toutefois, il faut souligner que la part de toutes les familles de l'ESS dans l'économie bretonne est supérieure à la moyenne nationale. L'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire en promouvant une économie à taille humaine, ancrée dans les territoires, apportent des réponses à des besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux exprimés par les populations. L'ESS est partie prenante de la mise en œuvre de la *Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Bretagne* (SRDEII) en tant que mode d'entrepreneuriat.

5,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

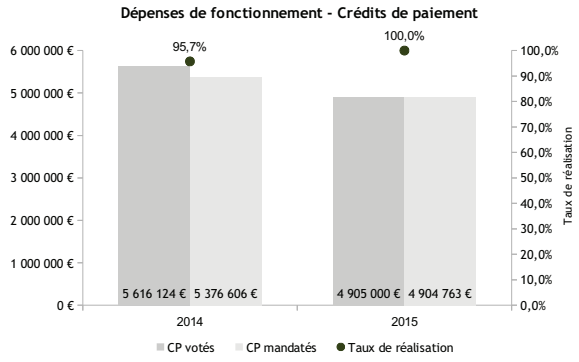

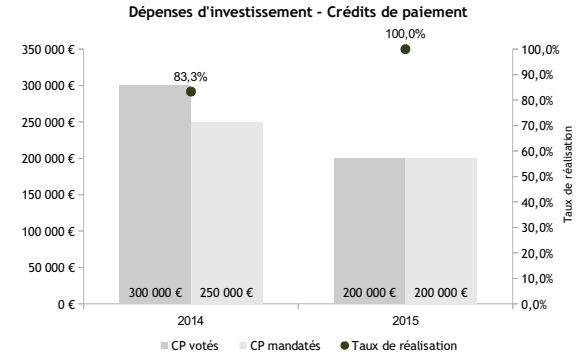

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	5 150 000 €	5 000 000 €
affectées	4 754 309 €	4 291 863 €

En fonctionnement :

673 K€ ont été affectés pour favoriser la structuration et la promotion de l'ESS [I], le soutien aux têtes de réseau de l'ESS [I] et les Pôles de développement de l'ESS.

2,4 M€ ont permis d'accompagner la pérennisation [II], et le développement des activités d'utilité sociale dont :

- 1,7 M€ consacrés au dispositif de soutien à la création d'emplois associatifs d'intérêt régional (EAIR)
- 200 K€ à la formation des bénévoles associatifs,
- et 280 K€ au *Dispositif local d'accompagnement*.
- 200 K€ ont été affectés aux syndicats de salariés [IV].
- 697 K€ ont été consacrés au démarrage de la politique d'innovation sociale et au paiement des conventions pluriannuelles passées avant 2014.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	300 000 €	150 000 €
affectées	300 000 €	150 000 €

En investissement :

-150 K€ ont permis de doter le *Fonds régional d'investissement solidaire* (FRIS) et le *Contrat d'apport associatif* (CAA) destinés à financer la consolidation et le développement des entreprises de l'ESS, le FRIS et le CAA sont gérés par *Bretagne Active*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Renforcement du soutien régional aux têtes de réseaux [I-1]

La Région soutient le fonctionnement des principales têtes de réseau de l'ESS (CRESS, Mouvement associatif, URSCOP). Le nombre d'adhérents à la *Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire* (CRESS) est passé de 72 en 2011 à 95 en 2015. La CRESS assure l'animation régionale des Pôles de l'ESS. Le partenariat avec ces acteurs régionaux contribue au soutien et à la promotion de l'ESS en Bretagne.

■ Structuration du maillage territorial par les pôles de l'ESS [I-2]

La Région a harmonisé les conventions des 15 pôles jusqu'à fin 2016. L'élaboration collaborative du nouveau référentiel des *Pôles* a permis d'identifier leurs objectifs prioritaires (soutenir la création et le développement d'activités d'entreprises de l'ESS, animer des projets collectifs, promouvoir l'ESS, participer au dialogue territorial), et des objectifs spécifiques liés au territoire. L'engagement des pôles comme acteur de l'économie territoriale est confirmé.

Indicateur N° 1 [I-2] Favoriser la structuration et la promotion de l'ESS	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre de pôles constitués depuis 2008	9	13	14	15	15	15	21
Nombre d'études de préfiguration par année depuis 2008	4	1	1	1	1	3	1

L'étude de préfiguration pour la mise en place du pôle du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, a été prolongée et arrive à échéance en 2016. Une étude de préfiguration a été réalisée pour un pôle à Loudéac- Centre Bretagne, et une troisième a été initié pour un pôle à Guingamp. Il n'y a pas eu de création de nouveau pôle en 2015.

■ Accompagner la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale créatrices d'emplois [II]

La Région a financé 37 *Emplois associatifs d'intérêt régional pour* 4 ans (276 toujours accompagnés fin 2015). La Région veille à la pérennisation des emplois dans les associations en contribuant avec l'Etat et la Caisse des Dépôts à la mise à disposition d'une offre de conseil variée dans le cadre du *Dispositif local d'accompagnement* (DLA). 6 opérateurs DLA ont été retenus pour assurer un appui sur tout le territoire.210 DLA ont été menés. La Région contribue au dynamisme du bénévolat en région en finançant des formations. En 2015, 162 actions de formation ont été soutenues pour 56 associations bénéficiaires et 4 058 bénévoles.

Afin de favoriser l'engagement et la prise de responsabilités des jeunes, la Région a mis en place différentes expérimentations. La Région soutient la création de juniors associations. 245 jeunes en mission de service civique ont bénéficié d'une *prime de civisme* dans le soutien scolaire, l'intégration des personnes en situation de handicap et les questions environnementales. La Région a soutenu durant l'été, l'expérimentation de 8 C*oopératives jeunesse service* (CJS) permettant à des jeunes de travailler et de s'investir dans la gestion d'une entreprise coopérative en tant qu'entrepreneurs salariés. Cette dernière expérimentation a été retenue dans le cadre national de *la France s'engage*.

Indicateur N° 2 [II-1] Accompagner la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale créatrices d'emplois	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre d'emploi associatifs d'intérêt régional financés par an	52	56	57	47	44	37	50

Les 37 emplois nouveaux se répartissent selon les secteurs d'activités suivants : 45 % culture, 18 % environnement, 8 % langues de Bretagne, 8 % sport, 8 % éducation populaire, 5 % innovation sociale,5 % solidarité et 3 % égalité.

■ Consolider la structure financière des entreprises solidaires l'ESS [II-3]

Les deux fonds créés en 2014 pour le financement de l'émergence des projets ESS et Innovation sociale ont accompagné leurs premiers projets. CAP Création ESS permettant la réalisation d'études de faisabilité, et CAP'CAE permettant de soutenir la création d'entreprises en CAE (*coopératives d'activité et d'emploi*) ont financé chacun 4 projets. Pilotée par la Région, la *plateforme* réunissant les principaux financeurs de l'ESS et de l'innovation sociale s'est réunie 2 fois afin d'améliorer les dispositifs et les financements publics et privés vers un soutien optimisé aux projets. La convention cadre avec *Bretagne Active* permet d'accompagner les structures de l'ESS, via notamment les outils d'ingénierie financière tels que le *Contrat d'apport associatif* (CAA) et le *Fonds régional d'investissement solidaire* (FRIS). L'ensemble des outils d'ingénierie financière ont ainsi permis de créer ou maintenir 1 622 ETP dans l'ESS en 2015.

Indicateur N°3 [II-3] Consolider la structure financière des entreprises solidaires	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre de structures ayant bénéficié du CAA depuis 2006	55	69	93	114	139	180	165
Nombre de structures ayant bénéficié du FRIS depuis 2008	25	28	41	58	67	84	77

■ Stimuler l'innovation économique et sociale [III]

En 2015, l'accompagnement d'études de faisabilité par CAP création ESS et le Fonds de confiance, a permis le soutien à l'émergence de 8 projets d'innovation sociale. Le soutien au développement de l'innovation sociale territoriale s'est poursuivi suite aux conventions cadres dégressives sur 3 ans mises en places en 2014. A titre d'illustration, le programme ANDES-Uniterres a développé en Bretagne des épiceries solidaires pour améliorer l'alimentation des populations précaires tout en soutenant le développement de l'agriculture locale ; une coopération entre aide alimentaire et agriculture de proximité a permis en 6 mois d'approvisionner 2 579 personnes en produits frais et de garantir un revenu décent à 23 producteurs en bio.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Documents cadre

- Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- PRIE BRETAGNE : plan régional à l'internationalisation des entreprises bretonnes

Programme 226 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Objectifs

- [I] - Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- [II] - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
- [III] - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie

Actions

- [III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
- [III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne
- [III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Cadre de l'intervention

Ce programme a pour vocation de soutenir les acteurs et les têtes de réseaux qui jouent un rôle reconnu dans la dynamique de mobilisation, de coordination et d'accompagnement des acteurs de l'économie bretonne, sur les secteurs stratégiques de la *Glaz économie*.
BDI (*Bretagne Développement Innovation)* intervient principalement sur les 11 grandes filières de l'économie bretonne et pilote la *Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation* (SRDEII). La Région finance BDI pour la coordination des acteurs et la mise en œuvre des grandes priorités de la *Glaz économie*, notamment au travers de projets territoriaux structurants, et pour son action sur la promotion économique de la Bretagne, en particulier via la *Marque Bretagne* qui rassemble entreprises, organismes publics et associations portant les valeurs de la Bretagne.
Bretagne Commerce International (BCI) est soutenu pour son action auprès des entreprises en faveur de leur internationalisation, qu'elles soient primo-exportatrices ou confirmées.
D'autres acteurs se mobilisant au service du développement des grandes filières, ou des clusters sont également accompagnés sur ce programme par exemple en faveur de l'agroalimentaire, l'automobile, le nautisme.
Enfin l'ARACT (*l'Association régionale en faveur de l'amélioration des conditions de travail*) mobilise et innove en faveur de la qualité de vie au travail. Elle intervient aussi bien sur la dimension collective que sur l'accompagnement des entreprises, dans une logique de partage et de déploiement des connaissances acquises.

20,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

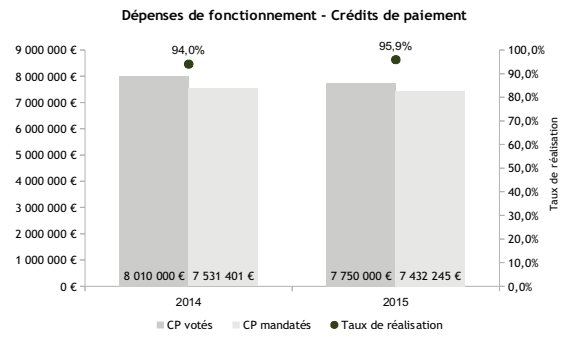

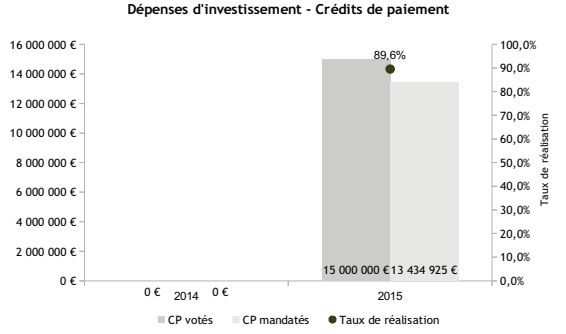

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	8 250 000 €	7 975 000 €
affectées	7 970 777 €	7 516 070 €

En fonctionnement :

- Les 2 plus grands postes en AE portent sur le soutien en fonctionnement de BCI pour 3,5 M€ et de BDI pour 2,6 M€.Ils représentent 77 % de l'enveloppe totale.
- Le soutien direct aux grandes filières porte sur 1 M€, soit 13 %.
- L'ARACT a été accompagnée à hauteur de 167 K€.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	0 €	15 000 000 €
affectées	0 €	15 000 000 €

Cette AP, concerne une action exceptionnelle relative à l'intervention de la Région en faveur de la filière automobile, à travers l'acquisition d'une partie de l'emprise foncière du site de PSA la Janais.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

En 2015, 30 nouvelles décisions d'investissement en Bretagne ont été prises, permettant la création de 173 emplois à 3 ans (2015-2017). Les origines de ces investissements étrangers sont très diverses puisqu'ils émanent de 16 pays différents : à 67 % de pays européens et à 23 % de pays d'Amérique du Nord. Sur ces 30 concrétisations, 3 projets (DAICHIK LEV (Russie), NH2M consulting (Algérie), ou ACP AG (Suisse)) ont été directement suivis dans le cadre du COSPI Bretagne (*Comité d'orientation et de suivi des projets d'investissement internationaux)*, réseau qui regroupe les acteurs de l'internationalisation dans les territoires.

Fin 2015, la Bretagne comptait 310 entreprises à capitaux étrangers, implantées sur 481 sites.

Indicateur N°1 [I] Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre de projets traités en COSPI (appréciation qualitative nécessaire liée à la sélectivité accrue)	63	62	50	41	33	16	35
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets dans le cadre du COSPI	17	15	17	9	8	13	4
Nombre d'implantations effectives Nombre d'emplois annoncés	4 150	3 65	5 80	*	4 37	3 15	4
Ratio de transformation visite-implantation en %	23 %	20 %	29 %	*	50 %	23 %	

* pas de réalisation dans le cadre du COSPI

■ Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

Dans un contexte économique toujours délicat pour certaines entreprises, impactant leur stratégie d'internationalisation, BCI a adapté son offre, notamment par l'accroissement des ateliers d'information gratuits, la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement stratégique des entreprises (BCInside) et l'accroissement des activités de veille pour le compte des adhérents. Il est à noter que les rencontres d'acheteurs étrangers avec des entreprises bretonnes sont particulièrement efficaces car elles permettent de nouveaux référencements, générant du chiffre d'affaires, de manière complémentaire.

Indicateur N°2 [II] Activité de Bretagne commerce International	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre d'entreprises visitées	617	776	879	953	1 039	977	1100
Nombre d'entreprises sous contrat	158	146	188	174	165	205	200
Nombre d'opérations collectives	42	42	38	45	42	38	30
Nombre d"entreprises concernées par les opérations collectives	417	351	347	494	386	380	300
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes		-	-	2	9	11	5

■ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne [III-1] et renforcer la coordination de l'économie bretonne [III-2]

Conformément à la SRDEII, de nombreux accompagnements ont été réalisés en 2015 en faveur des 11 grandes filières que recouvre la Glaz économie, parmi lesquelles notamment : l'agroalimentaire, véhicules et mobilité, bâtiment, défense et sécurité ou énergies marines renouvelables, construction et réparation navale, TIC. En 2015, ce sont ainsi 861 dossiers qui ont été financés pour un montant de 48,4 M€ ; les projets des filières numérique, agro-alimentaire, défense et sécurité sont ceux qui ont bénéficié des soutiens les plus conséquents.

■ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

En 2015, l'Aract a accompagné 67 entreprises dans le cadre d'interventions individuelles ou collectives. 67 % d'entre elles sont des TPE ou PME. L'année 2015 a été marquée par la montée en puissance des actions dédiées à la qualité de vie au travail, qui ont représenté près de 50 % du temps d'intervention de l'Aract, 10 % a concerné la prévention de la pénibilité au travail, 23 % la prévention des risques professionnels, le reste a porté sur des dynamiques transversales. 2 250 personnes ont participé aux manifestations et formations dans lesquelles l'Aract est intervenue.

1 600 personnes sont désormais abonnées à la lettre électronique mensuelle. Le site internet de l'Aract a enregistré 20 570 visites, soit une légère hausse (+7 %).

Indicateur N°3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre d'entreprises accompagnées	80	91	84	95	67	-
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	409 j	393 j	357 j	326 j	260 j	275 j

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et de l'aménagement rural

Chiffres clés

- 3 200 agriculteurs bretons en système durable (12%)
- 5,5 % de l'ensemble des exploitations agricoles recensées en 2015 sont biologiques. Elles couvrent 4,2 % de la SAU bretonne.

Sources : Recensement général agricole 2010, DRAAF Bretagne, Observatoire de l'agriculture biologique, FRAB, 2015

Documents cadre

- Nouvelle alliance pour l'agriculture en Bretagne
- Plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015
- Plan interrégional biogaz 2011-2013
- P.O FEADER 2014-2020

Objectifs	[I] - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	[II] - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles	[III] - Accompagner les actions d'aménagement rural et d'optimisation du foncier
Actions	[I - 1] Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants	[II - 1] Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	[III - 1] Accompagner les démarches visant à diagnostiquer et à améliorer l'impact environnemental et paysager des activités agricoles sur l'espace rural
	[I - 2] Favoriser la diffusion et la communication au plus grand nombre autour des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement	[II - 2] Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	[III - 2] Favoriser la préservation du foncier agricole, le regroupement parcellaire en respect du maillage bocager
	[I - 3] Contribuer à améliorer les pratiques agricoles	[II - 3] Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes	

Cadre de l'intervention

L'année 2015 est marquée par la mise en œuvre des nouveaux programmes FEADER 2014/2020. Conformément aux orientations et aux propositions de la *Nouvelle alliance*, la Région a lancé le 2ème appel à projet autour de l'*Agriculture écologiquement performante* (AEP) visant le soutien à des groupes d'agriculteurs innovants. L'appel à projet 2015 a permis de sélectionner 13 nouveaux projets innovants portés par des agriculteurs soit près de 150 exploitations supplémentaires (16 projets soutenus en 2014).

En 2015, la Région a déployé son soutien aux *Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), poursuivi le *Plan de lutte contre les algues vertes*, et ses programmes de soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations agricoles et le *Plan interrégional biogaz* pour le développement de la méthanisation à la ferme, qui connaît un vif succès. La Région poursuit son soutien renforcé aux thématiques prioritaires sur la recherche appliquée (agro-écologie, autonomie en intrants, approche systémique).

6,7 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

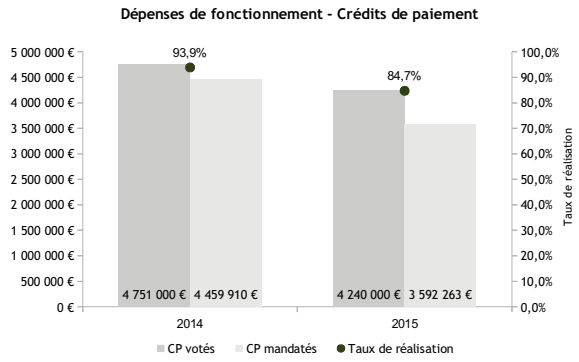

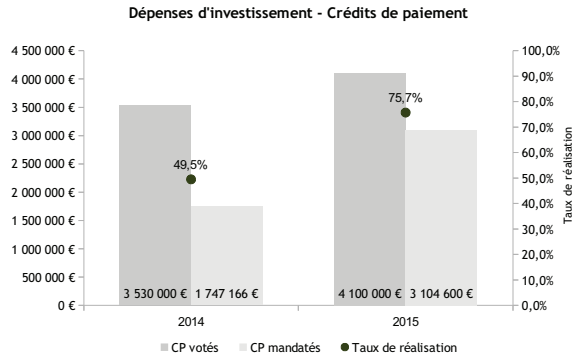

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	6 500 000 €	7 800 000 €
affectées	4 556 772 €	7 776 692 €

En fonctionnement :

- Le maintien et le développement des systèmes respectueux de l'environnement via les MAEC (4,3 M€ [I-3]) a rencontré un succès important avec 2 300 signataires de MAEC et plus de 1 000 signataires de CAB (aide à la conversion)-MAB (aide au maintien) lors de cette première année de mise en œuvre du nouveau dispositif.
- L'amélioration des connaissances sur les techniques agricoles et leur diffusion par le soutien à la recherche appliquée a été renforcée sur l'autonomie protéique (2,3 M€ [I-1])

Autorisations de programme	2014	2015
votées	5 500 000 €	5 200 000 €
affectées	4 082 341 €	3 954 403 €

En investissement :

- Soutien à l'amélioration des pratiques agricoles (0,5 M€ [I-3]),
- Soutien aux économies d'énergie (1,6 M€ [II-1]), la production d'énergie (1,28 M€, [II-2]),
- Le bocage (600 K€ [III-1]).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [I-3]

La Bretagne poursuit son engagement sur la nouvelle programmation 2014/2020. Les MAEC sont mises en œuvre dans le cadre du deuxième *pilier de la Politique agricole commune* de même que les aides à la *Conversion à l'agriculture biologique (CAB)* et au *Maintien à l'agriculture biologique (MAB)*. Ce sont des aides financières destinées aux exploitants agricoles qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre des pratiques favorables à l'environnement. L'exploitant s'engage pour une durée de 5 ans à respecter un cahier des charges et reçoit en contrepartie une rémunération annuelle par hectare dont le montant est établi sur la base des surcoûts et manques à gagner induits par les nouvelles pratiques. Le soutien des MAEC ciblé sur les systèmes herbagers économes en intrants et les mesures CAB-MAB, encouragent le développement de la part d'herbe dans les assolements des exploitations ainsi que le développement et le maintien de l'agriculture biologique. Cela permet également de soutenir l'achat de matériel favorisant ces systèmes, à titre collectif mais aussi individuel dans les baies algues vertes.

Indicateur N°1 [I-3] Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbager économe en intrants	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Taux d'exploitations (en %)	7,5 %	8,7 %	10,7 %	11,2 %	11,8 %	12 %	12 %

Le taux d'exploitations engagées dans des systèmes durables poursuit sa progression pour atteindre 12 % fin 2015.

■ Accompagner les économies énergétiques et le développement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles [II-1]

Dans un contexte d'accroissement structurel du coût des intrants agricoles, le développement de l'autonomie des exploitations agricoles bretonnes reste un enjeu majeur pour la pérennité économique pour les filières de production. La Région continue de s'impliquer dans le soutien aux investissements d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les filières de production agricoles via le soutien aux programmes suivants :

- Dispositif d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre du *Plan de compétitivité agricole* (PCAEA),
- *Plan éco énergie lait* (soutien à la réduction de la consommation électrique lors de la traite),
- *Plan Biogaz,*
- *Plan bois énergie*

Indicateur N° 2 [II-1] Quantité d'énergie annuelle économisée, substituée et produite à partir de ressources renouvelables dans les exploitations agricoles	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Quantité d'énergie annuelle économisée, substituée et produite à partir de ressources renouvelables dans les exploitations agricoles (en cumul depuis 2006 en TEP)	2 263	4 047	7 342	10 788	13 100	15 734	16 000
Variation annuelle	-	(+ 1 784)	(+ 3 295)	(+ 3 466)	(+ 2 312)	(+2 634)	-

En 2015, le nouveau dispositif d'économie d'énergie lié au PCAEA a permis d'accompagner l'installation d'équipements économes en énergie pour plus de 70 agriculteurs. Concernant spécifiquement la filière laitière en 2015, le seuil des 2 300 exploitations laitières équipées de pré-refroidisseurs ou de récupérateurs de chaleur a été dépassé. La méthanisation à la ferme poursuit son développement avec 11 projets financés, pour un total de 40 projets en fonctionnement. Le *Plan bois énergie Bretagne* permet également le soutien des chaudières bois dans les bâtiments d'élevage, qui comme pour la méthanisation, favorise la substitution d'utilisation d'énergie fossile ou fissile.

■ Accompagner les démarches visant à diagnostiquer et à améliorer l'impact environnemental et paysager des activités agricoles sur l'espace rural [III-1]

Le bocage représente un enjeu en termes de biodiversité, de lutte contre l'érosion des sols, de préservation de la ressource en eau et de source d'énergie renouvelable (fourniture de biomasse). Pour répondre à cet enjeu, le dispositif *Breizh bocage* accompagne la mise en place de stratégies territoriales et d'actions associées ainsi que des travaux d'aménagement bocager à l'échelle d'un territoire dans un objectif de reconstitution de haies bocagères et de talus boisés. Le réseau d'animateurs bocagers s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 pour finaliser la stratégie 2015/2020.

Indicateur N° 3 [III-1] Cumul de haies réalisées en Bretagne	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Cumul du nombre de mètres linéaires bocagers implantés en Bretagne (en km)	837	1 787	3 230	4 000	4 500	5 000	5 000

Le programme *Breizh bocage* fait partie du contrat de projet Plan Etat-Région 2015-2020. Il bénéficie des soutiens de l'Europe (FEADER), de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région et des quatre Départements. L'évaluation du dispositif, menée en 2012, a permis d'optimiser le programme pour la période 2015/2020. Le nouveau cahier des charges de *Breizh bocage* repose désormais autour des objectifs suivants : prolonger le remaillage, protéger l'existant et favoriser l'appropriation du bocage par les gestionnaires locaux (agriculteurs, collectivités) en lien avec les autres outils agro-environnementaux proposés aux acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 232 - Améliorer la performance des filières de productions agricoles et agroalimentaires

Chiffres clés

- 32 350 exploitations agricoles en 2013 (51 200 en 2000)
- les exploitations agricoles comptent 108 700 actifs dont 61 900 actifs permanents (2013)
- La part du salariat dans l'emploi agricole est passée de 27 % en 2000 à 36 % en 2011
- L'agriculture représente 5,2 % des emplois salariés et non salariés en Bretagne contre 2,9 % en France

Documents cadre

- Nouvelle alliance pour l'agriculture en Bretagne
- Le Plan agricole et agro-alimentaire pour l'avenir de la Bretagne
- PDR FEADER 2014-2020
- Contrat d'autonomie et de progrès (CAP) dans les exploitations des lycées agricoles bretons

	[I] - Renouveler les générations dans l'agriculture	[II] - Développer l'agriculture biologique et herbagère	[III] - Développer le lien entre les citoyens, les territoires	[IV] - Développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire	[V] - Moderniser les outils de production agricoles et forestiers
Objectifs					
Actions	[I - 1] Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	[II - 1] Développer la transmission et la conversion vers des systèmes en agriculture biologique et herbagère	[III - 1] Soutenir les filières de production et de qualité	[IV - 1] Accompagner les actions de structuration et les mutations économiques	[V - 1] Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production
	[I - 2] Sécuriser et consolider les projets d'installation	[II - 2] Conforter les systèmes en agriculture biologique et herbagère	[III - 2] Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	[IV - 2] Contribuer à développer la valeur ajoutée	[V - 2] Soutenir la compétitivité de la filière forêt bois
	[I - 3] Amplifier l'accompagnement des porteurs de projets		[III - 3] Soutenir la compétitivité de la filière équine		
	[I - 4] Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement des contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées				

Cadre de l'intervention

L'adaptation de la production des exploitations agricoles pour de meilleurs débouchés et une meilleure valorisation est étroitement liée aux circuits de commercialisation, et en Bretagne en référence aux volumes dans les filières d'élevage ou légumières, aux évolutions et aux débouchés des entreprises de mise en marché et des industries agro-alimentaires. Au cours des dernières années, le secteur de la première transformation a été fortement touché par des restructurations (volaille export, filière porcine). Certains événements internationaux ont perturbé également les échanges commerciaux avec des impacts sur les débouchés des industries agroalimentaires (IAA) et les filières agricoles (embargo russe). Les impacts ont été importants socialement, pour des territoires particulièrement touchés et des centaines d'emplois supprimés. Fin 2013, l'État et la Région ont signé un *Pacte d'avenir pour la Bretagne* incluant des mesures d'urgence pour les entreprises et l'accompagnement social des salariés. Ce *Plan Agri-agro breton* s'articule autour de trois sujets prioritaires : l'emploi et l'accompagnement des mutations économiques ; l'accompagnement des investissements de modernisation dans les IAA et les exploitations ; la conciliation entre performance économique et environnementale. Les gains en compétitivité des filières de production passent par des investissements de modernisation et d'innovation dans les exploitations et dans les entreprises. En 2015, les soutiens aux investissements des exploitations agricoles ont été accentués dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme de développement rural Bretagne 2014-2020* validé en août 2015. Les taux d'aide et plafonds d'investissements plus élevés produisent un effet incitatif indéniable, permettant, malgré la crise, d'aider plus de 1 300 porteurs de projets.

8 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement

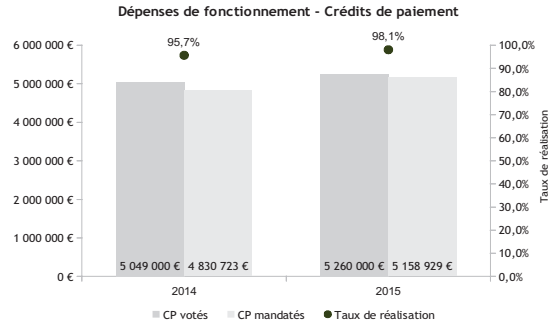

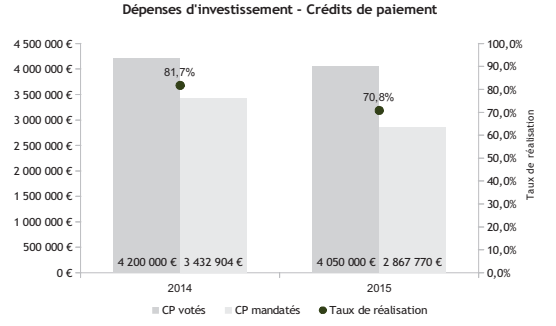

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	6 700 000 €	6 200 000 €
affectées	6 001 915 €	4 868 053 €

Les AE se répartissent entre :

- le renouvellement des générations dans l'agriculture (2,3 M€) [I]
- le développement de l'agriculture biologique et herbagère (0,5 M€) [II]
- le développement des filières forêt, bois et cheval (3 M€) [III]
- l'adaptation des systèmes de production et l'agroalimentaire (0,22 M€) [IV]

Autorisations de programme	2014	2015
votées	8 000 000 €	10 000 000 €
affectées	4 124 526 €	9 234 368 €

Les AP affectées se répartissent entre :

- le renouvellement des générations dans l'agriculture (1,5M€) [I]
- le développement de l'agriculture biologique et herbagère (0,4 M€) [II]
- le développement des filières forêt, bois et cheval (2,2 M€) [III]
- les aides aux investissements dans les exploitations agricoles (5,12 M€)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Renouveler les générations dans l'agriculture [I]

En 2015, en Bretagne, comme dans toutes les régions de France, on constate une diminution du nombre d'installations aidées avec 391 soutiens *Dotation jeune agriculteur* (DJA État/Feader). Le nombre d'exploitations continue de décroître en Bretagne comme en France, mais à un rythme ralenti. Pour trois départs, il y a deux installations en agriculture, une installation Jeune agriculteur aidée (DJA), et une installation non aidée (choix du porteur de projet ou hors critères). La taille des exploitations ne cesse d'augmenter, ainsi que le coût d'installation en agriculture et de reprise de ces exploitations. Sur les 391 installations aidées, 158 l'ont été également par la Région, avec un pourcentage en augmentation du fait de nouvelles modalités en 2015. En plus de la participation à ces installations aidées (DJA), la Région soutient l'installation de 9 « plus de 40 ans » et de quatre installations équestres, qui ne peuvent pas bénéficier de la DJA contrairement aux installations en élevage équins).

Indicateur N°1 [I] Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2016
Nombre d'installations aidées par an (Dotation Jeune agriculteur DJA État + FEADER) + Région à partir de 2015	475	512	460	478	484	391	450
dont nombre de dossiers d'installations soutenus par la Région (SIJA jusqu'en 2014/Participation à la DJA à partir de 2015)	73	197	167	177	159	158	180
Pourcentage de dossiers d'installations soutenus par la Région (SIJA)	36,2	38,5 %	36,3 %	37 %	33 %	40 %	40 %

■ Développer l'agriculture biologique et herbagère [II]

En 2015, l'État a validé le programme régional *Ambition bio 2017*. Ce plan se décline autour de 6 objectifs : développer la production ; structurer les filières ; développer la consommation ; renforcer la recherche et la diffusion ; former les acteurs agricoles et agroalimentaires ; adapter la réglementation. A compter du 1er janvier 2015, les aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique basculent sur le 2ème pilier de la PAC, et ce jusqu'à la fin de la programmation 2015-2020. L'objectif est de maintenir un dispositif de soutien stabilisé et ambitieux pour l'agriculture biologique sur l'ensemble de la future programmation FEADER. Désormais en Bretagne, on estime que près de 2 000 exploitations sont engagées dans des systèmes en Agriculture biologique (AB) avec un nombre de conversions des exploitations en forte augmentation. Le nombre des installations aidées en AB est stable et représente entre 15 et 20 % des installations aidées en Bretagne.

Indicateur N°2 [II] Le développement de l'agriculture biologique	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2016
Nombre d'exploitations en agriculture biologique (AB) en Bretagne	1 541	1 686	1 775	1 837*	1 900	2 000	2 150
Surfaces en agriculture biologique (hectares en conversion + certifiés) en Bretagne	53 178	61 400	64 487	66 750	69 000	73 836	76 000
Part du bio dans la SAU* régionale (*superficie agricole utile)	3,2 %	3,7 %	3,9 %	4,1 %	4,2 %	4,25 %	4,3 %
Nombre d'installations en AB (en référence à l'aide SIJA de la Région jusqu'en 2014 hors installation non aidées)	94	100	90	76	79	75	75

En 2015, la Bretagne se classe au sixième rang pour le nombre d'hectares en bio, au premier rang pour les surfaces en légumes, au quatrième rang pour les surfaces en céréales, au premier rang pour le cheptel de poules pondeuses, au deuxième rang pour le nombre de vaches laitières et de porcs (source FRAB - Observatoire de la production biologique en Bretagne)

■ Le développement du lien entre les citoyens, les territoires et l'agriculture et l'adaptation des systèmes de production [III]

La Région a lancé fin 2011 un appel à projets à destination des 21 Pays bretons, concernant la mise en place d'un projet agricole et alimentaire de territoire, destiné à développer la valorisation des productions locales, dont AB, en circuits courts et en restauration collective. L'aide régionale annuelle d'un montant maximum de 30 K€ est renouvelable sur 2 années supplémentaires. 11 Pays ont bénéficié d'une aide « année 1 » en 2012, puis 5 autres d'une aide « année 1 » en 2013 . En 2015, près de 233 K€ ont été programmés en cumul des aides octroyées pour la poursuite des programmes les années suivantes.

■ Le développement de la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire [IV]

La Région a poursuivi son soutien aux projets répondant aux objectifs du *Contrat de filière de l'industrie agroalimentaire*, en particulier le soutien au renforcement marketing et commercial des IAA, à l'amélioration de la sécurité des aliments et de la logistique dans les entreprises agroalimentaires et à la mise en place d'un système de management de la qualité et de la sécurité des aliments et la communication-information sur les IAA (220 K€ affectés). La Région a également soutenu la représentation des filières agricoles et agro-industrielles bretonnes lors de différents salons (SIA Paris, SPACE à Rennes, Exposition Universelle de Milan 2015...). Près de 250 K€ ont été programmés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Chiffres clés

- 1 350 navires et 5 300 marins (2013)
- 13 criées (375 emplois), 101 000 tonnes (2014)
- 26 300 tonnes d'huîtres et 19 200 tonnes de moules/an (2012/2013)
- 130 entreprises de mareyage (1 900 emplois)

Sources : SIH-IFREMER et criées 2014, Observatoire AGEFOS et CNC

Documents cadre

- Programme pêche et aquaculture 2011-2015
- Programme Breizh'alg

. Contrat de projet Etat Région 2007-2013

. Fonds Européen pour la pêche (FEP)

. PRDPP (Plan régional de développement des ports de pêche)

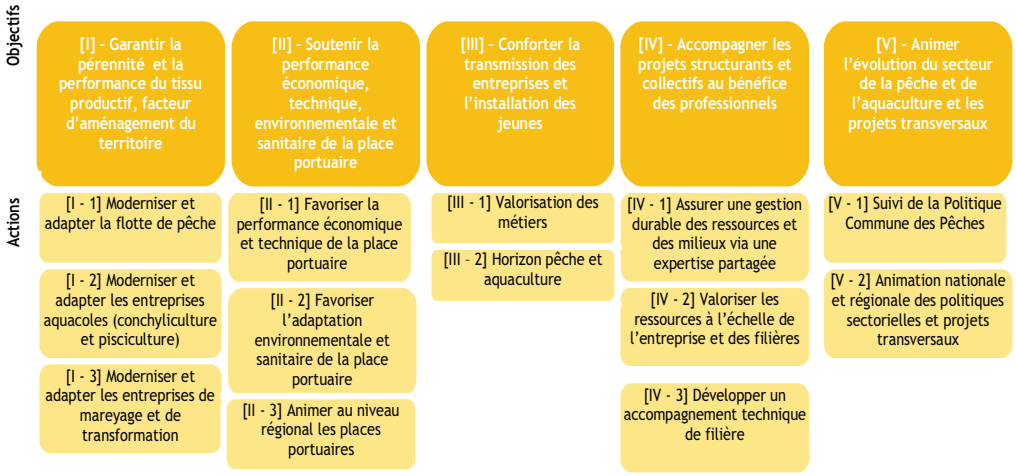

Cadre de l'intervention

Le programme 241 met en œuvre le *Plan pêche et aquaculture 2011-2015*. Cette politique régionale est en cohérence avec les objectifs du *Fonds Européen pour la Pêche* (FEP) et s'inscrit dans le cadre du *Contrat de projets* dans son grand projet IV (Développer une politique maritime intégrée). Ces deux cadres se sont achevés au 31 décembre 2013 pour ce qui concerne la programmation. Sur la période 2007-2013, les montants engagés représentent 93 M€ dont, au titre du FEP (33 M€), de l'État (26 M€) et de la Région (34 M€).

La fin de programmation du FEP et l'élaboration, en cours, du nouveau F*onds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP) ont eu une incidence sur le nombre de dossiers et le montant des engagements. Néanmoins, la Région a mobilisé son propre régime cadre exempté de notification, en adossement au règlement d'exemption afin de soutenir des projets dans l'attente du FEAMP.

La nouvelle *Politique commune de la pêche* (PCP) modifie la réglementation des pêches européennes en introduisant de nouveaux objectifs qui nécessiteront une adaptation des filières (atteinte du rendement maximal durable, débarquement des captures indésirables, développement durable de la production aquacole...). Le Programme opérationnel (PO) du FEAMP, définissant la stratégie d'utilisation de ce fonds en France, a été validé par la Commission européenne en décembre 2015. Il modifiera les conditions de soutien aux filières et aura des répercussions sur les modalités régionales d'intervention.

4,7 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

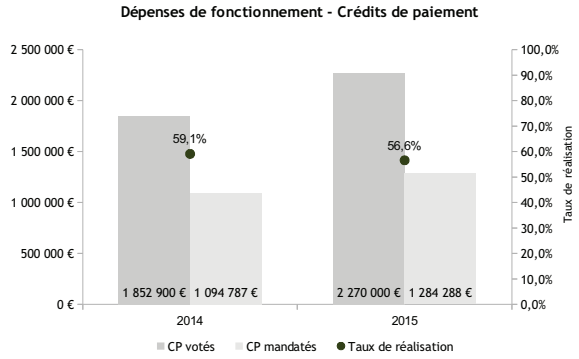

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	2 125 000 €	1 915 000 €
affectées	857 537 €	972 204 €

En fonctionnement :

Du fait de l'élaboration du FEAMP en 2015, le montant affecté demeure faible mais stable par rapport à 2014. L'essentiel des engagements concerne l'accompagnement des projets collectifs au bénéfice de l'ensemble de la filière, ne nécessitant pas d'adossement au FEAMP. Un peu plus de la moitié du montant a été engagé en faveur des structures professionnelles.

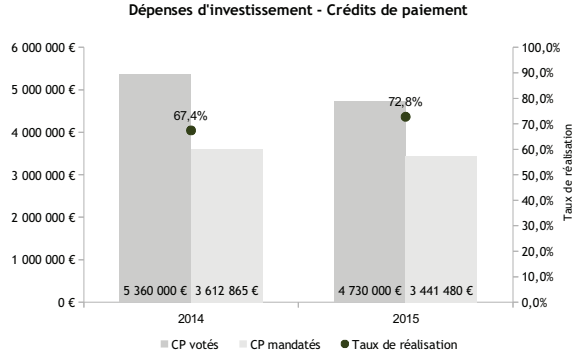

Autorisations de programme	2014	2015
votées	4 100 000 €	4 885 000 €
affectées	345 453 €	1 022 500 €

En investissement :

Le montant de l'engagement a augmenté de 196 % en 2015. Cette forte hausse s'explique par l'utilisation du régime cadre exempté de notification, permettant de soutenir l'installation de jeunes pêcheurs (60 % de l'engagement) et, pour les autres projets soutenus, par la nature des porteurs et des projets permettant d'intervenir au titre des compétences propres de la Région.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Le soutien aux entreprises de pêche et aquacoles pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif [I-1 et I-2]

En raison de la fin de la programmation du FEP et de l'élaboration du FEAMP au cours de l'année 2015, aucune aide individuelle aux entreprises de pêche et d'aquaculture n'a été réalisée en 2015. .

Indicateur N° 1 [I-1 et I-2] Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de navires aidés par an	186	175	145	117	4	-
Montant alloué (en K€)	732	640	721	681	27	-
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	60	22	40	221	12	-
Montant alloué (en K€)	333	116	445	1 683	103	-

■ Le soutien à la performance environnementale et sanitaire des ports de pêche [II-2]

Pour les mêmes raisons que citées précédemment, il n'y a pas eu d'attribution d'aide en faveur des ports de pêche en 2015.

Indicateur N° 2 [II-1 et II-2] Soutenir les mises aux normes environnementales et sanitaires des places portuaires	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de dossiers par an	4	16	11	8	1	-
Montant alloué en K€	31	784	480	247	29	-
Part dans le montant total des aides en faveur des ports (en %)	2 %	26 %	29 %	17 %	80 %	-

■ Le soutien aux projets collectifs pour la valorisation des métiers, la gestion durable des ressources et des milieux, la valorisation des ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières et l'accompagnement technique de la filière [III-1, IV1, IV-2 et IV-3]

La mise en œuvre d'un dispositif transitoire, reposant sur le régime cadre exempté de notification (élaboré à l'été 2015), a permis de soutenir l'installation d'une douzaine de jeunes pêcheurs pour un montant de 572 K€. Par ailleurs, quatre projets ont été soutenus pour un montant d'environ 73 K€ afin d'améliorer la transmission des savoirs ou l'attractivité des métiers.

Dans l'attente de la mise en œuvre du FEAMP, la Région a apporté un soutien exceptionnel aux structures professionnelles (400 K€). Cette aide est un complément à celles apportées en faveur de ces mêmes structures pour des projets relatifs à la gestion de la ressource, la communication ou leur participation aux démarches territoriales.

La Région a soutenu 9 projets (pour un montant de 470 K€) en faveur de la gestion durable de la ressource et des milieux au profit des structures professionnelles, associations et entreprises, ainsi que deux projets collectifs en faveur de la filière des algues (60 K€).

Indicateur N° 3 [III-1, IV-1, IV-2, IV-3] Projets collectifs accompagnés	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'opérations aidées par an	51	60	54	56	28	42
Total alloué par an (en K€)	1 348	1 266	2 139	1 956	716	1 629

■ L'animation régionale [II.3 et V]

La Région Bretagne, en tant que Région pilote du groupe pêche de *l'Association des Régions de France* (ARF), s'est beaucoup investie tout au long de l'année 2015 dans l'élaboration du FEAMP, la coordination des Régions littorales et les négociations avec l'Etat. Elle s'est ainsi fortement impliquée dans le travail d'élaboration du *Programme opérationnel* (PO), validé par la *Commission européenne* en décembre 2015, ou la rédaction des *Cadres méthodologiques nationaux*. Après la signature de conventions avec les autorités de gestion et de certification, les Régions deviendront organismes intermédiaires pour la gestion du FEAMP. Elles assureront notamment l'instruction, la programmation des demandes de subventions et leur liquidation avant le paiement de la subvention par l'*Agence de service et de paiement* (ASP).

Au niveau régional et national, au titre de *Région Pilote*, plusieurs réunions d'informations ont été organisées concernant le FEAMP : explication des nouveaux objectifs de ce fonds, présentation du *Programme opérationnel*, des *Cadres méthodologiques nationaux*.

L'animation de la filière halieutique s'est poursuivie sur des thématiques liées à la première commercialisation. Ainsi, la question de l'amélioration du tri sous les halles à marée et de son harmonisation à l'échelle régionale a été l'objet de premières réunions. La signature d'une nouvelle convention en faveur du *Fonds national de cautionnement des achats des produits de la mer* (FNCA) est également le résultat de l'animation auprès de la filière et des départements bretons.

Dans le cadre du programme *Breizh'alg*, la Région a poursuivi en 2015 l'animation et la coordination des acteurs de la filière algue. Cette démarche a permis l'émergence de projets, soutenus financièrement par la Région, sur le suivi environnemental et la gestion de la ressource.

➔ Pour en savoir plus sur la politique intégrée en faveur de la mer, consulter le RAP transversal dédié.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 242 - Contribuer au développement maritime et littoral

Chiffres clés

- 1ère région maritime
- 2 730 km de côte soit 1/3 des côtes françaises
- 95 % des bretons à moins de 60 km du littoral

Documents cadre

- Charte des espaces côtiers bretons (GIZC)

Objectifs	[I] - Promouvoir une gestion intégrée de la zone côtière	[II] - Renforcer l'attrait pour le secteur maritime	[III] - Contribuer au développement de l'économie maritime
Actions	[I - 1] Soutenir des projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 1] Promouvoir les métiers de la mer et les formations maritimes	
	[I - 2] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral : assurer la concertation, améliorer la connaissance et animer le réseau d'appui	[II - 2] Participer à des initiatives en faveur de la qualité de l'emploi maritime	
	[I - 3] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	[II - 3] Pour une mer plus sûre : contribuer à la protection de la vie humaine en mer et aider à lutter contre les pollutions	

Cadre de l'intervention

Le programme 242 doit être appréhendé comme un support à la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée régionale. Son action porte sur le développement durable de la mer et du littoral, l'attractivité des métiers de la mer, la sécurité et l'économie maritime, enjeux majeurs pour l'emploi en Bretagne. Il s'agit d'un programme d'impulsion et de coordination, intervenant en articulation avec l'ensemble des autres politiques régionales (*Voir également le rapport transversal Mer*).

En 2015, les principales actions en faveur de la politique maritime intégrée de la Région ont été :

- la définition, sous l'égide de la *Conférence régionale mer et littoral* (CRML), d'une zone pour le développement d'une ferme expérimentale pour l'éolien flottant au sud de Groix, dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Adème) ;
- la mise en place de deux actions dans le cadre du travail engagé en faveur de l'éducation à la mer et au littoral, l'un sur l'outil portuaire comme support à l'éducation maritime, l'autre sur le plancton pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de la biodiversité marine ;
- dans le cadre du réseau mer et littoral *Melglaz*, les troisièmes rencontres régionales de la mer et du littoral ont été organisées en Bretagne sud ;
- le lancement, à destination des pays ayant une façade littorale, de l'appel à candidature pour l'élaboration d'une stratégie en faveur du *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL), priorité 4 du FEAMP ;
- le lancement d'un groupe de travail pour la mise en réseau de l'observation de l'économie maritime en Bretagne, suite au rapport du Ceser sur le sujet ;
- le renouvellement du soutien de la Région envers les partenaires œuvrant à la sécurité maritime par le renouvellement de la convention triennale avec la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

1,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

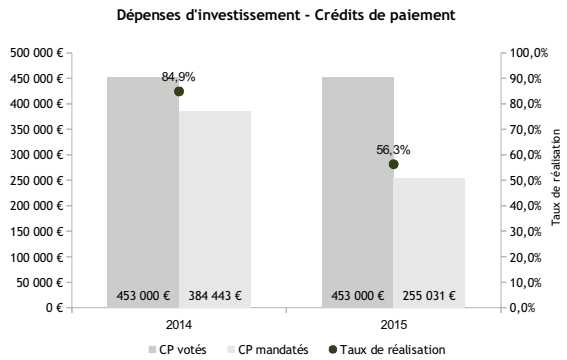

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 175 000 €	1 170 000 €
affectées	820 674 €	757 807 €

En fonctionnement :

65,8 % des AE ont été affectées en 2015. 45,8 % pour l'objectif [1], et 54,2 % pour l'objectif [2].

Le financement des projets portés par les territoires représente 16,5 % du montant affecté [I-1] ; 21 % ont été consacrés aux actions en faveur de la sécurité en mer [II-3]

Autorisations de programme	2014	2015
votées	580 000 €	580 000 €
affectées	252 506 €	495 250 €

En investissement :

Les affectations correspondent aux équipements de sécurité, pour la *Société nationale de sauvetage en mer* (SNSM) en particulier.

Le taux de réalisation est 85,4 % en investissement en 2015. A ce stade, des démarches de *Gestion intégrée de la zone côtière* (GIZC), les projets présentés par les territoires concernent essentiellement le fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ La promotion d'une gestion intégrée de la zone côtière [I]

- Le soutien aux projets territoriaux [I.1] :

L'appel à projets en faveur des territoires a été mis en œuvre trois années de suite. Il a permis de couvrir l'ensemble du territoire breton par un réseau de démarches de gestion intégrée de la zone côtière. L'objectif en 2015 était de mobiliser ce réseau pour véritablement inscrire la gestion des espaces maritimes et littoraux dans cette logique. Il a été atteint par la présence d'un volet mer et littoral dans les stratégies de développement de l'ensemble des pays ayant une façade littorale et par leur volonté de s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire dans le cadre du FEAMP.

- L'animation et la gouvernance [I.2] :

La *Conférence régionale de la mer et du littoral* s'est réunie à 19 reprises depuis son installation en mai 2009 jusqu'à fin 2015. Reconnue par décret en Conseil d'État en février 2012, la Conférence est aujourd'hui considérée comme une référence par d'autres Régions maritimes. En 2015, elle a poursuivi son travail en faveur des *Énergies marines renouvelable*s (EMR), en définissant une zone propice pour l'implantation d'une ferme expérimentale pour l'éolien flottant au sud de Groix. Elle a également émis un avis sur le programme de mesures des plans d'actions pour le milieu marin (*Directive cadre stratégie pour le milieu marin*).

Le Réseau *Melglaz* (*Mer et littoral en Bretagne*), a poursuivi son développement lors des troisièmes rencontres régionales de la mer et du littoral, l'action engagée sur l'éducation à la mer et au littoral, la mise à jour du site internet pour faire connaître l'action de la Région et des acteurs maritimes et la diffusion régulière d'une e-letter à 1 600 contacts.

Indicateur N°1 [I - 2] Contribuer à une nouvelle gouvernance	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Signatures de la Charte des espaces côtiers bretons (cumul)	27	30	46	46	46	46	46
Nombre de participants aux actions en faveur de la mer et du littoral (groupe de travail)		/	/	/	/	450	500

Alors que la *Charte des espaces côtiers bretons* a été adoptée en 2007, l'évaluation de sa mise en œuvre par le nombre de signatures a aujourd'hui perdu de sa pertinence. Les actions menées autour de la charte se concrétisent en effet par l'animation du réseau d'acteurs via des groupes de travail. Le nouvel indicateur proposé correspond à leur fréquentation.

■ Le soutien aux associations et aux socioprofessionnels [I.3] :

Indicateur N°2 [I -1 et I - 3] Soutenir des projets de GIZC	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Soutenir les projets territoriaux de GIZC [I.1]	9	11	12	14	14	14
Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en GIZC [I.3]	-	3	11	11	8	8

Le soutien aux projets territoriaux de GIZC ayant atteint son objectif en 2014, 2015 est une année de transition en attendant la sélection des stratégies *Développement local mené par les acteurs locaux* (DLAL) des pays prévue en 2016.

■ Le renforcement de l'attrait pour le secteur maritime [II]

Dans le cadre de la convention triennale 2014-2016 signée avec la Touline, consacrée à l'orientation et l'accompagnement des personnes et la promotion des métiers de la mer, l'association a co-organisé le forum pro et mer de Brest, créé des rendez-vous mensuels info-métiers maritimes pour les demandeurs d'emploi, les jeunes, les conseillers du service public de l'emploi. L'association continue de sensibiliser les plus jeunes (école primaire) aux métiers de la mer.

Concernant la sécurité maritime, dans le cadre de la convention triennale 2014-2016, le syndicat mixte Vigipol a travaillé sur les outils de sensibilisation des collectivités littorales bretonnes, afin d'étendre son territoire d'action à l'ensemble du littoral breton et les plans locaux de lutte anti-pollution, dits plans infra POLMAR.

La convention avec la *Société nationale des sauveteurs en mer* (SNSM), a été renouvelée en novembre 2015 pour trois ans, 2016-2018. En 2015, deux opérations ont été réalisées, l'une pour l'acquisition d'une nouvelle vedette, l'autre pour son carénage.

Indicateur N°3 [II] Attractivité du secteur maritime	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Actions collectives « métiers de la mer »	3	16	21	11	11	11
Extension couverture plans Infra-Polmar	15 %	23 %	27 %	29 %	37%	37 %
Équipements SNSM (Navires)	7	4	2	4	2	2

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission III.

Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Une progression de l'emploi en Bretagne sur l'année 2015

Chiffres clés

- 262 540 demandeurs d'emploi inscrits en 2015 en Bretagne (catégories A, B, C)
- 156 090 demandeurs d'emploi inscrits en 2015 en Bretagne en catégorie A
  Soit + 6,5 % sur un an contre + 5,0 % au niveau national
- Un taux de chômage de *9,1 % soit -1,1 point par rapport au national (10,2 %)*

Source DIRECCTE Bretagne. DR Pôle emploi

Après trois années marquées par la destruction de plus de 14 000 emplois, ce sont plus de 5 000 emplois qui ont été créés en Bretagne en 2015. Cet élément positif est à souligner même s'il ne doit pas masquer la poursuite de la croissance du nombre des demandeurs d'emplois dans notre région.

Si le taux de chômage breton reste inférieur à la moyenne nationale, le nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories) a crû en 2015 en Bretagne (+ 6,5 %), un peu plus qu'en France (+ 5 %).

Si cette évolution continue de concerner toute la Bretagne, l'augmentation est nettement plus marquée en Ille-et-Vilaine (+ 6,8 % pour les catégories A, B et C) et le Morbihan (+ 6,7 %). Pour les territoires du Finistère et des Côtes d'Armor, l'augmentation des demandeurs d'emploi se situe autour de 6,2 %. Globalement, la situation des femmes s'est plus dégradée que celle des hommes en 2015, de même la situation des demandeurs d'emplois de plus de 50 ans ne s'est pas améliorée. Paradoxalement, ces hausses ne se sont pas traduits par une hausse du taux de chômage qui reste à 9 %.

Dans cette période, les politiques publiques sont très sollicitées et les institutions en charge des problématiques d'emploi et de formation doivent être en capacité d'anticiper et d'accompagner ces évolutions. Dans ce contexte, l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, mais aussi des salariés des secteurs les plus fragilisés et des salariés les moins qualifiés, est une question centrale et est déterminant dans un parcours d'insertion professionnelle. Mais cet accès à la formation doit être accompagné par la qualité du conseil et de l'orientation, et facilité par la réactivité des opérateurs de formation et, enfin, conditionné à une sécurisation financière des parcours.

Par ailleurs, la Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, promulguée le 6 mars 2014, a créé un bloc de compétences homogènes au profit des Régions qui permet de mieux articuler l'ensemble des dispositifs de formations professionnelles de la Région. Cette loi est entrée en vigueur au 1er janvier 2015.

La Région est désormais compétente vis à vis de tous les publics, y compris les personnes handicapées, les Français établis hors de France et les personnes placées sous main de justice. La Loi permet également de compléter l'action de la Région en matière de formations permettant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences, notamment en matière de lutte contre l'illettrisme, en complément de la politique nationale de l'Etat. Par ailleurs, tout au long de l'année 2015, a concrétisé l'engagement de la collectivité pour le développement du *Service public régional d'orientation* (SPRO).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre 2014 e 2015 et répartition Femmes-Hommes

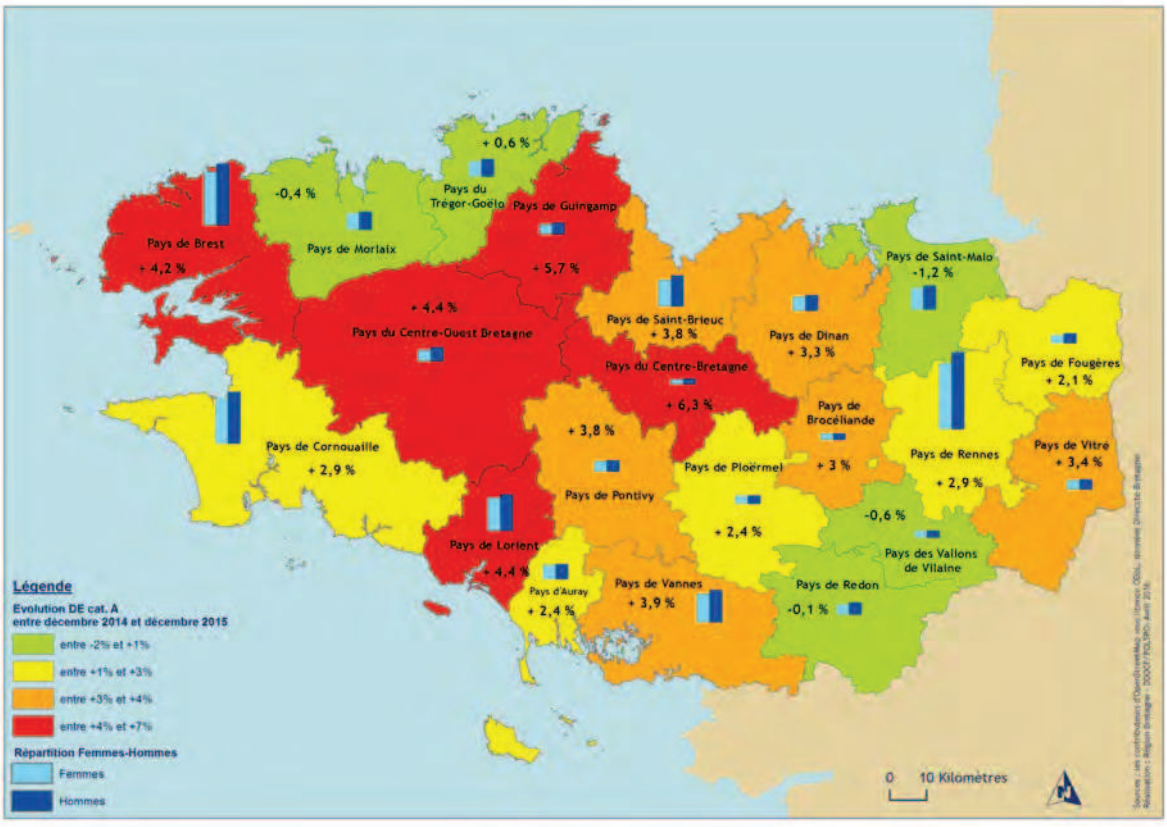

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 3,1 % en Bretagne (vs 2,6 % en France métropolitaine). La dégradation est légèrement plus marquée pour les femmes (+ 4,3 %) que pour les hommes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC entre 2014 et 2015 et répartition Femmes-Hommes

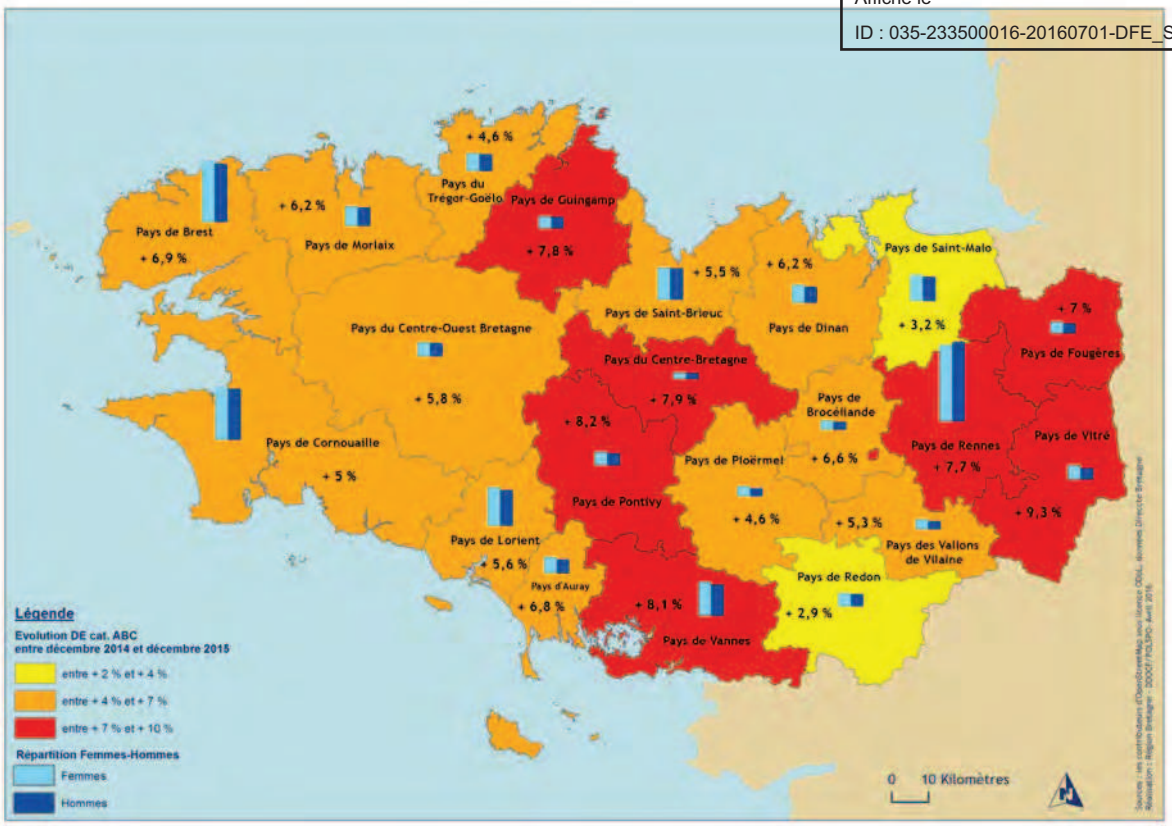

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (+ 6,5 %) est plus marquée que pour la seule catégorie A et se répartit différemment sur le territoire breton. Elle est légèrement plus importante pour les femmes (+ 7,5 %) que pour les hommes.

II. La Région joue un rôle d'ensemblier pour l'accès à la formation des demandeurs d'emploi

Compétente en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes, la Région décide sur son territoire de la politique de formation en fonction des priorités économiques et sociales locales. Elle propose et finance un ensemble de formations continues et d'aides individuelles pour accompagner notamment les demandeurs d'emploi et les personnes concernées par les mutations économiques. Les prestations régionales accompagnent les différentes phases d'un parcours professionnel défini ainsi : orientation professionnelle, pré-qualification et qualification.

La politique régionale s'inscrit dans les cinq orientations stratégiques du CPRDF, qui ont été arrêtées avec l'Etat fin 2011, pour les quatre années suivantes, en lien avec le *Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle* (CCREFP) :

- garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous,
- soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental en Bretagne,
- affirmer un droit à l'orientation pour tous et tout au long de la vie,
- construire un cadre collectif d'actions pour sécuriser les parcours,
- affirmer une gouvernance régionale et organiser un pilotage local.

En juillet 2015, une convention Région et Pôle Emploi a été signée. Elle a posé les principes d'une coordination renforcée et a défini plus précisément le rôle de chacun en matière d'offre de formation.

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique régionale de formation professionnelle contribue :

- à la cohésion sociale : les actions menées pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel (accès à la formation, offre de formation, apport d'une rémunération) participent largement à la cohésion et à l'expression d'une solidarité vers les publics fragilisés dans leur parcours.

- à l'équité territoriale : l'ensemble de l'offre de formation est construite en Bretagne pour permettre des offres accessibles et réparties sur l'ensemble du territoire. Certaines formations préalables à la qualification, et c'est le cas du dispositif de *Compétences Clés* et du *Dispositif régional d'insertion professionnel (DRIP)*, sont proposées systématiquement à l'échelle territoriale, en lien avec les *Maisons de la formation professionnelle*, afin d'offrir des formations de proximité accessibles aux personnes les moins qualifiées.

- à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes : la Région a poursuivi en 2015 l'expérimentation sur l'inscription d'une approche intégrée de l'égalité professionnelle dans le processus de suivi, de reclassement et d'accompagnement des salarié.e.s licencié.e.s du groupe Doux, conformément à la convention cadre, *Territoire de l'excellence*, en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signée fin 2012 avec le Ministère du droit des femmes.

Toutes les formations qualifiantes intègrent un module égalité professionnelle et une approche transversale du développement durable au contenu de la formation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales

L'offre de formation mise en place par la Région, au bénéfice des demandeurs d'emploi, est territorialisée pour en faciliter l'accès.

A l'échelle des Pays, un premier niveau de réponse est apporté notamment sur les dispositifs dits "socle" :

- Plateformes d'orientation professionnelle,
- Dispositifs d'insertion professionnelle,
- Compétences clés.

Le *Programme bretagne formation* (PBF) permet la réalisation de nombreuses actions qualifiantes sur l'ensemble du territoire breton, en s'appuyant sur une offre existante de plateaux techniques de qualité. Ce programme a été renouvelé en 2015 dans le cadre d'une consultation qui s'est appuyée sur une analyse de besoins sectorielle et territoriale.

En outre, l'organisation territoriale constituée par les 21 *Maisons de la formation professionnelle* (MFP) avec des équipes dédiées (délégués territoriaux et animateurs des points région) renforce la présence sur les territoires autour des dynamiques de l'orientation, de l'emploi et de la formation.

De nombreux projets sont menés au niveau territorial à partir de besoins identifiés (actions territoriales expérimentales sur les champs de l'insertion, de l'accompagnement à l'emploi,...).

➔ Appui aux partenaires (données 2014)

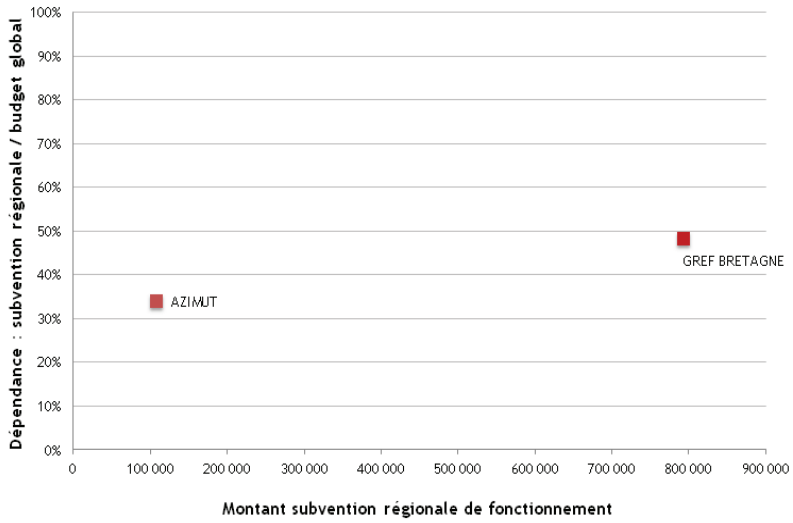

> Zoom sur le GREF BRETAGNE :

Le GREF Bretagne a été créé en 2002 en *Groupement d'intérêt public* (GIP) financé par l'État et la Région. C'est un acteur régional au service de l'État, de la Région et de l'ensemble des professionnels intervenant sur le champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.

Le GREF Bretagne a déployé trois missions :

- Développer sa fonction d'expertise sur le champ de l'emploi et de la formation,

- Offrir un accompagnement des partenaires de l'emploi et de la formation,

- Assurer un rôle d'ensemblier permettant de croiser des informations et des analyses issues de sources différentes et complémentaires afin de les mettre en cohérence.

Budget : 1,6 M€ avec un résultat net de l'exercice 2014 de 20,4 K€.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

III. Les leviers d'actions et les modalités de mise en œuvre

La Région s'appuie sur ses services pour mettre en œuvre ses compétences autour :

- de l'animation territoriale dans le cadre des 21 *Maisons de la formation professionnelle* et leur réseau,
- des études et de la prospective,
- de la gestion des dispositifs avec principalement l'achat de formation, d'attribution de subventions et de rémunération des stagiaires,
- de l'orientation pour tous,
- d'un pôle sur l'égalité et l'innovation sociale.

Les services gèrent à la fois la relation aux usagers, aux partenaires et prescripteurs, et aux organismes de formation (achat de formation, rémunération des stagiaires, aides individuelles de formation), et des missions d'études, de conception, d'analyse des besoins en formation, d'évaluation, qui nécessitent des compétences spécifiques. Les services sont sollicités par l'ensemble des directions opérationnelles pour apporter leur expertise sur la dimension emploi – formation.

La répartition par catégorie (entre A et C principalement) indique la dualité des missions de gestion et de conception qui doivent former un ensemble cohérent au service des politiques d'emploi et de formation.

Enfin, pour mener à bien les différentes actions présentées dans ce rapport d'analyse, la Région s'appuie sur un réseau d'acteurs diversifiés (organismes de formation, prescripteurs de formation, organismes d'études et d'observation, associations et collectivités locales, notamment). L'impact en termes d'emplois indirects est conséquent sur l'ensemble du territoire breton.

➔ Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	35,6
Catégorie B	10,8
Catégorie C	33,1
Temporaires	5,5
Apprentis	1,7
Emplois d'avenir	0,7
Total ETP	87,4
Total Masse salariale	4 199 899 €

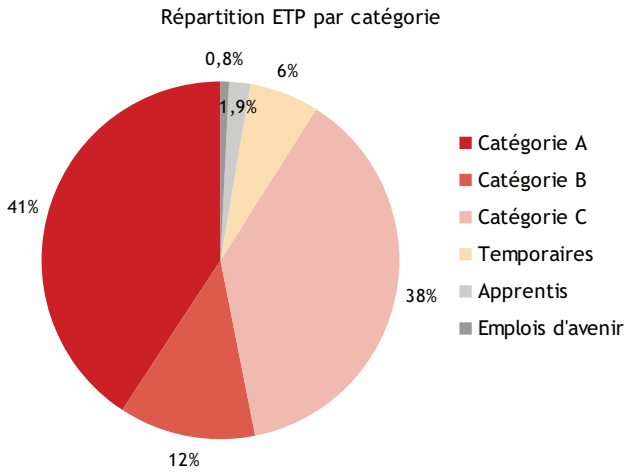

➔ Répartition des dépenses

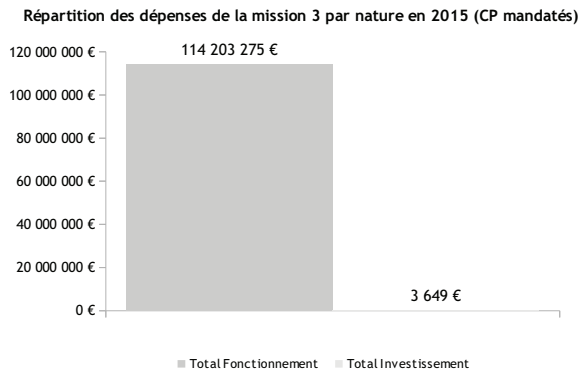

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

■ **Dépenses par Orientation stratégique**

Mission 3 - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
OS 31 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	108 992 494 €	117 106 661 €	93%
Fonctionnement	108 988 845 €	117 103 000 €	93%
Investissement	3 649 €	3 661 €	100%
OS 33 - Assurer la relation formation-emploi, assurer l'égalité femmes-hommes	5 214 430 €	5 769 000 €	90%
Fonctionnement	5 214 430 €	5 766 000 €	90%
Investissement	0 €	3 000 €	0%
Dépenses totales de la Mission 3 (I et F)	114 206 924 €	122 875 661 €	93%
Total Fonctionnement	114 203 275 €	122 869 000 €	93%
Total Investissement	3 649 €	6 661 €	55%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Chiffres clés

- Plus de 5 100 demandeurs d'emploi bénéficient directement d'une aide individuelle accordée par la Région
- 12 000 formations d'actifs financées indirectement, via des structures régionales de formation

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement de la formation (CPRDF 2011-2015)

Objectifs	[I] - Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	[II] - Favoriser le renforcement des compétences	[III] - Accompagner les salariés en licenciement économique
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Maintenir et renforcer les qualifications des demandeurs d'emploi	[III - 1] Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience	[II - 2] Contribuer à la formation des actifs	

Cadre de l'intervention

Dans un contexte où le marché du travail continue à se détériorer, faciliter l'accès à la formation et la qualification reste une des priorités de l'action régionale, visant à favoriser le retour à l'emploi ou son maintien. Dans ce cadre, il est important de créer un environnement favorable à la réalisation des projets de formation.

La Région propose une offre de formation répondant à des dynamiques sectorielles et/ou territoriales sous la forme de dispositifs collectifs structurants dans le programme 312. En complémentarité, et afin de répondre à des projets plus spécifiques ne nécessitant pas la mise en place d'une action de formation collective, d'autres formes d'intervention figurent dans ce programme, à l'attention des demandeurs d'emploi, et dans une moindre mesure, aux salariés.

Sont ainsi proposées des aides individuelles donnant accès à une certification ou à des modules techniques professionnels de courte durée. Le nombre de places du *Chèque formation*, dispositif ayant été identifié pour valoriser le *Compte personnel de formation*, a été augmenté. Ce dispositif a également été ouvert aux jeunes en *Emplois d'avenir*.

Ce programme intègre aussi un volet d'actions en faveur de la formation des salariés, permettant à la Région d'intervenir, par complémentarité de financements, avec les chambres consulaires ou dans le cadre de la convention pour le secteur de l'aide à domicile, auprès des salariés qui accèdent le plus difficilement à la formation et qui apparaissent comme les plus fragilisés.

Ce programme permet enfin d'accompagner les salariés licenciés économiquement afin de favoriser l'obtention d'une qualification reconnue par une certification et le renforcement des compétences. Suite à des évolutions du *Contrat de sécurisation professionnelle*, le dispositif *Chèque reconversion* a été moins mobilisé en 2015.

11,8 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

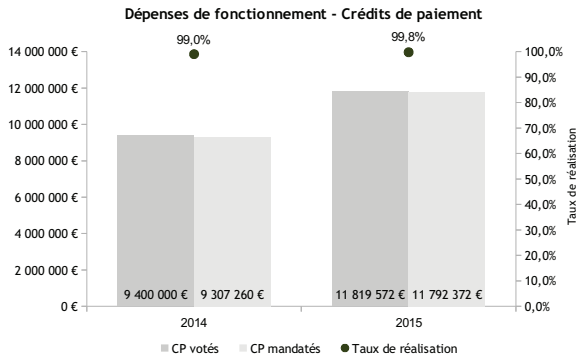

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	12 000 000 €	12 070 000 €
affectées	11 894 218 €	11 665 691 €

En fonctionnement :

Les AE 2014 sont réparties de la manière suivante :

- Aides individuelles : *Chèque force* (1,9 M€), *Chèque formation* (6,2 M€), *Chèque validation* (283K€), *Chèque reconversion* (939K€)

- Autres dispositifs : *Soutien à des structures régionales de formation* (2,7 M€).

Des changements au niveau national du dispositif du *Contrat de sécurisation professionnelle* (financement limité aux formations éligibles au *Compte personnel de formation*) ont eu pour conséquence une forte baisse de l'utilisation du *Chèque Reconversion*.

La Région poursuit son intervention auprès des structures régionales (Chambres consulaires notamment), tout en recherchant une meilleure articulation avec ses politiques.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Le *Chèque formation*, une des réponses pour valoriser le Compte personnel de formation [I.1]**

Avec une augmentation de 5 %, le *Chèque formation* a été fortement sollicité sur l'ensemble des formations. Le dispositif a été mobilisé dans le cadre de la convention avec le *Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels* afin de valoriser les formations éligibles au *Compte personnel de formation* mis en place en 2015. Ceci a permis de financer 180 places supplémentaires.

50 jeunes en *Emplois d'avenir* ont bénéficié du *Chèque formation* (32 en 2014), permettant de compléter le financement pour des jeunes , notamment employés en collectivités locales.

Indicateur N° 1 [I.1] Chèque formation	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	1 174 (64 %)	1 532 (61 %)	1 544 (66 %)	1 683 (66 %)	1 870 (64 %)	1 970 (69 %)	1 700

A l'entrée en formation, 53 % des bénéficiaires ont un niveau supérieur au bac (master 14 %, licence 14 %, BTS-DUT 25 %). Plus d'un quart (27 %) a le niveau bac, 16 % dispose d'un CAP-BEP et 4 % est sans diplôme.

Les formations du secteur tertiaire - assistante de gestion, gestion d'entreprise, de personnel, comptabilité - (26 %) sont les plus demandées. Puis viennent ensuite celles du secteur social et du service à la personne (23 %), hors formations initiales de la compétence régionale puis des formations généralistes - droit, éducation et formation - (17 %). Les secteurs sport et commerce représentent respectivement 6 % et 7 %.

La proportion de femmes est plus élevée dans ce dispositif car il répond mieux au besoins de personnes déjà qualifiées et qui opèrent une reconversion. Le *Chèque formation* permet de suivre une formation débouchant sur un titre ou un diplôme. La répartition des niveaux de formations suivies est la suivante : CAP-BEP 20 %, Bac 14 %, BTS DUT 25 %, Licence 19 %, Master 22 %.

■ **Mise en œuvre des actions du *Contrat d'objectifs et de moyens sur la VAE* (COM VAE) [I.2]**

Dans le cadre du COM *Validation-des-acquis-de-l'experience* (VAE) différents travaux ont eu lieu : démarrage de l'élaboration d'une nouvelle *Charte d'accompagnement* VAE, refonte du site régional sur la VAE, production de tableaux de bord.

Indicateur N° 2 [I.2] Chèque validation	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de bénéficiaires (dont femmes)	293	387	321	344	309	409 (60%)	300

Le nombre de *Chèque validation* a augmenté en 2015 du fait du transfert de cette compétence à la Région.

■ **Vers une stabililsation du *Chèque force* [II.1]**

Le *Chèque force* est une aide individuelle, ouverte dans le choix de l'organisme par le bénéficiaire, sur le même principe que le *Chèque formation*. La participation de la Région est plafonnée selon le coût de l'heure, la durée et le montant global de la formation.

Le dispositif, dont le cœur de cible demeure le secteur tertiaire, s'ouvre à de nouveaux organismes et à des formations plus diversifiées. Il a été un peu plus utilisé en 2015.

Indicateur N° 3 [II.1] Chèque force	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisations 2015	Prévision 2015
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	2 803 (54 %)	5 495 (37 %)	4 572 (40 %)	2 334 (62 %)	1 570 (70 %)	2 040 (75%)	1 300

A l'entrée en formation, les bénéficiaires de niveau supérieur au bac représentent 61 % (master 17 %, licence 12 %, BTS-DUT 32 %). 24 % ont le niveau bac, 13 % disposent d'un CAP-BEP et 2 % sont sans diplôme. Les formations du secteur tertiaire (bureautique, comptabilité) sont les plus demandées (71 %), puis le secteur des langues (19 %).

■ **Une baisse des demandes en *Chèque reconversion* [III.1]**

Intervenant en complément d'autres financements (organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), entreprises), le *Chèque reconversion* permet de financer la formation de personnes en licenciement économique, sous *Contrat de sécurisation professionnelle* (CSP). L'intervention de la Région s'effectue en complément de l'OPCA, même si la formation initiée pendant le CSP se déroule au-delà de celui-ci. En 2015, l'accès à la formation est conditionnée à l'éligibilité de celle-ci au *Compte personnel de formation*.

Indicateur N° 4 [III.1] Chèque reconversion	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	587 (31 %)	606 (31 %)	214 (31 %)	912 (44 %)	1 402 (38%)	653 (42%)	1 400

A l'entrée en formation, les bénéficiaires de niveau supérieur au bac ont représenté 36 % en 2014 (master 10 %, licence 6 %, BTS-DUT 20 %). 27 % disposent d'un CAP-BEP, 26 % ont le niveau bac, et 11 % sont sans diplôme. Les formations du secteur tertiaire (bureautique, comptabilité) sont les plus demandées (24 %), puis celles du transport et de la manutention (15 %), du social et paramédical (9 %) et des langues (9 %).
La durée des formations est très variable : 22 % durent moins d'une semaine, 32 % de une semaine à un mois, 23 % de un à trois mois et 23 % de plus de trois mois et jusqu'à 13 mois.
En 2015, selon les données du *Ministère de l'emploi*, 5 096 personnes ont été accompagnées dans le cadre du CSP en Bretagne. Parmi elles, 40 % (2 060) ont eu une prescription pour réaliser une formation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 312 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

Chiffres clés

- Environ 14 000 personnes en parcours d'orientation , de savoir de base et de préparation à la qualification
- Environ 7 000 personnes en formation pour obtenir une qualification reconnue, dans 14 secteurs d'activités différents

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF 2011 - 2015)

Objectifs	[I] - Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification	[II] - Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activité et des territoires	[III] - Accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles en faveur de la qualification et de l'emploi pérenne
Actions	[I - 1] Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	[II - 1] Proposer des formations pour les premiers niveaux de qualification (V et IV)	[III - 1] Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité
	[I - 2] Sécuriser les parcours de formation pour les jeunes	[II - 2] Proposer des formations pour les niveaux supérieurs (III et plus)	[III - 2] Favoriser l'accès à la formation des salariés en insertion par l'activité économique
	[I - 3] Proposer des formations permettant d'acquérir les compétences de base		
	[I - 4] Proposer un environnement favorable à la formation		

Cadre de l'intervention

Dans un contexte de difficultés économiques et d'aggravation du chômage, l'obtention d'une qualification constitue un atout déterminant pour une insertion professionnelle pérenne. L'objectif de ce programme est donc de proposer à des personnes en demande d'emploi des formations validées par un diplôme ou un titre professionnel. Cet objectif s'inscrit dans les orientations du *Contrat de plan régional de développement des formations* (CPRDF) qui vise à garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous et également à soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental.

En 2015, Le *Programme Bretagne formation* (PBF) a été renouvelé dans le cadre d'une consultation qui s'est appuyée sur une analyse des besoins en formation de l'ensemble des 14 secteurs professionnels. Le PBF constitue une offre de formation pour des demandeurs d'emploi, pour des certifications reconnues de niveau infra CAP jusqu'au niveau licence.

Par ailleurs, le *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* (DRIP) propose à des jeunes ou des adultes demandeurs d'emploi, peu ou pas qualifiés, des prestations sur l'ensemble du territoire pour l'orientation professionnelle et la préparation à la qualification. Dans la continuité de ces prestations, le *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) a permis de renforcer l'accompagnement des jeunes ayant un projet de qualification, de sécuriser la réalisation des différentes étapes de leur parcours d'insertion professionnelle et ainsi d'en éviter les ruptures.

60,5 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

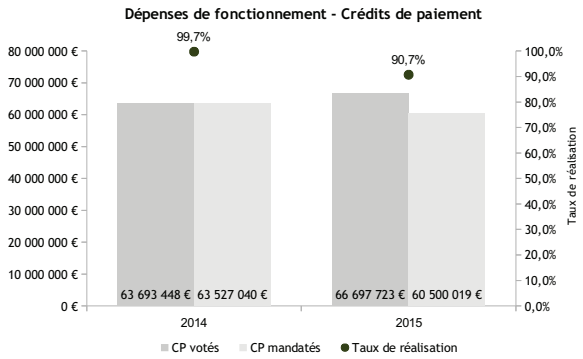

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	31 100 000 €	90 666 000 €
affectées	31 015 744 €	89 042 523 €

Les réalisations se répartissent principalement entre :

- Le *Programme Bretagne formation* (engagement sur deux ans) : 64,3 M€ [II.1]
- Le *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* : 13,9 M€ [I.1]
- *Compétences Clés* : 3,9 M€ [I.3]
- Les *Actions territoriales expérimentales* : 2,6 M€ [III.1]

La consommation des crédits de paiement est répartie principalement à hauteur de 33,4 M€ pour le PBF, 14,3 M€ pour le DRIP, 2,9 M€ pour les ATE et 2,2 M€ pour *Compétences Clés*. Une partie a été consacrée à divers dispositifs (notamment la subvention AFPA, la formation des personnes sous main de justice, *le Contrat d'accès à la qualification*...)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Le *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* (DRIP) [I.1]

Les prestations du DRIP sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire breton. Elles répondent aux différents besoins des publics avec notamment :

- les *Prestations préparatoires à l'insertion* (PPI) qui ont accueilli entre octobre 2014 et novembre 2015, 1 849 jeunes en insertion, dont une part importante de jeunes non qualifiés. L'accent est porté sur les savoirs de base et l'immersion en entreprise pour définir un projet professionnel.
- les *Plate-formes d'orientation professionnelle* (POP) qui ont accueilli entre septembre 2014 et août 2015, 3 295 personnes dont 80 % de jeunes de moins de 26 ans.
- les *Prestations d'orientation professionnelle en Français langue étrangère* ont bénéficié à 351 personnes.
- les *Préformations sectorielles* qui ont accueilli entre septembre 2014 et août 2015, 990 personnes.

Les prestations du DRIP ont été renouvelées pour la période de septembre 2015 à octobre 2016, à l'exception des Pré-formations sectorielles, puisqu'un module pré qualifiant a été directement intégré aux formations du PBF.

Indicateur N° 1 [I-1] DRIP	Réalisation 2011/12	Réalisation 2011/12	Réalisation 2012/13	Réalisation 2013/14	Réalisation 2014/15	Prévision 2015/16
Nombre de places ouvertes	5 944	6 170	7 198	7 265	6 811	5 622
Nombre de personnes accueillies	6 991	7 322	7 585	7 934	6 485	5 600
Taux de recrutement	117 %	118 %	105 %	109,2 %	95,2 % *	100 %

* L'évolution de la modalité de sécurisation financière du parcours des stagiaires en POP (fin de la rémunération et attribution d'une bourse pour les moins de 26 ans) a impacté le nombre d'entrées de la prestation POP, avec un taux de recrutement qui n'a été que de 82 % en 2015.

■ Formation aux Compétences Clés [I.3]

Le dispositif *Compétences Clés* permet aux demandeurs d'emploi d'acquérir ou de renforcer leurs compétences, pour une meilleure employabilité ou pour préparer une formation qualifiante. Déployé sur la totalité des pays bretons, il constitue une offre de formation de courte durée et facilement mobilisable.

Entre mai 2014 et avril 2015, 5 457 personnes ont participé à une formation *Compétences Clés*. Le public participant est plutôt féminin (60 %), très majoritairement composé d'adultes (80 % de plus de 25 ans). Les personnes sont peu qualifiées avec 82 % de niveau V et infra V.

■ Engagement du nouveau *Programme Bretagne Formation* (PBF) pour la période 2015/2017 [II.1]

Le nouveau PBF 2015-17 est constitué de 222 actions de formation dans quatorze secteurs d'activité, proposant un potentiel de 12 750 places maximum sur deux ans.

Une analyse de besoin, réalisée en concertation avec Pôle emploi et les branches professionnelles, a permis d'identifier les besoins en compétences professionnelles et d'établir une commande de formation précise (type de certification attendues, localisation de la formation, effectif à former, ...). Une première commande a été adressée aux organismes de formation attributaires d'un marché de formation, à hauteur de 9 300 places pour une période de 18 mois.

Indicateur N°2-1 [II-1] PBF reconduit 2013-15 (en cumul de septembre 2013 à août 2015)	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible
Nombre de personnes accueillies sur le PBF 2013-15	4 309	10 376	12 300	11 815

Indicateur N°2-2 [II-1] PBF 2015-17 (en cumul de septembre 2015 à août 2017)	-	-	Réalisation 2015	Valeur cible
Nombre de personnes accueillies sur le PBF 2015-17	-	-	4 300	12 980

Au second semestre 2015, dans le cadre de la convention que la Région a signé avec le Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels, l'offre de formation a pu être renforcée avec 230 places supplémentaires dans des domaines offrant des opportunités d'embauche.

■ Les *Actions territoriales expérimentales* (ATE) [III.1]

En complément de l'offre structurante, les ATE répondent à des projets de formation impulsés par des territoires ou portés par des branches professionnelles.

Indicateur N°3 [III-1] ATE	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'actions de formation	6	31	38	37	44	67
Nombre de places ouvertes	129	580	705	744	800	1 535

Les ATE qui répondent à des besoins en recrutement sont mises en œuvre dans le cadre de partenariats financiers, par exemple avec Pôle emploi pour une formation d' opérateur électronique à Vitré et Fougère ou encore avec des OPCA comme pour la préparation opérationnelle à l'emploi aux métiers du tourisme à Lorient.

En 2015, 8 ATE ont également été financées au bénéfice des salariés en insertion par l'activité économique.

Enfin, certaines ATE s'adressent à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, les organismes de formation proposent alors des organisations pédagogiques innovantes (chantiers écoles, dispositif de re-dynamisation,...) en lien avec des partenaires du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 9 192 stagiaires rémunérés par la Région directement
- 1 405 stagiaires rémunérés par l'ASP
- 2 572 stagiaires ayant bénéficié d'une bourse POP et CAQ
- 5 880 bénéficiaires de l'aide à la restauration

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement de la formation (CPRDF 2011-2015)

Programme 313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Objectifs	[I] - Rémunérer les stagiaires	[II] - Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
Actions	[I - 1] Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement) [I - 2] Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet	[II - 1] Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

Cadre de l'intervention

En apportant des aides complémentaires aux stagiaires qui suivent une action de formation de la Région, telles que la rémunération et l'aide à la restauration, la Région contribue à sécuriser le parcours de ces personnes.

Conformément au Code du travail, la rémunération des stagiaires s'adresse aux personnes suivant une formation financée par la Région et ne pouvant prétendre à une indemnisation au titre de l'assurance chômage. La rémunération comprend plusieurs éléments : le versement d'un revenu au stagiaire, qui peut être complété par une indemnité de transport et/ou d'hébergement, et les cotisations sociales versées aux différents organismes sociaux. En plus de ces obligations légales, la Région a décidé de prendre en charge le relais de la rémunération des stagiaires dont l'indemnisation par Pôle Emploi s'arrête en cours de formation. De plus, elle attribue une aide à la restauration aux personnes qui suivent une formation dans le cadre des dispositifs collectifs et qui sont rémunérées par la Région.

L'objectif de la Région est de faciliter l'accès aux différents dispositifs de formation. Ce programme est lié aux dispositifs de formation de la Région (*Programme régional supérieur, Programme Bretagne formation, Dispositif régional d'insertion professionnelle, Actions territoriales* du programme 312 et *Chèque Formation* du programme 311).

Depuis janvier 2015, la Région verse les rémunérations des personnes détenues en formation et des personnes handicapées en formation dans les Centres de rééducation professionnelle et les Centres de pré orientation professionnelle (transfert de compétence issu de la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale)

36,3 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

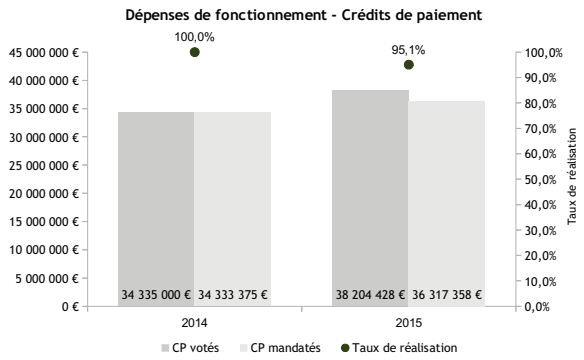

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	34 400 000 €	40 900 000 €
affectées	34 400 000 €	39 200 000 €

Pour la rémunération des stagiaires, les crédits de paiement réalisés se répartissent comme suit :

Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP) : 3,9 M€

Programme régional supérieur (PRS) : 1,2 M€

Programme Bretagne formation (PBF) : 13,2 M€

Chèque Formation : 4,4 M€

Autres dispositifs *(Actions territoriales expérimentales, Actions régionales de formation)* : 1,4 M€

Couverture sociale versée pour les stagiaires rémunérés : 3,3 M€

Pour l'aide à la restauration, ils s'élèvent à 1,5 M€.

2 572 stagiaires ont bénéficié d'une bourse. 1,6 M€ de crédits ont été réalisés pour la bourse POP et CAQ.

Le montant des rémunérations concernant les publics transférés, s'élève à 6,1 M€ (6 M€ pour les personnes handicapées et 0,1 pour les personnes détenues).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ La rémunération, vers une meilleure maîtrise [I-1]

Les stagiaires qui suivent une formation financée et agréée à la rémunération par la Région peuvent bénéficier de la rémunération région. Seuls ceux ne bénéficiant pas d'indemnisation au titre du chômage peuvent y prétendre. Les règles définies par le Code du travail s'appliquent alors. Le montant de la rémunération varie en fonction de la situation du stagiaire à l'entrée en formation. Les stagiaires ayant une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent opter pour l'un ou l'autre des régimes de rémunération. La rémunération est forfaitaire :

- 52 % des stagiaires, qui ne peuvent justifier d'une durée minimum d'activité professionnelle sont rémunérés, pour un mois complet de formation, sur la base d'un barème lié à l'âge (130 € pour les personnes de moins de 18 ans, 310 € pour les personnes de 18 à 20 ans, 339 € pour les personnes de 21 à 25 ans et 401 € pour les plus de 26 ans),
- 28 % des stagiaires sont rémunérés sur la base du barème à 652 € (personnes justifiant d'une activité professionnelle suffisante),
- 18 % sur un montant maximum de 1 932 € (personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, hors CRP/CPO).
- Les 2 % restants sont rémunérés sur la base d'un barème à 708 € (personnes travailleurs non salariés).

Indicateur N° 1 [I-1] Nombre total de bénéficiaires de la rémunération	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	cible 2015
Nombre total de bénéficiaires	11 554	11 853	12 475	15 056	13 484	10 597	9 650
Gérés directement par la Région dont % de femmes	9 526 53 %	10 301 51 %	11 892 47 %	14 870 47 %	13 484 45 %	9 192 44%	9 650
Dont DRIP	*6 292*	*6 290*	*6 389*	*8 383*	*6 976*	*3 061*	*3 500*
Dont PRS	*2 544*	*1 666*	*304*	*422*	*413*	*231*	*400*
Dont PBF	-	*1 248*	*3 940*	*4 666*	*4 593*	*4 344*	*4 700*
Dont Chèque formation	*431*	*551*	*658*	*705*	*779*	*797*	*750*
Dont autres dispositifs *(actions territoriales, actions régionales de formation)*	*259*	*546*	*601*	*694*	*723*	*759*	*300*
Publics handicapés (transférés par Loi mars 2014) gérés par l'ASP en 2015	-	-	-	-	-	*1 010*	-
Publics détenus (transférés par Loi mars 2014) gérés par l'ASP en 2015	-	-	-	-	-	*395*	-
Gérés par l'Afpa (dans le cadre de la convention)	2 028	1 552	583	186	-	-	-

Le nombre de dossiers de rémunération gérés directement par la Région a baissé en 2015, notamment sur le DRIP, où pour les *Prestations d'orientation professionnelle* (POP) et pour le *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ), la rémunération a été remplacée par une bourse versée au stagiaire pour la réalisation de son projet. Les stagiaires attributaires d'une bourse bénéficient de la couverture sociale. Le nombre de dossiers de couverture sociale seule a augmenté : 1 612 en 2015 (55 en 2014).

■ Les bourses POP et CAQ [I-2]

Cette aide s'adresse aux stagiaires suivant une *Prestation d'orientation professionnelle* (POP) ou un *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) du DRIP. Elle est versée directement au jeune afin de l'accompagner dans la construction de son projet. Son montant global par parcours est 640 € pour la POP et de 900 € pour le CAQ. Ce dispositif été mis en place mi-2014. 2015 est une année de plein exercice, d'où un nombre plus important de bénéficiaires par rapport à l'année 2014.

Indicateur N° 2 [I-2] Nombre de bénéficiaires des bourses POP et CAQ	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de bénéficiaires de bourse POP (dont % de femmes)	764 (57 %)	1681 (53%)	2 950
Nombre de bénéficiaires de bourse CAQ (dont % de femmes)	503 (54 %)	891 (53%)	1 600

■ L'évolution de l'aide à la restauration [II-1]

Depuis le 1er mars 2014, cette aide s'adresse uniquement aux stagiaires inscrits sur une action d'un dispositif collectif de la Région [programme 312] qui perçoivent une rémunération inférieure ou égale à 1 000 €, rémunérés par la Région (les stagiaires indemnisés par Pôle emploi ne sont plus éligibles à l'aide à la restauration). Les stagiaires suivant une formation à l'Afpa bénéficient d'une aide à la restauration dans le cadre de la subvention versée par la Région à l'Afpa [programme 312]. Cette aide concerne essentiellement le DRIP (45 %) et le PBF (44 %). 46 % des bénéficiaires sont des femmes.

Indicateur N° 3 [II] Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration	12 734	12 603	12 517	12 425	10 279	5 880	8 500

Les stagiaires perçoivent une aide forfaitaire de 4€ par jour de formation pour leur repas. Depuis le 1er mars 2014, cette aide est uniquement versée aux stagiaires bénéficiant de la rémunération régionale durant leur stage

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 314 - Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation

Chiffres clés

- 130 formateurs ont bénéficié d'une formation sur les enjeux du Plan Bâtiment Durable en 2015.

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF 2011 - 2015)
- Bretagne numérique, 2011

Objectifs

- [I] - Encourager les évolutions des pratiques de formation des organismes de formation
- [II] - Favoriser le développement des compétences des formateurs

Actions

- [I - 1] Accompagner les pratiques innovantes de formation (s'appuyant sur l'individualisation, le développement de l'ingénierie de formation, l'accompagnement et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC))
- [II - 1] Développer le plan de perfectionnement des acteurs de la formation
- [II - 2] Développer le plan de formation des formateurs dans le cadre du Plan Bâtiment Durable breton

Cadre de l'intervention

Ce programme a pour objectif l'accompagnement des acteurs de la formation, afin de favoriser l'évolution de leurs pratiques pédagogiques. Il soutient ainsi des projets portés par des structures qui interviennent auprès des professionnels de la formation. L'objectif est de former ou de professionnaliser les formateurs pour améliorer la qualité des formations. En 2015, un des axes forts concerne l'accompagnement des formateurs aux enjeux du *Plan bâtiment durable breton*, pour le développement de formations et de compétences adaptées.

L'appel à projet sur l'*individualisation* des formations qui couvrait la période 2011/2014 n'a pas été relancé en 2015, mais des projets ponctuels ont été accompagnés qui répondaient aux orientations régionales, notamment en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou d'appui aux structures de l'insertion par l'activité économique.

383 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

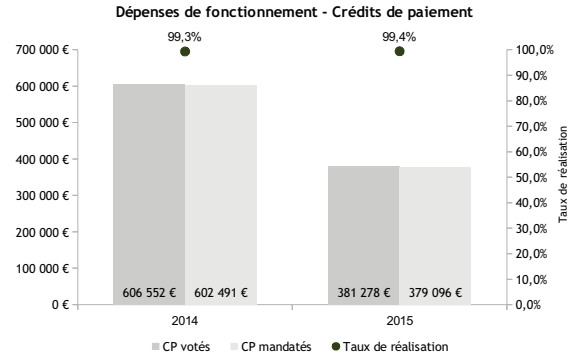

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	600 000 €	200 000 €
affectées	575 937 €	114 735 €

En fonctionnement :

- Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'objectif II-2 représentent un niveau de dépenses affectées de 83 K€ pour le marché de perfectionnement des formateurs dans le cadre du *Plan bâtiment durable breton*. Le reste des dépenses affectées concerne l'accompagnement du développement des pratiques innovantes de formation (I-1).

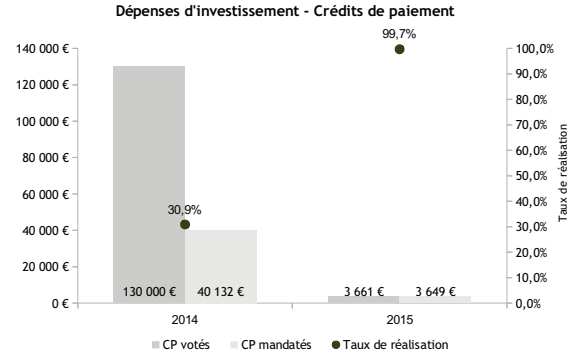

Autorisations de programme	2014	2015
votées	150 000 €	0 €
affectées	15 591 €	0 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Accompagnement des pratiques innovantes des organismes de formation [I-1]**

Concernant le soutien aux évolutions pédagogiques des organismes de formation, l'appel à projet *Individualisation* est arrivé à son terme. En 2015, aucun nouveau projet n'a été engagé, et les deux projets engagés en 2014 ont pris fin.

Indicateur N° 2 [I-1] Appel à projets individualisation	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de projets soutenus	14	14	-	6	2

D'autres projets ont fait l'objet d'un soutien par la Région, notamment :

- DYS et Formation pour adulte :

Ce projet expérimental porte sur la prise en charge des problématiques DYS (dyslexie, dysorthographie, dysphasie...) dans le domaine de la formation continue. Il vise à enrichir les pratiques des organismes de formation au bénéfice des stagiaires en formation rencontrant des difficultés d'apprentissage.
Une première étape d'évaluation auprès des organismes de formation et des structures d'accueil des publics a permis de constituer des ressources et une ingénierie pédagogique adaptée pour :

- construire des parcours de formation individualisée
- acquérir une méthodologie d'accompagnement des publics DYS
- mettre en réseau les professionnels d'accompagnement de ces handicaps.

- Professionnalisation et innovation pédagogique dans les Atelier et chantiers d'insertion :

La Région soutien ce projet autour de la valorisation et du renforcement des compétences pédagogiques des professionnels en charge de l'encadrement, de l'accompagnement et de la formation des salariés polyvalents. Les évolutions organisationnelles devraient permettre également de certifier les compétences des encadrants (Certificats de qualification professionnelle "formateur en situation de production").

- Laboratoire d'innovation pédagogique en écoconstruction :

Portée par Approche-Écohabitat, en partenariat avec l'association *Études et chantiers Bretagne Pays-de-Loire*, cette action vise à développer de nouvelles techniques de formation dans le domaine de l'éco-construction. Durant le premier semestre 2015, elle s'est constituée autour d'ateliers innovants permettant notamment des échanges de pratiques entre professionnels du bâtiment, une capitalisation des enseignements issus de ces ateliers ainsi que la rédaction d'un livret de diffusion des bonnes pratiques de formation.

■ **Mise en place d'un *Plan de formation des formateurs* dans le cadre du *Plan bâtiment durable breton* [II-1]**

Dans le cadre des travaux menés par le groupe formation et compétences du *Plan bâtiment durable breton*, l'ensemble des participant se sont accordés sur la priorité à donner au développement de la formation des formateurs, sur tout le territoire breton et au sein de tous les réseaux. Cette proposition est un levier déterminant pour permettre une évolution des formations à destination des salariés et des demandeurs d'emploi.

Il s'agit :

- de faire monter en compétence les formateurs en construction durable, mais également les formateurs dans les matières scientifiques préparant aux bâtiments.

- de fluidifier l'accès à un parcours modulaire de formation inter réseaux et inter métiers appuyés sur des modalités pédagogiques diverses (présentiel, formation à distance, espaces collaboratifs notamment)

Indicateur N° [II-2] Plan de formation des formateurs Bâtiment Durable	Réalisation 2015	Prévision 2016
Nombre de formateurs formés	110	130

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 51 590 jeunes de 15 à 25 ans en recherche d'emploi à fin 2015 en Bretagne (+2,8% en un an) - *source Direccte Bretagne*
- Environ 52 200 jeunes accueillis par les Missions locales en 2015 (est)

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF 2011 2015)
- Convention régionale de partenariat entre la Région Bretagne et l'association régionale des Missions locales

CADRE de référence du SPRO ?

Programme 331 - Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectifs	[I] - Mettre en place le service public régional de l'orientation	II] - Accompagner les publics[jeunes en difficulté sur tout le territoire	[III] - Garantir l'égalité des droits et promouvoir l'innovation sociale
Actions	[I - 1] Identifier et rendre lisibles pour les publics, les services rendus par chaque structure partenaire du SPRO	[II - 1] Soutenir l'offre des Missions locales pour un service d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des jeunes les plus en difficulté sur tout le territoire	[III - 1] Diffuser une culture de l'égalité
	[I - 2] Favoriser un accueil de qualité pour tous les publics		[III - 2] Promouvoir l'innovation sociale
	[I - 3] Accompagner la professionnalisation du SPRO	[II - 2] Soutenir l'adaptation des pratiques professionnelles et la mise en réseau des Missions locales	[III - 3] L'égalité au sein de l'administration régionale
	[I - 4] Informer sur les métiers, les formations et valoriser les filières professionnelles		

Cadre de l'intervention

Le Conseil régional a adopté le cadre de référence du *Service public régional de l'orientation* (SPRO) et son annexe relative à l'*Accueil personnalisé et individualisé* (API) lors de la session des 9 et 10 avril 2015.

En déclinaison de ce cadre de référence co-construit avec les partenaires, des conventions ont été négociées avec l'État d'une part et les têtes de réseaux régionales d'autre part,

En termes d'actions, les Missions locales ont poursuivi leurs missions d'accueil et d'accompagnement des jeunes, en priorisant l'accès à la formation qualifiante. L'*Association régionale des missions locales* (ARML) facilite la mise en œuvre du cadre de référence du SPRO auprès des 17 Missions locales bretonnes.

➔ L'orientation [III] est présentée dans le quatrième volume du RADD : le Rapport égalité femmes-hommes.

5,5 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

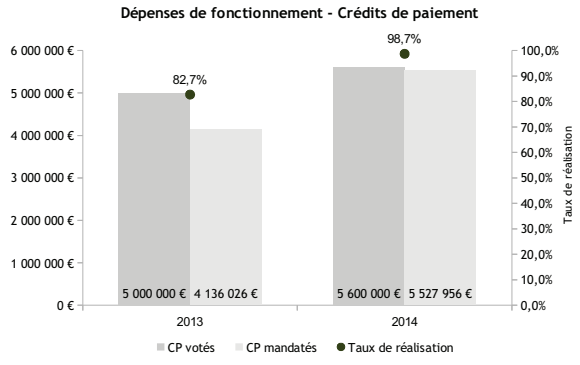

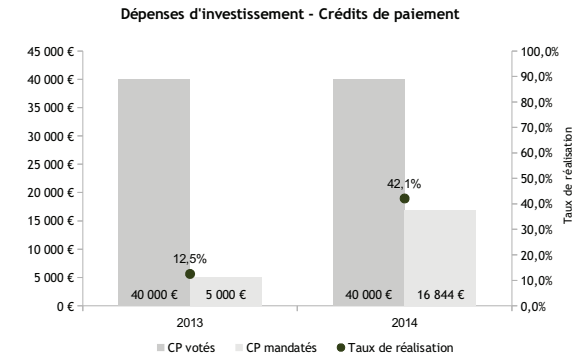

Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	6 042 000 €	5 300 000 €
affectées	5 850 846 €	4 328 366 €

Les actions mises en œuvre se répartissent comme suit :

- Mise en place du SPRO [I] : 603 K€ (dont 261 K€ pour les actions SPRO ; et 342 K€ sur les actions d'information sur les métiers), soit un taux de réalisation de 36 %, du fait du démarrage de la préparation des Olympiades des métiers en 2016 et non en 2015.

- Accompagnement des publics [II] *(Missions locales)* : 3,4 M€ soit un taux de réalisation de 99 %.

- Égalité entre les femmes et les hommes [III] : 161 K€, soit un taux de réalisation de 66 %.

Autorisations de programme	2013	2014
votées	40 000 €	40 000 €
affectées	7 568 €	0 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Le cadre de référence régional du *Service public régional de l'orientation* (SPRO) [I]**

Le cadre de référence du *Service public régional de l'orientation* a été élaboré de manière collaborative avec l'ensemble des partenaires, membres du SPRO : les Centres d'information et d'orientation, les agences *Pôle emploi*, les *Missions locales*, les structures du réseau *Information Jeunesse*, les *Services universitaires d'information-orientation*, le *Fongecif*, les *Cap emploi*, *l'Apec* et les structures de proximité Emploi-Formation (PAE, EREF....). Ce cadre de référence a inclu un cahier des charges spécifique de l'*Accueil personnalisé et individualisé (API)*. L'enjeu est de délivrer un même service d'accueil personnalisé et individualisé, quelque soit la structure et le public accueilli, sur la base de valeurs et de normes de qualité communes, pour véritablement sécuriser l'entrée de la personne dans une démarche d'orientation, d'accès à la formation et/ou à l'emploi.

■ **Les conventions relatives à la mise en œuvre du *Service public régional de l'orientation* et en particulier de l'*Accueil personnalisé et individualisé* [I]**

Une convention spécifique a été négociée avec l'État afin de préciser l'exercice des compétences respectives de l'État et de la Région, dans la mise en œuvre du service public régional de l'orientation. Des conventions ont par ailleurs été négociées avec chacune des têtes de réseaux régionales partenaires du Service Public Régional de l'Orientation, en déclinaison du cadre de référence.

■ **Le plan de professionnalisation [I]**

Pour que la culture commune du *Service public régional de l'orientation* puisse être partagée par l'ensemble des professionnel.le.s, la Région a mis en place des actions de sensibilisation à destination de tous les professionnels en situation de délivrer l'*Accueil personnalisé et individualisé*. Ces demi-journées permettent aux professionnels des différentes structures de mieux se connaître à partir d'échanges sur le cadre de référence commun du *Service public régional de l'orientation* et sur l'analyse de cas pratiques. 20 actions de sensibilisation à destination des professionnels ont été mises en place d'octobre à décembre 2015.

■ **L'animation des plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs [I-4]**

Les résultats de l'étude action visant à identifier les leviers d'une mise en œuvre efficace de la coordination régionale ont été présentés aux partenaires, acteurs de l'étude, en octobre 2015. En conformité avec la loi du 5 mars 2014, une convention entre l'État (Rectorat et Préfecture de région) et la Région a été adoptée en commission permanente le 19 novembre 2015. Elle précise les objectifs communs des trois signataires qui portent sur la définition de la carte des plates-formes, sur la désignation des responsables, sur les stratégies de prise en charge des jeunes, sur les ressources dédiées et sur la détermination du dispositif de suivi et d'évaluation.

■ **Un accompagnement renforcé vers la qualification pour les publics jeunes [II.1]**

En 2015, le nombre de jeunes accueillis par les *Missions Locales* est légèrement en retrait (-2 %, par rapport à 2014). Parmi ceux ci on note que la part des jeunes bénéficiant d'un suivi particulier augmente, ainsi que la fréquence des entretiens dont ils bénéficient (8 par an en moyenne), notamment pour les moins qualifiés. En 2015, 36,2 % des jeunes suivis sont connus depuis plus de 2 ans, ils étaient 33 % il y a un an. La mise en œuvre de la *Garantie jeune*, généralisée à l'ensemble du territoire régional, a fortement impacté le nombre de jeunes suivis par conseiller technique des Missions locales. Le contexte économique ayant été particulièrement difficile pour les jeunes les moins qualifiés en 2015, le nombre d'accès à l'emploi durable a baissé de 7 % en 2015. Seuls les accès à l'emploi alternants, contrats de professionnalisation et d'apprentissage ont été stables sur l'année.

Indicateur N°2 [II.1] Niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Estimation 2015	Prévision 2016
Nombre de jeunes peu qualifiés (niveau infra IV) accueillis en ML	43 247	44 245	45 363	48 948	49 371	*48 460*	49 000
Proportion des jeunes femmes	*49,5 %*	*50,4 %*	*49,8 %*	*48,3 %*	*48,1 %*	-	
Part des jeunes actifs (niveau infra IV)	52 %	53 %	48 %	52 %	52 %	52 %	52 %
Nombre de jeunes suivis par conseiller technique	158	170	172	184	182	128	150

On observe en 2015 une tendance à la baisse d"environ 13 % pour l'accès à la formation qualifiante des jeunes suivis par les *Missions locales*.

Indicateur N°3 [II.1] Accès à la qualification	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Estimation 2015	Prévision 2016
Nombre de jeunes suivis entrés en qualification (alternance, PBF, PRS)	3 813	4 141	4 910	4 587	4 777	4 150	5 000
Proportion des jeunes femmes	*45,3 %*	*45,2 %*	43,1%	42%	43%	43%	

Le *Contrat d'Accès à la Qualificatio*n (CAQ) est mis en œuvre conjointement par les *Missions locales* et les organismes de formation prestataires du *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* (DRIP). Comme en 2014, on observe que les chances d'accès à la qualification pour les jeunes les moins qualifiés ont doublé. 1 200 jeunes, dont 54 % de femmes, ont bénéficié d'un CAQ en 2015. La baisse des entrées est corrélée à la baisse des entrées sur le DRIP.

Indicateur N°4 [II.1] Professionnalisation des salariés des *Missions locales*	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2016
Nombre de jours consacrés à la professionnalisation	561	568	774	1432	800

Les Missions locales ont doublé leur effort de formation et de professionnalisation de leurs personnels. Elles ont davantage formé les équipes nouvelles en charge de la *Garantie Jeune*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 332 - Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation

Chiffres clés

13 Contrats d'Objectifs Emploi - Formation :

- Agriculture
- Bâtiment
- Filière nautique
- Industrie Agroalimentaire, dans le cadre du P3AB
- Métallurgie
- Pêche et Cultures marines
- Propreté/Services associés
- Spectacle vivant
- Transport-Logistique
- Travaux publics
- Tourisme
- Sport
- Sanitaire et Social

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF 2011 - 2015)
- CPER 2015-2020

Objectifs	Actions
[I] - Développer l'observation de la relation emploi-formation	[I - 1] Produire des travaux de diagnostic sur l'emploi et la formation
	[I - 2] Produire de l'information qualitative et quantitative sur l'emploi et les dispositifs de formation
[II] - Assurer la gouvernance et le pilotage du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles	[II - 1] Piloter la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles
	[II - 2] Conduire une démarche d'animation et de communication auprès des acteurs régionaux et territoriaux de l'emploi formation
	[II - 3] Renforcer les démarches de concertation et de contractualisation avec les branches professionnelles

Cadre de l'intervention

La Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, confie à la Région une nouvelle responsabilité dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, venant conforter son rôle dans la construction de l'offre de formation professionnelle régionale.

L'élaboration, en 2015, de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2016 constitue, à cet égard, le premier exercice de mise de cette nouvelle compétence selon les modalités souhaitées par la Région. En effet, sa préparation a été conduite dans un cadre élargi, prenant en compte la formation initiale dans sa double composante, scolaire et apprentissage. De plus, des orientations stratégiques relatives à l'évolution de l'offre de formation professionnelle régionale ont été définies au travers de l'élaboration du *Document d'orientation des formations*, produit, en concertation, avec les Autorités académiques (Rectorat, DRAAF et DIRM-NAMO), les Branches professionnelles et les Partenaires sociaux et adopté en commission permanente en avril 2015.

L'exercice de cette compétence s'appuie sur la mobilisation d'éléments de connaissance de l'emploi et de la formation. A ce titre, la Région favorise la production d'outils d'aide à la décision qui permettent d'éclairer la définition et la mise en œuvre des politiques régionales en matière de formation professionnelle, et favorisent leur inscription dans une logique de formation tout au long de la vie.

Sur le champ de l'observation emploi-formation, le *Contrat de plan État-Région* 2015-2020 prévoit le financement du *GIP Relation Emploi Formation* (GREF), au titre de son programme d'activités annuel, ainsi que le lancement, chaque année, d'appels à projets pour la réalisation d'études-action sectorielles ou territoriales.

Complémentairement, la Région souhaite inscrire ces travaux dans une logique de concertation et d'association des acteurs de l'emploi et de la formation. Le *Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles* (CREFOP) constitue l'instance de concertation régionale quadripartite (État ; Région ; représentants des organisations syndicales de salariés ; représentants des organisations professionnelles d'employeurs), en charge des politiques formation professionnelle et d'emploi en Bretagne.

Les travaux conduits dans le cadre des *Contrats d'objectifs emploi - formation* participent également à cette concertation auprès des différentes branches professionnelles signataires.

926 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

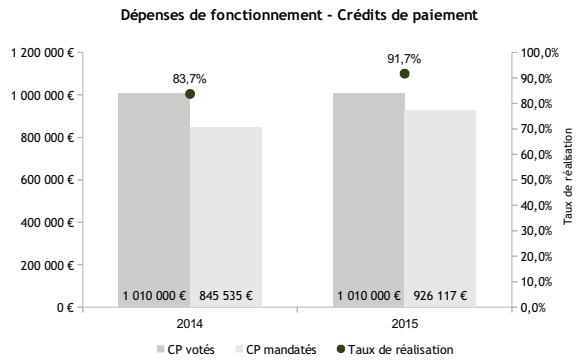

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 010 000 €	1 011 300 €
affectées	818 973 €	963 749 €

Ce programme relève majoritairement de l'objectif stratégique n°1 *Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics* du volet *Emploi* du CPER, au titre de la connaissance des territoires, des filières et des secteurs professionnels.

Près de 73 % de la dotation est consacrée à la mise en œuvre des missions du *GREF Bretagne* au titre de son programme d'activité annuel. Complémentairement, comme chaque année, un appel à projets pour des études-action sur l'emploi-formation a été lancé. Le montant total engagé sur ces deux postes, qui relèvent du CPER, est en très légère augmentation par rapport à 2014.

Enfin, le financement des enquêtes téléphoniques conduites dans le cadre du suivi d'insertion IROISE représente 7 % des dépenses.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Les travaux conduits par le GREF Bretagne

Au titre du programme d'activités 2015, on peut relever plus spécifiquement l'appui du GREF dans le cadre de la nouvelle démarche relative à la carte des formations professionnelles initiée pour la préparation de la rentrée 2016, avec : un soutien technique à la production du document d'orientations des formations ; la réalisation d'un outil de synthèse sur la connaissance de l'offre de formation professionnelle régionale, quels que soient les dispositifs de formation, initiale ou continue. Ces travaux s'appuient sur la mobilisation de ressources issues du système d'information du GREF, et en tout premier lieu, de la base de données sur la formation qui apporte une vision consolidée de l'offre régionale, dans une logique « inter-dispositifs ». Ils intègrent également les données relatives à l'insertion professionnelle issues des enquêtes *IROISE*.

■ Une poursuite du partenariat engagé avec l'INSEE

Dans le prolongement du partenariat initié en 2014 avec l'INSEE sur l'analyse régionale du lien emploi-formation par famille professionnelle, une étude a été conduite en 2015 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, afin d'analyser les métiers présents dans les territoires bretons et de repérer les leviers existants pour leur renouvellement. Ce partenariat s'inscrit, plus globalement, dans la convention cadre signée entre la Région et l'INSEE en vue du développement de la mutualisation d'informations statistiques et de leur exploitation à une échelle régionale ou infra-régionale.

■ Des travaux d'étude-action territoriales ou sectorielles

L'appel à projets, lancé dans le cadre du CPER, a permis la réalisation de 8 études action emploi-formation sur les 13 projets déposés. Les travaux retenus portent sur des champs diversifiés tels que la logistique et le transport, le bâtiment ou encore la maintenance industrielle et participent à la construction d'une vision prospective des besoins en emplois et en qualifications. Il convient également de relever l'accompagnement apporté à la construction d'un observatoire emploi-formation du secteur alimentaire en Bretagne, qui vient conforter les outils régionaux mobilisables au service de l'analyse prospective sectorielle.

Indicateur N° 1 [I - 1] Etudes financées (Appel à projets CPER)	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'études régionales	6	8	2	5	6
Nombre d'études territoriales	5	9	4	2	2

■ Un suivi d'insertion consolidé sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région [I - 2]

L'enquête IROISE, qui couvre l'ensemble des dispositifs de formation relevant de la compétence de la Région, permet un suivi régulier des conditions d'insertion des personnes formées. Ces données participent à la fois à l'instruction des projets au titre de la carte des formations professionnelles initiales, à l'adaptation de l'offre régionale en matière de formation continue et, plus globalement, à la définition des politiques régionales en matière de formation tout au long de la vie.

Indicateur N° 2 [I - 2] Enquête IROISE sur l'insertion		Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Apprentissage	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion		Cohorte 2011 7 mois 73 % 68 %	**Cohorte 2011** 12 et 18 mois 71 % et 64 % 75 % et 76 %		Cohorte 2014 7 mois 72 % 60 % 12 mois 72 % 69 %
Formations sanitaires et sociales	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	Diplômés 2008 36 mois 59 % 95 %			Diplômés 2013 en IDE/ASS/ES (*) 15 mois 58 %/78 %/77 % 90 %/76 %/74 %	Diplômés 2014 16 mois (en cours de finalisation)
Programme Régional des Stages Programme Bretagne Formation	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	PRS 2008-09 12 mois 55 % 70 %			PBF 2011-12 12 mois 49 % 65 %	
Chèque Formation	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion					
Chèque Force	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion		07/10-06/11 6 mois 76 % 48 %			
DRIP (prestation PPS)	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion		Actions 09-10 12 mois 61% 43 %			

(*) IDE Infirmier diplômé d'Etat ; ASS Assistant de service social ; ES Éducateur spécialisé / Le taux d'insertion représente le % de bénéficiaires du dispositif ayant obtenu un emploi à l'issue du délai d'observation, sur l'échantillon observé (% de bénéficiaires suivis).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission IV.

Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et le monde

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Contexte de la mission

Chiffres clés

- 90 % taux de scolarisation des 16 – 19 ans
- 1ère région pour l'implantation de lycées agricoles : 70 dont 11 établissements publics
- 124 265 lycéens (2015/2016)
- 120 721 étudiants

(source : Ministère ENESR)

- 17 260 apprentis
- 8 000 étudiants en formations sanitaires et sociales (2015)

La Mission 4 couvre un périmètre important de compétences régionales dans le domaine des lycées, de l'apprentissage, des formations sanitaires et sociales, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle prend en compte la mobilité internationale des apprenants, accompagne les projets éducatifs et les initiatives lycéennes et développe de manière volontariste la politique linguistique.

Le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) et le *Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche* (SRESR) constituent le cadre de référence de l'action régionale en matière de formation.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a élargi de façon substantielle le périmètre des responsabilités régionales en matière éducative en confiant à la Région le soin d'arrêter la carte des formations professionnelles initiales en lycée. A cet effet, le Conseil régional a adopté en décembre 2014 *Le cadre de la mise en œuvre de l'action régionale pour l'élaboration de la carte des formations professionnelles* qui définit les grandes orientations stratégiques régionales. Elles ont été déclinées par domaine de formation à partir du *Document d'orientations des formations* approuvé par l'Assemblée en avril 2015. La Région veut ainsi améliorer la cohérence de la carte des formations en recherchant la complémentarité entre les voies de formation (sous statut scolaire ou par apprentissage), élever le niveau de qualification des jeunes, fluidifier et sécuriser les parcours de formation, améliorer les taux de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur (continuum Bac-3/Bac+3), répondre aux besoins de l'économie régionale et des territoires. Ainsi, en 2015, la Région a pleinement joué son rôle de pilote tout en associant les autorités académiques: le Rectorat, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la Direction interrégionale de la mer- nord atlantique manche ouest (DIRM- NAMO) pour préparer le rentrée suivante.

La Bretagne bénéficie d'un niveau de formation marqué par de forts taux de scolarisation jusqu'à 24 ans et une réussite aux examens supérieure à la moyenne nationale. C'est la région qui compte la plus faible proportion de jeunes sans diplôme. Les 250 lycées publics et privés bretons offrent un enseignement vers le baccalauréat dans les trois séries d'enseignement général, les quatre séries technologiques et préparent au CAP, bac professionnel et BTS dans de nombreux secteurs d'activités (agroalimentaire, électronique et mécanique, tourisme, commerce, bâtiment et travaux publics, santé et social).

Concernant les programmes de travaux dans les lycées, le plan d'action 2015 – 2016 présenté à la session de décembre 2015 indiquait les phases opérationnelles en cours pour 2015 et prévues pour 2016 dans les lycées publics bretons ainsi que les engagements de la collectivité en terme d'accessibilité dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée. S'y s'ajoutent les opérations de maintenance réalisées par les 11 équipes mobiles d'assistance techniques pour la maintenance spécialisée des installations techniques des lycées. 2015 a également été l'année du choix de Liffré pour l'implantation d'un nouveau lycée dans le bassin rennais. La décision de création d'un lycée à Ploermel, prise en 2014 a été réaffirmée dans la décision de l'assemblée régionale de décembre 2015.

Pour ce qui est de l'apprentissage, l'année 2015 est marquée par une stabilisation des entrées en apprentissage pour la rentrée scolaire 2015-2016. Cette stabilisation fait suite à deux années consécutives de baisse qui ont eu un impact très sensible sur les jeunes accueillis en CFA (18 342 apprentis en 2012, pour 17 260 pour l'année 2015). L'apprentissage reste une voie de formation significative portée très nettement par les petites et moyennes entreprises en Bretagne. La présence de 39 centres de formation d'apprentis et de leur offre de formation très diversifiée permet d'accueillir des apprentis sur 140 sites en Bretagne.

L'année 2015 constitue également la première année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'apprentissage qui avait pour objectif principal de simplifier les mécanismes de financement et de mieux orienter le produit de la taxe vers les CFA. L'effet en Bretagne a été positif puisque, pour les CFA, la collecte de la taxe d'apprentissage a été en forte progression (+ 5 millions d'euros). La Région a poursuivi son dialogue de gestion avec chacun des CFA dans le cadre des conventions quinquennales qui ont été renouvelées en 2015 pour apporter un financement au plus près de l'activité de chaque centre (effectifs, produits de la taxe d'apprentissage).

Enfin, le dispositif Bretagne Qualité Apprentissage (individualisation des parcours, renforcement des relations aux entreprises, projets socio-éducatifs) a pris toute sa place puisque cette démarche est désormais déployée dans l'ensemble des centres de formation des apprentis et des premiers indicateurs d'évaluation sont présentés.

En ce qui concerne les formations sanitaires et sociales, il s'agit à la fois d'organiser l'offre de formation sur le territoire régional, le financement des instituts de formation et l'accompagnement individuel des étudiants et élèves par des bourses d'étude. Ces formations se caractérisent par une relation emploi-formation très forte. Le maillage territorial des instituts de formation conçu pour faciliter l'accès des candidats à la formation permet de mieux répondre aux besoins en emploi local, gage d'insertion rapide des jeunes diplômés. Les enquêtes d'insertion réalisées montrent, d'une part, une légère baisse sur certaines formations comme les infirmiers ou les assistants de service social, et d'autre part, des taux d'insertion de plus de 90% en moyenne pour les autres formations. Les formations sont en prise directe avec les évolutions de la société, les évolutions techniques et les évolutions des prises en charges des personnes concernées tant dans le domaine du soin que de l'accompagnement social. L'offre régionale s'appuie sur un réseau de 14 *Instituts de formations en soins infirmiers* (IFSI), 31 Instituts de formation des aides-soignant(e)s (dont 7 lycées) et 6 Instituts de formations initiales aux carrières sociales. Cette filière forme en Bretagne près de 8 000 étudiants (6 300 vers les carrières paramédicales et 1700 aux carrières sociales). En 2015, 79 % des élèves et étudiants dans le sanitaire et 84 % dans le travail social sont des femmes.

L'enseignement supérieur est bien implanté en Bretagne et occupe au plan national, la 7ème position avec plus de 120 000 étudiants inscrits. L'université figure en première place avec 62 % des étudiants inscrits dans l'une des quatre universités :

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Rennes 1 et Rennes 2 et leur antenne de Saint-Brieuc, l'Université de Bretagne occidentale installée à Brest, Quimper et Morlaix et l'Université de Bretagne sud implantée à Vannes, Lorient et Pontivy. L'université Bretagne-Loire, C d'Universités et d'établissements, unit les forces des universités, des grandes écoles, des centres hospitaliers et des organismes de recherche et se positionne comme un pôle de recherche et d'enseignement supérieur de rang international.

Le traitement transversal des questions d'éducation et de formation au profit des jeunes bretons est décliné dans les priorités politiques de cette mission. Un *RAP transversal* complète et rend compte de la politique jeunesse mise en œuvre depuis 2010 dans le cadre de la charte d'engagement pour la jeunesse (révisée en octobre 2013).

II. Mobiliser les leviers de l'action régionale en faveur des jeunes

L'ensemble des dispositifs institutionnels existants, qu'ils traitent de la carte des formations ou des contrats d'objectifs emploi-formation, vise, dans un contexte de changements rapides, à garantir une formation adaptée, un avenir professionnel, une ouverture au monde dans un espace territorial breton équilibré.

La concertation pour l'élaboration du *Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche* en est l'illustration. Son articulation aux autres schémas contribue à préfigurer le paysage de l'intervention régionale de demain en la matière.

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Ces initiatives sont nombreuses et se déclinent dans les actions mises en œuvre.

Elles sont notamment développées au niveau de la mobilité internationale avec, d'une part, la volonté d'offrir aux jeunes de meilleures possibilités d'échanges avec les pays étrangers (notamment pour les lycéens en formations professionnelles) et, d'autre part, de privilégier les étudiants boursiers. Le dispositif *Karta* est aussi fortement contributeur à la prise en compte de projets respectueux de l'environnement, de la mixité sociale, de l'égalité entre les filles et les garçons, des projets éducatifs concernant plus particulièrement l'environnement, le social et l'économie solidaire.

La préparation des *contrats d'autonomie et de progrès* pour les établissements agricoles participent de la mise en œuvre de la politique régionale en la matière.

La meilleure prise en compte par les services régionaux de l'*éco-référentiel* pour équiper les lycées en matériels dans les lycées publics et privés s'inscrit dans les préoccupations régionales. A titre d'exemple, la Région veille à l'achat de véhicules qui rejettent le moins de CO2, aux économies en énergie, à l'utilisation de matériaux de construction ou d'agencement sans composants organiques volatiles nocifs pour la santé des usagers.

Les objectifs de l'éco référentiel en matière de construction durable, énergétiquement sobre, faisant une large place aux matériaux biosourcés sont intégrés à tous les programmes permettant ainsi aux concepteurs et entreprises de proposer des solutions et / ou process innovants. La Région apporte son soutien aux démarches d'approvisionnement en produits bio et/ou circuit courts pour les services de restauration collective des lycées, à l'achat de vêtements professionnels en coton équitable ou des formations visant à l'économie des produits polluants, comme les lessives, notamment. De même le recours à des matériaux biosourcés dans la construction ou la rénovation des lycées s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'éco-référentiel ainsi que dans la démarche du plan bâtiment durable breton. Ces exemples illustrent la volonté régionale d'améliorer de façon continue la prise en compte du développement durable dans ses actions.

Suivant le bilan des émissions de gaz à effet de serre BEGES 2014, les lycées y ont contribué à 51 % (55 % en 2013). Les émissions sont liées principalement aux consommations d'énergie (48 %) et à la construction des bâtiments (52 %). La consommation d'énergie s'est élèvée à 178 GWh, dont 71 % pour le chauffage et 29 % pour l'électricité.

La Région souhaite baisser les émissions de GES en favorisant d'une part les travaux d'isolation thermique et d'autre part en privilégiant à chaque fois que cela est possible les énergies moins carbonées (bois, gaz, réseaux de chaleur faisant appel à des énergies renouvelables). La systématisation de la maintenance préventive des installations thermiques, le recours à des chaudières moins énergivores, l'accompagnement des agents en charge de la conduite des installations par les équipes mobiles d'assistance techniques contribuent à cet objectif de maîtrise des consommations énergétiques dans les lycées.

> Le zoom *Padus* :
Le questionnement effectué confirme la qualité de *Karta* qui accompagne des projets de développement durable et intègre cette qualité dans sa conception et son fonctionnement. La transparence et la lisibilité participent à l'accessibilité au dispositif et sont des composantes de la qualité démocratique. Des échanges réguliers et formalisés avec les chefs d'établissements ainsi que des réunions de mutualisation permettent une information et une concertation des bénéficiaires. C'est dans ce cadre que les pistes d'évolution, conçues dans une logique d'amélioration continue, pourront notamment faire l'objet de débats.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Implantation des lycées publics et privés

L'implantation des lycées montre un bon maillage du territoire régional, qu'il s'agisse de l'enseignement public ou privé. La Bretagne dispose également d'un réseau dense d'établissements agricoles avec, cette fois, une large prééminence de l'enseignement privé (62 établissements dont 9 publics). Enfin, elle a un lycée professionnel maritime dans chaque département (Paimpol, Le Guilvinec, St Malo et Etel). Le nouveau lycée maritime Florence Arthaud de Saint Malo a été inauguré en 2015 .

Implantation des centres de formation d'apprentis et types de formations assurées en 2014

Les 39 centres de formation d'apprentis, CFA de branches ou de réseaux consulaires ou d'établissements publics et privés dispensent une offre de formation sur près de 140 sites. La mise en réseau des CFA mais aussi sur le développement des partenariats avec les lycées et les universités, engagés depuis plusieurs années, expliquent ce bon maillage territorial et la diversité des métiers et des niveaux de formations préparés. dispensent une offre de formation sur près de 140 sites. La mise en réseau des CFA mais aussi sur le développement des partenariats avec les lycées et les universités, engagés depuis plusieurs années, expliquent ce bon maillage territorial et la diversité des métiers et des niveaux de formations préparés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Appui aux partenaires 2014

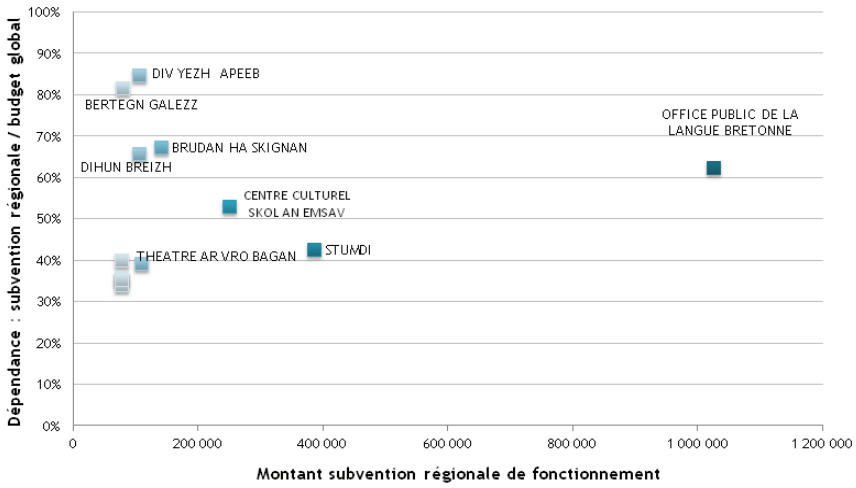

> Zoom sur office public de la langue bretonne et Bertgn Galezz

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE

L'établissement public de coopération culturelle Office public de la langue bretonne – Ofis ar Brezhoneg regroupe la Région Bretagne, la Région des Pays-de-la-Loire, l'Etat et les départements (22,29,35,44,56).

L'office public de la langue bretonne a pour missions :

- la promotion de la langue bretonne

- le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines de la vie sociale, en particulier la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue,

- l'enrichissement du corpus de la langue ainsi que son adaptation continue au monde contemporain.

Budget : 1 641 K€ en 2014.

BERTEGN GALEZZ

L'association Bertegn galezz a pour buts la défense et la promotion du gallo, notamment par l'information, l'organisation d'activités, la mise en valeur d'un fonds documentaire.

Budget : 112 K€ en 2014 avec un déficit de 15,6 K€.

III. Les leviers et modalités de mise en œuvre

Les ressources humaines de la Mission 4 sont affectées à 90 % aux compétences obligatoires : lycées, apprentissage et formations sanitaires et sociales. Les agents dans les lycées publics représentent 95 % de l'ensemble suite au transfert de compétence issu de la loi de 2004. Membres de la communauté éducative, ils assurent au quotidien les missions régionales sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement.

L'enseignement supérieur, la recherche et le développement des langues de Bretagne s'inscrivent dans une logique d'intégration de ces dimensions dans les politiques de formation des jeunes (lien enseignement initial pré-bac, en temps plein comme en apprentissage avec les formations post-bac en enseignement supérieur).

Les composantes de cette Mission requièrent une bonne connaissance du terrain et une aptitude au dialogue avec les principaux partenaires : lycées publics et privés, centres de formation d'apprentis, instituts de formations sanitaires et sociales, universités et écoles d'enseignement supérieur et unités et laboratoires de recherche. Ces liens avec les partenaires sont d'ordre contractuel, dans le cadre de marchés publics ou de conventions de partenariat.

La Région a confié la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'essentiel des travaux dans les lycées à la SEMAEB, titulaire d'un marché de mandat de 2 ans jusqu'en février 2017. Dans le cadre de ce marché, le mandataire accompagne les lycées dans les travaux réalisés par ces derniers à la demande de la collectivité.

Les actions mises en œuvre par la Région nécessitent outre les compétences techniques, des compétences juridiques, administratives et de gestion financière afin de traiter les dossiers conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Moyens humains

Mission 4 - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde *Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale* ***Agents des services centraux***	2015
Catégorie A	46,51
Catégorie B	37,44
Catégorie C	33,34
Temporaires	8,46
Apprentis	
Emplois d'avenir	
Total ETP	125,8
Total Masse salariale	6 055 368 €

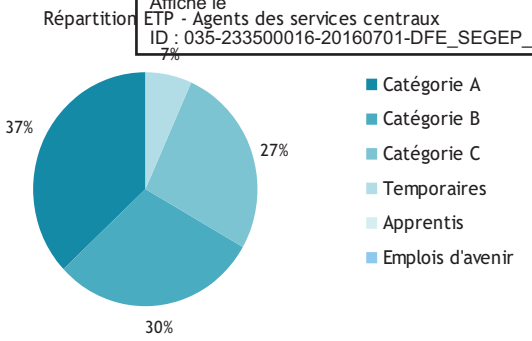

Mission 4 - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde *Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale* ***Unités territoriales***	2015
Catégorie A	3,8
Catégorie B	12,7
Catégorie C	79,6
Temporaires	2,1
Apprentis	5,1
Emplois d'avenir	4,0
Total ETP	107,3
Total Masse salariale	3 765 095 €

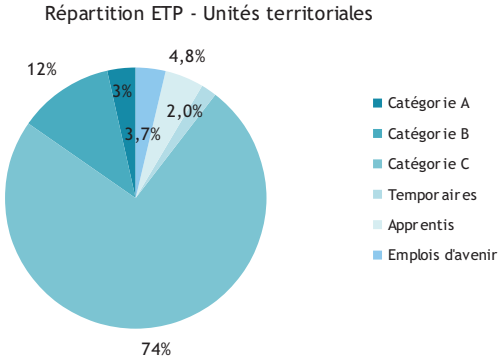

Mission 4 - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde *Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale* ***Agents des lycées***	2015
Catégorie B	25,9
Catégorie C	2 173,2
Temporaires	373,1
Apprentis	21,9
Total ETP	2 594,2
Total Masse salariale	86 907 661 €

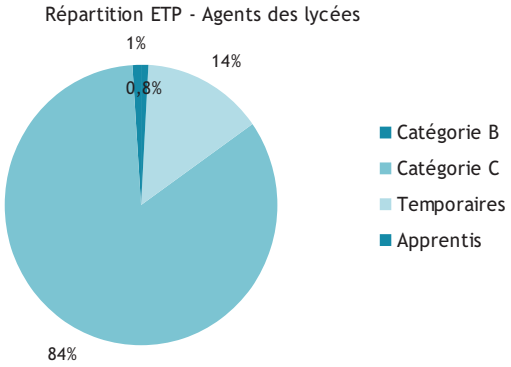

➔ Répartition des dépenses

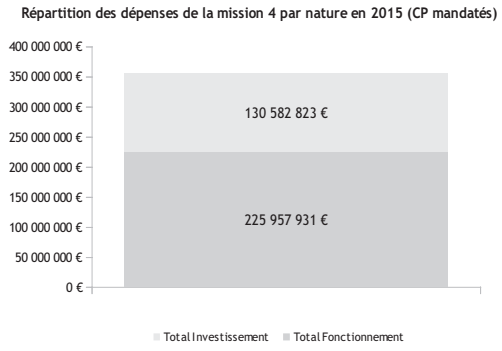

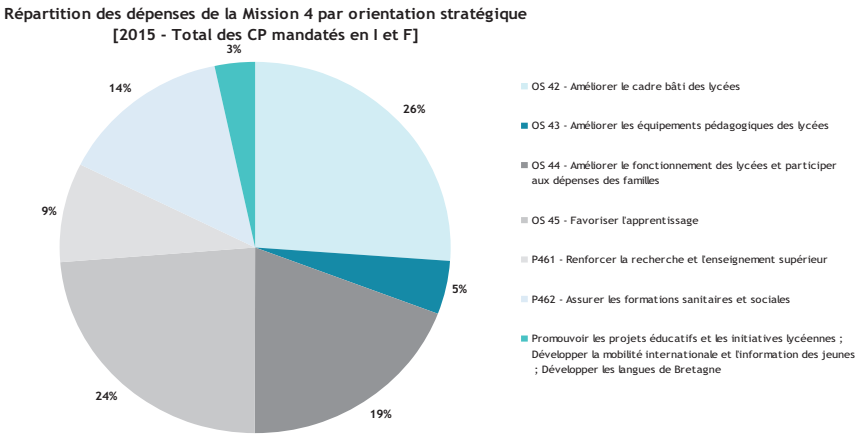

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Dépenses par programme / Orientation stratégique

Mission 4 - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde

		CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes		2 336 809 €	2 695 000 €	87%
Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes		2 236 810 €	2 480 000 €	90%
Développer les langues de Bretagne		7 324 193 €	7 589 000 €	97%
	Fonctionnement	10 989 183 €	11 751 000 €	94%
	Investissement	908 629 €	1 013 000 €	90%
OS 42 - Améliorer le cadre bâti des lycées		93 277 055 €	113 830 000 €	82%
	Fonctionnement	8 917 753 €	9 700 000 €	92%
	Investissement	84 359 302 €	104 130 000 €	81%
OS 43 - Améliorer les équipements pédagogiques des lycées		16 554 344 €	18 350 000 €	90%
	Fonctionnement	72 963 €	150 000 €	49%
	Investissement	16 481 381 €	18 200 000 €	91%
OS 44 - Améliorer le fonctionnement des lycées et participer aux dépenses des familles		68 541 195 €	69 220 000 €	99%
	Fonctionnement	68 541 195 €	69 220 000 €	99%
	Investissement	0 €	0 €	N.C
OS 45 - Favoriser l'apprentissage		84 534 154 €	97 681 339 €	87%
	Fonctionnement	74 128 167 €	82 685 000 €	90%
	Investissement	10 405 986 €	14 996 339 €	69%
P461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		30 801 807 €	31 575 480 €	98%
	Fonctionnement	12 935 934 €	13 320 000 €	97%
	Investissement	17 865 873 €	18 255 480 €	98%
P462 - Assurer les formations sanitaires et sociales		50 934 387 €	54 145 000 €	94%
	Fonctionnement	50 372 735 €	51 300 000 €	98%
	Investissement	561 652 €	2 845 000 €	20%
Dépenses totales de la Mission 4 (I et F)		356 540 754 €	397 565 819 €	90%
Total Fonctionnement		225 957 931 €	238 126 000 €	95%
Total Investissement		130 582 823 €	159 439 819 €	82%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Chiffres clés

- 163 élus au CRJ 2014-2016
  77 filles, 85 garçons
- 1 850 projets éducatifs accompagnés au titre de *Karta Bretagne*
- 25 lycées labellisés *Qualycée*

Documents cadre

- Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne (2012)

. Référentiel Qualycée 2.3 (2015)

Objectifs

[I] - Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéennes, lycéens et jeunes Bretonnes et Bretons

[II] - Valoriser les filières professionnelles et technologiques des lycées

Actions

- [I - 1] Contribuer au projet éducatif global de l'établissement
- [I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretonnes et bretons
- [I - 3] Inciter les lycéennes et lycéens à s'engager dans les actions d'ouverture culturelle et artistique
- [I - 4] Accompagner les lycéennes et lycéens dans leurs parcours

- [II - 1] Favoriser la mise en œuvre d'une démarche qualité dans les lycées à sections professionnelles et technologiques
- [II -2] Favoriser l'approche du milieu professionnel

Cadre de l'intervention

Dans le cadre de sa politique volontariste, la Région Bretagne continue d'accompagner les démarches éducatives menées par les établissements d'enseignement secondaire. Les thématiques liées à l'ouverture citoyenne et au bien-être, notamment l'éducation artistique et culturelle, la santé, la qualité de vie et l'égalité, l'éducation au développement durable ainsi que l'ouverture internationale, sont valorisées au titre de l'action *Karta Bretagne* mais aussi au sein du *Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne* par les jeunes élus.

Enfin, la valorisation des filières professionnelles et technologiques a été confortée par le développement sensible de la démarche *Qualycée* au sein des ateliers professionnels des établissements scolaires bretons.

En 2015, différents documents ressources en appui des dispositifs régionaux ont été construits pour partager les bonnes pratiques en terme de démarche qualité et développement durable, d'accueil de résidences artistiques en milieu scolaire mais également pour accompagner le développement de projets dans le cadre de *Karta* avec la proposition de structures ressources (associations, organisations pouvant faciliter, sur les cinq axe thématiques du dispositif, le montage de projets par les équipes éducatives).

2,3 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

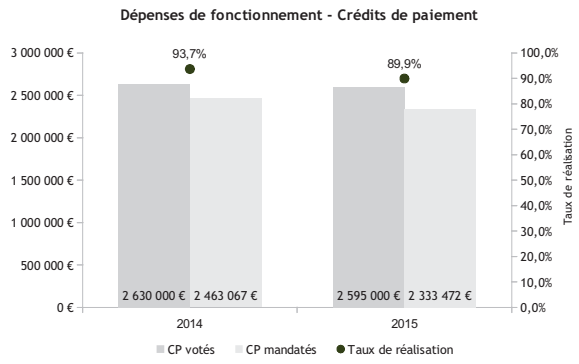

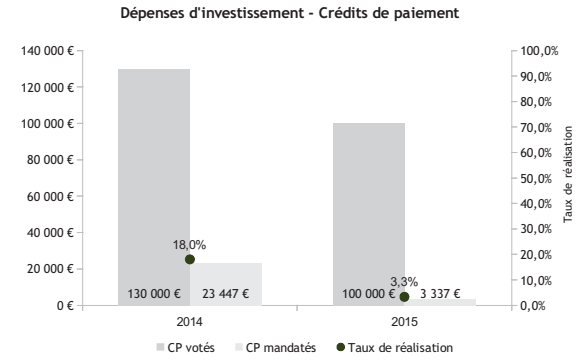

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	2 910 000 €	2 710 000 €
affectées	2 805 330 €	2 686 917 €

En fonctionnement :

On constate à nouveau une consommation totale de l'enveloppe affectée dans le cadre de programme. Les crédits de paiement sont consommés de manière constante.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	200 000 €	150 000 €
affectées	11 274 €	15 823 €

En investissement :

L'enveloppe consacrée aux investissements dans le cadre de Qualycée a été mobilisée par les établissements afin de financer les projets des ateliers professionnels. En 2015, ils ont notamment concerné :

- La mise en place de bacs de tri des déchets
- L'acquisition d'armoires de rangement afin d'optimiser les espaces de travail
- L'acquisition de bacs de rétention des produits utilisés dans les ateliers de mécanique

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Des évolutions qualitatives du dispositif *Karta Bretagne* [I-1]

L'accompagnement des démarches éducatives avec le dispositif *Karta Bretagne* a concerné la quasi totalité des établissements secondaires bretons pour l'année 2014-2015. Les évolutions qualitatives du dispositif proposées en 2015, avec trois dates d'appel à dépôt, ont été confirmées. Le doublement du nombre de projets déposés à l'appel de juin montre que ce calendrier plus souple répond à l'attente des établissements.

Par ailleurs, deux documents ressources ont été mis à la disposition des lycées bretons pour faciliter la construction de projets. Le premier, *guide des structures ressources du territoire*, recense les principaux partenaires, par axe thématique de Karta, qui peuvent être sollicités par les équipes éducatives pour monter leur projet. Il sera actualisé annuellement. Le second concerne *les bonnes pratiques pour l'accueil en résidence d'un artiste en milieu scolaire*. Il a été construit à partir de l'expérience des lycées du pays de Redon. Ces documents ont été élaborés en partenariat avec les autorités académiques.

Indicateur N° 1 [I-1] *Karta Bretagne* - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2011-2012	Réalisation 2012-2013	Réalisation 2013-2014	Réalisation 2014-2015	Budget alloué 2014-2015
Santé et qualité de vie	204	190	185	188	156 K€
Développement durable et agenda 21	280	254	266	240	264 K€
Ouverture des jeunes au monde	418	405	460	428	692 K€
Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	785	796	819	898	1 041 K€
Égalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	89	101	93	99	100 K€
TOTAL	1776	1 746	1 823	1 850	2 253 K€

La croissance du nombre de projets accompagnés s'est poursuivie en 2014-2015 avec une enveloppe financière constante. Les actions relatives à l'ouverture des jeunes au monde sont en diminution, toutefois le nombre de mobilités collectives à l'étranger est en augmentation (25 %). En effet, certains lycées s'appuient sur les autres thématiques de *Karta* (santé, développement durable) pour établir un échange avec un établissement partenaire.

■ Poursuite du *Conseil régional des jeunes* (CRJ) 2012-2014 : aboutissement des projets collectifs [I-2]

Le lancement du 6ème CRJ a eu lieu en décembre 2014. Les thématiques autour de la santé, du développement durable, de la diversité culturelle ainsi que de la solidarité locale ont été reconduites. En juin 2015, les axes de travail des commissions de travail ont été tracés : le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, la fête et la responsabilisation, la tolérance et la lutte contre les préjugés et enfin l'implication contre le réchauffement climatique. Il convient de souligner l'implication conséquente du CRJ dans la mobilisation des établissements pour participer à la plantation d'arbres le 25 novembre 2015 avant la COP21 (estimation à 40 lycées et CFA effectivement impliqués).

Indicateur N° 2 [I-2] Présence au *Conseil régional des jeunes*	Réalisation 2010-2012	Réalisation 2012-2014	Réalisation 1ère année de mandat 2015	Prévision 2014-2016
Nombre de réunions	14 sessions	14 sessions	6 sessions	14 sessions
% et nombre de jeunes présents	56 %	58 % (94)	78 %	70 %
% et nombre de lycées et CFA dont les jeunes sont élus	68 %	72 % (56)	91 %	70 %

■ Poursuite des actions d'éducation artistique en lien avec des événements nationaux [I-3]

Ce sont près de 800 jeunes, dans le cadre de la *Journée lycéens et apprentis festival Etonnants Voyageurs* qui ont bénéficié de rencontres privilégiées avec des auteurs contemporains. De même, dans le cadre de l'opération *Goncourt des lycéens* et à l'initiative de la Région, près de 1290 critiques littéraires ont été rédigées par les lycéens sur un ouvrage de la sélection Goncourt. Cette année, il a été souhaité d'impliquer les Régions européennes partenaires de la Bretagne à cet événement littéraire. Ainsi, un établissement saxon et polonais ont participé, avec deux lycées bretons, à cette découverte de la littérature française. Enfin, les quatre tables rondes départementales, adaptées suite aux retours des équipes éducatives, ont réuni à nouveau plus de 450 élèves, autour de la découverte de la chaîne du livre.

■ Evolution du référentiel dans le cadre du renouvellement du marché d'accompagnement *Qualycée* [II-1]

Après trois ans de mise en œuvre, le référentiel *Qualycée*, document présentant les attentes de la Région en terme de démarche qualité et développement durable, a évolué. De nouvelles exigences en terme d'indicateurs sur les économies d'énergies ont été mises en place afin de faciliter le suivi de la démarche. L'implication des élèves est également renforcée et quelques souplesses dans le formalisme de la démarche ont été proposées. L'année 2015 a été l'occasion de renouveler le marché d'accompagnement méthodologique de cette action au sein des lycées.

Indicateur N° 3 [II-1] *Qualycée* - Engagement dans la démarche	Réalisation 2011-2012	Réalisation 2012-2013	Réalisation 2013-2014	Réalisation 2014-2015	Prévision 2015-2016
Nombre de lycées adhérents à la démarche	51	51	53	52	55
Nombre de lycées labellisés	12	18	23	25	27

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes

Chiffres clés

- 3234 jeunes bénéficiaires
- 175 organismes de formation sont partenaires de la mobilité internationale

Documents cadre

- Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne (2011)
- CPRDF (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles)

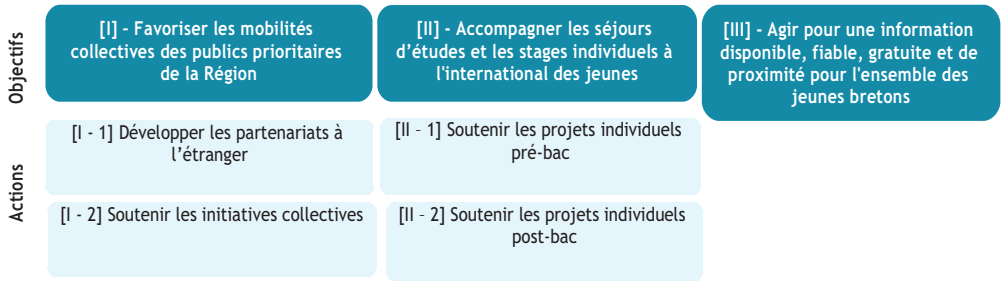

Cadre de l'intervention

Les différents dispositifs de ce programme visent à soutenir les jeunes bretons pour des projets de mobilité à l'international, qui poursuivent des objectifs professionnels. Peuvent ainsi être soutenus, selon les publics, des stages professionnels, des séjours d'études et des voyages pédagogiques liés à la qualification préparée - les voyages uniquement culturels ou linguistiques ne sont pas concernés. Deux logiques distinctes sous-tendent l'action régionale d'aide à la mobilité : une logique d'accompagnement collectif, d'une part qui vise à développer les partenariats à l'international des établissements bretons et soutenir des projets collectifs et une logique d'accompagnement individuel, d'autre part qui soutient financièrement les projets individuels des jeunes.

Depuis 2015, la Région porte par ailleurs un projet de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ pour le compte d'une dizaine d'établissements en formations sanitaires et sociales. Ce projet, intitulé B-MOUVE - Bretagne mobilité ouverture vers l'Europe, permet de soutenir le développement de la mobilité européenne des étudiants en formations sanitaires et sociales, et d'enrichir les formations dispensées grâce aux mobilités des personnels.

La Région travaille enfin au développement régional de la dynamique de mobilité. En 2015, l'animation des différents réseaux d'établissements sur le thème de la mobilité internationale a été poursuivie, en organisant des rencontres annuelles de mutualisation et de partage d'expériences. La Région a par ailleurs co-animé avec l'État le premier *Comité régional de la mobilité* (COREMOB).

2,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

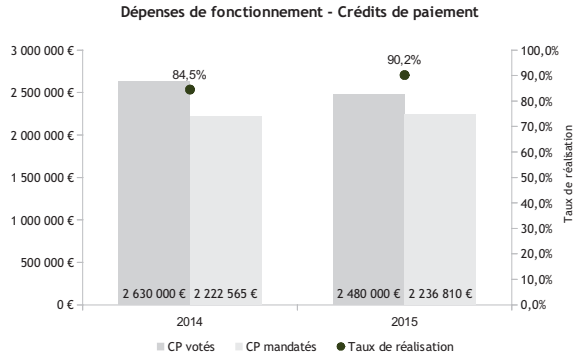

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	2 690 000 €	2 580 000 €
affectées	2 426 957 €	2 368 406 €

Le taux de réalisation 2015 confirme l'appropriation progressive par les établissements du dispositif, *Jeunes à l'international*, mis en œuvre à la rentrée 2013-2014, notamment pour les publics nouvellement éligibles (apprentis du supérieur) et les publics pré-bac.

Les crédits de ce programme sont ventilés comme suit :

- 40 K€ pour la création de partenariats ;
- 2,3 M€ pour les séjours à l'international (dont 1,9 M€ pour les mobilités individuelles des étudiants et des lycéens et 400 K€ pour les mobilités de l'apprentissage, de la filière sanitaire et sociale et de la formation continue) ;
- 220 K€ pour l'information des jeunes ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Le soutien à la création de partenariat à l'international des établissements [I.1]**

Indicateur N°1 [I.1] Recherches de partenariat	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2013-2014	Réalisation 2014-2015	Prévision 2015-2016
Nombre total de recherches de partenariat accompagnées	21	18	8	18	12	10	12

Les recherches de partenaires ou visites préparatoires en amont des mobilités sont l'un des garants du bon déroulement des séjours des jeunes concernés, d'un point de vue logistique comme professionnel. Les besoins des établissements diffèrent d'une année sur l'autre en fonction de la reconduction ou non des projets vers des destinations similaires.

■ **L'appui à la mobilité collective des apprentis, élèves-étudiants de formations sanitaires et sociales et stagiaires de la formation continue [I.2]**

Indicateur N°2 [I-2] Bénéficiaires des aides à la mobilité collective parmi les publics apprentis, en formation sanitaire et sociale et en formation professionnelle continue	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2013-2014	Réalisation 2014-2015	Prévision 2015-2016
Nombre d'apprentis	870	912	947	1 144	893	773	780
Nombre d'élèves-étudiants en formation sanitaire et sociale	356	410	439	386	388	284	300
Nombre de stagiaires de la formation continue	174	60	84	88	56	0	20
Nombre total de bénéficiaires	**1 400**	**1 382**	**1 470**	**1 618**	**1 337**	**1057**	1 100
Dont % de femmes	49 %	49 %	50 %	44,75 %	52 %	48 %	50 %

Ces mobilités se déroulent en très grande majorité en Europe. Pour les mobilités des apprentis, les secteurs agricole, industriel, du bâtiment et de l'agro-alimentaire sont fortement représentés. Le nombre de bénéficiaires connaît une baisse relative, déjà constatée en 2013-14, liée en grande partie au report de mobilités vers le dispositif *Jeunes à l'international*. En effet, à défaut de dispositif adéquat, un nombre conséquent d'élèves et d'étudiants en formation sanitaire et sociale étaient jusqu'en 2013 accompagnés pour leur mobilité individuelle via ce dispositif de mobilité collective.En 2014-2015, ces « reports » de mobilité ont concerné 167 apprentis et 168 élèves-étudiants de formations sanitaires et sociales.

Le dispositif d'appui à la mobilité collective a par ailleurs évolué en 2014-2015, de façon à privilégier celle des apprenants des niveaux V et IV. Les mobilités collectives des publics en formations de niveaux I et II (ingénieurs en apprentissage notamment) ne sont plus accompagnées. Cependant, l'appui régional pour les formations de niveau III a été maintenu pour les projets les plus construits. Des dossiers relatifs à la formation continue ont été déposés en 2015 mais ils ne connaîtront de réalisation qu'au cours de l'année scolaire 2015-16.

■ **L'appui à la mobilité individuelle : la bourse *Jeunes à l'international* [II.2 et II.3]**

Indicateur N°3 [II.2 et II.3] Bénéficiaires des bourses *Jeunes à l'international (ex Ulysse et Télémaque)*	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2013-2014	Réalisation 2014-2015	Prévision 2015-2016
Nombre de bourses pour des publics pré-bac	614	882	695	679	646	728	800
Dont % de femmes	50 %	50 %	50 %	50 %	54 %	51 %	50 %
Nombre de bourses pour des publics post-bac	1 082	1 085	1 144	1 283	1 303	1 449	1 500
Dont % de femmes	50 %	54 %	53 %	55 %	57 %	54 %	50 %
Dont % de boursiers	-	-	-	-	46 %	46 %	47 %

Les mobilités accompagnées par la Région sont en augmentation, en raison de la hausse des quotas de bourses attribuées par année scolaire aux établissements d'enseignement supérieur et aux lycées pour les étudiants (+ 10 % sur l'année 2013-2014), de l'ouverture à de nouveaux publics depuis les rentrées scolaires 2013 et 2014 et d'une meilleure appropriation du dispositif par les établissements. Les bourses régionales destinées aux publics pré-bacs, bien qu'encore sous utilisées, connaissent une croissance significative. Les principales destinations des bénéficiaires de la bourse *Jeunes à l'international* restent l'Europe et l'Amérique du Nord.

■ **Le dépôt et l'animation du projet B-MOUVE, financé par le programme Erasmus +**

La mobilité européenne de ce public de compétence régionale est aujourd'hui peu développée, au profit des mobilités vers l'international et l'Outre Mer. La complexité des dossiers européens constitue par ailleurs un véritable frein pour les établissements, souvent mis en difficulté pour y consacrer les ressources humaines nécessaires. Face à ces deux constats, la Région a constitué en 2014 un groupement régional composé de la Région et de six établissements de formations sanitaires et sociales et a déposé le projet B-MOUVE en mars 2015. Ce projet bénéficie d'un soutien du programme Erasmus+ pour développer les mobilités européennes étudiants (niveaux III et II) et personnels des établissements de formations sanitaires et sociales. Afin de donner de l'ampleur à ce projet, la Région accompagne de nouveaux établissements pour la rédaction de leur charte Erasmus+.Au cours du dernier semestre 2015, un second projet a été préparé avec une dizaine d'établissements pour accompagner la mobilité des élèves de formations sanitaires et sociales (niveaux V et IV).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEF_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 206 000 brittophones en 2007 (sondage TMO)
- 16 345 élèves scolarisés en filières bilingue ou immersive à la rentrée de sept. 2015
- 4 900 adultes suivant une formation en breton en 2014-2015

Documents cadre

- Une politique linguistique pour la Bretagne (mars 2012)
- Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015/2020 (décembre 2015)

Programme 413 – Développer les langues de Bretagne

Objectifs	[I] - Transmettre les langues de Bretagne	[II] - Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II -2] Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II -3] Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias
		[II -4] Développer l'édition
		[II -5] Encourager les pratiques culturelles

Cadre de l'intervention

Les orientations de la politique linguistique régionale actualisée en mars 2012 et celles du Pacte d'Avenir pour la Bretagne se sont traduites par la signature en décembre 2015, avec l'Etat et les Universités, d'une *convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015/2020*.

Pour ce qui concerne la transmission des langues, le niveau d'intervention régionale en faveur de l'enseignement bilingue a légèrement diminué, du fait d'une moindre demande d'aides *Skoazell* et *Desk/enseignement* que l'année précédente et de la diminution du montant de l'aide *Skoazell* en master 1. La Région a poursuivi le renforcement de la formation professionnelle à la langue bretonne des adultes en augmentant le nombre de places de stages de 6 mois à destination des demandeurs d'emploi. Les aides *Desk/petite enfance* à destination des futurs professionnels bilingues ont permis de soutenir davantage de stagiaires.

En matière de développement de la présence des langues dans la vie quotidienne, la Région a poursuivi la mise en œuvre de son soutien aux organismes structurants (Office public de la Langue bretonne, associations de promotion du gallo) et aux Ententes de Pays. L'adaptation du dispositif de soutien au fonctionnement des radios associatives brittophones ou bilingues est entré en vigueur et une première fiction radiophonique a été soutenue dans le cadre du *Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en Langues de Bretagne*. Dans le domaine de l'édition, le nombre de titres soutenus a progressé, qu'il s'agisse de l'aide à l'impression des ouvrages ou du dispositif de soutien à la traduction littéraire en breton.

La Région poursuit la mise en œuvre transversale de la *Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région*, notamment dans le cadre des opérations liées à la signalétique des lycées et bâtiments.

7,3 M € en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

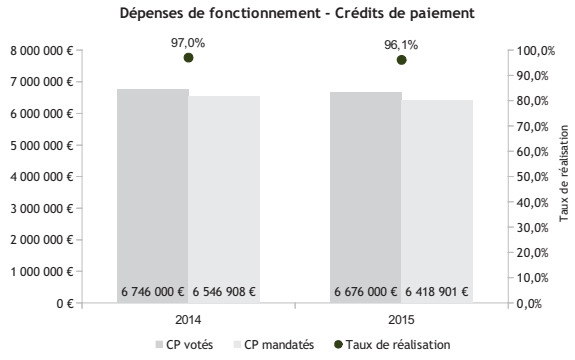

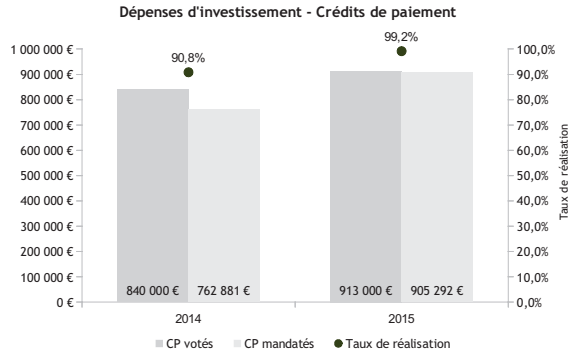

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	6 746 000 €	6 676 000 €
affectées	6 739 700 €	6 596 000 €

En fonctionnement :

Les CP mandatés se répartissent entre la transmission des langues (53,9 %) [I] et le développement de leur présence dans la vie quotidienne (46,1 %) [II], dont 2,2 M€ pour l'enseignement bilingue [I-1] ; 1,16 M€ pour la formation pour adultes [I-2] ; 0,13 M€ pour la transmission familiale [I-3] ; 1,2 M€ pour le soutien aux structures développant la présence des langues dans la vie quotidienne [II-1] ; 0,45 M€ pour la présence territoriale [II-2] ; 0,83 M€ pour les médias [II-3] ; 0,27 M€ pour l'édition [II-4] et 0,22 M€ pour le spectacle vivant [II-5].

Autorisations de programme	2014	2015
votées	840 000 €	840 000 €
affectées	797 050 €	746 163 €

En investissement :

Le budget concerne les investissements logiciels [II-1], les productions audiovisuelles [II-3] et l'édition [II-4] dont la réalisation est pluriannuelle. Le taux de réalisation des CP de 99,2 % s'explique par la mise en chantier de la 2ème tranche des investissements de *Studi ha Dudi* sur l'AP de 2011, par la réalisation de la majeure partie des productions audiovisuelles soutenues en 2014 ainsi que par un taux de réalisation des opérations audiovisuelles financées en 2015 supérieur à celui constaté les années précédentes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Les incitations régionales à destination des futurs enseignants bilingues [I-1]

Deux dispositifs soutiennent les candidats aux métiers de l'enseignement bilingue : *Desk/enseignement* pour la formation préalable à la langue bretonne (ou la formation continue des enseignants en poste) et *Skoazell* pour les étudiants inscrits en masters 1 et 2 enseignement bilingue du premier ou du second degré.

Indicateur N°1 [I-1] Nombre de bénéficiaires des dispositifs *Skoazell* et *Desk/enseignement*	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Bénéficiaires du dispositif *Skoazell* en master 1	31	38	21	36	39	31	50
Bénéficiaires du dispositif *Desk/enseignement*	18	43	58	70	85	74	80

Le nombre d'inscrits dans les différents masters 1 a baissé en 2015 (-6), les demandes d'aides *Skoazell* faisant de même (-8). Cependant le nombre de candidats reçus aux concours a augmenté (48, soit +8) dans la même proportion que le nombre de postes (55, soit +9) et le taux de postes pourvus est resté stable à 87 %. Le nombre d'aides *Desk/enseignement* a été inférieur au plafond de 80 aides mais les 6 aides non mobilisées ont été affectées à *Desk/petite enfance*, qui a soutenu 26 stagiaires en formation de 6 mois (+ 8) et 5 stagiaires en formation de 3 mois (+ 3).

■ Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne [I-2]

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeurs d'emploi qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois dans un des cinq centres agréés (*Kelenn, Mervent, Skol an Emsav, Stumdi, Roudour*).

Indicateur N°2 [I-2] Nombre de places de stages pour adultes (6 mois et 3 mois) financées	Réalisation 2009/2010	Réalisation 2010/2011	Réalisation 2011/2012	Réalisation 2012/2013	Réalisation 2013/2014	Réalisation 2014/2015	Cible 2015/2016
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	140	156	212	209	237	244	256 *(*)*
dont stages 6 mois	*120*	*125*	*172*	*168*	*179*	*166*	*182*
dont stages 3 mois	*20*	*31*	*40*	*41*	*58*	*78*	*74*
Nombre total de stages 6 mois ou 3 mois assurés	166	183	240	245	280	307	300

La Région accompagne une demande de formation croissante de la part des demandeurs d'emploi mais également des autres publics puisque le taux de places de stages hors financement régional progresse en retrouvant son niveau de 2012/13 (23 %, soit +4 points par rapport à 2013/14). *(*)* En 2015, 12 places supplémentaires ont été votées pour l'année scolaire 2015-16.

■ Le soutien au *Diplôme de compétence en langue bretonne* (DCL) [I-2]

L'aide régionale permet la gratuité de l'examen du *Diplôme de Compétence en langue bretonne* (*DCL*), diplôme d'Etat permettant de valider la capacité de brittophones à utiliser le breton dans un contexte professionnel et dans la vie de tous les jours, selon le cadre européen commun de référence en langues (CECRL - niveaux A2 à C1). Le DCL est inscrit depuis février 2015 à l'inventaire de la Commission nationale des certifications professionnelles.

Indicateur N°3 [I-2] Nombre de places de stages pour adultes (6 mois et 3 mois) financées	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Nombre de candidats présents au DCL	54	198	241	272	283	331	300
Taux de candidats ayant obtenu les niveaux B2 ou C1	33 %	49 %	48 %	48 %	47 %	48 %	NR

1 379 personnes ont passé le DCL depuis sa création. Tout bénéficiaire d'une aide régionale à la formation à la langue bretonne est tenu de passer l'examen à l'issue de sa formation. La stabilité du taux de candidats obtenant les niveaux B2/C1 (48 %) est signe de la qualité des formations à la langue alors que le nombre de personnes formées augmente régulièrement.

■ Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne [II-3]

Le *Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne* (FALB) permet d'aider les productions ne relevant pas du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (programme 714) : séries, émissions de plateau, jeux, émissions de flux et doublage de dessins animés, séries documentaires et, depuis 2015, fictions radiophoniques. Les productions soutenues doivent être diffusées par les télévisions agréées (France 3, Brezhoweb, télévisions locales), dans les cinémas (tournée Daoulagad Breizh) ou par au moins deux radios en breton pour ce qui concerne les fictions radiophoniques.

Indicateur N°4 [II-3] Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Doublage soutenu au titre du FALB	29h00	27h37	29h41	28h17	20h25	23h11	30h00
Production soutenue au titre du FALB	37h24	50h10	68h32	59h15	54h52	53h03	80h00
Production soutenue au titre du FACCA (prog. 714)	0h52	2h41	2h10	0h03	0h52	1h12	NR
Total de la production et du doublage soutenu	67h16	80h28	100h21	87h35	76h09	77h26	NR

Le nombre de doublages et productions soutenus par le FALB est resté stable en 2015 (18) : 10 doublages ont été réalisés contre 9 en 2014 ; 7 productions audiovisuelles et 1 fiction radiophonique ont été aidées contre 9 productions audiovisuelles en 2014.

■ Le soutien à l'édition en langue bretonne et en gallo et à la traduction littéraire en breton [II-4]

Le soutien régional à l'édition en langues de Bretagne a concerné 103 ouvrages en 2015 contre 87 en 2014. 120 titres en langue bretonne ont été édités en 2015 (-11). Le dispositif d'aide à la traduction littéraire a concerné 6 ouvrages en 2015 (+2), 15 traductions de classiques de la littérature mondiale ayant été soutenues depuis la création du dispositif en 2012.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Chiffres clés.

. 116 lycées publics

. 77 359 lycéens

. 12 845 internes

. 127 sites

. 815 bâtiments

. 2 millions de m²

Documents cadre

- Plan d'actions 2015-2016 adopté en décembre 2015
- Charte d'engagement pour les jeunes
- *Eco-référentiel* des lycées

Actions Objectifs

[I] - Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs

- [I- 1] Construire de nouveaux lycées
- [I- 2] Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants

[II] - Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers

- [II- 1] Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
- [II- 2] Améliorer l'accès aux ressources numériques
- [II - 3] Permettre aux lycéens des disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

Cadre de l'intervention

Un plan d'actions des opérations immobilières dans les lycées publics a été adopté pour la période 2015 -2016.

Le principal objectif du programme 421 concerne l'accueil des effectifs, dont la croissance est supérieure à la capacité d'accueil des lycées sur certains territoires et en particulier sur l'agglomération rennaise. L'évolution des effectifs à l'horizon 2025 issue des prévisions du rectorat a confirmé la pertinence des études visant à l'augmentation de la capacité d'accueil de plusieurs lycées de l'agglomération rennaise et la création d'un nouveau lycée à Liffré à l'horizon 2020. Les études réalisées sur le secteur de Ploërmel avaient également confirmé la nécessité de créer un lycée dans le pays de Ploërmel, actée dès février 2014 par un vote favorable de l'assemblée régionale. Durant l'année 2015, les échanges se sont poursuivis afin de déterminer les conditions de son implantation.

35,5 M € en 2015 (total des CP mandatés en investissement)

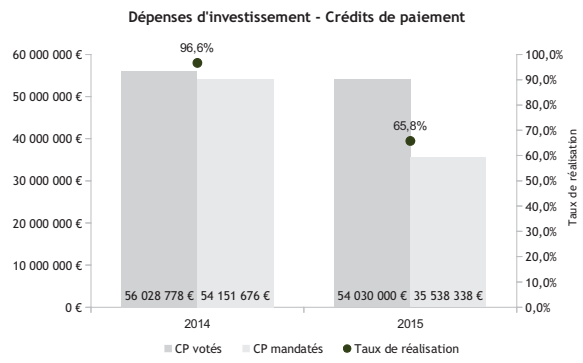

En fonctionnement :
Depuis 2013, les opérations de fonctionnement relevant essentiellement de la maintenance et de l'amélioration du patrimoine, sont imputées sur le programme 423.

En investissement :

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	351 719 546 €	83 200 000 €
affectées	351 716 132 €	52 593 508 €

*Les AP sont pluriannuelles : l'AP 2014 été ouverte en 2010, les résultats correspondent au cumul ; une nouvelle AP a été ouverte en 2015

L'AP pluriannuelle* qui était prévue pour la période 2010/2014 a été clôturée.
En 2015 une nouvelle AP pluriannuelle* a été ouverte pour un montant de 83,2 M€. En fin d'exercice, cette AP pluriannuelle était affectée à près de 63 %.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Construire de nouveaux lycées [I - 1]

Les travaux de construction du lycée maritime de Saint-Malo (près de 9 000 m² et un budget de 24 M€) démarrés à l'été 2013 se sont poursuivis. Dans l'attente de la livraison de l'internat, les élèves ont été hébergés dans les autres lycées malouins pendant toute l'année. Les échanges avec la ville de Ploërmel se sont poursuivis en 2015 quant aux conditions d'implantation du futur lycée. Celles-ci ont fait l'objet d'une délibération de la communauté de communes en date du 23 octobre 2015. La session de l'assemblée régionale de juin 2015 a, quant à elle, approuvé la localisation de la construction du premier lycée sur le bassin rennais à Liffré. La procédure du concours d'architecture a ainsi pu être initiée à l'automne 2015, après validation de la structure pédagogique cible du futur lycée de Liffré avec les autorités académiques.

■ Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants [I - 2]

L'extension des capacités d'accueil du lycée Jean Brito de Bain de Bretagne, qui va être portée de 600 à 1 200 élèves, est entrée dans sa première phase de travaux. L'attribution des marchés de travaux fin 2014 pour l'extension du lycée Pierre Mendès-France à Rennes a marqué le début du chantier de construction d'un externat neuf, et le calendrier prévisionnel des travaux a été respecté tout au long de l'année. Concernant le lycée Théodore Monod au Rheu, les études se sont poursuivies pour deux opérations : l'une pour l'extension du service de restauration, l'autre pour l'extension des locaux d'enseignement et en particulier des espaces scientifiques en phase de programmation.

Les procédures de désignation des équipes de maîtrise d'oeuvre concernant la restructuration du lycée René Cassin de Monfort-sur-Meu et du lycée Henri Avril à Lamballe se sont déroulées sur l'année 2015. En parallèle des moyens supplémentaires ont été déployés (bâtiments démontables) pour accompagner la montée des effectifs. Les études sont également en cours pour augmenter légèrement les capacités d'accueil du lycée Jean Macé à Rennes par une restructuration des anciens locaux de restauration qui seront réaffectés à l'enseignement. Le nouvel espace scientifique du lycée Chateaubriand à Rennes a été livré début 2015, les anciens locaux de sciences étant réaffectés en salles banalisées. Enfin, la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des locaux d'enseignement au lycée Victor et Hélène Basch à Rennes va permettre d'engager les études en 2016.

Indicateur N°1 [III] Capacités d'accueil	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Budget global des extensions et des constructions neuves	14,4 M€	10,8 M€	32,3 M€	19,3 M€	5,4 M€	15,5 M€
Budget consacré à la rénovation des locaux d'enseignement	19,5 M€	17,0 M€	5,5 M€	0,7 M€	3,1 M€	3,4 M€

■ Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées [II - 1]

La qualité des espaces de restauration et les conditions d'hébergement contribuent à un bon accueil des lycéens.nes. Plusieurs restructurations de services de restauration ou créations de nouvelles unités, notamment au lycée Ernest Renan à Saint Brieuc, dans la cité scolaire de Combourg, aux lycées du Rheu, Bréquigny à Rennes, Joseph Loth à Pontivy, au lycée Amiral Ronarc'h à Brest, au lycée Charles de Gaulle à Vannes ou encore au lycée professionnel agricole de Saint Aubin du Cormier, sont en cours (phase études de maîtrise d'œuvre ou phase de chantier). Le bâtiment G du lycée Fulgence Bienvenue à Loudéac a fait l'objet de travaux de restructuration lourde en 2015 pour permettre l'accueil en 2016 de l'internat (150 lits). Les dossiers de consultation des entreprises ont été préparés en 2015 pour les travaux de construction de l'internat de la cité scolaire de Brocéliande à Guer (162 lits).

Les travaux d'isolation des façades et de changement des menuiseries extérieures des internats du lycée de Kerneuzec à Quimperlé ont débuté à l'automne 2015. Les études de programmation pour l'amélioration des conditions d'accueil (sanitaires) à l'internat du lycée Rosa Parks à Rostrenen ont été menées en 2015. La rénovation ou la création de foyers élèves contribuent également à la qualité d'accueil des lycéens.nes comme au lycée Lesven à Brest (phase travaux en cours).

Indicateur N°2 [III] Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Budget pour la modernisation des services de restauration	5,3 M€	5,1 M€	2,2 M€	8,7 M€	18,9 M€	4,8 M€
Nombre de repas servis dans les services de restauration rénovés (chantiers)	900	1 200	(études)	3 400	1 600	3 250
Budget des opérations de construction et de rénovation d'internats	2,4 M€	6,1 M€	5,9 M€	13,5 M€	1,6 M€	2,3 M€
Nombre de lits dans les internats rénovés ou construits (chantiers)	90	195	206	347	215	150

■ Améliorer l'accès aux ressources numériques [II - 2]

L'extension ou la mise en conformité des réseaux informatiques des établissements se poursuit. En 2015, 1,1 M€ ont été consacrés aux réseaux globaux d'établissement. Ceux du lycée de l'Elorn à Landerneau et du lycée Louis Armand à Locminé ont été mis en service en 2015. Les études ont été lancées pour les lycées Marcellin Berthelot de Questembert et Rabelais à Saint Brieuc .

Indicateur N°3 [III] Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Dépenses consacrées aux réseaux informatiques des lycées	0,6 M€	0,7 M€	1,0 M€	0,2 M€	0,5 M€	1,1 M€

■ Permettre aux lycéennes et lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS [II - 3]

Il s'agit principalement des travaux réalisés par la Région sur le patrimoine des lycées : au lycée du Rheu pour la rénovation du gymnase (livré en septembre) au lycée Kernilien pour la construction du nouveau centre équestre (en cours). La Région subventionne également les villes qui mettent à disposition des lycées des nouveaux équipements sportifs, en mutualisant leur usage avec les associations ou les autres usagers sous statut scolaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Chiffres clés

Rentrée 2015

- 63 900 élèves, dans 124 établissements :

- 71 sous contrat avec le ministère de l'Education nationale (49 500 élèves),

-53 sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles (14 200 élèves) et 27 Maisons Familiales et Rurales (4 200 élèves)

Document cadre

- Eco-référentiel des lycées

Objectifs

- [I] - Assurer la sécurité et la santé des usagers dans les établissements
- [II] - S'inscrire dans le cadre de l'éco-référentiel conformément aux 3 priorités suivantes : énergie, santé des usagers gestion de l'eau, des déchets, des espaces verts
- [III] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées, notamment les consommations énergétiques
- [IV] - Participer à la modernisation et l'innovation pédagogique

Cadre de l'intervention

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées privés. La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. Ces demandes sont exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et de la Fédération régionale des maisons familiales et rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

20,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

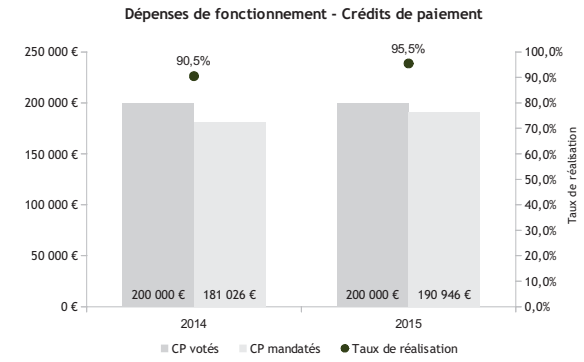

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	200 000 €	200 000 €
affectées	181 026 €	190 946 €

Les crédits de fonctionnement correspondent à la rémunération de chaque réseau pour leur participation à la constitution et à l'instruction des dossiers présentés par les établissements : 141 k€ pour le Comité Académique de l'Enseignement catholique (CAEC), 35 k€ pour le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et 15 k€ pour la Fédération régionale des maisons familiales et rurales (FRMFR).

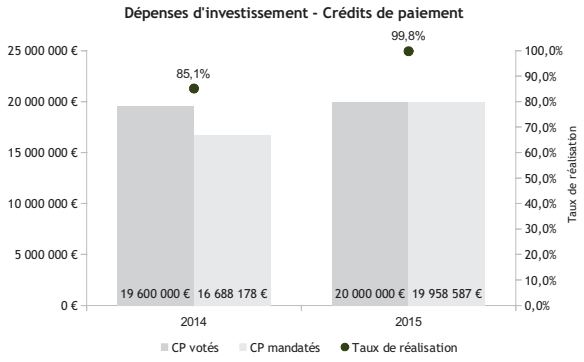

Autorisations de programme	2014	2015
votées	18 900 000 €	19 900 000 €
affectées	18 899 987 €	19 896 921 €

En investissement les crédits sont répartis à hauteur de 14,8 M€ pour les lycées sous contrat avec le ministère de l'Education nationale et 5,1 M€ pour les établissements agricoles.La hausse entre 2015 et 2014 ne concerne que les lycées du réseau CAEC.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DE_SEGEP_03-DE

Les demandes de travaux sont transmises chaque année par les chefs d'établissement et font l'objet d'une validation préalable par les autorités de chaque réseau concerné : Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les 81 établissements sous contrat avec l'Education Nationale, Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP, partie intégrante du CAEC) et Fédération régionale des maisons familiales et rurales (FRMFR) pour les 53 établissements agricoles. Chaque réseau définit la priorité des demandes des établissements de son réseau et perçoit en contrepartie de cette prestation une subvention de fonctionnement. Les dossiers sont instruits au regard des actions prioritaires définies dans l'éco-référentiel de la Région. Les établissements doivent préciser les enjeux de l'éco-référentiel concernés par leur projet et décrire, le cas échéant, en quoi et comment leur projet respecte ces enjeux. Chaque subvention accordée par la Région fait l'objet d'une convention.

■ **Assurer la sécurité et la santé des usagers dans les établissements**

La réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'accessibilité et ses évolutions récentes conduisent les établissements à adapter leur patrimoine immobilier. La Région participe au financement de ces investissements aux côtés des établissements pour assurer un accueil conforme des lycéens et des usagers. En dehors des opérations de construction ou de restructuration qui intègrent ces contraintes, des demandes de subventions spécifiques sont présentées par les établissements pour la mise en conformité de réseaux électriques, d'ascenseurs, de dispositifs de sécurité incendie ou encore l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par exemple. Pour 2015, l'effort de la Région pour cette action représente 1,8 M€.

Indicateur N° 1 [I] Montants des investissements directement liés à la sécurité et santé des usagers et l'accessibilité des locaux (hors restructurations générales)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montants des crédits	1 M€	1,3 M€	4,5 M€	2,3 M€	2,4 M€	1,8 M€

■ **S'inscrire dans le cadre de l'éco référentiel de la Région**

Indicateur N° 2 [II] Fiche éco-conception / éco-gestion	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Opérations avec *fiches éco* (en % du nombre global d'opérations susceptibles d'être décrites par ces fiches)	-	1 %	2,4 %	80 %	90 %	100 %

Depuis 2014, une fiche « éco-gestion / éco-conception » reprenant les enjeux décrits par l'éco-référentiel appliqué par la Région pour les opérations de travaux dans les établissements publics est fournie à l'appui de chaque demande de subvention. Si nécessaire, des détails techniques complémentaires sont demandés lors de l'instruction des demandes.

■ **Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées**

L'efficacité énergétique et la réduction des consommations d'eau constituent des enjeux affirmés dans l'éco-référentiel. Par cette action, la Région accompagne l'effort engagé par les établissements en participant au financement d'opérations de travaux visant à réduire leurs consommations : réfection des installations de chauffage, isolation thermique des bâtiments, rénovation des menuiseries, installation de dispositifs d'économie d'eau. Pour 2015, cette action a mobilisé 0,6 M€.

Indicateur N° 3 [III] Maîtrise des dépenses d'énergie et d'eau	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant des crédits affectés à l'objectif	2,8 M€	3,6 M€	2,3 M€	1,1 M€	1,5 M€	0,6 M€

■ **Participer à l'innovation et la modernisation pédagogique**

La Région aide les établissements à adapter leurs locaux d'enseignement aux évolutions de leur structure pédagogique et aux besoins des référentiels de formation. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité des espaces de vie des élèves, notamment en finançant des opérations de construction ou de rénovation dans les services de restauration et les internats. Ainsi, en 2015, l'aide de la Région aux établissements pour cette action a représenté 15,4 M€. Cette somme se répartit à hauteur de 9,1 M€ pour les locaux d'enseignement dont 0,2 M€ pour les installations sportives et 0,9 M€ pour les laboratoires de sciences. Quant aux espaces de vie, ils ont mobilisé 6,25 M€ dont 4,5 M€ pour les internats et 1,25 M€ pour la restauration.

Indicateur N°4 [IV] Modernisations et innovations pédagogiques	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant des crédits affectés à l'objectif	15,3 M€	14,8 M€	12,1 M€	14,3 M€	14,6 M€	15,4 M€

Parmi les principales opérations figurent en 2015 :

- pour les lycées sous contrat avec l'Education nationale : l'extension du lycée Saint Etienne de Cesson Sévigné (2,1 M€), la construction d'un internat au lycée Notre Dame Le Ménimur de Vannes (1,95 M€), la création d'un pôle supérieur au lycée La Salle de Rennes (1,17 M€) ;

- pour les lycées agricoles, la création d'un pôle étudiant à Redon (0,82 M€), la construction d'un service de restauration au lycée Kerustum de Quimper (0,43 M€), la rénovation de laboratoires de sciences au lycée de Pommerit Jaudy (0,38 M€) ;

- pour les maisons familiales et rurales, la construction d'un internat à la MFR de Pleyben (0,83 M€), la création de salles de classe à la MFR Kerozar de Morlaix (0,42 M€).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 423 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Chiffres clés

- 116 lycées publics
- 77 359 lycéens
- 12 845 internes
- 127 sites
- 815 bâtiments
- 2 millions de m²

Documents cadre

- Plan d'actions 2015-2016 adopté en décembre 2015
- Charte d'engagement pour les jeunes
- *Eco-référentiel* des lycées

Objectifs

- [I] - Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine
- [II] - Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers
- [III] - Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine

Actions

- [I - 1] Améliorer la connaissance du patrimoine
- [I - 2] Piloter la mise en œuvre de la stratégie
- [II - 1] Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers
- [II - 2] Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles
- [III - 1] Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages
- [III - 2] Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables
- [III - 3] Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

Cadre de l'intervention

Le programme 423 traduit la volonté de réserver et d'identifier des crédits dédiés au bon état de conservation du patrimoine bâti des lycées publics bretons, ainsi que ceux nécessaires au respect des obligations de propriétaire et d'employeur de la Région. En effet, les mises en conformité avec la réglementation relative aux établissements recevant du public, le vieillissement du patrimoine et la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement, notamment du fait des consommations énergétiques, justifient la création d'un programme spécifique.

Ce programme s'inscrit dans une logique de maîtrise des coûts, dans le respect des orientations définies par l'assemblée régionale et dont l'*éco-référentiel* des lycées est la traduction opérationnelle, avec un volet fonctionnel qui définit la composition et les surfaces des locaux selon leur usage, et un volet technique et environnemental sur les performances cibles du cadre bâti.

37,6 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

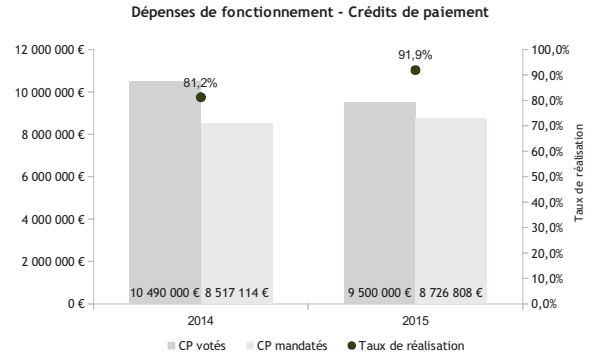

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	10 100 000 €	8 010 000 €
affectées	9 680 500 €	7 660 000 €

En fonctionnement :

Les AE affectées se répartissent de la manière suivante

- dotation pour les contrôles obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien (2,6 M€) ;
- location de bâtiments provisoires (1,7 M€) pendant les travaux ou pour faire face à la montée des effectifs ;
- diagnostics et contrôles réglementaires (0,6 M€);
- réparations urgentes et études permettant d'améliorer la connaissance du patrimoine (0,8 M €) ;
- mission d'assistance à l'exploitation par la Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMAEB) (0,2 M€) ;
- matériels et interventions des EMAT (1,4 M€)
- assurance dommages aux biens (0,4 M€).

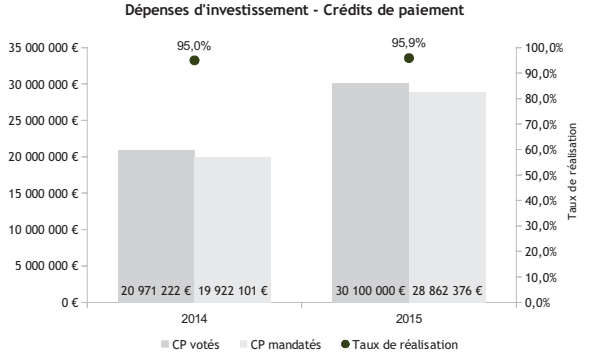

Autorisations de programme	2014	2015
votées	91 530 454 €	36 300 000 €
affectées	91 114 220 €	31 245 672 €

En investissement :

L'AP pluriannuelle 2010 / 2014 a été clôturée en 2014.

Une nouvelle AP pluriannuelle a été ouverte en 2015 pour un montant de 36,3 M€. Fin 2015, cette AP était affectée à hauteur de 86%. Les mandatements s'élèvent à 28,8 M€.

4,5 M€ ont été consacrés à des travaux délégués aux lycées.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine [I]

L'ordonnance du 26 septembre 2014 organise les modalités de dérogation à l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour les propriétaires qui n'y auraient pas satisfait au 1er janvier 2015. La Région a adopté à la session de décembre 2015 son plan d'actions 2015-2016 et l'agen*da d'accessibilité programmée* (AdAP) d'une durée maximale de 9 ans. En parallèle, des études ont été initiées pour définir un schéma directeur immobilier à l'échelle de l'ensemble des lycées intégrant l'AdAP. Ces études sont menées avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction de la stratégie immobilière, pivot des futurs plans d'actions priorisés sur l'ensemble des lycées publics bretons.

■ Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers [II - 1]

La mise en conformité des locaux avec la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP) constitue la base des programmes de restructuration. Des moyens importants sont aussi consacrés chaque année pour la mise aux normes des 2 025 installations techniques présentes dans 868 bâtiments classés ERP. Il en va ainsi des travaux de mise en conformité des ascenseurs consécutifs aux contrôles techniques périodiques, du remplacement des systèmes de sécurité incendie devenus obsolètes (2 sites en 2015).

Indicateur N°1 [I] La sécurité et l'accessibilité des usagers	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant des investissements consacrés à la sécurité des personnes	34,4 M€	34,4 M€	36,2 M€	10,7 M€	2,7 M€	4,5 M€
Nombre et pourcentage des bâtiments sous avis favorables des commissions de sécurité	839 *96 %*	840 *97 %*	842 *97 %*	850 *94,5 %*	850 *94,5 %*	824 *94,9 %*
Dépenses consacrées à l'amélioration des locaux de travail (ateliers, EMAT et salles de réunion, vestiaire) hors opération globale	1,7 M€	7,7 M€	1,3 M€	0,4 M€	2,4 M€	2,9 M€

■ Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles [II - 2]

4,5 M€ ont financé des travaux non prévus et urgents, tels que lever des réserves après les contrôles périodiques ou des commissions de sécurité, rénover un logement de fonction ou pour remédier à des situations exposant les usagers des lycées à un danger, le plus souvent dans l'attente de travaux correctifs.

■ Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages [III - 1]

Une grande part des grosses réparations porte sur les ouvrages assurant le clos et couvert des bâtiments (notamment les toitures, façades et menuiseries extérieures). Ces interventions intègrent les objectifs de rénovation thermique des bâtiments. Les opérations les plus importantes concernent la réfection complète des façades des externats au lycée Colbert à Lorient et au lycée Jean Guehenno à Vannes, la rénovation du clos couvert du pôle des arts et industries graphiques du lycée de Coëtlogon à Rennes et le traitement des façades des bâtiments B et C du lycée Bréquigny à Rennes se poursuivent. Les travaux de réfection de couvertures sur plusieurs lycées Brestois ont également débuté en 2015.

■ Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables [III - 2]

Le budget affecté en 2015 aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des lycées s'élève à 10,1 M€. Ces travaux concernent l'isolation thermique des façades et des toitures, l'optimisation des installations de chauffage, la réduction du recours aux énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, tels que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques notamment, ou encore, le raccordement à des chaudières alimentées au bois.

Indicateur N°2 [III] Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Dépenses consacrées à l'optimisation des installations de chauffage (hors opérations globales)	1,3 M€	0,3 M€	2,2 M€	3,4 M€	0,5 M€	0,8 M€
Dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées (y compris les travaux inclus dans des opérations globales)	38,3 M€	33,9 M€	42,4 M€	26,7 M€	13,9 M€	9,3 M€
Energie solaire produite dans les lycées (cumulé en kwh)	136 607	136 607	155 850	168 000	297 500	409 200
Energie totale livrée par des réseaux chaleur public urbain (en Mwh)	6 426	7 915	7 812	10 241	Non disponible	Non disponible

■ Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les *Equipes mobiles d'assistance techniques* (EMAT) [III - 3]

Les EMAT assurent la maintenance spécialisée des installations techniques des lycées, en complément de la maintenance courante réalisée par les agents en lycée. Les actions des EMAT contribuent à la réduction des dépenses énergétiques des lycées, en optimisant les installations thermiques et en accompagnant les lycées dans la conduite de leurs installations.
Fin 2015, le déploiement d'un système informatique de gestion de la maintenance a été achevé sur les 11 sites. L'outil permet d'avoir une lecture fidèle de l'activité des EMAT. En 2015, les données sont partielles : 1 177 bons de maintenance préventive, et 1 903 bons de maintenance corrective et améliorative ont été enregistrés dans l'outil, comptabilisant 10 511 heures de travail.
Concernant les espaces verts, une étude a été menée en 2015 pour établir une stratégie d'abandon des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts des lycées en passant à la gestion différenciée. Dans ce cadre, une expérimentation d'entretien des espaces verts par éco-paturage a été menée dans 2 lycées rennais.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

Rentrée 2015

- 75 427 élèves en lycées de l'Éducation nationale
- 3 410 élèves en lycées agricoles
- 660 élèves en lycées maritimes
- 116 établissements (EPLE, EPLEFPA et LPM)
- 55 830 demi-pensionnaires

Programme 431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics

Objectifs

- [I] - Moderniser les équipements
- [II] - Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques
- [III] - Participer à la maintenance des équipements informatiques des lycées

Actions

- [I - 1] Soutien à la modernisation et au renouvellement des équipements de service d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules
- [I - 2] Acquisition des équipements retenus dans le cadre de l'accompagnement des constructions nouvelles, des rénovations et des restructurations réalisées dans les lycées

Cadre de l'intervention

L'équipement des lycées sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministère de l'Écologie et du développement durable relève de la compétence des Régions. La politique d'équipement en faveur des lycées a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de vie des lycéens et des membres de la communauté éducative, notamment au niveau de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement. Elle vise également à mettre à disposition des jeunes, des matériels conformes aux référentiels des enseignements et adaptés à leurs formations. En juillet 2013, l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a confié aux Régions de nouvelles responsabilités dans le domaine de la maintenance informatique.

13,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en investissement)

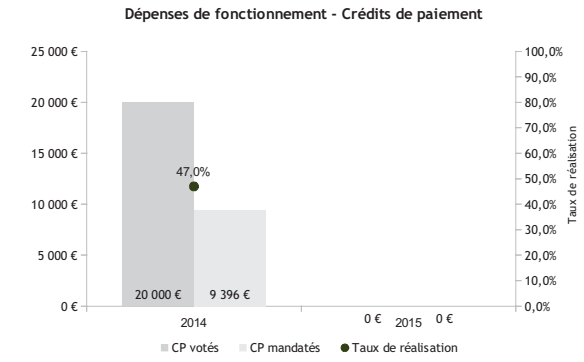

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	20 000 €	0 €
affectées	19 000 €	0 €

En fonctionnement :

Les frais de publicité liés aux marchés lancés par la Région sont intégrés dans chaque consultation depuis 2015.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	14 590 000 €	12 800 000 €
affectées	14 553 551 €	12 400 000 €

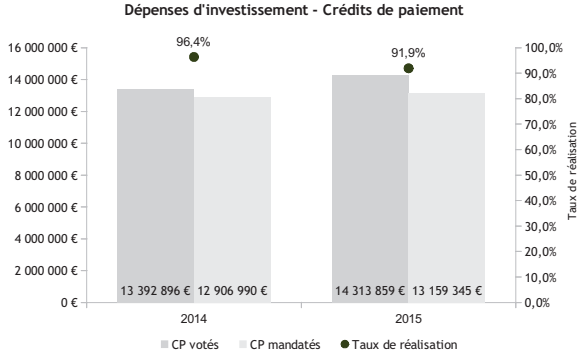

En investissement :

L'autorisation de programme ouverte est intégralement mobilisée sur les deux derniers exercices. Au total, les affectations s'élèvent à 12,4 M€ en 2015 dont 0,42 M€ pour les lycées agricoles et 0,65 M€ pour les lycées maritimes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Moderniser les équipements [I]

La Région cofinance les équipements nécessaires au fonctionnement des établissements : le renouvellement des matériels des services d'entretien, de restauration et d'hébergement, du mobilier scolaire, l'acquisition de véhicules.

Indicateur N° 1 [I-1]] Équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Coût global de modernisation et de renouvellement des équipements	1,5 M€	1,7 M€	1,9 M€	1,8 M€	1,6 M€	1,6 M€

Cette action a mobilisé entre 1,5 et 1,9 M€ (par an) sur la période 2010-2015. En 2015, ces affectations se répartissent à hauteur de : 0,48 M€ pour le renouvellement de mobiliers, 0,36 M€ pour les équipements des services de restauration, 0,31 M€ pour les équipements liés à la sécurité des biens et des personnes, 0,21 M€ pour les matériels d'entretien et l'équipement des ateliers des ouvriers professionnels, 0,25 M€ pour l'acquisition de véhicules. La Région accompagne également les lycées en équipements mobiliers et matériels pour les opérations de restructuration et de rénovation menées dans le cadre de la *Programmation pluriannuelle des investissements* (PPI).

Indicateur N° 2 [I-2]] Équipements dans le cadre de l'accompagnement des constructions nouvelles, des rénovations et des restructurations réalisées dans les lycées	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Coût global de la modernisation et du renouvellement des équipements	2,26 M€	2,12 M€	2,22 M€	2,45 M€	2,15 M€	0,98 M€

Cette action a mobilisé 0,98 M€ en affectation sur les crédits ouverts en 2015. L'écart par rapport à 2014 est lié à la baisse des AP ouvertes sur ce programme. Cependant, les opérations livrées au cours de l'année représentent 1,9 M€, une partie des crédits ayant été affectés en 2014. Parmi les principales réalisations figurent le nouveau lycée maritime de Saint Malo (1 M€), les bâtiments d'externat des lycées Tristan Corbière de Morlaix (0,32 M€), Pierre Gueguin de Concarneau (0,11 M€) et Auguste Pavie de Guingamp (0,1 M€).

■ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques [II]

Une part importante des crédits de ce programme est mobilisée pour la modernisation des équipements pédagogiques. Les établissements transmettent leurs demandes annuelles d'équipement en concordance avec les référentiels de formation et les préconisations académiques. L'avis des corps d'inspection est requis pour les matériels les plus onéreux et le financement par la Région tient compte de la capacité financière du lycée.

Indicateur N° 3 [II-1] Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des enseignements dispensés	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Dépenses d'équipement pédagogique (hors informatique)	7,2 M€	7,7 M€	7,1 M€	6,3 M€	6,3 M€	5,7 M€
Dépenses par élève (hors informatique)	97 €	102 €	96 €	83 €	83 €	76 €
Dépenses d'équipement informatique	3,9 M€	3,5 M€	3,9 M€	4,4 M€	4,2 M€	3,7 M€
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	4 384	4 110	4 099	4 308	4 810	4 880

Les dépenses d'équipements pédagogiques, hors informatique, représentent 5,7 M€ en 2015 dont 1,3 M€ pour l'enseignement général et 0,5 M€ pour les ouvertures de formation. Les équipements les plus onéreux concernent les formations technologiques et professionnelles. En 2015, parmi les principaux équipements la Région a financé : deux simulateurs pour les lycées maritimes de Saint Malo et du Guilvinec (0,36 M€), des presses à injecter pour les formations de la plasturgie au lycée Marcelin Berthelot de Questembert (0,23 M€), deux centres d'usinage pour les lycées professionnels Beaumont à Redon et Freyssinet à Saint-Brieuc (0,21 M€), des poinçonneuses grignoteuses pour les formations de la chaudronnerie (0,2 M€) des lycées Yves Thépot de Quimper, Tristan Corbière de Morlaix et Jean-Baptiste Colbert de Lorient, un véhicule pédagogique pour le lycée Brocéliande de Guer (0,15 M€). Enfin, dans le cadre des nouvelles formations, l'ouverture de l'option éolien du BTS Maintenance des systèmes à Loudéac a mobilisé 0,2 M€ et l'ouverture du BTS Design au lycée Savina de Treguier 0,12 M€.

En ce qui concerne l'informatique, les crédits totalisent 3,75 M€ dont 2,9 M€ pour l'acquisition d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs et de solutions interactives, 0,2 M€ pour l'achat de matériel d'EXAO (expérimentation assistée par ordinateur), 0,15 M€ pour le financement de logiciels pédagogiques, 0,34 M€ pour l'acquisition de matériels et de logiciels pour le fonctionnement des réseaux informatiques.

■ Participer à la maintenance informatique des lycées [III]

La Région intervient dans le domaine de la maintenance informatique afin de garantir la disponibilité du parc informatique et d'assurer plus d'équité entre les établissements. Les techniciens de la Région sont présents dans 24 lycées et y assurent les interventions courantes de maintenance. Au niveau de ce programme, cette action s'est traduite par un abondement de 50 K€ du crédit initial de 100 K€ affecté en 2014. Celui-ci permet l'achat de fournitures et d'équipements informatiques pour réparer ou remplacer les matériels défectueux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Chiffres clés

Rentrée 2015

- 71 établissements sous contrat avec l'Éducation nationale, 49 500 élèves
- 53 établissements privés agricoles, 18 400 élèves

Objectifs

[I] - Participer au financement des équipements pédagogiques dans les lycées privés

Actions

[I - 1] Participation à la modernisation et au renouvellement des équipements

[I - 2] Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat de l'Éducation nationale des équipements informatiques des filières de l'enseignement général

Cadre de l'intervention

La Région participe à l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves et des membres de la communauté éducative dans les établissements privés. La politique d'équipement de la Région en faveur de ces établissements concerne les lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). L'intervention de la Région contribue à assurer des conditions d'enseignement et de vie dans ces lycées en phase avec les évolutions pédagogiques et les besoins des lycéens.

2,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

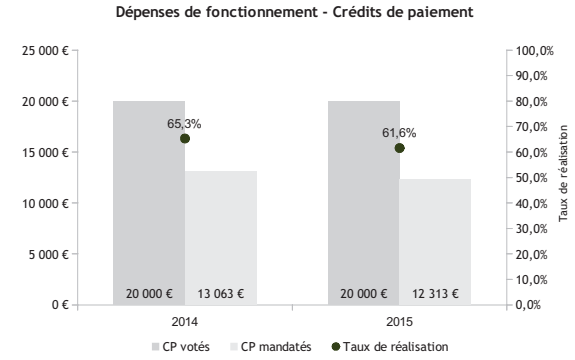

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	20 000 €	20 000 €
affectées	13 063 €	12 313 €

En fonctionnement :

Les crédits permettent de financer les structures représentant les réseaux (CAEC, CREAP et FRMFR), instances qui assurent une pré-instruction des demandes des établissements de leur réseau. La rémunération qui leur est attribuée est calculée sur la base des crédits accordés aux établissements.

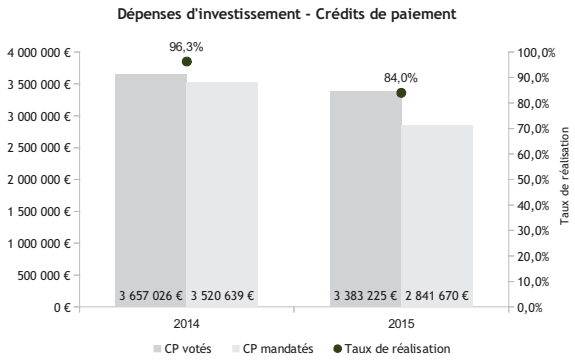

Autorisations de programme	2014	2015
votées	4 450 000 €	4 500 000 €
affectées	3 350 014 €	3 910 851 €

En investissement :

Avec des autorisations de programme ouvertes identiques sur les deux derniers exercices, on note un taux d'affectation plus élevé en 2015 (87 % contre 75 % en 2014). Cette hausse est imputable à une majoration du niveau d'intervention de la Région pour tenir compte de la baisse de collecte de la taxe d'apprentissage par les lycées technologiques et professionnels.

Les autorisations de programme affectées se répartissent à hauteur de 3,1 M€ pour les lycées privés sous contrat de l'Education nationale, 0,56 M€ pour les établissements relevant du CREAP et 0,26 M€ pour les Maisons familiales et rurales (MFR).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements

Les établissements présentent leurs demandes annuelles d'équipements à la Région de manière dématérialisée. Celles-ci font l'objet d'une validation préalable par les réseaux dont ils relèvent : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des maisons familiales rurales et Conseil régional de l'enseignement agricole privé pour les lycées agricoles.

Indicateur N° 1 Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements [I-1]	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Cofinancement d'équipements pédagogiques	1,8 M€	1,9 M€	1,4 M€	1,4 M€	1,2 M€	1,6 M€
Cofinancement de matériels informatiques	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,6 M€	1,8 M€
Cofinancement de mobilier et d'équipements pour l'hébergement et la restauration	0,8 M€	0,6 M€	0,7 M€	0,8 M€	0,6 M€	0,5 M€
Montant total de la participation régionale	4,1 M€	4 M€	3,6 M€	3,7 M€	3,4 M€	3,9 M€

Les subventions accordées aux établissements privés représentent 3,9 M€ dont 1,8 M€ pour le financement de matériels informatiques : ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques. Les subventions concernant la modernisation d'équipements pédagogiques et le renouvellement de mobiliers et d'équipements pour la restauration et l'hébergement totalisent respectivement 1,6 M€ et 0,5 M€.

Toutes les opérations font l'objet d'un cofinancement à parts égales entre la Région et les lycées. Cependant, dans le contexte de baisse de la collecte de taxe d'apprentissage par les lycées en 2015, certains établissements n'étant pas en mesure de supporter leur part de cofinancement à hauteur de 50 %, la Région a majoré son niveau de participation jusqu'à 80 %. Cet effort a représenté 0,48 M€ et a permis d'amortir la baisse de recettes de taxe d'apprentissage. Les lycées concernés ont ainsi pu maintenir leurs investissements dans des matériels pédagogiques qui auraient été en partie financés par cette taxe. Parmi les principaux établissements qui ont bénéficié de cette mesure figurent : le lycée Marcel Callo de Redon (56 K€), le lycée le Likes à Quimper (54 K€), le lycée le Sacré Coeur de Saint Brieuc (28 K€), le lycée Saint Etienne de Cesson Sévigné (20 K€), le lycée Sainte Jeanne d'Arc de Rennes (20 K€) et le lycée Saint Ivy de Pontivy (19 K€)

■ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, des ordinateurs et des imprimantes. Cette action concerne en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général.

Indicateur N° 2 Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général [I-2]	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Coût global de la mise à disposition d'ordinateurs	0,31 M€	0,32 M€	0,31 M€	0,32 M€	0,32 M€	0,32 M€
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	560	591	563	609	584	504

Les matériels mis à disposition sont identiques à ceux mis en service dans les lycées publics et sont acquis dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux, couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Une proposition de répartition entre les établissements est transmises par le CAEC. Au total, 504 ordinateurs dont 1 classe mobile informatique comprenant 16 ordinateurs portables ont été livrés dans les lycées privés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Documents cadre

Convention de mise en place de l'Espace numérique de travail (ENT)

Convention de partenariat avec CANOPE et l'académie

Convention de mise en œuvre du projet Virtualteach

Programme 433 - Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Objectifs

[I] - Accompagner les lycéen-ne-s et les enseignant-e-s dans l'usage des TICE

Actions

[I - 1] Accompagner les élèves et les professeur-e-s dans l'usage des outils numériques

[I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons

Cadre de l'intervention

La Région s'est engagée à assurer la promotion des *Technologies de l'information et de la communication* (TICE) dans les établissements scolaires auprès des élèves et des membres de la communauté éducative. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie numérique régionale, nécessite que les établissements disposent de réseaux informatiques performants, d'un accès haut débit adapté aux besoins de leurs formations, ainsi que de matériels pédagogiques innovants et spécifiques. L'accompagnement des enseignants et des élèves aux usages contribue aussi à la réussite de l'intégration de ces technologies dans l'enseignement.

541 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

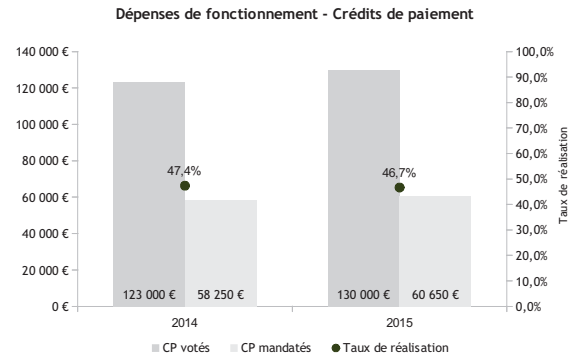

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	123 000 €	130 000 €
affectées	46 500 €	0 €

En fonctionnement :

Les autorisations d'engagement sont affectées sur la base de conventions passées par la Région avec différents partenaires. En 2015, la dernière tranche du projet *Virtualteach*, initié en 2013 s'est traduite par le financement en investissement de matériels.

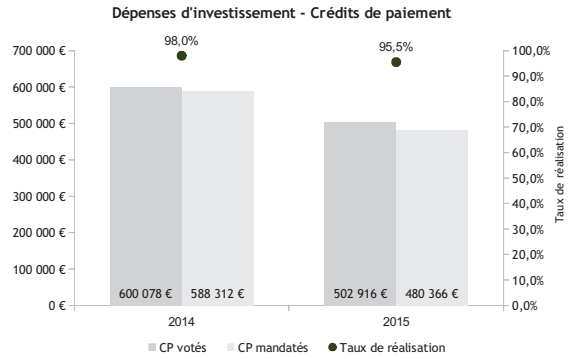

Autorisations de programme	2014	2015
votées	750 000 €	500 000 €
affectées	748 556 €	475 000 €

En investissement :

Les autorisations de programme affectées concernent principalement la participation financière de la Région au déploiement de l'*Espace numérique de travail* (ENT), au profit des lycées (415 K€).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Donner aux établissements la possibilité d'accéder aux TICE

La mise en réseau informatique des établissements joue un rôle déterminant dans le développement des usages autour des TICE. Jusqu'en 2014, cette action s'est traduite sur ce programme par le financement d'équipements indispensables au fonctionnement des réseaux informatiques des établissements : serveurs, switchs, onduleurs. Pour 2015, la prise en charge de ces équipements a été assurée sur le programme 431 « Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics ».

Indicateur N° 1 [I] Evolution de l'effort d'équipement en matériels permettant aux lycées d'accéder aux TICE	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Acquisition de matériel de réseau	0,2 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,25 M€	0,34€ programme 431

■ Accompagner les lycéens et enseignants dans l'usage des TICE

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement effectué par le rectorat de l'*Espace numérique de travail* (ENT). Cet outil, qui se présente comme un portail web offrant aux divers acteurs l'accès aux ressources et services liés à leur profil, constitue un des vecteurs du développement des usages des ressources numériques en lycée.

Fin 2014, une nouvelle convention a été signée fixant les engagements réciproques de la Région et de l'Académie pour les quatre prochains exercices et arrêtant la participation financière de la Région sur cette période à 1,37 M€ dont 415 K€ au titre de l'exercice 2015.

Indicateur N° 2 [II] Répartition des engagements prévisionnels du projet entre le Rectorat et la Région	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Cumul 2011- 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Région	519 K€	463 K€	463 K€	1,44 M€	415 K€	415 K€
Académie	778 K€	694 M€	694 M€	2,17 M€	770 K€	770 K€

Début 2014, la Région a signé une convention de partenariat pour deux ans avec l'Académie et Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques, afin de promouvoir l'usage d'outils numériques auprès des lycées bretons, les accompagner dans l'utilisation pédagogique de ces technologies, et d'identifier les équipements innovants en cohérence avec leurs besoins. Ce partenariat avait pour objectifs de permettre à tous les élèves des lycées bretons l'accès aux dernières évolutions technologiques et de faire découvrir aux équipes éducatives des équipements innovants et les usages possibles en cours. Les établissements scolaires ont pu ainsi emprunter des équipements pour leur besoins pédagogiques par l'intermédiaire du réseau Canopé. La Région a apporté son concours en finançant une partie de ces matériels (visualiseurs, mallette numérique pour l'EPS, baladodiffusion). Sur le crédit de 100 K€ affecté à cette action, 51 K€ ont été utilisés pour acheter les matériels destinés à être prêtés aux établissements : valises de baladodiffusion, visualiseurs, tablettes pour l'EPS et les sciences.

En 2015, la Région a poursuivi, pour la troisième et dernière année, sa participation au développement de la plate-forme logicielle et matérielle expérimentale, *Virtualteach*. Cette plate-forme s'appuie sur les technologies de réalité mixte et a pour but de concevoir de nouveaux outils pédagogiques pour l'enseignement et l'apprentissage de concepts scientifiques abordés dans plusieurs formations techniques et professionnelles. Le coût global de ce projet s'établit à 170 K€ sur trois ans. L'université Rennes 2 a bénéficié de deux subventions de fonctionnement en 2013 (51 K€) et 2014 (60 K€). Pour la dernière année du projet, l'Université a souhaité que les trois lycées rennais concernés, Mendès-France, Joliot Curie et Bréquigny, puissent acquérir directement les matériels, objets de leur étude afin de faciliter la mise en œuvre du projet. Trois subventions d'investissement totalisant 60 K€ ont donc été attribuées à ces établissements en 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEF_SEGEP_03-DE

Programme 441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Chiffres clés (Rentrée 2015)

- 75 427 élèves en lycées Education nationale
- 3 412 élèves en lycées agricoles
- 658 élèves en lycées maritimes
- 116 établissements (EPLE, EPLEFPA et LPM)
- 55 826 demi-pensionnaires
- 12 848 internes

Objectifs	[I] - Mettre en place une démarche globale de progrès	[II] - Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	[III] - Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Préciser les activités liées à l'exercice des compétences transférées	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires
	[I - 2] Définir une démarche adaptée à chaque mission	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	[III - 2] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 3] Piloter les métiers et les compétences	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	
	[I - 4] Introduire des produits issus de l'agriculture biologique et de circuit court dans la restauration collective	[II - 4] Collecter les déchets lies aux activités pédagogiques	
	[I - 5] Etablir et formaliser un dialogue de gestion		

Cadre de l'intervention

A l'exception des dépenses pédagogiques et des dépenses de personnels à la charge de l'Etat, la Région attribue les moyens nécessaires au fonctionnement des établissements scolaires publics dont elle a la responsabilité. En outre, elle assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, la maintenance informatique ainsi que l'entretien général et technique des établissements, les missions d'encadrement et de surveillance des élèves relevant de la compétence de l'Etat.

S'agissant plus particulièrement de l'activité de restauration, la Région vote les tarifs applicables aux élèves, en ayant fixé au préalable les critères de leur détermination. Elle accompagne également le programme d'introduction de produits locaux issus de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, la Région favorise la pratique du sport scolaire en attribuant d'une part, des aides aux associations sportives scolaires et, d'autre part, des dotations permettant l'accès à des équipements sportifs situés en dehors des lycées.

Enfin,dans le cadre de marchés publics, la Région organise en lieu et place des établissements scolaires les campagnes de collecte des déchets toxiques issus notamment des activités des laboratoires et des ateliers.

29,7 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

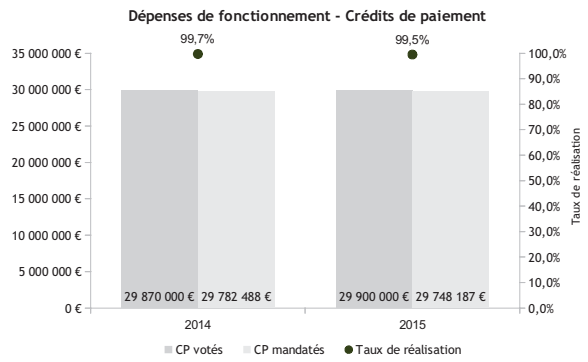

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	29 870 000 €	29 900 000 €
affectées	29 779 558 €	29 735 460 €

Les dépenses du programme se répartissent comme suit:

Concernant les dotations nécessaires aux établissements pour leur fonctionnement:

- 27,01 M€ pour le fonctionnement pédagogique et matériel des lycées (26,96 M€ en 2014)

- 325 K€ correspondant aux dotations complémentaires de fonctionnement (498 K€ en 2014)

- 1,76 M€ pour l'accès aux équipements sportifs extérieurs (1,74 M€ en 2014)

- 149 K€ pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles (identique à 2014),

Auxquelles s'ajoutent :

- l'accompagnement de la mise en place du programme d'introduction de produits locaux issus de l'agriculture biologique dans les restaurants scolaires : 87 K€ (42 K€ en 2014)

- la pratique du sport scolaire: 75 K€ (74 K€ en 2014)

- l'assurance « responsabilité civile » du patrimoine scolaire: 51 K€ (47 K€ en 2014). Le contrat d'assurance dommages aux biens est désormais pris en charge sur le programme 423.

- la collecte des déchets toxiques: 56 K€ (57 K€ en 2014).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

■ **La poursuite du dialogue de dotation en personnel régional, démarche de progrès [I]**

Chaque année depuis 2012, dans le cadre du dialogue de dotation mené avec les Établissement public local d' enseignement, les transferts et transformations de postes ont permis d'optimiser et d'équilibrer l'allocation des ressources. Ainsi, de nouveaux postes de maintenance informatique de niveau 1 ont été déployés en 2015.

■ **La politique tarifaire en matière de restauration scolaire [I]**

Depuis 2008, la Région assure sa compétence de restauration scolaire et en particulier fixe les tarifs des repas. En 2015, les tarifs pratiqués par les établissements scolaires se situaient entre 2,30 € et 3,39 € (entre 2,27 € et 3,39 € en 2014), sauf exception de deux établissements maritimes (à 3,92 €),sur la base des critères de convergence suivants :

- augmentation du prix des repas servis aux élèves par rapport à 2014, limitée au taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix des cantines, fourni par l'INSEE, pour la période de juin 2013 à juin 2014;
- maintien des tarifs pour les lycées agricoles et maritimes et les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, dont la participation aux charges communes reversée au service général est inférieure à 15 % du produit des pensions et demi-pensions, et le montant par élève des réserves disponibles supérieur à 100 €.

■ **La poursuite du programme d'introduction de produits locaux issus de l'agriculture biologique dans les restaurants scolaires [I]**

Indicateur N°1 [I] Evolution du programme d'introduction de produits locaux et bio	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de lycées engagés dans la démarche	8	16	46	46	101	101

La Région a continué d'accompagner en 2015 les lycées dans cette démarche grâce au prestataire choisi l'an passé pour deux ans. De nombreuses réunions territoriales ont été organisées pour mobiliser les établissements sur le sujet et créer une dynamique collective. La majorité des établissements reconnait le bien fondé de travailler en bio local ainsi que des avancées perceptibles en matière de qualité des produits utilisés ou de valorisation des pratiques professionnelles de nos agents. Les limites observées dans les possibilités d'approvisionnement amènent une réflexion quant à la rédaction d'un nouveau cahier des charges du marché.

■ **L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées [II-1]**

Indicateur N° 2 [II-1] Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Dotations annuelles de fonctionnement	24,1 M€	24,43 M€	25,63 M€	26,27 M€	26,96 M€	27,01 M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	1 M€	1,04 M€	0,88 M€	0,92 M€	0,50 M€	0,32 M€
Dont surcoûts induits par les travaux dont la Région est maître d'ouvrage	0,4 M€	0,43 M€	0,41 M€	0,34 M€	0,21 M€	0,01 M€
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	4 %	4,3 %	3,4 %	3,5 %	1,9 %	1,2 %

En 2015, ce sont 27 M€ qui ont été attribués aux établissements scolaires publics pour leur fonctionnement : les dotations allouées aux établissements de l'Éducation nationale représentent 91 % (24,6 M€), celles de l'enseignement agricole 7 % (1,8 M€) et celles des lycées maritimes 2 % (586 K€). Grâce aux conditions climatiques favorables en 2015, les dotations complémentaires de fonctionnement au titre de la viabilisation ont diminué (- 50 % par rapport à 2014). Cette nouvelle baisse associée à une très forte diminution des surcoûts induits par les travaux dont la Région est maître d'ouvrage (- 90 % par rapport à 2014) explique le recul de la part des dotations de compensation forfaitaires par rapport aux dotations annuelles.

■ **La collecte des déchets liés aux activités pédagogiques [II-4]**

Indicateur N° 3 [II-4] Evolution des quantités de déchets toxiques collectées dans les lycées	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Quantités de déchets toxiques collectées dans les lycées (en tonnes)	27,2	36,8	29,2	34,7	39,4	37,5

La Région confie à un prestataire la collecte des déchets toxiques liés aux activités pédagogiques dispensées par les lycées, tels que les produits des laboratoires de sciences et les déchets des activités industrielles des ateliers. Le niveau relativement constant des quantités collectées traduit l'utilité de cette opération pour les lycées.

■ **L'incitation à la pratique du sport scolaire [III-1]**

Indicateur N° 4 [III-1] Evolution du nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'élèves participant aux compétitions scolaires	3 357	3 786	4 149	4 763	4 339	4 506
Niveau régional	2 912	2 835	3 261	3 619	3 282	3 465
Niveau interrégional	120	421	313	493	398	402
Niveau national	325	530	575	651	659	639

En aidant financièrement les associations sportives des lycées, la Région a ainsi favorisé la participation d'environ 4 500 jeunes bretons aux compétitions organisées par l'*Union nationale du sport scolaire* (UNSS).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 442 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Chiffres clés (Rentrée 2015)

- 71 établissements sous contrat avec l'Education nationale
- 49 512 élèves

Objectifs

[I] - Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

[II] - Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

Actions

[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique

[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

[I - 3] Collecter les déchets lies aux activités pédagogiques

[II - 1] Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires

[II -2] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Cadre de l'intervention

En application du principe d'égalité de traitement, la Région Bretagne intervient à double titre en faveur des établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale. En effet, elle contribue à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques (part «matériel»), et à celle des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat part personnels).

Par ailleurs, la Région favorise la pratique du sport scolaire en attribuant, des aides aux associations sportives scolaires et des dotations permettant l'accès à des équipements sportifs situés en dehors des lycées.

Enfin, dans le cadre de marchés publics, la Région organise en lieu et place des établissements scolaires les campagnes de collecte des déchets toxiques, issus notamment des activités des laboratoires et des ateliers.

30,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

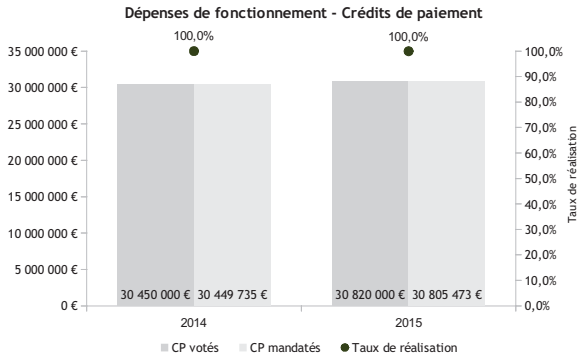

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	30 450 000 €	30 820 000 €
affectées	30 449 743 €	30 817 320 €

La Région attribue deux enveloppes financières distinctes aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale:

- Une subvention de fonctionnement concernant les dépenses de rémunération des personnels non enseignants pour un montant total de 11,78 M€ (11,36 M€ en 2014);

- Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 18,05 M€ (18,11 M€ en 2014), qui concerne notamment les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, d'entretien général et technique, mais aussi les activités pédagogiques.

En outre, elle verse les dotations d'accès aux équipements sportifs et les aides aux associations sportives, respectivement à hauteur de 668 k€ et 63 K€ (664 K€ et 70 K€ en 2014).

Enfin, elle finance la collecte des déchets toxiques pour un montant de 39 K€ (34 K€ en 2014) et verse 185 K€ pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles (identique à 2014).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés [I-1]

En application du principe d'égalité de traitement des établissements scolaires publics et privés, les crédits de fonctionnement attribués aux lycées privés augmentent dans des proportions similaires à ceux attribués aux lycées publics, corrigés par les mécanismes de lissage arrêtés par l'Assemblée régionale.

Indicateur N° 1 [I-1] Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant global des dotations annuelles et des dotations complémentaires de fonctionnement	15,8 M€	16,94 M€	17,54 M€	17,84 M€	18,11 M€	18,05 M€

La subvention annuelle de fonctionnement des établissements privés est calculée suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation correspondant à la part « matériel » versée aux lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale, représente 18,05 M€, soit une diminution de 60 K€. Elle est constituée de deux parts (hors complément forfaitaire de 2 M€):

- la part viabilisation pour 9,4 M€ (en diminution de 4,39 %). Elle suit la baisse observée par la part viabilisation des établissements publics à laquelle elle est corrélée.

- la part pédagogique pour 6,7 M€ (évolution en fonction des effectifs).

Le complément forfaitaire de 2 M€ est à rapprocher des dotations complémentaires de fonctionnement et à la DoCOTUPE (dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien) versées aux établissements publics. Il est désormais indexé sur l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnel », il permet aux établissements de faire face aux dépenses de rémunérations des personnels non enseignants. Il représente globalement 11,8 M€. Cette subvention est calculée sur la base des informations transmises par le Rectorat et évolue depuis 2015 en fonction de la variation de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

■ La collecte des déchets liés aux activités pédagogiques [I-3]

Indicateur N° 2 [I-3] Evolution des quantités de déchets toxiques collectés dans les lycées	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Quantités de déchets toxiques collectées dans les lycées (en tonnes)	13,8	26,4	15,1	18,2	20,3	20,6

La Région confie à un prestataire la collecte des déchets toxiques liés aux activités pédagogiques dispensées par les lycées (produits des laboratoires de sciences, déchets des activités industrielles des atelier). Ces activités pédagogiques étant récurrentes chaque année, cette opération de collecte s'avère utile pour les lycées.

■ L'incitation à la pratique du sport scolaire [II]

Indicateur N° 3 [II] Evolution du nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'élèves participant aux compétitions scolaires	3 303	3 392	3 155	3 564	3 959	3 533
Niveau régional	2 467	2 341	2 123	2 448	2 914	2 393
Niveau interrégional	98	298	321	286	112	268
Niveau national	738	753	711	830	933	872

Aidées financièrement par la Région, les associations sportives des lycées ont permis à environ 3 500 jeunes bretons de participer aux compétitions organisées par *l'Union générale de l'enseignement libre* (UGSEL). Cette participation financière régionale concerne uniquement le déplacement des lycéens.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires

Chiffres clés

- Plus de 115 000 lycéens éligibles au dispositif chèque livre
- 343 partenaires, dont 196 librairies et 147 associations
- Plus de 8 000 lycéens bénéficient d'une aide au 1er équipement

. Bénéficiaires de l'expérimentation : 1er équipement pour 987 lycéens

Objectifs

- **[I] - Soutenir les familles lors de la rentrée scolaire**
  - Actions : [I - 1] Participation à l'achat de manuels scolaires ; [I - 1] Participation à l'achat du premier équipement professionnel
- **[II] - Fournir un vêtement à flottabilité intégrée (VFI)**
  - Actions : [II - 1] Participation à l'achat de vêtements à flottabilité intégrée

Cadre de l'intervention

La Région met en œuvre une politique de soutien aux familles, afin de lever les freins à l'acquisition des manuels scolaires et des équipements spécifiques aux formations professionnelles.

L'intervention régionale pour les manuels scolaires prend la forme d'un dispositif d'aide individuelle qui permet à tous les lycéens de bénéficier d'un chéquier d'une valeur totale de 60 € par an. Ce dernier est destiné à acquérir les manuels scolaires et des ouvrages (romans, annales...), soit en les achetant en librairie ou par l'intermédiaire d'une bourse aux livres, soit en les louant auprès d'une association de parents d'élèves ou d'une coopérative scolaire. Parallèlement, une expérimentation a été mise en place depuis 2012, pour une durée de quatre années, avec 14 établissements publics volontaires, 6 relevant de l'Éducation nationale et 8 de l'Enseignement agricole. Elle vise à mettre à disposition les manuels dès la rentrée scolaire, d'assurer une équité entre tous les lycéens et la gratuité pour les familles, tout en préservant l'autonomie des établissements ainsi que l'économie locale.

Les lycéens inscrits dans une formation professionnelles de niveau 5 (CAP) ou 4 (baccalauréat professionnel) doivent acquérir un équipement spécifique, lié à la formation dispensée (bâtiment, agriculture, coiffure...). Afin de sécuriser l'accès et le maintien en formation et de permettre l'équité avec les apprentis, la Région attribue à chaque lycéen concerné une aide individuelle forfaitaire qui varie entre 60 € et 300 €, en fonction du coût de l'équipement et du secteur d'activité duquel relève le diplôme préparé.

Parallèlement, au même titre que pour les manuels scolaires, une expérimentation est menée par les 14 établissements volontaires, afin de permettre aux lycéens de bénéficier d'équipements homogènes et répondant au besoin de la formation, dès la rentrée scolaire. Ces équipements sont remis aux élèves par l'établissement dès la fin de leur cursus de formation.

La Région aide également les lycéens qui sont inscrits dans une formation navigante de l'enseignement maritime, en attribuant une subvention aux établissements pour l'achat des *vêtements à flottabilité intégrée* (VFI).

6,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

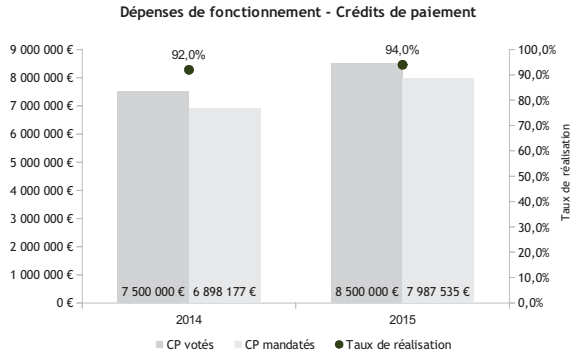

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	8 225 000 €	8 225 000 €
affectées	7 861 147 €	8 224 419 €

En fonctionnement, les AE se répartissent ainsi :

- Chèque livre : 7,2 M€
- Aide au premier équipement : 860 K€ et VFI : 12 K€

Expérimentation:

- Aide au premier équipement : 195 K€

Les CP se répartissent ainsi :

- Chèque livre: 7 M€
- Aide au premier équipement : 810 K€

Expérimentation :

- Premier équipement : 195 K€

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ L'*aide au premier équipement* [I - 2]

Indicateur 2 [I-2] Participation à l'achat du premier équipement	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de bénéficiaires de l'aide au premier équipement *dont des lycéens de l'expérimentation*	8 107	7 855	7 708 *900*	8 314 *1 074*	7 192 *987*	6 572 *1 064*
Montant global de l'aide versée	648 K€	620 K€	771 K€	1,06 M€	913 K€	826 K€

A fin 2015, l'*aide au premier équipement* (hors expérimentation) a concerné 5 508 lycéens pour l'année scolaire 2015 – 2016 (76 % garçons et 24 % filles). 53 % des lycéens, soit 2 908 élèves, ont perçu le forfait de 100 € rattaché aux métiers relevant de l'agriculture, la mécanique, l'électricité, l'électronique, le graphisme, et du maritime. 29 % ont bénéficié du forfait de 150 € pour une formation se rattachant aux métiers de l'hôtellerie restauration, l'alimentaire, l'optique , du bâtiment, du bois et des travaux publics.

82 établissements ont été concernés par ce dispositif, soit 63 établissements de l'Éducation nationale pour 4 546 élèves, 9 de l'enseignement agricole pour 442 élèves, 6 des maisons familiales et rurales pour 351 élèves, et 4 établissements du maritime pour 169 élèves.

■ L'expérimentation pour un nouveau soutien aux familles [I - 1, 2]

L'expérimentation relative aux manuels scolaires et au premier équipement vise à la gratuité et l'équité pour les familles. L'objectif est également d'observer, durant ces quatre années, les aspects qualitatifs et quantitatifs au niveau de la gestion des manuels scolaires, du premier équipement et du nombre de bénéficiaires.

S'agissant des manuels scolaires, la dépense a été réalisée totalement en 2012 et 2013 pour une durée de quatre années.

Concernant le premier équipement, chaque lycéen participe à hauteur de 30 € du coût de l'équipement que la Région complète par le versement d'une subvention aux établissements, afin que ces derniers procèdent aux achats en fonction des besoins de la formation. Ainsi 2015, 1 064 lycéens ont été équipés pour plus de 195 K€ (Éducation nationale : 139 K€, Agriculture : 56 K€).

■ Fournir à chaque élève un vêtement à flottabilité intégrée [II]

De même que les années précédentes, la Région a affecté 12 K€ en novembre 2015 aux établissements maritimes pour le renouvellement et l'entretien des vêtements à flottabilité intégrée, prêtés aux élèves conformément aux exigences de la sécurité en mer. Pour mémoire, la responsabilité de l'achat, mais aussi de la réparation de ces équipements, est confiée aux établissements maritimes. Ce système permet d'optimiser leur utilisation et de prolonger leur durée de vie.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

. 17 260 apprentis, soit 4,6% des jeunes bretons âgés de 16 à 25 ans

. 39 CFA, sur 131 sites, qui dispensent 562 formations préparant à 294 métiers

. près de 8 apprentis sur 10 sont en emploi 1 an après la sortie de formation

Documents cadre

▪ Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, et son schéma de l'apprentissage (CPRDF 2011 - 2015)

▪ Contrat d'objectifs et de moyens (COM apprentissage 2011-2015)

Programme 451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

	[I] - Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	[II] - Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA
Objectifs		
Actions	[I - 1] Définir la carte des formations par apprentissage	[II - 1Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
	[I - 2] Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	[II - 2] Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours
	[I - 3] Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	[II - 3] Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

Cadre de l'intervention

L'apprentissage est à la fois une voie de préparation aux diplômes d'État de tout niveau pour tout type de métier, ainsi qu'au monde professionnel à travers un contrat de travail, et nécessite un lien fort entre le maître d'apprentissage ou tuteur, le formateur en *Centre de formation d'apprentis* (CFA) et l'apprenti.

Ce programme concerne la compétence de la Région en matière d'apprentissage, issue des premières lois de décentralisation de 1983. La Région définit la carte des formations en apprentissage en concertation avec les services de l'État et les partenaires économiques, et finance le fonctionnement pédagogique des CFA. L'offre de formation et le nombre de places proposées évoluent chaque année pour prendre en compte les réalités économiques des différents secteurs professionnels. La Région investit également dans les CFA et met particulièrement l'accent sur la modernisation, par rénovation ou reconstruction des ateliers pédagogiques, et sur l'amélioration des conditions de vie. La Région participe également à l'acquisition ou au renouvellement d'équipement matériel des CFA.

Par ailleurs, la démarche *Bretagne qualité apprentissage* (BQA)s'est poursuivie, avec comme axes, la mutualisation des pratiques et une évaluation globale des deux volets (Accueil Accompagnement Insertion et le plan d'action annuel).

52,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

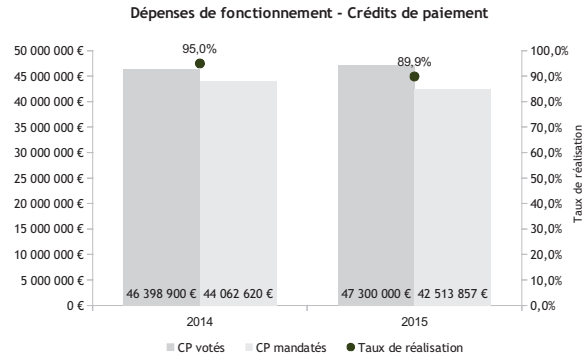

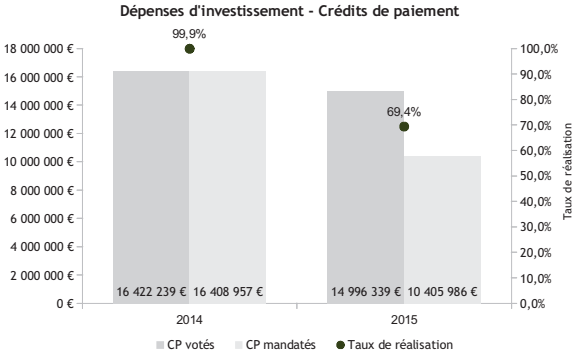

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	48 402 000 €	47 300 000 €
affectées	45 697 352 €	43 456 663 €

La baisse des crédits affectés aux CFA suit la courbe des effectifs (diminution du nombre de groupe-classes financés). Ainsi pour 2015, le recul de la participation Région au fonctionnement pédagogique (de 38 M€ à 37,3 M€ en AE comme en CPF) est du à cette baisse des effectifs d'apprentis .

La démarche BQA a ensuite mobilisé moins de crédits de paiement, 5,2 M€ soit 12 % des crédits de paiements contre 6 M€ en 2014. L'année 2014 constituait en effet une année de transition avec la coexistence du nouveau dispositif BQA et le règlement du solde des engagements relatifs à l'ancien dispositif (visites en entreprise).

Autorisations de programme	2014	2015
votées	8 500 000 €	7 500 000 €
affectées	3 309 233 €	3 045 447 €

Les affectations ont été inférieures aux prévisions, en raison du décalage de l'opération de restructuration du CFA du Bâtiment de Saint-Grégoire (35) pour la deuxième année consécutive. Les équipements, les travaux d'aménagement, de mise aux normes et d'entretien représentent 65 % des AP. Les 35 % restants correspondent à l'extension du CFA de la propreté (CFA de l'INHNI) sur le campus de Ker Lann.

Les paiements diminuent avec l'achèvement des opérations importantes réalisées ces dernières années. Le taux de réalisation est en baisse, suite également à la non-réalisation de l'opération de restructuration prévue sur Saint-Grégoire depuis 2014.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **L'apprentissage, une voie de la réussite, parmi les autres**

L'enquête d'insertion *Iroise* montre qu'à l'issue du contrat d'apprentissage, un tiers des jeunes poursuit sa formation initiale, essentiellement en signant un nouveau contrat d'apprentissage. L'objectif est principalement d'acquérir une qualification supplémentaire. Un an et demi après la fin de leur contrat d'apprentissage, 76 % des jeunes interrogés sont en emploi, (contre 68 % lors de l'enquête à 7 mois pour la même cohorte). Ils occupent principalement des emplois en CDI et à temps plein. La plupart des jeunes exercent un métier en relation avec la formation suivie dans le cadre du contrat d'apprentissage et travaillent souvent dans le même secteur d'activité économique que pendant leur formation. 40 % d'entre eux ont été directement embauchés par l'entreprise qui les a formés [Cohorte 2011, suivi à 18 mois données disponibles- Programme 332].

■ **Définir la carte des formations initiales - par apprentissage [I.1]**

La situation économique et le manque de visibilité des entreprises sur leur plan de charge a eu des effets négatifs sur le recrutement d'apprentis, avec des effectifs en retrait en 2013 et 2014. L'année 2015 est marquée par une légère progression des effectifs, avec 17 260 apprentis. Ce signe positif de reprise de l'apprentissage ne doit pas masquer les réalités sectorielles. Si une très grande majorité des secteurs présente une stabilité des effectifs, des évolutions constatées les années passées sont toujours présentes. Une baisse est toujours observée dans le secteur du bâtiment et dans ceux ayant traditionnellement recours à l'apprentissage (l'hôtellerie-restauration, commerce..). A l'inverse, d'autres secteurs continuent de progresser (métallurgie, agriculture, sport). Seul le secteur de l'automobile, en retrait depuis plusieurs années, progresse à une centaine de jeunes.

Indicateur N°1[I-1] Evolution des effectifs	à la rentrée 2013			à la rentrée 2014			à la rentrée 2015		
Nombre d'apprentis/niveau de formations de:	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Niveau 5	8 669	25 %	75 %	8 038	26 %	74 %	8 047	26 %	74 %
Niveau 4	5 257	33 %	67 %	5 000	32 %	68 %	4 931	32 %	68 %
Niveau 3	2 220	34 %	66 %	2 255	32 %	68 %	2 274	33 %	67 %
Niveaux 1 & 2	1 827	35 %	65 %	1 884	35 %	65 %	2 008	35 %	65 %
Tous niveaux	17 973	29 %	71 %	17 177	29 %	71 %	17 260	29 %	71 %

En cumulé, les niveaux IV et V affichent une légère érosion. Les formations de niveaux supérieurs représentent près de 25 % du total des apprentis. Le choix d'ouverture de formations opéré pour la rentrée 2015 vise à conforter l'offre de formation de niveau V, IV et III.

Indicateur N°2[I-1] Places nettes créées	Rentrée 2012	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Rentrée 2015
Niveau 5	94	37	24	72
Niveau 4	-15	28	182	122
Niveau 3	80	254	152	158
Niveaux 1 & 2	182	150	170	91
Tous niveaux	341	469	528	443

■ **Poursuite de l'amélioration qualitative de la démarche *Bretagne qualité apprentissage* (BQA) [II.1]**

Corollairement au déploiement de cette démarche dans les 39 CFA, une procédure d'auto-évaluation a été initiée par la Région. Elle souligne l'efficacité du processus. 85 % des CFA sont efficaces en ce qui concerne leur activité d'accueil. Néanmoins, ils ne sont plus que 79 % et 69 % en ce qui concerne leurs activités d'accompagnement et d'insertion.

Indicateur N°3 [II-1] : Auto-évaluation des CFA 1er volet de *Bretagne Qualité Apprentissage année scolaire 2014-2015*	Accueil Définir le parcours qui associe l'apprenti, le CFA et l'entreprise		Accompagnement réguler et sécuriser le parcours de formation de l'apprenti		Insertion préparer l'apprenti à son devenir et à sa phase post-CFA	
Efficacité du processus	Nombre de CFA	taux	Nombre de CFA	taux	Nombre de CFA	taux
A : très efficace	4	10 %	3	8 %	3	8 %
B : efficace	33	85 %	31	79 %	27	69 %
C : faible	2	5 %	5	13 %	8	21 %
D : très faible	0	0 %	0	0 %	1	3 %

Pour ces activités, chaque CFA se fixe des axes d'amélioration qui s'intègrent dans les plans d'action annuels.
L'accompagnement des jeunes dans leur parcours (projet socio-éducatif global, santé, qualité de vie et lutte contre les discriminations), les pratiques d'individualisation des parcours de formation, le renforcement des relations avec l'entreprise et du positionnement avant l'entrée en formation sont les principales actions que les CFA ont mené en 2015 dans les plans annuels. Ces thématiques ont fait l'objet d'une journée de mutualisation et d'échanges de pratiques qui a réuni 135 personnels de CFA. Dans le prolongement de l'évaluation du premier volet (AAI) de la démarche, la Région a mené une réflexion avec les CFA afin de produire des indicateurs d'activités des CFA , complété d'un état des lieux de la qualité de leurs services, de l'efficience de son management et de la gestion de ses ressources. Ces éléments s'intégreront à terme dans un dialogue de gestion global et continu entre la Région et les CFA.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Chiffres clés

(prévisionnel) 11 669 nouveaux contrats conclus à compter du 1er juin 2015 dont :

- 25 % dans le secteur de l'industrie,
- 19 % dans le secteur de la construction
- 19 % dans les secteurs du commerce ; réparation automobile et motocycle.

Référentiel code NAF entreprise

Objectifs	[I] - Inciter les entreprises à accueillir des apprentis	[II] - Faciliter l'accès et le maintien des jeunes en contrat d'apprentissage
Actions	[I - 1] Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	[II - 1] Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
	[I - 2] Développer la mixité dans les métiers	[II - 2] Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis
	[I - 3] Soutenir l'insertion durable en emploi des apprentis	

Documents cadre

- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF)
- Schéma de l'apprentissage
- Charte d'engagement pour la jeunesse en Bretagne
- Contrat d'objectifs et de moyens apprentissage 2011 - 2015

Cadre de l'intervention

Les lois de décentralisation du 27 février 2002 et du 13 août 2004 ont transféré aux régions la gestion et le paiement du dispositif national d'aides aux employeurs d'apprentis. La Région a également développé un régime complémentaire d'aides visant à soutenir les employeurs bretons qui s'impliquent dans la formation de leurs apprentis. De plus, afin de lever les freins à l'entrée en formation, la Région soutient directement les apprentis et leurs familles, en contribuant au financement du transport, de l'hébergement, de la restauration (dispositif ARGOAT) et du premier équipement des apprentis.

Les bénéficiaires des aides aux employeurs d'apprentis sont les employeurs qui relèvent du secteur privé ou associatif, ainsi que certains employeurs du secteur public, notamment les acteurs du secteur médico-social et sanitaire.

La loi de finances 2014 a réformé le dispositif national d'aides aux employeurs d'apprentis en instaurant une prime à l'apprentissage de 1 000 €, destinée aux seules entreprises de 0 à 10 salariés. La Région a décidé d'élargir son accompagnement aux entreprises de 11 à 20 salariés et de compléter le dispositif par une aide à la mixité dans les métiers de 500 € et par une aide à l'insertion professionnelle de 500 €.

Par ailleurs, la loi de finances 2015 a mis en place une aide au recrutement des apprentis de 1 000 €, pour les entreprises 0 à 249 salariés. Cette nouvelle aide s'applique aux contrats d'apprentissage débutant à compter du 1er juillet 2014.

Ces nouvelles primes en faveur des employeurs d'apprentis ont commencé à être versées en 2015.

31,6 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

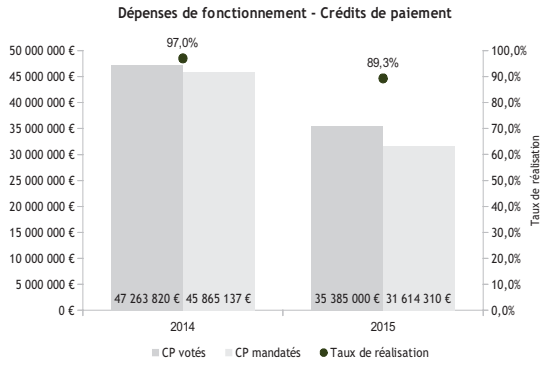

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	41 000 000 €	30 000 000 €
affectées	32 642 000 €	30 000 000 €

Les AE sont évaluées à partir du nombre de contrats éligibles aux différentes aides, tandis que les CP sont calculés par rapport à la mise en œuvre des critères relatifs à chaque aide. L'ensemble des crédits se répartit en deux grandes masses : les aides aux employeurs d'apprentis et les aides aux apprentis.

Les nouvelles primes aux employeurs d'apprenti ont été versées pour la première fois en 2015, ciblant principalement les petites entreprises avec un montant unitaire réduit.

Les CPF se répartissent en deux grandes catégories : les primes aux employeurs d'apprentis pour 21,1 M€ soit 66 % du budget mandaté, et les aides aux apprentis pour 10,5 M€ soit 34 % du budget mandaté, dont ARGOAT (9,8 M€) et l'aide au premier équipement (0,7 M€).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Des dispositifs d'incitation à l'accueil des apprentis en entreprise [I]

Indicateur N° 1 Répartition du nombre de contrats par niveau de formation	Réalisation 2012 (campagne 2012)	Réalisation 2013 (campagne 2013)	Réalisation 2014 (campagne 2014)	Prévisionnel 2015 (campagne 2015)
Niveau 5 (CAP, CAPA, BPA, MC, …)	6 287	6 098	6 353	6 288
Niveau 4 (BAC PRO, BP, BTM, MC, …)	3 141	2 830	2 992	2 863
Niveau 3 (BTS, BTSA, DUT, ...)	1 200	1 224	1 315	1 296
Niveaux I et I (licence pro,master,...)	1 208	1 147	1 227	1 222
Total	11 836	11 299	11 887	11 669

30 % des contrats de la campagne 2015 sont signés par des filles qui préparent pour 49 % d'entre elles un diplôme de niveau V et pour 14 % un diplôme de niveaux II et I.

Indicateur N° 2 Évolution des aides versées aux employeurs d'apprentis par type d'aides [I]	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Montant annuel 2015
Aide au recrutement d'apprentis (500 €) [I-1]	7 394	7 584	7 523	7 280	6 730	217	0,1 M€
Aide proratisée (1 020 €/12 mois) [I-1]	7 847	14 033	20 224	18 705	15 465	3 647	3,3 M€
Aide à l'engagement (200 €) [I-1]	13 843	13 533	18 360	17 859	13 739	2 391	0,5 M€
Aide à l'assiduité des apprentis au CFA (900 €) [I-1]	12 990	12 319	16 828	16 122	12 624	2 343	2,0 M€
Aide à la mixité* (300€) [I-2] *Proportion de filles*	865	930 *85 %*	1 238 *84 %*	1 415 *86 %*	1 340 *87 %*	113 *87 %*	0,03 M€
Aide au recrutement d'apprentis (1 000 €) [I-1]		-	-	-	-	4 645	4,6 M€
Prime à l'apprentissage (1 000 €) [I-1]		-	-	-	-	10 146	10,1 M€
Aide à la mixité*(500€)[I-2] *Proportion de filles*		-	-	-	-	628 *78 %*	0,3 M€
Aide à l'insertion professionnelle de 500 € [I-3]		-	-	-	-	12	0,06 M€

*Mixité : recrutement d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin, ou d'un apprenti dans un métier traditionnellement féminin

■ Des dispositifs facilitant l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage [II]

Il s'agit des dispositifs d'aides aux apprentis : ARGOAT (transport, hébergement, restauration) et aide au premier équipement. Les bénéficiaires sont les apprentis qui suivent une formation dans un *Centre de formation d'apprentis* conventionné avec la Région Bretagne.

Indicateur 3 [II] Évolution du nombre de bénéficiaires par type d'aides	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Aide au premier équipement [II-1] *Proportion de filles*	9 663 (*) 30 %	10 601 (*) *31 %*	6220 *31 %*	5 893 *31 %*	5 210 *30 %*	5 584 *31 %*
ARGOAT (Aide au transport, hébergement, restauration) [II-2]	17 521	16 045	15 280	15 605	15 783	16 530

(*) en 2011, les apprentis préparant un diplôme post bac étaient également bénéficiaires de l'aide au premier équipement pour un montant de 60€.

Sur l'ensemble des apprentis susceptibles de percevoir l'aide au premier équipement (6 000 en 2015) ou ARGOAT (17 260), le nombre d'apprentis ayant bénéficié *in fine* des aides dépend également du bon déroulement du contrat d'apprentissage, notamment des ruptures.

Indicateur 4 [II-2] Évolution du nombre de 1er versement de l'aide ARGOAT		Réalisation 2013			Réalisation 2014			Réalisation 2015		
Age de l'apprenti	forfait	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total
< 18 ans (tous niveaux de formation)	800 €	1 316	4 150	5 466	1 324	4 113	5 437	1 325	4 052	5 377
18 - 21 ans (formations de niveaux 4 et 3)	650 €	626	1 347	1971	579	1 801	2 380	601	1 817	2 418
18 - 21 ans (formations de niveaux 5 et 4 sauf baccalauréat professionnel)	550 €	1 231	2 757	3 988	1 188	2 986	4 174	1 211	2 811	4 022
18 - 21 ans (formations de niveaux 2 et 1)	450 €	94	189	283	98	95	193	117	215	332
> 21 ans (tous niveaux de formation)	400 €	1 554	2 343	3 897	1 444	2 155	3 599	1 661	2 720	4 381
Total général		4 821	10 786	15 605	4 633	11 150	15 783	4 915	11 615	16 530

Les forfaits ARGOAT dépendent de l'âge et du niveau de formation. En 2015, 16 530 ont bénéficié du premier versement d'ARGOAT (70 % du montant de l'aide), dont 70,3 % de garçons et 29,7 % de filles. 32,5 % des bénéficiaires ont moins de 18 ans, 41 % ont entre 18 et 21 ans, et 26,5 % plus de 21 ans.

■ La Région facilite l'accès au logement des jeunes apprentis [Charte Jeunesse]

La Région a renouvelé la convention avec le CROUS et réservé 58 logements répartis sur la Bretagne pour les apprentis.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Chiffres clés

- 118 000 étudiants en Bretagne*
- 11 sites universitaires
- 16 640 personnels de recherche (7ème rang)*
- 519 docteurs (8ème rang)*

** Diagnostic territorial MESR 2013-2014*

Documents cadre

- Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 & Programme Opérationnel PO FEDER 2014-2020 *Investissement pour la croissance et l'emploi*
- Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (2013)
- Contrat d'objectifs et de moyens de l'Université européenne de Bretagne - COM UEB 2015

Objectifs	[I] - Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	[II] - Une région mobilisée	[III] - Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II-1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques
		[II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 4] Communiquer et informer	

Cadre de l'intervention

Le vote du *Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche* (SRESR) est intervenu en 2013. Après quelques modifications en 2014, le cadre d'intervention régional est resté stable en 2015. Les *Domaines d'innovation stratégiques* (DIS) issus de la stratégie de spécialisation intelligente constituent toujours une focalisation thématique sur laquelle s'appuie les modalités de soutien aux programmes de recherche.

L'année 2015 s'est focalisée sur la préparation puis la première année de mise en œuvre du nouveau *Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020*, dont le volet Enseignement supérieur/Recherche/Innovation constitue un pilier et un fonds d'intervention très important pour les acteurs académiques, en même temps qu'une planification réelle des axes forts bretons pour une longue période. A l'instar de la période précédente, il s'est agi d'animer une dynamique collective entre financeurs ainsi que d'un travail croisé de sanctuarisation de crédits européens sur ces projets CPER.

Un premier travail d'architecture et de financements a pu être mené autour des questions du continuum bac -3/bac +3, dans un contexte d'élévation du niveau des qualifications.

Par ailleurs, un dernier *Contrat d'Objectifs et de Moyens* de continuité avec l'*Université Européenne de Bretagne* (UEB) a été signé avec cette structure, celle-ci travaillant à sa transformation pour 2016 en *Université de Bretagne Loire* sur un périmètre élargi et de nouvelles compétences.

Enfin, dans le cadre d'un ancrage sur le territoire régional de la recherche, il est à noter la signature de plusieurs conventions avec des grands organismes de recherche, ainsi que d'un protocole d'accord relatif à la localisation à Brest du siège d'Ifremer, dans la suite du Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Ce protocole a donné lieu dès 2015 à des financements régionaux afin de faciliter cette implantation et le rôle majeur de l'institut dans la recherche océanographique mondiale.

30,8 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

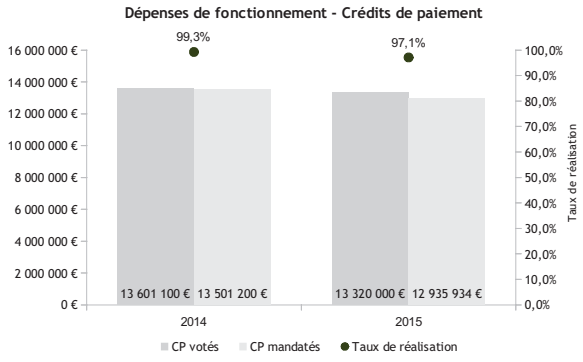

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	13 870 000 €	13 787 000 €
affectées	13 838 530 €	13 540 818 €

Les AE sont réparties à 86,1 % pour le renforcement de la recherche (12 M€) et à 13,9 % pour l'enseignement supérieur (1,9 M€).

Les affectations sont majoritairement réparties entre :
- *Allocations de recherche doctorales* (ARED) : 7,1 M€ [I-1]
- le soutien au recrutement de post-doctorants : 1,5 M€ [I-1]
- COM UEB : 2 M€ [I-1, II-1, III-1 et III-2]
- Soutien à la CSTI : 1,05 M€ [II-2]

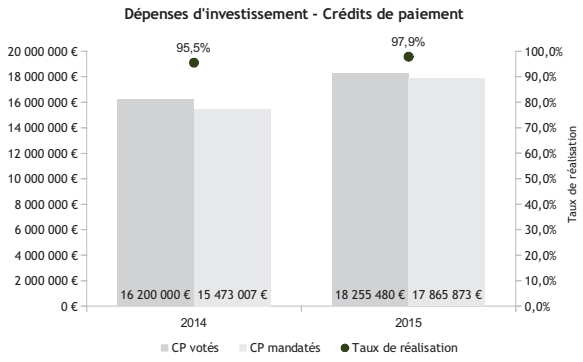

Autorisations de programme	2014	2015
votées	9 148 000 €	10 400 000 €
affectées	9 141 956 €	10 400 000 €

55 % des AP sont dédiés aux opérations d'enseignement supérieur (5,7 M€) et concernent principalement les opérations immobilières (2,1 M€) [I-2] et le Campus numérique (3,3 M€) [III-1].
Les 45 % restants sont dédiés à la recherche (4,7 M€). Les engagements en matière de recherche ont majoritairement concerné le CPER, les infrastructures immobilières de recherche ayant par ailleurs consommé plus de 40 % de l'enveloppe disponible (1,94 M€) [II-1].

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Conditions d'études et de travail aux standards internationaux [II-1]

Le démarrage du nouveau *Contrat de Plan Etat – Région 2015 - 2020* a permis le lancement de nouveaux projets, sur tout le territoire breton à l'instar de programmes au *Conservatoire national des Arts et métiers* (CNAM) de Saint-Brieuc autour de formations en cyberdéfense, à *l'École supérieur du professorat et de l'éducation* (ESPE) de Quimper ou de réhabilitations immobilières lourdes des universités.

Indicateur N° 1 [II-1] Mesure des investissements réalisés en Bretagne	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre d'opérations immobilières soutenues (enseignement supérieur)	19	5	9	6	5	8	8

■ Le soutien aux forces vives de recherche [I-1]

La Région accompagne les équipes de recherche et soutient de façon croissante l'embauche de doctorants (ARED) et post-doctorants qui agissent directement sur les capacités de production et de réflexion des laboratoires. Le développement de ce vivier est d'importance pour le territoire, dans un contexte de baisse au niveau national, et permet le renouvellement des talents de recherche. Le soutien à des chaires de haut niveau sur des thématiques émergentes comme la cybersécurité accompagne également ce mouvement, tout en visant une inscription forte de l'appareil breton dans l'espace européen et mondial de la recherche. Le dispositif *Soutien à la préparation de projets européens (S2PE)*, encourageant le montage de projets européens H2020, demeure plébiscité et s'inscrit dans cette dynamique.

Indicateur N° 2 [I-1] Mesure du soutien régional aux projets de recherche	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de thèses soutenues par la Région	281	310	302	395	411	428	430
Nombre de post-doctorats soutenus	-	29	29	30	35	37	33

En 2015, les projets de thèses soutenus par la Région l'ont été à nouveau en fonction des Domaine d'innovation stratégique et de façon très structurée : innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative (16 ARED concernées), chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité (13 ARED concernées), activités maritimes pour une croissance bleue (22 ARED concernées), technologies pour la société numérique (34 ARED concernées), santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie (26 ARED concernées), technologies de pointe pour les applications industrielles (15 ARED concernées), observation et ingénierie écologique, et énergétique, au service de l'environnement (19 ARED concernées), ainsi que 5 projets blancs (qui ne relèvent pas des DIS).

■ Le déploiement effectif du *Campus numérique* breton [III-1]

Le projet de l'*Université Européenne de Bretagne* (UEB) de *Campus numérique*, visant à offrir une infrastructure technologique virtuelle à destination des étudiants et enseignants-chercheurs, a vu son déploiement continuer, en attendant l'opérationnalité des 4 bâtiments prévus. L'appropriation et l'utilisation des équipements connaissent une croissance parmi les usagers. De façon concomitante, des projets relatifs à cette appropriation et à de nouveaux usages induits sont soutenus par la Région

Indicateur N° 3 [III-1] Soutien régional au projet UEB C@mpus	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de projets de recherche liés aux usages	-	-	5	-	4	5	5

■ Le pôle régional Bretagne Culture Scientifique [II-2]

Suite au transfert de compétences de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) décidé dans le cadre de loi du 22 juillet 2013, la Région a initié un *Contrat d'Objectifs et de Moyens* avec l'Espace des Sciences afin d'assurer l'animation d'un espace de mutualisation entre les centres de CSTI et la co-création d'actions, qui pourront démarrer dès 2016.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEL_SEGER_03-DE

Chiffres clés

- Près de 6 300 étudiants ou élèves inscrits dans les 41 instituts de formation aux carrières paramédicales
- Plus de 1 700 étudiants inscrits dans les 6 instituts de formation en travail social

Documents cadre

- Schéma régional des formations aux carrières paramédicales et sociales, intégré au CPRDF 2011 - 2015
- Contrat d'objectif emploi - formation du secteur sanitaire, social et médico-social (signé en 2013)

Programme 462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Objectifs

- [I] - Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social
- [II] - Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et des sages-femmes
- [III] - Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social
- [IV] - Contribuer à la sécurisation des parcours de formation

Actions

- [II - 1] Optimiser l'attribution de dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes
- [II - 2] Permettre la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales
- [III - 1] Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations sociales

Cadre de l'intervention

Depuis 2004, la Région assure la compétence des formations aux carrières sanitaires et sociales. Cela se traduit par la délivrance des autorisations et des agréments pour les instituts de formation et leurs directeurs, par le financement des formations et par l'attribution des bourses destinées aux étudiants. Au delà de ses obligations légales, le Conseil régional a décidé d'assurer dès 2007 la gratuité des formations de niveau V.

Élaboré en partenariat avec l'État, le *Schéma des formations sanitaires et sociales*, adopté dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF), traduit la volonté d'organiser les formations dans le cadre d'un maillage territorial permettant de répondre aux besoins de la population tout en assurant une répartition équilibrée de l'appareil de formation sur le territoire.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a renforcé les compétences de la Région en matière de dimensionnement et d'organisation des formations sanitaires et sociales. Les travaux réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du *Contrat d'Objectif Emploi Formation du secteur sanitaire, social et médico-social*, avec les représentants des différents secteurs d'activité, contribuent à cette analyse.

Enfin, les conventions avec les quatre Universités bretonnes permettant la collation d'un grade universitaire aux diplômés d'État paramédicaux, finalisées en 2014, ont été mises en oeuvre progressivement en 2015.

50,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

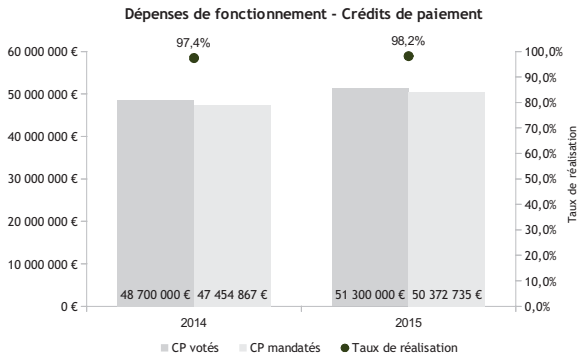

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	50 470 000 €	51 696 600 €
affectées	47 975 234 €	50 983 919 €

En fonctionnement :

Ce programme finance les écoles de formation aux carrières paramédicales et sociales, les dépenses prises en compte étant les charges de personnel (plus de 80 %), les coûts de fonctionnement, les amortissements et les frais financiers correspondants aux travaux réalisés. L'affectation pour les établissements de formations paramédicales est de 34,7 M€ et de 10 M€ pour les formations en travail social. Par ailleurs, les bourses d'études versées aux étudiants représentent une affectation de 5 M€ pour les 2 006 étudiants bénéficiaires.

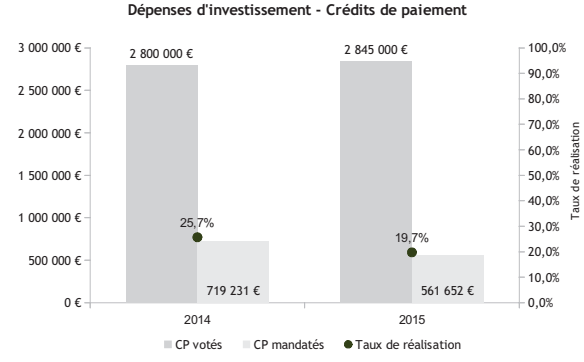

Autorisations de programme	2014	2015
votées	1 300 000 €	14 960 000 €
affectées	862 000 €	14 960 000 €

En investissement :

S'agissant de la construction des *Instituts de formation de soins infirmiers* (IFSI) de Fougères et Saint-Brieuc, la phase concours a été achevée en 2014. L'année 2015 a concerné les études de maîtrise d'œuvre relatives à la conception des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Agréer et financer tout ou partie des établissements de formation paramédicales et sociales [I.2]**

Au titre des rentrées 2015, il n'y a pas eu de modification de l'offre de formation aux carrières paramédicales et sociales:

- la Région agréée et finance les 1 761 places ouvertes pour les formations initiales en travail social. Ces places concernent majoritairement les assistant-e-s de service social (pour 465 étudiants.tes), les éducateurs et éducatrices spécialisés (648 étudiants.tes). Les autres places concernent principalement les éducateurs.trices techniques spécialisés et les moniteurs éducateurs. S'agissant des formations de niveau V, aides médico-psychologique et auxiliaires de vie sociale, elles concernent 148 places de formation par an.

- 3 377 places sont agréées pour les formations paramédicales et de sages-femmes. Ce nombre de places correspond aux effectifs admis en première année de formation. Ce sont au total 6 311 étudiants qui sont inscrits, toutes promotions confondues. Ces places concernent majoritairement les formations d'aide soignant-e (pour 1 187 places), d'infirmier-e (3 546 étudiants.tes sont inscrits annuellement dans ce cursus). 638 étudiants.tes suivent les formations relevant de la filière de la rééducation (ergothérapeute-pédicure-podologue et masseur-kinésithérapeute). L'école d'auxiliaire de puériculture forme annuellement 60 auxiliaires en formation initiale sur les sites de Rennes et Brest (ce dernier a ouvert en septembre 2015 avec le transfert de 20 places de Rennes à Brest). A ces chiffres s'ajoutent les parcours partiels liés à des allègements de formation ou à des parcours post *Validation des acquis de l'expérience* (VAE).

Enfin 30 étudiants en masso-kinésithérapie ont bénéficié du dispositif de fidélisation en 2015 (20 en 2014). En contrepartie d'un engagement salarial avec une structure hospitalière ou médico-sociale, les coûts pédagogiques de la formation des étudiants en masso-kinésithérapie sont ainsi pris en charge pendant les quatre années de la formation.

Les travaux conduits dans le cadre du *Contrat d'Objectif Emploi Formation du secteur sanitaire, social et médico-social* ont permis, en 2015, la production d'une étude qualitative du métier d'aide soignant venant ainsi compléter les données quantitatives réunies en 2014. Des éléments quantitatifs ont également été produits sur le métier d'infirmier. Cette démarche de constitution de données quantitatives et qualitatives se poursuit pour développer la connaissance de ces métiers en région à travers une collection "métiers," à laquelle le GREF Bretagne apporte une contribution importante notamment par l'animation de "focus groupe" avec des professionnels des métiers concernés.

■ **Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formations [II.1] et [III.1]**

L'analyse des budgets prévisionnels et des comptes financiers des établissements de formation est réalisée chaque année en novembre et décembre par la Région, pour évaluer la subvention de fonctionnement adaptée aux besoins et enjeux des établissements, en tenant compte des excédents antérieurs éventuels. Cette analyse a également pour objectif d'assurer un développement équilibré entre les écoles, des moyens de fonctionnement et des besoins d'investissements pour l'entretien ou la restructuration des bâtiments.

■ **Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales [II.2]**

Les démarches préalables à la construction, sous maîtrise d'ouvrage régionale, des *Instituts de formation en soins infirmiers* (IFSI) de Fougères (site de la Grande Marche à Javené) et Saint-Brieuc (site de Mazier) se poursuivent, à ce stade, selon le calendrier prévu. Ces opérations visent à renforcer l'offre de formation sur ces villes moyennes, en leur permettant de disposer d'un outil de formation adapté aux besoins pédagogiques actuels.

■ **Assurer la gratuité des formations de niveau V [IV.1]**

Cette mesure vise à faciliter l'accès des candidats à ces formations, dont les taux d'insertion moyens sont de l'ordre de 96 % et qui permettent, en lien avec une offre de formation de proximité, de répondre à des offres d'emploi locales. Au titre de la rentrée 2015, 148 personnes ont bénéficié de ce dispositif pour les formations sociales et 916 au titre des formations paramédicales (hors formations passerelles). La gratuité pour les formations d'aide soignant (857 personnes) et d'auxiliaire de puériculture (59 personnes) est conditionnée à la réussite aux épreuves de sélection et du statut du candidat.

■ **Sécuriser les parcours de formation des étudiants [IV.1]**

Les bourses d'études sont attribuées aux étudiants.tes sur des critères sociaux. L'adossement des bourses d'étude sur les plafonds de ressources et les montants des bourses arrêtés par le CROUS a été revu avec l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention depuis la rentrée de septembre 2014.

Au titre de la rentrée 2015, le nombre des bourses attribuées a légèrement augmenté : 2 006 bourses ont été attribuées (contre 1 967 en 2014), pour un montant moyen de 3 450 € (contre 3 421 € en 2014) à des étudiants d'un âge moyen de 23 ans dans les formations sociales et 22 ans dans les formations sanitaires (données stables par rapport à 2013 et 2014).

Indicateur N°1 Formations paramédicales [IV.1]	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de bourses accordées / demandes initiales	1 548 / 1 838	1 536 / 1 825	1 487 /1 729	1 461 / 1 682	1 468 / 1 737	1729 / 1487
Montant moyen des bourses accordées (en €)	3 002 €	3 264 €	3 398 €	3 040 €	3 040 €	3 022€

Indicateur N°2 Formations sociales [IV.1]	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de bourses accordées / demandes initiales	542 / 666	529 / 603	487 / 580	461 / 521	499 / 586	581 / 519
Montant moyen des bourses accordées (en €)	3 295 €	3 547 €	3 542 €	3 410 €	3 421 €	3 450 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission V.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 5,2 % des déplacements effectués en Bretagne par transports collectifs

(Source Enquête nationale Transports et Déplacements 2008)

- 1 143 km de lignes ferrées
- 930 km en RN à 2x2 voies
- 559 km de voies navigables
- 3 ports et 4 aéroports régionaux
- 10,5 millions de voyages TER en 2015

Par son positionnement périphérique et sa géographie péninsulaire, l'accessibilité est, pour la Bretagne, une question cruciale et constitue une des conditions essentielles de son attractivité et de la compétitivité de son économie, de ses activités de recherche/innovation ou du tourisme.

La Région finance massivement les projets d'infrastructure pour apporter in fine un service (TGV et TER) performant à l'échelle du territoire, dans une logique forte d'intermodalité avec les autres réseaux de manière à diffuser pleinement les effets de la grande vitesse partout et pour tous.

Les infrastructures de transport en Bretagne

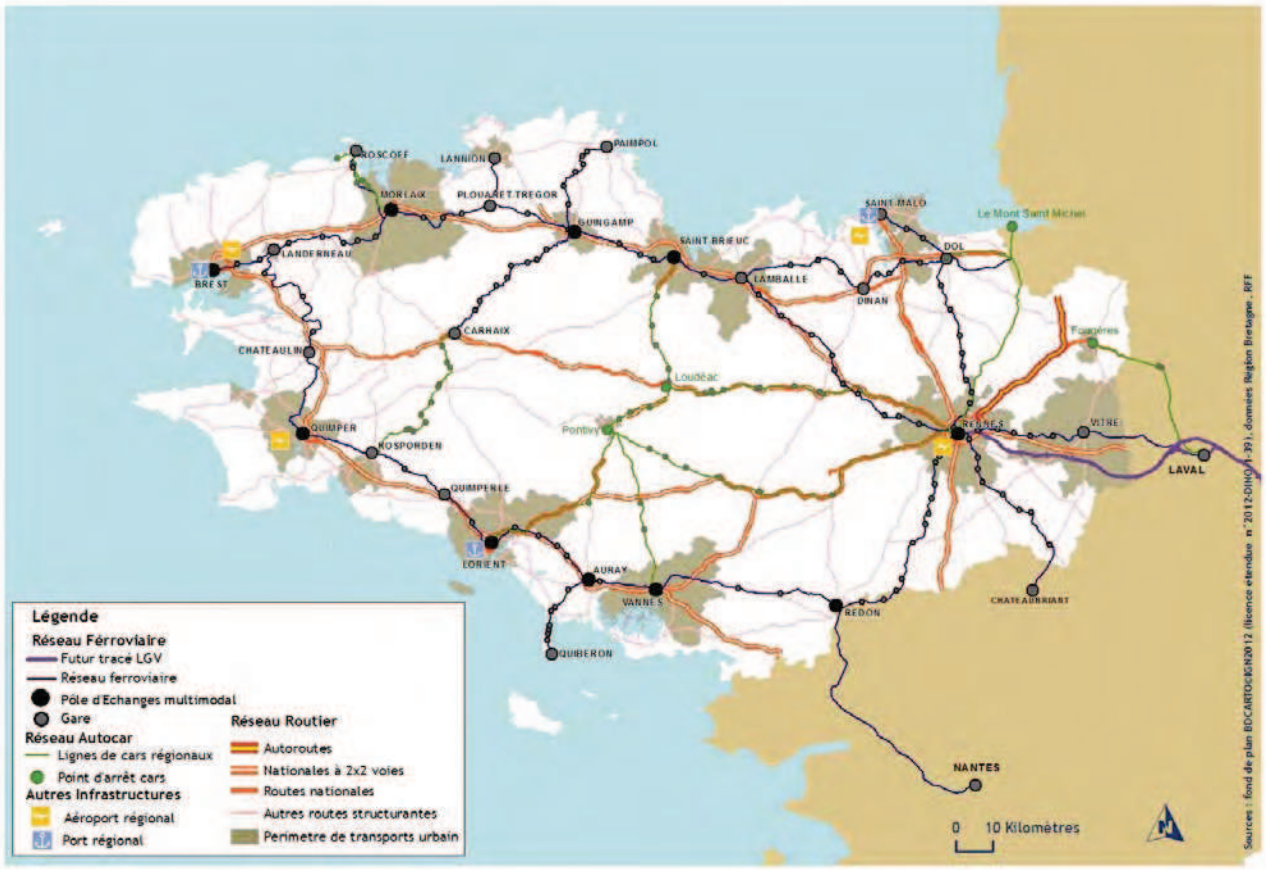

Le réseau TER s'appuie essentiellement sur les infrastructures ferroviaires et emprunte le réseau routier pour quelques lignes (lignes routières régionales).

La Région a la propriété et la compétence relative aux ports de Saint-Malo, Brest et Lorient, aux aéroports de Dinard-Pleurtuit, Rennes, Brest et Quimper, ainsi que du réseau des voies navigables à l'exception de la section du Canal de Nantes à Brest entre Guerlédan et Châteaulin.

II. L'attractivité et la cohésion territoriale

La politique des transports de la Région repose sur deux axes stratégiques principaux qui visent, d'une part, à assurer la présence de la Bretagne dans les échanges économiques au niveau européen, et d'autre part à développer la cohésion de l'espace régional en favorisant l'accès du plus grand nombre aux réseaux infra-régionaux. La Région inscrit sa démarche dans une perspective de développement durable, d'équilibre territorial, de soutien au développement des territoires et d'adéquation du système de transport aux besoins des filières économiques structurantes en tenant compte de sa spécificité maritime.

Le *Schéma régional multimodal des déplacements et des transports* (SRMDT) adopté fin 2008 constitue le cadre stratégique, ainsi que le *Plan ferroviaire breton* (2008) et la *Stratégie régionale des ports de commerce bretons* (2009). Ces documents mettent en évidence une approche globale et intégrée de la politique régionale des transports à des fins d'aménagement du territoire et de meilleure coordination des politiques publiques dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Le *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du désenclavement ferroviaire et routier de toute la région. L'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturatic de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164 sont les objectifs prioritaires retenus dans le CPER.

Enfin, le *Plan régional d'actions logistiques* adopté par le Conseil régional fin 2013 permet de mobiliser de nombreux acteurs du transport, tels que transporteur, logisticien, opérateur ferroviaire, chargeur, centre de formation, représentant de l'Etat, autour d'actions concrètes permettant de structurer et développer l'offre multimodale en Bretagne.

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

■ L'accessibilité ferroviaire et la mobilité

L'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne demeure un défi à relever pour favoriser l'attractivité territoriale et pour accompagner la dynamique de développement économique régional, soumis à des contraintes fortes de compétitivité, de mondialisation des échanges et de diversification de ses secteurs d'activité.

La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie économique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour les entreprises et les citoyens. En Bretagne comme ailleurs, les mobilités évoluent fortement pour s'adapter aux besoins mais aussi aux nouvelles opportunités apportées par les technologies de l'information.

La Région Bretagne est fortement investie dans l'aboutissement du grand projet *Bretagne à Grande Vitesse* (BGV), dans le suivi de l'avancement, comme dans l'accompagnement de cette infrastructure par la modernisation des lignes bretonnes et la réalisation des projets de pôles d'échanges, enfin il s'agit d'assurer que le service TGV et TER soit à la hauteur des attentes de tous les territoires. Ces réalisations permettront un usage facilité du train pour tous types d'usage : loisirs, professionnels, domicile-travail. Le train représente un transport vertueux pour l'environnement avec une consommation modérée de CO2 comparativement aux véhicules particuliers.

La Région Bretagne, en tant qu'autorité organisatrice de transports, doit proposer une offre TER et une offre routière régionale (services autocars) aptes à répondre aux besoins parmi une multitude de d'offres de mobilités. Depuis le transfert de compétences du TER en 2002 et par sa politique transports, la Région est un acteur majeur permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans le contexte de la transition énergétique.

Les données de fréquentation du TER en 2015 mettent en avant une légère baisse du nombre d'abonnés mais une reprise des voyages en correspondance TGV et des voyages occasionnels. Le prix bas de l'essence explique ce moindre attrait de la part des abonnés. Les actions relatives à la dynamisation de la gamme tarifaire TER pour les jeunes et pour les occasionnels expliquent en partie le regain d'intérêt du train pour les voyages occasionnels.

En se combinant au mieux avec les autres modes, et en facilitant la mise en place d'une chaîne multimodale des déplacements, le TER participe aux changements des comportements des voyageurs. Avec du matériel roulant moderne (100% des rames sont neuves ou rénovées), avec une gamme tarifaire solidaire et sociale, le TER est un mode de transport rapide, fiable, sécurisé et confortable. La qualité du service public de transport intègre aussi progressivement les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

■ Le développement des ports et des aéroports

En favorisant le développement du transport maritime depuis ses ports, la Région contribue à réduire le bilan carbone du fret marchandises depuis et vers la Bretagne. Les contrats de concessions portuaires et aéroportuaires obligent les concessionnaires à s'engager dans des démarches intégrées de management de la qualité et environnemental. Ces dernières ont ainsi été mis en œuvre dans les trois ports, dans une volonté de développer les activités en prenant en compte l'ensemble des questions d'environnement.

En 2015, les ports de Brest et Lorient ont obtenu la certification ISO 14001 et ISO 9001,la procédure de certification étant en voie de finalisation au port de Saint-Malo. Le port de commerce de Lorient a également été labellisé ECOPORT. Ce label européen vient souligner les actions environnementales menées par le port de commerce, en évaluant le degré de performance environnementale.

Les aéroports de Rennes / Dinard sont également certifiés ISO 14 001, Quimper ayant été certifié au printemps 2015. Ces démarches ont permis des économies d'énergie, une meilleure gestion des stocks et la mise en place des bonnes pratiques comme de la maintenance préventive. A Quimper, une meilleure gestion des équipements et du chauffage a permis une économie d'électricité de 20 % par rapport à 2013. L'aéroport de Brest, dont le contrat ne prévoit pas de clauses environnementales, s'engage dans l'accréditation *Air carbon*, proposant une méthodologie de management des émissions de carbone développée spécifiquement pour les aéroports.

La mise en œuvre de la *Charte des dragages* adoptée par les maîtres d'ouvrages portuaires bretons en 2011 se poursuit. Composée de 9 axes de travail, elle a pour objectif de favoriser un développement portuaire durable. En 2015, un plan de gestion opérationnel des dragages a été élaboré par les maîtres d'ouvrages de la rade de Lorient et de la compagnie des ports du Morbihan. Ensemble, ces derniers ont également modélisé l'hydrodynamisme des flux afin de mieux comprendre le milieu en prévision d'opérations de dragage. L'audit environnemental des flux de dégradation des sédiments à l'échelle du bassin versant, co-financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, a également été achevé sur le port de Brest. Un marché d'accompagnement technique a été conclu suite à la réflexion relative au lancement du groupe de travail dragage portuaire de la *Conférence régionale de la mer et du littoral*.

Concernant le projet de développement du port de Brest, les enjeux environnementaux ont été au cœur des débats durant la concertation conduite en 2015. Ainsi, un groupe de travail sur le dragage s'est réuni à plusieurs reprises : la Région a contribué au débat par ses analyses, réalisé des études complémentaires, et s'est engagée à poursuivre la concertation sur les dragages tout au long du projet.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500018-20160701-DFE_SEGER_03-DE

La Région contribue aussi à améliorer les conditions sociales réservées, sur les ports, aux dockers, aux manutentionnaires et aux marins. La *Charte de redynamisation* du port de Lorient, signée fin 2014, exprime la volonté de tous les acteurs, employeurs et salariés, de renforcer l'attractivité du port par l'amélioration de la qualité et de la fiabilité du service portuaire. En 2015 et en application des dispositions de la charte, la Région a contribué financièrement au dialogue social en partageant avec les employeurs des dockers et des manutentionnaires les surcoûts liés à la *Convention collective nationale unifiée* (CCNU).

- **Les voies navigables**

S'agissant des canaux, la Région mène notamment une réflexion sur la gestion des plantes invasives et a initié la démarche de certification ISO 14001, pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales

Les transports sont des outils au service de l'accessibilité, de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Que ce soit par les infrastructures ferroviaires et routières ou par les services de mobilité organisés, les transports structurent les territoires pour favoriser les déplacements internes et externes. La Région Bretagne s'attache à assurer à tous les territoires une desserte de qualité pour faciliter leur développement et satisfaire les besoins de déplacement de tous les citoyens. Les gares sont aussi extrêmement structurantes dans l'accès aux services de transports. Une attention toute particulière est accordée l'aménagement de ces lieux où se croisent de multiples modes de transport en interface avec la ville et les territoires à proximité.

Les ports impactent l'économie régionale, en tant que plate-forme logistique œuvrant au service d'un hinterland - zone d'influence et d'attraction économique, mais aussi comme espace d'accueil de nombreux emplois industriels. La vocation maritime et portuaire de la Bretagne constitue un atout essentiel pour son développement économique positionnant le territoire régional dans une dimension européenne. La stratégie portuaire régionale, adoptée par l'Assemblée régionale en 2010, décline les perspectives de développement de chaque place portuaire en fonction des filières économiques et des spécificités propres à l'hinterland de chacun des ports. Ainsi, le développement des trafics portuaires constituent un objectif essentiel des contrats de concession. Les recettes portuaires permettent le financement des investissements de maintien en conditions opérationnelles, mais aussi pour le développement du port, générateur de nouveaux trafics.

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

➔ Moyens humains

Mission 5 - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie *Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :* ***Agents des services basés à Rennes et/ou transversaux***	2015
Catégorie A	26,3
Catégorie B	9,7
Catégorie C	3,3
Temporaires	1,4
Total ETP	40,7
Total Masse salariale	2 221 441 €

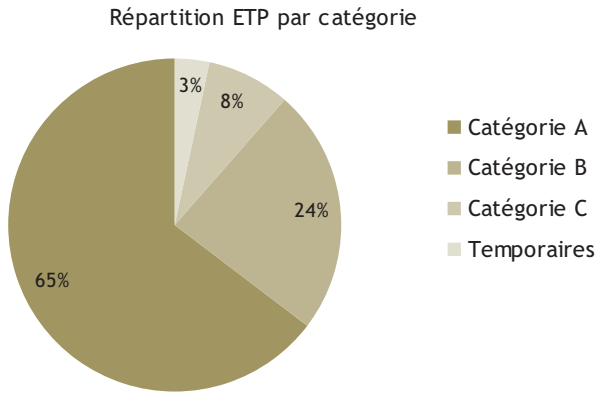

La compétence de transport ferroviaire est assurée par le biais d'une convention d'exploitation avec la SNCF conclue pour la période 2007-2013, prorogée par avenant jusqu'en 2017. La Région en assure le pilotage et définit les niveaux de service de transport public (dessertes, horaires, etc.).

La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures maritimes et les ouvrages des voies navigables est assurée par la Région. Les concessionnaires interviennent sur les plates formes et l'outillage des ports et des aéroports en application de leurs contrats. La Région subventionne aussi des investissements, que ce soit sur les infrastructures ferroviaires (BGV, Plan ferroviaire breton) ou les ports, aéroports et voies navigables dont elle n'est pas propriétaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission 5 - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale : ***Agents des ports (antennes locales opérationnelles)***	2015
Catégorie A	4,4
Catégorie B	7,4
Catégorie C	26,4
Temporaires	0,4
Emplois d'avenir	1,0
Total ETP	39,6
Total Masse salariale	1 759 222 €

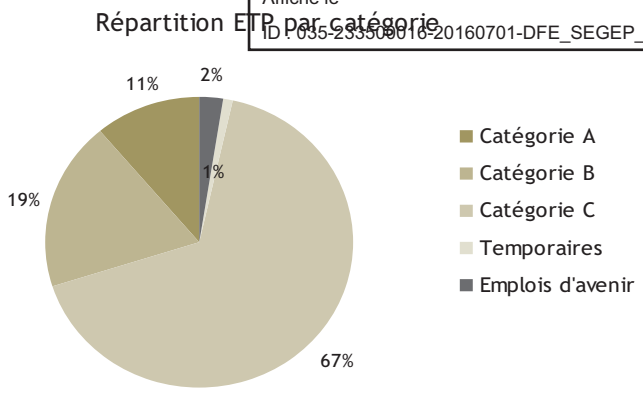

La Région intervient en régie directe pour l'entretien et la réparation des infrastructures portuaires (quais, ponts, écluses...) dont elle peut aussi assurer l'exploitation comme pour le port de Saint-Malo, alors que les aéroports sont entièrement concédés.

Les agents affectés aux missions de travaux dans les ports sont territorialisés dans les 3 antennes portuaires et aéroportuaires de Brest, Lorient et Saint-Malo, qui assurent de plus le mouvement de l'écluse et de 4 ponts mobiles. Le contrôle des travaux réalisés par les concessionnaires des aéroports est assuré par un service dont les agents sont répartis entre Brest et Rennes.

Mission 5 - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale : ***Agents des voies navigables (subdivisions)***	2015
Catégorie A	4,8
Catégorie B	13,0
Catégorie C	143,1
Temporaires	2,2
Emplois d'avenir	9,3
Saisonniers	31,7
Total ETP	204,0
Total Masse salariale	7 873 735 €

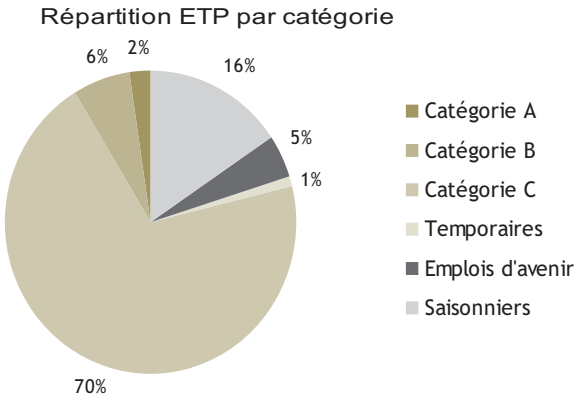

Depuis 2010, la Région est l'employeur des agents affectés aux missions des voies navigables. Elle organise l'activité d'entretien et d'exploitation au moyen de subdivisions territoriales pour le domaine géré en maîtrise d'ouvrage directe et par l'intermédiaire du *Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères* (SMATAH), sur l'Aulne entre Châteaulin et la rade de Brest et le Conseil départemental des Côtes d'Armor sur la partie costarmoricaine de la rigole d'Hilvern.

La subdivision Blavet – canal de Nantes à Brest, basée à Malestroit, compte 4 centres d'exploitation basés à Redon, Josselin, Pontivy et Hennebont. Elle intervient en gestion directe sur le Blavet entre Hennebont et le barrage de Guerlédan, sur le canal de Nantes à Brest entre Redon et Pontivy.

La subdivision Vilaine – canal d'Ille et Rance, basée à Rennes, comprend les centres d'exploitation de Evran, St Germain sur Ille et Mons. Elle intervient en gestion directe sur la liaison Manche-Océan.

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement, la maintenance et l'entretien est assurée en interne par les techniciens du service des voies navigables. Les éclusiers et agents d'entretien (90 % des effectifs) sont mobilisés sur l'exploitation et l'entretien courant (manœuvre des écluses, fauchage, débroussaillage, petite maçonnerie, etc.). En raison du caractère saisonnier de l'activité liée aux voies navigables, des personnels temporaires sont recrutés pendant la période de navigation.

Les interventions du service des voies navigables visent à maintenir l'ouverture du domaine public fluvial aux différentes pratiques : navigation de plaisance, randonnée pédestre, cycliste et équestre. Elles relèvent de l'exploitation (manœuvre des ouvrages), de l'entretien courant, et des grosses réparations et s'effectuent dans le respect des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Répartition des dépenses

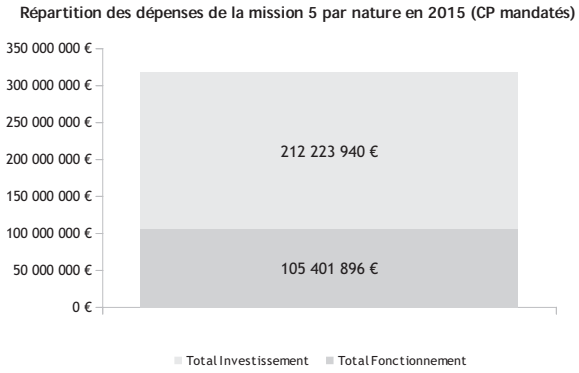

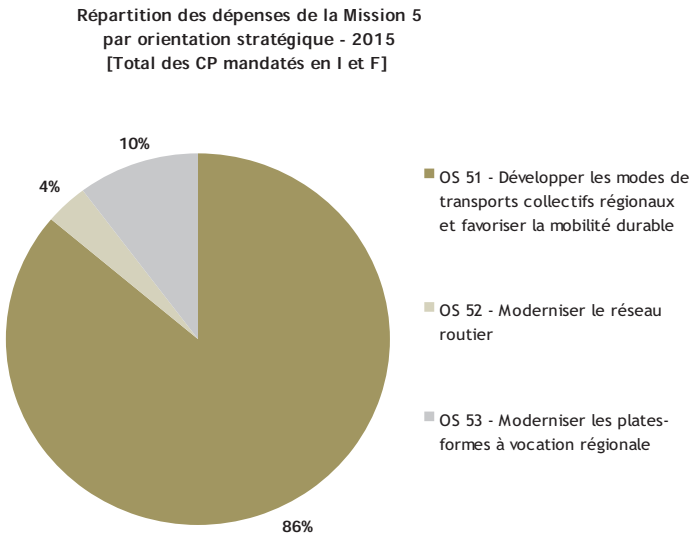

■ Dépenses par Orientation stratégique

Mission 5 - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie		CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
OS 51 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable		273 644 957 €	288 042 500 €	95%
	Fonctionnement	101 558 497 €	101 785 000 €	100%
	Investissement	172 086 460 €	186 257 500 €	92%
OS 52 - Moderniser le réseau routier		11 496 169 €	12 855 000 €	89%
	Fonctionnement	0 €	0 €	NA
	Investissement	11 496 169 €	12 855 000 €	89%
OS 53 - Moderniser les plates-formes à vocation régionale		32 484 711 €	37 257 000 €	87%
	Fonctionnement	3 843 399 €	4 324 000 €	89%
	Investissement	28 641 312 €	32 933 000 €	87%
Dépenses totales de la Mission 5 (I et F)		317 625 836 €	338 154 500 €	94%
Total Fonctionnement		105 401 896 €	106 109 000 €	99%
Total Investissement		212 223 940 €	232 045 500 €	91%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Chiffres clés

- 350 trains TER/jour
- 97 cars/jour
- 12 % des voyages en correspondance TGV
- Une couverture des charges par les recettes de 31 %
- 400 000 cartes KorriGo utilisées régulièrement en Bretagne

Documents cadre

- Schéma régional multimodal des déplacements et transports (SRMDT)
- Plan ferroviaire breton
- Convention TER 2007-2017

Objectifs

- [I] - Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité
- [II] - Favoriser l'intermodalité pour renforcer la cohérence des transports et en simplifier l'accès
- [III] - Améliorer la lisibilité des actions régionales pour renforcer l'image d'Autorité Organisatrice de la Région
- [IV] - Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables

Actions

- [I - 1] Adapter les services TER pour répondre aux besoins des voyageurs
- [I - 2] Moderniser le parc de matériel roulant
- [II - 1] Déploiement de KorriGo
- [II - 2] Mise en œuvre de tarifications intermodales
- [II - 3] Mise en service du système d'information multimodale « BreizhGo »

Cadre de l'intervention

Conformément à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), la Région est, depuis le 1er janvier 2002, l'autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, dits *Transport express régional* (TER), constitués des services ferroviaires régionaux ainsi que des services routiers effectués en substitution des services ferroviaires et/ou d'intérêt régional.

Outre la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures, la Région maintient un effort financier important, avec 880 M€ engagés pour le fonctionnement du TER dans le cadre de la *Convention Région - SNCF 2007-2017*. Avec 31 300 voyages par jour estimés à fin 2015, le TER Bretagne conforte son rôle de train du quotidien. Les abonnés représentent les 2/3 de la fréquentation des trains. Ceci se traduit par une forte affluence aux heures de pointe : après avoir validé, en février 2010, l'acquisition de 17 rames à deux niveaux, très capacitaires, baptisées Régio2N, la Région a engagé en octobre 2015 une nouvelle phase d'acquisition de 4 rames supplémentaires.

La mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, la *LGV Bretagne - Pays de la Loire* (LGV-BPL) est prévue en 2017 et offre de nouvelles perspectives pour les dessertes du territoire breton. Mobilisant 220 participants lors de 4 réunions départementales, une deuxième phase de consultation des territoires s'est déroulée mi 2015, permettant de détailler le projet de desserte. La grille horaire a ainsi évolué, avec la mise en place d'un TGV plus tôt le matin pour répondre à une demande forte et partagée par l'ensemble des territoires.

153,4 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

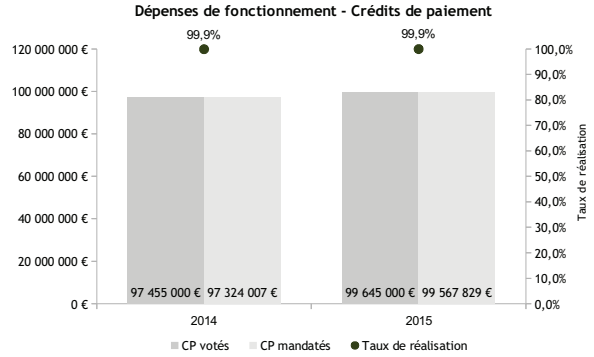

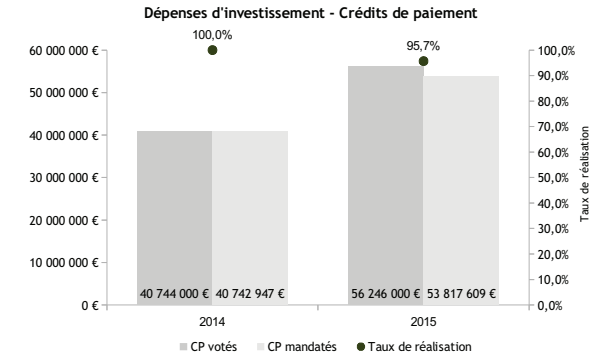

Autorisations d'engagement*	2014	2015
votées	973 128 600 €	1 023 678 600 €
affectées	972 690 400 €	1 022 951 700 €

** L'AE est pluriannuelle et a été ouverte en 2007, les résultats présentés correspondent au cumul*

En fonctionnement :

La facture SNCF représente près de la quasi totalité des crédits de paiement mandatés en 2015.

L'augmentation de 50 M€ d'AE correspond aux engagements liés à la signature de la convention avec SNCF Voyages, concernant la desserte LGV en Bretagne (10 M€ par an pendant 5 ans).

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	222 300 000 €	292 300 000 €
affectées	220 799 836 €	281 751 293 €

** L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2009, les résultats présentés correspondent au cumul*

En investissement :

Les crédits de paiements sont consacrés à l'acquisition des nouveaux matériels *Regio2N* ou encore aux travaux du technicentre de Rennes.

L'abondement de l'AP correspond à l'achat de nouveaux matériels et aux évolutions qui seront apportées au technicentre de Rennes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de voyageurs [I-1]

La convention régit les relations avec la SNCF pour l'exploitation du TER Bretagne et garantit notamment le maintien d'un niveau de service de qualité. L'équilibre financier de la convention précise la contribution publique attendue ; la convention a mobilisé 580 millions d'euros sur la période 2007-2013.

En 2014, la Convention TER a été prolongée par avenant, portant l'échéance initialement prévue fin 2013 à fin 2017. Tout en s'inscrivant dans la continuité de la précédente convention, l'avenant établit une nouvelle base de charges et de recettes pour les années 2014 à 2017. La convention a ainsi été stable financièrement en 2015. En effet, bien que la fréquentation des TER ait enregistré une baisse de 2 %, les recettes ont augmenté de 2,2 %. Les premières analyses de 2015 mettent en avant une légère baisse du nombre d'abonnés mais une reprise des voyages en correspondance TGV, lesquels affichent une recette moyenne au voyage supérieure.

Indicateur N° 1 [I-1] Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Estimation 2015	Valeur cible 2015
Nombre de voyages par jour (estimation)	29 500	31 000	32 500	32 300	32 000	31 300	33 000
Evolution globale du trafic en %	2 %	4,2 %	6,8 %	-0,2 %	-0,6 %	-2%	2 %
Pourcentage d'abonnés (y compris scolaires)	59 %	60 %	61 %	62 %	64 %	63 %	64 %
Taux de réalisation de l'offre - *Trains partis / trains prévus*	97,7 %	99,5 %	99,4 %	99,3 %	98,4 %	98,9 %	sans objet
Taux de régularité - *% des trains qui arrivent avec moins de 5 min de retard*	97,2 %	96,1 %	96,4 %	96,0 %	95,6 %	95,7%	sans objet

La diminution de la fréquentation résulte de l'effet conjugué des travaux sur le réseau ferré qui ont limité la circulation des trains et de la baisse du prix du carburant.

■ L'adaptation des dessertes [I-1]

Après des évolutions importantes en 2012, l'offre est désormais stabilisée jusqu'à l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne. Des adaptations ponctuelles de l'offre TER ont été apportées, visant à optimiser le plan de transport pour offrir de nouveaux services aux voyageurs. Les comités de lignes constituent un moyen efficace de recueillir les demandes qui sont ensuite instruites et éventuellement intégrées dans le plan de transport.

Indicateur N° 2 [I-1] Evolution de l'offre de transport	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Evolution de l'offre de transport TER (en train.kilomètres)	2,7 %	2 %	4,5 %	1 %	-5,6 %	0,3 %

En perspective des changements à venir induits par l'arrivée de la *Ligne à grande vitesse*, l'offre est restée stable en 2015.

■ *KorriGo*, la carte bretonne des déplacements ... et des services [II-1]

Avec plus de 400 000 cartes utilisées tous les jours en Bretagne sur sept importants réseaux de transport public (train, bus, métro, car, tramway, bateau électrique, vélo ...), la carte multimodale *KorriGo* représente vraiment la carte bretonne des déplacements en Bretagne. Avec l'adhésion en 2014 de St Brieuc Agglomération, ce service poursuit son extension dans la même logique de partenariat et de déploiement au bénéfice de tous.

Indicateur N° 3 [II-1] Déploiement des cartes *KorriGo*	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de porteurs de cartes *KorriGo* sur le réseau TER Bretagne (cartes utilisées régulièrement)	10 500	11 000	15 500	28 000	34 250	36 850

En 2015, la Région et Rennes Métropole, chef de file du volet *Services*, ont conduit des études avec les universités, mené une démarche de normalisation et effectué des présentations aux collectivités bretonnes, afin d'étendre la carte à toujours plus de services et de territoires.

■ *Tarif Jeunes* : un succès [I-1]

Conformément à l'engagement n°21 de la *Charte Jeunesse*, la Région a déployé en septembre 2013 un nouveau dispositif tarifaire TER pour les jeunes (8 € pour moins de 150 km et 15 € pour plus de 150 km). L'année 2015 confirme le succès de ce tarif avec plus de 465 000 voyages effectués, résultat supérieur aux objectifs. Le train fait de nouveau partie des modes de transport envisagés par les jeunes.

Ce dispositif de prix a été étendu à la gamme *occasionnelle* : ce sont les prix ronds : 5, 10, 18 ou 28 euros pour tous, et toujours 0€ pour les moins de 12 ans accompagnés. L'objectif est de rendre la gamme régionale occasionnelle simple, lisible et incitative. Cette gamme a été mise en place sans surcoût pour la Région. Il ne s'agit donc pas de proposer des réductions mais d'attirer de nouveaux voyageurs dans les TER et faire en sorte qu'ils reviennent, plus souvent et encore plus nombreux. Les premiers résultats sont encourageants.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 1 143 km de lignes dont 56 % en double voies et 55 % électrifiées
- 126 gares dont 19 desservies par TGV
- BGV : 3,82 Mds d'€ contractualisés

Documents cadre

- Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 (CPER)
- Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
- Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
- Schéma régional multimodal de déplacements et transport (SRMDT)
- Plan régional d'actions logistiques (2013)

Programme 512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Objectifs	[I] - Bretagne Grande Vitesse : mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris	[II] - Améliorer les déplacements de la vie quotidienne	[III] - Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la réalisation de la LGV Bretagne - Pays de la Loire	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Participer à la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
	[I - 3] Contribuer à la mise en circulation de matériels aptes à 320km/h sur les liaisons bretonnes	[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets de modernisation d'infrastructure nécessaires au développement du fret
	[I - 4] Participer aux travaux d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux		

Cadre de l'intervention

Le projet *Bretagne à Grande Vitesse* (BGV) poursuit sa concrétisation. Il vise à réduire les temps de parcours ferroviaire entre Paris et la Bretagne, avec un objectif de trois heures pour la liaison Paris-Brest et Paris-Quimper. La réduction des temps de parcours passe par des grands projets d'infrastructures ferroviaires mais également par des mesures sur l'exploitation (matériel TGV plus rapide, plan de transport TGV). BGV vise également à diffuser les effets de la grande vitesse sur tout le territoire breton via le réseau TER, l'amélioration de la chaîne des déplacements grâce à une intermodalité plus aisée et la modernisation des lignes de maillage régional. En 2015, la sous-couche ferroviaire et des voies ont été posées. Les travaux de structuration de la future desserte TGV se sont également poursuivis avec SNCF Voyages et SNCF Réseau.

Co-construit durant l'année 2013, avec près de 250 acteurs économiques, le *Plan régional d'actions logistiques* poursuit sa mise en œuvre opérationnelle au travers de 3 grandes actions clés qui ont vocation à soutenir le développement d'offres multimodales (fer-mer-route), accompagner la montée en compétences des entreprises bretonnes sur le volet performance logistique et enfin structurer les équipements multimodaux dans une logique d'aménagement équilibré du territoire. Durant l'année 2015, plusieurs actions concrètes ont ainsi abouti : promotion de la performance logistique de la Bretagne au travers du projet de stand « Bretagne » lors de la *Semaine internationale du transport et de la logistique* (SITL), déploiement du logiciel AP+ (système d'information commun aux professionnels du port) sur les 3 places portuaires régionales, soutien au développement du transport combiné (subventions caisses mobiles) et études multimodales pour prioriser et préparer les outils multimodaux de demain.

118,3 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

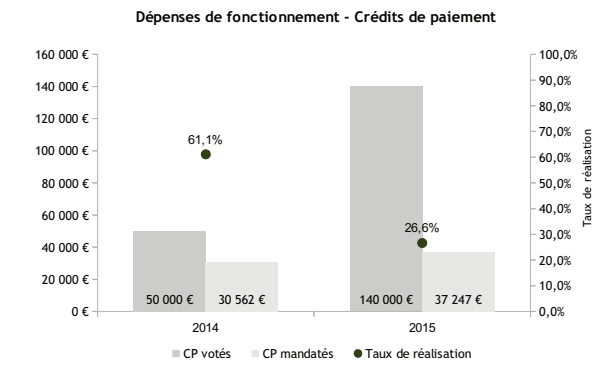

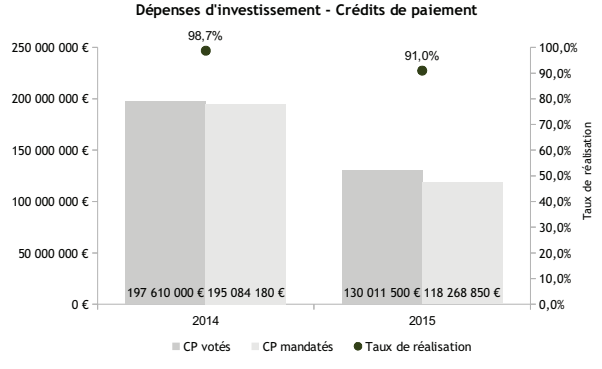

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	250 000 €	550 000 €
affectées	10 510 €	444 228 €

En fonctionnement :
Les sommes prévues visent à couvrir les besoins en études (notamment logistiques en 2015), la communication *Bretagne à Grande Vitesse*, la promotion des acteurs de la logistique lors du SITL, l'adhésion à l'*Observatoire régional des transports en Bretagne* (ORTB) ou les diverses cotisations aux associations.
Le taux de réalisation de 26,6 % s'explique par un étalement plus important que prévu des paiements pour la communication *Bretagne à Grande Vitesse*

Autorisations de programme	2014	2015
votées	80 200 000 €	67 054 000 €
affectées	41 991 231 €	35 553 629 €

En investissement :

L'objectif [I] BGV a mobilisé 111,4 M€ en 2015 (prévu :131,6 M€). Les objectifs [II] et [III] ont mobilisé respectivement 6,1 M€ (prévu : 8,6 M€) et 0,9 M€ (prévu : 2 M€).
L'écart en terme de consommation s'explique essentiellement par des décalages dans la réalisation de certaines opérations de travaux (*Pôles d'échanges multimodaux* (PEM), *Transport collectif en site propre* (TCSP)) et par des contractualisations notamment sur les PEM et sur les infrastructures ferroviaires intervenues plus tardivement que prévu.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire [I-1]

Le projet *Ligne à Grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire* (LGV BPL) se poursuit. L'année 2015 a été consacrée aux travaux ferroviaires : plateforme ferroviaire, pose des voies, installation des poteaux caténaires, livraison de 2 nouvelles jonctions. Les paiements sur la LGV BPL ont été de 89 M€ en 2015.

Indicateur N° 1 [I-1] Niveau d'avancement de la construction de la LGV BPL *(Unité de mesure spécifique à chaque type de travaux)*	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015	Cible 2016
Jonctions avec le réseau existant (en nombre)	2	4	6	6	8
Travaux de terrassement (en m^3)	25 %	50 %	75 %	75%	100 %

A fin 2015, pour les *Pôles d'échanges multimodaux* (PEM), les travaux sont achevés à Guingamp et bien engagés à Redon, Morlaix, Saint-Brieuc, Lorient et Rennes[I-3].

■ Modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper [I-2]

La phase II de modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper est étudiée de manière mutualisée avec le projet Rennes - Nantes - Bretagne Sud, dans le cadre du projet global *Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire* (LNOBPL). Suite au débat public qui a eu lieu de septembre 2014 à janvier 2015, le maître d'ouvrage SNCF Réseau a décidé en mai 2015 de poursuivre le projet par une étape complémentaire au débat public, en cours de préparation.

En 2015, les 3 dernières suppressions de passages à niveaux (PN 273 à Saint-Martin des Champs et les PN 402 et 403 à Malansac) ont été réalisées, marquant la fin des opérations de travaux Rennes-Brest/Rennes-Quimper de la phase I.

Indicateur N° 2 [I-2] Niveau d'avancement de la modernisation RB-RQ phase 1 *(Cumul depuis 2006)*	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Volet ferroviaire - Axe Rennes- Brest (en km)	12	37	37	112	112	112	112
Volet ferroviaire - Axe Rennes-Quimper (en km)	33	33	55	55	55	55	55
Volet suppression des passages à niveau (en nombre de PN)	22	33	35	38	38	41	41

■ Programme de modernisation des gares TER [II-2]

Ce programme vise à moderniser les points d'accès au réseau ferroviaire : amélioration des accès, des interfaces avec les autres modes (cars, bus, 2 roues, taxis) et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il contribue à renforcer la qualité du transport public TER. La Région participe en moyenne à 80 % du coût des projets. En 2015, la Région y a consacré une enveloppe de 3,3 M€.

Indicateur N° 3 [II-2] Programme de modernisation des gares TER	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévisions 2015	Cible
Nombre de points d'arrêts rénovés	21	29	31	37	39	39	116
Nombre de points d'arrêts dont le mobilier a été rénové	94	108	113	115	115	115	116
Nombre de points d'arrêts accessibles avec une bonne autonomie	14	14	15	17	19	20	26

La modernisation des points d'arrêts ferroviaires avance sur l'ensemble du territoire. Les gares les plus fréquentées sont aujourd'hui toutes rénovées, ou en phase projet. En 2015, à titre d'exemple, les gares de Vitré, Lamballe, Messac, Rosporden et Bannalec sont actuellement en travaux, et les gares Pontchaillou, Questembert et Bruz sont en phase préparatoire. L'opération de déploiement du mobilier de quai, spécifique à la Bretagne, est achevée, la quasi totalité des sites sont aujourd'hui équipés de mobilier soit rénové, soit remplacé. Enfin, la programmation de ces opérations intègre aujourd'hui fortement la mise en accessibilité aux *Personnes à mobilité réduite* (PMR).

■ Encourager le développement du fret dans une logique durable [III]

Le développement d'une logistique durable est au cœur de la mise en œuvre du *Plan régional d'actions logistiques* adopté en décembre 2013 et co-construit avec les acteurs économiques bretons. Il identifie notamment le soutien au développement d'une multimodalité performante, qui repose sur l'assemblage de solutions de transport ferroviaire, maritime et routière. Il se compose d'actions concrètes et opérationnelles à court et moyen terme pour répondre aux besoins logistiques exprimés par les entreprises.

Afin d'accompagner la reprise du transport combiné en Bretagne, la Région accompagne depuis janvier 2011 les transporteurs routiers désireux de s'investir dans un projet de report modal. Depuis la mise en place du dispositif régional d'aides à l'acquisition de caisses mobiles pour le transport combiné rail-route, 13 conventions ont été conclues avec 7 entreprises de transport routier. A fin 2015, 79 caisses ont été subventionnées pour un montant de 380 K€. Ce dispositif permet d'accompagner les usages ferroviaires au départ et à l'arrivée de la Bretagne. Le déploiement de l'offre multimodale au départ de Rennes permet de développer une offre de transport qui connecte la Bretagne à ses marchés du Sud-Est de la France via la liaison ferroviaire Rennes-Mâcon-Lyon-Marseille en adéquation avec les besoins des industriels bretons.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 513 - Adapter le transport routier de voyageur régional structurant

Chiffres clés

- 8 lignes routières d'intérêt régional en complément des lignes ferroviaires
- Près de 98 000 voyages effectués en 2015 sur la ligne *Rennes-Pontivy*
- Plus d'1 million de kms parcourus par la ligne *Nord-Sud*

Documents cadre

- Schéma régional multimodal des transports et des déplacements [SRMDT]
- Convention TER 2007-2013, relative à l'organisation et au financement du service public de transport de voyageurs signée entre la Région Bretagne et la SNCF et son avenant de prolongation jusqu'en 2017

Objectifs

[I] - Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional

Actions

[I - 1Assurer la cohérence de l'offre sur le réseau routier

[I - 2] Adapter le service au besoin des voyageurs

Cadre de l'intervention

La Région Bretagne assure la compétence du transport régional de voyageurs depuis le 1er janvier 2002. A ce titre, elle est compétente en matière de transport routier de voyageurs pour des liaisons d'intérêt régional. Les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage offert par les liaisons ferroviaires. Elles sont ainsi un complément indispensable permettant d'offrir des transports efficaces au service des personnes et de l'économie. La Région exerce sa compétence sur le transport routier de voyageurs au moyen de deux modes de gestion : la convention d'exploitation du TER avec la SNCF et des délégations de service public.

Les 3 lignes routières TER Carhaix - Rosporden, Fougères - Laval et Morlaix - Roscoff, font partie du programme 511 puisque intégrées à la convention TER.

Le programme 513 traite des 5 lignes routières régionales, gérées hors convention TER, à savoir les lignes Rennes – Pontivy, Rennes/Dol – Le Mont Saint-Michel, Rennes – Loudéac, Saint-Malo – Saint-Brieuc, et Saint Brieuc – Pontivy - Vannes/Lorient (ligne dite "nord-sud").

La Région inscrit le développement des lignes routières dans la perspective d'une diffusion de la grande vitesse en Centre Bretagne, tout en continuant à offrir un service public de transport régional de qualité pour tous les usagers, salariés, étudiants et scolaires.

La loi NOTRe renforce le rôle des Régions dans l'organisation des transports publics routiers sur le territoire régional : le transport interurbain départemental passe sous compétence des Régions en janvier 2017, de même que la gestion des gares routières départementales (4 en Bretagne) ; le transport scolaire départemental (hors transport des élèves et étudiants handicapés) est quant à lui transférable au 1er septembre 2017.

2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

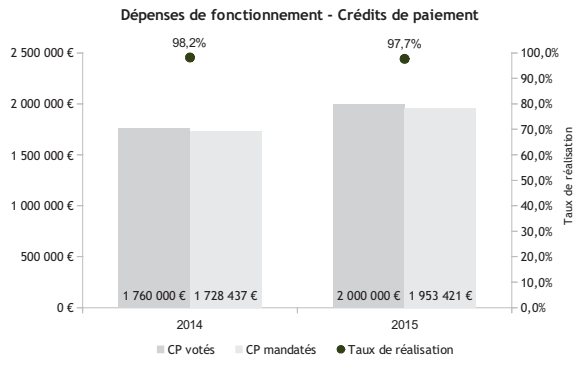

Autorisations d'engagement*	2014	2015
votées	11 213 500 €	2 700 000 €
affectées	8 835 383 €	2 637 787 €

**Les AE sont pluriannuelles : l'AE 2014 été ouverte en 2007, les résultats correspondent au cumul ; une nouvelle AE a été ouverte en 2015*

La quasi-totalité des crédits de paiement est consacrée à l'exécution des délégations de service public : Rennes - Pontivy, Rennes - Loudéac et Saint Brieuc - Vannes/Lorient.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEF_SEGEP_03_DE

Analyse des principales réalisations de l'année

Les lignes routières régionales de transport de voyageurs sont mises en cohérence avec l'ensemble des offres de transport, notamment avec les offres départementales, mais aussi les TGV et TER, dans la perspective de diffusion de la grande vitesse y compris pour les territoires ne bénéficiant pas du train. Ces lignes sont également structurantes dans les déplacements domicile-études et domicile-travail. Une adaptation continue des dessertes est ainsi nécessaire pour répondre à ces besoins de service public quotidiens. En perspective du transfert de compétences des transports départementaux à la Région, cette dernière a entamé un premier travail de diagnostic sur l'organisation des transports au sein de chaque Département.

■ La cohérence de l'offre sur le réseau routier [I-1]

En plus des 5 lignes routières TER, la Région développe des accords intermodaux avec les Départements, visant à coordonner les offres des réseaux interurbains départementaux et du réseau régional routier et ferroviaire. Deux lignes font l'objet de mesures particulières d'harmonisation des services entre le ferroviaire et le routier, avec les Conseils départementaux. Il s'agit des axes Quimper - Brest et Auray – Quiberon. Cette coopération se traduit par des accords en terme de desserte et de tarifs depuis plusieurs années, qui sont amenés à évoluer dans le cadre de l'application de la loi NOTRe .

■ Contribuer à l'amélioration de l'accès au Mont Saint Michel en transports collectifs [I-2]

La ligne routière *Rennes / Dol - Le Mont Saint Michel* traduit la volonté de la Région de favoriser les transports publics pour accéder au Mont Saint-Michel.

Indicateur N°1 [I-2] Ligne Rennes/Dol - le Mont Saint Michel	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de voyages	74 271	87 062	92 487	94 133	100 808	87 789	96 351
Nombre de voyages réalisés avec un billet promotionnel local	642	1 640	1 778	2 492	2 062	1 590	sans objet

Suite aux améliorations apportées depuis 2009, la ligne routière régionale Rennes / Dol - Le Mont Saint Michel a connu une très bonne évolution de sa fréquentation (+36 % entre 2010 et 2014). Si le nouveau contrat signé pour la période 2015-2020 apporte des améliorations dans le service offert (Wifi gratuit à bord, paiement possible par carte bancaire), la première année d'exploitation a subi une forte baisse des touristes étrangers. Or, cette ligne a la particularité d'avoir une fréquentation étrangère, surtout asiatique, à plus de 90 %.

■ La desserte du centre de la Bretagne [I-2]

L'objectif de la Région est non seulement de poursuivre ses actions en faveur du désenclavement du centre de la Bretagne, mais également, de commencer à préparer les conditions optimales d'une diffusion des effets de la grande vitesse jusqu'au cœur des territoires, singulièrement en Bretagne centre qui ne bénéficie pas du train, et ce, tout en offrant un service public de transport régional de grande qualité pour les abonnés quotidiens (principalement salariés, étudiants et scolaires).

Indicateur N° 2 [I-2] Lignes desservant le Centre-Bretagne	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Ligne *Rennes-Pontivy* : Nombre de voyages	87 201	104 134	112 606	111 087	108 563	97 819	109 286
Pourcentage d'abonnés (*quotidiens*)	22 %	25 %	26 %	27 %	28 %	27 %	
Ligne *Nord-Sud* : Nombre de voyages	-	-	57 583 (**)	163 493	174 462	161 709	+ 170 000
Pourcentage d'abonnés (*)(*quotidiens*)			nd	41 %	48 %	61 %	

(*) y.c. scolaires
(**) mise en service de la ligne septembre 2012 ; nd = non disponible

Suite aux améliorations successives apportées depuis 2009, la ligne Pontivy - Rennes a connu une bonne évolution de sa fréquentation (+25 % entre 2009 et 2014). Le nouveau contrat signé pour la période 2015 - 2020 apporte des améliorations du service offert, avec notamment le Wifi gratuit à bord ou encore le paiement possible par carte bancaire. Parmi les objectifs assignés à terme au transporteur par la Région : être au rendez vous de la LGV et offrir un haut niveau de service : nouveaux autocars, services à bord, desserte encore accélérée et renforcée. La première année d'exploitation est inférieure aux prévisions, en raison d'un double phénomène : les voyages en correspondance TGV ont baissé, et les travaux en gare de Rennes ont rendu la correspondance peu confortable pour les voyageurs.

La ligne St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient, dite *Nord-Sud*, relie le nord et le sud de la Bretagne et dessert des lieux de vie majeurs du Centre Bretagne, notamment Pontivy et Loudéac. La Région a confié l'exploitation au transport CAT (groupe Transdev), le contrat courant jusqu'au 31/08/2017. En 2015, la fréquentation a diminué alors que la proportion d'abonnés a augmenté, en raison d'une baisse de fréquentation par les voyageurs « occasionnels », essentiellement les personnes en correspondance TGV.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 521 - Moderniser le réseau routier structurant

Chiffres clés

- 930 km de RN à 2*2 voies
- 92 % de routes bidirectionnelles
- 85,8 % des trajets domicile-travail effectués en voiture

Source : enquête nationale transports et déplacements 2008

Documents cadre

- Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé en décembre 2013
- Contrat de Plan Etat- Région 2015-2020 (CPER)

Objectifs

[I] - Moderniser le réseau routier national

[II] - Moderniser le réseau routier départemental structurant

Actions

[I - 1] Poursuivre les opérations engagées dans le cadre du PRB (CPER 2000-2006)

[I - 2] Participer au financement des opérations inscrites au PDMI

[II - 1] Permettre la mise à 2 voies de l'axe Triskell (St Brieuc, Lorient, Vannes)

Cadre de l'intervention

L'intervention de la Région en faveur de la modernisation du réseau routier breton structurant porte d'une part sur le réseau routier national par le biais du *Plan routier breton* (PRB) inscrit désormais au *Contrat de plan État- Région 2015 - 2020* (CPER), et d'autre part sur le réseau départemental structurant par la mise en œuvre du *Programme routier régional* (PRR) défini conjointement avec les Départements et ciblé exclusivement sur l'axe Triskell (Saint-Brieuc – Loudéac – Pontivy – Vannes / Lorient) depuis 2011.

Dans le cadre du nouveau CPER 2015 - 2020, la Région a prévu de financer, à parité avec l'État, l'intégralité des études restantes à mener et la partie des travaux permettant d'atteindre près de 140 km, sur 162 km au total, à 2x2 voies de la *Route nationale* (RN) 164.

11,5 M€ en 2015 (total des CP mandatés en investissement)

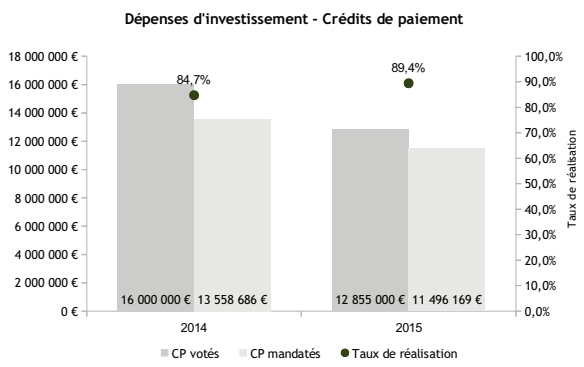

Autorisations de programme	2014	2015
votées	13 700 000 €	15 175 000 €
affectées	8 934 848 €	12 533 245 €

En investissement :

En AP, le montant de 12,5 M€ affecté en 2015 se répartit entre le *Plan routier breton* (PRB) pour 9,5 M€ et le *Programme routier régional* pour 3 M€.

La Région a honoré l'ensemble des appels de fonds présentés en 2015 par les maîtres d'ouvrage, qu'il s'agisse de l'État ou des Départements, soit 11,5 M€ payés en 2015.

S'agissant des routes nationales, l'exécution de la programmation 2015 est de 5,3 M€ payés (5,8 M€ prévus). Sur cette somme payée en 2015, 4,86 M€ sont fléchés sur la RN 164, soit près de 92 % des dépenses totales initiées par l'État.

S'agissant des opérations sur RN conduites sous maîtrise d'ouvrage des Départements, comme l'échangeur du Perray à Saint Brieuc ou l'amélioration de la desserte des ports de Cornouaille, l'exécution de la programmation 2015 est de 903 K€ (1,7 M€ prévus initialement).

S'agissant des routes départementales structurantes (axe Triskell), l'exécution de la programmation 2015 est de 5,75 M€ (4,4 M€ prévus). Le Département 22 a légèrement moins sollicité la Région que prévu et le Département 56 avait fourni une évaluation imprécise de ses besoins.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Désenclaver le centre Bretagne et moderniser/sécuriser le réseau routier national [I]

Le volet *Infrastructures routières* du nouveau CPER 2015 – 2020 s'élève à 271,4 M€ (dont 122,6 M€ pour la Région) et porte sur deux objectifs importants :

1) Désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN164

2) Moderniser et sécuriser le *Réseau routier national* (RRN).

Concernant le désenclavement du centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN164, presque 237 M€ sont prévus dans le nouveau CPER, dont 118,4 M€ pour la Région.

Concernant la modernisation et sécurisation du réseau routier national, l'enveloppe globale prévue au CPER 2015 – 2020 est de 34,55 M€ dont 4,2 M€ pour la Région (opérations de restructuration et mise en sécurité des échangeurs les plus problématiques du RRN).

Indicateur N°1 [I] Avancement du CPER 2015 - 2020 (Montant en M€)	Montant affecté, à fin 2015 (en M€)	Taux d'avancement à fin 2015	Cible - Montant inscrit (en M€)
RN 164 - St Méen phase 2 (travaux)	7,3	57,1 %	12,8
RN 164 – Loudéac phase 2 (travaux)	0,7	88,7 %	0,8
RN 164 – Châteauneuf-du-Faou (travaux)	0,5	1,6 %	32,4
RN 164 – Rostrenen (Études, AF et les 2/3 des travaux)	0,3	1,1 %	30,5
RN 164 – Plémet (Études, AF et travaux)	0,02	0,1 %	25
RN 164 – Mûr-de-Bretagne (Études et AF)	0,03	1,8 %	1,8
RN 164 – Merdrignac (Études, AF et la ½ des travaux)	0,1	0,5 %	15
Sous-total « RN164 »	***9,01***	***7,61 %***	***118,4***
Restructuration et mise en sécurité d'échangeurs sur le RRN (dont Saint Antoine)	0,5	11,8 %	4,2
TOTAL	**9,51**	**7,8 %**	122,6

■ Avancement des opérations sur la RN 164 [I]

Avec 118,4 M€ dédiés à l'aménagement de la RN164, la Région confirme son fort engagement pour la réalisation de cet axe routier (soit 96,4 % de la participation régionale au volet *Infrastructures routières*).

Indicateur N°2 [I] Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible
En km	82,,5	91,4	98,1	98,1	98,1	101	162

A fin 2015, suite à la mise en service des 3 km de 2x2 voies à Loudéac, le linéaire à 2x2 voies est désormais de 101 km sur les 162 km de la RN 164, soit un peu plus de 62,3 % du linéaire total.

Par ailleurs, le projet à proximité de Châteauneuf-du-Faou a été optimisé au cours de l'année afin de répondre au mieux aux demandes des riverains, élus et administrations. Une concertation complémentaire a été organisée concernant la section Mûr-de-Bretagne. Le projet de mise à 2x2 voies de la RN164 à Rostrenen a été déclaré d'utilité publique. Au niveau de Merdrignac, une concertation publique s'est déroulée afin de tenter de trouver des tracés consensuels sur les deux sections. Enfin, les travaux de défrichement, rétablissement des voies et d'ouvrage d'art se sont prolongés entre Saint Méen-le-Grand et la RN12 en 2015.

■ Moderniser le réseau routier structurant [II]

Depuis 2011, la Région a décidé de recentrer son intervention exclusivement sur l'axe Triskell qui relie Saint-Brieuc – Loudéac - Pontivy à Vannes et à Lorient, considérant que cet axe routier constitue une condition essentielle de l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne centrale.
Cet axe de 170 km est composé de 3 axes départementaux, 1 dans les Côtes d'Armor (RD 700) et 2 dans le Morbihan (RD 767 entre Pontivy - Vannes et RD 768 Pontivy - Baud).

Indicateur N°3 [II] Avancement de la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible
En km	113	113	113,5	113,5	119,5	119,5	170

Dans le Morbihan, l'opération *Sud Colpo* se poursuit : après les 6 km de section à 2x2 voies mis en service en 2014 sur la RD 767, la dernière phase de l'opération constituée de 2 km entre l'échangeur de Collec et le Rhodu est en cours. Les travaux de la déviation de Locminé se poursuivent également.

Dans les Côtes d'Armor, les travaux de mise en 2x2 voies de la RD700 (4 km) entre l'entrée nord de Loudéac et Bel-Air ont débuté à l'automne. Les travaux de terrassement de la dernière section Est de la rocade, entre La Croix Gibat et l'échangeur du Perray (1,5 km) se poursuivent.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Chiffres clés

- 6,5 millions de tonnes manutentionnées en 2015
- Près de 1,1 million de passagers

Documents cadre

- Stratégie portuaire régionale
- Charte de dragage des ports bretons

Objectifs

[I] - Moderniser les ports à vocation régionale

Actions

- [I - 1] Développer et moderniser les capacités d'accueil des ports régionaux
- [I - 2] Assurer les missions de l'autorité concédante
- [I - 3] Assurer la qualité et le niveau de disponibilité des ports régionaux
- [I - 4] Exploiter le domaine portuaire
- [I - 5] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux
- [I - 6] Accompagner la modernisation des autres ports de commerce d'intérêt régional

Cadre de l'intervention

Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo ont été transférés à la Région Bretagne en 2007. La Région assure l'aménagement et l'entretien du domaine public portuaire dont la propriété lui a été transférée, ainsi que la gestion des activités.

Les ports sont principalement concédés pour la gestion et l'exploitation des outillages et des superstructures. La Région a conservé la responsabilité des infrastructures portuaires, et demeure l'autorité portuaire.

Les activités de commerce, de pêche, de plaisance et de réparation navale font l'objet de 12 contrats de concessions distincts. Une part des contrats en cours a été conclue par l'Etat et transmise à la Région, comme à Saint-Malo pour la pêche et le commerce. Cependant, en 2008, les concessions d'activités de commerce ont été renouvelées pour Brest et Lorient, permettant ainsi de créer les conditions d'un échange approfondi avec les concessionnaires, d'améliorer l'information du concédant et de renforcer les contrôles. Les trois concessions commerce sont exploitées par des *Chambres de commerce et d'industrie* (CCI), alors que pour les autres concessions, différents types de structures peuvent être partenaires, tels que des syndicats, des agglomérations, des villes.

Responsable des infrastructures portuaires, la Région contribue à l'avenir des ports, tels que le projet de développement du port de Brest pour accueillir les *Énergies marines renouvelables* (EMR), l'amélioration des infrastructures pour la pêche à Lorient ou pour l'activité ferry à Saint Malo. Pour les trois ports, les travaux d'entretien des quais, bollards ou encore de défense d'accostage par exemple, sont réalisés par les agents régionaux des antennes portuaires.

Enfin, en tant qu'autorité portuaire, la Région a conçu le *Port de Bretagne numérique* et met en place les outils associés.

22,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

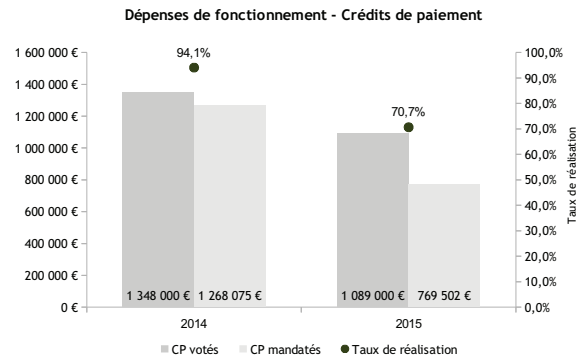

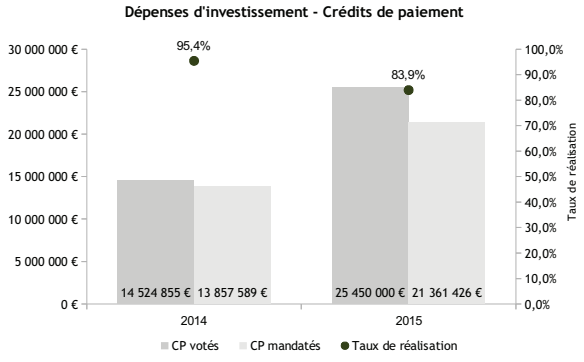

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 374 000 €	2 439 000 €
affectées	1 324 000 €	2 424 613 €

En fonctionnement, les AE se répartissent principalement comme suit :

- 411 K€ pour les études et la communication
- 593 K€ consacrés à l'entretien et l'exploitation
- 1,4 M€ pour le projet de développement du port de Brest

Autorisations de programme	2014	2015
votées	104 000 000 €	191 847 000 €
affectées	29 911 003 €	47 592 605 €

**l'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2014, les résultats correspondent au cumul.*

En investissement , les AP se répartissent principalement comme suit :

- 13,3 M€ de subventions aux concessionnaires
- 12,0 M€ pour les infrastructures
- 22,3 M€ pour le projet de développement du port de Brest

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Projet de développement du port de Brest [I.1]

L'enquête publique prévue par le Code de l'environnement et celui des transports s'est déroulée fin 2014 et ses résultats ont été connus début 2015 avec un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur. A partir de ce jalon essentiel, les études de maîtrise d'œuvre mises en suspend depuis mi-2014 ont pu reprendre et les instructions administratives se poursuivre. Ces dernières ont abouti à l'été 2015 avec la publication de l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 31 juillet 2015 et celle de l'arrêté de dérogation espèces protégées le 1er septembre 2015. A l'automne 2015 les travaux préparatoires sous maîtrise d'ouvrage Région ont démarré, avec des opérations de défrichements, nivellement, mesures compensatoires notamment. Simultanément les études de maîtrise d'œuvre s'achèvent en vue de lancer les consultations pour les premiers marchés de travaux de la phase 1 début 2016.

■ Développer et moderniser les capacités d'accueil des ports régionaux [I.1]

Suite au sinistre du Dubaï Faith survenu à Brest en août 2013, les travaux de réparation de l'ouvrage endommagé se sont achevés fin 2015 permettant une reprise de l'exploitation commerciale sur l'ensemble du quai 6ème sud. En août 2015, la cale Trans-rade de Lorient a été percutée par un pétrolier ; le plan de transport des navettes a du être modifié dans l'attente de la réalisation en urgence des travaux de réparation.

A Saint-Malo, les travaux d'aménagement pour la pêche dans l'avant-port, autorisés et encadrés par l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2015, ont débuté à l'automne avec la construction de la digue d'enclôture dans le bassin Bouvet ; les produits issus du dragage-déroctage de l'avant-port y seront valorisés grâce à la création d'un nouveau terre-plein. Concernant les dragages à Lorient, les marchés de travaux d'enlèvement des macro-déchets du port de pêche se sont achevés en 2015, apportant une amélioration des conditions d'accueil des navires dans les deux bassins de Keroman. La mission de maîtrise d'œuvre engagée pour la réalisation des dragages a permis d'arrêter les solutions pour la gestion des sédiments. En 2015, la Région a poursuivi la mise au point du programme d'aménagement du terminal ferry du Naye à Saint-Malo et a engagé les négociations du financement du projet avec le concessionnaire et les compagnies maritimes.

■ Accompagner la modernisation des concessions et des ports d'intérêt régional [I.5 et I.6]

La Région, autorité concédante, a renouvelé au 1er janvier 2015, la concession du port de pêche de Brest, attribuée à la Société de le Criée de Brest. La nouvelle criée, prévue au contrat, a été mise en service à la rentrée 2015 ; la Région a apporté près de 574 K€ de subventions. S'agissant des travaux sous maîtrise d'ouvrage régionale, les travaux d'adaptation des infrastructures existantes ont été achevés à l'automne 2015, en lien avec l'ouverture de la criée.

Au titre du plan de compétitivité 2009-2015 de la réparation navale du port de Brest, la Région a versé en 2015, près de 5,5 M€ de subventions à la concession de réparation navale, avec une forte progression du nombre de navires reçus. Pour développer la construction et la réparation navale du port de Concarneau, une convention de financement des travaux a été signée fin 2015 (contribution régionale de 4,3 M€, de 2015 à 2018). Dans le cadre de la réforme de l'organisation du travail des grands ports maritimes (*Convention nationale collective unifiée* (CCNU)) et à l'instar de la *Charte de redynamisation* du port de commerce de Lorient, la Région a initié en 2015 une démarche collective de contractualisation pour optimiser les résultats de l'exploitation du port de pêche dans un cadre social adapté. S'agissant de la pêche, la Région a pris la présidence du Syndicat Mixte Lorient Keroman en janvier 2015 ; elle conduit les opérations de modernisation des bâtiments et équipements en assurant 60 % de leur financement.

■ Maintenance des infrastructures [I.3]

Des missions d'expertise et d'accompagnement ont été menées par la Région en vue de définir le programme pluriannuel de maintenance préventive (protection anti-corrosion) et curative (réparations) sur les infrastructures des trois ports.

Indicateur N° 1 [Contexte] Activité économique des ports	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Tonnage annuel de marchandises manutentionné dans les ports régionaux	7 583 153	7 560 771	7 023 569	6 822 690	6 893 654	6 447 167	7 546 900
Dont port de Lorient	2 667 539	2 688 144	2 493 201	2 382 672	2 373 963	2 278 948	3 049 700
Dont port de Saint-Malo	1 971 575	1 831 764	1 522 300	1 567 386	1 761 206	1 655 410	1 732 000
Dont port de Brest	2 944 039	3 040 863	3 008 068	2 872 632	2 758 485	2 512 809	2 765 200

Le trafic est en baisse pour les 3 ports régionaux, dans un contexte de repli du marché de la construction et de la production d'aliments du bétail en Bretagne :

A Brest (-9 %) l'activité a été pénalisée par le recul de - 13 % sur les conteneurs (grumes de bois et volailles congelées, 17% du trafic), de - 5 % de produits pétroliers (30 % du trafic) et de - 8 % des vracs agroalimentaires (32 % du trafic).

A Lorient (-4 %), le vrac de construction est en recul de -8 % (18 % des trafics). Le trafic destiné à la nutrition animale diminue également -4 % (39 % du trafic), alors que la filière des produits pétroliers est stable -0,2 % (41 % des trafics).

A Saint-Malo (-9,6 %), le trafic destiné à la filière de l'alimentation animale baisse de -21 % (26 % du trafic). A noter, le trafic en 2014 avait été exceptionnellement élevé. Le trafic baisse de -7 % pour les engrais et produits chimiques (62 % du trafic).

Indicateur N° 2 [Contexte] Fréquentation des ports	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Evolution du nombre de passagers annuel dans les ports régionaux	1 293 616	1 211 845	1 084 677	1 118 559	1 143 489	1 141 237	nc
Dont port de Lorient	9 166	3 056	8 604	7 660	6 965	7 230	nc
Dont port de Saint-Malo	1 216 148	1 157 163	1 066 915	1 085 673	1 104 348	1 114 542	1 082 000
Dont port de Brest	68 302	51 626	9 158	25 226	32 176	19 468	nc

Au total, le nombre de passagers est stable, en raison de la baisse du nombre de croisiéristes au port de Brest. Cependant, le port de Saint-Malo enregistre une reprise du trafic avec la Grande-Bretagne et les îles anglo-normandes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Chiffres clés

- 1,7 millions de passagers transportés dans les aéroports régionaux
- 42 destinations internationales au départ des 4 aéroports régionaux,(-20 vs 2014, principalement vols vacances)
- 316 583 passagers sur les destinations européennes, en progression de +8 %

Objectifs

[I] - Améliorer l'accessibilité aéroportuaire de la Région Bretagne en favorisant la modernisation des plates-formes aéroportuaires

Actions

[I - 1] Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

[I – 2] Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée / sortie sur le territoire régional

[I – 3] Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport de Notre Dame des Landes

Cadre de l'intervention

En application de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, la Région est propriétaire depuis le premier trimestre 2007 des aéroports de Brest, Dinard, Quimper et Rennes, dont elle assure l'aménagement, l'entretien et l'exploitation dans le cadre de concessions.

En 2009, la Région a ainsi renouvelé la délégation de service public de l'aéroport de Quimper, confiée au groupe Vinci Airport. Puis, les contrats de concession des aéroports de Rennes et Dinard ont été renouvelés en 2010 au sein d'une seule et même concession attribuée au groupement *Chambres de commerce et d'industrie* (CCI) de Rennes et Saint-Malo / *Vinci Airport*. La plate-forme brestoise est exploitée par la *CCI de Brest*, via un contrat initial conclu avec l'État.

Par ailleurs, en qualité d'autorité délégante, la Région organise le contrôle permanent de l'exécution technique et financière de l'ensemble de ces contrats de concession et poursuit son activité de contrôle des obligations réglementaires de sûreté et de sécurité.

La Région apporte également son soutien financier aux aéroports de Bretagne qui ne lui ont pas été transférés (Lorient, Morlaix, Lannion, et Saint-Brieuc) par le financement d'investissements ou d'obligations de services publics aéroportuaires.

Enfin, la Région Bretagne est membre du *Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes* (SMA NDDL). Ce syndicat relaie les participations des collectivités au financement de la plate-forme aéroportuaire. A ce titre, la Région Bretagne verse au SMA NDDL des subventions d'investissements dédiées au concessionnaire de l'Aéroport du Grand Ouest (maître d'ouvrage de la future plate-forme) et à l'Etat (maître d'ouvrage de la desserte routière). Elle contribue également aux frais de fonctionnement du syndicat mixte.

2,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

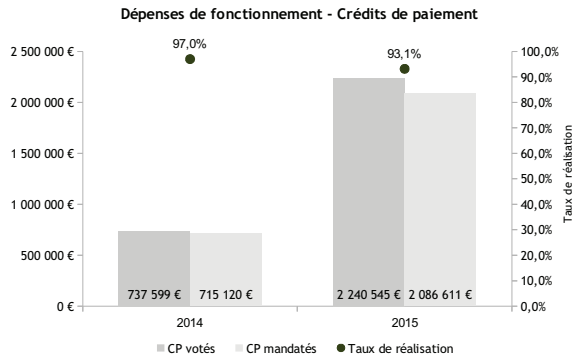

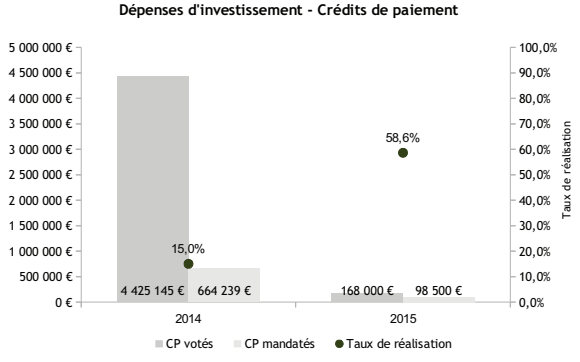

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	780 000 €	2 312 000 €
affectées	780 000 €	2 276 630 €

En fonctionnement :

- Financement de l'OSP de Lannion/Paris : 0,4 M€
- Accord cadre permettant la réalisation d'audits juridiques, financiers, sociaux et économiques des concessionnaires : 0,1 M€
- Fonctionnement du syndicat mixte de l'aéroport de Notre Dame des Landes : 0,1 M€
- Contentieux avances remboursables aéroport de Dinard : 1,5 M€
- Accompagnement Région renouvellement des aéroports de Quimper et Brest : 0,1 M€.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	350 000 €	30 000 €
affectées	350 000 €	17 000 €

En investissement :

- Engagement de 17 K€ pour l'aéroport de Brest – subvention des opérations initiées dans le cadre de la démarche « développement durable ».

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

Indicateur N° 1 [Contexte] Evolution du nombre de passagers	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
En pourcentage	+2,5 %	+7,2 %	+10,4 %	-2,5 %	-0,85 %	+2,6 %	+2,4 %
En valeur absolue	1 293 616	1 671 707	1 845 700	1 729 712	1 715 095	1 759 453	1 755 469

En France, le nombre de passagers a globalement progressé de +3 % en 2015. En Bretagne, le trafic est en hausse (+2 %), comme pour les 4 aéroports en compétence régionale (+ 2,6 %).

L'aéroport de Rennes progresse de +2,8 % et celui de Dinard de +13,5 %. L'aéroport de Brest reste stable à +0,2 % tandis que celui de Quimper régresse de -10,8 %. Le trafic de Rennes a en effet été dynamisé par son offre européenne (Rome, Barcelone, Londres, Dublin). L'offre aérienne de l'aéroport de Dinard a été renforcée pendant la saison estivale, alors que l'aéroport de Brest a été pénalisé par une contraction de son offre charter. Enfin, l'aéroport de Quimper a été impacté par une suspension de rotation sur la liaison avec Paris-Orly.

- **Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper [I.1]**

En 2015, les deux contrats de concession des aéroports de Rennes et Dinard et de l'aéroport de Quimper ne prévoyaient pas d'intervention financière régionale. Les investissements ont donc été intégralement autofinancés par les concessions elles-mêmes. Sur Rennes, le concessionnaire a engagé la remise en état des parkings des avions cargo et passagers et réalisé des investissements de renouvellement (tracteurs, passerelles…). A Dinard, des équipements divers ont été renouvelés (matériels d'assistance) et le local du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) rénové. A Quimper, le délégataire a poursuivi ses investissements de maintien en l'état de la plate-forme.

A Brest, le délégataire a finalisé les opérations initiées dans le cadre de la démarche « développement durable » et celles permettant de répondre à la réglementation sur les *Installations classées pour la protection de l'environnement* (ICPE). La Région a versé une subvention d'investissement à hauteur de 20 % du coût des opérations réalisées soit 11 K€.

En 2015, la Région a également lancé la procédure de renouvellement des concessions des aéroports de Brest et Quimper. Préalablement, les échéances de ces deux concessions ont été prolongées d'une année pour permettre la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité aéroportuaire, portant l'échéance des contrats au 31 décembre 2016. La concordance de leur terme a permis une mise en cohérence des conditions nouvelles d'exploitation des deux plate-formes. Conformément aux grandes orientations votées en 2015, l'exploitation des deux aéroports sera confiée à un opérateur unique, soit par un contrat unique mutualisant les aéroports, soit par deux contrats distincts. La Région a ainsi affirmé sa volonté de préserver les intérêts de chacune des places aéroportuaires tout en assurant leur pérennité.

Par ailleurs, la Région a clôturé le contentieux relatif aux avances remboursables effectuées par la *Chambre de commerce et d'industrie territoriale* (CCIT) de Saint-Malo/Fougères dans le cadre de la précédente concession de l'aéroport de Dinard, sans subir de préjudice financier.

- **Soutenir le développement des aéroports d'intérêt régional en tant que pôles importants d'aménagement du territoire régional [I.2]**

La Région a participé au financement de l'*Obligation de service public* (OSP) Lannion - Paris à hauteur de 400 K€ conformément à la convention financière, signée en 2011.

- **Accompagner la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes [I.3]**

Conformément au budget 2015 approuvé par le *Syndicat mixte aéroportuaire Notre-dame-des-landes* (SMA NDDL) la Région a participé au fonctionnement du syndicat à hauteur de 101 K€.

Aucune subvention d'investissement n'a été versée en 2015. Le SMA NDDL prévoit la reprise de ses versements uniquement après l'actualisation du calendrier de réalisation du projet.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 533 - Moderniser les voies navigables bretonnes

Chiffres clés

- 559 km de voies navigables
- 308 écluses

Dont 425 km, 191 écluses et 156 maisons éclusières en propriété Région

Documents cadre

Acte 2 du Schéma régional du tourisme (2012)

Objectifs

- [I] - Développer les usages nautiques et terrestres
- [II] - Conserver et aménager le patrimoine

Actions

- [I - 1] Réaliser les opérations de grosses réparations et d'aménagement pour les usages nautiques
- [I - 2] Réaliser les opérations de grosses réparations et d'aménagement pour les usages terrestres
- [II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau en restaurant les ouvrages hydrauliques
- [II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure

Cadre de l'intervention

La Région, bénéficiaire depuis 1989 du transfert des compétences de gestion et d'aménagement des voies navigables, est devenue le 1er janvier 2008, propriétaire du domaine public fluvial correspondant, en application de la loi du 13 août 2004. Elle assure l'entretien, l'exploitation et l'aménagement pour la valorisation touristique et environnementale de ce domaine, support de 425 km de voies navigables et des ouvrages.

[Indicateur contexte] Appréciation technique de l'état des ouvrages en 2014

Voie navigable	Barrages					Ecluses					Berges
	Nb	S	A	M	I	Nb	S	A	M	I	
Vilaine	**13**	85 %	0 %	8 %	8 %	**13**	92 %	8 %	0 %	0 %	M
Ille	**8**	50 %	38 %	0 %	13 %	**20**	55 %	35 %	10 %	0 %	M
Rance	**5**	80 %	20 %	0 %	0 %	**28**	46 %	21 %	21 %	11 %	I
Nantes à Brest (dont Pontivy-Guerledan)	**36**	33 %	36 %	22 %	8 %	**102**	21 %	50 %	24 %	6 %	M
Blavet (Hennebont à Pontivy)	**28**	14 %	36 %	46 %	4 %	**28**	18 %	29 %	54 %	0 %	I

S : Etat Satisfaisant / A : Etat acceptable / M : Etat moyen / I : Etat insuffisant

Depuis le 1er janvier 2014 cette compétence est assurée en maîtrise d'ouvrage directe, à l'exception de la partie comprise entre Chateaulin et l'embouchure de l'Aulne concédée au Conseil départemental du Finistère et de la rigole d'Hilvern concédée dans sa partie costarmoricaine au Conseil départemental des Côtes d'Armor.

8,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

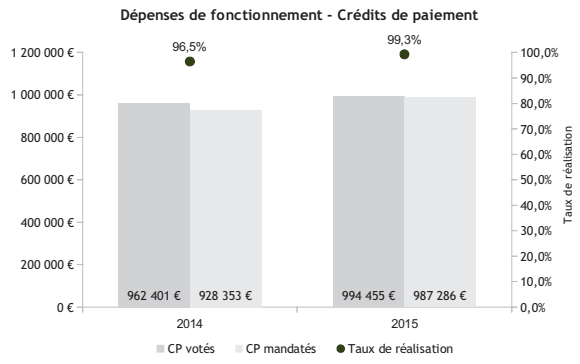

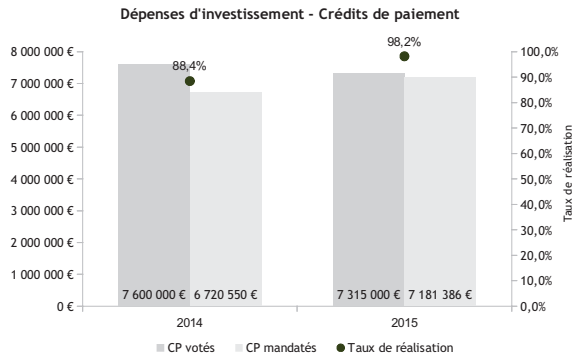

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	900 000 €	900 000 €
affectées	900 000 €	864 000 €

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est utilisé à 55 % par les achats de fluides et d'énergie nécessaires au fonctionnement des ouvrages, à 33 % pour le fonctionnement des matériels utilisés pour les activités en régie, à 6,5 % pour les subventions et indemnisations et à 5,5 % pour des études et taxes diverses.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	9 300 000 €	6 500 000 €
affectées	9 300 000 €	6 164 144 €

En investissement :

Le budget investissement permet le maintien de la navigabilité des cours d'eau et son accessibilité à la randonnée.

En 2015, la répartition des affectations est la suivante :

- Développement des usages nautiques : 23 %
- Développement des usages terrestres : 8 %
- Restauration des ouvrages hydrauliques : 19 %
- Conservation des infrastructures : 38 %
- Acquisition de moyens pour les travaux en régie : 7 %
- Subventions : 4 %

La vidange du lac de Guerlédan a eu une répercussion sur les conditions de navigation sur le Blavet et conduit à la fermeture de la section artificielle du canal de Nantes à Brest entre Pontivy et Rohan. Des travaux ont ainsi pu être réalisés, hors d'eau, impacté la programmation pluriannuelle.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Développer les usages nautiques [I-1]

En 2015, 22 portes d'écluses ont été remplacées par des portes neuves. 6 pontons d'accostage ont été construits sur la Vilaine et le canal d'Ille et Rance et des pontons spécifiques pour les canoés ont été constuits pour permettre des parcours sur l'aval de l'Oust et à Malestroit. Enfin, 5 bornes de récupération des eaux grises des bateaux ont été mises en service.

Indicateur N° 1 [I.1] Trafic aux écluses, en nombre de bateaux passants		Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Blavet	De Hennebont à Pontivy	126	97	114	95	45
Canal de Nantes à Brest	De Redon à Malestroit	2 178	2 316	2 366	2 445	2 375
	De Malestroit à Josselin	1 451	1 443	1 336	1 211	1 489
	De Josselin à Rohan	354	364	355	333	386
	De Rohan à Pontivy	82	79	97	83	/
Redon		3 721	3 636	3 600	3003	3073
Vilaine	De Redon à Messac	1 694	1 730	1 837	1 768	1 932
	De Messac à Rennes	824	768	817	727	708
Canal d'Ille et Rance	De Rennes à Hédé	529	473	475	462	406
	De Hédé à Dinan	576	528	506	540	444
	Ecluse du Chatelier	5 116	4 930	4 693	4 820	4 940

■ Développer les usages terrestres [I-2]

Les neuf derniers kilomètres de la section morbihannaise de la rigole d'Hilvern ont été aménagés en sentier de randonnée en continuité des aménagements faits par le Conseil départemental des Côtes d'Armor sur 40 km en section costarmoricaine. La liaison Bosméléac/Canal de Nantes à Brest est désormais aménagée en totalité.
L'aménagement du tour du plan d'eau de Bosméléac a été engagé en 2015 dans la perspective d'offrir à la randonnée un nouveau circuit de 4 km. Enfin, 10 km de chemin de halage ont été réparés suite aux dégâts subis par les dernières crues.

■ Sécuriser la gestion des cours d'eau en restaurant les ouvrages hydrauliques [II-1]

Les voies navigables constituent une machine hydraulique dont la gestion influe sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau qu'elles empruntent. La sécurisation de cette gestion est un enjeu important qui passe par la modernisation des ouvrages.

Indicateur N° 2 [II-1] Taux de motorisation des vannes de crue	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Blavet - canal de Nantes à Brest	58 %	77 %	89 %	100 %	100 %	100 %
Vilaine - canal d'Ille et Rance	73 %	73 %	73 %	73 %	73 %	73 %

Le barrage à clapet d'Inzinzac Lochrist sur le Blavet, et celui de St Samson sur l'Oust ont été démontés et reconfigurés pour assurer leur fonctionnement optimal. Ces deux ouvrages s'étaient en effet montrés défaillants lors des crues récentes.

La sécurisation de la gestion des cours d'eau, en respect des enjeux environnementaux, passe également par la réduction de l'impact des ouvrages de navigation sur la continuité écologique.

Indicateur N° 3 [II-1] Franchissabilité des ouvrages de navigation par les poissons migrateurs (liste 2 - échéance 2017)	Kilométrage concerné	Nombre d'ouvrages concernés	Nombre d'ouvrages franchissables	% réalisé
Vilaine	137 km	13	10	77 %
Ille	84 km	5	0	0 %
Rance		5	5	100 %
Nantes à Brest (Oust)	51 km	12	6	50 %
Blavet	35 km	17	0	0 %

En application du Code de l'environnement (L214-17), l'État a classé, le 10 juillet 2012, les cours d'eau au regard de leur état écologique et notamment de leurs potentialités biologiques. Ce classement porte, pour les ouvrages, l'obligation d'adaptation dans un délai de cinq ans à compter de la date de classement. L'échéance réglementaire est donc fixée à 2017.

■ Conserver et aménager l'infrastructure[II-2]

En complément des interventions sur les équipements fluviaux (écluses, ouvrages hydrauliques), les investissements concernent également les berges, les maisons éclusières, le patrimoine arboré.
En 2015, les berges des cours d'eau navigables ont été réparées sur près de 3,5 km, des ouvrages maçonnés (tels que déversoirs, quais) ont été rejointoyés. Ces interventions (grosse réparation) sont multiples et géographiquement dispersées. Elles n'aménagent pas le domaine pour la pratique d'usages spécifiques mais permettent sa conservation.
Les travaux de sécurisation d'une falaise au droit de Lanvallay sur la Rance ont été engagés fin 2015 et permettront la réouverture, en 2016, du chemin de halage, fermé pour raison de sécurité, depuis 2003.
Un nouvel appel à projets pour une seconde vie des maisons éclusières inoccupées a été lancé sur une thématique *Navigation*, en lien avec le *Comité régional du tourisme* (CRT), et co-financé sur les programmes 533 et 812.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission VI.

Pour une exemplarité environnementale

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SECEP_03-DE

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 38 % des masses d'eau bretonnes en bon état écologique au titre de la Directive cadre européenne (DCE)
- Consommation finale d'énergie : 6 904 ktep (2012)
- Consommation d'électricité : 21 627 GWh (2013)
- Production d'énergie électrique : 2 530 GWh (2013)
- Taux de couverture : 11 ,7 % (2013)
- Production d'énergie renouvelable : 542 ktep (soit 7,4 % de couverture) (2012)
- 26 % de la surface de la Bretagne couverte en réservoir régionaux de biodiversité (2014)
- 48 % des communes bretonnes abritent au moins une espèce remarquable (2014)
- 38 % du territoire est fortement artificialisé (2014)

Source : GIP Bretagne environnement

En Bretagne, la prise en compte de l'environnement est partie prenante des enjeux de développement durable du territoire, à la convergence des questions d'aménagement du territoire, de qualité de vie, de croissance économique et d'emploi.

La Région s'est engagée activement pour amplifier et accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique comme réponse régionale à l'accord de Paris issu de la COP21 de décembre, à travers notamment :

- la candidature pour une compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau,
- la définition du *Plan breton pour l'eau* avec l'ensemble des acteurs bretons réunis au sein de la *Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques*
- la mise en œuvre du *Plan bâtiment durable breton*,
- l'approbation du *Schéma régional de cohérence écologique*,
- l'approbation du *Plan régional de gestion des déchets dangereux*,
- enfin, le projet SMILE, porté par la Région Bretagne en partenariat avec la Région Pays de la Loire, a été retenu dans le cadre de l'appel à candidature pour le déploiement des réseaux électriques intelligents.

En 2015, le cadre législatif a fortement évolué, faisant de la Région la collectivité cheffe de file en matière de biodiversité et d'énergie. Les lois de réforme territoriale, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte et la future Loi Biodiversité permettent un changement d'échelle, confiant à la Région des responsabilités en matière de promotion de l'économie circulaire, fixant des objectifs forts en matière d'efficacité énergétique, lui transférant des compétences nouvelles en matière de déchets. Enfin, la Région est dotée d'un nouvel outil de planification, le *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET).

La Région, devenue autorité de gestion du FEDER-FSE et du FEADER, s'est impliquée très fortement en 2015 dans l'élaboration de ces programmes et de leurs déclinaisons opérationnelles, sur l'ensemble des thématiques environnementales. Dans le cadre du FEDER, une mesure spécifique est dédiée aux questions énergétiques. Concernant le FEADER, un travail collaboratif associant les politiques environnementale et agricole a permis d'intégrer les questions de biodiversité, de préservation de la qualité de l'eau, les enjeux énergétiques et climatiques dans le projet de programme opérationnel, offrant un cadre d'intervention nouveau sur certains axes de cette politique.

Enfin, le nouveau *Contrat de plan État Région* 2015-2020 comporte un volet *transition écologique et énergétique* ambitieux.

État d'avancement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au 31 décembre 2015

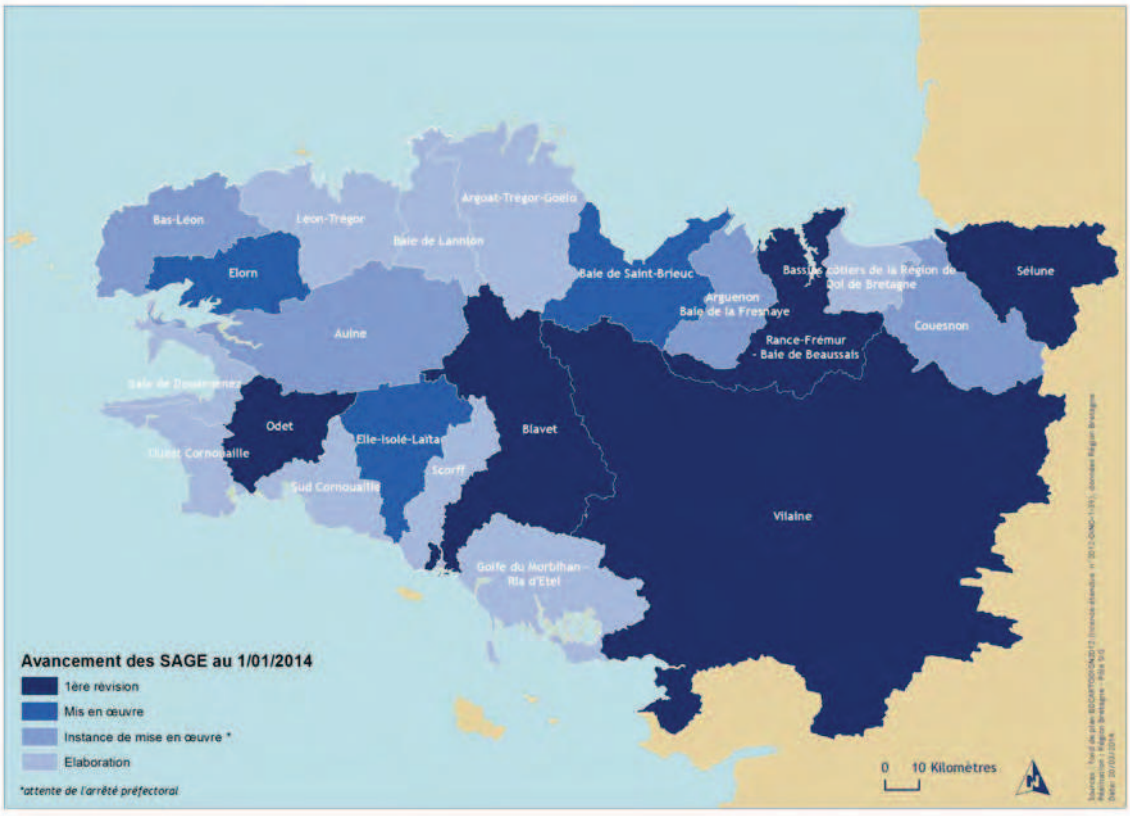

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ L'approche territoriale de l'action régionale

L'année 2015 a été marquée par l'adoption du *Schéma régional de cohérence écologique* (SRCE), piloté conjointement avec l'Etat.

Quatre principes majeurs ont orienté la construction du SRCE dans une démarche de territorialisation : l'adaptation au contexte écologique breton, caractérisé par une mosaïque de milieux naturels diversifiés et imbriqués ; la valorisation des espaces dits de nature ordinaire dans le fonctionnement écologique du territoire breton ; la reconnaissance d'une responsabilité de l'ensemble des territoires dans le fonctionnement écologique régional ; et le respect du principe de subsidiarité, en laissant la marge de manœuvre nécessaire aux territoires dans le cadre de leurs propres démarches locales.

Issue d'un travail de concertation approfondie, la trame verte et bleue bretonne repose sur une répartition du territoire régional en trois catégories : les réservoirs régionaux de biodiversité qui représentent 26 % de la surface du territoire régional; les corridors écologiques régionaux qui présentent un enjeu de déplacement pour certaines espèces à l'échelle régionale ; et, particularité bretonne, les 28 *Grands ensembles de perméabilité* (GEP), qui sont des territoires présentant des caractéristiques homogènes au regard des possibilités de connexion entre milieux, de l'occupation des sols et des pressions humaines.

L'intervention régionale, en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, s'oriente vers le soutien de projets de territoire trame verte et bleue, et favorise ainsi l'émergence de stratégies de territoire. Le dispositif du *Contrat nature territorial* a ainsi été mobilisé en ce sens par certains territoires. L'écriture du *Programme de développement rural breton* (PDRB) mobilisant les financements européens FEADER a également été l'occasion d'introduire une mesure inédite en France, dédiée à l'élaboration de programmes d'actions territoriaux en faveur des continuités écologiques, et à la mise en œuvre opérationnelle des actions de préservation et de restauration. Les fonds communautaires réservés à cette mesure sur la période 2014-2020 s'élèvent à 2,3 M€.

Les objectifs de préservation ou de remise en bon état de la trame verte et bleue régionale par *Grand ensemble de perméabilité*

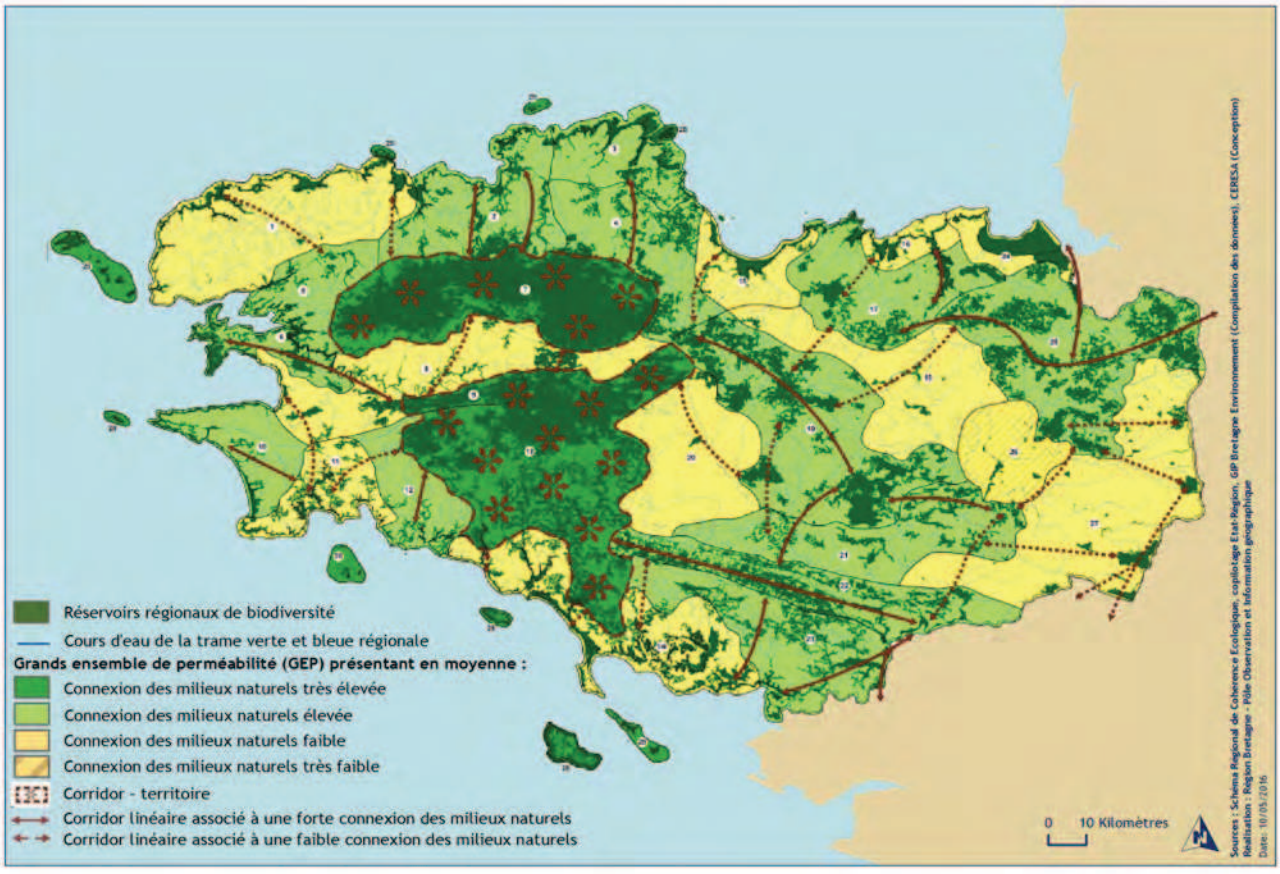

Source : Région Bretagne/DREAL Bretagne

Cette carte du *Schéma régional de cohérence écologique* attribue des objectifs de préservation ou de remise en état de la trame verte et bleue régionale par type de corridors et de *Grand ensemble de perméabilité* (GEP). Il s'agit de :

-préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels, pour les corridors écologiques territoires et linéaires présentant une forte connexion des milieux naturels et pour les GEP ayant un niveau très élevé de connexion des milieux naturels ;

-conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels, pour les GEP présentant un niveau élevé de connexion des milieux naturels ;

-restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels, pour les corridors écologiques linéaires présentant une faible connexion des milieux naturels et pour les GEP ayant un faible niveau de connexion des milieux naturels ;

-restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels dans un contexte de forte pression urbaine, pour les milieux naturels présentant un niveau de connexion très faible.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ L'approche de développement durable dans les politiques régionales

Les axes de la politique régionale relative au climat et à l'environnement répondent aux enjeux du développement durable. La définition des priorités s'exprime à deux niveaux, stratégique et opérationnel :

- dans les principaux exercices de planification (SRCAE, SRCE, *Plan climat-énergie territorial* (PCET), notamment) et les stratégies régionales afin que, partout où cela s'avère possible, les orientations proposées tiennent compte des équilibres indispensables entre les axes du développement durable. La Région l'exprime pour ses propres interventions ainsi que pour les partenaires qu'elle accompagne dans le cadre de ces démarches.

- la refonte des principaux dispositifs d'intervention qu'elle propose prend en compte, dès la conception, les enjeux de la responsabilité sociétale, économique, sociale et, par essence, environnementale : par le meilleur usage des ressources, la relocalisation des filières, la performance énergétique, la gouvernance responsable, les principes de participation démocratique, la responsabilité sociétale, les principes d'aménagement durable.

> **Zoom Padus :** les réserves naturelles régionales

PADUS a permis d'intégrer de nouveaux objectifs au cours de la refonte de la politique des espaces naturels remarquables. Le rôle de l'*Espace remarquable de Bretagne* (ERB) est désormais considéré dans un cadre plus large que la préservation et la valorisation de la biodiversité. A titre d'exemple, l'incitation à la participation des acteurs locaux au fonctionnement et à la gouvernance a été renforcée par des bonifications financières. Le rôle de maillage territorial des réserves a été réaffirmé. En ce qui concerne la mission d'éducation à l'environnement et au développement durable des espaces naturels remarquables, une attention est portée aux publics fragiles.

III. Les leviers d'action et moyens de mise en œuvre

Le cadre législatif a profondément renforcé la responsabilité des Régions en matière de planification des enjeux environnementaux. La Région a ainsi vocation à rassembler les acteurs du territoire sur ces thématiques pour définir des stratégies et participer à leur mise en œuvre. Pour ce faire, elle mobilise de l'expertise technique et de l'ingénierie territoriale, aussi bien pour l'élaboration des exercices de planification que pour le montage de projets ou d'expérimentations : le réseau des *Espaces info énergie*, les territoires de *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux* (SAGE), les observatoires régionaux portés par le *Groupement d'intérêt public* (GIP) *Bretagne environnement* (eau, énergie et gaz à effet de serre, biodiversité, déchets) sont ainsi autant de relais des politiques régionales.

S'agissant des enjeux concernant le climat, l'air et l'énergie, la gestion des déchets dangereux ou la cohérence écologique, elle exerce un rôle de planification et coordonne les différentes parties prenantes du territoire régional.

➔ Moyens humains

Mission 6 - Pour une exemplarité environnementale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :	2015
Catégorie A	24,0
Catégorie B	2,7
Catégorie C	7,6
Temporaires	2,0
Total ETP	36,3
Total Masse salariale	1 904 106 €

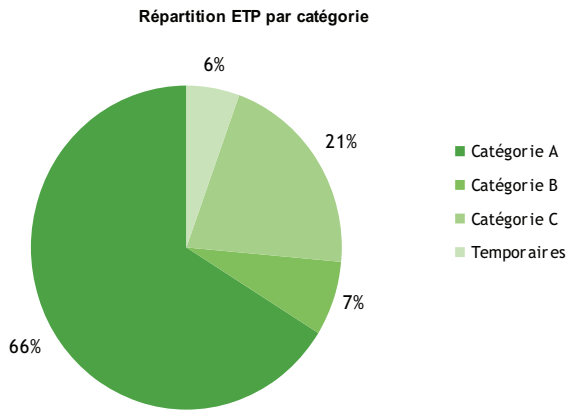

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Répartition des dépenses

Répartition des dépenses de la mission 6 par nature en 2015 (CP mandatés)

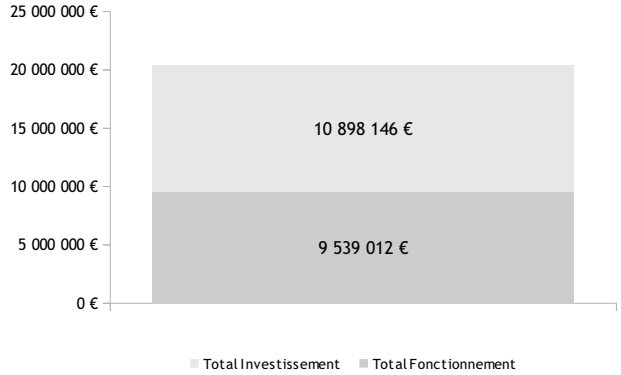

Répartition des dépenses de la Mission 6 par orientation stratégique - 2015 [Total des CP mandatés en I et F]

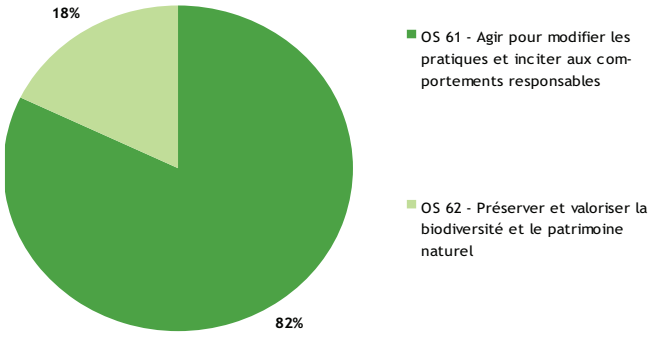

■ Dépenses par orientation stratégique

Mission 6 - Pour une exemplarité environnementale	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
OS 61 - Agir pour modifier les pratiques et inciter aux comportements responsables	16 792 359 €	17 278 427 €	97%
Fonctionnement	6 779 079 €	6 825 000 €	99%
Investissement	10 013 280 €	10 453 427 €	96%
OS 62 - Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel	3 644 800 €	4 006 573 €	91%
Fonctionnement	2 759 933 €	3 110 000 €	89%
Investissement	884 867 €	896 573 €	99%
Dépenses totales de la Mission 6 (I et F)	20 437 159 €	21 285 000 €	96%
Total Fonctionnement	9 539 012 €	9 935 000 €	96%
Total Investissement	10 898 146 €	11 350 000 €	96%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Chiffres clés

- 38 % des masses d'eau en bon état au titre de la DCE
- 100 % de la Bretagne couverte par des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- 60 % d'agriculteurs engagés dans un changement de pratiques sur les 8 baies concernées par les marées vertes

Documents cadre

- Directive cadre sur l'eau (DCE) - 2000
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2009-2015)
- Directive Inondation 2007
- Plan Breton pour l'Eau (en cours de finalisation)
- Plan Algues vertes 2011-2015 et sa déclinaison en 8 chartes de Territoire

Objectifs	[I] - Contribuer à la planification et la gouvernance des politiques de l'eau	[II] - Soutenir les projets des territoires hydrographiques	[III] - Accompagner, évaluer l'action et communiquer
Actions	[I - 1] Décliner les orientations stratégiques relatives à la gestion de l'eau	[II - 1] Soutenir les projets eau répondant aux objectifs de gestion intégrée et durable de l'eau sur les territoires de SAGE	[III - 1] Accompagner, suivre et évaluer l'action des territoires hydrographiques
	[I - 2] Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE	[II - 2] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	[III - 2] Mener et soutenir des actions régionales contribuant à une gestion durable de l'eau

Cadre de l'intervention

Le Conseil régional a poursuivi la rédaction du *Plan breton pour l'eau* (PBE) avec l'ensemble des acteurs bretons réunis au sein de la *Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques* (CBEMA). Ce plan constituera la feuille de route stratégique des partenaires bretons pour répondre aux objectifs ambitieux du nouveau SDAGE 2016-2021, validé fin 2015. Par ailleurs, la Région a repris en 2015 les actions d'animation, de concertation, de formation et de coordination des acteurs de l'eau (Etat, Agence de l'Eau, Conseils départementaux, syndicats mixtes porteurs d'actions de gestion de l'eau notamment), missions assurées par l'Agence de l'Eau et l'Etat jusque fin 2014. Enfin, saisissant l'opportunité faite aux Régions par la loi NOTRe d'acquérir une compétence sur l'eau, le Conseil régional a validé lors de sa session d'octobre 2015, un acte de candidature pour une compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau.

Sur les territoires, la Région accompagne et finance les *Commissions locales de l'eau* (CLE) et les porteurs de programme d'actions qui définissent et mènent des projets de reconquête de la qualité des eaux, à l'échelle de bassins versants hydrographiques. Elle met également à disposition de ses partenaires et des territoires, des outils de développement de la connaissance et d'évaluation, comme le *Centre de ressources et d'expertises sur l'eau de Bretagne* (CRESEB), ou l'*Observatoire régional de l'eau*.

7,5 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

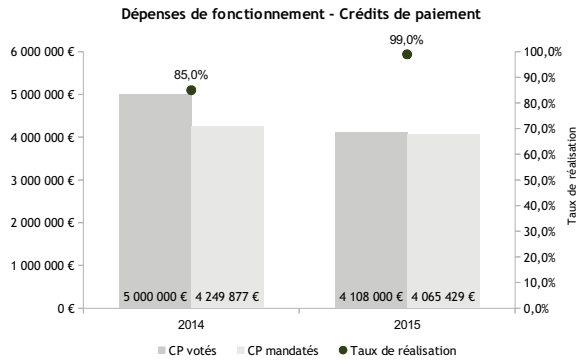

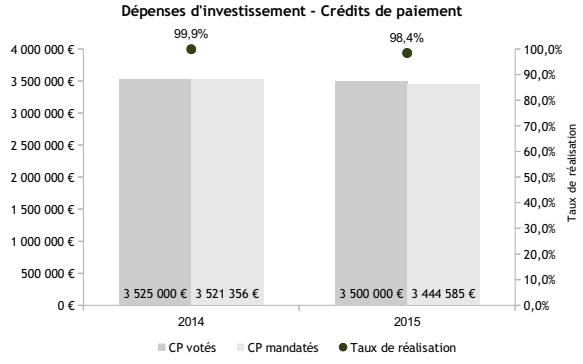

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	5 825 000 €	5 675 000 €
affectées	5 424 832 €	5 073 902 €

En fonctionnement :

- [I-1] 100 K€ (2 %) ont été mobilisés sur la mise en œuvre d'une gouvernance rénovée et plus participative de la politique de l'eau (animation de la CBEMA et de ses groupes de travail, structuration et soutien de réseaux...).

- [I-2] La Région a consacré 650 K€ (13 %) au soutien de l'animation et l'ingénierie technique nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre des 21 SAGE bretons.

- [II] 65 % des crédits affectés (3,3 M€) sont engagés pour accompagner les acteurs des territoires de SAGE et de bassins versants (BV), et soutenir les projets et actions menées sur les bassins versants afin de reconquérir la qualité des eaux.

- [III-1] Le soutien aux études et à l'évaluation des politiques de l'eau représente près de 20 % des crédits en 2015 (950 K€).

Autorisations de programme	2014	2015
votées	4 000 000 €	4 000 000 €
affectées	3 999 591 €	3 809 223 €

En investissement :

Compte-tenu d'un gel de 4 %, la totalité de l'enveloppe disponible a été affectée au soutien aux investissements dans le domaine de l'eau attribués dans le cadre d'un appel à projets intitulé *Programme opérationnel d'investissements* (POI) [II-1]. Il permet de sélectionner les projets ayant un impact positif significatif sur la qualité de l'eau.

A noter : le financement de l'étude préalable aux travaux de restauration de la continuité écologique sur les Voies Navigables sur ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Contribuer à la gouvernance et à la planification des politiques de l'eau [I-1]**

Le Conseil régional a poursuivi son implication dans la mise en œuvre d'une gouvernance régionale de l'eau rénovée, plus participative, associant l'ensemble des acteurs impactant la gestion de l'eau au sein de la *Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques* (CBEMA), qu'il pilote et anime aux côtés du Préfet de région (2 réunions en 2015).

Par ailleurs, une première version du *Plan breton pour l'eau,* co-élaborée avec les partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau CD22, CD29, CD35) a été soumise à la CBEMA au printemps 2015. Les membres de la CBEMA ont ainsi été impliqués sur deux chapitres importants du PBE : l'amélioration de la gouvernance et de l'organisation des acteurs de l'eau, et la transversalité des politiques publiques au service d'une gestion intégrée de l'eau. 3 groupes de travail animés par la Région ont ainsi produit des pistes d'actions sur les questions suivantes liées à la gouvernance de l'eau, identifiées comme prioritaires par les acteurs de l'eau :

Comment améliorer les termes de la démocratie de l'eau, par une gouvernance à la fois plus représentative et plus participative ? Comment renforcer les liens entre les instances de l'eau et celles des autres politiques ? Comment faciliter l'appropriation de la politique de l'eau alors qu'elle traite de sujets scientifiques et juridiques complexes, et en évolution constante ?

Enfin, le Conseil régional participe à la gouvernance et à la planification de la gestion de l'eau à l'échelle locale. Il est représenté au sein de chacune des 21 *Commission locale de l'eau* (CLE), qui couvrent le territoire breton et élaborent les *Schémas d'aménagement et de gestion des eaux* (SAGE) dans les territoires hydrographiques. Les élus impliqués ont ainsi bénéficié de 4 journées d'échanges (suivies par la moitié des élus concernés) sur des thématiques liées à l'eau et la politique du Conseil régional. Par ailleurs, le Conseil régional soutient financièrement le fonctionnement des SAGE.

■ **Soutenir les projets opérationnels de gestion intégrée de l'eau sur les bassins versants et les SAGE [II.1]**

Avec 65 % du budget de fonctionnement et 100 % du budget d'investissement du programme, le soutien régional est attribué en majorité aux acteurs locaux qui mettent en œuvre des projets de gestion équilibrée de la ressource en eau.

En fonctionnement, le soutien porte sur l'ingénierie d'animation, des conseils, des expertises et de l'appui technique et s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle génération de *Projets de territoires pour l'eau (PTE)*. Définis à l'échelle de bassins versants ou de SAGE, ces derniers proposent une organisation territoriale optimisée prenant en compte la réforme territoriale de la loi NOTRe et sont construits en concertation, autour d'objectifs de résultats partagés. Ils programment des actions sur des zones prioritaires et mobilisent au mieux les leviers pouvant impacter l'eau (agriculture, économie, aménagement du territoire, littoral notamment). 1/3 des territoires se sont appropriés la démarche accompagnée par la Région et ses partenaires institutionnels en 2015, la mise en place est progressive.

En 2015, la Région a ainsi financé 70 maîtrises d'ouvrages locales (Syndicats mixtes de bassins versants, EPCI, chambre d'agriculture, associations...), mettant en œuvre des actions de gestion de l'eau sur leurs territoires, telles que des conseils auprès des agriculteurs incitant à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, des démonstrations et formations sur des pratiques et techniques moins polluantes, la formation de techniciens communaux au désherbage sans produits phytosanitaires, des actions de communication et de sensibilisation du grand public sur des pratiques de jardinage au naturel, ou encore des gestes d'économie d'eau.

En investissement, la Région finance des projets nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques identifiés dans les PTE. Ce soutien passe par un appel à projets annuel : le *Programme opérationnel d'investissements* (POI). Ainsi, en 2015, le Conseil régional a accompagné 82 projets d'investissement visant un impact sur la qualité de l'eau, pour un montant de 3,8 M€. Il s'agit, par exemple, de travaux d'assainissement en lien avec une problématique bactériologique sur le littoral, de création de zones d'expansion de crûes, de passes à poissons, de matériel de désherbage mécanique pour les collectivités n'utilisant plus de produits phytosanitaires.

■ **Accompagner les projets territoriaux concernés par les Algues vertes [II.2]**

Les 8 baies bretonnes concernées par ce phénomène, ont signé en 2012 ou en 2013 chacune une *Charte de territoire algues vertes*, en déclinaison du *Plan algues vertes 2011 – 2015*. Pour cette dernière année de mise en œuvre, un plafond de 60 % semble être atteint, encore loin de l'objectif initial de 80 %, en terme de mobilisation et d'engagement des agriculteurs dans des changements de pratiques permettant de réduire significativement les fuites d'azote. Les freins à la mobilisation, structurels, apparaissent plus difficiles à lever en période de crise agricole. La mise en œuvre des autres volets du *Plan algues vertes*, tels que la valorisation économique des produits via des filières spécifiques, est aussi ralentie.

Indicateur N°1 [II.2] Agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Nombre d'agriculteurs engagés	175	1 050	1 736	1 850	2 400
% d'agriculteurs engagés	6,5 %	35 %	56 %	60 %	80 %

Cet indicateur est transversal avec la politique agricole menée par la Région : l'animation et la sensibilisation participant à la mobilisation des agriculteurs sont financées sur ce programme 611, l'accompagnement individuel des exploitants agricoles dans les baies concernées par les algues vertes est financé sur le programme 231.

■ **Accompagner, suivre et évaluer l'action des territoires [III-1]**

Le Conseil régional s'implique fortement dans la réalisation et la mise à disposition d'études et de données, éléments indispensables aux acteurs pour piloter et évaluer les politiques et projets mis en œuvre. Ainsi, la Région coordonne depuis 2015, avec l'appui du C*entre de Ressources et d'expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB*), un volet partenarial sur l'acquisition et le partage de connaissances, qui permet d'identifier et de financer les études à mener pour répondre aux besoins des territoires et des financeurs. En 2015, 12 études ont été accompagnées par la Région, et les journées d'échanges et de transfert de connaissance organisées par le CRESEB ont rassemblé près de 300 participants.

Le Conseil régional poursuit par ailleurs son implication au sein du GIP *Bretagne environnement*, qui structure, valorise, et met à disposition des données sur l'eau à l'échelle des territoires hydrographiques (SAGE et BV), permettant ainsi de mieux piloter et évaluer l'action menée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 14,3 Mt de CO_2 émises en 2014 liées à la consommation d'énergie
- 20 400 GWh de consommation électrique en 2014, couverte à 13,3 % par la production énergétique bretonne
- 1 224 MW éoliens terrestre autorisés en 2015

Source : OREGES

Documents cadre

- Schéma régional climat air énergie (SRCAE)
- Pacte électrique breton - 2010
- Feuille de routes *Smarts grids* en Bretagne 2014-2020
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux

Programme 612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Objectifs	Actions
[I] - Pour une vision intégrée et transversale des enjeux sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air	[I - 1] Coordonner et animer l'action climatique régionale
	[I - 2] Contribuer aux démarches de planification
[II] - Mettre en œuvre le pacte énergétique breton	[II - 1] Favoriser la maîtrise de l'énergie
	[II - 2] Promouvoir le développement et le recours aux énergies renouvelables
	[II - 3] Garantir l'approvisionnement énergétique de la Bretagne
[III] - Développer des outils de déploiement des politiques énergétiques et climatiques régionales	[III - 1] Sensibiliser aux questions énergétiques
	[III - 2] Développer une ingénierie territoriale
	[III - 3] Utiliser les outils d'ingénierie financière pour le financement des investissements énergétiques
	[III - 4] Mieux connaître et développer les filières économiques bretonnes sur l'énergie
	[III - 5] Connaître et analyser la situation énergétique bretonne
[IV] - Connaître et améliorer la gestion des déchets dangereux dans une logique de prévention	[IV - 1] Connaître les gisements et suivre les données
	[IV - 2] Favoriser l'action par la prévention, la gestion et l'innovation

Cadre de l'intervention

2015 s'est achevée par l'*Accord de Paris* obtenu à l'issue de la COP21 qui, au préalable, avait suscité une mobilisation autour du changement climatique sans précédent. Avec la loi pour la *Transition énergétique pour la croissance verte* (TECV) du 17 août 2015, les politiques climat et énergie bénéficient d'une trajectoire législative affirmée pour la transition énergétique bas carbone. A son échelle, le *Schéma régional climat air énergie* (SRCAE) de Bretagne apporte aux politiques régionales et territoriales les objectifs à 2020 et 2050 nécessaires pour engager une politique mobilisatrice pour le climat.

La loi TECV et la loi NOTRe ont particulièrement marqué le cadre de ce programme. La première a modifié le rôle des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la transition énergétique, permettant de réfléchir sur l'articulation entre les objectifs et les moyens d'actions des différentes collectivités notamment. La seconde a largement modifié le périmètre des compétences régionales avec le transfert aux Régions de la planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets (dangereux, non dangereux, issus du bâtiment et des travaux publics). En conséquence, ce transfert a modifié le paysage des acteurs intervenant dans ce domaine, tant au plan technique que financier.

Le *Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux* a été approuvé en session d'avril 2015 dans sa version soumise à la consultation du public, marquant ainsi une étape clé dans l'élaboration de ce document.

4,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

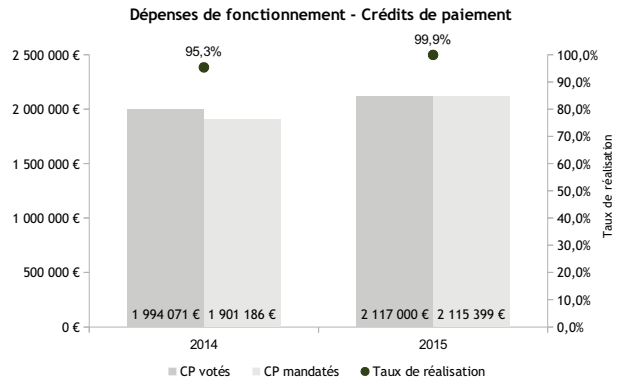

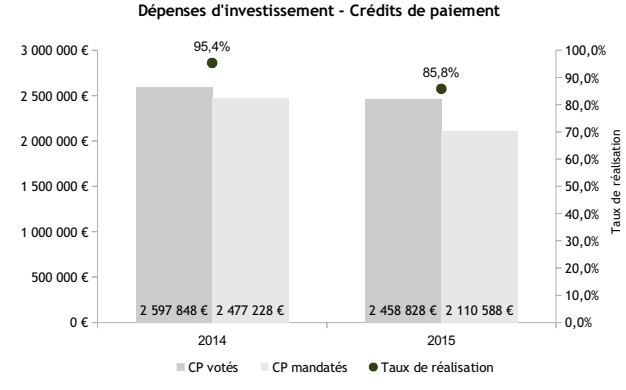

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	2 625 000 €	2 125 000 €
affectées	2 309 998 €	2 033 162 €

En fonctionnement :

L'ingénierie territoriale dans le domaine de l'énergie (III-I et III-2) continue de représenter la part majoritaire des AE (35 %)

Les actions en faveur du domaine de la maîtrise de l'énergie représentent le deuxième poste d'AE (23 %), traduisant l'importance de la place donnée à ce pilier du *Pacte électrique breton*. A noter que les crédits relatifs au déploiement des plates-formes locales de rénovation de l'habitat sont toujours affectés au programme 104 en 2015.

Le développement des énergies renouvelables constitue le troisième poste, contribuant ainsi à porter la mise en œuvre des objectifs du deuxième pilier du *Pacte électrique breton*, malgré les difficultés croissantes dans l'acceptation de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable. Le soutien aux observatoires (énergie /gaz à effet de serre / déchets) reste minoritaire en termes d'engagement financier mais conserve cependant un caractère indispensable.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	3 100 000 €	3 100 000 €
affectées	3 100 000 €	2 052 547 €

En investissement :

La majorité des AP est consacrée au développement des énergies renouvelables (75 %), avec une part dominante pour le développement des énergies marines

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Une année de mobilisation en amont de la COP21, événement aux attentes historiques [I]

Actif pour le climat, notamment depuis ses participations continuelles aux *Conférences des parties* (COP) à partir de 2006, le Conseil régional a soutenu de nombreuses initiatives en Bretagne qui ont pu émerger en amont de la COP21. Sur l'ensemble des événements qui ont contribué à entretenir un rythme de mobilisation tout au long de l'année, deux ont particulièrement marqué la dynamique : *Breizh Transition* a rassemblé les acteurs économiques de la transition énergétique à Quimper, tandis que *La pluie et le beau temps* donnait corps au mouvement citoyen à Rennes.

■ La mise en œuvre du pacte énergétique breton [II]

Avec la deuxième année du programme expérimental *Vir'Volt ma maison* sur le Pays de Saint-Brieuc, la montée en puissance du nombre de dossiers traités a été confirmée avec l'extension du dispositif, en fin d'année 2014, à tous les modes de chauffage. La qualité de l'offre de service des entreprise a pu être développée et calibrée, au bénéfice des particuliers, notamment avec le déploiement de la mention RGE (*Reconnu garant de l'environnement*)

Le développement des énergies renouvelables s'est articulé autour :

1/ des projets liés à la biomasse, et de la validation de la feuille de route 2015-2020 du *Plan bois énergie Bretagne* par ses partenaires techniques et financiers ;

2/ des études de définition d'un fonds d'investissement en faveur du déploiement des *Énergies marines renouvelables*.

En matière de réseaux intelligents, c'est la candidature du grand ouest, portée par le Conseil régional de Bretagne, à l'appel à projets national sur les *Réseaux électriques intelligents* (REI), qui a marqué l'année par une très forte mobilisation des acteurs bretons et ligériens autour du projet baptisé *SMILE*.

Indicateur N° 1 [II] Réalisations en matière d'énergie renouvelables	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible
Taux de réalisation du Schéma régional éolien : en MW instruits	1 100	1 171	1 224	1 370	NC	1 800 (en 2020)
Taux de réalisation du Schéma régional éolien : en MW autorisés	993	1 113	1 114	1 214	1 224	-
Puissance cumulée (en MW) de chaufferies bois énergie installées (depuis 2005)	94	103,7	109	112,4	114,9	112,4

■ Le développement des outils de déploiement des politiques énergétiques locales [III]

La dynamique territoriale, lancée en 2012 avec l'appel à projets *Boucle énergétique locale* (BEL), s'est poursuivie avec une quatrième session, qui a permis de retenir deux nouveaux territoires engagés (*Association des Iles du Ponant* et Vannes Agglomération) portant ainsi à 65 % l'atteinte de l'objectif fixé à 2020. Il convient de noter que tous les projets bretons qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet national sur les *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* (TEPCV) étaient lauréats de l'appel à projets régional BEL.

Indicateur N° 2 [III-2] Territoires engagés dans une démarche de boucles énergétiques locales	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2020
Nombre cumulé de projets retenus dans l'appel à projets / nombre de projets instruits par la Région	4/12	7/18	10/21	12/24	20

Le déploiement des *Plate formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH)*, initiées avec le premier appel à projets lancé début février avec l'*Agence de développement et de maîtrise de l'énergie* (ADEME), s'est poursuivi et renforcé : fin 2015, 18 territoires étaient engagés dans une étude pré-opérationnelle ou dans la phase opérationnelle de mise en place d'une plate-forme. Un réseau des techniciens en charge de la mise en place des plates-formes s'est également constitué, qui a permis au travers de groupes de travail spécialisés, d'avancer sur la définition et la mise en œuvre des outils numériques et sur le financement de la rénovation.

La vingtaine de conseillers info énergie des *Espaces info énergie* (EIE) bretons, les 40 *Conseillers en énergie partagés* (CEP), qui apportent aux collectivités des conseils de qualité, et les 38 chargés de mission des collectivités engagées dans un *Plan climat-énergie territorial* (PCET), sont étroitement associés à ces travaux. Ils seront au cœur de cette dynamique des PLRH.

Les quatre candidatures présentées à l'*Appel à manifestation d'intérêt* (AMI) à destination des organismes bancaires ont été discutées en vue de calibrer les meilleures offres possibles pour les particuliers, disponibles pour 2016. Dans le domaine de l'accompagnement financier de la rénovation énergétique, une première opération de collecte régionale de *Certificats d'économie d'énergie* (CEE) et de vente groupée a été conduite avec 19 structures volontaires, ce qui a permis de valider la démarche expérimentale, même si la vente n'a pu avoir lieu faute d'acheteurs.

L'*Observatoire régional sur l'énergie et les gaz à effet de serre* (OREGES), grâce à la qualité de ses publications, figure comme un outil reconnu par l'ensemble des acteurs, publics et privés, de l'énergie.

■ La gestion des déchets dangereux dans une logique de prévention [IV]

Le projet de *Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux*, approuvé en avril 2015, a été soumis aux personnes publiques associées, qui ont toutes émis un avis favorable. La procédure de consultation publique s'est ensuite déroulée, sans faire l'objet d'observations. Le projet de plan prévoit notamment une diminution de 10 % de la production de déchets dangereux à l'horizon 2026, et de passer à un taux de collecte de 60 % des déchets dangereux diffus.

Dans le même temps, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le transfert de la compétence de la planification des déchets au Conseil régional a été préparé, en partenariat étroit avec les partenaires précédemment en charge des compétences transférées, dont les Conseils départementaux. Ce travail a également été mené avec les structures bénéficiant d'un soutien financier multi partenarial (ADEME / Région / Départements), en prévision du désengagement progressif des Départements.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

EcoFAUR² (dispositif mis en place en juin 2011) :

- 204 projets depuis la mise en place de l'*EcoFAUR²* en 2011 pour un montant d'aides régionales de 18,9 M€
- Une commune bretonne sur cinq a bénéficié d'une aide au titre de l'*EcoFAUR²*
- 172 dossiers d'aide à l'ingénierie de projets, pour un montant de 1,8 M€

Documents cadres

- Plan bâtiment durable breton (PBDB) - 2013

Programme 613 - Favoriser les aménagements durables

Objectifs

[I] - Développer une culture de qualité environnementale globale et accompagner les projets

[II] - Soutenir les projets territoriaux d'aménagement durable

Actions

[I - 1] Accompagner les collectivités et les porteurs de projets

[I - 2] Développer une culture de l'aménagement durable

Cadre de l'intervention

Ce programme d'intervention a fortement évolué en 2015 du fait de l'intégration des critères du dispositif *Eco-FAUR* dans la nouvelle politique territoriale (Mission 1).

L'objectif en 2015 a été de pouvoir expérimenter des actions innovantes en matière de développement durable qui pourront permettre le développement ultérieur de nouvelles politiques publiques.

Ainsi, la Région a réorienté son action pour :

- Encourager les approches d'aménagement durable marquées par une gestion rigoureuse et maîtrisée des ressources (foncier, matière première, énergie notamment), s'inscrivant dans une approche d'économie circulaire.
- Poursuivre le soutien aux démarches d'innovation et d'expérimentation en matière de développement durable, notamment en lien avec le *Plan bâtiment durable breton* (PBDB), telles que celles portant sur les méthodologies de portage de projet du type démarche intégrée, l'intégration des éco-matériaux, la prise en compte de la qualité des sols ou encore celles portant sur un urbanisme favorable à la santé.

La consolidation des actions de la Région sur une approche nouvelle de l'utilisation des ressources et matières à chaque étape de leur cycle de vie a constitué un axe de renouvellement de l'action publique, en cohérence avec les orientations de la Loi relative à la *Transition énergétique pour une croissance verte* (TECV).

5,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

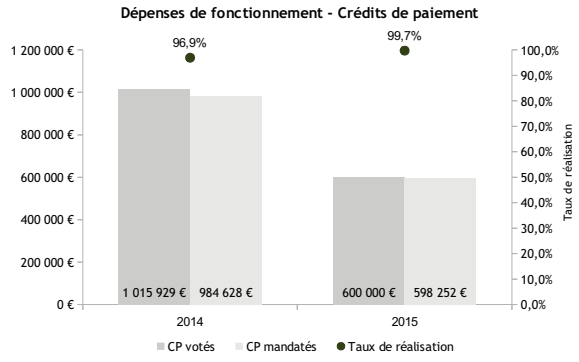

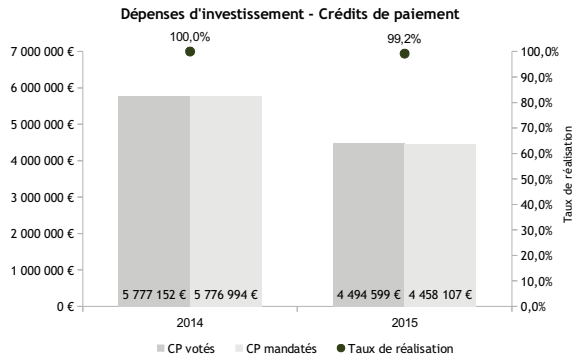

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	985 000 €	500 000 €
affectées	947 831 €	410 323 €

Les autorisations d'engagement se sont réparties en deux volets :

- un volet lié à la mise en œuvre et l'accompagnement de l'action n°10 du *Plan bâtiment durable breton*, portant sur le développement de l'usage des matériaux biosourcés et des éco-matériaux ;

- un volet lié à la construction des bases d'une politique régionale d'économie circulaire s'appuyant notamment sur un appel à manifestation d'intention

La baisse des niveaux d'AE votées s'explique par la réorientation du dispositif *Eco FAUR* vers le programme 101.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	3 500 000 €	0 €
affectées	3 499 999 €	0 €

L'intégration des critères de l'*Eco FAUR* dans la nouvelle politique territoriale a mis fin au dispositif de ce programme, ce qui explique l'absence de crédits inscrits en autorisation de programme pour 2015. Les CPI mobilisés correspondent aux AP votées pour les projets *Eco FAUR* antérieurs.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

■ **Le développement d'une culture de l'aménagement durable [I-2]**

L'augmentation sensible en 2015 du nombre de parcs d'activités engagés dans une démarche *Qualiparc*, ainsi que celui du nombre de parcs agréés *Bretagne Qualiparc*, après un léger ralentissement en 2014, traduit l'intérêt porté par les gestionnaires des parcs d'activités à cette démarche de qualité, qui à l'avenir va concerner de plus en plus des requalifications de parcs plutôt que des nouvelles créations.

Indicateur N° 2 [I-1] Parcs d'activités Bretagne Qualiparc (en cumul)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de parcs d'activités engagés dans le dispositif / nombre total de parcs d'activité	385/1 500	432/1 500	437/1 500	492/1 600	442/1 600	470/1 600
Part en % de parcs d'activités engagés dans le dispositif	26 %	28 %	29 %	31 %	27 %	29 %
Nombre de parcs d'activité agréés *Bretagne Qualiparc* (cumul)	23	30	38	49	55	61

La Région est membre depuis plusieurs années de l'association PALME, dont l'objectif est de favoriser la qualité environnementale et le développement durable des territoires et parcs d'activités. En 2015, la Région a souhaité expérimenter un partenariat élargi avec PALME permettant ainsi à l'ensemble des collectivités bretonnes ayant obtenu l'agrément *Bretagne Qualiparc*, ou en passe de l'obtenir, de bénéficier de multiples services proposés par l'association. Cette expérimentation a pris la forme d'une adhésion mutualisée qui a répondu aux attentes d'une trentaine de collectivités bretonnes (principalement des EPCI) ainsi qu' aux partenaires du dispositif *Bretagne Qualiparc*.

Les 35 dossiers de candidatures à l'*Appel à manifestation d'intérêt* (AMI) sur l'économie circulaire lancé fin 2014 ont confirmé l'intérêt des acteurs bretons pour cette démarche innovante : 8 projets ont été retenus et sélectionnés, en tant que pilotes de cette première étape de déploiement de l'économie circulaire en Bretagne, autour desquels une véritable dynamique s'est engagée. Les huit pilotes de cet AMI *économie circulaire* ont par ailleurs constitué l'embryon d'un réseau d'acteurs bretons autour de cette thématique.

La déclinaison de l'action 10 du *Plan bâtiment durable breton* a conduit à co-construire avec une trentaine de partenaires une feuille de route en faveur du développement des éco-matériaux en Bretagne, avec le soutien technique du *Réseau breton bâtiment durable* (RBBD). 7 groupes actions, constitués de personnes d'horizons variés (artisans, formateurs, architectes, collectivités, associations, chercheurs, représentants de filières, fabricants...) ont alors travaillé sur des thématiques spécifiques : création d'un annuaire, formation, identification des ressources disponibles, sensibilisation des collectivités, outil d'aide à la rédaction des documents de marché, coût des éco-matériaux, recherche et développement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Chiffres clés

- 2 730 km de côtes et plus de 800 îles et îlots représentant un tiers du territoire national
- 8 Espaces remarquables de Bretagne - Réserves naturelles régionales - une 9ème en voie de labellisation
- Deux parcs naturels régionaux (PNR) et 1 en projet

Documents cadre

- Schéma régional du patrimoine naturel
- Schéma régional de cohérence écologique (consultation en cours)

Objectifs

- [I] - Contribuer aux actions de planification et dynamiser les réseaux
- [II] - Développer les politiques territoriales de préservation des espaces et des espèces
- [III] - Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

Actions

- [I - 1] Soutenir les programmes d'inventaires et d'amélioration de la connaissance naturaliste
- [I - 2] Accompagner la mise en œuvre de la fonctionnalité des milieux écologiques par la planification
- [II - 1] Favoriser le maillage régional des espaces naturels et la préservation des espèces
- [II - 2] Développer les Parcs Naturels Régionaux
- [II - 3] Intégrer les dimensions paysagères
- [III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
- [III - 2] Développer l'information environnementale

Cadre de l'intervention

Forte d'un patrimoine naturel terrestre et marin d'exception mais fragile, la Région Bretagne amplifie sa politique de préservation de la biodiversité à travers ses outils réglementaires ou démarches volontaires.

A ce jour, la Bretagne dispose de 15 réserves naturelles, de 78 espaces protégés par des arrêtés de protection de biotopes, de 86 sites *Natura 2000* contribuant à protéger la biodiversité identifiée comme remarquable. Cette protection n'a de sens que si elle s'inscrit dans une démarche plus globale de prise en compte de la biodiversité à la fois exceptionnelle et ordinaire, au travers de démarches territoriales portées par les acteurs locaux. C'est l'un des enjeux de la mise en œuvre du *Schéma régional de cohérence écologique* (SRCE) adopté fin 2015.

De par ses compétences la Région s'investit fortement via la politique *Parcs naturels régionaux* (PNR), *Réserves naturelles régionales* (RNR) ; elle soutient également de nombreuses initiatives au travers des *Contrats nature* (CN). La prise de compétence sur la gestion des fonds structurels *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER) et *Fonds européen de développement régional* (FEDER) ouvre de nouvelles perspectives.

3,6 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

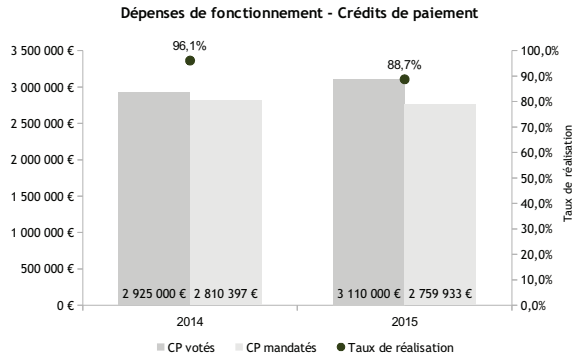

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	3 025 000 €	3 110 000 €
affectées	3 025 000 €	2 902 258 €

En fonctionnement :

Les AE sont restés stables en 2015, étant en grande partie basées sur des engagements pris dans le cadre du CPER, de soutiens à des outils de compétence régionale directe (*Réserves naturelles régionales*), de conventions pluriannuelles (*Contrats nature, soutien aux programmes d'éducation à l'environnement portés par les associations régionales*) ou de participations statutaires à différentes structures (*Parcs naturels régionaux, Conservatoire botanique national de Brest, GIP Bretagne Environnement notamment*)

Le taux de consommation des CP est stable en 2015.

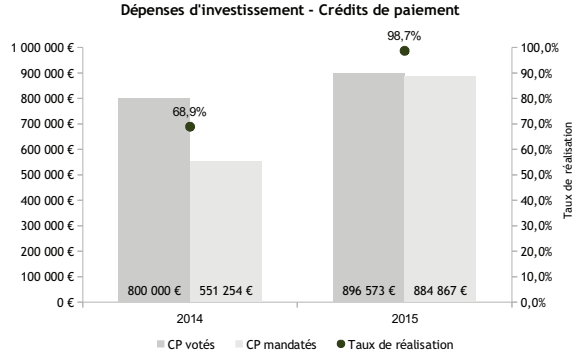

Autorisations de programme	2014	2015
votées	800 000 €	800 000 €
affectées	637 589 €	759 199 €

En investissement :

En AP, le taux de réalisation supérieur à celui de 2014 s'explique notamment par le financement de la seconde tranche du site de Menez Meur (505,8 K€)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Soutenir les programmes d'inventaires et d'amélioration de la connaissance naturaliste [I-1]**

L'*Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bretagne* (www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr) a poursuivi ses missions de diffusion et de valorisation des connaissances auprès des différents publics. Au sein du GIP *Bretagne environnement*, l'Observatoire a par ailleurs lancé en 2015 une démarche de définition d'une série d'indicateurs régionaux sur la situation de la biodiversité en Bretagne associant l'État et la Région. Les travaux initiés l'an passé autour du *Pôle métier biodiversité* ont été poursuivis, en vue d'harmoniser la structuration des données pour favoriser la diffusion et l'échange entre les producteurs et les utilisateurs de données.

■ **Accompagner la mise en œuvre de la fonctionnalité des milieux écologiques par la planification [I-2]**

Après quatre années d'élaboration du SRCE, dont les travaux ont débuté en janvier 2012, les procédures réglementaires de consultation et d'enquête publique ont été mises en œuvre, à l'issue desquelles un avis favorable a été émis par la Commission d'enquête. Le Comité régional *Trames verte et bleue* a validé un document intégrant les ajustements retenus en juillet 2015. Le schéma définitif approuvé en session du Conseil régional en octobre 2015 et adopté par le Préfet en novembre, permet à la Région et à l'État d'engager conjointement une phase de mise en œuvre dans les territoires bretons, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le SRCE est consultable sur le site Internet dédié : www.tvb-bretagne.fr.

■ **Favoriser le maillage régional des espaces naturels et de la préservation des espèces [II-1]**

Suite à la Loi *Démocratie de proximité* de 2002, la Région peut décider de classer des *Réserves naturelles régionales* sous le label *Espace remarquable de Bretagne*. En 2015, les démarches de création d'une neuvième réserve (les Landes de Plounérin) ont été poursuivies en vue d'une labellisation début 2016. D'autres réserves ont poursuivi un projet d'extension (Landes et tourbières du Cragou et du Vergam), se sont engagées dans une procédure de renouvellement de leur classement (Lan Bern, Pont de Fer, Etangs du Loc'h) ou ont conduit des travaux importants pour l'élaboration de leur plan de gestion avec l'appui de la Région (Lan Bern, Monteneuf, Crozon, le Loc'h). Une démarche autour de la signalétique a également été entamée, prévoyant l'élaboration de panneaux réglementaires à l'entrée des réserves et accompagnée d'un projet de communication harmonisée de l'outil au niveau régional.

Concernant les *Contrats nature*, la Région a accompagné en 2015 le Syndicat mixte du Golfe du Morbihan pour développer un projet d'accueil et d'animation sur l'île d'Ilur, pour en faire une vitrine locale de la transition écologique, combinant autonomie énergétique, préservation de la biodiversité et ouverture au public. Concernant le développement de la connaissance des espèces et des habitats, un nouveau *Contrat nature* a été engagé avec Lannion Trégor Communauté sur l'évaluation de la biodiversité dans le bocage.

Indicateur N° 1 [II] Superficie des territoires concernés par les politiques régionales de protection de la nature	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Contrat nature (ha)	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Espaces remarquables de Bretagne (ha)	1 500	1 500	1 575	1 575	1 575
Opérations grands sites (ha)	6 000	7 824	7 824	7 824	7 824
Parcs naturels régionaux (ha)	125 000	125 000	125 000	189 000	189 000
Superficie totale	137 000	138 824	138 899	202 899	202 899

Indicateur N° 2 [II-1] Évolution des Réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Évolution des réserves naturelles régionales en nombre (créées)	6	6	8	8	8
Surfaces (nombre de communes concernées)	1 500 (8)	1 500 (8)	1 575 (16)	1 575 (16)	1 575 (16)

■ **Favoriser les parcs naturels régionaux [II-2]**

Suite à la création du *Parc naturel régional* (PNR) du Golfe du Morbihan en octobre 2014, le soutien de la Région a été accordé à travers sa participation statutaire au syndicat mixte pour la mise en œuvre des orientations de sa charte. De la même façon, la Région a soutenu par sa contribution statutaire le *Parc naturel régional d'Armorique* dans la mise en œuvre de sa charte. En complément de cette participation financière 2015 au syndicat mixte de gestion, la Région a soutenu les travaux relatifs à l'élaboration d'un schéma de gestion et de valorisation des équipements du Parc, en vue de clarifier les relations du PNR avec ces outils présents sur son territoire. Enfin, conformément à ses engagements, une participation à la seconde tranche des travaux de modernisation du site de Menez Meur (cœur historique et vitrine du Parc régional d'Armorique) a été attribuée en 2015. Un appui technique et financier a été maintenu en direction du projet de *Parc naturel régional Rance Côte d'Émeraude,* en particulier dans ses missions d'élaboration du projet de charte.

■ **Intégrer les dimensions paysagères [II-3]**

En matière de sensibilisation et de préservation des paysages, la Région poursuit, conjointement avec l'État, la réalisation d'un projet de *Plate-forme régionale des observatoires photographiques des paysages* bretons *(POPP Breizh)*, outil informatique destiné aux acteurs (*Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement* (CAUE), *Parc naturel régional*, Pays notamment) pour centraliser les corpus photographiques issus de leurs propres *Observatoires photographiques du paysage* locaux et permettre une analyse croisée des dynamiques paysagères.

■ **Promouvoir la connaissance et l'information sur la biodiversité, et l'éducation à l'environnement [I-1] [III-1] [III-2]**

En matière d'éducation à l'environnement, la Région a maintenu son soutien à 8 structures régionales développant des programmes en direction des différents publics. Un dixième fascicule *des Cahiers naturalistes de Bretagne*, dédiés aux *Arbres remarquables de Bretagne*, a été publié à l'automne 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission VII.

Pour une politique culturelle et sportive au service de tous

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 109 salles de spectacles, 329 compagnies et ensembles artistiques et 254 festivals en Bretagne disposent de la licence d'entrepreneur de spectacles
- 123 salles de cinéma, 18 manifestations cinématographiques, 448 jours de tournage
- 100 manifestations littéraires
- Plus de 29 000 contrats de travail liés aux activités physiques et sportives
- 78 ligues et comités régionaux sportifs soutenus
- 10 *Centres d'entraînement et de formation des Clubs Phares* (CEFCP)

Dans un contexte de mutations technologiques, sociales et économiques, de remise en cause d'un certain nombre de valeurs, le secteur culturel breton, fortement tributaire de financements publics eux aussi contraints, est soumis à de fortes turbulences. Si la remise en question est un exercice sain et nécessaire, si les grands établissements résistent malgré une baisse significative de leur marge artistique, les projets de nombreuses structures de proximité ou d'équipes artistiques sont fragilisés ou clairement menacés.

Dans ce contexte, la Région apparaît comme un partenaire stable et pérenne et est fortement sollicitée. Il lui appartient donc de mobiliser tous les moyens à sa disposition et de viser une plus grande efficacité de l'action publique.

Plusieurs leviers ont été mobilisés à cette fin en 2015 : en premier lieu, la Région a maintenu des moyens financiers permettant d'accompagner l'émergence, le soutien à la création artistique et la participation des habitants à la vie culturelle tout en poursuivant son action de structuration des différents secteurs concernés.

Par ailleurs, elle a continué à rechercher les partenariats avec les grands établissements nationaux au bénéfice des acteurs culturels bretons. Deux conventions avec le *Centre national du livre* (CNL) d'une part, avec le *Centre national de la variété et du jazz* (CNV) d'autre part, sont ainsi venues conforter les politiques régionales. Un guichet unique en matière de livre et de cinéma a également été expérimenté avec la DRAC Bretagne, en préalable d'une délégation de compétence effective en 2016.

La Région a également encouragé les acteurs culturels à poursuivre les démarches collectives, porteuses de mutualisation et de vision partagée, à l'instar du nouveau contrat d'objectifs et de moyens signé avec les principales chaînes de télévision de Bretagne, en concertation avec l'ensemble de la filière.

Enfin, en ces circonstances, la coordination entre acteurs publics est essentielle. C'est dans ce cadre que s'est créé le *Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne* qui a posé en 2015 les bases d'une collaboration nouvelle autour de cette responsabilité partagée que sont les politiques culturelles.

Répartition des salles de cinéma

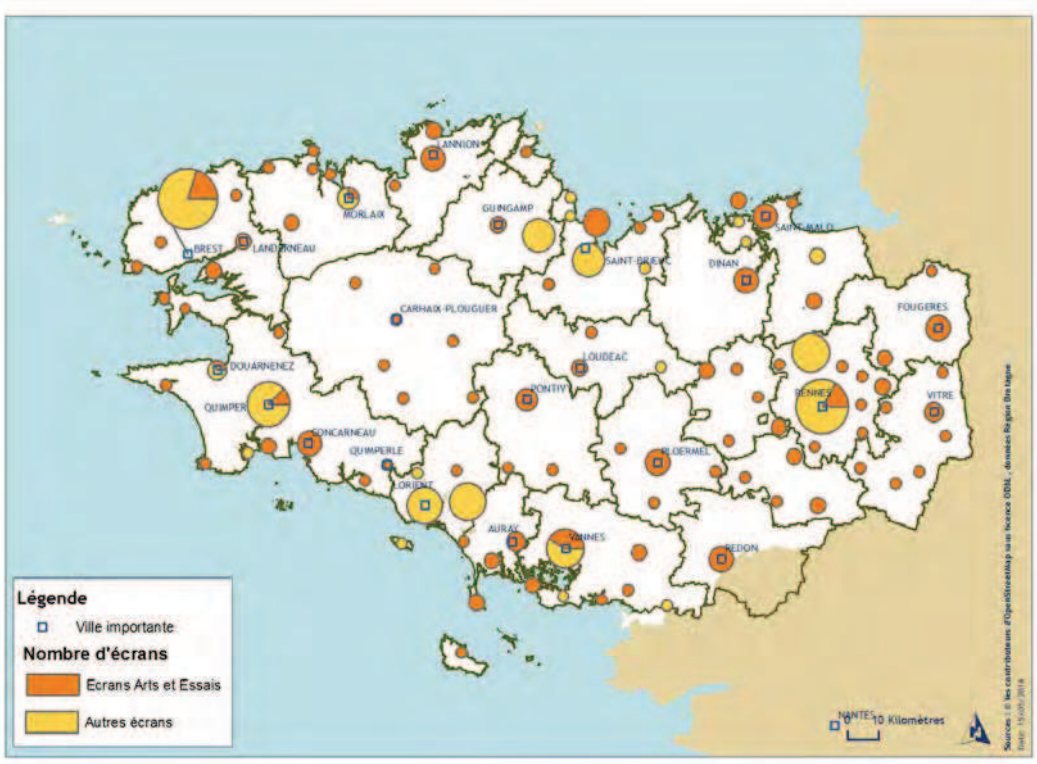

La Bretagne se caractérise par un nombre important de cinémas implantés sur son territoire. La répartition de ces cinémas est régulière, un grand nombre de *mono écrans* sont implantés en milieu rural ou semi rural. Plus de 50 % de ces salles sont classées *art et essai*.

La Bretagne est aussi une région sportive. Elle compte environ 2 millions de pratiquants, dont la moitié possède une licence dans un des quelques 7 000 club affiliés à une Fédération sportive. Chaque année, 200 compétitions du plus haut niveau sont organisées sur le territoire, en plus des événements et des rencontres sportives qui chaque week-end, grâce notamment à l'implication constante de milliers de bénévoles, créent de l'animation et contribuent à la qualité du vivre ensemble sur l'ensemble du territoire breton.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Pour accompagner cette vitalité, la Région Bretagne a maintenu une politique sportive dynamique malgré un contexte financier particulièrement contraint. En effet, les crédits octroyées pour la Bretagne par le *Centre national développement du sport* (CNDS), outil principal de l'Etat pour le financement du sport en région, ont de nouveau baissé de 9 % après avoir diminué de 6 % en 2014. Ils s'établissent à 5,2 M€ en 2015 (6,1 M€ en 2013). Les nouvelles assemblées départementales ont également significativement baissé leur niveau de contribution. Les *clubs Elite* et plus généralement le sport de haut niveau, ont été les premiers touchés alors que la concurrence exacerbée de leurs disciplines les obligent à disposer de budgets conséquents.

En investissement, 80 % du financement permettant de maintenir ou renouveler le parc d'équipements sportifs vieillissants, est porté par les communes, maîtres d'ouvrage. Impactées par la baisse des dotations de l'Etat, ces dernières priorisent les financements sur les projets les plus urgents, notamment sur les aspects sécuritaires et suspendent la réalisation d'autres équipements, au détriment d'une offre de pratique plus diversifiée ou d'un environnement plus moderne et susceptible d'attirer de nouveaux pratiquants.

Dans ce contexte, la Région, souvent sollicitée sur de nombreux projets pour subvenir au désengagement des autres partenaires publics habituels, a cherché à répondre aux attentes à travers son budget sport ou par le biais des autres programmes budgétaires (tels les lycées ou la formation continue tout au long de la vie). Par ailleurs, les organes de gouvernance qu'elle a mis en place (*Assemblée générale du sport* avec le mouvement sportif, *Bretagne sport 20* avec les collectivités et le *Conseil du sport*, un mixte des deux précédents) ont également contribué à fluidifier les financements en faveur des acteurs du sport en Bretagne.

II. Des politiques toujours plus attentives à leur effet de levier

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique culturelle régionale s'inscrit dans les enjeux du développement durable à double titre :

- Le secteur culturel, comme les autres activités économiques et sociales, intègre progressivement les enjeux de la responsabilité sociale et environnementale dans ses pratiques et ses dispositifs : réduction de l'impact des manifestations sur l'environnement (tels que tri des déchets, performance énergétique, production et consommation responsables), réflexion sur l'aménagement culturel et artistique du territoire breton avec un soutien aux équipements culturels et festivals en zone rurale au plus près de la population. A titre d'exemples, la Région conventionne avec le *Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire* en Bretagne qui réunit 25 festivals très différents, tels les *Bordées de Cancale* ou le *Festival Interceltique de Lorient* ; les *TransMusicales* de Rennes sont produites avec le soutien de la Région dans un processus de certification ISO 20121, une norme de management responsable des événements.

- La finalité d'une politique culturelle est une des composantes du développement durable au même titre que l'emploi, la biodiversité, la santé ou l'éducation. Depuis 2009, la Région Bretagne a réaffirmé une politique culturelle ambitieuse visant à préserver et encourager la diversité culturelle en s'inspirant notamment des textes de l'UNESCO : le droit de choisir sa culture en fonction de ses appartenances, de ses constructions identitaires aujourd'hui composites, est un droit élémentaire, irréductible. Le respect des droits culturels est considéré en Bretagne comme une composante essentielle du développement durable, à égalité avec d'autres besoins fondamentaux. Les soutiens à la nouvelle association *Bretagne Culture Diversité* (BCD) et plus largement à l'ensemble des associations qui œuvrent dans le champ du patrimoine culturel immatériel illustrent cette ambition.

La politique sportive régionale s'attache dorénavant à ajouter la dimension économique aux traditionnelles visées sociales et éducatrices. Cet objectif ambitieux se traduit notamment par le développement de l'offre de formations en apprentissage par le Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du sport dont la gestion a été confiée au *Campus de l'excellence sportive de Bretagne*. Ce dernier étoffe ainsi son offre de formations adaptées aux besoins du terrain, optimise l'employabilité et sécurise les parcours professionnels des bretonnes et bretons qui choisissent de faire carrière dans le sport. En 2015, 57 apprentis se sont inscrits dans l'une des 4 formations proposées dont deux se déroulent à Dinard (dans les activités aquatiques et de natation ainsi que dans les activités physiques pour tous) et les deux autres à Pontivy (dans le tennis) et Cesson-Sévigné (dans le handball). Ils étaient 10 en 2013.

Par ailleurs, la Région, à travers son programme sport mais aussi celui dédié à la valorisation du patrimoine, apporte son soutien au *Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature et loisirs sportifs de nature* (CRER).

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales

Permettre à l'ensemble des bretons de pratiquer ou de participer à la vie culturelle de leur territoire est un des paramètres essentiels de la politique culturelle régionale. La prise en compte des réalités territoriales tout comme l'ancrage local des projets soutenus est centrale pour cette politique, qui cherche notamment à favoriser la confrontation, la rencontre entre les habitants et un processus de création artistique.

Cette approche conditionne et détermine la mise en œuvre des moyens que la Région apporte aux projets qu'elle accompagne. Ainsi, au regard de la densité de l'offre culturelle, du niveau d'équipement du territoire, des problématiques économiques, sociales, propres aux populations concernées, des propositions artistiques et culturelles au contenu comparable font l'objet d'un soutien différencié de la part de la Région.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Dynamique territoriale des aides aux manifestations culturelles (prog. 711 : spectacle vivant, arts plast

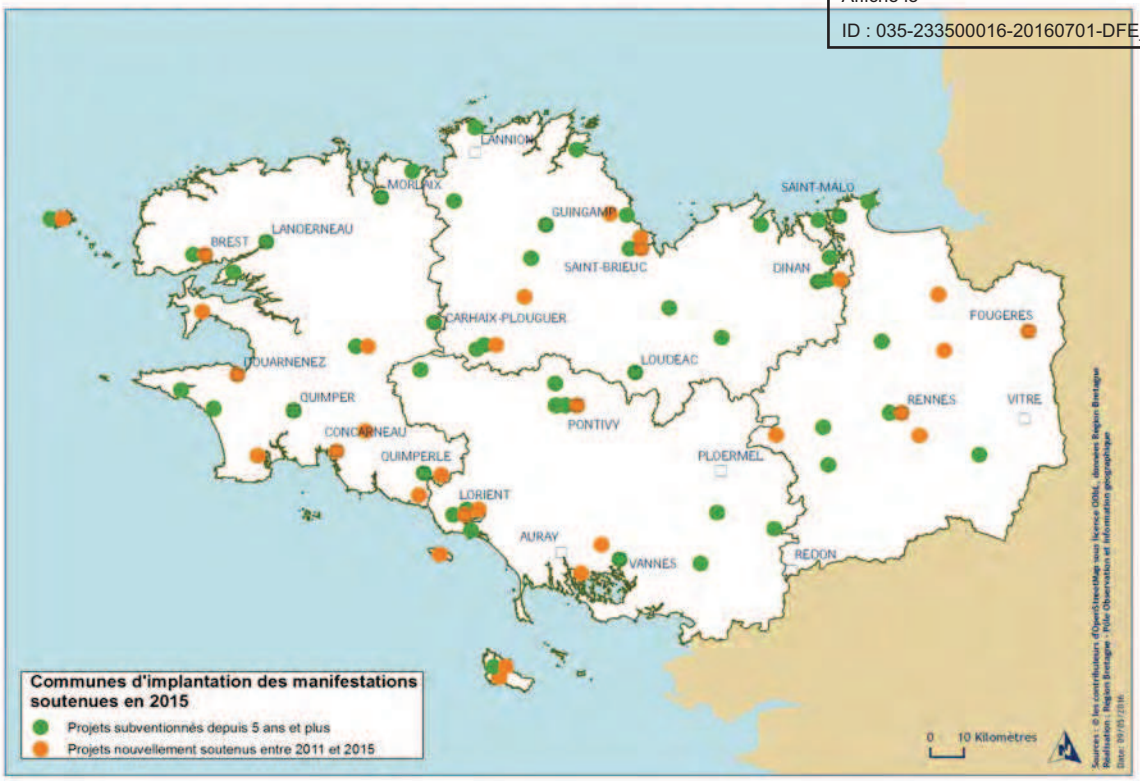

Librairies aidées par la Région en 2015

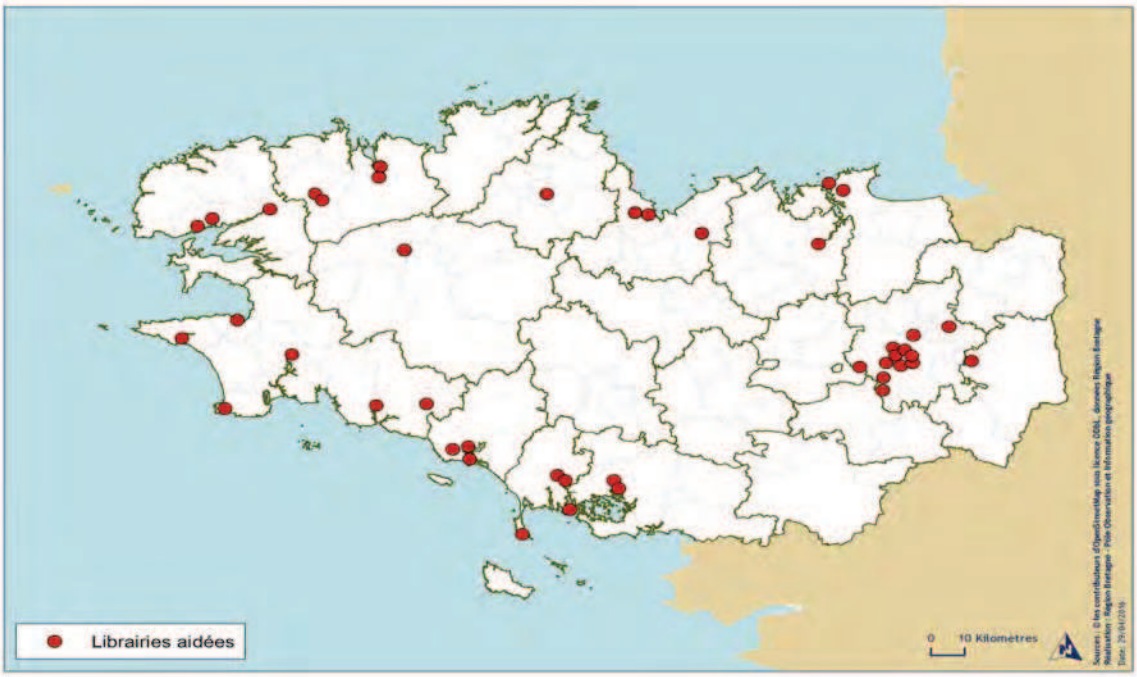

La volonté régionale de promouvoir les richesses de la diversité culturelle peut également être à l'origine de soutiens à des projets menés spécifiquement dans certains territoires peu pourvus en équipements ou en ressources culturelles, en incitant des équipes artistiques à rayonner *hors les murs*, prioritairement là où l'offre artistique et culturelle est la moins dense.

La Région confirme sa volonté de fédérer les acteurs du sport en Bretagne et développe une politique sportive suivant trois axes complémentaires : assurer le développement de la pratique sportive et de loisirs de toutes les bretonnes et les bretons, soutenir l'excellence sportive et promouvoir le rayonnement sportif de la Bretagne sur le territoire régional et national, voire à l'international. La Région a fait le choix d'adopter des dispositifs à fort effet de levier au bénéfice du mouvement sportif structuré autour du *Comité régional olympique et sportif de Bretagne*, les Ligues et Comités régionaux et leurs clubs affiliés (représentant les Fédérations nationales en Bretagne).

Elle déploie aussi ses propres outils comme le *Chèque-sport*, aide à la pratique encadrée dédiée aux jeunes, ou les *Centres de formation des clubs phares* (CEFCP) dont l'objectif est d'accompagner les meilleurs jeunes bretonnes et bretons au plus haut niveau.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

La Région soutient par ailleurs la réalisation d'équipements sportifs structurants pour le territoire qui permettent d'offrir des conditions de pratiques confortables tant pour le public lycéen, les licenciés des clubs et associations sportives [illegible] sportifs de haut niveau.

Aides à l'organisation des compétitions

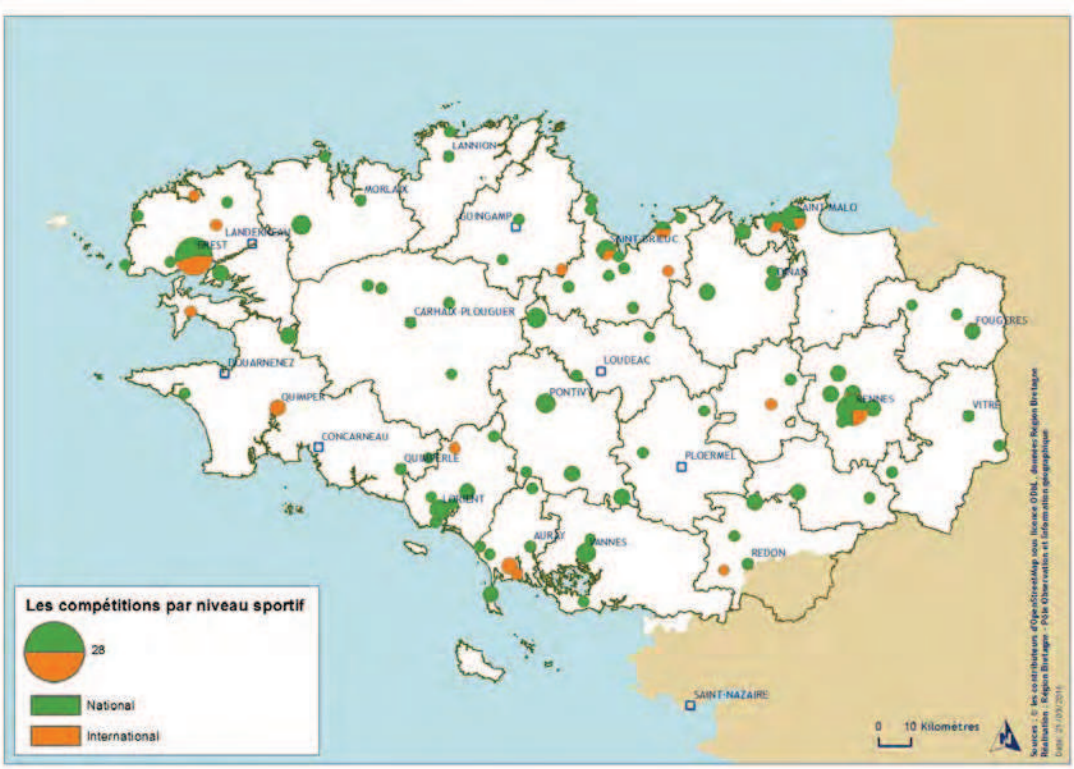

Les aides à l'organisation de compétitions constituent le principal dispositif en faveur de l'axe *Rayonnement du sport*. En 2015, la Région a soutenu 152 compétitions dont 23 de niveau international. Elles sont réparties de manière équitable sur le territoire (nord/sud/est/ouest mais aussi littoral/centre Bretagne).

Centres de formation des clubs phares soutenus

Les 10 clubs bénéficiant d'une aide au fonctionnement de leur centre de formation représentent 7 disciplines (volley-ball, handball, basketball, football, tennis de table, hockey sur glace et rugby). La moitié des centres concerne la pratique féminine (basketball, handball, volley -ball, football et tennis de table).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Appui aux partenaires (données 2014)

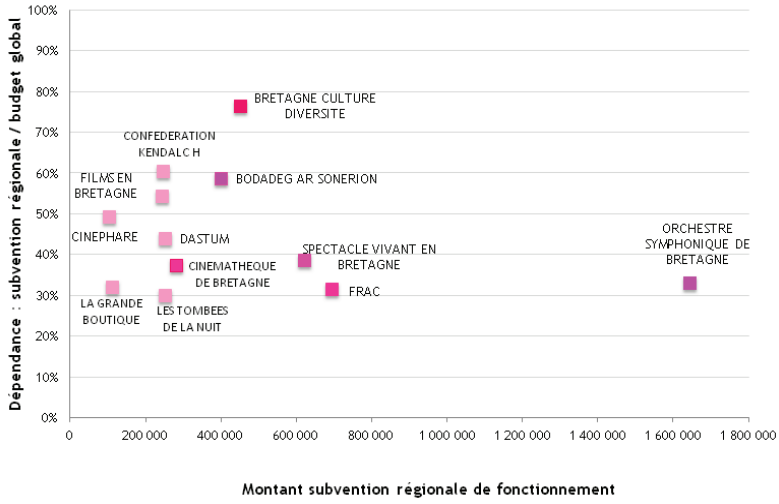

> Zoom sur deux organismes soutenus par la politique culturelle

Orchestre symphonique de Bretagne (OSB) :

Aux côtés de l'Etat et de la Ville de Rennes, la Région soutient un orchestre symphonique permanent dont les missions principales sont : diffuser le répertoire de la musique classique sur l'ensemble de la Bretagne ; constituer une ressource pour des collaborations artistiques très ouvertes (de la musique électronique aux musiques populaires de Bretagne) ; mener des actions d'éducation artistique et culturelle. Avec un budget total de 4,97 M€, la structure a affiché un résultat négatif de 53 K€ en 2014.

Bretagne Culture Diversité (BCD) :

L'association fédère depuis 2013 les principaux acteurs engagés dans la promotion et la transmission des singularités culturelles de Bretagne. BCD conduit une vingtaine de projets autour de 4 axes : vulgariser, diffuser la matière culturelle et les savoirs de Bretagne ; réaliser un inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel breton ; promouvoir la diversité culturelle ; valoriser les contenus culturels et scientifiques relatifs à la Bretagne. Elle est également accompagnée par la Ville de Lorient. Avec un budget total de 587 K€, la structure a affiché un résultat de 1K€ en 2014.

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La loi NOTRe inscrit les politiques culturelle et sportive dans le champ des compétences partagées. La Région intervient autour des enjeux de présence et de rayonnement sur les territoires, source de développement économique et d'attractivité, de qualité des projets, de structuration des secteurs concernés, autour d'objectifs partagés et dans un souci de complémentarité avec les axes plus spécifiques des politiques régionales. Afin d'être au plus proche des territoires, les chargés de mission de la politique culturelle ont en charge un territoire dans sa globalité.

Pour chacune des orientations stratégiques de cette mission, les soutiens financiers apportés par la Région aux projets, aux manifestations, aux clubs et aux différentes structures, supposent le plus souvent l'implication des échelons locaux concernés ou en appui d'autres politiques régionales. En matière culturelle, l'intervention se complète d'une coopération avec les grands établissements nationaux dans le cadre de conventions : *Centre national du cinéma* (CNC), *Centre national du livre* (CNL), Institut français, *Centre national de la variété et du jazz* (CNV).

La Région privilégie également la mise en réseau des acteurs en s'appuyant sur les *Établissements publics de coopération culturelle* (EPCC) qui sont consacrés aux arts plastiques, au spectacle vivant, au livre et plus récemment à la formation au travers du *Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne / Pays de Loire* et de l'*École européenne supérieure des arts de Bretagne*.

Ces modes opératoires impliquent pour chacun des partenaires un suivi des engagements et de la qualité des résultats produits.

➔ Moyens humains

Mission 7 - Pour une politique culturelle et sportive au service des tous	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :	2015
Catégorie A	9,6
Catégorie B	7,6
Catégorie C	6,9
Temporaires	1,7
Total ETP	25,8
Total Masse salariale	1 212 200 €

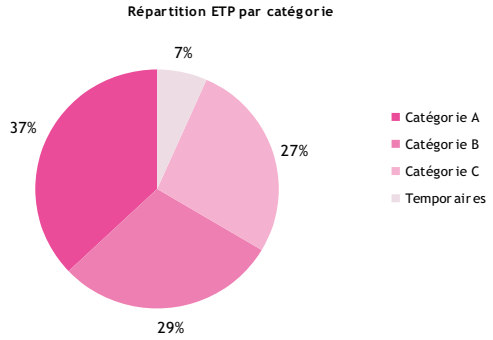

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Répartition des dépenses

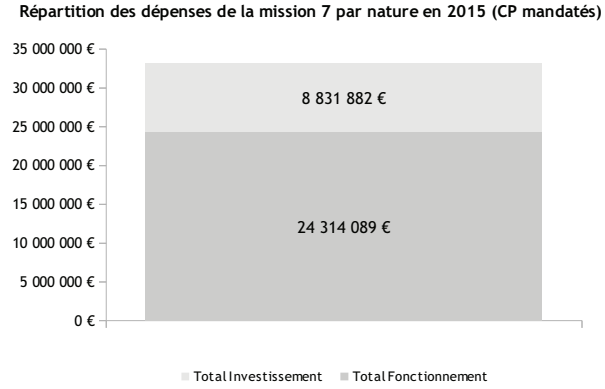

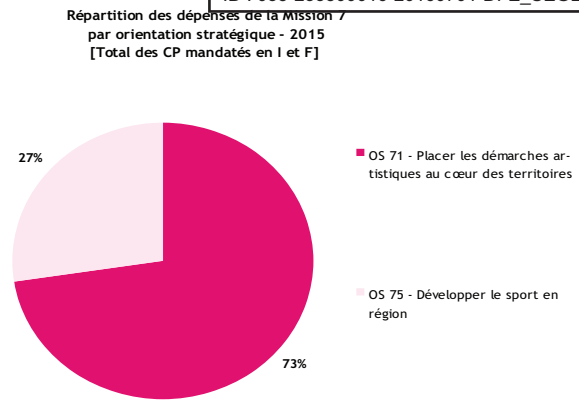

Dépenses par Orientation stratégique

Mission 7 - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
OS 71 - Placer les démarches artistiques au cœur des territoires	24 062 145 €	24 740 600 €	97%
Fonctionnement	19 880 482 €	20 413 600 €	97%
Investissement	4 181 662 €	4 327 000 €	97%
OS 75 - Développer le sport en région	9 083 826 €	9 745 000 €	93%
Fonctionnement	4 433 607 €	4 545 000 €	98%
Investissement	4 650 219 €	5 200 000 €	89%
Dépenses totales de la Mission 7 (I et F)	33 145 970 €	34 485 600 €	96%
Total Fonctionnement	24 314 089 €	24 958 600 €	97%
Total Investissement	8 831 882 €	9 527 000 €	93%

La Région a finalisé son engagement sur le projet de rénovation du *Campus de l'excellence sportive* et a contribué à la réalisation de 3 terrains de grands jeux en surface synthétique et l'extension par le biais de la création de terrains extérieurs, de deux clubs de tennis. En fonctionnement, la Région concentre près de la moitié de son budget (49 %) à l'excellence sportive bretonne.

Le budget consolidé pour le sport (totalité des engagements dédiés au sport provenant de l'ensemble des programmes budgétaires de la Région, en investissement et en fonctionnement) représente 17,2 M€ en 2015 contre 20,2 M€ en 2014. Le programme 751 représente 35 % de ce budget consolidé (en AP-AE affectés). La formation initiale et la politique en faveur des lycéens sont les deux autres principaux programmes budgétaires contributeurs.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Chiffres clés

- 109 salles de spectacles
- 254 festivals
- 329 compagnies titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles
- 12 000 personnes travaillent dans le secteur du spectacle vivant en Bretagne

Documents cadre

- Rapport sur la politique culturelle en Bretagne (mai 2011)

Objectifs	[I] - Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires	[II] - Favoriser le développement de ressources au service des artistes et des porteurs de projets	[III] - Soutenir les pratiques artistiques et culturelles, la diversité culturelle et la transmission du patrimoine culturel immatériel
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle
	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir l'engagement des jeunes dans des projets artistiques et culturels
	[I - 3] Favoriser un aménagement concerté du territoire en équipements culturels	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	[III - 3] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

Cadre de l'intervention

Ce programme regroupe les interventions de la Région en faveur du spectacle vivant (danse, théâtre, musique), des arts plastiques, du patrimoine culturel immatériel et des pratiques culturelles.

Dans le domaine du spectacle vivant, le redéploiement des moyens a été poursuivi, principalement en matière de soutien aux équipes artistiques, afin de viser plus d'équité dans l'attribution des subventions. Il s'agit de mieux accompagner des projets émergents, tout en réinterrogeant des projets qui ne répondent plus aux objectifs prioritaires ou aux conditions d'intervention énoncés par la Région. La mutualisation de moyens et le travail en réseau sont également encouragés à différents titres : soutien aux réseaux professionnels et aux initiatives de coproductions visant à consolider les projets des équipes artistiques, expérimentation avec le *Centre national de la chanson, des variétés et du jazz* (CNV) d'un soutien aux projets d'accompagnements des groupes de musique.

L'intervention régionale s'inscrit toujours dans un contexte où l'économie des structures culturelles est fragilisée par la baisse des subventions de certaines collectivités induisant une tension sur les conditions de production. Dans le même temps, ce programme s'attache à intégrer dans son périmètre des disciplines jusqu'ici pas ou peu présentes (cultures urbaines, patrimoine culturel immatériel, arts numériques) et se doit de toujours mieux prendre en compte – au-delà de l'offre artistique – les initiatives en matière d'éducation artistique et culturelle ou de pratiques culturelles.

16,4 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

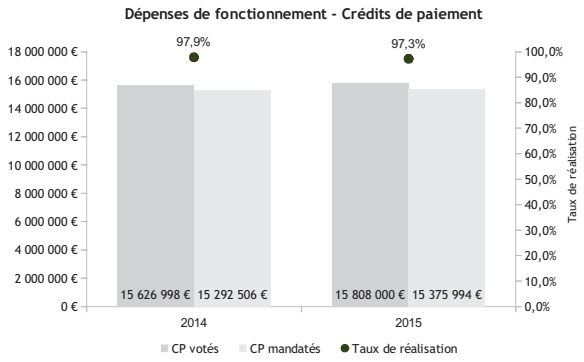

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	15 659 000 €	15 748 000 €
affectées	15 128 988 €	15 440 922 €

En fonctionnement :

Les AE affectées se répartissent comme suit par objectif : 7,2 M€ [I], 5,4 M€[II], 2,8 M€ [III]

Elles portent notamment sur les principaux postes suivants :

- 3,4 M€ pour les équipes artistiques [I.1], dont 1,6 M pour l'Orchestre Symphonique de Bretagne,
- 2,9 M€ pour le soutien aux manifestations,
- 3,4 M€ pour le soutien aux structures de production et de diffusion [II.3].

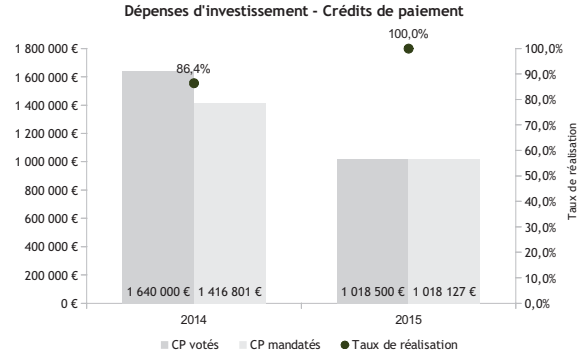

Autorisations de programme	2014	2015
votées	1 520 000 €	930 000 €
affectées	713 831 €	524 335 €

En investissement :

- 0,23 M€ (soutien à la construction et la rénovation d'équipements culturels) [I-3-1],
- 0,08 M€ (soutien à l'acquisition de matériel)[I-3-2],
- 0,21 M€ (soutien aux centres ressources régionaux) [II-1-1]

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Soutien à la création de projets artistiques et culturels [I-1] et aux manifestations artistiques et culturelles [II-2]

La Région a poursuivi en 2015 sa dynamique de redéploiement, afin de rendre plus équitable son soutien :

- entre compagnies : les subventions des projets soutenus depuis de nombreuses années et s'orientant vers un arrêt ou une transmission de l'activité, ou dont le projet ne se déploie plus à l'échelle régionale sont ajustées tandis que des équipes artistiques en développement sont accompagnées dans leur structuration. 54 équipes (compagnies, bureaux de production, ensembles musicaux) ont ainsi connu en 2015 une évolution à la hausse ou à la baisse de la subvention régionale. Des nouvelles compagnies sont également soutenues ponctuellement pour des projets de création ou de territoire (soit 20 projets en 2015).

- entre les différentes disciplines artistiques du spectacle vivant. Il s'agit de soutenir la prise de risque artistique pour les disciplines plus exigeantes ou moins facilement relayées par les diffuseurs, telles que la danse contemporaine, les musiques populaires, le théâtre de texte, tout en étant attentif à la viabilité économique des projets ; mais aussi de mieux prendre en compte des enjeux plus contemporains (jeunesse, cultures urbaines, numérique…) ou d'aménagement culturel du territoire.

La Région a également engagé en 2015 un partenariat avec le *Centre national de la chanson, des variétés et du jazz* (CNV). Un appel à projet commun a été expérimenté afin de mieux soutenir le secteur des musiques actuelles et du monde, et d'encourager les acteurs de la chaîne de la production musicale (producteurs, festivals, diffuseurs notamment) à collaborer ensemble pour l'accompagnement des musiciens. 9 projets ont ainsi été soutenus.

Dans le domaine des arts plastiques, au-delà des structures ressources régionales comme le *Fonds régional d'art contemporain* (FRAC) Bretagne ou *Art contemporain en Bretagne*, une attention particulière est portée vers la consolidation des structures de production et de diffusion associatives et municipales, dont la ligne artistique est pour certaines très précise (tels la micro édition d'artistes ou la photographie).

■ Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut Français [II-2]

La Région, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Institut Français, favorise la mobilité des artistes professionnels à l'international pour des projets de recherche, de résidence de création ou d'échanges artistiques et culturels.

Indicateur N°1 [II.2] : Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut français	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de projets soutenus	9	16	18	19	18	14	15
Montant total des aides (en K€)	45	101	108	98	111	73,1	80

Sur les 14 dossiers soutenus en 2015 pour un montant total de 73,1 K€, 3 portaient sur la danse, 4 sur la musique, 3 sur le théâtre et cirque, 2 sur les arts plastiques et 2 projets étaient pluridisciplinaires. Ils ont concerné 12 pays différents.

■ Soutien à la production mutualisée en région [II-3]

Ce dispositif a permis d'une part d'encourager l'accueil d'artistes en résidences, durant lesquelles les artistes sont également invités à participer à diverses actions culturelles sur le territoire, et d'autre part de consolider les moyens en production des compagnies, toujours dans un souci de mutualisation et de mise en réseau (les projets doivent être soutenus par plusieurs théâtres coproducteurs pour être éligibles). Ce dispositif reste important pour des équipements qui n'étaient pas auparavant soutenus par la Région dans un contexte de réduction du nombre de représentations dans les saisons culturelles et de difficultés budgétaires pour certains centres culturels. Par ailleurs, dans le but de consolider les projets musicaux, les salles de musiques actuelles ont été invitées à déposer des demandes.

Indicateur N°2 [II.2] : Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	11	15	19	15	15
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	28	45	43	38	35

■ Le soutien à la promotion du *Patrimoine culturel immatériel* (PCI) et de la diversité culturelle [III-I]

En 2015, la Région a expérimenté la mise en place d'un guichet unique pour les subventions en matière de patrimoine culturel immatériel, anticipant ainsi la délégation de compétences accordée par l'Etat (Ministère de la Culture). La Région a ainsi géré la subvention jusqu'alors attribuée par la DRAC Bretagne à l'association Dastum.

Le soutien accordé à l'association Bretagne Culture Diversité a par ailleurs permis de poser les bases d'un nouveau dispositif intitulé *Bazhvalan / Baçadou*, visant à favoriser la transmission de savoirs (chants, contes, savoir-faire) entre des personnes "porteuses de mémoire" identifiées sur l'ensemble du territoire régional et de jeunes apprenant.e.s. L'association a aussi inauguré en 2015 une exposition didactique sur le patrimoine culturel immatériel, qui circule depuis dans de nombreux lieux culturels, et publié un webdocumentaire dédié aux correspondances de 8 "poilus" bretons. Enfin, elle a initié avec ses partenaires un important travail d'inventaire participatif du PCI en Centre Ouest Bretagne.

■ Le soutien à la formation professionnelle et aux enseignements artistiques [III-3]

Les EPCC *Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne* (EESAB) et *Le Pont Supérieur* (Pôle Bretagne/Pays de la Loire d'enseignement supérieur du spectacle vivant) sont désormais structurés administrativement et pédagogiquement. Le rapprochement du Pont Supérieur avec l'école supérieure de danse du CNDC d'Angers et avec l'école supérieure d'art dramatique du *Théâtre national de Bretagne* (TNB) permet d'enrichir les cursus de formation des 200 étudiants et stagiaires comédiens, danseurs et musiciens. Fin 2015, Brest Métropole a rejoint les membres de l'EPCC, confortant la présence de l'établissement sur l'ensemble de l'inter-région et un meilleur équilibre dans sa gouvernance.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DRE_SEGEF_03-DE

Chiffres clés

- 123 salles de cinéma en activité
- 33 sociétés de production en Bretagne
- 448 jours de tournage sur le territoire
- 123 librairies indépendantes en Bretagne

Documents cadre

- Convention de coopération cinématographique et audiovisuelle (2014-2016)
- . Convention territoriale autour du livre et de la lecture
- Rapport sur la politique culturelle en Bretagne (2011)

Programme 714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Objectifs

- [I] - Encourager le développement de la création et de sa mise en oeuvre
- [II] - Favoriser la circulation des projets, des artistes, des œuvres et des expériences
- [III] - Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission des œuvres et du patrimoine culturel immatériel

Actions

- [I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- [I - 2] Développer les conditions d'accueil des tournages sur le territoire
- [I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
- [II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
- [II - 2] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes
- [II - 3] Favoriser une offre de contenus radiophoniques diversifiés
- [III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
- [III - 2] Développer la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation
- [III - 3] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Cadre de l'intervention

Ce programme permet de soutenir les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque, des radios et du patrimoine culturel immatériel. Si ces secteurs nécessitent une approche économique spécifique, ils doivent aussi être considérés à l'aune de critères culturels exigeants favorisant, sans hiérarchie, la diversité des points de vue.

Le *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* (FACCA) accompagne financièrement des productions de films, de l'écriture à la réalisation. Le FACCA répond à un double objectif : encourager la création artistique et soutenir le développement de la filière. Les partenaires bretons (Région, départements des Côtes d'Armor et du Finistère) soutiennent ainsi une grande diversité d'œuvres (documentaire, fiction, animation) favorisant le développement de la création en Bretagne.

Initié par la Région, un nouveau contrat d'objectifs et de moyens élargi avec les chaînes de télévisions de Bretagne a été adopté en 2015. Fruit d'une construction collective, ce projet unique a pour objectifs principaux de renforcer la présence du fait régional dans sa diversité, culturelle, sociale, économique et territoriale sur les écrans, et de soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale.

La politique de soutien au livre et à la vie littéraire menée depuis 2012 a été complétée en 2015 de nouvelles dispositions concernant les librairies indépendantes. Une réflexion a été menée avec l'État - DRAC et Centre national du livre (CNL) - afin de coordonner et de renforcer le soutien aux librairies fragilisées par la mutation d'une économie redéfinie. Cette coopération a permis de signer une convention territoriale autour du livre et de la lecture (2015-2017), portant la volonté de développer l'activité culturelle au plus proche de l'habitant.

7,7 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

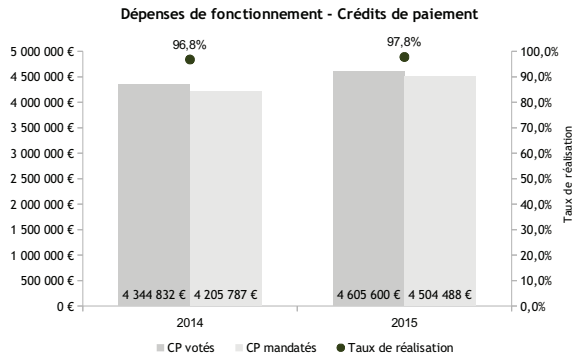

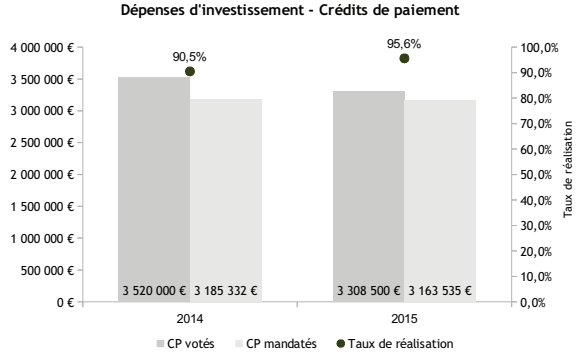

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	4 387 000 €	4 605 600 €
affectées	3 593 968 €	4 605 568 €

En fonctionnement :
Les AE affectées se répartissent comme suit par objectif : 1,6 M€ [I] ; 1,67 M€ [II] ; 1,33 M€ [III]. 1 M€ a été consacré à la mutualisation de programmes pour les télévisions [I-1] et 0,12 M€ au fonctionnement des librairies de Bretagne [II-1].

Autorisations de programme	2014	2015
votées	3 680 000 €	3 780 000 €
affectées	3 047 152 €	3 763 582 €

En investissement :
Les AP affectées se répartissent comme suit par objectif : 3,52 M€ [I] ; 0,21 M€ [II] ; 0,03 M€ [III].

Avec 3 M€ affectés, le FACCA [I.1] représente 80 % des AP. 0,5 M€ sont affectés à la création audiovisuelle (COM) [I.1] et 0,2 M€ aux investissements des librairies indépendantes [II.1].

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Guichet unique Etat / Région, préfiguration d'une délégation de compétences dans le domaine du cinéma et du livre

A l'occasion de la signature du *Protocole de mise en œuvre du volet culture* du Pacte d'avenir en présence de la Ministre de la culture et de la communication, et anticipant une délégation de compétence dans les domaines du livre et du cinéma, le principe d'un guichet unique porté par la Région a été acté. Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Etat en région sont transférés au Conseil régional, prenant effet au 1er janvier 2016.

■ Le *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* (FACCA) stabilisé au plus haut niveau [I - 1]

Dans le cadre de la *convention de coopération cinématographique et audiovisuelle* entre la Région, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les départements des Côtes d'Armor et du Finistère, la Région a réalisé la totalité de ses engagements financiers, maintenant le fonds à son plus haut niveau depuis sa création. La convention de coopération adoptée en 2014, et sa convention d'application 2015, permet au FACCA d'être abondé par le CNC. En 2015, comme en 2014, un abondement concernant la diffusion des films liés au territoire a été négocié.

Indicateur N°1 [I-1] Oeuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre d'œuvres cinématographiques	29	35	33	37	38	41	35
Nombre d'œuvres audiovisuelles	49	47	59	61	67	69	55
Nombre total d'œuvres aidées depuis 2005	466	548	640	738	843	953	933

En 2015, le nombre de projets soutenus dans le cadre du FACCA progresse légèrement. Le montant des aides consacrées à l'audiovisuel (séries animation et téléfilms) progresse nettement (+ 49 %).

■ La Bretagne terre d'accueil pour des projets de films se maintien à un bon niveau [I - 2]

Suite à une forte augmentation conjoncturelle du nombre de jour de tournage en 2014, l'année 2015 se maintient à un très bon niveau.

Indicateur N°2 [I-2] Tournage sur le territoire	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015
Nombre de jours de tournage par an	351	500	341	342	561	448	400

Si le nombre de jours de tournage baisse globalement en 2015, ce dernier progresse pour les projets 'audiovisuel' (+ 10 %). Après une année 2014 marquée par une forte progression (+128 %), le nombre de jours de tournage dédié à la fiction cinéma régresse (- 54 %).

■ Politique du livre : mise en application du cadre coopératif, un renforcement très significatif des soutiens aux librairies indépendantes [I - 1]

La politique du livre a été complétée en 2015 par la mise en application de la *Convention pour le développement du livre et de la lecture en Bretagne* entre le CNL, la DRAC Bretagne et la Région. Cette politique coopérative a permis de mobiliser de nouveaux moyens. En 2015, 64 aides ont ainsi été accordées à 44 librairies en Bretagne. En 2014, 158 K€ avaient été engagés (77 K€ DRAC, 81 K€ Région). En 2015, 117 K€ ont été engagés en fonctionnement et 219 K€ en investissement, soit un total de 336 K€.

■ Un *Contrat d'objectifs et de moyens* (COM) sur mesure avec les télévisions bretonnes [I -1-3]

En 2015, un nouveau *contrat d'objectifs et de moyens* a été adopté entre la Région et les principaux diffuseurs télévisuels conventionnés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en Bretagne. Ce nouveau contrat élargi a pour objectifs le renforcement du fait régional sur les écrans bretons et le développement de la création et de la filière audiovisuelle régionale. La Région soutient ainsi la production et la coproduction mutualisée entre éditeurs de services télévisuels d'un vaste ensemble de programmes audiovisuels : captations événementielles, documentaires, courts-métrages de fiction, films d'animation, magazines culturels et de société, en français comme en langues de Bretagne.

Dans ce même cadre, qui mobilise par ailleurs les politiques régionales en faveur du développement des langues de Bretagne et du sport, la Région accompagne le développement sur internet d'une offre complémentaire aux propositions des télévisions, portée en mode participatif par des acteurs culturels de Bretagne. C'est l'association Breizh Créative, créée en 2014, qui porte ce projet d'expérimentation audiovisuelle.

■ *Bretania*, l'accès à la connaissance du patrimoine culturel immatériel de Bretagne [III- 4]

Bretania, la Bibliothèque numérique de Bretagne, permet depuis 2014 de repérer et d'accéder à un vaste ensemble de ressources numériques sur les cultures et patrimoines de Bretagne. Des centaines de milliers de notices documentaires y sont proposées par plus de vingt structures contributrices. Le portail constitue une porte d'entrée commune vers leurs fonds de cartes postales, de films, de textes, de photographies ou d'enregistrements sonores. Afin d'en favoriser l'appropriation et dans une perspective de promotion du patrimoine culturel immatériel de Bretagne, des contenus éditorialisés, tels qu'articles, dossiers thématiques, cartes, frises, vidéos y sont également proposés.

En 2015, une nouvelle version du portail a été développée pour s'adapter davantage aux consultations sur terminaux mobiles. De nouveaux partenaires ont été accueillis, dont la Bibliothèque nationale de France (service Gallica). Le portail est désormais interrogeable par d'autres bibliothèques numériques, comme Europeana. La gestion de cet outil et l'animation du réseau de partenaires ont été confiés à Bretagne culture Diversité, pour une nouvelle période de 30 mois.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEF_SEGEP_03-DE

Programme 751 - Développer le sport en région

Chiffres clés

- 6 800 clubs sportifs
- 85 ligues et comités régionaux

Documents cadre

- Rapport de la politique sportive (juin 2015)

Objectifs	[I] - Favoriser l'accès au sport pour tous	[II] - Consolider le sport de haut niveau en Bretagne	[III] - Contribuer au rayonnement du sport
Actions	[I - 1] Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	[III - 1] Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité
	[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	[II - 2] Accompagner les sportifs de Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	[III - 2] Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

Cadre de l'intervention

La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République a maintenu le sport comme une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) ayant de nouveau baissé les crédits destinés à la Bretagne (-9 % en 2015 après une baisse de -6 % en 2014) et les départements se recentrant sur leurs compétences obligatoires, la Région a souhaité conforter son rôle d'acteur majeur du financement du sport breton.

Elle a ainsi poursuivi sa politique sportive avec un soutien particulier au fonctionnement des acteurs du sport breton : clubs, associations organisatrices de manifestations, sportifs de haut niveau, ligues et comité sportifs régionaux, Comité régional olympique et sportif (CROS) de Bretagne. En investissement, après des années d'engagements conséquents sur des projets structurants de dimension nationale ou d'intérêt régional, la Région travaille des nouvelles modalités d'intervention. Elle a ainsi initié une concertation avec les maîtres d'ouvrage potentiels et le mouvement sportif.

La politique sportive de la Région se concrétise ainsi principalement par des cofinancements et par l'animation d'instances de gouvernance telle l'*Assemblée générale du sport*, en lien avec le mouvement sportif breton, ou le *Conseil du sport*. Par ailleurs, la Région accompagne fortement le *Campus de l'Excellence sportive* de Bretagne, tant pour la conduite de ses quatre missions stratégiques (haut niveau, recherche et développement, accueil du mouvement sportif et formation) que pour l'implantation d'un site brestois (lycée Vauban, internat de Lanroze) et la rénovation du site historique de Dinard.

Les compétences obligatoires relatives aux lycées et à la formation tout au long de la vie contribuent notamment au développement du sport en Bretagne. Le budget « sport » consolidé, cumul de l'ensemble des interventions régionales dédiées au sport, s'élève à plus de 17,2 M€ en 2015 (20 M€ en 2014). Ce dernier représente un soutien au bénéfice des quelques 6 800 clubs bretons, du million de licenciés et des quelques 152 000 lycéens et apprentis bretons.

9,1 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement).

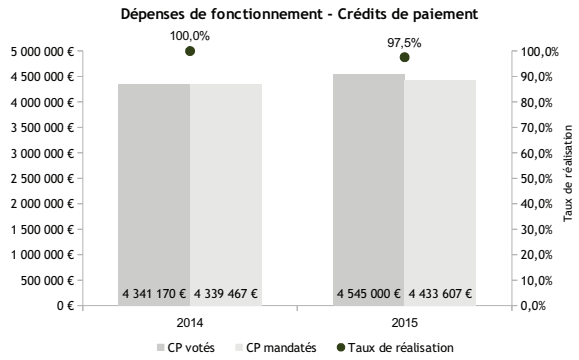

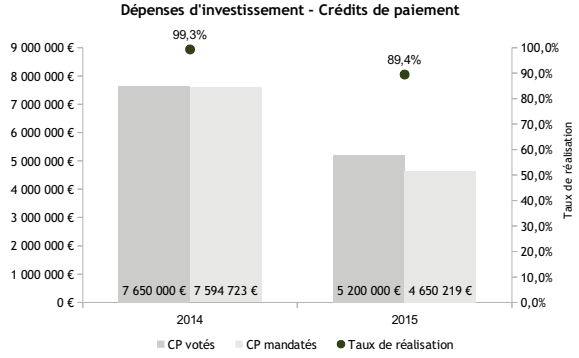

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	4 345 000 €	4 545 000 €
affectées	4 320 974 €	4 543 624 €

En fonctionnement :

Les AE affectés sont réparties comme suit:
- 26 % pour le sport pour tous [I], dont 40 % pour le dispositif *Chèque-sport* ;
- 49 % pour le sport de haut niveau [II] , dont 33 % pour l'aide au fonctionnement du *Campus de l'excellence sportive* (0,75 M€) ;
- enfin, 25 % pour le rayonnement du sport [III], dont les budgets sont majoritairement orientés vers l'aide à l'organisation de compétitions (72 %).

Autorisations de programme	2014	2015
votées	4 500 000 €	2 100 000 €
affectées	4 336 736 €	1 490 438 €

En investissement :

La baisse d'AP accompagne la réflexion en cours sur les nouvelles modalités d'intervention régionale.
Les AP affectés sont réparties comme suit :
- 80 % pour le sport de haut niveau dans lequel on retrouve le soutien au Campus (0,7 M€ en 2015 pour finaliser la rénovation du site de Dinard) ;
- 20 % pour le sport pour tous [I] avec l'aide à la construction de 3 terrains de grands jeux en surface synthétique et deux extensions de clubs de tennis par la création de terrains extérieurs.

A noter que la Région a finalisé ses engagements en faveur des équipements d'intérêt national dès 2014.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

■ **La Région a ralenti son intervention en faveur des équipements sportifs [I.1 et II.1]**

Dans le cadre des instances qu'elle a mis en place, en particulier avec le Conseil du Sport, la Région a initié des échanges afin d'établir un diagnostic en matière d'équipements sportifs. En identifiant ainsi les besoins en équipements structurants prioritaires et pour lesquels des maîtres d'ouvrage sont identifiés, la Région débute l'élaboration de son futur schéma d'intervention en investissement.

Indicateur N° 1 [Tous objectifs] Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre de projets soutenus	15	11	16	13	14	11	15

Le nombre d'équipements sportifs soutenu par la Région a diminué en 2015 (- 20 %). La demande s'est maintenue pour les terrains de grands jeux en surface synthétique – 3 réalisations - et les équipements majeurs d'une discipline – 4 réalisations. Parmi les équipements consacrés au haut niveau, la Région a finalisé son engagement en faveur de la rénovation du site historique du Campus à Dinard (0,7 M€).

■ **Le nombre de bénéficiaires du dispositif *Chèque sport* diminue pour la première fois depuis le lancement du dispositif [I.2]**

Le dispositif offre une réduction automatique de 15 € sur toutes licences sportives acquises auprès d'un club breton par un-e jeune de 16 à 19 ans. Pour la première fois depuis le lancement du dispositif en 2008/2009, le nombre de bénéficiaires a chuté en 2015 (- 2,2 %), de même que le nombre de clubs partenaires (- 3,4 %).

Indicateur N° 2 [II.2] Evolution du dispositif *Chèque sport*	Réalisation 2009/2010	Réalisation 2010/2011	Réalisation 2011/2012	Réalisation 2012/2013	Réalisation 2013/2014	Réalisation 2014/2015	Prévision 2014/2015
Nombre de jeunes de 16, 17, 18 et 19 ans bénéficiaires du *Chèque sport*	15 794	18 348	27 147	29 178	29 111	28 481	30 000
Dont nombre de filles en %		6 185 *33,7 %*	8 989 *33,1 %*	10 049 *34,4 %*	9 431 *32,4 %*	9 803 *34,4 %*	10 000
Dont nombre de garçons en %		12 163 *66,3 %*	18 158 *66,9 %*	19 129 *65,6 %*	19 680 *67,6 %*	18 678 *65,6 %*	20 000
Evolution du nombre de clubs partenaires	1 733	2 058	2 534	2 622	2 686	2 594	2 700

Le nombre de jeunes filles utilisatrices de *Chèques sport* a augmenté de 4 % en 2015, celui des garçons a baissé de 5 %. Avec une proportion de 34 %, ces dernières retrouvent ainsi un taux de représentation au même niveau qu'en 2012/2013.

Les disciplines les plus concernées par les *Chèques sport* sont le football (27 % des *Chèques sport*), le basket-ball (11 %). Le handball complète le podium avec 9 %. A noter que le premier sport individuel est le tennis (6 %).

■ **L'aide à l'organisation de manifestations sportives reste le dispositif phare de la politique sportive régionale [III.3]**

Après une baisse sensible en 2014, le nombre de compétitions et manifestations sportives aidées par la Région s'est stabilisé en 2015 bien que le nombre de compétitions délivrant un titre européen ou mondial ait diminué d'un quart environ. La Région a consacré 815 K€ pour soutenir cette action phare de la politique sportive régionale. Génératrices d'activités économiques, d'emplois et de notoriété ainsi que de lien social et d'animation du territoire, ces manifestations sont réparties entre les quatre départements bretons, avec une légère prédominance pour le Morbihan (41 manifestations).

Indicateur N° 3 [III.3] Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2009/2010	Réalisation 2010/2011	Réalisation 2011/2012	Réalisation 2012/2013	Réalisation 2013/2014	Réalisation 2014/2015	Prévision 2014/2015
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat Région	188	202	198	194	155	152	180
Nombre de championnats d'Europe ou du monde	9	11	16	20	15	11	15

Parmi les manifestations organisées en Bretagne, le cyclisme, comme les années précédentes, est la discipline la plus soutenue (354 K€), suivie par l'équitation (76,5 K€) et le tennis (82 K€). Quelques grands événements ont marqué l'année sportive à l'image du Championnat de France handisport de tennis de table à l'Arena de Brest ou le championnat de France d'été de plongeon à Rennes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission VIII

Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I - Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 9 millions de visiteurs
- 2,8 millions de festivaliers
- 10,3 millions de nuitées dans l'hôtellerie de plein air
- 7,5 millions de nuitées hôtelières
- 241 253 hébergements, dont 9 299 marchands

(Source Comité régional du tourisme)

- 3 059 édifices protégés au titre des Monuments Historiques (2e région française après l'Ile-de-France)
- Plus de 4 000 manoirs et châteaux

Le tourisme possède une valeur économique et sociale remarquable. En Bretagne, il représente 8,1 % du PIB breton et plus de 50 000 emplois directs. En 2015, 99 millions de nuitées touristiques ont été comptabilisées, marquant une progression de 2,5 % sur un an. Le tourisme est habituellement considéré comme l'*économie du temps libéré*. L'élargissement de cette perception et la prise en compte de sa chaîne de valeur opérationnelle permettent d'inclure, au-delà des dimensions classiques du secteur marchand de l'hébergement et de la restauration, les sujets du transport, de la réservation, de l'information touristique. Cette vision décloisonnée conforte l'appréhension de ce secteur comme un pan déterminant et massif de l'attractivité et des activités de services de la Bretagne.

Les caractéristiques patrimoniales bretonnes, tant naturelles que culturelles, tels que la densité et la richesse du patrimoine culturel, le linéaire côtier, renforcent le positionnement national ou international de la Destination Bretagne.

Le contexte touristique et patrimonial évolue très vite. Les pratiques des visiteurs sont sans cesse en mutation, et l'actualité législative est florissante. En 2015, la Loi NOTRe a eu pour conséquence de réaffirmer le caractère partagé du secteur des politiques publiques touristiques et de reconnaître un rôle important aux EPCI. Cette nouvelle donne nationale est en phase avec l'élan régional breton donné aux *Destinations touristiques*.

En 2015, l'ensemble des 10 *Destinations touristiques* basées sur les grands bassins de fréquentation et de consommation a été installé officiellement. Chacune d'entre elles a déterminé un mode de gouvernance adapté à ses spécificités et travaille à la détermination de sa stratégie de développement en prenant appui sur ses caractéristiques notamment patrimoniales.

En effet, le patrimoine culturel représente un formidable vecteur de développement culturel, économique et identitaire pour la Bretagne. A travers les démarches d'Inventaire ou de restauration notamment, il permet de mobiliser la population ainsi qu'une appropriation renouvelée de ses héritages culturels. La démarche des appels à projets spécifiques favorise en outre une pro-activité ciblée dans le temps, et une réactivité adaptée aux enjeux spécifiques du secteur. Les innovations technologiques de 2015 ont conduit à démultiplier les actions de l'Inventaire sur les territoires et une mobilisation substantielle des acteurs. Le succès confirmé encore en 2015 du dispositif *Skoaz ouzh skoaz* est l'écho de cet engagement de la population en faveur de son patrimoine.

II - Accompagner la mutation du tourisme breton et la valorisation du patrimoine

➔ L'approche du développement durable dans les politiques de la Région

La stratégie opérationnelle de la Région revendique une approche résolument durable. La recherche de l'efficacité économique est assortie d'une exigence en matière de performance environnementale et sociale notamment. Des outils de monitoring et de conditionnement des aides régionales, tel que le *Diagnostic-expertise des projets d'investissement*, assurent une prise en compte concrète de ces impératifs. Sur cette base, le Comité régional du tourisme (CRT) poursuit également son positionnement en accompagnant, incitant et promouvant les actions touristiques durables et responsables.

L'action de la Région en faveur du patrimoine culturel est consubstantielle d'une approche soutenable. Les héritages culturels constituent le cadre de vie des habitants, forment le paysage et constituent un lien social tangible. Par ailleurs, son entretien et sa restauration requièrent des techniques et des savoir-faire responsables et durables. Au-delà de l'économie foncière induite, les opérations de valorisation assurent un développement équilibré et responsable des territoires.

> Le zoom Padus : une lecture systémique des enjeux de développement durable.

L'analyse conduite avec la grille de questionnement *PADUS* / DURABLE a confirmé que la politique de valorisation du patrimoine s'inscrit dans une éthique de la durabilité. Au-delà des questions de lien social, de transmission et d'identité propres au patrimoine, la politique régionale est construite autour d'enjeux forts du développement durable tels que la valeur ajoutée pour l'économie bretonne, l'ancrage territorial, la mobilisation de la population, de partenaires et de réseaux à travers par exemple la prime *Skoaz ouzh skoaz* ou les taux d'intervention différenciés en fonction de la capacité des communes.

PADUS a permis d'attirer l'attention des porteurs de projets sur des effets et leviers indirects des projets sur des enjeux de développement durable. Par exemple, des conseils et pistes de progrès sont mentionnés concernant les marchés (clauses sociales, chantiers verts), la biodiversité (zéro phyto, espèces invasives) ou la mise en place de tarifications différenciées.

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales

En matière de patrimoine, la démarche d'inventaire vise à révéler et à faire connaître largement les héritages culturels de Bretagne. A ce titre, au-delà de l'enrichissement du récent site de diffusion des données de l'*Inventaire* : patrimoine.bzh, l'implication territoriale de la Région au travers de conférences, d'animations, de restitutions, de formation ou d'encadrement de bénévoles a permis une diffusion territoriale large de cette politique publique.

Les démarches d'appels à projets visant à faire participer les Bretons et les collectivités à la connaissance du patrimoine, tels que *Participez à l'inventaire du patrimoine* et *Héritages littoraux*, tout comme *Archipel du patrimoine breton* ont eu un écho important encore en 2015 sur le territoire. De nombreux projets qualitatifs ont pu être aidés dans ce cadre et servir une

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

stratégie de connaissance et de valorisation du patrimoine, notamment maritime. Ces approches permettent de faire exprimer au patrimoine son potentiel de rayonnement pour la Bretagne, y compris pour les biens culturels po dehors de la Bretagne (1 par an).

En matière de tourisme, la proposition régionale d'organisation des acteurs touristiques en *Destinations touristiques*, afin de proposer une offre complémentaire et cohérente de la Bretagne et une organisation efficace des acteurs publics, a permis une prise en compte opérationnelle et pragmatique de la la donne territoriale touristique bretonne

Carte des *Destinations touristiques* installées et de leurs structures facilitatrices (2015)

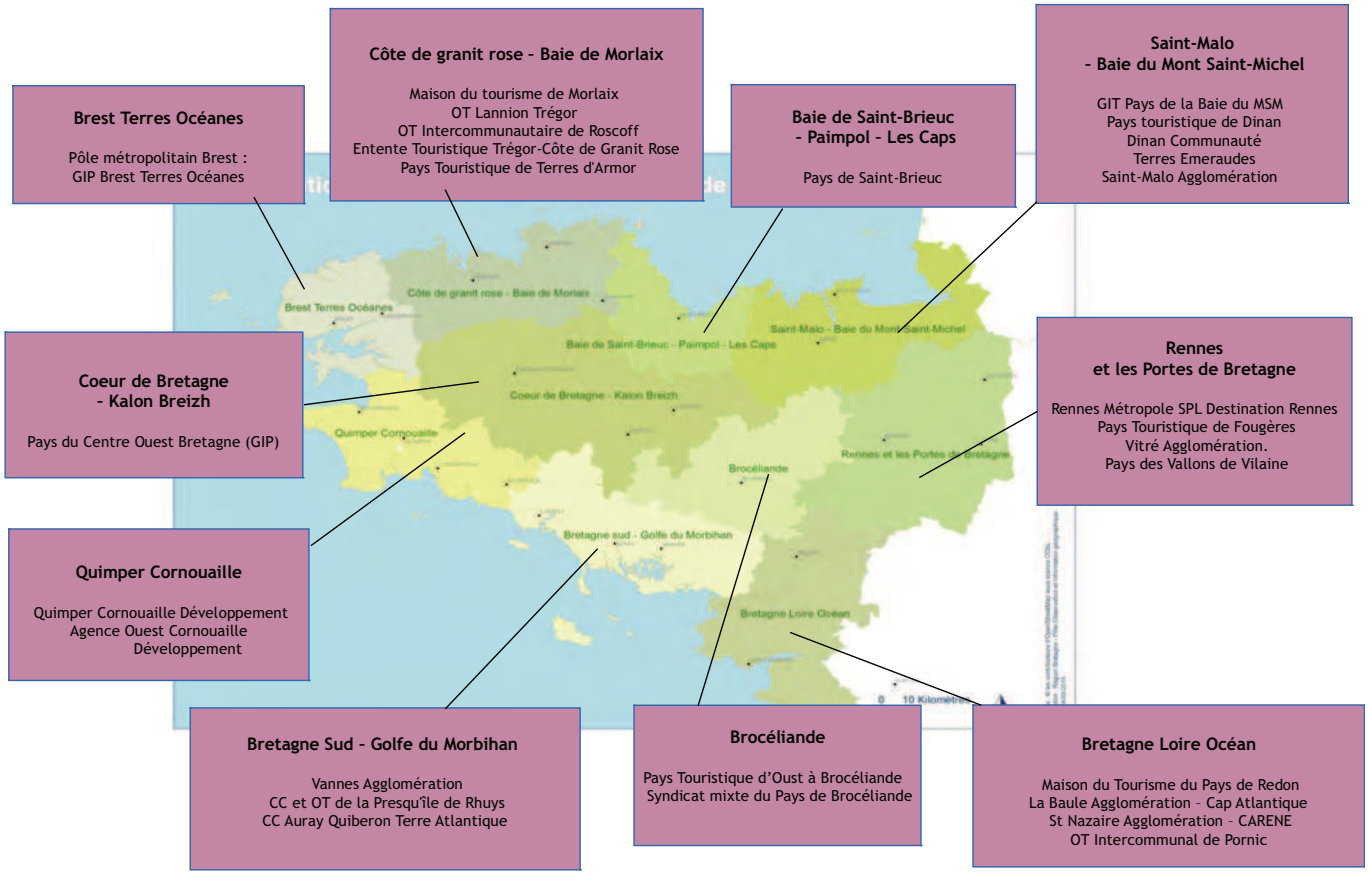

La mise en place des *Destinations touristiques de Bretagne* s'est achevée en 2015. Le préalable a été l'envie de faire ensemble, d'où la notion de structure facilitatrice et non pas de nouvelle structure ni de structure pilote. Sur chaque Destination, la (ou les) structures facilitatrices animent, fédèrent et coordonnent les acteurs autour d'une réflexion collective, afin d'identifier les enjeux et de définir les objectifs et plans d'actions partagés sur le territoire en matière de développement touristique. Les structures facilitatrices définissent le mode de gouvernance de la Destination, sa stratégie et ses projets.

➔ Appui aux partenaires (données 2014)

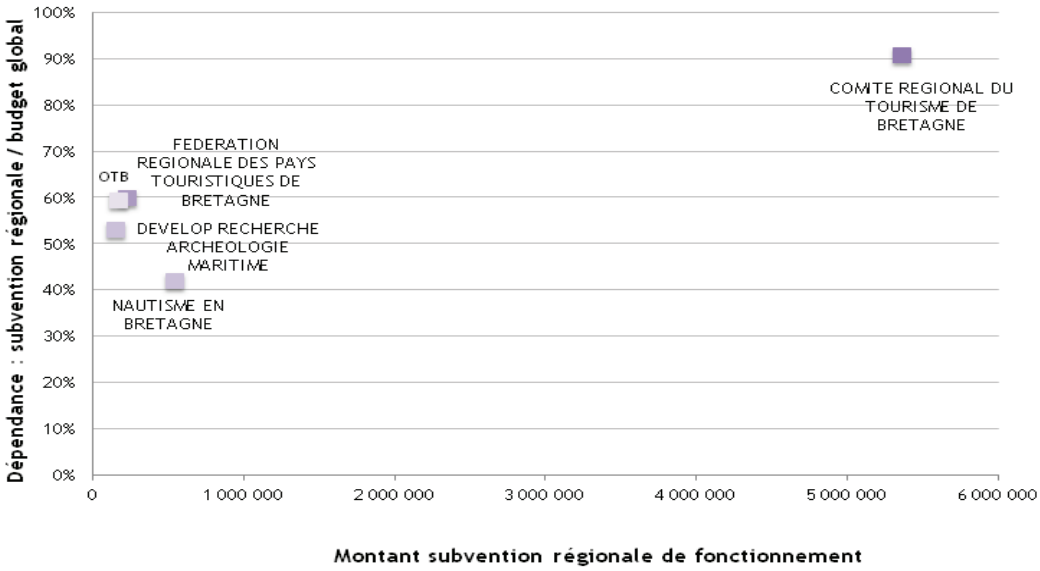

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

> Zoom sur le Comité régional du tourisme (CRT) :

Le Comité régional du tourisme est un outil de développement et de marketing du tourisme régional. A travers ses missions de promotion du tourisme breton en France et à l'étranger, d'observation et de prospective, de coordination de l'information touristique et de structuration de l'offre touristique bretonne, il contribue au renforcement global de l'attractivité régionale. Le budget de la structure s'est établi à 5,9 M€ en 2014.

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Pour la réalisation du *Schéma régional du tourisme* (SRT), compétence de plein exercice, la Région dispose de plusieurs modalités d'action :

- elle instruit les dossiers d'aides, notamment en investissement : dispositifs d'aides aux entreprises hôtelières et autres structures d'accueil touristique, à la consolidation des projets touristiques.

- elle confie une mission particulière au *Comité régional du tourisme* (CRT) conformément aux dispositions du Code du tourisme, principalement pour la promotion et la communication touristique régionale, et pour l'analyse de la fréquentation via l'*Observatoire régional du tourisme*. Le CRT anime également des grands chantiers régionaux de l'Acte 2 du SRT, comme ceux de la valorisation touristique des canaux de Bretagne et la réalisation des grands itinéraires de randonnée. L'association emploie 46 personnes.

- Enfin, en convention de partenariat, les réseaux d'acteurs du tourisme breton, tels que *Offices du Tourisme de Bretagne*, *Nautisme en Bretagne*, *Sensation Bretagne* renforcent l'action régionale dans le domaine touristique.

En matière de patrimoine culturel, la Région conduit une politique active de soutien aux projets, qu'elle anime et instruit (gestion des dispositifs d'aides, chantiers thématiques, musées, appels à projets).

Une équipe comportant des chercheurs de très haute technicité mène un travail de fond afin de mieux révéler le patrimoine breton. Depuis de nombreuses années, il développe une activité pionnière dans ce domaine. Ainsi, la recherche a permis la création de 110 000 dossiers électroniques, 150 000 notices d'édifices et d'objets immobiliers, 2 500 relevés d'architecture. Cette activité de repérage a été effectuée sur 1 500 sites d'intérêt architectural, hérités de la préhistoire, de l'époque gallo-romaine et du moyen-âge.

Par ailleurs, des démarches et campagnes de sensibilisation de la population lors des journées du patrimoine sont organisées dans toute la Bretagne. Durant deux semaines, la Région organise un cycle de conférences, rencontres, visites et animations en étroite collaboration avec l'échelon local.

Enfin, des appels à projets dans les domaines de l'Inventaire, de la valorisation du patrimoine ainsi que du tourisme, permettent aux Bretons de participer, aux côtés de la collectivité régionale, à la mise en œuvre d'actions destinées au développement de la Bretagne.

➔ Moyens humains

Mission 8 - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation du patrimoine	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :	2015
Catégorie A	18,1
Catégorie B	7,8
Catégorie C	7,0
Temporaires	1,3
Apprentis	1,7
Total ETP	35,9
Total Masse salariale	2 024 780 €

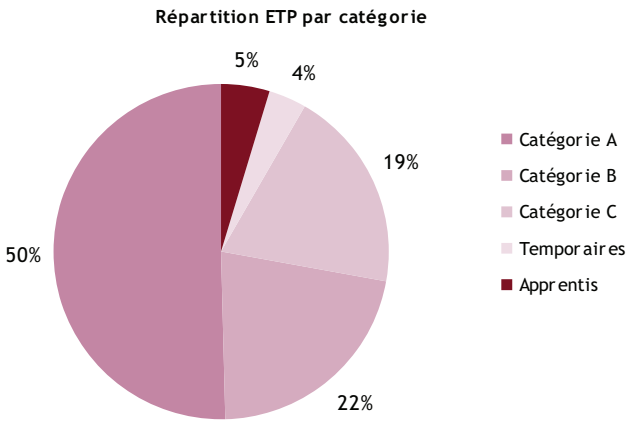

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Répartition des dépenses

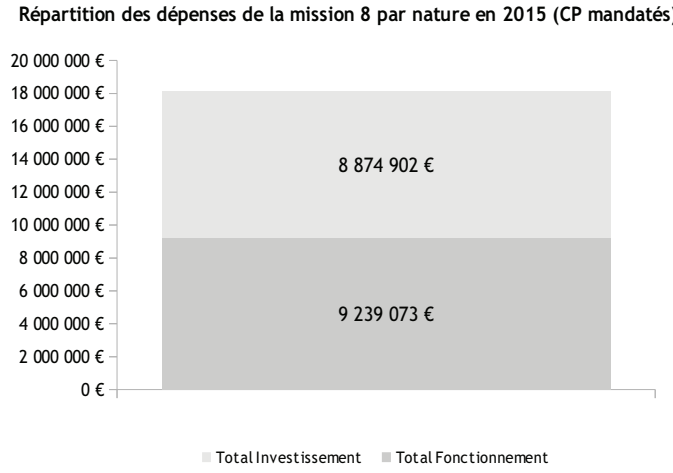

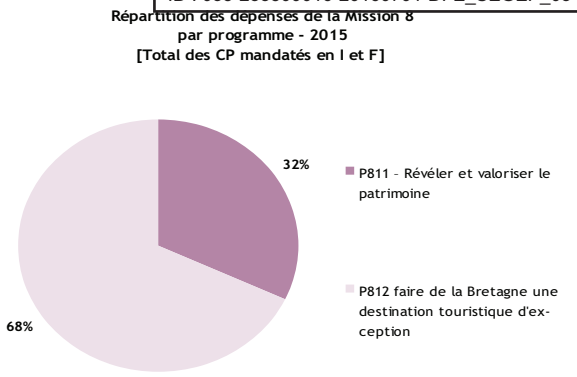

■ Dépenses par programme

Mission 8 - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation du patrimoine	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
P811 - Révéler et valoriser le patrimoine	5 794 012 €	6 043 520 €	96%
Fonctionnement	891 247 €	1 140 000 €	78%
Investissement	4 902 765 €	4 903 520 €	100%
P812 faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	12 319 962 €	12 557 000 €	98%
Fonctionnement	8 347 826 €	8 557 000 €	98%
Investissement	3 972 137 €	4 000 000 €	99%
Dépenses totales de la Mission 8 (I et F)	18 113 974 €	18 600 520 €	97%
Total Fonctionnement	9 239 073 €	9 697 000 €	95%
Total Investissement	8 874 902 €	8 903 520 €	100%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 22,8 M€ de commandes dans le cadre des chantiers patrimoine aidés par la Région
- 36 structures labellisées *Musée de France*, réparties sur le territoire breton
- 75 % des navires d'intérêt patrimonial français à usage collectif immatriculés et naviguant en Bretagne
- 335 opérations en faveur du patrimoine, financées par la Région

Documents cadre

- Politique du patrimoine culturel en Bretagne

Programme 811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Objectifs

- [I] Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton
- [II] Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne
- [III] Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne

Actions

- [I - 1] Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires
- [I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- [I - 3] Diffuser la connaissance produite
- [II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement patrimoniaux des territoires
- [II - 2] Soutenir les actions de conservation du patrimoine remarquable
- [II - 3] Soutenir les « Musées de France » en Bretagne
- [II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation, d'information et de formation aux patrimoines
- [III - 1] Appeler à des projets pour le développement des dynamiques
- [III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

Cadre de l'intervention

Créateur de lien social et de qualité de vie, le patrimoine participe à la construction de valeurs communes d'une société et constitue ainsi le reflet de son identité. La mise en valeur du patrimoine forme un puissant levier de développement économique et d'aménagement du territoire.

La volonté du Conseil régional est de révéler, conserver, valoriser et transmettre le patrimoine ; cette dynamique s'applique à tous les domaines patrimoniaux : bâti, mobilier, naviguant, muséal, archéologique. Mais c'est dans la conviction forte d'associer les acteurs du territoire à la construction de cette action que la politique patrimoniale de la Région prend tout son sens : le succès des dispositifs *Skoaz ouzh skoaz*, des *Inventaires participatifs* et des divers appels à projets démontre que cette modalité d'action de la Région est en phase avec le désir de patrimoine des Bretons.

Convaincu de la nécessité d'un positionnement proactif, le Conseil régional réitère sous forme d'appels à projet ses deux thématiques pluriannuelles adaptées aux besoins de la Bretagne lancées en 2014 : *Héritages littoraux* et *Archipel du patrimoine breton*.

L'Inventaire du patrimoine culturel, outil de connaissance patrimoniale des territoires, poursuit le développement d'actions visant l'inscription durable et de plus en plus active de cette compétence dans les politiques régionales de valorisation et d'aménagement.

5,8 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

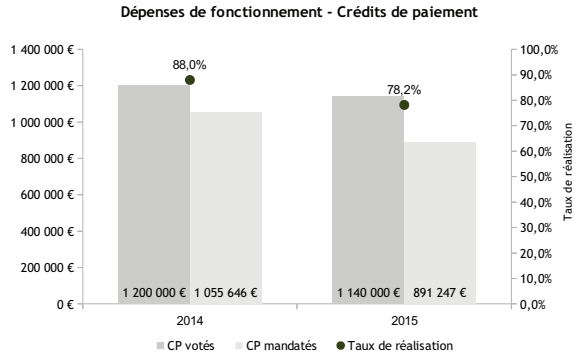

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 200 000 €	1 140 000 €
affectées	1 151 551 €	1 031 051 €

En fonctionnement :

Les crédits sont principalement destinés au soutien des associations œuvrant pour le patrimoine breton, aux actions de valorisation [II-4] ainsi qu'aux appels à projets *Héritages littoraux* [III-2] et *Inventaires participatifs* [I-2].

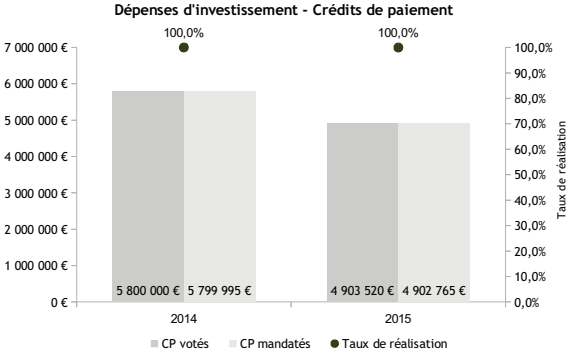

Autorisations de programme	2014	2015
votées	5 400 000 €	4 700 000 €
affectées	5 399 841 €	4 624 108 €

En investissement :

Les crédits ont été consacrés aux projets patrimoniaux de territoire, aux cités labellisées, à la conservation, aux travaux dans les musées, à l'acquisition et à la restauration d'oeuvres pour des musées [II-1, II-2, II-3] ainsi qu'aux appels à projets *Archipel du patrimoine breton* [III-1] et *Héritages littoraux* [III-2]

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1, I-2]

Depuis 2015, un nouvel outil numérique de recensement du patrimoine permettant la mise en œuvre d'inventaires participatifs vient compléter et enrichir le champs d'action des missions de l'Inventaire en favorisant, au travers de multiples partenariats, l'implication des acteurs du territoire dans des opérations d'Inventaire du patrimoine - dynamique garante d'une appropriation durable des données dans des stratégies locales de valorisation ou d'aménagement.

Indicateur N° 1 Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2010	Réalisation	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'édifices recensés	-	-	4 450	5 900	4 547	4 706
Nombre d'édifices étudiés	1 689	1 282	1 089	750	844	835

Les restitutions en direction des publics et des acteurs locaux (rédaction de synthèses communales, conférences, interventions dans des formations ou multiples comités locaux, coordination de *coups de coeur* à l'échelle régionale à l'occasion des Journées du patrimoine) continuent également à progresser.

Indicateur N° 2 Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Réunions d'information, restitution, interventions, expertises... visiteurs Journées du patrimoine	Non disponible	60	75 27 000	100 30 000
Patrimoine.bzh : nombre de visiteurs Commandes iconographiques Clichés fournis / retenus	337 000 110 700	517 000 150 900	765 903 154 800	327 799 (*) 122 1300 / 1165

(*) *Modification du référentiel de comptage lié à l'évolution du portail de diffusion des données de l'Inventaire (passage de Glad à Patrimoine en 2014).*

Bien qu'apparaissant en baisse en raison notamment du changement d'outil, le nombre de demandes d'utilisation de données pour des projets de nature multiple (éditions, supports d'interprétation...) progresse. Ceci témoigne des attentes des bretons quant à la connaissance de leur patrimoine ainsi que d'une réelle interactivité désormais installée autour de la richesse des fonds de l'Inventaire et de sa capacité à livrer des données inédites.

■ Soutenir et encourager les projets de développement du territoire [II - 1]

En 2015, 171 projets patrimoniaux de territoire ont été soutenus, parmi lesquels la poursuite des travaux sur le viaduc de Toupin à Saint-Brieuc, la restauration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, la gabare « Fée de l'Aulne », l'église Sainte-Marse de Bais, les remparts de Dinan, et la réalisation de 2 études d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).Avec 23 primes attribuées en 2015, le dispositif de prime *Skoaz ouzh skoaz* est stable depuis 2013 et reste attractif.

Indicateur N° 3 [II-1, 2, 3] Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	393	353	297	281	258	200
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu/an	31,6 M€	33,9 M€	34 M€	24,4 M€	22,8 M€	25 M€
% d'opérations associées à une démarche de valorisation	72 %	73,6 %	74 %	80 %	75 %	75 %

Les difficultés financières rencontrées par les porteurs de projets ont une incidence visible sur le nombre de demandes d'aide régionale et en conséquence sur le montant des travaux induits.

■ Soutenir les actions de conservation du patrimoine remarquable [II - 2]

Le nombre de biens aidés au titre des actions de conservation du patrimoine remarquable est en baisse (41 dossiers - 48 en 2015, dont 30 concernent des objets mobiliers protégés). Parmi eux, figurent des biens protégés au titre des *Monuments historiques* (MH) tels la locomotive à vapeur de Carhaix-Plouguer et les 3 retables de l'église Saint-Nicolas du Vivier-sur-Mer.

■ Soutenir les *Musées de France* en Bretagne [II - 3]

Le montant des aides accordées pour l'attractivité des *Musées de France* en Bretagne (196 K€) subit une forte diminution en 2015 en raison du report de travaux structurants. La participation régionale porte sur 11 acquisitions d'œuvres, 14 opérations de restauration des collections et le soutien à 5 expositions (dont 3 d'entre elles, concernant la série « Les Bretonnes » de Charles Freger, mutualisées entre le Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc, le Musée de Bretagne à Rennes et le Musée Bigouden de Pont-L'Abbé).

■ Soutenir les démarches de sensibilisation, d'information, de formation et de promotion des patrimoines [II - 4]

La Région a soutenu 34 structures œuvrant en faveur du patrimoine, telles que l'*Association des 7 calvaires monumentaux* pour le projet d'illumination de l'ensemble des calvaires (animations, promotion et médiation auprès de publics scolaires) et l'association *Lin et chanvre* pour la mise en réseau d'acteurs du lin et du chanvre en Bretagne (culture, patrimoine, tourisme et économie).

■ Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne [III-1, III-2]

L'appel à projets *Héritages littoraux* a connu un grand succès avec 24 projets soutenus : 2 pour le volet *Connaissance*, comme l'inventaire thématique « Fortifications littorales du milieu du XIXème siècle en Bretagne sud » porté par l 'association 1846, 10 pour le volet *Conservation-restauration*, tel le fort Cézon, 6 pour le volet *Valorisation*, tel que le phare de l'Ile de Batz, 6 pour le volet 'innovation', tel le projet « Marins à l'ancre » de l'association Emglev Bro Douarnenez.

Au titre de l'appel à projets *Archipel du patrimoine breton*, l'aide régionale a récompensé la création mondiale d'un oratorio composé en 1700 qui met en scène Anne de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 99,1 millions de nuitées touristiques (marchands 1/3 et non marchands 2/3)
- 1er rang des Régions françaises pour les séjours à la mer
- 977 hôtels et 748 campings dont 721 hôtels et 553 campings classés
- 1 600 km de véloroutes voies vertes
- 5 340 000 connexions sur le site *tourismebretagne.com*

Documents cadre

- Acte 2 du Schéma régional du tourisme pour la Bretagne

Programme 812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Objectifs	[I] Séduire le visiteur	[II] Bien recevoir le visiteur	[III] Enchanter le visiteur	[IV] S'organiser pour être plus efficace
Actions	[I - 1] Soutenir et conforter les actions du Comité régional du tourisme	[II - 1] Accompagner les projets de développement des entreprises touristiques	[III - 1] Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure	[IV - 1] Structurer le tourisme régional autour des « Destinations touristiques »
		[II - 2] Affirmer la place du tourisme social dans l'offre bretonne	[III - 2] Développer l'itinérance	[IV - 2] Agir en partenariat avec les réseaux d'acteurs touristiques
		[II - 3] Développer le « tourisme des quatre saisons »	[III - 3] Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne	
		[II - 4] Mettre en œuvre un Contrat d'objectifs Emploi-formation pour les métiers du tourisme	[III - 4] Participer au projet de rétablissement du caractère maritime et de mise en tourisme du Mont-St-Michel	
			[III - 5] Soutenir l'innovation	

Cadre de l'intervention

En 2015, la Bretagne a bénéficié d'une nouvelle progression de la fréquentation touristique, en hausse constante depuis 2013. Grâce à la stratégie des acteurs publics et privés, et des Offices de tourisme, la Bretagne est de plus en plus attractive. Déclinaison de la stratégie marketing et de communication partagée, pour le développement de l'économie touristique en Bretagne - la campagne *Viens en Bretagne* a porté ses fruits. Financée par la Région ainsi que par les métropoles et principales agglomérations bretonnes, cette campagne a mobilisé les bretons et les visiteurs et a été vue en mars 2015 à la télévision et sur le web par près de 28 millions de Français.

La Destination Bretagne, reconnue en 2015 par le Ministère des Affaires Étrangères dans le cadre de sa stratégie de *Destinations touristiques* – est désormais l'une des 20 marques identifiées par l'État pour la promotion de la France à l'international.

La Région a également poursuivi sa politique d'accompagnement auprès des entreprises touristiques dans le cadre de leurs projets de développement et de modernisation.

12,3 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

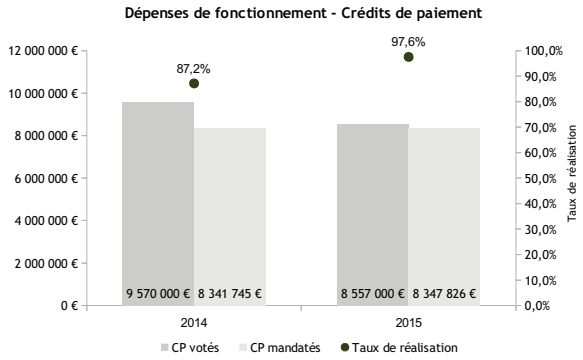

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	8 515 000 €	8 005 000 €
affectées	8 132 000 €	7 533 702 €

En fonctionnement :

Les crédits ont été affectés à raison de 5,06 M€ pour le Comité régional du tourisme de Bretagne, incluant la participation à la campagne primo visiteurs *Viens en Bretagne* ; 1,34 M€ pour les réseaux et filières ; 0,26 M€ pour les études, diagnostic et audits qualité ; 0,70 M€ pour le Mont-Saint-Michel ; 77 K€ pour les *Destinations et* 90 K€ pour l'appel à projet *Tourisme des 4 saisons*.

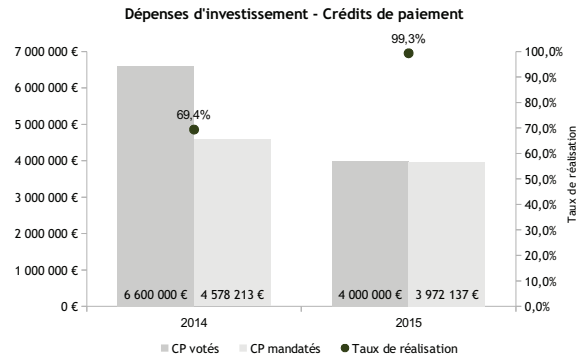

Autorisations de programme	2014	2015
votées	7 616 000 €	4 460 000 €
affectées	6 062 962 €	4 446 738 €

En investissement :

La baisse des crédits votés et affectés en 2015 s'explique par l'achèvement des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les crédits affectés ont été consacrés la modernisation de l'offre touristique.

En 2015, une forte augmentation des projets de création et de modernisation des hébergements marchands et des équipements touristiques a été constatée, particulièrement sur la fin d'année. Cette hausse, qui s'est traduite par une affectation quasi intégrale des crédits votés, aussi bien en subventions qu'en avances remboursables, est la conséquence notamment des bonnes saisons touristiques des trois dernières années en Bretagne, incitant les professionnels à investir.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ **Adoption d'une *Stratégie marketing et de communication touristique partagée pour la Bretagne* [I-1]**

Lancée en 2014, dans le cadre de la *Stratégie marketing de communication touristique partagée pour la Bretagne*, la campagne *Viens en Bretagne* a été poursuivie en 2015 à travers une diffusion très large dans les médias (TV, Web, etc.) des vidéos des bretons sélectionnées à l'issue de la campagne 2014. Le bilan de la campagne est très positif, tous les objectifs ayant été dépassés : 28 millions de Français ont vu au moins une fois un spot télévisé, 75 % des non-visiteurs ont davantage envie de venir en Bretagne, les spots ont été vus plus 5 millions de fois en ligne. La campagne *Viens en Bretagne* bénéficie du cofinancement de la Région Bretagne, de Rennes Métropole, Brest Métropole, Saint-Brieuc Agglomération, Morlaix Communauté, Lannion Trégor Communauté et Quimper Communauté, rejointes en 2015 par Saint-Malo agglomération.

■ **Soutien à l'action du *Comité régional du tourisme* (CRT) [I-1]**

En 2015, la fréquentation du site internet www.tourisme-bretagne.com a dépassé les 5 millions de visites. Des pages dédiées aux *Destinations touristiques* de Bretagne ont été intégrées. En préparation de son lancement en 2016, le CRT a préparé l'enquête de fréquentation touristique *REFLET*. Dix années après l'enquête MORGOAT, ce sondage de portée régionale – avec des premiers tests à l'été 2015 – couvre trois grands volets : l'excursionnisme à travers une enquête en ligne, le tourisme d'affaires et le tourisme en général avec plus 140 points d'enquête répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Fin 2015, une réflexion partagée autour des possibilités de mutualisation des outils de production et de diffusion de l'information touristique a été engagée entre les acteurs gestionnaires de la donnée touristique en Bretagne (Comité régional du tourisme, Comités départementaux du tourisme du Morbihan, de Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine, Finistère tourisme et Côtes-d'Armor développement, Offices de tourisme de Bretagne), ainsi que la Région et les Départements.

■ **Accompagnement des professionnels [II-1]**

Le Conseil régional a attribué le marché pour la réalisation de diagnostics expertises d'entreprises touristiques en Bretagne à un prestataire externe, pour une durée de 2 ans. La Région a poursuivi en 2015 son soutien financier (subventions, avances remboursables) aux professionnels dans leurs projets de qualification et de modernisation des équipements touristiques. Ainsi, 31 diagnostics expertises et 30 contrats d'entreprise touristique ont été conclus.

Indicateur N°1 [II-1] Aide régionale aux investissements touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de diagnostics / expertises *Répartition selon communes littorales/non littorales*	49 *31/18*	45 *31/14*	46 *24/22*	43 *23/17*	38 *19/19*	31 *21/10*	42
Nombre d'établissements aidés *dont mis aux normes*	72 *25*	72 *33*	70 *33*	51 *8*	41 *5*	43 *10*	45

Ce dispositif permet aux professionnels de bénéficier, au-delà du financement, d'un accompagnement et de conseils en amont des projets, avec un suivi de ceux-ci sur 3 ans.

La Région a poursuivi son aide aux audits préalables aux dispositifs de labellisation : *Qualité Tourisme*, *Ecolabels*, *Tourisme handicap*, certifications utiles pour l'attractivité des entreprises bretonnes. En 2015, une centaine de structures dispose d'un label environnemental, ce qui contribue à renforcer l'attrait de l'offre touristique.

Indicateur N°2 [II-1] Evolution du nombre d'acteurs s'engageant dans des démarches qualité	Réalisation 2011	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Labellisés *Plan Qualité Tourisme*	400	502	560	590	140	125	205
Labellisés *Tourisme et Handicap (*)*	132	154	166	172	167	223	270

(*) Chiffres concernant les structures labellisés T&H réactualisés depuis 2012, suite à révision des chiffres fournis par Offices de Tourisme de Bretagne (OTB)

La nombre de structures labellisées *Plan qualité tourisme* a de nouveau baissé en 2015, en raison du mouvement constant de non renouvellement de labellisation, l'aide régionale étant réservée aux nouveaux établissements depuis 2014.

■ **Avancée du *Contrat d'objectifs emploi – formation tourisme* [II-4]**

La dynamique du *Contrat d'objectifs emploi – formation tourisme* est à présent structurellement portée par les 5 *Organismes paritaires collecteurs agréés* (OPCA) de la filière : FAFIH, AGEFOS, AFDASS, Uniformation et OPCA Transport. Ces organismes ont à nouveau mis en commun leur offre de formation touristique en 2015, offrant plus de 70 stages de perfectionnement aux professionnels. Par ailleurs, 2 formations expérimentales ont été lancées en Bretagne sud et nord. Il s'agit de tester un programme de préparation de la saison 2016 en formant les demandeurs d'emploi sur les compétences transversales du tourisme. Le bilan de cette action est en cours afin d'envisager son éventuelle reconduction.

■ **Appel à projets *Maisons éclusières et Innovation fluviale* [III-1]**

En 2015, la Région a souhaité accompagner la mutation touristique de son domaine public fluvial, que ce soit à propos des voies d'eau ou de la diversification des usages des maisons éclusières qui les bordent. Ainsi, la Région, accompagnée par le Comité régional du tourisme, a lancé un nouvel appel à projets *Maisons éclusières et Innovation fluviale* visant à renforcer et à encourager des projets innovants avec une forte composante de navigation, pouvant s'appuyer sur une ou plusieurs des maisons éclusières proposées. De nombreux acteurs des territoires se sont mobilisés : association, communes, futures entreprises touristiques. Dix projets ont été retenus sur 9 des maisons éclusières proposées, situées sur le Blavet, le Canal de Nantes à Brest, la Vilaine et le Canal de l'Ille-et-Rance. Cet appel à projet est financé sur les programmes 533 et 812.

■ ***Destinations touristiques de Bretagne* [IV-1]**

L'installation des 10 *Destinations touristiques* a été achevée en avril 2015 avec la *Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel*. Le comité de coordination régionale des *Destinations*, associant l'ensemble des élus des structures facilitatrices ainsi que les partenaires régionaux, a été réuni en février et septembre 2015. Cette dernière séance a fait état des opérations d'ores et déjà engagées à l'échelle régionale et sur les territoires et a marqué le lancement de la réflexion autour des modalités de mise en œuvre des projets portés par les *Destinations* et de la gouvernance associée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission IX.

Pour le développement des actions européennes et internationales

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- La Bretagne est membre de 14 réseaux de régions au niveau européen ou international
- 609 acteurs de la solidarité recensés sur le site ABCIS (+ 8 %)

En cohérence avec l'intervention des autres Missions dans un champ sectoriel, cette Mission rend compte de l'action transversale de la Région en matière de politiques européenne et internationale : animation des programmes de *Coopération territoriale européenne*, partenariat avec d'autres régions en Europe et à l'international, notamment avec les pays du sud.

Partie intégrante de la politique de cohésion, la *Coopération territoriale européenne* (CTE - Interreg) concerne également le territoire breton à travers différents programmes, pour lesquels la Région n'exerce pas de responsabilité de gestion directe. La Région a cependant maintenu en 2014 son implication dans les instances de certains de ces dispositifs, et notamment dans les comités de définition des orientations et des modalités de mise en œuvre des programmes transfrontalier et transnationaux 2014-2020. L'année 2015 a permis de lancer officiellement les programmes Interreg des différents espaces dans lesquels la Bretagne est éligible : Europe du Nord Ouest et Europe en juin 2015, Manche en octobre 2015 et Atlantique en novembre 2015. Les premiers appels à projets ont été lancés et la Région a défendu la nécessité d'avoir le plus vite possible une programmation dynamique.

Ce rôle de pilotage et mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement sur son territoire conforte l'implication globale de la Région dans les problématiques et actions européennes, que ce soit dans le cadre des actions de partenariat (Pays de Galles, Wielkopolska, Saxe), ou bien encore à travers sa présence à Bruxelles. Dans ce dernier cas et compte tenu de la réforme de la carte régionale prévoyant notamment l'intégration de la Région Poitou-Charentes dans une grande Aquitaine, la Région a décidé en 2015 de faire évoluer sa représentation en annonçant sa décision de quitter l'*Espace interrégional européen* (EIE), commun également avec la Région Pays de la Loire. Désormais, elle sera représentée à travers son unique bureau, la *Délégation permanente de la Bretagne*, dont les moyens ont été renforcés dès la fin 2015.

Sur tous ces sujets, la Région Bretagne travaille également en réseau, que ce soit au niveau national, au sein de l'*Association des Régions de France* (ARF) ou au niveau européen, à travers par exemple la *Conférence des régions périphériques et maritimes d'Europe* (CRPM), et plus particulièrement de la *Commission Arc Atlantique*.

Sur le volet international, la Région a conforté en 2015 les partenariats les plus dynamiques et effectué un bilan des relations ne connaissant pas d'avancées significatives depuis plusieurs années (Saxe, Etat de Rio, régions malgaches d'Anosy et de Analanjirofo).
La province du Shandong en Chine a bénéficié d'un traitement particulier avec la venue d'une délégation d'une centaine de chinois (économique, universitaire, culturelle, institutionnelle) en mai 2015 et d'une mission à caractère prospectif dans le domaine de l'élevage en novembre, avec *Bretagne commerce international* (BCI) et B*retagne développement innovation* (BDI). De même, les projets avec la Wielkopolska ont été fortifiés notamment dans le domaine culturel. En outre, l'envoi d'une *Volontaire de solidarité internationale* (VSI) au Burkina-Faso vise à accélérer la mise en œuvre de la coopération, en stimulant la mise en place d'une filière légumière. Enfin, une veille active a été maintenue sur l'Etat de Rio de Janeiro, au Brésil, les Régions Analanjirofo et Anosy à Madagascar et avec l'association des Maires de la Grand'Anse en Haïti.

Ces interventions spécifiques sont complétées par un accompagnement des acteurs bretons de la solidarité internationale.

II. Lancement des programmes de coopération européens et consolidation des partenariats les plus actifs

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La double exigence de durabilité des projets et de partenariat, affirmée depuis plusieurs années par la Région, a été placée au cœur des critères de l'accompagnement des acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationale. Elle correspond également à une évolution des pratiques vers un accompagnement des acteurs locaux, légitimes pour animer le développement de leur territoire.

Le Conseil régional accorde ainsi son soutien aux projets s'inscrivant dans une perspective de développement global et durable. La pérennité des projets, le partenariat avec les acteurs locaux, la cohérence avec les orientations prioritaires arrêtées par les acteurs nationaux et locaux et la contribution au renforcement de l'autonomie des partenaires constituent des critères d'éligibilité des actions au soutien régional. De même, les porteurs de projets doivent s'inscrire dans une démarche d'évaluation et développer en Bretagne des actions d'information et de sensibilisation.

Les programmes européens des fonds structurels et d'investissement 2014-2020 participent également à renforcer l'intégration de l'exigence du développement durable. Principe horizontal promu par l'Union européenne pour tous les fonds, ce dernier est transversal à toute la mise en œuvre et intégré à la définition des dispositifs et à l'analyse des dossiers. Sur son volet environnemental, certaines thématiques sont intégrées dans les priorités stratégiques des programmes régionaux (énergies renouvelables, transports durables, efficacité énergétique du bâti, formations qualifiantes). C'est également le cas dans les programmes de coopération (CTE) qui ont retenu notamment de nouvelles approches telles que l'éco-innovation ou la préservation des services écosystémiques, et renforcé l'intégration de l'économie décarbonée et des risques environnementaux au sein des dispositifs transfrontaliers et transnationaux. La Région a particulièrement contribué à la sélection des problématiques environnementales au sein de ces programmes de coopération.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500076-20160701-DTE_SEGEP-DS-DE

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales

Les programmes de CTE concernent l'ensemble du territoire breton, bien que le département du Morbihan soit considéré comme zone adjacente du dispositif transfrontalier 2007-2013. La répartition littorale des villes bretonnes, l'importance des villes de Rennes et de Brest (effet de siège des structures) et la composante maritime des programmes de coopération concernant la Bretagne expliquent la répartition des implications régionales dans ces initiatives européennes.

Acteurs bretons engagés dans des programmes de *Coopération territoriale européenne* (CTE)

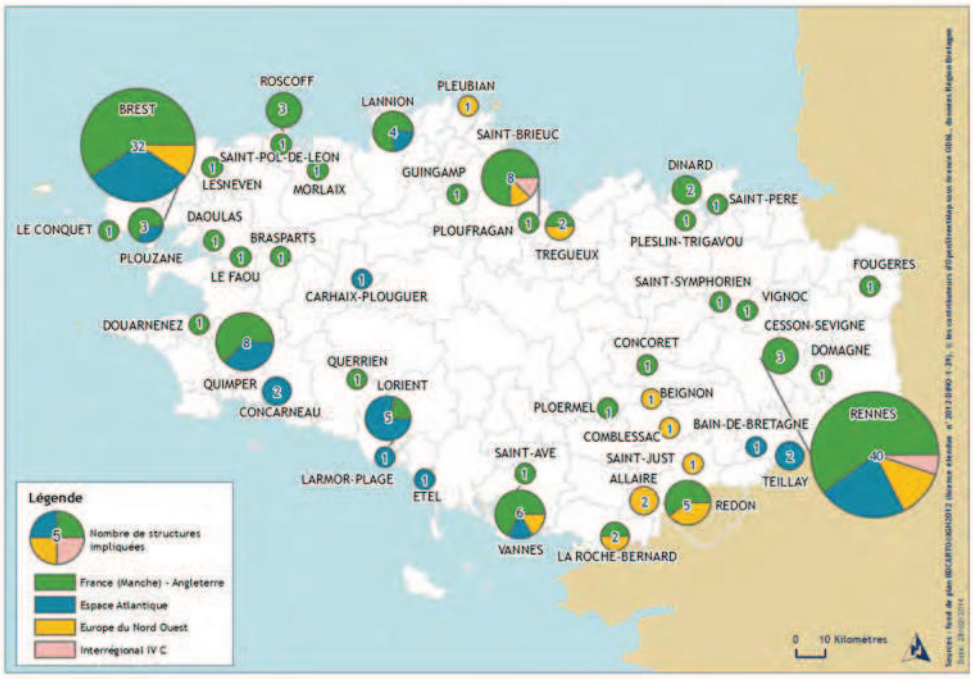

La mobilisation des acteurs de la solidarité internationale concerne la totalité du territoire régional et suit, assez naturellement, la répartition géographique de la population. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine regroupe plus d'un tiers des acteurs de la solidarité recensés dans la base du site internet d'ABCIS (37,5 %), le Finistère plus d'un quart (27,1 %), le Morbihan 18,6 % et les Côtes-d'Armor 16,8 %.

L'animation du tissu associatif d'acteurs, assurée au niveau régional par la *Coordination des associations de solidarité internationale* (CASI) – Bretagne, est complétée par une action, au plan départemental d'un réseau de centres de ressources et d'appui (réseau Ritimo). Enfin, la Région anime une plate forme multi-acteurs qui, au travers d'échanges réguliers, de groupes de travail ou d'événements tels que les *Assises régionales de la solidarité internationale*, participe à une meilleure connaissance des acteurs du secteur et au renforcement de leurs relations.

➔ Appui aux partenaires (Données 2014)

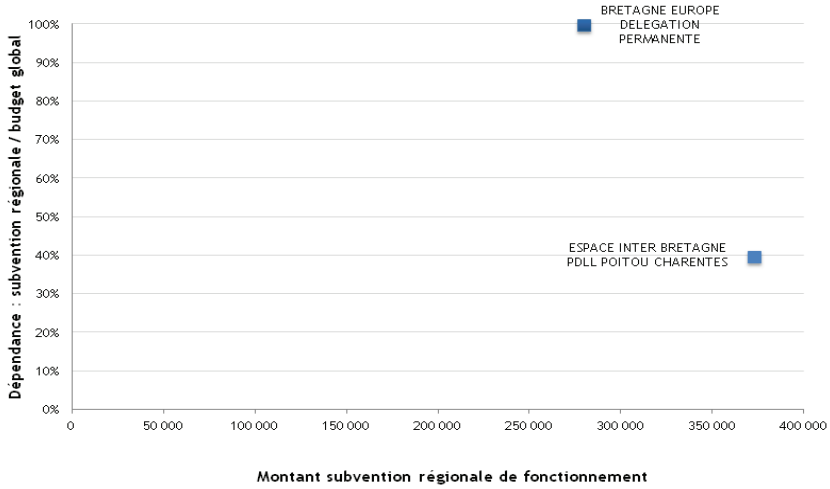

> Zoom sur les partenaires : Bretagne Europe délégation permanente et Espace interrégional européen

La région Bretagne a été représentée à Bruxelles pendant l'année 2015 par deux instances : l'*Espace interrégional européen* (EIE), chargée notamment d'assurer une veille sur les programmes d'action communautaires et la *Délégation permanente de la Bretagne*, chargée de représenter et de défendre les intérêts de la Région. Suite à la réforme territoriale, la Région a décidé fin 2015 de quitter l'EIE et de renforcer les missions de la *Délégation permanente de la Bretagne*, avec effet en 2016. Il s'agit toujours d'anticiper les décisions et programmes européens mais aussi d'assurer un lobbying actif auprès des instances européennes. Avec un budget total de 280 K€, cette dernière structure a affiché un résultat de 19 K€ en 2014.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DTE_SEGEF_03-DE

II. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La Région intervient selon les cas comme partenaire financier de projets, mais aussi comme promotrice, organisatrice et chef de file d'actions conduites en partenariat : collectivités territoriales bretonnes et leurs EPCI, collectivités représentant d'autres territoires (régions de l'ouest, régions européennes impliquées dans les mêmes programmes communautaires), ou régions étrangères avec lesquelles elle a conclu des accords de coopération.

Cela nécessite des compétences linguistiques, une connaissance des dispositifs notamment européens, et une capacité d'échanges culturels avec de nombreux interlocuteurs. Les chargé.e.s de missions, au fait du montage de projets, sont aussi des ambassadeurs de la Région, ayant vocation à porter ses messages et son rayonnement hors de son territoire. Véritable trait d'union entre l'interne et l'externe, leur présence sur le terrain fait progresser la Bretagne et permet de l'ouvrir davantage au monde.

Via la Mission 9, la Région suscite et/ou fédère les initiatives. Elle a régulièrement recours à des prestations extérieures pour la logistique, ou pour des services intellectuels (études, mission d'assistance en Chine, services de traduction et d'interprétariat par exemple).

Ainsi, sont assurées directement par les services régionaux la mise en place et la gestion des dispositifs de soutien de projets ou de structures concourant à l'action régionale.

Le contenu et la nature des fonctions exercées par les agents de la Région affectés à cette mission sont donc majoritairement de la conception, de l'ingénierie et de l'expertise, de la coordination et de la gestion administrative et financière.

➔ Moyens humains

Mission 9 - Pour le développement des actions européennes et internationales	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale : *Agents de la coopération européenne et internationale*	2015
Catégorie A	6,2
Catégorie B	3,0
Catégorie C	2,4
Temporaires	0,0
Total ETP	11,6
Total Masse salariale	641 560 €

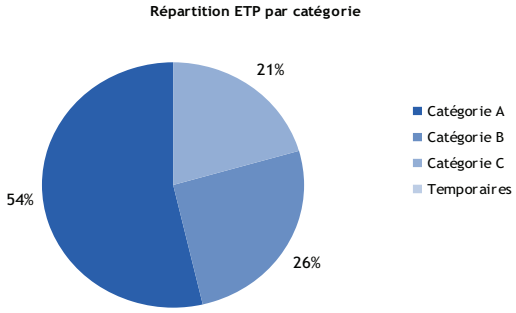

➔ Répartition des dépenses

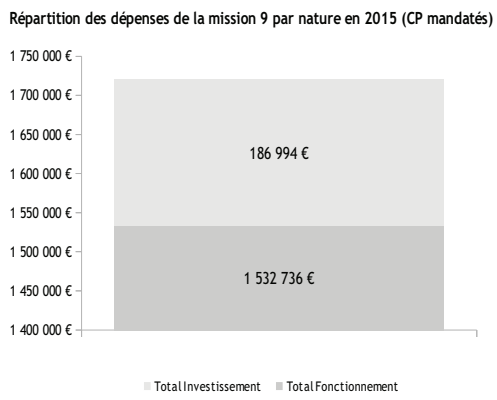

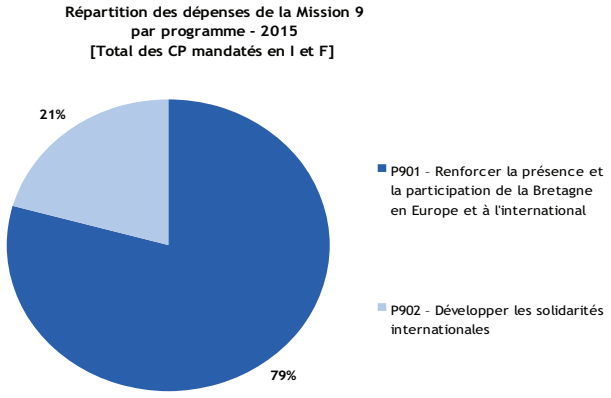

■ Dépenses par programme

Mission 9 - Pour le développement des actions européennes et internationales	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
P901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	1 364 466 €	1 874 500 €	73%
Fonctionnement	1 345 906 €	1 540 000 €	87%
Investissement	18 560 €	334 500 €	6%
P902 - Développer les solidarités internationales	355 264 €	700 000 €	51%
Fonctionnement	186 829 €	400 000 €	47%
Investissement	168 434 €	300 000 €	56%
Dépenses totales de la Mission 9 (I et F)	1 719 730 €	2 574 500 €	67%
Total Fonctionnement	1 532 736 €	1 940 000 €	79%
Total Investissement	186 994 €	634 500 €	29%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 1 118 M€ de crédits FEDER 2014-2020 pour les 4 programmes de coopération territoriale auxquels la Bretagne peut participer
- Régions partenaires :
- Wielkopolska (Pologne)
- Saxe (Allemagne)
- Pays de Galles
- Shandong (Chine)
- Etat de Rio (Brésil)
- Région du Centre (Burkina Faso)
- Régions Analanjirofo et Anosy (Madagascar)
- Association des maires de la Grand'Anse (Haïti)

Programme 901- Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

Objectifs

- [I] - Développer la dimension européenne de la région
- [II] - Favoriser l'ouverture internationale de la Bretagne

Actions

- [I - 1] Améliorer la capacité de la Bretagne à participer aux débats et programmes communautaires
- [I - 2] Renforcer la coopération avec des régions européennes
- [I - 3] Assurer la présence de la région dans les programmes de coopération territoriale européenne
- [II - 1] Favoriser les partenariats avec des régions de pays développés et émergents
- [II - 2] Favoriser les partenariats avec des régions de pays en développement
- [II - 3] Soutenir la présence des Bretons à l'international

Cadre de l'intervention

Le programme 901 promeut :

- l'engagement de la Région à Bruxelles et dans la mise en œuvre des programmes européens, notamment les fonds européens 2014-2020 et les programmes de coopération territoriale,
- les relations avec d'autres régions en Europe et dans le monde, en bilatéral ou en réseau,
- des partenariats visant à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques,
- des projets concrets susceptibles de bénéficier de financements de programmes européens,
- des actions plus politiques sur des sujets d'intérêt commun.

En matière de *Coopération territoriale européenne* (CTE) pour la Bretagne (programmes Interreg), la Région favorise également sur son territoire l'information relative aux quatre programmes : France (Manche)-Angleterre, Espace atlantique, Europe du Nord Ouest et Interrégional. Elle anime l'implication des acteurs, accompagne les porteurs de projets et participe aux instances de pilotage des programmes. Elle a également poursuivi en 2014 son implication dans la préparation des nouveaux programmes 2014-2020.

En matière de coopération interrégionale, la Région veille à mettre en œuvre et à animer des actions concrètes, notamment à caractère économique, participant à l'ouverture de la Région au monde et à la solidarité entre pays.

1,4 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

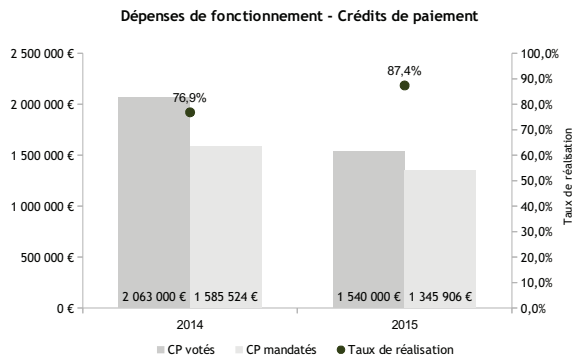

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 823 000 €	1 758 000 €
affectées	1 219 872 €	1 567 694 €

Les AE affectées ont été consacrées à hauteur de 683 K€ aux frais de fonctionnement des bureaux à Bruxelles et à l'adhésion aux réseaux européens, et 198 K€ à la préparation des futurs programmes européens de CTE. Les autres dépenses se répartissent à raison de 76 K€ sur l'action [I.2] et 480 K€ sur l'objectif [II].

A noter que plusieurs délégations bretonnes se sont déplacées dans les régions partenaires.

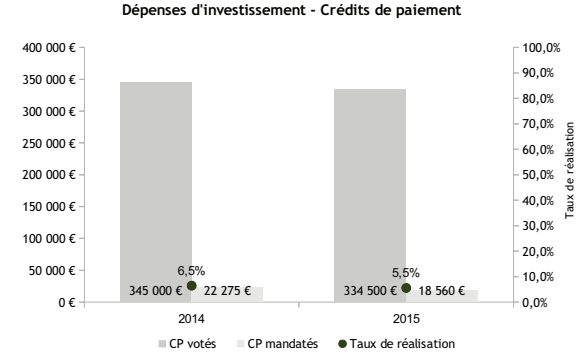

Autorisations de programme	2014	2015
votées	635 000 €	60 000 €
affectées	625 000 €	11 400 €

En Haïti, le renouvellement des membres de l'*Association des maires de la Grand'Anse* ayant été empêché par le non aboutissement du processus électoral en 2015, la mise en place d'un plan stratégique relatif à la pêche n'a pas pu avoir lieu et l'AP prévue n'a pas pu être engagée.

Les crédits de paiement correspondent à l'implication de l'*Agence française de développement* (AFD) dans le programme de coopération au Burkina Faso voté en 2014. Compte-tenu de retards pris dans la mise en œuvre du projet, ces crédits sont en attente de versement. [II.2]

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ La coopération avec des régions européennes [I-2]

Les contacts avec le Pays de Galles se sont poursuivis autour des *Énergies marines renouvelables* (plus particulièrement des problématiques de formations, de mobilité et d'attractivité du secteur) ainsi que dans le domaine culturel. Dans le prolongement de l'accueil de délégations polonaises en 2014, une délégation bretonne s'est rendue à Poznan (Vice-présidents Culture et Agriculture). Les échanges ont permis de développer des pistes de travail sur les réseaux ruraux, les énergies renouvelables, la culture et la gestion des fonds européens. Les actions menées en coopération avec la Saxe, au niveau institutionnel et associatif, se sont concentrées autour des projets d'éducation et de la jeunesse.

Indicateur N° 1 [I-2] Nombre de partenaires concernés par les coopérations avec les régions européennes	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de partenaires concernés en cumul	250	261	261	262	266	270

■ La Coopération territoriale européenne (CTE) [I-3]

Les programmes 2014-2020 de coopération de l'*Espace Atlantique* et de l'*Espace Manche* ont été approuvés en 2015. Ce dernier a lancé par anticipation 2 appels à projets au courant de l'année (mai et octobre). Le programme Europe du Nord Ouest a lancé ses deux premiers appels à projet (mai et octobre), pour lesquels 25 projets ont été déposés avec des structures bretonnes. Le programme Interreg EUROPE a lancé son premier appel à projet (mai) où 7 projets avec des structures bretonnes ont été soumis.

En parallèle, la Région a poursuivi l'accompagnement des porteurs de projets potentiels en organisant des réunions d'information à leur attention (Atelier transational Europe Nord Ouest, en septembre à Rennes).

Indicateur N° 2 [I-2] Partenaires bretons investis dans un ou plusieurs des programmes de coopération territoriale (CTE) 2007-2013	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Bilan CTE 2007-2013
Nombre de nouveaux partenaires	13	11	34	10	1	-
Nombre de partenaires (en cumul)	83	94	128	138	139	139

Pour la période 2014-2020, les appels à projets se déroulent en 2 étapes, aucun comité de programmation (2ème étape) n'a eu lieu en 2015.

■ Les partenariats avec des régions du Monde hors Europe [II-1 et II-2]

L'année 2015 a marqué le trentième anniversaire de la coopération de la Bretagne avec la province chinoise du Shandong : l'accueil d'une importante délégation, au mois de mai dernier, conduite par le Vice-Gouverneur en charge des affaires internationales, a permis de mettre en lumière cette relation privilégiée auprès du public breton, à qui un spectacle de musique et de danse a été présenté. A cette occasion, une délégation composée de nombreux.ses chef.fe.s d'entreprises a fait le déplacement, et des rencontres B to B ont été organisées avec l'appui de *Bretagne commerce international* (BCI), qui a systématisé un mode de travail nouveau avec ses homologues chinois. Une convention, signée avec le bureau du commerce extérieur de la province du Shandong, fixe désormais les conditions et les modalités d'accompagnement des entreprises bretonnes et des entreprises du Shandong sur les territoires respectifs des deux partenaires.

Globalement, durant l'année 2015, c'est la dimension économique des échanges qui a été privilégiée, sur une thématique récurrente, l'agriculture et l'agro-alimentaire, avec l'accueil ou l'envoi de cinq missions successives dans les différents pays de coopération.

En matière de partenariats avec les pays en développement, et en cohérence avec les orientations présentées dans le rapport sur l'action internationale de la Région adopté en octobre 2013, une mission technique a été conduite à Madagascar en novembre 2015 pour étudier les potentialités de poursuite de la coopération (identification des partenaires clés, des sujets susceptibles de faire l'objet de coopérations croisées, définition de méthodes de travail, ...).

Dans le cadre de la coopération avec la Région du Centre du Burkina Faso, une *Volontaire de solidarité internationale*, cofinancée par la Région, assure depuis avril 2015, le suivi sur place du programme de structuration de la filière maraîchère bio péri-urbaine.

Enfin, le partenariat des collectivités - Conseil départemental des Côtes d'Armor, Ville et Agglomération de Nantes, Agglomération de St Brieuc, Ville de Lannion, plusieurs communautés de communes des Côtes d'Armor et Cités Unies France - avec l'*Association des maires de la Grand'Anse* (AMAGA) en Haïti a été poursuivi malgré le contexte d'instabilité politique. L'engagement de la Région s'est maintenu sur deux priorités : l'appui institutionnel et le développement des activités agricoles. Le soutien au secteur de la pêche reste conditionné à la définition d'un plan stratégique à l'échelle du territoire de la Grand'Anse.

Indicateur N° 3 [II-1 et II-2] Nombre de partenaires concernés par les coopérations non européennes	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de partenaires concernés en cumul	79	89	93	96	96	96

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 902 - Développer les solidarités internationales

Chiffres clés

- 134 jeunes accompagnés dans leurs projets individuels ou collectifs de mobilité internationale solidaire
- Principaux pays d'intervention des acteurs bretons soutenus en 2015 : Madagascar, Burkina Faso et Bénin

Objectifs

- [I] - Faire de la Bretagne une région toujours plus solidaire
- [II] - Renforcer la concertation entre les acteurs bretons de la solidarité internationale

Actions

- [I - 1] Accompagner les démarches solidaires des acteurs bretons
- [I - 2] Favoriser l'engagement solidaire des jeunes bretons
- [II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs de la solidarité
- [II - 2] Renforcer les compétences des acteurs
- [II - 3] Sensibiliser les Bretons aux enjeux de la citoyenneté internationale

Cadre de l'intervention

En complémentarité et en cohérence avec les programmes de coopération internationale menés avec des collectivités de pays en développement (programme 901), la Région accompagne les acteurs bretons de la solidarité internationale dans leurs actions d'appui au développement.

Les modalités de cet accompagnement ont été redéfinies en 2012 en vue d'une approche plus globale, partenariale et durable du développement. Depuis de nombreuses années, une attention particulière est portée à l'engagement solidaire des jeunes. Par ailleurs, des actions spécifiques ont été engagées en matière de concertation des acteurs, de sensibilisation à la solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté internationale.

355 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

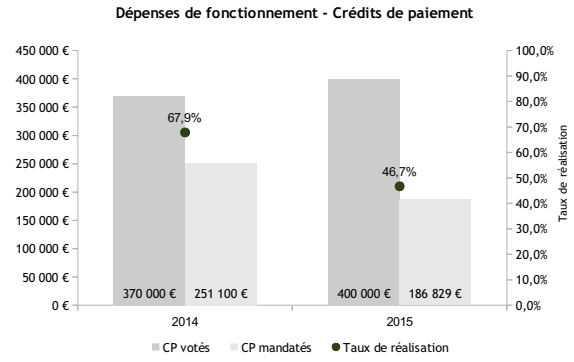

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	400 000 €	400 000 €
affectées	229 060 €	300 683 €

En fonctionnement :

Les AE affectées se répartissent selon les objectifs du programme comme suit :

- appui aux projets adultes 47 K€ [I-1]
- projets de jeunes 33 K€ [I-2]

Les autres dépenses se répartissent à raison de 160 K€ pour l'action [II-1], 15 K€ pour l'action [II-2] et 45 K€ pour l'action [II- 3].

Le repli des demandes d'accompagnement des projets de développement s'accentue. L'appui aux actions de concertation régionale se poursuit, notamment par l'organisation des *Assises régionales de la solidarité internationale* et par le lancement d'une démarche d'appui à la restructuration de la plate-forme régionale multi-acteurs ABCIS (recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage).

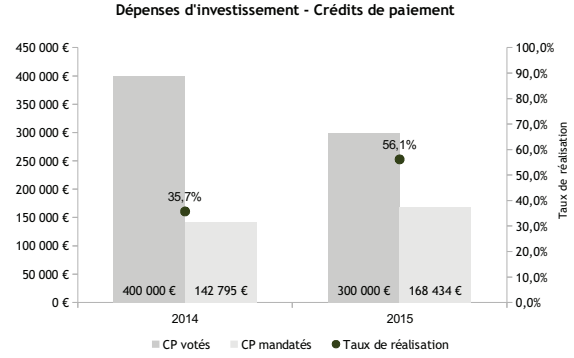

Autorisations de programme	2014	2015
votées	320 000 €	250 000 €
affectées	150 713 €	137 814 €

En investissement :

Les AP sont consacrées quasi-intégralement aux projets de solidarité portés par des acteurs bretons, les projets de jeunes pouvant également bénéficier d'un appui. Le repli des affectations en 2015 va de pair avec le recul du nombre de projets présentés à la Région.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ L'accompagnement des projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Au-delà des exigences régionales renforcées quant aux caractéristiques des projets de développement, l'évolution tendancielle à la baisse du nombre de projets et du montant de crédits affectés traduit à la fois une plus grande difficulté pour les acteurs de la solidarité à mobiliser des financements complémentaires, publics ou privés, et une plus grande difficulté à mettre en œuvre des projets sur certains territoires confrontés à des conflits.

Indicateur N° 1 [I-1] Suivi des projets de développement soutenus	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de projets de développement soutenus (hors projets jeunes)	43	54	30	30	26	23
Dont secteur agriculture-pêche	*7*	*9*	*3*	*5*	*4*	*2*
Dont secteur eau-assainissement	*7*	*7*	*9*	*8*	*11*	*6*
Dont secteur éducation-formation	*15*	*17*	*8*	*7*	*2*	*3*
Crédits affectés	261,8 K€	361,3 K€	313,7 K€	294,1 K€	227,4 K€	179,6 K€

En 2015, les projets liés à l'eau – accès à l'eau potable, assainissement, hydraulique agricole – et au développement économique sont majoritaires parmi les projets présentés et accompagnés par la Région. Par ailleurs, de nombreux projets s'inscrivent dans une approche globale du développement, associant accès à l'eau, développement agricole, accès aux formations professionnelles.

Le repli du nombre de projets dans les domaines de l'éducation-formation et de la santé est en partie lié à l'évolution des critères de soutien aux projets, qui privilégient désormais l'équipement en matériels et le transfert de savoir-faire au détriment de l'investissement immobilier (construction de classes ou de centres de santé en particulier).

■ L'engagement solidaire des jeunes [I-2]

Indicateur N° 2 [I-2] Jeunes bretons engagés dans des projets de solidarité	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de jeunes impliqués dans des projets collectifs	84	56	59	85	60	126
Filles	*50*	*31*	*31*	*52*	*39*	*69*
Garçons	*34*	*25*	*28*	*33*	*21*	*57*
Nombre de Volontaires de solidarité internationale (VSI)	17	14	14	13	13	8
Filles	*12*	*6*	*10*	*8*	*10*	*3*
Garçons	*5*	*8*	*4*	*5*	*3*	*5*

Le nombre de jeunes ayant participé à des projets collectifs de mobilité solidaire a connu une nette progression alors que les engagements individuels sur des périodes plus longues ont diminué d'un tiers. Sur les 2 dispositifs, l'implication des filles reste majoritaire.

■ Un renforcement de la concertation régionale des acteurs de la coopération et de la solidarités [II-1]

Les 5èmes *Assises régionales de la solidarité internationale*, organisées en juin 2015 à Lorient, sur le thème *Développement économique et solidarité internationale : agir ensemble au Nord et au Sud*, ont poursuivi la dynamique enclenchée en 2014 sur la convergence entre acteurs économiques et acteurs de la coopération et de la solidarité internationale. La préparation de l'événement a permis de fédérer de nombreux acteurs autour de la plate-forme *Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité* (ABCIS) animée par la Région et de favoriser l'interconnaissance.

La concertation entre collectivités de Bretagne s'est poursuivie autour de la mise en place d'outils communs (charte de la coopération et de la solidarité internationale, formulaire de demandes de subvention) destinés à faciliter les démarches des partenaires associatifs.

■ Sensibiliser les Bretons aux enjeux de la citoyenneté internationale [II-3]

En complément des actions menées à l'extérieur du territoire régional, la Région a accompagné deux centres de ressources du *Réseau d'informations, outils et initiatives pour un monde solidaire* (RITIMO), le *Centre rennais d'information pour le développement et la solidarité entre les peuples* (CRIDEV) et le *Centre d'information cornouallais pour un développement solidaire* (CICODES), afin d'organiser des initiatives régionales de sensibilisation des Bretons aux grands enjeux du développement et de la solidarité internationale. Par ailleurs, elle a également apporté son soutien à l'organisation de la *Quinzaine du commerce équitable*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission XI.

Fonds de gestion des crédits européens

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés
- FEDER : 307 M€
- FSE : 62 M€ + 122 M€ (national)
- FEADER : 368 M€
- FEAMP: 47 M€ (volet régional)

Pour cette période de programmation 2014-2020, le rôle de la Région est particulièrement renforcé en matière de gestion des fonds européens structurels et d'investissement. Après l'adoption de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne en août 2014, puis du *Fonds européen de développement régional* (FEDER – programme régional) et du *Fonds social européen* (FSE - programmes régional et national) à l'automne 2014, ce sont ceux relatifs au *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER – programme régional) et du *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP – programme national intégrant des volets régionaux) qui ont pu être définitivement validés en 2015.

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM du 31 janvier 2014, a permis à la Région de devenir Autorité de gestion des fonds structurels FEDER, FSE et FEADER et organisme intermédiaire pour les mesures régionales du FEAMP. 800 M€ sont ainsi dédiés aux fonds européens en Bretagne sur la période 2014-2020. Après une phase de préparation de 2 à 3 ans selon les fonds, la Région pilote dorénavant la mise en œuvre de ces nouveaux programmes, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, en partenariat avec les services de l'Etat et dans le dialogue avec les partenaires institutionnels, économiques, sociaux et environnementaux, parties prenantes de la gouvernance mise en place pour accompagner le déploiement des dispositifs.

II. Une année 2015 consacrée au lancement opérationnel de l'ensemble des programmes européens concernant la Bretagne pour la période 2014-2020

L'ensemble des programmes a démarré opérationnellement en 2015, hormis le FEAMP dont le programme national n'a été adopté qu'en décembre 2015 du fait notamment du retard de l'adoption du règlement. Si les travaux préparatoires avaient été lancés en parallèle des négociations avec la Commission européenne, seule l'adoption des différents documents cadres permettait d'engager totalement cette phase de lancement qui s'est traduite par de nombreuses initiatives, communes ou propres à chaque fonds. Les instances de gouvernance de ces programmes ont été installées et se réunissent dorénavant à échéance régulière. Les critères de sélection des dispositifs ont été validés et les dispositifs et appels à projets les déclinant, le cas échéant, ont été lancés. Plusieurs initiatives en matière d'information et d'accompagnement des bénéficiaires ont été lancées, à commencer par un nouveau site web regroupant l'ensemble des informations sur les programmes européens en Bretagne mis en ligne mi-2015, www.europe.bzh. En parallèle, le socle de gestion administrative et financière a été renforcé pour asseoir l'ensemble des processus d'instruction et sécuriser la mise en œuvre.

A la fin de l'année 2015, les taux d'avancement de ces différents programmes attestent d'un démarrage dynamique pour de nombreux dispositifs. Pour ce qui concerne les mesures n'ayant pas connu de programmation, l'année 2015 a été consacrée à l'approfondissement de travaux préalables plus spécifiques, rendus nécessaires par la particularité de certains dossiers ou de certaines thématiques au regard de la réglementation européenne.

En complément de ces travaux relatifs aux programmes 2014-2020, la Région reste mobilisée par la clôture des programmes 2007-2013 dont l'année 2015 constituait la dernière année de réalisation. D'importants travaux d'accompagnement de ces opérations, de vérification des dépenses et d'ajustement des programmations se sont donc déroulés tout au long de l'année pour sécuriser la clôture financière des subventions globales FEDER et FSE qui avaient été placées sous la responsabilité de la Région.

➔ L'approche du développement durable dans les politiques européennes

Les programmes européens des fonds structurels et d'investissement 2014-2020 participent à renforcer l'intégration de l'exigence du développement durable. Principe horizontal promu par l'Union européenne pour tous les fonds, il est transversal à toute la mise en œuvre et intégré à la définition des dispositifs et à l'analyse des dossiers.

Sur son volet environnemental, le développement durable sera directement soutenu par l'inscription de certaines thématiques dans les priorités stratégiques des programmes. Le FEDER soutiendra ainsi directement le développement des énergies renouvelables, les transports durables, l'efficacité énergétique du bâti. Le FSE pourra co-financer quant à lui des formations qualifiantes accompagnant la transition environnementale. Le FEADER comporte lui aussi de nombreux dispositifs contribuant à la fois à la performance environnementale des exploitations et à la diversité des sols et des milieux ; au total plus de 30 % des crédits FEADER contribueront à cette dimension. Enfin, le principe de durabilité est également inclu dans les dispositifs FEAMP, que ce soit en matière de soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture, ou bien en matière de diversité et de protection des milieux marins.

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales / européennes

L'ensemble des programmes placés sous l'Autorité de gestion, directe ou déléguée, de la Région intègrent une dimension territoriale. Cette dernière est une nouveauté de la période 2014-2020, dont la Région Bretagne s'est particulièrement saisie. Deux types de dispositifs sont ainsi activés : le *Développement local par les acteurs locaux*, inspiré de Leader, pour ce qui concerne le FEADER et le FEAMP, d'une part, et les *Investissements territoriaux intégrés* (ITI), nouvel outil pour cette période 2014-2020, pour ce qui concerne le FEDER. Au total, ce sont plus de 122 M€, soit 17 % des montants totaux de ces trois fonds, qui seront concernés par une approche territoriale.

Point fondamental et spécifique à la Bretagne, l'ensemble de ces approches territoriales a été construit de manière convergente, à l'échelle des pays, conjointement aux *Contrats de partenariat* avec la Région. Chaque pays a ainsi été invité à définir pour la période 2014-2020 une stratégie de territoire, socle d'intervention commun aux différents outils.

Les deux Métropoles bretonnes bénéficieront également des *Investissements territoriaux intégrés*.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Le nouveau rôle de la Région en matière de fonds européens structurels et d'investissement se décline en plusieurs missions. Certaines étaient déjà menées sur la période 2007-2013 ; c'est le cas notamment de la gestion administrative et financière des dispositifs dont elle a la charge, avec un rôle important d'accompagnement des bénéficiaires en amont puis tout au long de la mise en œuvre de leur projet. D'autres ont été considérablement renforcées, à commencer par son rôle de pilotage stratégique et opérationnel du déploiement de ces différents fonds, ainsi que de sécurisation de la gestion, compte-tenu du périmètre beaucoup plus large d'intervention. Enfin, la Région est aujourd'hui chargée de missions nouvelles, notamment en matière de communication, d'évaluation des programmes et d'animation de la gouvernance.

Ses missions sont menées en partenariat étroit avec les services de l'Etat, départemental, régional et national : pour le FEADER d'une part, les services de l'Etat conservant la mise en œuvre opérationnelle directe de certaines mesures ; pour le FEAMP d'autre part, l'Etat conservant l'Autorité de gestion de ce Programme national. Complémentaire de ces interactions en matière de gestion, le partenariat reste également fort d'un point de vue stratégique, compte-tenu de la forte imbrication de ces programmes européens avec les schémas régionaux et avec le *Contrat de plan Etat-Région*. Le principe de co-présidence des instances de gouvernance des programmes a ainsi été reconduit pour cette nouvelle période de programmation.

Ses missions s'inscrivent enfin dans une très forte transversalité et cohérence avec les orientations stratégiques de développement de la Bretagne et la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire. C'est pourquoi, comme pour la période 2007-2013, le système de gestion mis en place par la collectivité a été déconcentré au niveau des directions sectorielles de la Région, permettant une analyse convergente des projets d'un point de vue qualitatif et favorisant l'existence d'interlocuteurs uniques pour les bénéficiaires. Afin de soutenir les activités de ces directions, et de conforter le pilotage des programmes, le système de gestion est coordonné et animé par une direction support de l'Autorité de gestion directe ou déléguée, pour l'ensemble des fonds en gestion. Les moyens humains ont été renforcés, soutenus par les transferts de personnel de l'Etat et les compensations financières obtenues.

➔ Moyens humains

Mission 11 - Fonds de gestion des crédits européens	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale :	2015
Catégorie A	6,0
Catégorie B	2,4
Catégorie C	3,6
Temporaires	1,0
Total ETP	13,0
Total Masse salariale	627 729 €

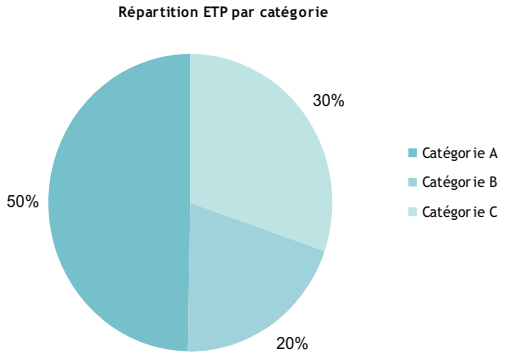

➔ Répartition des dépenses

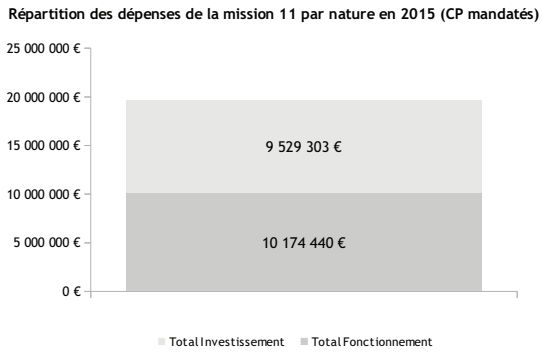

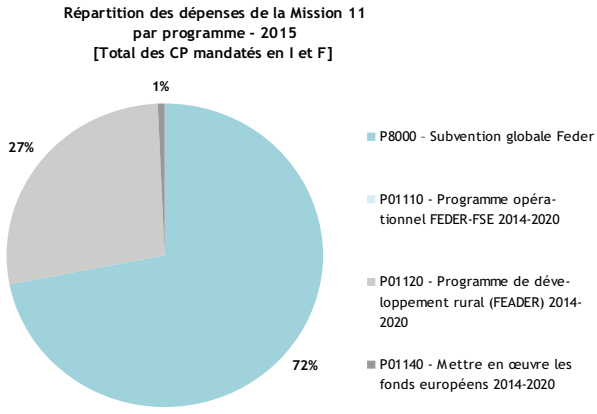

En plus du programme 8000, qui permet de gérer la subvention globale 2007-2013, trois nouveaux programmes budgétaires ont été créés en 2015 afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle des fonds européens 2014-2020 suite à leur validation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Dépenses par programme

Mission 11- Fonds de gestion des crédits européens	CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
P8000 - Subvention globale Feder	14 171 721	30 000 000	47%
Fonctionnement	5 760 797 €	12 000 000 €	48%
Investissement	8 410 924 €	18 000 000 €	47%
P01110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	0	5 000 000	0%
Fonctionnement	0 €	1 000 000 €	0%
Investissement	0 €	4 000 000 €	0%
P01120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	5 390 129	7 540 000	71%
Fonctionnement	4 271 750 €	6 200 000 €	69%
Investissement	1 118 379 €	1 340 000 €	83%
P01140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	141 893	700 000	20%
Fonctionnement	141 893 €	700 000 €	20%
Investissement	0 €	0 €	-
Dépenses totales de la Mission 11 (I et F)	19 703 743 €	43 240 000 €	46%
Total Fonctionnement	10 174 440 €	19 900 000 €	51%
Total Investissement	9 529 303 €	23 340 000 €	41%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- PO FEDER BRETAGNE 2007-2013 : 301,7 M€
- Part régionale : 108 M€ dont
  - Recherche / Innovation / PME : 84,9 M€
  - Mer : 23,1 M€
- 100 % programmés, 314 projets au 31/12/14

Documents cadre

- Programme opérationnel (PO) FEDER 2007-2013
- Document de Mise en Oeuvre (DOMO)
- Convention de subvention globale Etat-Région

Programme 8000 - Subvention globale FEDER (2007-2013)

Objectifs

- [axe 2] - Accroître la compétitivité et la performance économique sur l'innovation et la croissance
- [axe 3] - Valoriser les atouts de la Bretagne dans le domaine maritime
- [axe 4] - Assistance technique et gestion

Actions

- [2 - 1] Structurer et développer le système régional d'innovation
- [2 - 2] Soutenir la recherche afin de favoriser les développements technologiques
- [2- 3] Accompagner l'entreprenariat, assurer la promotion de l'innovation, et favoriser les démarches d'éco-management
- [2 - 4] Vers une Bretagne à très haut débit
- [3- 1] Renforcer l'excellence bretonne dans le domaine des sciences de la mer et de l'économie maritime
- [3- 2] Intégrer les exigences de la Commission européenne dans les procédures régionales

Cadre de l'intervention

Pour la période 2007-2013, les enveloppes régionales ont été placées sous l'Autorité de gestion du Préfet de Région qui pouvait en déléguer partiellement la mise en œuvre. La Région Bretagne est ainsi responsable de la gestion de 35 % des crédits attribués à la Bretagne. Elle participe également au pilotage de ce programme, en co-présidant aux côtés du Préfet de Région le *Comité régional de suivi des fonds européens* et la *Commission Régionale de Programmation Européenne*, instance rendant un avis sur les dossiers présentés par la Région avant programmation par la collectivité.

En 2015, la programmation s'est achevée sur l'ensemble des axes du Programme Opérationnel FEDER, sous réserve du traitement des reliquats libérés au fur et à mesure de la clôture des projets. Au 31 décembre, la totalité de l'enveloppe bretonne était ainsi programmée, y compris pour les dispositifs gérés par la Région au titre de la subvention globale.

En termes de paiement, compte tenu de la clôture du programme, les travaux de vérification des dépenses déclarées par les bénéficiaires ont été décalés à la fin du 1er trimestre 2016. Selon les prévisions à fin 2015, le montant des dépenses réalisées pour mener à bien les projets permettrait de consommer près de 99 % de l'intégralité de l'enveloppe FEDER du PO. L'exercice de clôture, en cours de finalisation, permettra d'affiner le niveau de consommation définitif du PO et de la subvention globale du FEDER.

14,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

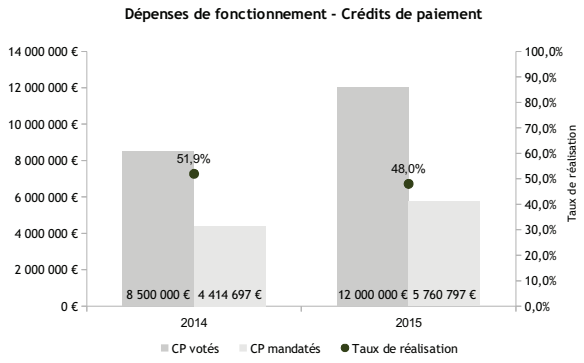

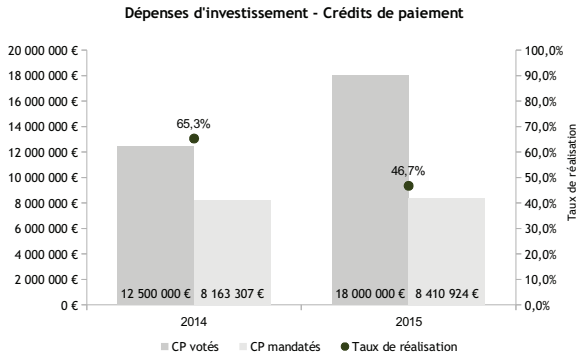

Autorisations d'engagement*	2014	2015
votées	52 000 000 €	52 000 000 €
affectées	38 433 219 €	38 242 077 €

** Ces AE sont pluri-annuelles et ont été ouvertes en 2008, les résultats correspondent au cumul*

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	73 300 000 €	73 300 000 €
affectées	65 888 884 €	65 900 621 €

** Ces AP sont pluri-annuelles et ont été ouvertes en 2008, les résultats correspondent au cumul*

La programmation du FEDER s'effectue en continu depuis le démarrage du programme. Fin 2015, l'engagement des crédits (hors dossiers en maîtrise d'ouvrage régionale) se répartit comme suit, AP et AE cumulées : 85,3 M€ pour l'axe 2 et 18,9 M€ pour l'axe 3.

Le suivi financier prend également en compte les reliquats dégagés sur des projets n'ayant pu être réalisés intégralement, ainsi que d'éventuelles émissions de titres de recettes.

La traçabilité du financement des projets en maîtrise d'ouvrage régionale est assurée au compte administratif, pour un montant total de 5,4 M€ FEDER depuis le début du programme (+0,1 M€ en 2015). Ces crédits concernent à la fois les budgets dédiés aux opérations portuaires et à la gestion du programme (assistance technique).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Préparer le processus de clôture de la programmation sur la période 2007/2013

Compte tenu des exigences liées au processus de clôture, notamment de calendrier, la Région a accentué au titre de 2015 les démarches engagées dès 2014 afin d'optimiser la consommation des crédits. Dans ce cadre, les mesures de suivi spécifique des dossiers en cours se sont poursuivis et les échanges avec les bénéficiaires intensifiés autant que de besoin.

Concernant la subvention globale, 7 nouveaux dossiers ont clos définitivement le processus de programmation pour un montant FEDER de 413,8 K€ supplémentaires portant ainsi le niveau de programmation à un peu plus de 100 % de l'enveloppe. Étant donné le niveau de consommation des crédits par axe, la programmation s'est concentrée sur l'axe 2 du programme.

Indicateur N° 1 - Réalisation par axe	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Dossiers programmés sur l'axe 2	66	59	58	26	24	7
Dossiers programmés sur l'axe 3	7	9	13	1	3	0

Détails de la programmation au 31.12.2015	Montant programmé	Montant maquette
Axe 2 - Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance		
Objectif 1 - Structurer et développer le système régional d'innovation	*10,3 M€*	*10,6 M€*
Objectif 2 - Soutenir la recherche afin de favoriser les développements technologiques	*46,08 M€*	*45,7 M€*
Objectif 3 - Accompagner entrepreneuriat, assurer la promotion de l'innovation et favoriser les démarches d'éco-management	*4,9 M€*	*4,9 M€*
Objectif 4 - Vers une Bretagne à très haut débit	*23.1 M€*	*23.1 M€*
Axe 3 - Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime		
Objectif 1 - Renforcer l'excellence bretonne dans les domaines des sciences de la mer et de l'économie maritime	*15,6 M€*	*15,5 M€*
Objectif 2 - Mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral et des zones portuaires (y compris les projets en maîtrise d'ouvrage régionale)	*5,8 M€*	*5,7 M€*

■ Assurer une consommation optimale des crédits dans le respect des exigences communautaires et nationales

Au regard de la clôture du programme, l'objectif de consommation de l'intégralité de l'enveloppe déléguée à la Région Bretagne implique d'accentuer les démarches de suivi (telles que courrier de relance, réunions, tableaux de bord) afin d'atteindre le seuil de justification auprès de la Commission européenne dans les meilleurs délais. Les mesures d'accompagnement des bénéficiaires notamment dans la phase de remontée des justificatifs des dépenses ainsi que des instructeurs/gestionnaires des dossiers ont contribué à assurer le respect du calendrier de clôture et atteindre l'objectif de certification.

Les contrôles se sont également poursuivis en 2015, sans révéler de difficulté majeure. En interne, deux types de contrôle sont réalisés par la Région elle même sur les crédits en délégation de gestion.

Indicateur N° 2 - Contrôles internes	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de visites sur place	18	26	25	31	35	20
Nombre de contrôles qualité gestion	1	8	23	8	6	8

D'autres contrôles, externes, s'ajoutent à ceux menés par la Région elle-même. Ainsi, au cours de l'année 2015, 5 dossiers ont fait l'objet de vérifications de l'autorité de gestion (1 dossier), de l'autorité de certification (2 dossiers) et de l'autorité d'audit (2 dossiers). Un plan de reprise régional du dispositif *Actions collectives* a également été mené au titre de l'année 2015.

■ Informer et promouvoir l'action des fonds européens pour le développement régional

Au cours de l'année 2015, l'information relative à l'Union européenne s'est principalement appuyée sur la valorisation de projets concrets permettant ainsi de mettre en lumière l'intervention de l'Union sur le territoire breton.

Pour la quatrième année consécutive, de nombreux événements se sont déroulés sur l'ensemble du territoire breton au cours du mois de mai (exposition, portes ouvertes, spectacles) dans le cadre du *Joli mois de l'Europe*. La manifestation *Embracelez-vous* s'est également inscrite dans ce processus par la distribution, dans les principales gares et centres villes bretons, de bracelets portant l'une des valeurs de l'Union européenne : Solidarité, Paix, Liberté ou Diversité,

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Chiffres clés

- PO FEDER-FSE BRETAGNE 2014-2020 : 369 M€ dont 307 M€ FEDER et 62 M€ FSE dont :
- Numérique: 94 M€
- . RDI et PME: 94 M€
- . Transition énergétique: 109 M€
- . Formation des demandeurs d'emploi: 60 M€
- 9,3 % des fonds programmés, 39 projets au 31/12/15

Documents cadre

- Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE 2014-2020
- Fiche-actions des dispositifs

	FEDER			FSE
Objectifs	[axe 1] - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	[axe 2] - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	[axe 3] - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	[axe 4] - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels
Actions	[1.1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	[2.1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	[3.1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	[4.1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant des caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l' économie bretonne
	[1.2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	[2.2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	[3.2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	
		[2.3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	[3.3] Augmenter le nombre d' utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	

Cadre de l'intervention

Pour la période de programmation 2014-2020, le *Fonds social européen* (FSE) et le *Fonds européen de développement régional* (FEDER), placés sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, ont été regroupés dans un seul Programme Opérationnel, articulé autour de 4 axes d'intervention au service des grands enjeux de développement du territoire breton.

En tant qu'Autorité de gestion, il revient à la Région de coordonner et d'animer la mise en œuvre de ces dispositifs, en partenariat avec les services de l'Etat, qui ont conservé la gestion directe des volets emploi et insertion (*Fonds social européen*, dans le cadre d'un Programme national). Ce partenariat se traduit par la présidence conjointe des deux instances de mise en œuvre de ces fonds européens : le *Comité régional de suivi des fonds européens*, instance de dialogue stratégique sur l'avancement des programmes, et la *Commission régionale de programmation européenne* (CRPE), instance rendant un avis sur les dossiers présentés par la Région, avant programmation par la collectivité.

Au niveau opérationnel, aucune délégation de gestion des crédits n'a été mise en place auprès d'autres entités. La Région utilisera toutefois un nouveau mécanisme permettant de répondre à des enjeux territoriaux spécifiques : des *Investissements territoriaux intégrés* (ITI) ont ainsi été conclus avec les 21 pays et les 2 métropoles. Pour les thématiques concernées (usages numériques, énergie, habitat, transport), pays et métropoles seront ainsi en charge de la sélection des opérations, en cohérence avec leurs stratégies de territoire, en amont de la programmation par l'Autorité de gestion.

0 € en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

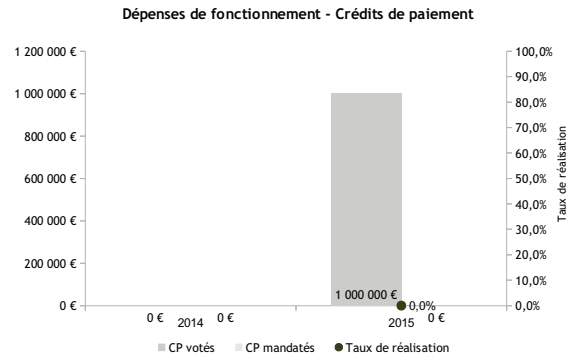

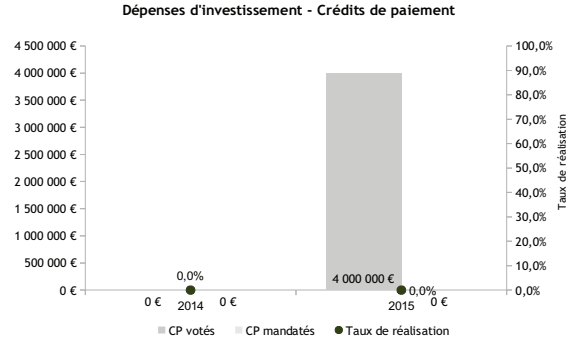

Autorisations d'engagement*	2014	2015
votées	0 €	54 000 000 €
affectées	0 €	3 228 786 €

**Les AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015*

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	0 €	242 600 000 €
affectées	0 €	4 657 593 €

**Les AP sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015*

La programmation des dossiers a démarré en 2015 se traduisant par les premières affectations de crédits ; elle s'étend progressivement aux différents axes, en fonction de la maturité des thématiques, des calendriers de mise en œuvre des opérations et des besoins de travaux techniques spécifiques pour certaines opérations d'envergure.

Aucun paiement n'a été effectué en 2015, compte-tenu de l'avancement des opérations cofinancées (demandes de paiement non encore transmises par les bénéficiaires).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Un avancement du Programme Opérationnel conforme aux projections et au calendrier de lancement

La programmation du FEDER et du FSE 2014-2020 a formellement démarré en avril 2015, s'étendant progressivement aux différents axes du Programme Opérationnel. Au 31/12/2015, la programmation totale du FEDER et du FSE au niveau du programme atteint 9,3 % et se situe dans la moyenne de l'avancement des autres Régions françaises.

Détails de la programmation au 31.12.2015	Nombre de dossiers	Montant programmé (en M€)	Montant maquette indicatif (en M€)
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	0	0	94
Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	0	*0*	*79*
Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	0	*0*	*15*
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	33	13,8	94
Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	14	*1,3*	*44*
Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	16	*4,2*	*21*
Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	3	*8,3*	*29*
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne (FEDER)	1	2,1	109
Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	0	*0*	*40*
Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	0	*0*	*25*
Objectif 3 - Augmenter le nombre d' utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	1	*2,1*	*44*
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)	4	26,3	60
Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants	4	*26,3*	*60*

■ Une programmation du FEDER en démarrage

La programmation des premiers projets cofinancés par le FEDER a débuté moins de deux mois après la validation des critères de sélection des opérations par le Comité de suivi. Atteignant au 31/12/2015 près de 5 % de la maquette de programmation, elle s'est principalement concentrée sur l'Axe 2 qui accompagne les volets innovation, recherche et développement économique des PME. Notamment, la dotation de 8 M€ attribuée au *Fonds de co-investissement Breizh Up* a été programmée, permettant son lancement opérationnel fin 2015. De même, un montant FEDER de 600 K€ a été attribué au nouveau programme d'accompagnement des projets innovants porté par la *Société d'accélération du transfert de technologies* (SATT) *Ouest Valorisation*. Les premiers dossiers inscrits au *Contrat de plan Etat-Région 2015 - 2020* ont également été retenus pour renforcer l'excellence des équipements et programmes de recherche bretons, en cohérence avec les domaines retenus par la *Stratégie de spécialisation intelligente pour la Bretagne*.

L'année 2015 a également été une année importante de travaux pour préparer le lancement de la programmation sur les autres thématiques. C'est le cas notamment des thématiques intégrées aux *Investissements territoriaux intégrés* mis en œuvre avec les pays et les Métropoles (usages numériques et transition énergétique) qui nécessitaient de clôturer l'ensemble des conventionnements et l'installation des instances de sélection au niveau local, avant leur déploiement.

■ Une programmation du FSE corrélée au déploiement du *Programme Bretagne formation* (PBF)

Comme pour le FEDER, la programmation du *Fonds social européen* (FSE) a démarré dès avril 2015 et a permis de retenir les quatre premières opérations du programme, représentant 42 % de la maquette.

Couvrant les années 2015 à 2017, cette programmation pluriannuelle accompagne principalement la mise en œuvre du *Programme Bretagne formation* (PBF), complétée par quelques reconductions du *Programme régional supérieur* (PRS) dans sa dernière phase. Chaque opération programmée correspond à un appel d'offres lancé par le Conseil régional pour l'accompagnement des formations qualifiantes des demandeurs d'emploi et regroupe l'ensemble des lots sélectionnés pour un cofinancement du FSE par rapport à ses critères spécifiques d'intervention. Au total, plus de 130 lots de formation, pour un nombre prévisionnel de 7 500 stagiaires, sont concernées à travers ces quatre opérations, notamment dans les filières du tourisme, du bâtiment/construction, du numérique, de l'alimentation, de l'industrie et de la santé. Les formations se déroulent sur l'ensemble du territoire breton.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 1120 - Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Chiffres clés

- FEADER 14/20 -368 M€ dont :
- . Installation : 63 M€
- . Modernisation : 128 M€
- . Performance environnementale: 124M€
- . Territoires ruraux : 37 M€
- . Recherche / formation : 10M€
- 30 % du FEADER programmé

Documents cadre

- Programme de développement rural breton FEADER 2014-2020
- . Fiches dispositifs et appels à projets
- . Convention tripartite Région/Etat/ASP et conventions de mise en œuvre et financières

Objectifs

- [I] - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton
- [II] - Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production
- [III] - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes
- [IV] - Développer les territoires ruraux
- [V] - Renforcer la recherche, formation et diffusion

Cadre de l'intervention

Pour la période 2014-2020, la Région est devenue l'Autorité de gestion du *Programme de développement rural pour la Bretagne* (PDRB) mettant en œuvre le *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER). Doté de 368 M€, il est structuré autour de cinq grandes orientations stratégiques auxquelles concourent la mise en œuvre d'une trentaine de mesures appelées « types d'opérations ». Validé en août 2015, le PDRB s'inscrit également dans un Cadre national qui définit un socle commun d'intervention pour certaines mesures (45 % du Programme), notamment l'installation des jeunes agriculteurs, l'accompagnement du développement des zones Natura 2000 et l'ensemble des mesures surfaciques (Mesures agri-environnementales et climatiques, soutien à l'agriculture biologique, indemnité compensatoire de handicap naturel).

La mise en œuvre opérationnelle des mesures est pilotée par le Conseil régional, en partenariat avec les services de l'Etat qui restent guichet unique/service instructeur de dispositifs importants du programme, en particulier ceux intégrés au cadre national ainsi que les mesures soutenant la modernisation des exploitations. Il implique également fortement l'*Agence des services et de paiement* (ASP), organisme payeur et de contrôle imposé par le cadre national, dont le rôle est défini par la réglementation européenne. Un système de conventionnement a été mis en place entre l'ensemble des autorités concernées, intégrant le traitement des cofinancements pour l'ensemble des mesures fonctionnant en paiement associé (paiement conjoint du FEADER et des cofinancements nationaux) ; ce système permet pour de nombreuses mesures de favoriser la réalisation de dossiers uniques pour les bénéficiaires qui n'ont à s'adresser qu'à un seul interlocuteur.

L'ensemble des dispositifs est déployé par appels à projets, annuels ou pluriannuels. La sélection des dossiers s'appuie sur des critères validés après avis du Comité de suivi, sur la base de travaux partenariaux. Ces travaux s'organisent dans les différents comités thématiques installés pour la mise en œuvre du programme par grands blocs de mesures.

5,4 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

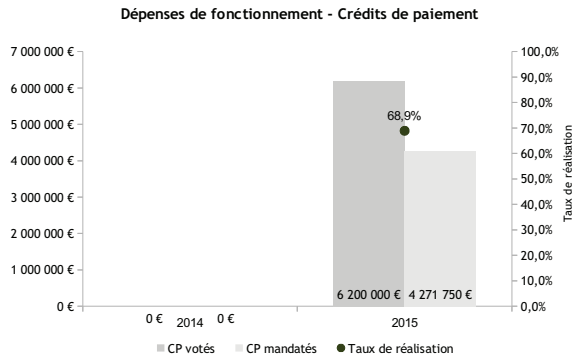

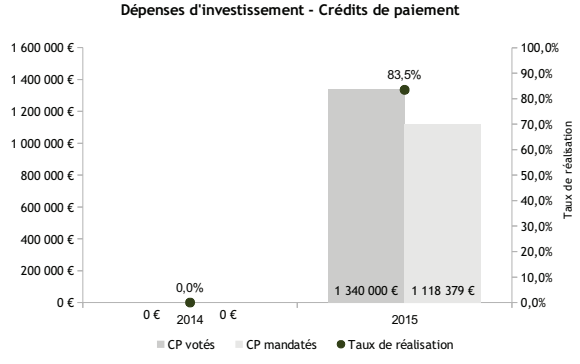

Autorisations d'engagement*	2014	2015
votées	0 €	6 200 000 €
affectées	0 €	4 271 750 €

*Les AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015

Autorisations de programme*	2014	2015
votées	0 €	1 340 000 €
affectées	0 €	1 118 379 €

*Les AP sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015

La mise en œuvre financière du FEADER s'appuie sur l'ASP qui effectue directement les paiements aux bénéficiaires et réalise les appels de fonds auprès de la Commission européenne. Conformément à l'instruction comptable nationale relative aux fonds européens, une restitution des données budgétaires doit cependant être effectuée annuellement, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Pour l'année 2015, première année effective de restitution des comptes, le montant des autorisations votées correspond aux prévisions de dépenses transmises par l'ASP, avant la fin de leur propre exercice comptable. Ceci explique le décalage constaté avec les montants définitifs inscrits en crédits de paiement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Un démarrage très dynamique de la programmation du FEADER

Malgré l'adoption tardive du PDR et du cadre national mi-2015 par la Commission européenne, la programmation du FEADER a connu un démarrage très dynamique, confirmant les fortes attentes des bénéficiaires sur le territoire et bénéficiant des importants travaux préparatoires menés en parallèle de ces négociations. Cette dynamique est aussi confortée par le mécanisme de transition qui a autorisé la poursuite de certains dispositifs 2007-2013 pendant l'année 2014, dans le cadre financier du nouveau Programme. Au 31/12/2015, 30 % du FEADER était ainsi programmé, sous réserve des engagements juridiques définitifs.

Détails de la programmation au 31.12.2015	Montant programmé	Montant maquette
Objectif 1 - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	**10,3 M€**	**63 M€**
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts bonifiés	10,3 M€	63 M€
Objectif 2 - Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	**29,3 M€**	**128 M€**
Investissements dans les exploitations	22,8 M€	97,5 M€
Investissements dans les Industries agro-alimentaires	6,4 M€	29 M€
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,1 M€	1 M€
Soutien aux systèmes de qualité	0 M€	0,5 M€
Objectif 3 - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	**73,4 M€**	**124 M€**
Breizh Bocage	1,8 M€	13 M€
Natura 2000	0,7 M€	8,2 M€
Réserves naturelles et continuités écologiques	0 M€	4,3 M€
Breizh Forêt – Développement et viabilité des zones forestières	0,3 M€	6,7 M€
Agro-environnement et Climat	58,9 M€	63 M€
Agriculture biologique	11,6 M€	28 M€
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,1 M€	0,5 M€
Objectif 4 - Développer les territoires ruraux	**0 M€**	**37 M€**
LEADER – Développement Local par les Acteurs Locaux	0 M€	37 M€
Objectif 5 - Renforcer la recherche, formation et diffusion	**0 M€**	**10 M€**
Formation professionnelle continue / Partenariat européen pour l'innovation / Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	0 M€	10 M€

■ Un dispositif d'accompagnement de l'installation dynamique

Concerné par le dispositif de transition pour l'année 2014, le soutien à l'installation connaît une programmation régulière, avec près de 900 dotations *Jeune agriculteur* attribuées depuis le programme, et plus de 1 000 soutiens aux prêts bonifiés.

■ Le renforcement de l'accompagnement de la modernisation des exploitations et des Industries agro-alimentaires

Concerné partiellement par le dispositif de transition, l'accompagnement de la modernisation des exploitations a connu une étape importante en 2015 avec le lancement des nouvelles modalités arrêtées avec le partenariat dans le cadre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations. Près de 1 800 dossiers ont d'ores et déjà été aidés depuis le début du programme. De même, le soutien aux industries agro-alimentaires a également repris à l'automne 2015.

■ Une très forte dynamique des *Mesures agri - environnementales et climatiques*

Parmi l'ensemble des mesures concourant à l'objectif 3 en faveur de la performance environnementale, les *mesures agri-environnementales et climatiques* et le soutien au maintien et à la transition en agriculture biologique ont connu également un démarrage particulièrement dynamique. Plus de 2 000 dossiers ont ainsi été déposés pour bénéficier de soutiens, stimulés par un accompagnement préparatoire important réalisé avec les partenaires avant l'ouverture des dispositifs sur l'ensemble du territoire breton.

■ Une année de dialogue et de contractualisation avec les territoires ruraux

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du *Développement local* par les acteurs locaux (Leader), l'année 2015 a été consacrée à la finalisation des stratégies de territoire par chacun des 21 pays, au processus de conventionnement avec le Conseil régional et à l'avancement des travaux préparatoires avec l'*Agence des services et de paiement* (ASP). Aucune programmation n'a donc été enregistrée sur l'année 2015, bien que le dépôt des projets soit déjà en cours dans les différents territoires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- Montant des fonds européens en gestion 2014-2020 : 784 M€
- 130 membres du Comité de suivi des fonds européens
- 3 800 projets accompagnés depuis le démarrage des programmes

Documents cadre

- Programmes FEDER-FSE, FEADER et FEAMP 2014-2020
- Descriptifs de gestion et de contrôle et conventions cadres avec l'ensemble des autorités compétentes

. Plans de communication et d'évaluation des programmes

Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Objectifs	[I] - Assurer une gestion de qualité	[II] -Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	[III] - Evaluer la mise en œuvre des programmes et leurs impacts
Actions	[I.1] Répondre aux exigences de la réglementation communautaire	[II.1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III.1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
	[I.2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II.2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
		[II.3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

Cadre de l'intervention

Pour la période 2014 - 2020, la Région est devenue Autorité de gestion, directe ou déléguée, de la majorité des fonds européens pour le territoire breton : *Fonds européen pour le développement régional* (FEDER), *Fonds social européen* (FSE - volet formation), *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER) et *Fonds européen pour les affaires maritimes et la Pêche* (FEAMP - enveloppe régionalisée déléguée en tant qu'organisme intermédiaire). L'ensemble de ces programmes a été adopté entre fin 2014 et fin 2015. Au niveau national, ils s'intègrent dans les priorités définies dans l'Accord de partenariat signé entre l'Etat Membre et la Commission européenne, ainsi que dans un cadre national spécifique au FEADER posant un socle commun à certaines mesures.

La gestion de ces programmes est effectuée en collaboration avec l'Etat, qui reste Autorité de gestion de programmes nationaux pour le FSE, en ce qui concerne les volets emploi et formation, et pour le FEAMP. Les services de l'Etat restent également fortement impliqués dans l'instruction et la gestion de plusieurs dispositifs majeurs du FEADER.

La mise en œuvre de ces programmes doit répondre à l'ensemble des obligations fixées par les règlements européens mais également à des principes fondamentaux que ce soit en matière d'association du partenariat, d'accompagnement des bénéficiaires, de communication et de suivi et d'évaluation. Responsable d'un déploiement efficace de ces fonds, la Région met ainsi en place, en lien avec les autorités partenaires et l'ensemble des parties prenantes, un système d'accompagnement des bénéficiaires, de gestion et de contrôle pour faciliter et sécuriser le déploiement de tous ces dispositifs et garantir l'utilisation des enveloppes et leur impact au regard des objectifs stratégiques qui ont été négociés avec la Commission européenne dans chacun des programmes.

142 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

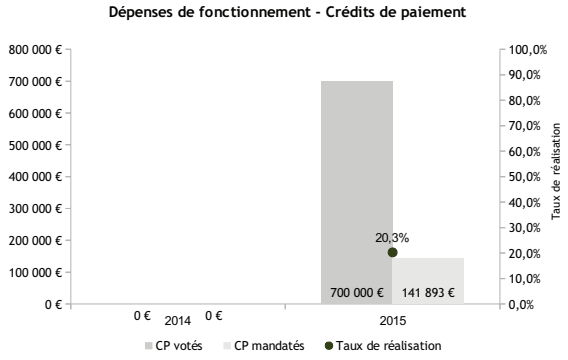

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	0 €	700 000 €
affectées	0 €	700 000 €

Ce nouveau programme budgétaire a été ouvert en 2015. Il est destiné à accompagner et sécuriser la collectivité dans ses missions d'Autorité de gestion.

Le faible niveau de consommation des crédits reflète les calendriers de réalisation et de paiement des opérations, notamment en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'outil d'informations.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

La mise en place de dispositifs de gestion et de contrôle de qualité

En premier lieu, la Région a consolidé en 2015 les dispositifs de gestion et de contrôle pour chacun des fonds, avec l'ensemble des autorités impliquées. Chaque programme européen nécessite en effet de structurer un socle précis de procédures et processus qui doivent en sécuriser la mise en œuvre pour l'ensemble de la période. Cet exercice intègre également l'ensemble des conventionnements avec les entités directement impliquées dans le processus de gestion et de contrôle : Direction régionale des finances publiques et Commission interministérielle de coordination des contrôles pour le FEDER et le FSE, Agence des Services et de Paiement pour le FEADER et le FEAMP, et ensemble des services instructeurs délégués pour le FEADER. Les principes retenus en matière de territorialisation des fonds européens pour chacun de ces programmes a nécessité également un travail important de conventionnement avec les Pays, décliné pour chaque fonds, et les Métropoles.

En parallèle de ces travaux de structurations du socle de mise en œuvre, plusieurs leviers ont été activés dès le début de l'année 2015 pour favoriser le démarrage rapide de la programmation. Un plan de formation des services instructeurs a ainsi été lancé, en collaboration notamment avec le *Centre national de la fonction publique territoriale* (CNFPT) et restera actif pendant l'ensemble de la période. En complémentarité, une première assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue pour accompagner le déploiement du dispositif de rénovation énergétique de l'habitat social.

Les systèmes d'informations ont fait aussi l'objet d'importants travaux pour remplir les attendus de la réglementation européenne en matière de sécurisation et de traçabilité des données et répondre aux enjeux de dématérialisation des procédures.

L'installation des instances de gouvernance des programmes

Principe renforcé pour cette période 2014-2020, le partenariat est un des fondements du fonctionnement des programmes européens. Après deux années de travaux préparatoires avec les collectivités et les représentants économiques, sociaux et environnementaux, la gouvernance de mise en œuvre a été installée en 2015, en partenariat avec l'Etat.

Comme pour la précédente programmation, un *Comité régional de suivi des fonds européens*, placé sous la co-présidence du Président et du Préfet de Région, permet de partager le suivi stratégique du bon déploiement de ces fonds et de dialoguer avec le partenariat pendant toute la période de programmation. Il a été installé en février 2015.

Au niveau opérationnel, une dizaine d'instances ont été également mises en œuvre ou confortées, chargées en particulier de participer à la sélection des opérations avant leur programmation par les autorités gestionnaires. Les dossiers FEDER et FSE sont ainsi présentés pour avis devant la *Commission régionale de programmation européenne* (CRPE) ; les dossiers FEADER et FEAMP (à compter de 2016) conservent des instances spécifiques, déclinées pour le FEADER par grandes thématiques, afin de permettre l'association d'un plus grand nombre de partenaires.

Plusieurs extranets dématérialisés ont été ouverts pour faciliter la mise à disposition des documents aux membres de ces comités.

Le déploiement de nouveaux outils d'informations des bénéficiaires et des citoyens

Enjeu très important au lancement de nouveaux dispositifs, l'information des bénéficiaires a fait l'objet d'une attention particulière en 2015. La stratégie de communication, commune à l'ensemble des programmes gérés par le Conseil régional, a ainsi été adoptée en juin 2015 par le Comité de suivi. Elle structure l'ensemble des activités dans ce domaine.

Plusieurs outils ont ainsi été activés au cours de l'année 2015 et présentés lors de l'organisation de l'événement de lancement des programmes européens en Bretagne qui s'est déroulé le 1er juillet à Saint-Malo, réunissant plus de 200 participants. C'est le cas en particulier du nouveau site web des fonds européens en Bretagne www.europe.bzh, portail centralisé de diffusion d'information sur les dispositifs, les appels à projets spécifiques, et l'accès à l'ensemble de ces programmes. Ce site a également vocation à soutenir l'information à l'attention des citoyens en diffusant une information concrète sur l'action de l'Union européenne en faveur du développement du territoire breton.

En complément de ces outils de diffusion, une attention particulière a été portée à la réalisation de documents d'accompagnement des bénéficiaires, en amont puis pendant leur projet. Ils doivent permettre de faciliter l'accès aux cofinancements en favorisant une meilleure compréhension du fonctionnement de ces programmes et des attendus en matière de mise en œuvre administrative et financière de leurs projets.

Indicateur N° 1 - Activité du site web des fonds européens en Bretagne	Réalisation 2015
Nombre de visites sur le site depuis son ouverture en juillet 2015	12 507
Nombre de pages vues sur le site depuis son ouverture en juillet 2015	69 171

La définition des systèmes de suivi et des plans d'évaluation des programmes

Enfin, la nouvelle génération des programmes européens intègre une très forte exigence en matière de suivi et d'évaluation de l'impact de ces fonds sur le territoire breton. En 2015, la Région a ainsi stabilisé le bon fonctionnement du système d'indicateurs défini dans chacun des programmes, impératif pour garantir ensuite les capacités d'analyse dans la durée, notamment dans le cadre des différentes évaluations réglementaires prévues à compter de 2017.

Chaque programme est en effet accompagné d'un *Plan d'évaluations* dont les principes et composantes principales sont déterminés par les règlements européens. Pour le programme FEDER-FSE, ce dernier a fait l'objet d'un document spécifique adopté par le Comité de suivi en décembre 2015. Pour les autres fonds, il est directement intégré aux Programmes adoptés par la Commission européenne. Chacun de ces *Plans d'évaluations* comprend notamment des évaluations d'impact qui doivent permettre d'analyser de manière approfondie l'effet des fonds européens pour chacun des grands domaines d'intervention de ces programmes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Missions X et XII.

Relations avec les citoyens

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Missions fonctionnelles

Les Missions 10 et 12 regroupent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux des assemblées et des services
- la gestion informatique et la téléphonie
- la gestion budgétaire et financière, l'évaluation des politiques et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques
- L'Audit Interne et externe
- la relation aux citoyens

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agents et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité, s'élevant à 143,7 M€, soit + 1,3% par rapport à 2014.

L'effectif des services fin 2015 est de 3 853 agents (3 872 en 2014), soit 3 776 équivalents temps plein (ETP) en moyenne sur l'année (-0,21 % par rapport à 2014). 90,5 % du personnel (soit 3417 ETP) est affecté directement à la mise en œuvre des politiques régionales et 9,5 % du personnel (soit 359 ETP) assure les missions fonctionnelles nécessaires au fonctionnement général des services régionaux. Ces derniers comptent 85,5 % d'agents titulaires, 14,5 % d'agents contractuels permanents ou en renfort. En 2015, la Région a titularisé 8 agents reconnus en situation de handicap (soit un peu plus de 5 % des agents embauchés) et 10 autres agents ont été recrutés pour des durées déterminées sur des postes permanents.

Le personnel se répartit comme suit :

Agents affectés directement à la mise en œuvre des politiques régionales	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	231,0
Catégorie B	164,7
Catégorie C	2533,3
Temporaires	402,2
Apprentis	32,4
Emplois d'avenir	14,9
Saisonniers	31,7
Total ETP	3410,1
Total Masse salariale	**123 701 604 €**

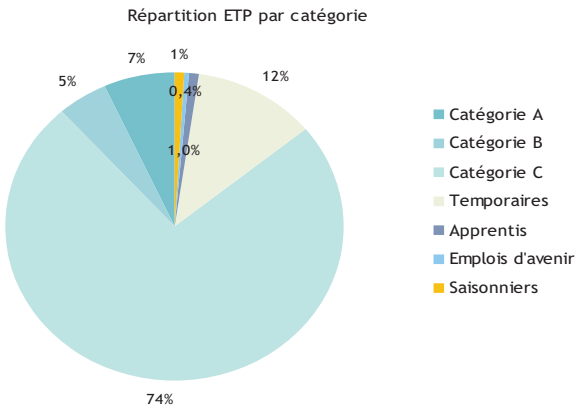

> Pour aller plus loin :

Les effectifs et les masses salariales affectées à chaque Mission sont détaillés dans les chapeaux des Missions 1 à 9 ainsi que dans la mission 11 pour les fonds européens.

Agents des services fonctionnels	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	129,3
Catégorie B	76,6
Catégorie C	116,1
Cabinet	9,4
Temporaires	20,2
Apprentis	7,1
Emplois d'avenir	7,5
Total ETP	366,1
Total Masse salariale	**18 394 791 €**

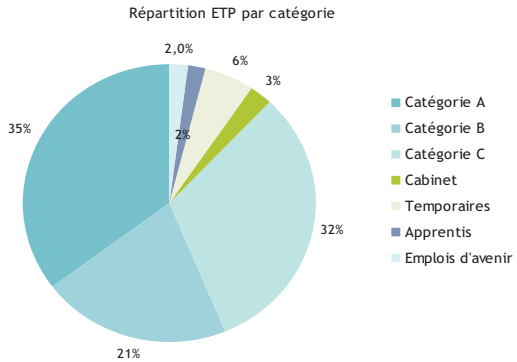

En plus des ETP affectés aux services opérationnels et fonctionnels (9,5 %), 15,3 ETP sont au service du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et 14,4 ETP sont affectés aux groupes d'élus.

Les moyens généraux des assemblées et des services (administration générale et informatique) sont budgétés sur les programmes 9000 (Patrimoine et logistique) et 9002 (Développer le système d'information en appui des politiques régionales). En 2015 ils se sont élèvés à 9,6 M€ (CP mandatés P 9 000).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
021-035235000128-20160701-DEF_SEGEP_03-DE

Les moyens liés à la gestion budgétaire et financière, aux affaires juridiques, à l'évaluation sont pour l'essentiel humains, hormis les dépenses pour la gestion de la dette et de la trésorerie (programme 9021), aux études, frais juridiques et contentieux, cotisations et adhésions et frais de documentation (programme 9020) et celles liées à la gestion de la subvention globale de crédits FEDER (programme 8000).

La part des dépenses de personnel (146,3 M€), rapporté aux dépenses totales a diminué depuis 2010 et est aujourd'hui stabilisée à 10,3 % par rapport aux dépenses réelles totales.

Part des dépenses de personnel	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dans les dépenses de fonctionnement	18,5 %	18,4 %	18,6 %	18,8 %	19,4 %	19,6 %
Dans les dépenses réelles totales	12,3 %	11,3 %	10,8 %	10,2 %	10,3 %	10,3 %

Répartition géographique des effectifs de la Région

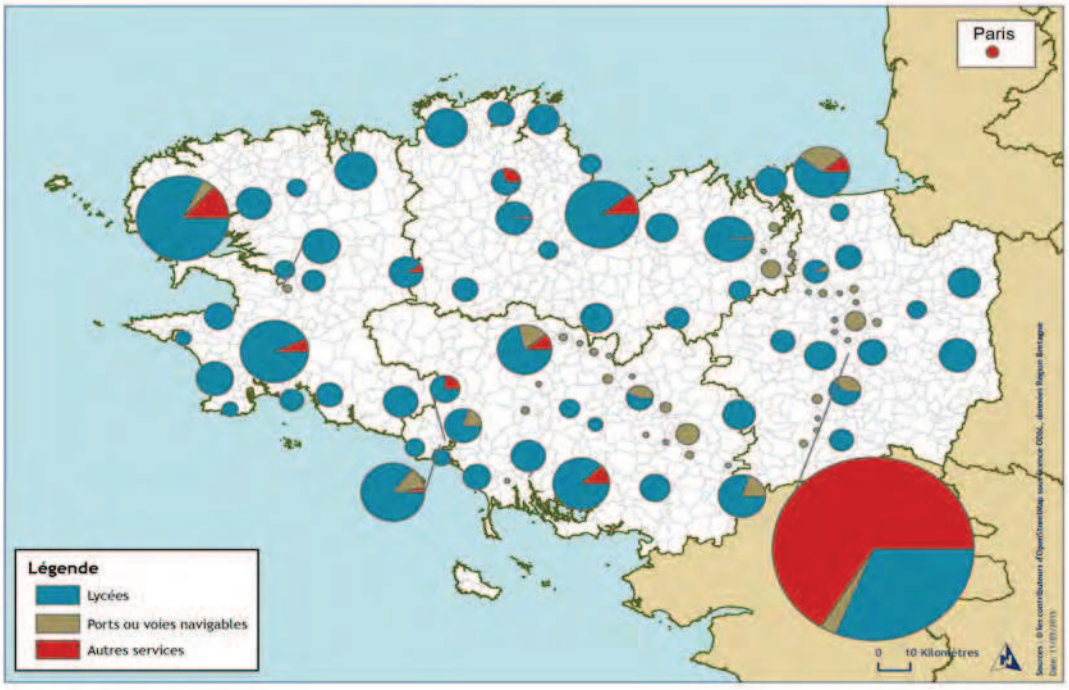

Répartition des agents sur le territoire régional : en Ille-et-Vilaine (48 %), 21 % dans le Finistère, 16% dans le Morbihan et près de 15 % dans les Côtes d'Armor. Enfin, 4 agents sont à Paris, à la Maison de la Bretagne.

I. La modernisation de l'action régionale

En 2015, la Région Bretagne a poursuivi ses initiatives relatives à la modernisation de l'action régionale s'inscrivant dans le cadre du pacte d'avenir. Elles ont été développées ou initiées, tant au niveau des processus administratifs que des modes de fonctionnement de la Région. Les projets qui en ont d'écoulés ont porté sur de nombreux sujets, dont la dématérialisation des procédures internes de transmission de documents nécessaires pour la session et la commission permanente, ainsi que l'expérimentation de la dématérialisation des pièces justificatives de dépenses. L'ensemble de ces projets ont permis progressivement d'améliorer les processus de traitement administratif au sein des services de la Région.

Simplification interne et dématérialisation des procédures

En 2015, l'informatisation des processus d'instruction des aides FEDER et FSE a pu être menée évitant ainsi, les doubles saisies pour les agents.

Par ailleurs une expérimentation de dématérialisation des pièces justificatives comptables a débuté en septembre. A partir d'un panel représentatif des dépenses de la Région, les documents justificatifs, papier, transmis au comptable public ont été progressivement remplacés par des documents dématérialisés. L'objectif visant à fluidifier la validation et la transmission des pièces afin de maîtriser les délais de traitement. Cette démarche anticipe une obligation réglementaire qui s'imposera à la collectivité en 2019.

Relations aux bénéficiaires et aux entreprises par les guichets

La mise en place du portail lycées permet désormais une relation plus interactive entre l'administration et les *Établissements publics locaux d'enseignement* (EPLE). Ce portail a été construit en partenariat avec un groupe de proviseurs et de gestionnaires.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre en interne de la Région et au bénéfice des entreprises ont été développées afin de faciliter le traitement administratifs des demandes. Ce point est détaillé dans la partie II – les moyens mis en œuvre au niveau des affaires juridiques.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-23450016-20160701-DE_SEGER_08-DE

Ouverture données publiques régionales
Un projet interne a été mené entre les directions concernées, pour permettre la publication en Open Data des premières bases de données de la Région, dès le début de l'année 2016.

II. Les moyens mis en œuvre

➔ Répartition des dépenses

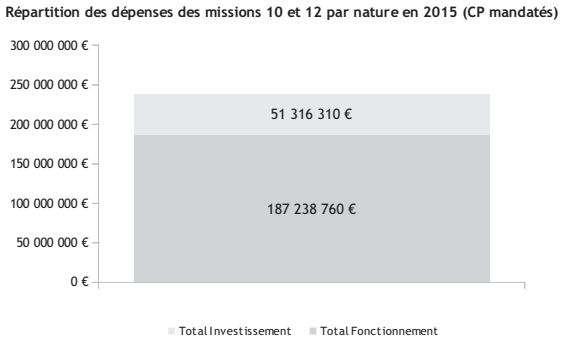

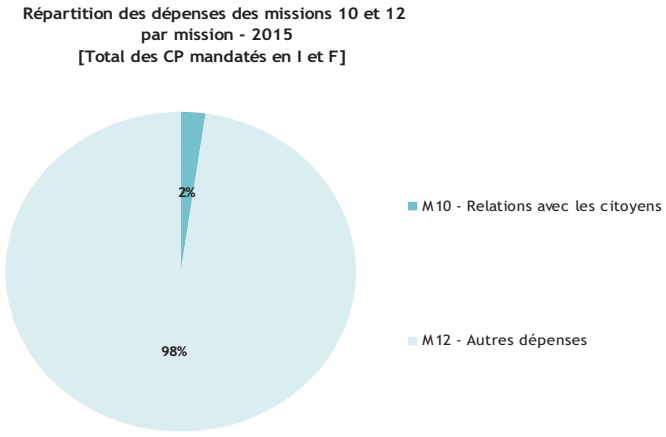

Les dépenses de fonctionnement représentent 78,5 % de l'ensemble des dépenses. Elles ont augmenté globalement de 5,7 M€, soit 3,2 % par rapport à 2014.
Les dépenses d'investissement représentent 21,5 % de l'ensemble des dépenses. Elles ont progressé de 7,5M€, soit, 17,1 % par rapport à l'année 2014.

Concernant les dépenses de la mission 12 :

En fonctionnement, 83 % sont imputables aux rémunérations des personnels, 6,5 % aux frais financiers et intérêts de la dette, et le reste aux dépenses courantes de l'administration.

En investissement, 93 % sont imputables au remboursement du capital de la dette (47,8 M€), et le reste aux dépenses d'équipement de l'administration.

➔ Dépenses par programme

Missions 10 et 12		CP mandatés en 2015	CP votés en 2015	Taux de réalisation
M10 - Relations avec les citoyens		5 416 993 €	6 270 000 €	86%
	Fonctionnement	5 407 193 €	5 970 000 €	91%
	Investissement	9 800 €	300 000 €	3%
M12 - Autres dépenses		233 138 077 €	244 748 438 €	95%
	Fonctionnement	181 831 566 €	192 298 438 €	95%
	Investissement	51 306 510 €	52 450 000 €	98%
Dépenses totales des missions 10 et 12 (I et F)		238 555 070 €	251 018 438 €	95%
Total Fonctionnement		187 238 760 €	198 268 438 €	94%
Total Investissement		51 316 310 €	52 750 000 €	97%

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➔ Moyens humains

Ressources humaines

Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	27,9
Catégorie B	24,7
Catégorie C	36,3
Temporaires	7,4
Emplois d'avenir	2,0
Total ETP	98,3
Total Masse salariale	4 407 595 €

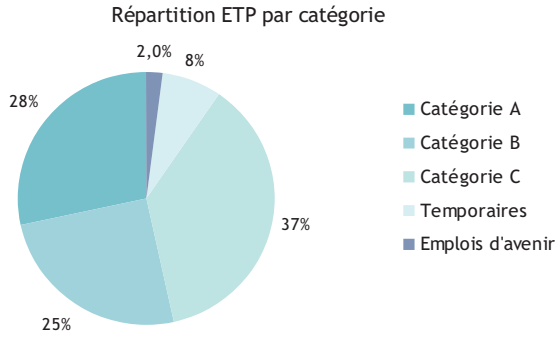

Après les différents transferts de compétence et de personnel intervenues depuis 10 ans, les effectifs tendent à se stabiliser et la politique de ressources humaines de la collectivité continue à s'articuler autour des activités suivantes :

La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** vise à mieux connaître les compétences des agents de la collectivité pour répondre aux besoins de la Région. Le répertoire des métiers et des compétences est désormais achevé et l'entretien professionnel des agents, consolidé.

La gestion de la **paie et des carrières** s'opère suivant les règles statutaires et internes, notamment en pour la cotation et le fléchage des postes, la rémunération, la promotion interne et l'avancement.

La **gestion de l'activité** des agents concerne les temps de travail et les congés ainsi que les frais de déplacements. Cette gestion s'est améliorée avec la mise en place de logiciels spécifiques assurant l'interface avec le personnel.

L'organisation de la **mobilité**, du **recrutement**, des **remplacements** et des **renforts** s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment des départs en retraite. Une priorité claire est donnée à la mobilité interne, avec un entretien systématique de tout candidat interne sur un poste, que ce soit dans les lycées ou dans les services et un examen prioritaire des candidatures internes pour toutes les procédures de recrutement.

La **formation** a permis aux agents d'effectuer plus de 11 000 jours de formation en 2015. Elle s'inscrit dans un cadre prévisionnel qui s'articule sur le recensement des besoins, tant des agents que de l'employeur, puis de la délivrance des formations via la passation de nombreux marchés. Les orientations se font également autour de la construction des parcours professionnels.

Le **dialogue social** s'appuie non seulement sur les instances paritaires mais aussi sur les réunions techniques et l'agenda social qui ont représenté au total près de 80 réunions pendant l'année.

La **responsabilité sociale** de l'employeur s'est portée au niveau des actions engagées pour l'égalité professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

La démarche d'**amélioration des conditions de travail** s'est poursuivie en 2015 avec la définition d'un plan d'actions qui a permis d'identifier 20 actions prioritaires qui seront déployées jusqu'en 2018.

Les actions en matières de **médecine préventive et professionnelle** ont continué avec la mise en oeuvre d'un plan d'ergonomie.

De plus, pour compléter ces informations relatives aux moyens humains, les actions mises en œuvre par la Région sont restituées dans le bilan social (deuxième volume du Rapport d'activité et de développement durable).

Administration générale

Administration générale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	5,1
Catégorie B	7,0
Catégorie C	41,9
Temporaires	3,1
Apprentis	0,4
Emplois d'avenir	4,3
Total ETP	61,7
Total Masse salariale	2 326 867 €

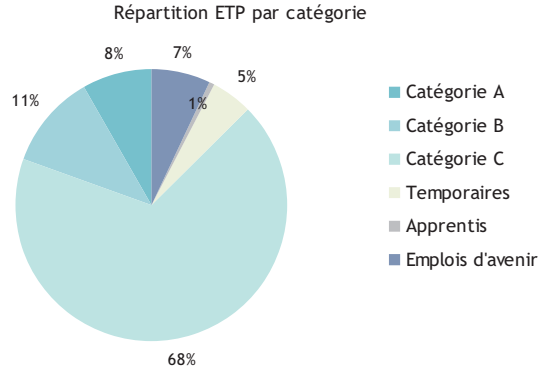

L'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens de l'administration générale permettent de répondre aux besoins de fonctionnement de la collectivité, tout en prenant en compte les transferts de compétences successifs depuis 2007. Ces moyens sont également mobilisés afin de gérer les 53 000 m² de surface des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEL_SEGEP_03-DE

Les actions déployées concernent les activités suivantes :

L'exploitation et la maintenance des bâtiments sont affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation techniques (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). 74 % des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 26 % sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services. Les opérations à forte technicité sont systématiquement externalisées.

Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco référentiel. elles recouvrent la préservation de la santé des usagers, la réduction des consommations énergétiques et le moindre impact environnemental.

Les services assurant l'**accueil** et la **sécurité** au sein des bâtiments de la Région, la **restauration** et les **manifestations institutionnelles** de la collectivité, ainsi que les **déplacements** des élus et des agents (agence de voyage) sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion (en 2015, 18 000 personnes et 50 000 appels ont été reçus sur les différents sites).

La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité incluent en particulier les moyens de **reprographie**, le traitement du **courrier**, ainsi que les achats de **fournitures** et la mise à disposition de **matériels et mobiliers**.

La politique menée à ce titre s'inscrit à la fois dans un objectif de recherche d'économies avec la fixation d'un seuil de dépense par agent, de limitation de l'impact environnemental (69 tonnes de papier consommées en 2015 - 84 tonnes en 2010 dont 96 % de papier recyclé; la dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion, de travail adapté, notamment.

Malgré la hausse du prix des carburants, **la gestion du parc automobile** a été maintenue dans l'objectif de limitation des coûts et de l'impact environnemental par l'optimisation des modes de déplacements.

Informatique et téléphonie

Informatique et téléphonie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	**16,9**
Catégorie B	**17,0**
Catégorie C	**2,0**
Temporaires	**1,3**
Apprentis	**6,0**
Total ETP	43,2
Total Masse salariale	**2 006 993 €**

Répartition ETP par catégorie

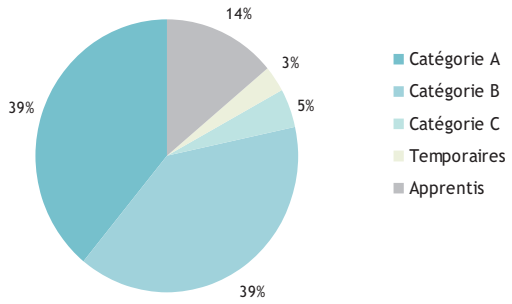

La gestion des matériels et des applications (budgétaire et comptable, ressources humaines, applicatifs métiers), ainsi que les outils liés aux technologies de l'information et de communication, contribuent à moderniser le fonctionnement des services.

Une croissance des besoins a été observée, accompagnée de nouvelles demandes spécifiques aux métiers, en particulier celles liées à la mise en œuvre d'un système d'information permettant de gérer les fonds européens en cours de développement, et la livraison d'un outil dédié à la gestion des opérations immobilières dans les établissements qui ont fortement impacté l'année 2015.

Ces moyens se déploient de manière récurrente autour des activités suivantes :

La mise à disposition et l'exploitation des équipements **ainsi que l'architecture matérielle informatique et téléphonique** s'effectuent en permanence en fonction des besoins, du renouvellement récurrent et des adaptations du parc informatique.

La sécurité informatique demeure une préoccupation prégnante compte tenu de l'interopérabilité croissante du système d'information avec l'extérieur, en particulier pour répondre aux besoins des partenaires, et de la poursuite progressive de son ouverture vers des applications de type web 2.0.

L'évolution des besoins se traduit également par une sollicitation croissante (plus de 18 000 appels annuels) du pôle support interne qui apporte une **assistance en ligne aux utilisateurs** (élus, services, lycées et utilisateurs d'extranet).

Les projets d'**informatisation des processus métiers** de la collectivité sont assurés par les équipes internes. La certification ISO de la Région au niveau des systèmes d'information offre une méthodologie d'action, gage de maîtrise des projets. Un recours ponctuel à une assistance externe pour renforcer les capacités d'intervention dans le développement d'applications informatiques et l'accompagnement des démarches permet d'augmenter le nombre de projet annuel.

La dématérialisation et l'e-administration deviennent peu à peu les composantes importantes de l'action au quotidien avec, en particulier en 2015, la mise en place du **portail lycées** créant un meilleur dialogue de gestion avec les établissements d'enseignement. Enfin, les enjeux du développement durable sont intégrés dans la façon de réaliser les projets informatiques eux-mêmes (« Green IT » ou informatique verte).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Finances, évaluation des politiques et contrôle de gestion

Finances et évaluation	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	12,1
Catégorie B	6,4
Catégorie C	15,8
Temporaires	1,2
Total ETP	35,4
Total Masse salariale	1 684 567 €

Répartition ETP par catégorie

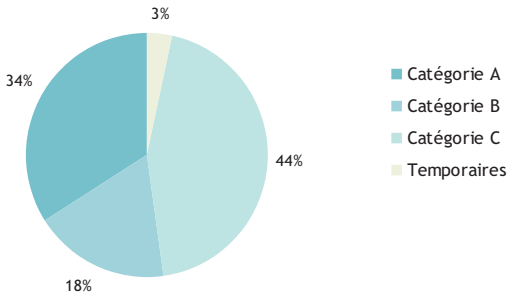

Les services financiers préparent les documents budgétaires (orientations budgétaire, budget primitif, compte administratif, décisions modificatives) tiennent la comptabilité de l'ordonnateur et apportent aux élus une expertise relatives aux ressources et aux dépenses régionales.

Exécuter le budget, en dépenses et en recettes, et tenir la comptabilité de l'ordonnateur
Les conditions de tenue de la comptabilité et d'exécution du budget évoluent au rythme des compétences de la Région. Le nombre de mandats et de titres émis par an croît régulièrement. La montée en puissance du nombre des marchés publics passés se confirme et induit une croissance des contrôles. L'objectif de l'exécution budgétaire est de concilier rapidité de traitement des dossiers et qualité de la gestion financière et comptable.

Assurer la gestion de la dette et de la trésorerie
La gestion de la dette de la Région (835 M€ d'encours à fin 2015) est optimisée pour limiter son impact sur les marges de manœuvre budgétaires, dans une vision de long terme. La recherche des financements nécessaires et adaptés à la réalisation des grands projets d'investissement s'est traduite en 2015 par la signature de nouvelles enveloppes de financement auprès de la Banque européenne d'investissement et par de nouvelles émissions d'emprunts obligataires qui, s'ils généreront des frais financiers significativement réduits par rapport aux emprunts classiques, impliquent une expertise accrue. La Région a par ailleurs mis en place en juillet 2015, un programme de billets de trésorerie pour optimiser ces conditions de financement à court terme.

Évaluation et contrôle de gestion

En 2015, la Région a initié deux évaluations :

Concernant le programme 313 "Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle" deux volets ont été retenus. Le premier volet, réalisé en interne, a permit d'établir un bilan quantitatif sur 4 années et de définir des indicateurs pour un suivi permanent du programme. Le second volet, plus qualitatif, a été confié à un prestataire extérieur. Cette étude porte sur la rémunération apportée par la Région aux stagiaires non indemnisés, entrés en formation dans l'un des cinq dispositifs, qu'elle conçoit et finance dans le cadre de sa politique de formation professionnelle continue (DRIP, PBF/PRS, Chèque formation, ATE/ARF) au regard de la sécurisation de leur parcours. Deux problématiques sont principalement abordées avec les prescripteurs, les organismes de formation et les bénéficiaires : l'accessibilité matérielle à la formation et la sécurisation des parcours puis, la lisibilité et la visibilité des possibilités de rémunération.

Le bilan évaluatif réalisé en étroite collaboration avec le Comité Régional du Tourisme (voir mission 8, programme 812 pour la mise en œuvre de cette politique) a permis de renforcer la lisibilité de la stratégie du *Comité régional du tourisme* (CRT) (aide à l'élaboration du nouveau plan d'actions 2016), de renforcer les modalités de partenariat entre la Région et le CRT, notamment le soutien financier de la Région (préparation d'un Contrat d'objectifs et de moyens). L'originalité de cette étude a été de concilier la réflexion et les outils d'évaluation avec ceux du contrôle de gestion.

Par ailleurs, le contrôle de gestion a été développé avec la mise en place d'outils de gestion permettant de faciliter les analyses financières des organismes extérieurs, Un premier rendu compte de la situation financière des sociétés d'économie mixtes (SEMAEB, SABEMEN, CEVA) et du CRT (statut associatif) a été présenté lors de la session d'octobre. De plus, plusieurs analyses financières ont été réalisées, en appui aux directions et aux services, pour le suivi des dépenses ou comme un outil d'aide à la décision pour l'octroi de tout ou partie de subventions.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Affaires juridiques

Affaires juridiques, commande publique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	12,8
Catégorie B	2,6
Catégorie C	2,0
Temporaires	1,6
Total ETP	19,1
Total Masse salariale	1 055 327 €

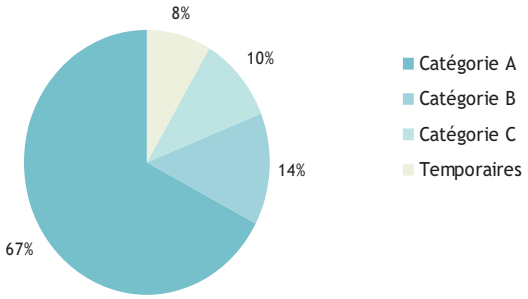

L'administration régionale prépare et met en œuvre les décisions des assemblées et de l'exécutif. Son organisation l'amène à diffuser sa culture et son action sur tout le territoire breton et même au-delà, à travers ses sites déconcentrés. Elle participe aussi aux enjeux de modernisation de son action et poursuit sa démarche en tant que collectivité citoyenne et responsable. Ainsi, l'année 2015 est marquée par le développement de la dématérialisation et la simplification des procédures comme orientation stratégique de la Région :

La dématérialisation - un enjeu de modernisation et d'accessibilité :

Dans le cadre du développement de la culture de modernisation de l'action publique régionale, l'accès dématérialisé de l'ensemble des dossiers de Commissions permanentes a été développé à l'attention des élus. Puis, afin de réduire les freins à la commande publique régionale, le développement d'outils de dématérialisation des marchés publics (signature électronique) a été développé plus encore qu'en 2014.
Signataire de la charte « Dites le nous une fois », avec le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), une procédure simplifiée de marchés publics a été mise en place afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique régionale. Sur la base d'un simple numéro de SIRET, les PME ont pu candidater aux marchés publics à procédure adaptée MPS. En 2015, près des deux tiers de la commande publique régional l'a été avec des entreprises du territoire régional.

Enfin, l'ensemble des délibérations (611) soumises au contrôle de légalité a fait l'objet d'une télétransmission.

En 2015, 758 marchés ont été passés par la Région pour un montant de 76.881.459, 97 HT. Plus de 40 documents ont été diffusés (dont 21 Veilles générales auxquelles s'ajoutent des veilles thématiques), lettres d'information juridique, sous la forme de veille juridique, de veilles juridiques thématiques (veille juridique Culture, veille juridique mer) ou d'analyses de lois et textes communautaires ;

Au titre de la politique d'achat, la mise en place d'un outil de gestion des évaluations des besoins a d'une part, contribué à mieux cartographier les achats de la collectivité et, d'autre part à élaborer une nomenclature des achats régionaux. la Région a ainsi développé la création d'une application pour la gestion des évaluations de besoin. Plusieurs actions ont été poursuivies et développées sur la fonction achat : proposition de mise en place de comités d'acheteur, recueil des besoins des services, benchmarking interne, l'accompagnement des services sur les questions d'efficience économique, sur la rédaction des clauses économiques dans les marchés et plus particulièrement sur l'exécution financières des marchés.

Expertise juridique et gestion des risques

L'expertise juridique interne s'est traduite par l'élaboration de près de 100 nouvelles fiches techniques, diffusées essentiellement depuis le site Kelenn de la région Bretagne. Afin d'inscrire l'action de la région et des services dans un cadre sécurisé et efficient, plus de 1050 consultations et notes en lien avec l'ensemble des compétences ou domaines d'intervention de la région, ont été produits en interne. L'expertise juridique a aussi été mobilisée sur des dossiers à fort enjeux territoriaux tel que le nouveau cadre de la réforme territoriale issu des lois Maptam et Notre, le développement du Port de Brest, les enjeux de la réforme de la transition énergétique, la participation à la mise en œuvre de la qualité d'autorité de gestion pour le Conseil régional en prévision du DSGC comme du contrôle de la CICC ainsi que le montage et l'expertise de contrats complexes.

La Région a poursuivi à l'exception de quelques dossiers, une gestion internalisée des dossiers de contentieux, la conduisant à défendre directement les intérêts du Conseil régional devant la juridiction administrative.

Audit interne et externe (ex Cartographie et contrôle des Fonds structurels européens (FSE))

Audit	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	3,8
Total ETP	3,8
Total Masse salariale	261 101 €

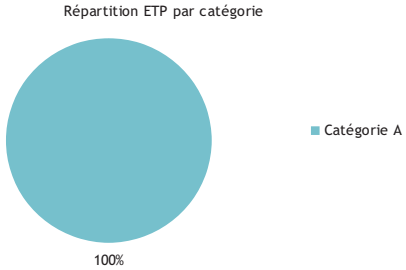

Subvention globale FEDER-FSE 2007/2013
Concernant le **FEDER**, le plan de contrôle pour l'année 2015 a été réalisé à partir d'un échantillonnage raisonné (actions jamais contrôlées ou présentant un risque résiduel supérieur à 2 * tout en tenant compte du taux de contrôles déjà réalisés). Le bilan fin 2015 fait état de 104 contrôles qualité gestion (CQG) réalisés en interne sur le FEDER depuis le début de la programmation 2007/2013.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

*Un tableau des risques a été élaboré sur la base des incidents et observations relevés sur les rapports de contrôles internes et externes (cotation échelonnée de 0 à 4).

Concernant le **FSE**, un plan de contrôle sur 10 dossiers (marchés de formation – *Plan régional des stages*) a débuté fin 2015 et sera conclu, après procédure contradictoire, début 2016. Cela portera à 89 le nombre de contrôles qualité de gestion ont été réalisés depuis le début de programmation 2007-2013.
Ces deux derniers plans de contrôle FEDER/FSE de la subvention globale 2007/2013 confirment que, de manière générale, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la région, en tant qu'organisme intermédiaire, fonctionne de manière satisfaisante.

Création d'une fonction d'audit au sein de la Région
La montée en compétence de la Région Bretagne, en tant qu'Autorité de gestion des Fonds structurels et d'investissements (FEDER/FSE/FEADER) et organisme intermédiaire pour le FEAMP, pour la période 2014-2020, la conduit à endosser une responsabilité juridique et financière importante. La région est ainsi tenue de garantir par des vérifications régulières que son fonctionnement et son organisation répondent aux exigences européennes en matière de gestion, de contrôle interne et de maîtrise des risques.

Parallèlement, l'extension des périmètres de compétences de la Région issue des lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM)et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe), mais également le resserrement des contraintes budgétaires, amène la Région a réinterroger de façon permanente la pertinence et l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne.

L'ensemble de ces contraintes a conduit l'administration régionale à créer, en 2015, une fonction d'audit au sein de son organisation. Cette fonction comporte :

- un volet « audit externe » dont l'objet est de réaliser des contrôles d'opérations du Programme FEDER/FSE 2014/2020, pour le compte de la *Commission interministérielle de coordination des contrôles* (CICC) ;
- un volet « audit interne » destiné à assurer :

  - le pilotage et le suivi de la cartographie du dispositif de maîtrise des risques, première étape de la démarche de contrôle interne, à savoir l'identification, l'évaluation et le choix du traitement des risques. Fin 2015, l'autorité de gestion dispose de 11 cartographies identifiant les risques inhérents aux activités liées au FEDER et FSE, ainsi que les plans d'actions à conduire pour que ces risques soient réduits à un niveau acceptable. Afin de disposer d'une évaluation pertinente des risques à l'échelle de l'Autorité de gestion, les risques et mesures de contrôle interne associées, issues de ces 11 cartographies, ont été regroupés, priorisés et hiérarchisés de manière à aboutir à une cartographie générale des risques majeurs. Cette cartographie permet de définir le plan pluriannuel d'audit du programme opérationnel FSE/FEDER.

  - l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Région (sur la gestion des programmes européens et des programmes régionaux) et l'émission de recommandations pour renforcer leur efficacité.

Relation aux citoyens

Relation aux citoyens	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2015
Catégorie A	23,8
Catégorie B	14,6
Catégorie C	12,7
Temporaires	3,6
Apprentis	0,7
Emplois d'avenir	1,2
Total ETP	56,5
Total Masse salariale	2 728 648 €

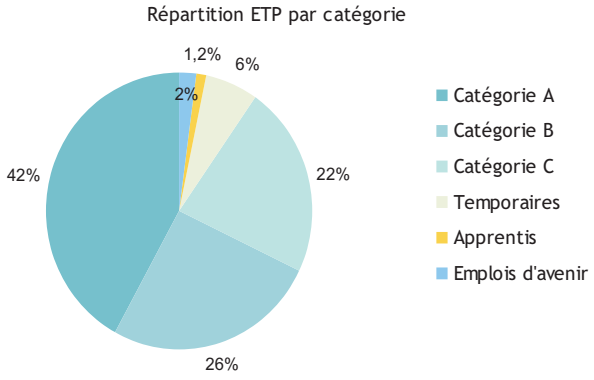

Les enjeux de la mission X en 2015 ont été marqués par le souhait d'accroître la lisibilité de la Région dans l'exercice de ses missions sur le territoire ; de multiplier les propositions de participation et de contribution des Bretonnes et des Bretons aux politiques menées par la Région ; de faciliter l'accès des citoyens aux dispositifs publics et à l'information proposée par la Région ; et de mieux expliquer l'action de l'assemblée régionale.

Ces objectifs ont été présents dans l'ensemble des actions menées par la mission : que ce soit d'un point de vue éditorial, à travers les événements auxquels elle participe ou dans les campagnes de communication.

Plusieurs nouveaux sites Internet ont été proposés au grand public, dont trois sites thématiques pour contribuer à informer les citoyens sur les fonds européens dont la Région est désormais en partie gestionnaire (europe.bzh), à savoir, les ports régionaux (ports.bretagne.bzh), le nouveau fonds régional de co-investissement en Bretagne, constitué en SAS et baptisé Breizh Up (breizhup.bretagne.bzh).

En avril 2015, la Région a adopté l'extension internet bretonne. Son portail se dénomme désormais www.bretagne.bzh, (www.breizh.bzh pour sa déclinaison en breton) et, de la même manière, les adresses e-mail des 83 conseillers régionaux et des 3 900 agents de la collectivité sont passées en .bzh. A cet effet, la Région a lancé une campagne de communication qui avait également pour objectif de générer du trafic vers le portail bretagne.fr, devenu bretagne.bzh.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEL_SEANCE_03-DE

La Région a organisé, participé ou suivi plus de 58 événements et salons dans le cadre de la promotion événementielle visant à informer et à valoriser les politiques publiques régionales. Deux opérations majeures ont marqué l'année, la présentation des nouveaux trains TER Regio2N (avril 2015), et l'inauguration du nouveau lycée public maritime Florence Arthaud, à Saint-Malo (septembre).

Les campagnes de communication récurrentes relatives aux dispositifs, chèques livres, chèques sport ou à la Fête de la Bretagne ont été reconduits en 2015. D'autres campagnes de promotion ont également été menées afin de valoriser les politiques et actions de la Région ainsi que d'assurer la visibilité globale de l'institution auprès des Bretonnes et des Bretons. Par exemple, la campagne TER "Prix Ronds", visant à inciter les Bretons à prendre le train, notamment pour les déplacements occasionnels, en leur proposant des tarifs régionaux attractifs (les prix ronds avec l'aller-retour au prix de l'aller), ou encore la campagne "Point .bzh". Par ailleurs, afin de respecter les conditions de communication lors de la période de réserve pré-électorale, plusieurs initiatives de communication ont été limitées.

Enfin, l'information des agents et des conseillers régionaux a été assurée tout au long de l'année au travers des différentes prestations documentaires provenant de l'espace documentaire de la Région, qui a également été ouvert au public.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission X.

Relations avec les citoyens

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 78 % des Bretons se déclarent internautes
- 81 % se connectent quotidiennement ou presque (soit 3 points de plus que la moyenne nationale : 78 % - Credoc 2014).
- 22 % des Bretons ne se connectent jamais à Internet car, pour la plupart, ils n'en perçoivent par l'utilité.

(Enquête Marsouin « Repères 2014 »)

Programme 1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

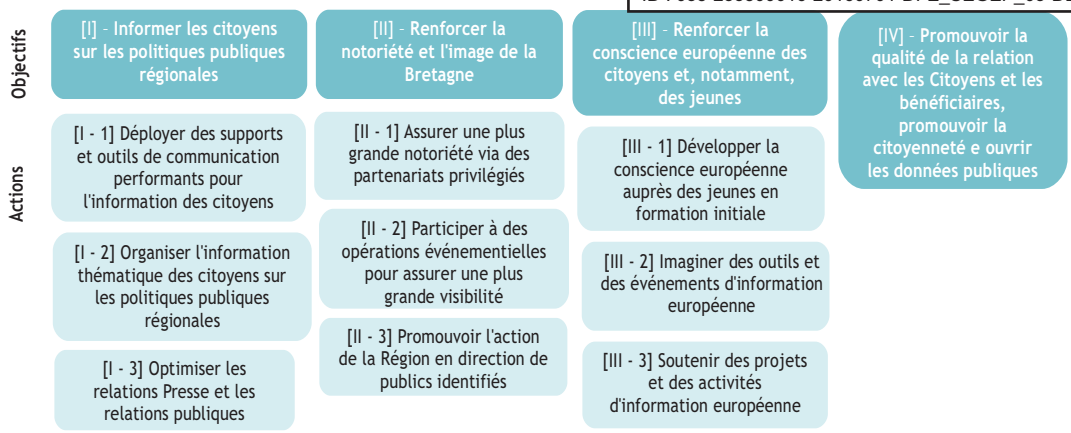

Cadre de l'intervention

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, le programme 1002 s'est enrichi d'un nouvel objectif transversal au cours de l'exercice 2015 : l'amélioration de la qualité de la relation avec les Citoyens. Cet enjeu s'articule autour de 3 actions : la simplification et la numérisation des démarches, le renforcement de la culture de la concertation pour permettre l'exercice des droits des Bretons dans le fonctionnement de la collectivité, et également l'ouverture des données de la Région et la numérisation de son patrimoine info-documentaire, dans une optique de transparence. Cette démarche s'est illustrée, en 2015, par la création du Service de la promotion de la qualité de la relation aux Citoyens (SCITOY), chargé de ces questions.

Comme les années précédentes, les autres objectifs du programme 1002 consistent notamment à :

- informer les citoyens sur les politiques et dispositifs publics décidés par le Conseil régional, en assurant l'information pratique des usagers, des services rendus à la population,

- promouvoir l'image et la notoriété de la Région. Il s'agit ici d'accroître la compréhension de l'action régionale sur le territoire ; de multiplier les propositions de participation et de contribution des citoyens aux politiques menées par la Région, de faciliter l'accès aux dispositifs publics et à l'information proposés par la Région. La visibilité recherchée par nos partenariats ne se limite pas à une logique d'image, elle participe à être utile, pédagogique et à servir l'attractivité de la Bretagne.

4,5 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

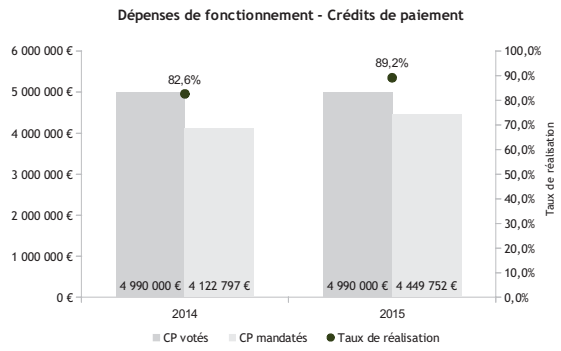

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	4 990 000 €	4 990 000 €
affectées	4 990 000 €	4 990 000 €

Répartition du budget, par grandes masses ou par objectifs, sur la base des crédits de paiement (CP) :

- Informer les citoyens sur les politiques publiques régionales : 44%;

- Renforcer la notoriété et l'image de la Bretagne : 53%;

- Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes : 3 %.

Le montant des AE allouées au P1002 en 2015 est identique à celui de 2014.

2015 est une année de réserve pré-électorale qui doit respecter certaines règles de communication, amenant à réduire, voire suspendre, des supports de communication à destination du public (magazine régional, plaquettes, BIP), à diminuer 2 subventions impactantes pour le budget : la *Filière Excellence course au large* et l'équipe Bretagne cycliste.

Le taux de réalisation constaté des CP est en progression par rapport à 2014, soit 89,2 % du budget alloué.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Une stratégie digitale pour simplifier l'accès des citoyens à l'information [I - 1]

Dans la continuité des actions de préfiguration déployées fin 2014, la Région a mis en œuvre une stratégie digitale, applicable à l'intégralité de ses outils éditoriaux numériques, à ceux confiés à des tiers et, pour partie, aux organismes associés. Cette stratégie poursuit 4 objectifs : disposer d'une offre digitale cohérente et convergente, optimiser le référencement des sites et applications de la Région et de ses organismes associés, améliorer la lisibilité et la navigation au sein de l'offre digitale, et rationaliser les moyens alloués par la collectivité à ses outils web. Pour y parvenir, 4 premiers axes de travail ont été identifiés : le référencement, le graphisme et la technique, le nommage et les réseaux sociaux. Parmi les actions réalisées dans ce cadre, les sites de la Région sont désormais conçus en « responsive design », c'est-à-dire qu'ils sont optimisés pour chaque terminal de consultation (ordinateur, tablette, smartphone…). On peut également noter l'organisation de l'offre digitale autour d'un seul et unique portail, bretagne.bzh, contribuant à améliorer la lisibilité de notre offre et à construire notre marketing digital autour d'une marque forte et fédératrice. Les autres axes de travail (éditorial, dématérialisation, concertation) seront portés en 2016.

Indicateur N° 1 [I - 1] Performance outils éditoriaux	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Audience cumulée sur les deux portails Région (nb de visites)	836 592	980 224	1 190 710	1 147 511	1 027 115	1 097 574
Nombre de followers Twitter		4 584	10 386	19 000	28 818	44 461
Taux de distribution *Bretagne Ensemble*			83 %	92 %	91 %	95 %

■ Fête de la Bretagne : un périmètre redéfini et un format mieux adapté aux attentes des organisateurs et participants [II - 1]

Dans un souci de cohérence et d'appropriation par le public, 4 valeurs « portes d'entrée » ont été identifiées, en 2015, comme préalable indispensable pour chaque événement souhaitant intégrer la programmation : le caractère festif et convivial, la mutualisation, la modicité des tarifs et la valorisation créative de la Bretagne. Par ailleurs, la Région, sensible aux arguments des acteurs et participants à la Fête, a décidé de rallonger les festivités à 10 jours afin, notamment, de multiplier les propositions sur le territoire. Cette 7e édition a donc réuni plus de 150 événements, du 16 au 25 mai, à travers 115 villes en Bretagne et bien au-delà. Un succès qui conforte son inscription dans le paysage culturel breton. Dans la continuité de 2014, l'accent a été mis sur le renforcement de la présence de l'événement sur les réseaux sociaux, pour renforcer la notoriété de l'événement et permettre l'interaction entre les acteurs de la Fête.

Indicateur N° 2 [II- 1] - Développement Fête de la Bretagne	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de participants aux événements Fête de la Bretagne	80 000	95 000	170 000	300 000	200 000*	400 000
Nombre d'événement inscrits dans la programmation	250	250	328	522	240*	150**

**Le resserrement des dates sur 4 jours en 2014 explique la baisse du nombre des événements et du nombre des participants.*

*** La baisse du nombre d'événements en 2015 s'explique par la mise en place des 4 valeurs "portes d'entrée", qui a permis de recentrer l'événement autour d'une dynamique plus festive et de renforcer la cohérence de la programmation aux yeux du public.*

■ L'inauguration du nouveau lycée public maritime Florence Arthaud à Saint-Malo : un équipement exemplaire au croisement des politiques «éducation-formation », « mer » et « environnement » de la Région [II - 3]

Le 1er septembre 2015, les 206 élèves du lycée maritime de Saint-Malo ont fait leur rentrée dans un établissement tout neuf, exemplaire en matière d'éco-construction et d'efficacité énergétique, que la Région a réalisé afin d'offrir les meilleures conditions de réussite à ces jeunes et permettre le développement de la formation maritime en Bretagne. En termes de communication, le projet a fait l'objet de différents outils : la conception et la réalisation d'une plaquette de présentation, d'une exposition de présentation du projet, et également de 3 reportages vidéo et de plusieurs reportages photos, afin de montrer les étapes successives du chantier, l'exemplarité du bâtiment, permettant ainsi de valoriser les formations maritimes. Outre ce dispositif, l'organisation de l'inauguration officielle du lycée, en présence de la ministre de l'environnement, a permis de valoriser un établissement.

■ La promotion 2012-2015 des animateurs Europe a achevé ses dernières missions en décembre [III - 2]

Indicateur N° 3 [III - 1 / 2] Information européenne	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'établissements du 2nd degré répondant à l'appel à projets annuel et/ou au concours	29	21	21	21	23
Nombre d'interventions des animateurs Europe	213	229	197	195	160*
Nombre de personnes touchées par les actions d'information européenne (jeu-concours, mini site web documentaire, jeu multimedia, serious game, site Europe)	4 422	16 040	67 250	31 205	4 500*

**L'absence de communication en septembre explique la baisse du nombre d'interventions et de personnes touchées par les actions d'information européenne, notamment en période de restriction de communication (réserve pré-électorale).*

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 1003 - Fonds d'intervention régional

Chiffres clés

Environ 65 000 associations en activité en Bretagne

Entre 510 000 et 560 000 bénévoles

(Les associations en Bretagne, Recherches et solidarités, sept 2012)

436 dossiers financés en 2014 pour 0,908 M€

466 dossiers financés en 2015 pour 1,001 M€

Objectifs

- [I] - Soutien à l'organisation de colloques, de congrès
- [II] - Intervention d'urgence lors des catastrophes
- [III] - Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation des manifestations
- [IV] - Accompagnement social à la formation
- [V] - Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Contexte de l'intervention

Le fonds d'intervention régional (FIR) permet, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales et présentant un caractère d'urgence ou particulier.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes.

Les bénéficiaires de ces subventions sont, à la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif. Le FIR reflète, à certains égards, la dynamique associative particulièrement forte de la Bretagne et la mobilisation de nombreux acteurs publics et privés en faveur de l'animation des territoires et de la préservation du lien social.

967 K€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

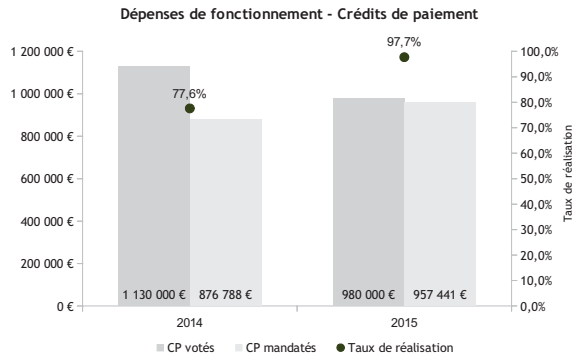

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 130 000 €	980 000 €
affectées	887 488 €	941 941 €

En fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement le soutien financier accordé aux associations pour l'organisation de manifestations locales à caractère culturel, social ou sportif ou encore de congrès et colloques nationaux se déroulant en Bretagne.

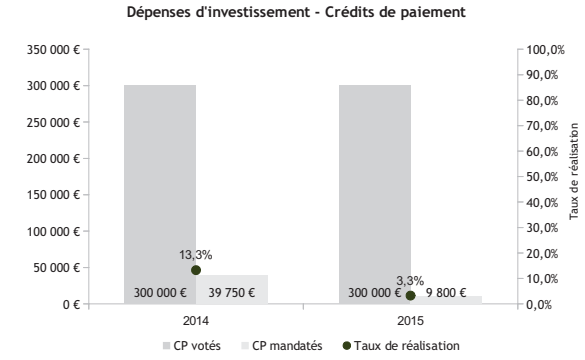

Autorisations de programme	2014	2015
votées	450 000 €	300 000 €
affectées	15 850 €	58 850 €

En investissement :

Les aides allouées permettent d'apporter une contribution exceptionnelle à des projets d'investissement ou d'équipement, le plus souvent portés par de petites associations.

Elles peuvent également être mobilisées en cas d'urgence climatique ou autre.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement

Le nombre de projets soutenus en fonctionnement connaît une très légère augmentation mais la moyenne en subvention tend à la baisse.

Indicateur N° 1 [I à III] Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant alloué	1 271 350 €	1 210 950 €	1 403 520 €	1 062 290 €	838 500 €	842 000 €
Nombre de dossiers	401	436	456	425	384	398
Moyenne/dossier	3 170 €	2 777 €	3 078 €	2 450 €	2 184 €	2 116 €

La ventilation des aides par domaine d'intervention peut se traduire ainsi :

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2013	Nombre de dossiers	Réalisation 2014	Nombre de dossiers	Réalisation 2015	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	515 550 €	213	374 200 €	181	381 150 €	192
Sport	301 500 €	113	272 500 €	116	267 250 €	115
Colloques et congrès	97 150 €	31	31 700 €	21	74 900 €	29
Santé - social - égalité - handicap	66 600 €	31	44 400 €	22	41 250 €	26
Enseignement	7 950 €	5	19 050 €	6	25 150 €	11
Coopération et solidarité	18 100 €	6	800 €	2	2 800 €	3
Mémoire	11 950 €	8	27 150 €	20	9 500 €	10
Divers	43 490 €	18	68 700 €	16	40 000 €	12
Total	1 062 290 €	425	838 500 €	384	842 000 €	398

■ Accompagnement social à la formation

A travers ce fonds, des bourses individuelles sont allouées à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue et d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle. Ce soutien a été plus sollicité en 2015 qu'en 2014.

Indicateur N° 2 [IV] Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant alloué	142 019 €	117 379 €	71 062 €	91 756 €	53 988 €	99 941 €
Nombre de dossiers	73	55	33	42	34	47
Moyenne/dossier	1 945 €	2 134 €	2 153 €	2 185 €	1 588 €	2 126 €

■ Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Les projets d'investissement avaient mobilisé des financements importants en 2012 car sur les 156,2 K€ de subventions votées, 107 K€ avaient été affectés à la fin du dispositif d'aides aux communes touchées par la tempête de 2008. Depuis, la mobilisation financière est plus faible.

Indicateur N° 3 [V] Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant alloué	158 650 €	126 382 €	156 200 €	38 550 €	15 850 €	58 850 €
Nombre de dossiers	41	22	17	18	18	21
Moyenne/dossier	3 869 €	5 745 €	9 188 €	2 142 €	880 €	2 802 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Mission XII.

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9000 - Patrimoine et logistique

Chiffres clés

- 52 733 m² gérés

dont 13 960 m² loués ou mis à disposition et 38 773 m² propriétés de la Région

- 266 véhicules (VL+VU)
- 546 000 courriers traités

Documents cadre

- Agenda 21
- *Eco-référentiel*

Objectifs

- [I] - Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel
- [II] - Apporter les moyens de fonctionnement courant
- [III] - Favoriser des déplacements limitant l'impact environnemental
- [IV] - Développer la communication interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

Actions

- [I - 1] Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement
- [I - 2] Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments pour une exploitation durable
- [II - 1] Optimiser l'achat de fournitures de bureaux durables
- [II - 2] Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins
- [II - 3] Garantir la collectivité contre les risques de son action
- [II - 4] Prendre en charge les autres dépenses de logistique
- [II - 5] Permettre la restauration du personnel
- [III - 1] Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO^2
- [III - 2] Organiser les déplacements en transports collectifs
- [IV - 1] Répondre aux besoins d'organisation de réceptions des services
- [IV - 2] Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

Cadre de l'intervention

En fonction de l'évolution de ses effectifs, la Région Bretagne est amenée à ajuster ses conditions d'accueil et les moyens de fonctionnement à disposition des élus et des agents. Pour assumer ces missions et accueillir ces personnels, les locaux, leurs aménagements, les matériels et les véhicules doivent être adaptés aux besoins.

Les interventions sur le bâti, tant dans le choix des matériaux utilisés que dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, se réfèrent à *l'éco-référentiel* pour ce qui concerne la santé des usagers et le choix des matériaux.

Afin d'utiliser la commande publique comme un levier permettant de limiter notre impact environnemental, la Région Bretagne s'est engagée dans un processus de modernisation de ses équipements, traduisant sa responsabilité sociale et écologique (accessibilité des locaux, équipements écologiquement responsables par exemple).

9,6 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

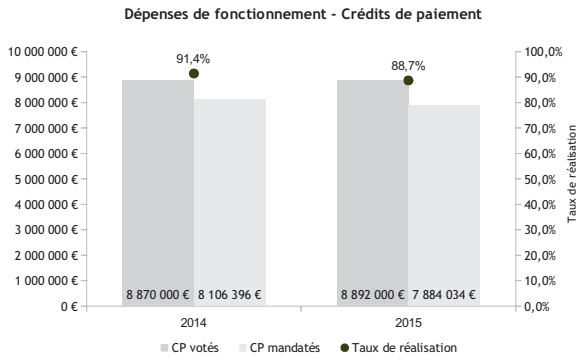

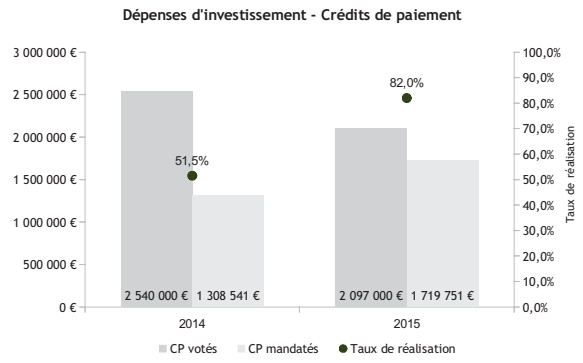

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	6 985 000 €	8 548 000 €
affectées	6 985 000 €	8 548 000 €

En fonctionnement :

En 2015, le taux de réalisation se situe à 88,7 % (8,1 M€ / 91,4 % en 2014) soit 7,9 M€ des crédits de paiement de fonctionnement mandatés.

La répartition par objectif est la suivante :

Objectif I : 5,06 M€ ; Objectif II : 0,7 M€ ; Objectif III : 1,1 M€ ; Objectif IV : 1,03 M€.

Les locations de bâtiments (loyers + charges + taxes foncières) demeurent le poste le plus important de dépenses, avec 40,44 % du budget de fonctionnement (3,2 M€).

Autorisations de programme	2014	2015
votées	1 924 000 €	1 303 000 €
affectées	1 924 000 €	1 303 000 €

En investissement :

La répartition par objectif est la suivante :

Objectif I : 0,5 M€ ; Objectif II : 0,23 M€ ; Objectif III : 0,5 M€ ; Autres : 0,5 M€

Le taux de réalisation est important en 2015 (82 %) avec 1,7 M€ de crédits de paiement mandatés (1,3 M€ en 2014).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel [I]

Les charges de maintenance préventive et curative connaissent une baisse importante en 2015 (-17,6 %). En effet, si des travaux conséquents de mise en accessibilité à tous les types de handicaps ont été réalisés en 2014, ces besoins sont plus faibles sur 2015. Le montant global des dépenses de fonctionnement demeure quant à lui relativement stable au global, en raison, notamment, de la baisse des dépenses de gaz suite à la souscription du marché de fourniture auprès de l'UGAP (-32% sur le site de Patton). Enfin, la charge des loyers des bâtiments de la Région augmente quelque peu en 2015, suite à la prise à bail de locaux plus grands pour l'Antenne de Bretagne Occidentale à Brest et de la hausse des taxes foncières .

Indicateur N°1 [I] Évolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de m² gérés	46 985	46 985	51 190	52 640	52 733
Charges de maintenance préventive et curative en € / m²	31	41	38	34	28
Charges de fonctionnement des locaux en € / m²	74	79	75	75	76
Dont dépenses de fluides	10	12	13	12	11
Dont charges immobilières	59	61	58	58	60

■ Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

Le coût moyen des dépenses de fonctionnement courant augmente de 17,9 % en 2015 en raison de l'imputation sur cette action des honoraires d'agence immobilière, dont le montant est exceptionnellement important sur cet exercice suite à la négociation pour le site de Beaulieu mis en fonctionnement début 2016. Si la consommation de papier et de fournitures de bureau connaît une nouvelle baisse (- 10,65 %, 13 K€ en valeur), les investissements en mobiliers et équipements de bureau sont en hausse pour permettre l'équipement des nouveaux locaux (+23,13 %, 34 K€ en valeur). La consommation de produits "*verts*" représente désormais plus de 36 % des achats tandis que la consommation de papier 100 % recyclé est stable.

Indicateur N°2 [II] Évolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'élus et agents des services (données bilan social)	1072	1 207	1 224	1 228	1 204
Coût moyen par élu et agent des dépenses de fonctionnement courant en €	758	768	745	653	770
Dont fournitures (papier + bureau)	229	187	152	122	109
Dont charges logistiques	482	516	443	459	588
Dont dépenses de restauration collective	29	36	37	37	35
% des dépenses de fournitures de bureau en *produits verts*	26,3 %	31,5 %	32,2 %	29,2 %	36,5 %
Poids de papier (en tonnes)	80	84	76	55	69
Dont % de papier recyclé acheté	95 %	97 %	99 %	96 %	96 %

■ Rationaliser les modes de déplacement [III]

Le nombre de véhicules du parc régional augmente très légèrement (+7) en fin d'année 2015. Il s'agit d'un effet comptable, certains véhicules en fin de vie et remplacés n'ayant pas encore été cédés. Le coût de fonctionnement de la flotte automobile baisse globalement de 13,1 % : cette baisse s'explique par un montant plus faible lié au renouvellement du parc (-8 %), d'une baisse du coût du carburant (-11 %) combinée à un plus faible kilométrage total en 2015, et par des dépenses de réparations légèrement plus faibles (-12 K€). Les dépenses de transports en commun diminuent de 8,88 % en 2015, avec une baisse très conséquente des coûts de déplacement en avion(-31 % / -41 K€). Le coût des déplacements ferroviaires des élus et des agents en 2de classe est en hausse (227 K€ en 2014 / 242 K€ en 2015), compensé par une baisse des dépenses de 1ère classe en 2015, soit une dépense totale de 65 K€ (78 K€ en 2014).

Indicateur N° 3 [III] Évolution des modes de déplacement	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de véhicules (VL+VU)	154	237	266	259	266
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	2,75	3,07	3,85	4,00	3,89
Kilométrage moyen par véhicule de service	17 857	12 954	14 474	15 444	14 624
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	551	483	477	439	400

■ Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

Indicateur N° 4	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de courriers entrants / sortants	235 000 / 380 000	220 000 / 414 000	210 000 / 435 000	195 000 / 354 000	202 000 / 344 000

La démarche de dématérialisation du courrier continue à produire ses effets avec une nouvelle baisse des courriers papier sortants. La Région enregistre également une baisse (-18,93 % / 75 K€) des frais de réception grâce à l'évaluation permanente de la pertinence de ces dépenses.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Chiffres clés

- 1 841 ordinateurs (en service et en stock) et 63 extranets
- 37 sites raccordés directement au réseau informatique de la Région

Documents cadre

- Politique numérique, volet Région Responsable
- Bretagne Très Haut Débit (2011)

	[I] - Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	[II] - Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	[III] - Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Objectifs			
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

Cadre de l'intervention

Ce programme dédié aux systèmes d'informations des services régionaux s'inscrit dans la politique numérique votée en 2010 de la Région et particulièrement sur son axe *une Région responsable pour le développement des usages*.

Pour faire suite à la Loi de refondation pour l'école de la République qui attribue à la Région la compétence de la maintenance informatique dans les lycées, le processus d'intervention a été revu. Sur les 21 lycées de l'expérimentation, élargie à l'ensemble des lycées maritimes bretons, et auxquels s'ajoutent 14 lycées dont la gestion directe est assurée par la Région Bretagne, 3 niveaux d'intervention sont retenus.

L'intégralité des outils de gestion concernant la formation continue a été intégrée dans le cadre de la gestion informatique afin d'uniformiser les pratiques régionales.

Enfin un effort très important a été mené pour adapter le système d'information régional à la problématique des fonds européens et à la gestion des opérations immobilière de la Région vers les lycées.

3,9 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

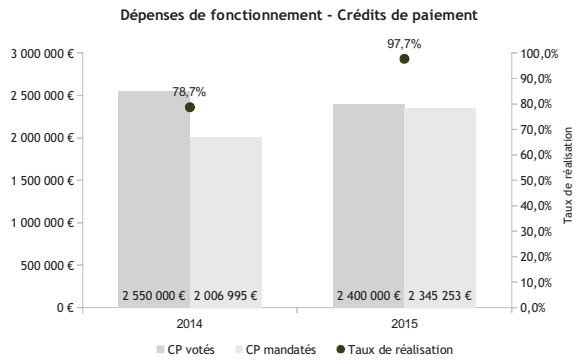

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	2 750 000 €	2 585 000 €
affectées	2 750 000 €	2 585 000 €

En fonctionnement :

- Les crédits se répartissent à hauteur de 0,3 M€ pour le raccordement et l'interconnexion des sites régionaux [II -1] ; 0,8 M€ pour assurer le maintien et l'exploitation du système d'information [II - 2] ; 0,6 M€ pour l'accompagnement des projets informatiques et 0,4 M€ pour la maintenance informatique des lycées [III - 1].

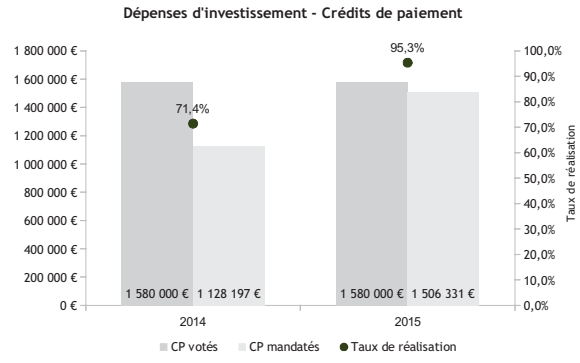

Autorisations de programme	2014	2015
votées	1 800 000 €	1 800 000 €
affectées	1 800 000 €	1 800 000 €

En investissement :

- Les crédits se répartissent à hauteur de 0,5 M€ en équipement informatique et téléphonie [I - 1] et 0,9 M€ en dépenses logicielles [I - 2].

- Les projets de développement logiciels. Ils concernent la poursuite de l'intégration au système d'information de la Région, de la gestion des fonds européens et la finalisation de l'outil de suivi immobilier. [I - 2].

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux [I]

Le renouvellement annuel des matériels a été mené en lien avec la politique d'équipement et dans le cadre de l'amortissement comptable des matériels (0,3 M€).[I – 1]

La migration vers de nouvelles versions et des adaptations de logiciels de gestion et en particulier la gestion des dossiers, la gestion financière, et la gestion des marchés publics, ont sollicité les ressources de la Région. Par ailleurs, la Région a poursuivi les adaptations pour répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires, en particulier les fonds européens et le suivi des opérations immobilières des lycées (1 M€). [I – 2 ; III – 1]

Le niveau de dépenses liées aux acquisitions de nouvelles licences est, quant à lui, resté contenu pour la troisième année par un recours privilégié aux logiciels libres. [I – 2]

Indicateur N° 1 [I - 1] Evolution du parc informatique	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	4 723	5 997	6 098	6 191	6 251	5 775*
Progiciels spécialisés	239	184	189	204	204	216
Dont applications développées par la Région	*57*	*66*	*62*	*67*	*61*	*73*

** remarque : en 2015, sortie du parc des équipements obsolètes (terminaux téléphoniques, hub, ...)*

■ Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs [II]

Une sensibilisation sur les usages et les coûts de communication de la téléphonie mobile a été menée auprès des directions afin de stabiliser les dépenses télécoms. [II - 1]

Malgré un renforcement des procédures d'autonomisation via le centre de support informatique, le nombre d'appels est en forte augmentation. Les interventions de maintenance dans les lycées sont désormais suivies dans l'outil du support informatique. [II – 2]

Indicateur N° 2 [II - 2] Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'appels enregistrés au standard support informatique	12 032	13 236	14 850	13 962	15 498	18 876*
Dont appels internes (les élus et les agents de l'administration régionale)	Données non ventilées	*12 591*	*14 429*	*13 589*	*14 553*	*16 620*
Dont appels externes (usagers des extranets des aides régionales : campagne d'équipement des lycées, bourses sociales, chèques sport, etc)	Données non ventilées	*645*	*421*	*373*	*945*	*2 656**

** remarque : en 2015, intégration des interventions de maintenance dans les lycées*

■ Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales [III]

Comme en 2014, le système d'information a dû s'adapter pour intégrer la gestion des fonds européens dont la Région est devenue autorité de gestion. La complétude de ce nouveau développement prend en compte l'organisation retenue. [I - 2 ; III – 1 ; III – 2]

Il en est de même avec le développement spécifique d'une gestion des opérations à destination des lycées bretons livré fin 2015. [I - 2 ; III – 1 ; III - 2]

Enfin au titre de la démarche Agenda 21, la Région a commencé à optimiser les outils d'impression départementalisés en supprimant les doublons impression/copieur sur le sites régionaux. [III - 2]

Indicateur N° 3 [III - 3] Projets informatiques au service de la politique numérique	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de projets informatiques réalisés	34	39	53	41	35	37
Dont projets informatiques en lien avec la politique numérique régionale	Référencement en cours d'élaboration	*21*	*16*	*9*	*11*	*8*
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets : (en jours)	578 jours	753 jours	563 jours	835 jours	569 jours	1 490 jours

Le recours à la sous-traitance (maintenance applicatifs, réseaux, téléphonie IP, systèmes, décisionnel, messagerie et outils collaboratifs, développements) s'explique par la nécessité d'accompagner les directions dans la formalisation de leurs besoins et dans la modélisation de leurs processus métiers. En 2015, ce recours a fortement été sollicité pour réaliser, en appui des équipes, les interventions de maintenance dans les lycées (980 jours cumulés j/h).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Chiffres clés

- 11,3 % des effectifs régionaux sont des travailleurs handicapés
- 109 stagiaires ont été accueillis dans les services régionaux en 2015

Documents cadre

- Label *Égalité professionnelle*
- Convention avec le FIPHFP
- Charte de la formation

. Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail

Objectifs	[I] -Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines	[II] - Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	[III] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	[IV] - Optimiser les conditions et l'environnement de travail	[V] - Assurer le bon fonctionnement des assemblées
Actions	[I - 1] Pilotage de la GPEC	[II - 1] Suivi et gestion de la paie et des carrières	[III - 1] Définition de la politique de formation	[IV - 1] Définition et mise en œuvre des dispositifs d'action sociale	[V - 1] Assurer la formation et les déplacements des élus du Conseil régional
	[I - 2] Pilotage des dispositifs de RSE	[II - 2] Gestion de l'activité des agents	[III - 2] Mise en œuvre des dispositifs de formation	[IV - 2] Suivi sanitaire et social des agents	[V - 2] Assurer la formation et les déplacements des conseillers du CESER
	[I - 3] Organisation du dialogue social	[II - 3] Organisation de la mobilité et du recrutement		[IV - 3] Définition et mise en œuvre des dispositifs d'hygiène et de sécurité	[V - 3] Contribuer à l'activité des groupes politiques
	[I - 4] Développement de la communication interne	[II - 4] Organisation des remplacements et renforts			
	[I - 5] Développement du système d'informations des RH	[II - 5] Gestion du reclassement			

Cadre de l'intervention

Près de 4 000 agents exercent leurs métiers au sein du Conseil Régional, qui, à travers le recrutement, la mobilité, la formation, l'action sociale, la carrière ou encore les actions qui relèvent de la responsabilité sociale de l'employeur, contribue à la construction et à l'animation des dispositifs de gestion et d'accompagnement de l'ensemble de ces agents. L'objectif principal demeure de permettre une évolution optimale des différentes compétences dans un environnement de travail adapté. Les principaux dispositifs permettent à la fois d'apporter des réponses collectives et structurantes aux différentes situations et un accompagnement individualisé si nécessaire, dans la perspective d'un traitement cohérent et équitable.

En 2015, la poursuite de la démarche d'amélioration des conditions de travail a permis, à travers les contributions des groupes de travail et après validation du Comité de pilotage dédié, de formaliser un plan d'une vingtaine d'actions prioritaires, qui seront déployées sur trois années. Ce plan d'actions répond à différents enjeux relatifs à des thématiques de l'activité, de l'institution, du management, de la professionnalisation, des parcours, de la régulation ou encore de la reconnaissance.Il vient compléter les dispositifs existants et permet de continuer à développer la prévention des risques.

5,7 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

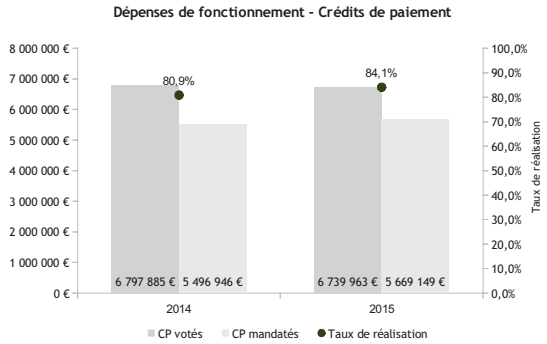

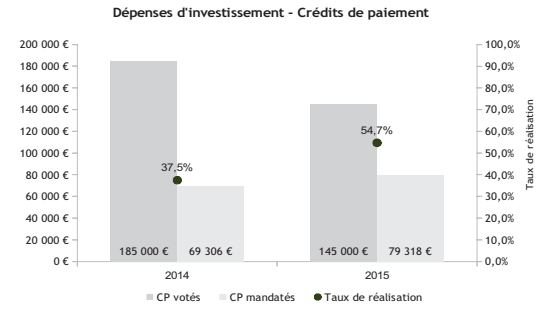

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	6 604 885 €	6 807 000 €
affectées	6 604 885 €	6 807 000 €

Répartition des CP réalisés comme suit :

- objectif I : 3,5 %, - objectif II : 16,3 % - objectif III : 20,7 %

- objectif IV : 48,3 % - objectif V : 11,2 %

L'augmentation des inscriptions sur l'AE 2015 s'explique par l'impact des engagements des dépenses liées aux marchés de formation attribués en 2015, et la prise en charge des frais médicaux des agents, la Région étant devenue auto-assureur pour les risques statutaires.

Autorisations de programme	2014	2015
votées	185 000 €	145 000 €
affectées	185 000 €	145 000 €

Répartition des CP réalisés comme suit :

- objectif IV : 100 % (prêts d'honneur : 19,4 % et dépenses liées au handicap/aménagements de poste: 80,6 %) .

La diminution de l'AP s'explique par une diminution des crédits nécessaires aux investissements en lien avec le système d'information des ressources humaines (SIRH), L'augmentation des CP 2015 réalisés prend en compte les aménagements de postes pour l'action Handicap.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

■ **Assurer le pilotage et la diffusion des politiques des ressources humaines [I]**

La collectivité a poursuivi en 2015 la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, s'appuyant sur le répertoire des métiers et des compétences et la consolidation des entretiens professionnels. En complément du plan d'actions d'amélioration des conditions de travail, la responsabilité sociale de l'employeur demeure une priorité avec les volets Handicap ou encore Egalité professionnelle.
Pour contribuer à la diffusion des politiques de ressources humaines, 2015 a été la première année pleine de mise en œuvre du Plan de communication interne. Ainsi, la diffusion et la valorisation des actions de la collectivité se sont poursuivies sur les supports habituels (portail intranet, journal interne) mais également avec l'organisation de nouveaux événements (Café Patton) qui permettent de présenter aux agents les politiques publiques et les dispositifs régionaux sous de nouveaux angles.

■ **Activité des agents [II - 2]**

La collectivité poursuit son effort de prise en compte de l'usure des agents sur les postes, en particulier dans les lycées et voies navigables, avec comme enjeu principal le maintien dans l'emploi. Des mesures collectives et individuelles de prévention se poursuivent afin d'éviter au maximum les absences et de prévenir les accidents de travail (achats de matériels, aménagements de locaux, aménagements de poste en lien avec les préconisations de l'ergonome et la médecine de prévention, actions de reconversion professionnelle).

Si le nombre d'absences liées aux maladies professionnelles est en nette diminution (-15,1 %) en 2015, celui relatif au congé longue maladie est en augmentation (+8,6 %), du fait notamment du vieillissement des agents régionaux, tout comme le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire (+11 %) en 2015.

Indicateur N° 1 [II-2] Activité des agents	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Taux d'absence au travail	7,1 %	7,5 %	6,7 %	6,9 %	6,9 %	7,4 %

■ **Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II - 3]**

En matière de recrutement, la Région continue de privilégier la mobilité interne en publiant prioritairement en interne les postes vacants. Les publicités externes n'interviennent que si les compétences ne sont pas trouvées en interne et nécessitent alors une ouverture à l'extérieur de la collectivité. Le taux de mobilité interne est aujourd'hui de 60 %.

La collectivité poursuit ses objectifs de recrutement en variant les profils retenus, afin de répondre à un souhait de diversification. L'effort d'accueil des stagiaires est maintenu, la participation à des salons de recrutement continue, et une attention particulière est accordée au recrutement de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés et au maintien dans l'emploi.

Indicateur N° 2 [II-3] Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Taux de recrutement par mobilité interne dans les services	56 %	50 %	51 %	54,4 %	54 %	60 %
Nombre de stagiaires accueillis	85	106	94	118	102	109
Taux de travailleurs handicapés recrutés	-	3,1 %	4,74 %	3,4 %	4 %	4,9 %

■ **Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité [III -2]**

En 2015, l'effort d'investissement dans la formation des agents de la Région s'est poursuivi. Un dispositif de formation a été initié pour accompagner la montée en compétences des agents appelés à gérer les fonds européens. Plusieurs services ou directions ont également pu bénéficier d'un accompagnement par la formation pour répondre à des besoins spécifiques . Les formations informatiques et les préparations aux concours et examens ont représenté en 2015 plus de 11 000 jours de foramtion.

Indicateur N° 3 [III-2] Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Budget consacré à la formation (en M€)	1,98	2,11	1,84	2,08	2,01	2,08
Ratio budget de formation/masse salariale	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %	1,4 %
Nombre d'agents formés	2331	1530	1486	2087	2 552	2 362

Le budget consacré à la formation reste stable avec un nombre important d'agents formés dans l'année.

■ **Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]**

L'amélioration de l'environnement de travail passe notamment par une politique d'action sociale attractive et une attention particulière autour des conditions de travail. En 2015, une nouvelle offre de services de billetterie et d'avantages commerciaux a été proposée aux agents, incluant une large couverture géographique et des services plus étendus, ce qui a conduit à une augmentation très conséquente du nombre d'agents bénéficiaires (+134 % en 2015).
Par ailleurs, la collectivité a lancé un chantier majeur sur l'amélioration des conditions de travail. En 2015, huit groupes de travail réunissant plus de 150 agents, et représentant la diversité des métiers et des territoires d'exercice des agents régionaux, ont participé à la constitution d'un plan d'actions d'amélioration des conditions de travail en lien avec les représentants du personnel. Il repose sur 20 actions prioritaires, qui vont se décliner sur les années à venir.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des Assemblées

Chiffres clés

- **3 853 agents régionaux** dont 3 377 agents permanents (31/12/2015)

Source bilan social

- **83 élus du Conseil régional**
- **119 membres du Conseil économique, social et environnemental** (CESER)

Objectifs

- [I] - Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale
- [II] - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupes et l'indemnisation des membres des assemblées

Actions

- [I - 1] Rémunération des agents des services
- [I - 2] Rémunération des agents des lycées
- [I - 3] Rémunération des agents des ports et des voies navigables
- [I - 4] Rémunération des agents de l'Inventaire
- [II - 1] Rémunération des collaborateurs de groupes
- [II - 2] Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cadre de l'intervention

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux traitements des presque 4 000 agents régionaux, aux indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 119 conseillers du Conseil économique social et environnemental (CESER). S'y ajoutent les prestations d'action sociale versées aux agents en même temps que la paie, certaines de ces prestations étant imposables et soumises à cotisations sociales.

En matière d'évolution réglementaire, mis à part l'effet report de mesures catégorielles concernant la catégorie C et des variations des taux de cotisation retraite, il n'y pas eu d'autres évolutions réglementaires significatives ayant un impact sur la masse salariale. En parallèle, la collectivité a poursuivi son effort de pilotage et de maîtrise de la masse salariale. Les effectifs sont restés stables et la prise de compétence en matière de fonds européens s'est poursuivie avec quelques ajustements au tableau des emplois et une programmation des recrutements lissée sur plusieurs mois.

Le bilan social 2015, du Rapport d'activité et de développement durable, complète les informations de ce programme budgétaire.

150,2 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement)

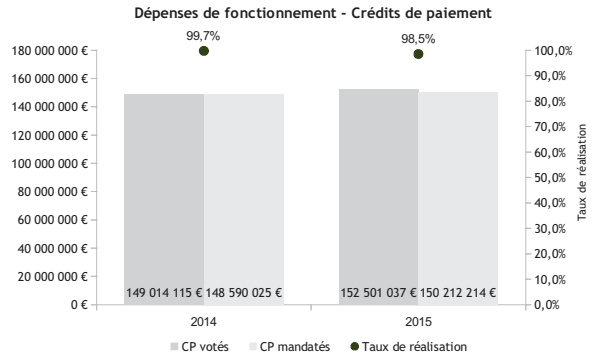

2015 Voté au BP : 151 936 000 €

2015 Voté au 31/12 : 152 501 037 €

Les dépenses salariales sont imputées en fonctionnement.

Les CP concernent à 58,5 % la masse salariale des agents des lycées, à 38,1 % la masse salariale des agents des services et à 3,4 % les indemnités des élus régionaux et membres du Conseil économique social et environnemental (CESER).

Le point d'indice n'a pas évolué en 2015. Les cotisations sociales continuent d'augmenter, impliquant une hausse mécanique de la masse salariale.

L'effet glissement vieillesse technicité (GVT) est estimé à 1,6 % en 2015 avec :

1,3 % pour les agents de catégorie C

2,8 % pour les agents de catégorie B

2,6 % pour les agents de catégorie A

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-283500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

Les dépenses de personnel continuent à évoluer proportionnellement aux dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Les mesures catégorielles ont été reportées en 2015, augmentant la masse salariale, avec les revalorisations intervenues pour les agents de la catégorie C, qui représentent la plus grande partie des effectifs.

L'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que le relèvement des taux des charges de retraite (+0,5 % pour les titulaires et non titulaires réunis) ont également impacté les dépenses de masse salariale.

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences se poursuit avec une attention continue apportée autour des postes vacants et une analyse approfondie des besoins exprimés pour y affecter les compétences les plus adaptées.

Indicateur N° 1 [I] Evolution de la masse salariale	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	18,4 %	18,6 %	18,8 %	19,4 %	19,6 %
Masse salariale (012) / Charges de fonctionnement courant	18,6 %	18,7 %	19,0 %	19,8 %	20,2 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	11,3 %	10,8 %	10,2 %	10,3 %	10,3 %

La masse salariale moyenne des agents permanents de la collectivité toutes catégories confondues a également évolué au rythme des avancements d'échelons, de grade et des promotions internes.

Indicateur N° 2 [I] Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie A	64 186	63 949	65 064	66 082	67 112
Evolution année N / année N-1	*-1,2 %*	*-0,4 %*	*+1,7 %*	*+1,6 %*	*+ 1,6 %*
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie B	41 198	41 544	42 018	42 372	42 824
Evolution année N / année N-1	*+0,9 %*	*+0,8 %*	*+1,1 %*	*+0,8%*	*+ 1,1 %*
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie C	32 231	32 545	33 165	34 001	34 744
Evolution année N / année N-1	*+0,9 %*	*+1 %*	*+1,9 %*	*+2,5 %*	*+2,2 %*

Les effectifs de la Région sont composés à 87,4 % d'agents permanents, recrutés sur des postes pérennes, ayant une activité annuelle continue.

Indicateur N°3 [I] Proportion effectif permanent/ non permanent	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Effectif permanent total	3 319	3 389	3 412	3 371	3 377
% effectif permanent / effectif total	88,7 %	88,4 %	87,8 %	87,0 %	87,4 %
Effectif non permanent total	421	443	472	501	476
% effectif non permanent/ effectif total	11,3 %	11,6 %	12 %	13 %	12,3 %
Total	**3 740**	**3 832**	**3 884**	**3 872**	**3 853**

Les effectifs des agents permanents tendent à se stabiliser en 2015 (+0,2 %).

Les effectifs des agents non permanents de la Collectivité ont par contre diminué de 5 %, avec l'effet de la réorganisation de service intervenue dans les voies navigables d'une part, et le recours plus restreint aux agents temporaires dans les services d'autre part.

Dans les lycées, l'évolution des recours aux agents temporaires a été relativement contenue en 2015 (+5,5 % en moyenne annuelle d'ETP par rapport à 2014 ,contre +6,7 % entre 2014 et 2013). Les réflexions autour des dotations cibles ont permis à nouveau d'ajuster au mieux les remplacements dans chaque établissement.

Le recours au personnel non permanent s'effectue toujours dans l'objectif de maîtrise de la masse salariale, de réponse adaptée aux besoins des services et d'acquisition d'expérience pour de jeunes professionnels. Le recours aux apprentis.ies et de l'embauche de jeunes peu qualifiés en contrat emplois d'avenir sont ainsi poursuivis : 64 personnes en poste à ce titre à la Région fin 2015 (63 fin 2014).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9020 - Ressources et expertises

Chiffres clés

- Plus de 359 RAP diffusés en 2015
- Notation financière *AA avec perspective stable*
- Notation extra-financière : 3ème place sur 27 collectivités européennes

Objectifs

- [I] - Développer la culture et la pratique de l'évaluation au Conseil régional
- [II] - Assurer le bon fonctionnement des assemblées
- [III] - Diffuser l'expertise

Cadre de l'intervention

Ce programme regroupe les moyens de financement des études et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale.

Depuis 2005, la Région a fait le choix, à l'instar de quelques grandes collectivités pionnières, de s'engager dans une démarche de performance, en se dotant de deux outils indispensables et complémentaires que sont le contrôle de gestion et l'évaluation. Constituant une aide à la décision, ils visent à aider à mieux concevoir les politiques publiques, à les piloter, à permettre d'en évaluer les effets et à rendre compte. L'appropriation du sens et des finalités de ces démarches par chacun (élus, directeurs, agents) est un facteur important de réussite de leur implantation au sein de la collectivité et s'effectue sur le long terme.

L'évaluation est définie comme l'un des principes du développement durable. C'est dans ce cadre que s'inscrit le rapport d'activité et de développement durable qui sera produit pour sa deuxième année. Ce rapport, qui a pour vocation à rendre compte globalement des actions menées par le Conseil régional, se décompose en quatre documents structurants :

- Le rapport d'activité par programme, rend compte des stratégies et des actions mises en œuvre par la Région ainsi que des moyens qui leurs sont allouées pour l'année.
- Le bilan social, présentant la politique des ressources humaines de la collectivité.
- Le bilan des émissions de gaz à effets de serre, mettant en avant les enjeux climatiques.
- Le rapport égalité Femmes-Hommes, mettant en exergue les actions menées par la collectivité dans le cadre de la charte relevant de la loi, et également les actions régionales qu'elle finance.

Par ailleurs, le développement de la culture de l'évaluation et du contrôle de gestion s'articule autour de trois leviers :

- L'accompagnement à la conduite des évaluations régionales (formation aux techniques d'évaluation, aide au pilotage de prestations externes, et la mise en œuvre d'outils d'évaluation) ;

- Le pilotage de travaux d'évaluation et la réalisation d'études (pilotage de prestataire, réalisation d'évaluation en interne) ;

- La diffusion des principes de l'évaluation et l'acculturation de la collectivité à ces outils, à travers notamment la mise en œuvre du RAP au sein de la démarche de performance. Cette démarche intègre le contrôle de gestion interne visant à réaliser le suivi infra-annuel des dépenses sur la base d'indicateurs émanant notamment du RAP. Le contrôle de gestion comprend également le suivi de la relation aux organismes extérieurs financés par la Région.

La Région s'est engagée à réaliser d'importants investissements structurants pour la Bretagne (*Bretagne grande vitesse*, *Bretagne très haut débit*, développement du port de Brest, des énergies maritimes notamment). Les recettes étant contraintes, la question du coût du financement de ces investissements est centrale. Pour lui permettre de recourir au marché des emprunts obligataires, la Région se fait noter depuis 2013. L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, la note de long terme « AA » à la Région Bretagne. Cette note est révisée annuellement. Depuis le mois d'avril 2015, la perspective associée à cette note est devenue négative. Parallèlement, la notation financière de court terme attribuée par Fitch a permis à la Région de lancer son programme de billets de trésorerie en 2015 pour assurer son financement à court terme.

818 K€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement)

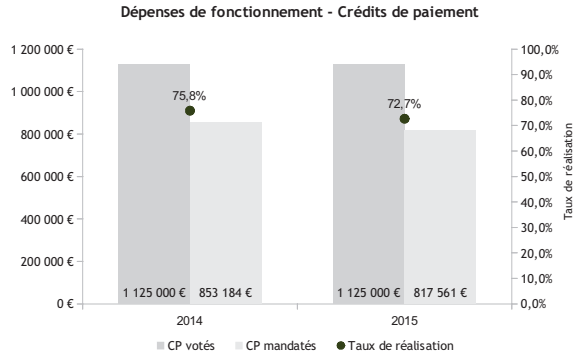

Autorisations d'engagement	2014	2015
votées	1 125 000 €	1 125 000 €
affectées	972 901 €	1 054 667 €

Les paiements réalisés sur ce programme diminuent de 11,4 % par rapport à l'an dernier.

Ils ont été honorés selon la répartition suivante :

364 K€ au titre des cotisations aux organismes extérieurs

173 K€ au titre de la gestion et du suivi des contentieux

177 K€ au titre des dépenses relatives à la gestion de la documentation de la Région

137 K€ au titre des prestations d'expertise extérieure en matière financière ou d'évaluation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Les évolutions de la démarche performance [I]

L'élaboration du *Rapport d'analyse par programme* (RAP) constitue l'aboutissement de la démarche de performance et le principal support de la diffusion des principes de l'évaluation et de l'acculturation de la collectivité aux outils de suivi et d'évaluation.

Depuis 2012, chaque programme est doté d'un arbre des objectifs réalisé de manière participative avec les directions, en conformité avec les orientations du mandat. En tout, 66 arbres des objectifs ont été construits. Ce travail, présenté en début de chaque programme dans le présent RAP, permet une appréciation synoptique des objectifs ainsi que des plans d'actions mis en œuvre pour les atteindre. Il a également permis d'harmoniser l'information budgétaire pour l'ensemble des politiques régionales, selon les besoins spécifiques des différentes étapes du budget. Si le budget régional est voté par programme, les services ont renforcé leurs outils de pilotage en automatisant le suivi de l'exécution budgétaire au niveau de l'action. Globalement, le dialogue de gestion s'en trouve amélioré.

■ Le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion [I]

La conduite d'évaluation de politiques ou de dispositifs s'est poursuivie en 2015. Les références aux différentes évaluations et les enseignements de ces travaux sont présentés synthétiquement dans les programmes concernés. Qu'elles soient réglementaires ou volontaristes, ces évaluations, externalisées, sont pilotées par les directions et peuvent bénéficier d'un appui technique et méthodologique interne. En 2015, la Région a engagé en interne deux évaluations relatives à la rémunération publique de stage versée par la Région aux demandeurs d'emploi entrés dans l'un des dispositifs de formation régional bénéficiant d'un agrément (voir le P313) et, d'autre part, au niveau du *Comité régional du tourisme* (P812).

La Région est par ailleurs présente au sein des réseaux nationaux d'évaluation, la *Société française de l'évaluation* (SFE) et l'*Association Finances-Gestion-Evaluation* des collectivités territoriales (AFIGESE) et participe aux différents colloques et groupes de travail, notamment ceux de l'*Association des régions de France* (ARF) concernant particulièrement le contrôle de gestion. En 2015 , la Région a également participé aux travaux de l'association *27ème région (cf. P 102)*, travaillant avec les administrations pour concevoir des politiques publiques différentes. Ces participations permettent à la Région de promouvoir son expertise en matière d'évaluation et de contrôle de gestion, de bénéficier du soutien de réseaux de professionnels, d'enrichir l'expertise de ses propres agents, et d'être à l'écoute des bonnes pratiques développées dans d'autres collectivités.

■ La défense des intérêts de la Région dans les actions contentieuses [II]

Au titre des actions contentieuses, la Région assure en interne pour l'essentiel, la défense de ses intérêts devant les tribunaux administratifs, sans ministère d'avocats. De même, en matière pré-contentieuse et dans l'élaboration et le suivi des règlements amiables et procédures transactionnelles, la Région s'appuie sur ses propres services avec le recours éventuel de conseils juridiques.

■ La notation financière « AA avec perspective stable » attribuée à la Région [II]

La notation permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans avoir pour autant à étudier ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les éventuels investisseurs sur la capacité d'une institution à honorer ses engagements. Cette analyse externe conforte la stratégie financière de la collectivité, dans un contexte de forte tension des finances publiques. Anticipant un éventuel recours au marché obligataire, la Région se fait noter depuis 2013. L'agence de notation Fitch Ratings a attribuée, la note « AA » à la Région Bretagne. Depuis avril 2015, la perspective associée à cette note est négative. L'agence a par ailleurs attribué la note "AA" au programme d'émissions obligataires de la la Région et la note de court terme "F1+" au programme de billets de trésorerie lancé mi-2015.

■ La documentation [III]

La Région Bretagne dispose d'un espace documentaire à destination des élus et des agents. Elle diffuse et réalise une veille informationnelle ciblée et adaptée aux besoins des utilisateurs et propose un accompagnement dans la connaissance de leur environnement, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

En 2015, ce sont plus de 438 agents et élus régionaux qui reçoivent par mail la gamme de produits presse proposés au rythme quotidien et hebdomadaire, sur des formats standards (Essentiel Presse : revue de presse matinale) ou personnalisables selon les besoins informationnels des utilisateurs (diffusion sélective d'information).

De plus, 5 531 prêts de revues et d'ouvrages ont été effectués et 224 recherches d'informations ou veilles à la demande expresse des services.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9021 - Service de la dette

Chiffres clés

- 835,388 M€ : l'encours de la dette à fin 2015
- 7,6 M€ : les intérêts versés en 2015
- 1,58 % le coût moyen de la dette en 2015
- 21,6 années : la durée de vie résiduelle moyenne de la dette (21,3 en 2014)

Documents cadre

- Délibération n°15_DFB_SBUD_08 du 18 décembre 2015. Délégation au Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie

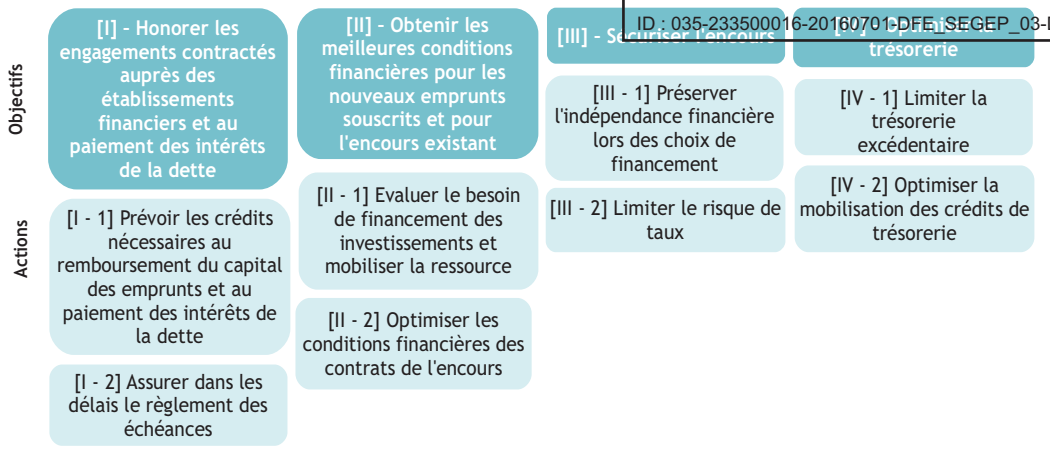

Cadre de l'intervention

Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ne peuvent recourir à l'emprunt que pour financer leurs investissements. En outre, elles ont la possibilité de financer leurs besoins de trésorerie infra-annuels par des tirages à court terme.

Dès lors que les taux obtenus sont positifs, cette ressource a un coût, ce qui nécessite d'inscrire la gestion de l'encours et la souscription des nouveaux emprunts dans une dynamique pluriannuelle, conformément aux perspectives financières de la Région. Cette stratégie vise à maintenir la capacité de la Région à financer les grands projets (en cours ou à venir) et à obtenir un équilibre entre les charges financières et les risques.

Les marges bancaires ont atteint leur plus haut niveau historique aux alentours des 3 % en juillet 2012. Depuis, leur baisse a été rapide et continue, pour passer en deçà de 1,00 % courant 2015. Les indices financiers se sont situés à des niveaux historiquement bas, passant en territoire négatif pour la plupart d'entre eux depuis le second semestre 2015. Cela a permis une nouvelle baisse des frais financiers acquittés par la Région sur ses emprunts à taux variables. L'exercice 2015 aura également vu le lancement par la Région de ses premiers billets de trésorerie.

59,7 M€ en 2015 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)

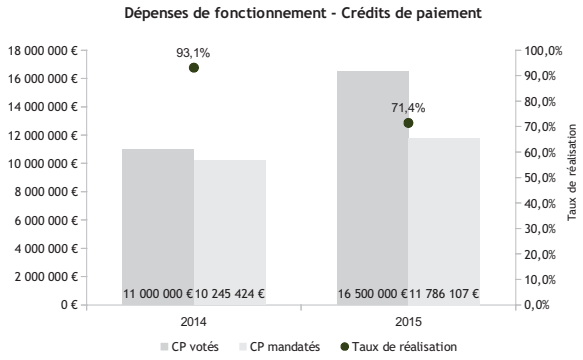

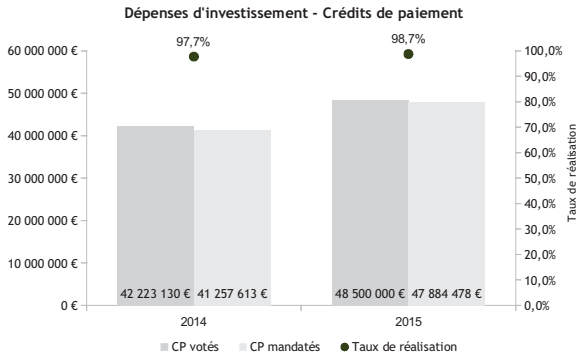

En fonctionnement :

Les crédits concernent les frais financiers. Les prévisions budgétaires résultent d'une estimation des charges d'intérêts selon : l'évolution des marchés financiers pour les intérêts à taux variables ; les décisions de gestion de dette en cours d'année ; les souscriptions des nouveaux emprunts ; l'utilisation plus ou moins intensive des lignes de crédit court terme et long terme. Les écarts entre réalisations et prévisions peuvent être sensibles. En 2015, la diminution du taux de réalisation s'explique notamment par une nouvelle amélioration des conditions d'emprunt (niveaux des marges et des indices financiers).

Les frais financiers ont augmenté par rapport à 2014 (+15,03 %) et s'élèvent à 11,8 M€ dont 7,6 M€ d'intérêts d'emprunts, 4,1 M€ de frais liés aux instruments de couvertures et commissions et 0,1 M€ de frais de lignes court terme.

En investissement :

Les crédits concernent le remboursement en capital des emprunts. Ces dépenses étant obligatoires et pour la plupart connues lors de la préparation budgétaire, le taux de réalisation est proche de 100 %. A ce titre, la Région a amorti 47,9 M€ de capital en 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 313,8 M€ votée par le Conseil régional pour 2015 pour équilibrer le budget, la souscription d'emprunt effective s'est élevée à 230 M€.

la Région a réalisé 4 émissions obligataires de 20 M€ chacune pour un montant total de 80 M€. Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 1,24 % après opération de swap éventuelle pour une durée moyenne de 12 ans in fine (équivalent à 24 ans amortissable) soit des conditions très compétitives.

La Région a par ailleurs consolidé le solde de la deuxième convention BEI pour un montant total de 110 M€. Ainsi, un emprunt de 50 M€ a été contracté en avril en indexé au taux d'EUR 3M + 0,198 % et un second emprunt de 60 M€ a été signé en mai au taux d'EUR 3M + 0,192 %.

Aussi, la Région a mobilisé en mars 30 M€ auprès de la CDC sur son enveloppe de tirages non renouvelables à EUR 3M + 0,60 %.

Pour finir, la Région a consolidé en décembre deux prêts auprès d'ARKEA pour un montant total de 10 M€ sur une durée de 15 ans en amortissement linéaire. Ces financements ont été négociés via *la plate-forme des institutionnels* au taux de 1,45 % pour l'emprunt de 1,25 M€ et au taux de 1,42 % pour l'emprunt de 8,75 M€. Cette plate-forme met en relation investisseurs institutionnels et collectivités locales via un système d'enchères inversées.

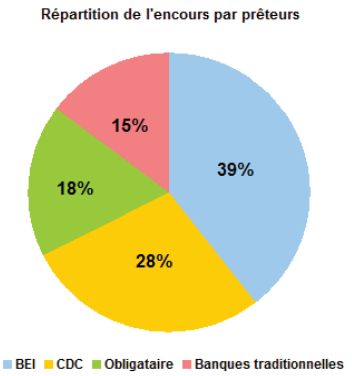

La Région a par ailleurs signé deux nouvelles conventions avec la BEI pour un total de 255 M€ dont 105 M€ de complément pour le financement du projet LGV et une enveloppe de 150 M€ pour l'acquisition de rames TER.

Indicateur N° 1 [II-2] Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Marge Moyenne CL 2015
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,45 %	0,45 %	0,72 %	0,61 %	0,60 %	0,34 %	0,9%

La marge moyenne obtenue sur les contrats mobilisés en 2015 est extrêmement compétitive (0,34 %) au regard de celles obtenues en moyenne par les autres collectivités (0,9 %), d'autant plus qu'elle porte sur des durées assez longues (équivalent à environ 23 ans amortissable hors CDC en phase de mobilisation) que le secteur bancaire traditionnel ne pourrait proposer. La Région continue de profiter pleinement des bonnes conditions obtenues sur ses emprunts obligataires, de la compétitivité des financements BEI.

■ Opérations de gestion active de dette [III-2]

Les taux longs ont atteint un nouveau point bas en avril 2015. Dès lors, il a été convenu de renforcer le poids des taux fixes dans l'encours. Deux opérations de swap ont ainsi été mises en place. L'emprunt BEI de 50 M€ contracté en avril 2015 au taux d'EUR 3M + 0,198 % a été fixé par swap au taux de 0,868 % soit 6 bp en dessous du taux fixe proposé par la BEI au moment de la consolidation (0,936 %). L'émission obligataire contractée auprès de la BIL sur la maturité 10 ans à EUR 3M + 0,50 % a également été fixée par swap au taux de 1,343 % soit 7 bp en dessous du taux fixe équivalent au moment de la contractualisation.

Indicateur N° 2 [III-2] Limiter le risque de taux	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Valeur cible 2015
Part taux fixe	53 %	51 %	44 %	40 %	44 %	48 %	66 % maximum
Part taux variable	47 %	49 %	56 %	60 %	56 %	52 %	66 % maximum

■ Souscription d'outils de gestion de trésorerie [IV-2]

Les conditions exceptionnelles de marché, avec des indices financiers négatifs, ont conduit la Région à adapter et à modifier sa gestion active de trésorerie. Aussi, le profil déficitaire de la trésorerie naturelle de la Région depuis 2013 amène la collectivité à optimiser en priorité les conditions de mobilisation de ses ressources. Dans ce cadre, la Région a mis en place en juillet 2015, un programme de billets de trésorerie de 240 M€ représentant son droit à tirer maximum.

Sur le second semestre 2015, 300 M€ cumulés de billets de trésorerie ont été négociés exclusivement à taux négatifs produisant plus de 0,011 M€ de produits financiers. Par ailleurs, certains remboursements temporaires d'encours (ceux à coupon négatif) sont générateurs d'intérêts. Il résulte de ce contexte que la trésorerie zéro ne constitue plus l'objectif prioritaire. Au second semestre 2015, la Région a ainsi optimisé sa trésorerie en empruntant à coût négatif sur des maturités courtes ce qui lui a permis de rembourser temporairement son enveloppe CDC revolving et de réaliser des économies substantielles d'intérêts.

De plus, la Région maîtrise parfaitement son risque de liquidité à court terme puisqu'elle dispose d'une capacité de tirage de 310 M€ (deux lignes de trésorerie pour un montant total de 70 M€ et 240 M€ de billets de trésorerie). La Région détient en outre une capacité de mobilisation d'emprunts de 450 M€ dont 195 M€ sur son enveloppe CDC à tirages non renouvelables et 255 M€ sur ses conventions BEI.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Programme 9023 - Mouvements financiers divers

Chiffres clés 2015

- 45 130 mandats émis
- 6 177 titres émis
- 17,8 jours de délai moyen de mandatement des factures

Documents cadre

Budget Primitif (BP)

Budget Supplémentaire (BS)

Décision Modificative n°2 (DM2)

Compte Administratif (CA)

Objectifs

- [I] - Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables
- [II] - Donner une image sincère et fidèles des variations du patrimoine de la collectivité
- [III] - Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution

Actions

- [II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- [II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

Contexte de l'intervention

La comptabilité des Régions obéit aux principes inscrits dans le Code général des collectivités territoriales et aux règles énoncées dans l'instruction budgétaire et comptable M71.

Les objectifs de qualité comptable que la Région s'est fixée sont principalement :

- Donner une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de la collectivité
- Rechercher la maîtrise des délais de traitement
- Offrir une information comptable pertinente et lisible

En particulier, la production et l'exploitation d'indicateurs comptables visent à optimiser les délais de mandatement et la qualité des dossiers de paiement présentés au comptable public.

Le rapport annuel de la Paierie Régionale sur les contrôles effectués dans ses services relève un faible taux d'erreur (145 mandats rejetés en 2015, à rapporter aux 45 130 mandats émis, soit 0,32 %) et atteste de la qualité du mandatement de la Région.

Le programme 9023 a une vocation technique avant tout. Il supporte essentiellement les écritures comptables particulières, admissions en non valeur et régularisations. Il permet également le paiement des intérêts moratoires.

Les repères principaux

■ **En 2015, la Région a produit 45 130 mandats (année « record ») pour un montant total de dépenses réelles de 1 422,5 M€** dont 748 M€ en fonctionnement et 674,5 M€ en investissement.

Comparativement à 2014, les dépenses réelles augmentent de 15,8 M€. La quasi totalité de la hausse est enregistrée en investissement (+12,9 M€)

Hors dette et charges de personnel, les interventions de la Région se traduisent à 81 % par des aides (subventions, bourses...) et à 19 % par des dépenses sur marché public (stable par rapport à l'année précédente).

■ **Les délais de traitement des factures**

Le Délai global de paiement (DGP) est la durée réglementaire impartie aux collectivités pour procéder au paiement des prestataires pour les travaux, fournitures et services réalisés. Au-delà de ce délai, des intérêts moratoires (pénalités de retard) doivent être versés aux prestataires. Le DGP est de 30 jours depuis 2010 et se décompose en deux délais :

- le délai imparti à l'ordonnateur pour effectuer le mandatement, qui est de 20 jours,
- le délai réservé au comptable public pour procéder au paiement, qui est de 10 jours.

Les délais constatés en 2014 soulignaient une très nette amélioration (avec un délai de 19,2 jours) . En moyenne, le délai de mandatement des dépenses sur facture s'est encore amélioré en 2015 avec 17,8 jours (la cible des 20 jours est donc atteinte). L'effort est constant pour maintenir ce niveau de qualité.

Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2010	Délai 2011	Délai 2012	Délai 2013	Délai 2014	Délai 2015
Délais de mandatement moyen annuel	22,4	24	32,2	31,4	19,2	17,8

Parallèlement, le délai du comptable public s'est également amélioré, permettant d'obtenir en 2015 un délai global moyen de 21,3 jours.

Corollaire de la diminution du Délai global de paiement (DGP), les intérêts moratoires ont nettement chuté en 2015 où il se monte à 86 K€ (contre 178 K€ en 2014). Cette réduction des délais n'a pas été obtenue au détriment de la qualité des dossiers présentés au comptable public. Le nombre de rejets (refus de paiements) est resté faible en 2015 (145 contre 124 l'année dernière) ce qui représente 0,32 % du total des mandats.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Par ailleurs, le taux d'erreur représentant un enjeu financier (appelées « erreurs patrimoniales » dans le référentiel de la Direction Générale des Finances Publiques) est extrêmement faible (0,04 %).

■ **La qualité de la comptabilité patrimoniale**

Pratiqués depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Montant des dotations aux amortissement en M€	Dotation 2010	Dotation 2011	Dotation 2012	Dotation 2013	Dotation 2014	Dotation 2015
Amortissement des subventions d'équipement	105,6	115,3	126,1	139	158	173,6
Amortissement des investissements directs	10,7	12,3	12,3	16	20	22,5
Total des dotations	**116,3**	**127,6**	**138,4**	**155**	**178**	**196,1**

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Celles-ci sont majoritairement amorties sur 15 ans, depuis 2006. Mécaniquement, les dotations afférentes augmentent tous les ans car le montant de l'investissement régional sous forme de subventions ne faiblit pas. Les fortes subventions d'équipement générées par la ligne à grande vitesse amplifient cette tendance.

■ **La qualité de la comptabilité d'engagement**

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.

La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.

L'information produite dans le rapport financier 2015 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31/12/2015.

■ **La gestion de la TVA**

Certaines activités portuaires ainsi que les locations de salles sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives (effectuées au format dématérialisé depuis juillet 2012).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Missions transversales.

Rapport transversal mer

Rapport transversal jeunesse

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Rapport transversal mer

Chiffres clés

- 20 % des communes bretonnes sur le littoral
- 40 000 emplois directs dans le secteur maritime hors tourisme
- 50 % de la recherche marine et maritime française
- 50 % de la production halieutique française

Le contexte

La mer et son littoral sont un atout majeur pour la Bretagne dans le cadre du développement économique et de l'aménagement de son territoire. Pour cette raison et de manière constante, la Région investit et porte des politiques publiques volontaristes afin de mettre en valeur ces milieux. De plus, le patrimoine maritime contribue au rayonnement de la Bretagne, elle est la première région maritime française et l'une des toutes premières régions européennes. Le milieu maritime et littoral est fragile, soumis à des pressions anthropiques fortes, qui peuvent menacer l'équilibre de son écosystème et pénaliser ses divers usagers. La valorisation de ces espaces ne peut donc être efficace que si elle s'accompagne d'observations, de suivis voire de mesures de protection partagées mises en œuvre par l'ensemble des acteurs. La mer, espace où s'exerce concomitamment une pluralité d'activités, lieu par essence qui constitue un bien commun, doit faire l'objet d'un échange permanent entre les différents acteurs pour arriver à l'objectif d'un usage harmonisé.

La *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) a continué en 2015 de jouer son rôle d'acteur majeur de la concertation maritime en Bretagne, en particulier dans le cadre de la directive européenne *Stratégie pour le milieu marin* et la *Stratégie nationale pour la mer et le littoral*.

Au niveau européen, la notion de *Croissance bleue* se situe dans la droite ligne de la *Stratégie Europe 2020*, pour une croissance intelligente, durable et inclusive. C'est dans ce cadre, que s'est poursuivie tout au long de l'année la préparation à la mise en œuvre du *Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche (FEAMP)* – son Programme Opérationnel (PO) a été adopté en décembre par la Commission européenne. A cet égard, la Bretagne a piloté la contribution des autres régions françaises, à travers le Groupe Pêche de l'ARF, notamment pour la définition des mesures régionalisées.

Enfin, la Région a participé activement aux travaux de la *Conférence des régions périphériques maritimes* (CRPM) pour faire émerger l'idée d'une gouvernance originale et partagée sur les différents usages de la mer et sur la mise en œuvre d'un développement durable et soutenable.

Quelques données complémentaires qui marquent l'importance des activités maritimes en Bretagne : Les études du *Conseil économique, social et environnemental régional* (CESER) montrent que la filière bleue représente près de 10 % du PIB de la Bretagne. La Région concentre le plus grand nombre d'emplois pour la pêche en France (1 400 navires de pêche et 5 200 marins, avec 47 % de la production des produits de la mer et 49 % des ventes réalisées en criée). Les emplois de la grande pêche sont concentrés dans les ports de Saint-Malo et Concarneau. 35 navires goémoniers ont récolté en 2015 plus de 70 000 tonnes d'algues en Bretagne, soit la quasi-totalité de la production française. 26 % des huîtres et 42 % des moules élevées en France sont produites en Bretagne, ce qui fait d'elle la première région productrice française. Pour les biotechnologiques marines, la présence de nombreuses entreprises permet à la Bretagne d'être la 4ème région dans ce domaine. Forte de près de 150 000 navires de plaisance, d'une activité de construction et de réparation navale fédérant plus de 160 entreprises et plus de 2500 emplois, la Bretagne est la région de toutes les richesses maritimes, ce qui lui permet de disposer d'une capacité d'expertise dans l'ensemble des domaines de l'économie et du savoir bleu.

Le cadre des interventions de la Région

Les programmes 241 et 242 de l'orientation stratégique 24 *Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer*, sont consacrés en totalité à la politique maritime. En 2015, les dépenses liées à ces deux programmes représentent 5,8 M € de crédits de paiement en investissement et en fonctionnement. Le programme 242 est le support de la mise en œuvre de la politique transversale régionale de développement maritime et littoral. Ainsi il porte, notamment, *la Charte des espaces côtiers bretons*, politique stratégique maritime de la Région, qui s'appuie sur l'essor de la *Gestion intégrée de la zone côtière* (GIZC) sur tout le littoral breton. Cette politique fédératrice comporte trois dimensions :

- les territoires, par la considération des différentes échelles de l'action publique et, en particulier, dans leur articulation terre/mer,
- les activités, qu'elles soient traditionnelles ou qu'elles participent aux nouvelles économies maritimes,
- les ressources naturelles et culturelles qui constituent le socle de la politique maritime régionale.

Les autres programmes, plus spécifiquement fléchés maritimes, sont respectivement dédiés aux politiques de la pêche et de l'aquaculture (P241) et au développement des ports régionaux (P531), ce dernier étant rattaché à la Mission V *Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie*.

L'effort budgétaire total de la Région peut être évalué à près de 130 M€. Ainsi, les autres missions budgétaires agissent-elles en faveur de la mer et du littoral, à travers les actions décrites dans les 7 objectifs transversaux suivants :

7 Objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons
2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable
3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime
4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral
5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)
6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime
7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux pays en développement

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Analyse des principales réalisations de l'année

Les principales réalisations qui concourent à la mise en œuvre des sept objectifs, sont présentées ci-après et déclinées par Mission :

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

■ **Actions Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale**

L'année 2015 a été marquée par la signature des 21 *Contrats de partenariat Europe/Région/Pays 2014-2020* et le lancement de leur mise en œuvre avec, au second semestre, les premières affectations de subventions régionales.

Deux projets en lien avec la mer et le littoral ont fait l'objet d'une subvention d'un montant total de 88K€ dans le cadre des Contrats de partenariat avec les pays. L'ensemble des *Pays* ayant une façade maritime a souhaité intégrer les enjeux littoraux et maritimes dans ces contrats . Cela ouvre ainsi la perspective d'un soutien accru à ce type de projets dans les mois et années à venir.

En 2014, la Région avait activement milité pour que le *Contrat de Plan Etat Région* 2015-2020 bénéficie d'un volet maritime et littoral, en invitant l'Etat à s'adosser au contrat de partenariat négocié avec *l'Association des Iles du Ponant* (AIP). Cette démarche a abouti avec la signature en juillet 2015, du *Contrat Etat/Région/AIP,* en présence du Premier ministre. Cette signature a en effet eu lieu à l'occasion de la première *Conférence régionale des îles,* qui a permis à tous les partenaires mobilisés pour le développement des îles de formaliser leurs engagements par la signature d'un protocole. La mise en œuvre du contrat a commencé avec le soutien aux premiers projets, 5 projets ont été soutenus en 2015, pour une affectation totale de subventions de 298K€.

Les réflexions sur le surcoût engendré par la vie insulaire (biens alimentaires, carburants, etc.) ont, par ailleurs, été accompagnées avec le soutien à une étude dédiée, portée par l'AIP et réalisée par un cabinet spécialisé.

■ **Actions Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité**

Pour la structuration de la filière des *Energies marines renouvelables (EMR)*, l'animation et la coordination des acteurs régionaux est conduite sous l'égide de la *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) et par les services de la Région. Des actions de mobilisation des entreprises, de sourcing, sont conduites par les principaux clusters de la filière (dont Bretagne Pôle Naval et Breizh EMR) et également grâce au réseau des CCI de Bretagne et de *Bretagne développement innovation*.

Dans le cadre du P*lan pêche et aquaculture*, la Région a poursuivi son soutien aux filières pêche et aquaculture. La mise en œuvre du FEAMP étant en cours, le nombre de projets soutenus demeure faible. Toutefois, la Région a mobilisé son propre régime permettant de soutenir certains projets, essentiellement des projets collectifs.

Le réseau mer et littoral *Melglaz* poursuit son action en mobilisant les acteurs - professionnels, collectivités, associations, usagers - notamment lors des *Rencontres régionales de la mer et du littoral*. Le travail portant sur l'éducation à la mer et au littoral se poursuit, en partenariat avec le *Rectorat de l'académie de Rennes* et le *Réseau de l'éducation à l'environnement en Bretagne* (REEB). Les travaux ont notamment porté sur les ports comme outil de sensibilisation et le plancton comme support éducatif.

Faisant suite à la couverture de l'ensemble du territoire breton par un réseau de démarches de *Gestion intégrée de la zone côtière* (GIZC), les *Pays* ayant une façade littorale ont élaboré un volet mer et littoral de leur *Contrat de partenaria*t. Pour cela ils se sont engagés dans la stratégie *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL), il s'agit d'une mesure régionalisée du *Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche* (FEAMP).

Le Plan d'action nautisme, porté par la *Chambre régionale de métiers et de l'artisanat* de Bretagne s'est poursuivi en 2015 autour de 7 thèmes : la performance des entreprises du nautisme ; l'organisation de la gouvernance de la filière ; l'organisation de participations aux salons «Mille Sabords» du Crouësty ; du Grand Pavois de la Rochelle et du Nautic (Paris) ; l'organisation d'une offre d'entreprises sur le « refit » (rénovation) ; l'organisation du réseau du marché de l'occasion ; et l'amélioration de la sécurité et la prévention des risques, en lien avec la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et l'ARACT. (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail).

Les conclusions révélées lors de l'étude dans le cadre du programme *BPHU (Bateaux de plaisance hors d'usage)* permettront de travailler à un modèle économique et organisationnel de la fin de vie des bateaux vers une filière de la déconstruction.

26 entreprises ont été accompagnées par des aides directes (plus de 500 K€ au total) dans leurs projets (d'investissements dans des process de production, d'aides au conseil, ou pour leur internationalisation,...). Les entreprises ayant une activité maritime bénéficient également des soutiens via les dispositifs d'ingénierie financière partenariaux (garanties, prêts....).

Le *cluster Bretagne Pôle Naval (BPN)* a été aidé en 2015, notamment pour ses activités en faveur du développement des EMR, des entreprises du secteur naval et de «l'oil and gaz». Attractif, il compte dorénavant 166 adhérents, dont 87 % d'industriels.

La Région a également accompagné la filière *Course au large* via le soutien à Eurolarge et à Bretagne développement innovation (BDI).

Enfin, la Région adhère au *Cluster maritime français* (CMF), qui a pour objectif de coordonner et de mettre en synergie l'action des acteurs du secteur maritime en France, afin d'accroître leur performance et de mener des actions collectives. Ses 320 membres sont issus de tous les métiers du maritime. Il réunit aussi bien des PME que des grands groupes, des fédérations et des associations professionnelles, des centres de recherche, des écoles et des organismes de formation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

■ **Actions Mission IV : Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde**

Suite à la signature du *Pacte d'avenir* pour la Bretagne, un protocole d'accord relatif à la localisation du siège de *l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer* (*IFREMER)* à Brest a été signé entre les collectivités et les Ministères de tutelle concernés. Au-delà de l'implantation du siège, il concerne le renforcement des outils de la flotte océanographique française à la pointe occidentale bretonne et contribue à en faire le lieu de la recherche marine en France, contribuant ainsi à l'ambition maritime de la Bretagne.

■ **Actions Mission V : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

La stratégie portuaire régionale identifie les ports comme pivots logistiques au service d'une économie bretonne dynamique et innovante.

Le projet de *port de Bretagne numérique* est entré en phase opérationnelle depuis septembre 2015. Le progiciel AP+, permet aux ports de dématérialiser les procédures et d'accélérer le passage de la marchandise dans le port.

Membre de l'AIVP (Association internationale des villes portuaires), la Région a porté un projet de développement de *port center* dans les ports régionaux : ceux-ci doivent contribuer à promouvoir l'activité logistique des ports de commerce et à optimiser l'insertion du port dans son territoire grâce à l'amélioration de l'interface ville-port.

Enfin, le projet de promotion de l'ensemble de l'offre transport-logistique bretonne a été lancé avec la formation d'un groupe de travail préparant la participation de la Bretagne au SITL (Semaine internationale du transport et de la logistique) en mars 2016. Le *port de Bretagne*, constitué de l'autorité portuaire et des trois concessionnaires, s'est ainsi associé aux professionnels du transport combiné, aux chargeurs, aux instituts de formation et aux transitaires afin de proposer une offre de services logistiques intégrée permettant d'inscrire les ports bretons dans les chaînes de transport nationales et internationales, et dans les réseaux des commissionnaires de transport bretons.

■ **Actions Mission VII : Pour une politique culturelle et sportive au service de tous**

Au titre de sa politique sportive, le Conseil régional apporte une aide aux acteurs de la voile sportive (sportifs de haut niveau, ligue de Bretagne de voile, clubs participant aux championnats de France *Elite* de leur catégorie, organisateurs de compétitions de grade 1, 2 ou 3 ainsi qu'aux deux pôles espoirs de Brest et de Saint-Quay Portrieux). Les aides a l'investissement sont réservées à la ligue de voile dans le cadre du dispositif *Acquisition de matérie*l.

■ **Actions Mission X : Relations avec les citoyens**

En 2015, la Région a accueilli et soutenu plusieurs événements nautiques ou en lien avec la mer, notamment le baptême de l'hydrolienne Sabella D10 (avril), la Semaine du Golfe du Morbihan (mai), l'étape lorientaise de la Volvo Ocean Race (juin), l'étape de la Solitaire du figaro à Concarneau (juin), le festival «Entre terre et Mer» à Morlaix (juillet), l'accueil de l'Hermione à Brest (août).

Tout au long de l'année, la Région a invité les bretonnes et bretons à découvrir l'exposition «*Mer en vue ! Cap sur l'action maritime de la Région Bretagne»,* installée sur les villages départ. Au-delà d'informer sur les potentialités et les ressources de leur territoire, l'objectif est de faire prendre conscience aux visiteurs de la maritimité de la Bretagne et de la formidable opportunité qu'elle représente. Plus de 27 000 personnes ont ainsi pu prendre la mesure de l'action de la Région dans le domaine maritime.

L'intervention auprès des courses nautiques se situe dans un cadre plus large du soutien à la filière nautique, véritable secteur économique, vecteur d'innovation et d'excellence technologique en Bretagne concernant la plaisance mais aussi se diversifiant vers d'autres filières, telles que les énergies marines renouvelables, l'aéronautique ou la défense. Concernant les EMR, l'année 2015 a été marquée par l'assemblage, l'immersion puis le raccordement de l'hydrolienne Sabella D10 dans le Passage du Fromveur, une première nationale, largement soutenue et accompagnée par la Région.

Pour la 5e année consécutive, la Région a également contribué à donner leur chance aux jeunes skippers, en les aidant a se former et se hisser au plus haut niveau, avec la filière d'excellence de course au large *Bretagne-Crédit Mutuel*. Une nouveauté cette année, la filière d'excellence adopte un nouveau format, elle est dorénavant constituée de deux skippers courant sur le circuit Figaro : Aymeric Decroocq (Skipper Espoir) et Sébastien Simon (Skipper Performance).

Enfin, en mai 2015, la Région a lancé un site internet mutualisé pour les 3 ports régionaux (Lorient, Brest et Saint-Malo), www.ports.bretagne.bzh. Ce site internet, principalement destiné aux usagers des ports – compagnies maritimes, manutentionnaires, transitaires et services portuaires, répond à plusieurs objectifs : mettre à disposition des informations liées à l'exploitation portuaire (statistiques portuaires, mouvements des navires, services d'ingénierie, capitaineries), valoriser la politique régionale en faveur du développement portuaire, et également renforcer la position du Conseil régional en tant qu'autorité portuaire. Depuis sa mise en ligne en mai 2015, le site a recueilli près de 20 000 visites (*chiffre au 31/12/2015*).

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

■ **Actions dans le cadre des investissements d'avenir**

▪ La Bretagne connaît une forte dynamique autour des sciences et technologies de la mer que ce soit via les initiatives des Universités ou via celles du *Pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique*.

Le pôle Mer Bretagne Atlantique est fortement impliqué dans les projets du *Programme d'investissements d'avenir (*PIA) :

- il fait partie du conseil socio-économique du Labex MER et labellise des projets du Labex ;

- il est partie prenante, avec le pôle Valorial, du Comité socio-économique de IDEALG dont l'objectif est de développer les biotechnologies auprès de la filière des macro-algues. Ce comité aide à communiquer sur les avancées du projet auprès

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEF_SECEP_03-DE

desacteurs de la filière algues et au grand public et labellise des projets, comme le projet RIV-AGE 2 qui implique le *Centre d'études et de valorisation des algues* (CEVA) et C-Weed ;

- il participe, avec le *pôle Mer Méditerranée* (MM) et le *pôle Industries et Agro-Ressources* (IAR), à la plateforme d'innovation et de valorisation du BTBR OCEANOMICS ;

- il promeut l'utilisation des bio-ressources marines et le développement de l'écosystème d'innovation d'EMBRC-France (Centre national de ressources biologiques marines), avec le pôle MM.

▪ La Région Bretagne soutient fortement les acteurs du PIA, elle cofinance notamment des allocations de recherche doctorales et post-doctorales ainsi que la chaire internationale en écologie évolutive du Labex MER. Elle soutient également avec les deux autres régions partenaires (Languedoc-Roussillon et PACA), l'INBS EMBRC-France.

▪ Dans le cadre du CPER Bretagne, trois actions phares sont soutenues, l'accès et la consolidation à EMBRC-Bretagne et la réhabilitation du Centre de Nutrition.

▪ La France a obtenu d'héberger le siège social de l'Infrastructure européenne EMBRC, sur le campus central de l'UPMC, à Jussieu. Ce succès repose sur les activités de la *Station biologique de Roscoff* (SBR) et des *Observatoires océanographiques de Banyul*s (OOB) et de Villefranche (OOV) pour fédérer les biologistes marins en Europe sur l'expertise collective développée.

▪ La Région Bretagne est aussi attentive aux collaborations des acteurs du PIA avec le tissu économique.

L'Equipex NAOS s'appuie sur un partenariat fort avec l'entreprise NKE en charge de l'industrialisation et la commercialisation des flotteurs Argo français et la société Collecte localisation satellites (CLS) pour les aspects télécommunications satellites. Deux nouveaux capteurs ont été conçus par NKE et testés par le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) et l'Ifremer. Ces deux entreprises sont également en lien avec les travaux du Labex MER, qui poursuit par ailleurs ses activités (journées professionnelles, rencontres) pour renforcer les liens entre les étudiants et le monde socio-économique.

Les partenariats industriels se sont renforcés au regard de l'évolution des activités de l'Equipex C limcor : des premiers tests ont eu lieu avec la société Uwitec pour du carottage dans les sédiments lacustres ; un carottier à percussion a été amélioré, et vendu à la société Comilog. Un avenant a été signé sur décision du Premier ministre en 2014, il attribue une dotation complémentaire à hauteur de 13 M€ de crédits consommables à l'Equipex Climcor pour la remise à niveau du Marion Dufresne. La nouvelle dotation de l'Equipex est ainsi passée à 17,7 M€.

L'Equipex IAOOS prolonge les liens établis avec des PME pour le développement des profileurs océaniques, des câbles, des cartes électroniques notamment, Dans la région, il travaille notamment avec NKE Instrumentation, Protecno, MCB, Neotek SAS, Berra Marine et MCB29. En dehors de la région, à titre d'exemple, IAOOS a établi des collaborations avec Williamson Electronique, Acmel, Issinox, Cimel Electronique ou encore LappMuller et Mobilis S.A.S. Les coopérations s'intensifient plus particulièrement avec les sociétés NKE (nouvelle génération de profileurs allégés) et CIMEL (le développement du système lidar bénéficie d'une bourse CIFRE et une convention a été signée).

Au niveau de l'INBS EMBRC-France, la dynamique engendrée par les acteurs du PIA commence à attirer des entreprises vers la SBR (Projet Blue Valley inscrit dans le *Pacte d'avenir* pour la Bretagne) pour initier des projets collaboratifs. Le projet phare est le projet structurant dénommé Algolife «Enrichissement et transformation de macro-algues pour l'extraction de molécules bioactives», qui a été accepté pour financement par Bpifrance et s'appuie sur un consortium breton : une PME (AMADEITE), trois ETI, la coopérative agricole SICA Saint-Pol-de-Léon, Spécialités Pet Food et Tribalat Noyal, et deux partenaires académiques (ANSES et CNRS).

A ce jour, plus de 25 partenaires privés gravitent autour du BTBR IDEALG, tant dans le domaine de l'aquaculture que des biotechnologies algales. Il travaille notamment avec des entreprises localisées en région Bretagne, comme France Haliotis, CWeed Aquaculture, Aleor, Bezhin Rosko, Goëmar, dans le but de développer la filière des grandes algues en transférant les connaissances acquises en génomique et génétique des algues. Les liens avec les entreprises passent par des thèses ou des projets collaboratifs.

■ **Actions Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité**

Concernant le partenariat avec *France énergies marines* (FEM), afin de prolonger le processus de développement déjà engagé, dans l'objectif de création d'un ITE (Institut de transition énergétique), une convention a été signée en juillet 2015 avec l'*Agence Nationale de la Recherche* (ANR). Elle permet d'établir les principes de soutien dans le cadre du comité de pilotage des ITE, avec un premier objectif de présenter, dans un Appel à projets (AAP) dédié, une liste de projets qualifiés. Ce premier objectif est atteint par FEM qui porte 8 des 10 projets retenus par l'Etat dans cet AAP, mobilisant ainsi 3,4 M€ d'investissements d'avenir (en complément du budget accordé à FEM sur le programme 214).

Le contrat de performance du *Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA)* est fondé sur 6 domaines d'actions stratégiques : Sécurité et sûreté maritimes ; Naval et nautisme ; Ressources énergétiques et minières marines ; Ressources biologiques marines ; Environnement et aménagement du littoral ; Ports, infrastructures et transports maritimes et 10 programmes fédérateurs. Il compte 337 adhérents (dont 218 bretons) au 31 décembre 2015. Dans son bilan 2013-2015, le pôle indique que le nombre de projets labellisés se situe entre 20 et 25 par an. Cette vingtaine de projets labellisés en 2015 représente un budget global de R et D de 32 M€. En 2015, la Région Bretagne et les autres collectivités ont financé 5 projets et 13 partenaires pour un budget total de 2,7 M€ dont 2 M€ apportés par le Conseil régional .

Dans le cadre du *Plan pêche et aquaculture et* dans les limites fixées par la réglementation européenne en l'absence du FEAMP, l'action régionale s'est attachée à :

- maintenir le tissu productif par le soutien à la création d'une douzaine d'entreprises de pêche grâce à on propre régime cadre exempté de notification ;

- animer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, avec notamment l'organisation de groupes de travail sur la 1ère mise en marché des produits de la pêche fraîche ou la tenue de comités de projets et d'orientation dans le cadre du programme

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Breizh'Alg.

■ **Actions Mission V : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

L'opération d'aménagement du *Port de Brest* se poursuit et la configuration du futur Terminal EMR est aujourd'hui stabilisée. L'impact sur les conditions d'accessibilité au port pour l'ensemble des activités portuaires sera également favorable au maintien et au développement des autres activités.

La mise en œuvre des principes du développement durable est une préoccupation constante dans chacune des opérations portuaires conduites sous maîtrise d'ouvrage régionale. De plus, la Région a imposé dans les contrats de concession l'obligation pour les délégataires d'obtenir la certification ISO 14001. Les ports de Brest et Lorient ont ainsi renouvelé l'obtention des certifications ISO 9001 et 14001 en 2015. La procédure de certification est engagée au port de Saint-Malo. Le port de Lorient a obtenu un label européen *ECOPort*.

La Charte des dragages, validée par les maîtres d'ouvrages portuaires bretons en février 2011 poursuit sa mise en œuvre. Composée de 9 axes de travail, elle se traduit notamment par la formalisation d'un P*lan de gestion opérationnel des dragages* élaboré conjointement par tous les maîtres d'ouvrages portuaires de la rade de Lorient, mais aussi par la réalisation d'un audit environnemental sur chacune des places portuaires. Véritable diagnostic des flux de dégradation de la qualité sédimentaire à l'échelle du bassin versant, cet audit se matérialise par un plan d'actions.

Afin de proposer des pistes d'amélioration pour la gestion des opérations de dragage et de clapage à l'avenir en Bretagne, une réflexion est engagée concernant la mise en œuvre de la feuille de route du groupe de travail *dragage portuaire* validée en 2014 lors de la Conférence régionale de la mer et du littoral. Ce travail permettra de co-construire, sur la base d'une connaissance partagée, les opérations de dragage pour demain et en cohérence avec les démarches locales, régionales et nationales (guide des schémas territoriaux de dragage).

Par ailleurs, une nouvelle convention de financement des associations d'accueil des marins de Saint-Malo et Lorient a été contractualisée en 2015.

■ **Actions Mission VI : Pour une exemplarité environnementale**

Si l'*Accord de Paris*, obtenu lors de la COP21 en décembre 2015, constitue une avancée indéniable pour la protection du climat avec un engagement mondial à maintenir bien en-deçà des deux degrés l'augmentation des températures par rapport à l'ère préindustrielle, l'élévation du niveau de la mer observée va continuer dans les prochaines décennies.

La Bretagne sera impactée, notamment sur certains littoraux particulièrement exposés à cette vulnérabilité croissante. Afin d'anticiper cet enjeu majeur qui va s'affirmer progressivement, la Région s'applique à impulser, avec les territoires, l'adaptation au changement climatique, conformément à l'orientation 29 du *Schéma régional climat air énergie* (SRCAE). En effet, les formes de l'élévation du niveau de la mer et les réactions qu'elles susciteront seront différenciées selon chaque littoral ; il s'agit alors d'accompagner des projets et démarches originales, novatrices et spécifiques aux territoires dans la perspective de les promouvoir au niveau régional et de faire fleurir d'autres initiatives. Ainsi, la Région a soutenu le festival «*Si la mer monte...*» de l'association Effet Mer de l'Ile-Tudy (29) ou s'est rapproché du *Parc naturel régional du Golfe du Morbihan* qui a développé l'outil méthodologique CACTUS de définition d'actions d'adaptation au changement climatique et a bénéficié du trophée *Adaptation climatique & territoires* de l'ADEME en 2014. Enfin, la Région a engagé un travail dans le cadre de l'action 30 *Développer une stratégie anticipative face à l'élévation du niveau de la mer* du *Plan climat-énergie territoire* (PCET).

En matière *d'Energies marines renouvelables*, une étude de préfiguration d'un fonds d'intervention a été lancée. Elle s'inscrit dans la continuité de l'étude ex-ante de 2014 sur les outils d'accompagnement du développement des énergies renouvelables. Ce fonds permettra de porter les projets au-delà des phases pré-industrielles, à l'identique de 2015 sur le projet de ferme houlomotrice pilote de la Baie d'Audierne, sur le projet de ferme d'éoliennes flottantes pilote au large de Groix, et sur le potentiel hydrolien du Golfe du Morbihan. Le développement des EMR s'est aussi poursuivi, à la fois par le franchissement d'une étape importante en octobre 2015 sur le projet de parc éolien de Saint-Brieuc, mais également sur l'hydrolien avec les deux premières turbines immergées en Bretagne (Sabella à Ouessant et Openhydro à Paimpol-Bréhat). Le potentiel technico-économique sur le flottant reste un axe fort de développement stratégique. Plus largement, la Région a entamé un travail de scénarisation, en lien avec les acteurs de la CRML, des potentiels hydroliens et éoliens flottant et du potentiel disponible au large des côtes bretonnes.

Avec ses 2 700 km de côtes, la Bretagne concentre des enjeux littoraux très forts (activités économiques et récréatives, tourisme, urbanisation), pour lesquels l'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante s'avère indispensable.

Cette nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des 21 *Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux* (SAGE) bretons qui ont tous un débouché en mer. De plus, les périmètres d'actions de ces SAGE, basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettent de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation) ; garants d'une certaine solidarité territoriale.

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et de leurs structures opérationnelles, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral (conchyliculteurs et pêcheurs à pied).

Elle finance également de manière complémentaire, dans le cadre de l'appel à projet *Plan opérationnel d'investissement* (POI), des travaux permettant de réduire les sources de contaminations, notamment bactériologiques, susceptibles d'impacter directement la qualité des eaux littorales et les activités qui en dépendent (conchyliculture, pêche à pied, baignade), de type réhabilitation de stations d'épuration et de dispositifs d'assainissement non collectif.

■ **Actions Mission VIII : Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines**

Les actions initiées en faveur de l'amélioration de la performance globale des voiliers du patrimoine se poursuivent en collaboration avec *Nautisme en Bretagne,* afin de consolider la performance économique de ce secteur d'activités,

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

notamment en ce qui concerne la formation commerciale et la promotion des voiliers.

L'implication de la population par le biais de souscriptions publiques continue d'être encouragée dans le cadre du dispositif *Skoaz ouzh skoaz*. En 2015, 3 structures ont bénéficié de cette prime qui a permis de majorer l'aide régionale pour la restauration du coquillier «Général Leclerc», du côtre «La Louisette» et du chalutier «Hémérica».

En 2015, le Conseil régional a soutenu le programme d'actions de l'*Association des ports de plaisance de Bretagne* (APPB) ainsi que la démarche de progrès mise en œuvre par *Nautisme en Bretagne,* à travers un plan d'actions centré sur la qualité et la diversification de l'offre touristique de la filière nautique.

La Bretagne attire près de 950 000 pratiquants par an grâce à une offre variée de 1 700 activités ; soit une évolution de 46 % des offres nautiques en 5 ans et un chiffre d'affaires s'élevant à près de 150 millions d'euros. En 15 ans, le taux de fréquentation des prestataires nautiques par les clientèles touristiques est passé de 9 à 14 %.

En 2015, la Région a également accompagné la création et la modernisation des centres nautiques ainsi que des hébergements marchands, des établissements du tourisme social et solidaire et des équipements de loisirs sur le littoral.

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

■ **Actions Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité**

La convention pluriannuelle initiée avec l'association *La Touline* concourt à optimiser l'employabilité des marins, développer et entretenir la connaissance des métiers actuels et futurs et à améliorer l'orientation des carrières dans le cadre du *Service public régional de l'orientation* (SPRO).

■ **Actions Mission III : Pour une formation tout au long de la vie permettant une sécurisation des parcours professionnels**

Dans le cadre du *Programme bretagne formation*, la Région finance des actions de formation aux métiers de la navigation (filière pont et machine), ainsi que des formations dans le domaine de la construction et de la maintenance nautique. En 2015, la programmation a été renouvelée pour la période 2015-2017, les organismes de formations pourront ainsi réaliser un potentiel de 730 places de formation sur 2 ans. Ces formations s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi.

A noter en 2015, la réalisation de 2 actions de découverte des métiers et des formations maritimes à destination des demandeurs d'emploi, réalisées en Finistère et dans le Morbihan, dans le cadre des actions territoriales expérimentales.

■ **Actions Mission IV : Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde**

Les 600 élèves en formation initiale dans les quatre lycées professionnels maritimes de Bretagne (Paimpol, Le Guilvinec, Saint-Malo et Etel) bénéficient du même accompagnement que tous les jeunes des lycées professionnels des réseaux agricole et éducation nationale. Ainsi, ils sont destinataires des aides pour l'achat des manuels scolaires et des premiers équipements professionnels coûteux, des bourses de mobilité internationale et du dispositif Karta pour les projets éducatifs portés par les lycées. Les lycées maritimes se voient également octroyer, des dotations pour l'acquisition de *vêtements à flottabilité intégrée* (VFI), indispensables à la sécurité en mer, destinés aux séquences pédagogiques ou stages embarqués de leurs élèves.

Les lycées maritimes disposent d'une dotation de fonctionnement (part pédagogique) sur la base de barèmes améliorés par rapport aux autres lycées professionnels, ceux-ci étant très supérieurs aux barèmes de l'enseignement général. Leurs équipements pédagogiques sont régulièrement renouvelés.

Les lycées maritimes sont inclus dans le dispositif des *équipes mobiles d'assistance technique* (*EMAT*) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Depuis 2014, ils sont également intégrés dans le réseau des lycées expérimentaux pour la maintenance informatique de leurs équipements numériques.

Les lycées maritimes de Bretagne offrent un large choix de formations, du CAP au BTS, préparant aux différents métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, commerce, construction navale et mécanique marine. La classe de 2ème année du BTS Maintenance des systèmes électro-navals a été ouverte à la rentrée 2015.

Par ailleurs, la rentrée 2015 a été marquée par l'ouverture d'un lycée, le *lycée professionnel maritime Florence Arthaud* à Saint-Malo, la Région ayant pris la décision de le reconstruire sur un autre site. Elle y a consacré 25 M€ auxquels doit être ajouté le coût des équipements, notamment pédagogiques pour 1,3 M€. Elle a souhaité en faire un équipement exemplaire en matière environnementale. A noter que ce lycée héberge également le *Comité local des pêches malouin*.

Tous les dispositifs relevant de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche ont intégré la thématique de la mer : Immersion sciences, Université d'été Mer-Education, allocations de recherche doctorale, attractivité et post-doctorats.

Enfin, les apprentis inscrits dans un CFA breton et suivant une formation relevant du secteur d'activité maritime et conventionnée par la Région, bénéficient d'une aide annuelle pour le transport, l'hébergement et la restauration (aide ARGOAT), d'un montant variant de 400 € à 800 € en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé. Sur l'année de formation 2015/2016, 64 apprentis ont perçu cette aide. De plus, les apprentis qui suivent une formation de niveau 5 ou 4 relevant du secteur d'activité maritime bénéficient d'une aide au premier équipement professionnel. Sur l'année de formation 2015/2016, 28 apprentis ont perçu cette aide.

■ **Actions Mission X : Relations avec les citoyens**

En septembre 2015, 206 élèves du nouveau lycée professionnel maritime Florence Arthaud à Saint-Malo, ont fait leur rentrée. À l'occasion de cette inauguration, la Région s'est mobilisée pour valoriser non seulement l'exemplarité du bâtiment, mais également les formations maritimes, initiales et continues, qui y sont dispensées.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_03-DE

4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral

■ **Actions Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité**

La Région a poursuivi la mobilisation de moyens qui contribuent à l'amélioration des pratiques agricoles, notamment par une meilleure maîtrise du foncier et une optimisation de son usage. Ainsi, dans les projets de *territoires algues vertes* sont constituées des réserves foncières qui jouent un rôle dans la limitation des fuites d'azote et permettent de contribuer à la qualité environnementale de la zone littorale, tout en ne pénalisant pas la dynamique économique des exploitations.

■ **Actions Mission VI : Pour une exemplarité environnementale**

La Région soutient deux *Parcs naturels régionaux* (PNR) et un projet de parc incluant une dimension littorale importante (PNR Armorique, Golfe du Morbihan, et projet Rance-Côte d'Emeraude). Le PNR du Golfe du Morbihan a, en particulier, développé dans sa charte une orientation relative à la maîtrise de l'étalement urbain sur cet espace présentant une importante frange côtière. Une prise en compte ambitieuse de cette problématique est également promue par la Région dans le cadre du projet de PNR Rance Côte d'Emeraude.

■ **Actions Mission VIII : Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines**

L'appel à projets *Héritages littoraux*, lancé par la Région en 2014, a été reconduit dans l'objectif de valoriser les richesses patrimoniales maritimes et littorales et de limiter la pression foncière près des côtes ou sur les îles lorsque les projets s'y prêtent. 16 projets de restauration d'édifices ont été soutenus en 2015, dont la restauration de la maison de Maître de l'Ile Tristan à Douarnenez, la restauration-réhabilitation de l'Abri du Marin de Sein, du moulin à mer du Boschet sur la Rance, du patrimoine goémonier du Lédenez de Molène et le développement d'un réseau de gîtes patrimoniaux dans des édifices littoraux, confié au Conservatoire du Littoral.

Enjeu fort de l'attractivité touristique, le littoral breton est porteur de nombreuses activités et pratiques touristiques : tourisme de nature, tourisme culturel, activités nautiques. Les équipements d'accueil touristique afférents contribuent à un urbanisme dense et une pression foncière croissante sur ces espaces sensibles qui méritent un traitement global doux. Les enjeux d'aménagement touristique durable des territoires littoraux ont été pris en compte notamment à travers un accompagnement régional en faveur du développement d'une itinérance douce en Bretagne et d'une sensibilisation des professionnels au tourisme durable dans leur démarche.

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

■ **Actions Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité**

La Région accompagne la *Société nationale de sauvetage en mer* (SNSM) afin de préserver sa disponibilité opérationnelle.

La Région contribue à la lutte contre les pollutions maritimes par le biais d'une convention avec le syndicat mixte V*igipol*. Cette convention prévoit notamment l'extension des plans infrapolmar à l'ensemble de la Bretagne. Elle a participé au financement de manifestations pour sensibiliser sur les enjeux de sécurité maritime avec *l'Institut maritime de prévention*.

■ **Actions Mission V : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

Dans ses ports, la Région accompagne les délégataires dans la mise en œuvre des plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires. Les *plans de gestion des déchets* sont adoptés en Conseil portuaire.

En application de la *charte des dragages,* l'étude des flux de dégradation a été réalisée pour les ports de Lorient et Saint-Malo, et a été achevée en 2015 sur Brest. Le diagnostic est suivi de préconisations dont la mise en œuvre est partagée avec les collectivités compétentes. Des restitutions ont été réalisées au sein des structures porteuses d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, des conseils portuaires, et lors de colloques (Rencontres nationales du développement portuaire durable, Green Port Congress).

■ **Actions Mission VI : Pour une exemplarité environnementale**

La Région Bretagne est concernée par trois *Territoires à risque d'inondations* (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon.

Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Ellé-Isole-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine.

La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

■ **Actions Mission XII : Autres dépenses**

En qualité de partie civile lors des procès relatifs à la catastrophe de l'Erika et du Prestige, le Conseil régional de Bretagne fut l'un des promoteurs d'une meilleure reconnaissance et prise en compte du préjudice écologique en droit de la

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEE_SEGEP_03-DE

responsabilité civile. Par cette action, la région Bretagne contribue indirectement aujourd'hui à la consécration de cette notion dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la biodiversité.

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

■ Actions Mission VI : Pour une exemplarité environnementale

La Région a poursuivi son soutien au *Conservatoire du littoral* dans ses missions d'acquisition, d'organisation de la gestion et de valorisation des espaces littoraux.

Parmi les 8 réserves naturelles régionales, 4 intègrent une dimension littorale (Sillon de Talbert, Presqu'île de Crozon, Etangs du Loc'h, Etang du pont de fer) et des modalités de gestion des milieux naturels correspondants. Une concertation a par ailleurs été poursuivie avec le *Parc Naturel marin d'Iroise,* pour arrêter des modalités de coopération avec la réserve naturelle régionale géologique, en matière de gestion.

Les contrats nature, financés par la Région, soutiennent des initiatives locales de préservation et de mise en valeur des espaces naturels, notamment littoraux (poursuite du *Contrat nature sur l'île de Hoëdic* et signature d'un nouveau *Contrat nature avec le PNR du Golfe du Morbihan* sur un projet d'accueil et d'animation sur l'île d'Ilur, conciliant autonomie énergétique, préservation de la biodiversité et des ressources, et ouverture au public).

Le *Schéma régional de cohérence écologique (*SRCE), qui prend en compte l'intégralité de l'estran en tant que réservoir de biodiversité, a été finalisé et adopté fin 2015.

Des soutiens ont été accordés en 2015 aux 3 démarches grands sites en Bretagne (Grand site Pointe du Raz, opérations Grands sites Erquy-Fréhel et Gâvres-Quiberon).

La Région accompagne également l'*Observatoire des Oiseaux marins de Bretagne* (OROM).

■ Actions Mission VII : Pour une politique culturelle et sportive au service de tous

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région est attentive à soutenir les manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime. On peut ainsi citer le F*estival du Chant de marin à Paimpol* qui tous les deux ans réunit plusieurs dizaines de milliers de spectateurs ou les B*ordées de Cancale,* manifestation plus intime qui s'attache à promouvoir les chants de mer à travers la rencontre entre différentes cultures maritimes.

D'autres acteurs culturels ont choisi le thème de la mer pour promouvoir une discipline artistique, le cinéma ou la littérature par exemple. En matière de littérature, on peut ainsi citer le festival *Etonnants Voyageurs à Saint-Malo* ou le salon Livre et mer de Concarneau. Le S*alon international du livre insulaire à Ouessant*, pour sa part, promeut chaque année la création littéraire en invitant des écrivains originaires des îles du monde. En matière de cinéma, le festival *Pêcheurs du Monde* à Lorient s'attache à montrer la pêche sous toutes ses facettes, tandis que le festival international du film insulaire à Groix vise à promouvoir la diversité des univers et des cultures des différentes îles de la planète.

■ Actions Mission VIII : Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines

Suite aux enquêtes d'inventaire conduites par la Région sur les îles de Sein, Molène et Ouessant en 2014, l'inventaire du patrimoine sur le territoire du *Parc naturel régional d'Armorique* s'est achevé en 2015 avec la mise en ligne des données et l'organisation de temps de restitution public : exposition sur les *Maisons insulaires* réalisée par le PNRA présentée à l'écomusée du Niou à Ouessant et Molène, conférences menées en partenariat avec le PNRA à Molène et Ouessant.

L'appel à projets P*articiper à l'Inventaire du patrimoine de Bretagne* a permis d'accompagner 3 projets en lien avec le monde maritime :

- la finalisation et la mise en ligne de l'Inventaire des îles des Glénan par la Fédération pour la culture et le patrimoine maritimes en Bretagne (26 dossiers accessibles sur patrimoine.bzh) ;

- l'accompagnement de l'Inventaire participatif du patrimoine maritime du Pays de Morlaix (plus de 300 notices réalisées par une quinzaine de bénévoles, accessibles sur kartenn) ;

- le démarrage de l'Inventaire participatif des fours à goémon conduit par l'association AMARAI.

Lancé en 2014, l'appel à projets *Héritages littoraux* qui comporte 4 volets (connaissance, conservation, valorisation et innovation) a été relancé en 2015 et a récompensé 24 lauréats.

Le volet connaissance de l'appel à projets a permis de lancer 2 actions : un inventaire thématique des fortifications littorales du XIXème siècle en Bretagne sud, conduit par l'association *1846*, ainsi qu'un inventaire du patrimoine littoral des activités humaines liées au territoire maritime, réalisé par le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Dans le cadre des volets conservation et valorisation, qui concernent particulièrement le bâti littoral ou insulaire, la Région a soutenu 16 projets parmi lesquels la restauration-valorisation du phare de l'Ile de Batz, le fort Cezon à Landeda, la restauration du vivier de Roc'h ar Scoat sur l'estran de Trébeurden, la réalisation d'une muséographie interactive sur le patrimoine immergé au Musée sous marin de Lorient.

Au titre du volet innovation de cet appel à projets, 6 projets ont bénéficié de l'aide de la Région, dont celui de plateforme bretonne de transport à la voile, porté par l'association des Routes maritimes à la voile, et celui intitulé *Marins à l'ancre : vie et mémoire des marins à terre dans le Pays de Douarnenez* porté par l'association Emglev bro Doaurnenez.

La restauration de 6 voiliers du patrimoine a été subventionnée par la Région qui, outre la conservation de ces éléments du patrimoine, a ainsi contribué à soutenir les professionnels des chantiers navals.

La Région a également apporté une aide à la réalisation d'une étude de programmation architecturale, muséographique et

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

technique menée par Concarneau Cornouaille Agglomération dans le but de valoriser le Musée de la Pêche.

Le soutien aux projets *ArchéoMer* et *Atlas archéologique* de l'ADRAMAR a été reconduit.

2015 a vu l'achèvement du chantier de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel. L'ensemble des ouvrages prévus a été livré : barrages et ouvrages hydrauliques amont et aval, nouveau parc de stationnement et voies de circulation piétonnes, nouveau dispositif de navettes, centre d'information touristique, nouvelle passerelle permettant l'accès au Mont. Dernière étape du chantier, l'ancienne *digueroute* a été détruite.

7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

■ **Actions Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité**

La Région a assuré l'animation du groupe pêche de *l'Association des régions de France* (ARF) dans le cadre de l'élaboration, en collaboration avec la *Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (*DPMA), du *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP). Le Programme opérationnel (PO) du FEAMP a été adopté par la *Commission européenne* en décembre 2015. Outre le PO, la Région a participé à la rédaction des futures conventions pour la gestion déléguée de ce fonds ainsi qu'aux *Cadres méthodologiques nationaux ?* qui définissent les critères d'éligibilité et de sélection des dossiers pour l'obtention du FEAMP.

La Région a piloté le groupe de travail « Erika 4 » de la CRPM, qui maintient la mobilisation et préparé des propositions pour améliorer la sécurité maritime notamment dans la prise en compte du dommage écologique.

■ **Actions Mission V : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

Dans le but de donner une dimension européenne à l'activité maritime, la *stratégie portuaire* a affirmé que les ports doivent être un véritable outil logistique intégré aux réseaux nationaux, européens et internationaux.

Membre de la *CRPM*, la région a poursuivi son action en faveur de la promotion de la Bretagne comme région périphérique maritime devant renforcer son accessibilité aux territoires européens.

La Région, partenaire des *ports locaux de la Manche*, relaye les ambitions et les pratiques des territoires portuaires au travers de la définition de projets européens. La participation au C*luster Pegaseas* a permis la finalisation d'une exposition sur les dragages portuaires début 2015.

Une réflexion s'engage sur l'économie circulaire via le dépôt d'un projet européen *SEA-RCLE*.

Une étude socio-économique sur l'espace Manche doit permettre de mesurer l'impact des ports régionaux sur l'emploi et l'activité des entreprises portuaires et des entreprises bénéficiant indirectement de l'activité portuaire.

■ **Actions Mission VIII : Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoine**

En 2015, aux côtés d'une dizaine de partenaires européens pressentis – français, anglais, espagnols et portugais – la Région, chef de file, a piloté la préparation d'une candidature à l'appel à projets Interreg *Espace Atlantique*, dont le lancement est prévu pour le 1er semestre 2016. Fin 2015, les partenaires se sont réunis afin de consolider le projet partagé, avec l'ambition de mettre en place et d'animer un C*luster européen de la filière nautique* sur la façade atlantique.

■ **Actions Mission IX : Pour le développement des actions européennes et internationales**

Présente au sein des instances de préparation des programmes de coopération 2014-2020, la Région a réaffirmé son engagement, en vu de l'adoption des *Programmes Opérationnels* (PO) en 2015, à défendre la prise en compte des enjeux maritimes au sein des programmes de coopération France (Manche) – Angleterre et Espace Atlantique (croissance bleue, écosystèmes marins et côtiers, risques liés aux activités humaines maritimes et littorales, notamment), et plus largement à défendre la cohérence entre les orientations de ces dispositifs et celles du plan d'action de la stratégie maritime pour l'Atlantique.

La Région s'est également impliquée dans le suivi des activités de la Commission Arc Atlantique de la CRPM (Présidence du Groupe de Travail EMR), ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie maritime pour l'Atlantique (participation au groupe de travail SMA). La Région se positionne également sur des appels à manifestations d'intérêt (AMI) et des programmes d'actions communautaires (ERANET), en lien avec la thématique maritime. Des modalités de prise en compte de cette stratégie au sein du programme régional FEDER-FSE 2014-2020 ont par ailleurs été définies.

Enfin, le développement des *énergies marines renouvelables*, et notamment sous l'angle de la formation et de l'orientation professionnelle, est un sujet central de la coopération entre la Bretagne et le Pays de Galles.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Rapport transversal jeunesse

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

- 547 227 jeunes de 15 à 29 ans en Bretagne en 2015
- 16,6 % de la population régionale en 2015
- Taux de pauvreté des moins de 30 ans : 18,8 % en 2012 (21,9 % pour la métropole)
- Part des 15/29 ans sans emploi ni formation en 2012 : 15,3 % (13 % en 2009)

Source : INSEE

Le contexte

La jeunesse est une période de construction progressive d'une autonomie et d'une personnalité. Pendant longtemps, trois critères définissaient l'émancipation : l'emploi stable, une résidence indépendante et la mise en couple. Aujourd'hui, leur survenue est à la fois plus tardive, plus précaire et moins corrélée dans le temps.

La Région souhaite s'adresser à l'ensemble des jeunes, et vise pour sa politique les 15 - 29 ans, strate statistique qui correspond globalement à la fin de la scolarité obligatoire à l'âge moyen du premier CDI.

La situation des jeunes résidant en Bretagne, par comparaison avec la France, est caractérisée par un certain paradoxe : alors que le niveau scolaire est plutôt meilleur que dans d'autres académies (toutes filières confondues le taux de réussite au baccalauréat en Bretagne est de 91,6 % en 2015, contre 87,9 % au niveau national), les jeunes bretons de moins de 25 ans apparaissent davantage en difficulté sur le marché du travail : ils représentent 16,6 % des demandeurs d'emploi contre 15,6 % en France métropolitaine au 31 décembre 2014. Cependant, sur le plan de l'emploi, la situation de la Bretagne est plus favorable qu'au niveau national avec un taux de chômage de 9,1 % contre 9,10 % en France métropolitaine, toutes tranches d'âge confondues (*INSEE 3ème trimestre 2015*).

Ce paradoxe se trouve également sur le plan sanitaire avec un bon état de santé général nuancé par des comportements à risques et un niveau de mal être parmi les jeunes (sentiment de solitude, mauvaise estime de soi, pensées suicidaires), qui place la Bretagne aux derniers rangs en France.

Le cadre des interventions de la Région

La politique jeunesse est une initiative politique volontariste. Elle s'appuie sur les compétences obligatoires du Conseil régional (formation, transports, économie) et ses actions facultatives (logement, santé, culture) pour construire un projet global, évolutif et vivant, qui prenne en compte les besoins et les attentes spécifiques des jeunes.

La politique jeunesse de la Région est une politique intégrée à l'ensemble des politiques régionales. Elle s'est concrétisée par l'adoption, en septembre 2011, d'une *Charte d'engagement pour les jeunes de Bretagne*, actualisée en octobre 2013 et comportant 60 engagements qui mobilisent l'ensemble des champs d'intervention de la collectivité. Le déploiement des engagements est coordonné en veillant à l'association systématique des jeunes, qui est le premier engagement de la Région.

La qualité démocratique est donc un enjeu commun avec l'Agenda 21 de seconde génération (4e pilier). La grille de lecture *PADUS / DURABLE* utilisée pour élaborer le rapport d'actualisation a mis en évidence les synergies méthodologiques et programmatiques de ces deux documents. En outre, plusieurs engagements de la Charte ont fait l'objet du déploiement de cette grille permettant ainsi une prise en compte des enjeux de développement durable à chaque niveau.

Analyse des principales réalisations : 2015

Le rapport d'actualisation de la *Charte d'engagement*, adopté en session d'octobre 2013, a permis de réaliser un bilan détaillé du déploiement des 45 engagements approuvés en septembre 2011, et d'adopter de mesures nouvelles dont le déploiement a été poursuivi en 2015.

Un contrat vivant avec les jeunesses de Bretagne

Objectifs	Actions
[I] - Améliorer les conditions de vie des jeunes pour plus d'égalité	[I - 1] Améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à disposition des jeunes
	[I - 2] Faciliter l'accès au logement des jeunes
	[I - 3] Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes
	[I - 4] Favoriser le départ en vacances des jeunes en difficulté
	[I - 5] Soutenir et encourager les déplacements des jeunes
[II] - Soutenir les aspirations des jeunes dans leur parcours de formation, promouvoir la persévérance et l'égalité	[II - 1] Expérimenter un service public régional de l'orientation
	[II - 2] Limiter les inégalités en réduisant les sorties sans qualification et sans diplôme
	[II - 3] Promouvoir la persévérance et l'élévation du niveau de formation en accompagnant les parcours et l'épanouissement des jeunes
	[II - 4] Promouvoir l'accueil et la scolarité des jeunes en situation de handicap
	[II - 5] Développer l'enseignement et la formation bilingue
[III] - Agir et accompagner vers l'emploi, encourager les initiatives et ouvrir les possibles	[III - 1] Contribuer à la création d'une relation dynamique entre les jeunes, le secteur économique et l'entrepreneuriat
	[III - 2] Valoriser l'économie sociale et solidaire dans l'insertion professionnelle des jeunes
	[III - 3] Mettre sa qualité d'employeur au service de l'emploi des jeunes
[IV] - Encourager l'engagement de tous dans la cité et les solidarités intergénérationnelles	[IV - 1] Poursuivre l'accompagnement des démarches favorisant la participation et l'engagement des jeunes dans les projets culturels
	[IV - 2] Favoriser la créativité et les initiatives de tous les jeunes
	[IV - 3] Soutenir l'engagement des jeunes
	[IV - 4] Encourager les projets favorisant l'ouverture internationale et la citoyenneté européenne des jeunes
	[IV - 5] Poursuivre la sensibilisation des jeunes à l'identité maritime
	[IV - 6] Mobiliser les jeunes en faveur de l'environnement
	[IV - 7] Participer à la mise en œuvre d'actions qui favorisent la transmission du patrimoine et de la mémoire

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035315001-20160701-DEL_SEQEP_16-DE

Renforcer la connaissance de la situation des jeunes en Bretagne

Partant du principe que l'observation de la situation des jeunes permet de mieux comprendre les usages et besoins des jeunes et donc de construire une action publique adaptée, la Région s'est impliquée dans la création d'une chaire de recherche consacrée à la jeunesse. Associant *L'école des hautes études en santé publique* (EHESP), la Région, *l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire* (INJEP), le *Centre régional de l'information jeunesse de Bretagne* (CRIJ Bretagne), la chaire de recherche a vocation à être positionnée comme un outil de réflexion scientifique, d'appui et d'accompagnement des collectivités publiques et des professionnels dans le développement de politiques publiques en faveur des jeunes.

Une convention d'objectifs et de moyens entre ces partenaires fondateurs a ainsi été signée, s'articulant autour de trois objectifs principaux : 1 – consolider les connaissances sur la jeunesse ; 2 – analyser les évolutions des politiques de jeunesse en France et leur mise en perspective avec les politiques initiées à l'échelon européen et international ; 3 – favoriser le transfert de connaissances, les coopérations entre l'action publique et le secteur de la recherche, participer au renforcement des partages de pratiques entre les décideurs publics et les professionnels de la jeunesse. Cette chaire unique en France bénéficie par ailleurs d'un soutien de l'Etat (*Direction régionale jeunesse sport et cohésion sociale* et Commissariat général à l'égalité des territoires – ex-Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

La chaire est aujourd'hui mobilisée, notamment, sur le *Programme Horizon 2020* de la Commission européenne *Partispace* portant sur les espaces et les styles de participation des jeunes, sur les suites d'une enquête nationale sur les ressources des jeunes pilotée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Minsitère des affaires sociales et de la santé) ainsi que sur un projet relatif aux enjeux de prise en charge du handicap psychique lors du passage à l'âge adulte.

1. Améliorer les conditions de vie des jeunes pour plus d'égalité

■ **Améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à disposition des jeunes (Missions 3, 4, 9 & 10) :**

Dans le prolongement des années précédentes, la Région a signé avec *le Centre régional information jeunesse de Bretagne* (CRIJ Bretagne) une convention d'objectifs pour une durée d'un an. Le CRIJ s'est engagé dans la refonte de son projet associatif, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre d'un dispositif d' Accompagnement local.

L'objectif est d'engager une réflexion sur l'animation et la coordination régionale de l'information jeunesse d'une part et l'articulation avec le *Service public régional de l'orientation* (SPRO) d'autre part.

■ **Faciliter l'accès au logement des jeunes (missions 1 et 4) :**

La Région a, en 2015, poursuivi son soutien aux réseaux d'acteurs du logement des jeunes comme par exemple *l'Union régionale pour l'habitat des jeunes* (URHAJ).

La Région Bretagne a inscrit dans la Charte d'engagement, deux mesures en faveur du logement des étudiants : le soutien au dispositif national de *Caution locative étudiante* (CLE), (357 dossiers en 2015), et le soutien à la rénovation et la modernisation des résidences étudiantes gérés par le CROUS.

La création du fonds de garantie solidaire dont le financement est assuré par l'État, la *Caisse des dépôts et consignations* (CDC) et certaines Régions dont la Bretagne qui a inscrit une AE de 100 K€, permet aux jeunes étudiants, qui n'ont pas d'autres possibilités, de bénéficier d'une caution locative. Ce dispositif vise à faciliter l'accès au logement pour une population étudiante qui tend à se paupériser.

Concernant la rénovation des résidences étudiantes gérées par le CROUS, la Région s'est engagée sur un nouveau projet de rénovation de la Cité universitaire à Brest pour un engagement de la Région de 760 K€ dont 260 K€ affectés en 2015. Par ailleurs, des travaux de modernisation de la résidence Jules Ferry pour lesquels la Région s'était engagée en 2014 ont permis d'augmenter le parc confort de 52 chambres supplémentaires.

■ **Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes (Mission 1) :**

Dans le prolongement des soutiens accordés par l'appel à projets lancé sur la période 2012-2014, la Région a souhaité poursuivre son accompagnement pour les actions connaissant de nouveaux développements en 2015, avec une attention particulière pour les démarches impliquant les jeunes. 24 projets ont ainsi été confortés, notamment des actions de prévention par les pairs, de sensibilisation des jeunes sur des questions prioritaires (addictions, vie affective et sexuelle), ou encore de formation des professionnels.

Le soutien aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), lieux généralistes et non stigmatisants de première écoute anonyme, confidentielle et gratuite, a également été poursuivi pour l'année 2015.

En application de la convention sur la prévention des conduites à risques en milieu festif signée avec l'État et l'Agence régionale de santé pour la période 2014-2016, la Région s'est plus particulièrement mobilisée sur la formation des organisateurs et des bénévoles intervenant sur les rassemblements.

Enfin, l'enquête sur la santé des apprentis lancée en 2014 en partenariat avec l'Observatoire régional de santé Bretagne a été administrée auprès de près de 3 000 jeunes issus des 39 *Centre de formation d'apprentis bretons* (CFA). Des réflexions ont également été engagées en vue d'une actualisation de l'enquête sur la santé des collégiens et des lycéens, suite à la précédente édition conduite en 2007.

2. Soutenir les aspirations des jeunes dans leur parcours de formation, promouvoir la persévérance et l'égalité

■ **Expérimenter un *Service public régional de l'orientation* (Mission 3) :**

Le cadre de référence du *Service public régional de l'orientation (SPRO)*, qui a été élaboré de manière collaborative avec l'ensemble des partenaires, membres du SPRO, dont le *Centre régional d'information pour la jeunesse* (CRIJ), a inclus un cahier des charges spécifique de l'Accueil personnalisé et individualisé (API). L'enjeu est de délivrer un service d'accueil personnalisé et individualisé, sur la base de valeurs et de normes de qualité pour véritablement sécuriser l'entrée de la personne dans une démarche d'orientation, ont accédé durablement à l'emploi .

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035288001-20160701-DE

■ **Limiter les inégalités en réduisant les sorties sans qualification et sans diplôme (Mission 3) :**

Lancés en 2013 et renforcés en 2014, les *Contrats d'accès à la qualification* (CAQ) sont mis en œuvre conjointement par les Missions locales et les organismes de formation prestataires du *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* (DRIP). 200 jeunes, dont 54 % de femmes, ont bénéficié d'un CAQ en 2015, portant à 3 860 le nombre de jeunes bénéficiaires depuis 2013. Comme en 2014, on observe un doublement des chances d'accès à la qualification des jeunes les moins qualifiés. 18 mois après leur sortie du DRIP, on constate que 51 % d'entre eux ont pu bénéficier d'une dynamique d'insertion en intégrant une formation qualifiante et 21 % par l'accès à l'emploi durable.

■ **Lutter contre le décrochage (Mission 3) :**

En conformité avec la Loi du 5 mars 2014, qui confère à la Région la mise en œuvre et la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme, une convention entre l'État (Rectorat de Rennes et Préfecture de Bretagne) et le Conseil régional de Bretagne a été adoptée en commission permanente en novembre 2015.

Cette convention précise les objectifs communs des trois signataires qui portent sur la définition de la carte des plates-formes, sur la désignation des responsables, sur les stratégies de prise en charge des jeunes, sur les ressources dédiées et sur la détermination du dispositif de suivi et d'évaluation.

■ **Promouvoir la persévérance et l'élévation du niveau de formation en accompagnant les parcours et l'épanouissement des jeunes (Mission 4) :**

Le dispositif *Jeunes à l'international* permet désormais d'accompagner plus de 3 000 jeunes. Ce sont 175 organismes de formation qui sont aujourd'hui partenaires de la mobilité internationale. La Région anime ainsi différents réseaux d'établissements, qui lui permettent ainsi de proposer une stratégie régionale de la mobilité internationale concertée avec les acteurs et en cohérence avec les besoins.

En 2015, la Région a lancé, en co-pilotage avec l'Etat, le *Comité régional à la mobilité* (COREMOB). Inscrite au *Plan priorité jeunesse*, cette instance a vocation à réunir en région les acteurs de la mobilité internationale, à être un espace d'échanges et de définition d'actions stratégiques pour le territoire.

3. Agir et accompagner vers l'emploi, encourager les initiatives et ouvrir les possibles

■ **Contribuer à la création d'une relation dynamique entre les jeunes et le tissu économique (Mission 3) :**

Le Conseil régional soutient deux expérimentations portées par *l'Association pour le droit à l'initiative économique* (ADIE) : le dispositif *Créajeunes, mis en œuvre* à Rennes et à Brest, permet chaque année à environ 100 jeunes peu diplômés, âgés de 18 à 32 ans, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique à la création d'activités. Puis, l'espérimentation prêts d'honneur jeunes, menée depuis 2014 à destination des jeunes créateurs d'entreprise de moins de 32 ans, a permis l'octroi de prêt à des créateurs de micro-entreprise. 77 K€ ont été ainsi accordés à 60 jeunes dont 11 issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

■ **Valoriser l'économie sociale et solidaire dans l'insertion professionnelle des jeunes (Missions 4) :**

La Région a renouvelé en 2015 son soutien aux *Coopératives jeunesse de services*, projet basé sur une expérience qui existe depuis 25 ans au Québec et qui consiste à sensibiliser et accompagner de jeunes mineurs dans la mise en œuvre d'un projet d'entreprise. Encadré par un animateur, un groupe de jeunes est initié au développement d'une entreprise sous statut coopératif : ils ont la responsabilité de définir leur activité dans le domaine du service (tonte, gardiennage, entretien), de prospecter les clients et d'en assurer ensemble la gestion. En 2015, 8 coopératives ont été créées avec 12 à 15 jeunes en moyenne pour chaque coopérative.

■ **Mettre sa qualité d'employeur au service de l'emploi des jeunes (Mission 12) :**

Afin de favoriser la mixité sociale et de participer à l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficultés, la Région a accueilli, en septembre 2015, 40 apprentis et 20 jeunes en *emplois d'avenir*. Elle a souhaité véritablement qualifier les jeunes accueillis en leur proposant un tutorat solide. A ce titre, chaque tuteur a reçu une formation obligatoire pour accueillir et suivre les jeunes dans les meilleures conditions.

4. Encourager l'engagement de tou.te.s dans la Cité et les solidarités intergénérationnelles

■ **Favoriser la créativité et les initiatives de tou.te.s les jeunes (Mission 1) :**

L'engagement des jeunes est une des mesures importantes de la *Charte en faveur de la jeunesse*. La Région a confirmé sa volonté d'encourager les initiatives des jeunes, notamment en leur apportant un soutien financier par des modalités adaptées à leurs besoins et pratiques. Le financement participatif étant aujourd'hui largement utilisé par les jeunes pour tous types de projets (individuel ou collectif, création d'activité économique, projet culturel ou humanitaire), elle s'est associée aux plates-formes bretonnes Gwenneg et Kengo pour lancer l'appel à projets *Accélérateur d'initiatives jeunes*. Il s'agissait d'inciter les jeunes de 15 à 29 ans à déposer leur projet sur ces plates-formes en apportant une subvention de 30 % du montant demandé à chaque projet atteignant 70 % de son objectif de campagne. 11 projets ont ainsi pu se concrétiser grâce à l'aide de la Région et à l'émulation auprès de la communauté des internautes.

■ **Soutenir l'engagement des jeunes (Mission 2) :**

Avec 841 jeunes ayant effectué un service civique en 2015, la Bretagne figure parmi les régions les plus dynamiques en France métropolitaine. En octobre 2012, la Région a mis en place une *prime de civisme*, complément de rémunération de 100 € par mois pour les jeunes concernés, avec l'objectif de soutenir annuellement 200 contrats de service civique par an. En 2015, 245 jeunes (pour 191 en 2014) ont bénéficié de cette prime.

■ **Encourager les projets favorisant l'ouverture internationale et la citoyenneté européenne des jeunes (Mission 9) :**

Souhaitant encourager le développement de projets de coopération et de solidarité internationale, la Région a poursuivi la mise en œuvre des dispositifs de soutien à ces initiatives. En 2015, 134 jeunes bretons ont bénéficié d'un accompagnement à la mobilité internationale (contre 73 en 2014), dans une démarche individuelle (volontariat solidaire de plus de 6 mois) ou collective (projets de mobilité international et d'engagement solidaire de plus courte durée).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

La Région souhaite également promouvoir la citoyenneté européenne, en favorisant l'implication des jeunes dans les échanges citoyens et les activités interculturelles des associations ou comités de jumelage, en lien avec européennes partenaires. En 2015, 54 jeunes ont ainsi bénéficié du soutien de la Région pour des initiatives impliquant notamment des partenaires du Pays de Galles et de Saxe. Conformément aux critères de ce dispositif, les jeunes concernés se sont impliqués directement dans la définition et la réalisation de ces actions.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2

BILAN SOCIAL 2015

BILAÑS SOKIAL 2015

Crédits photos : CRB, Vincent Robinnot

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

INTRODUCTION

Le Bilan Social demeure un document de référence qui participe au dialogue social puisqu'il présente de manière précise un certain nombre de données et d'indicateurs. Présenté tous les ans, il s'inscrit en parfaite complémentarité avec le rapport annuel sur l'état de la collectivité qui est, lui, exigé règlementairement tous les deux ans. Ces deux documents sont présentés en Comité technique.

Le Bilan Social permet d'illustrer les caractéristiques et évolutions sociales de notre collectivité à travers la présentation d'indicateurs et d'analyses comparatives. Il valorise la politique de ressources humaines en matière d'effectifs, de rémunération et carrière, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne ou encore de relations sociales et de responsabilité sociale de l'employeur.

Depuis l'année dernière, le Bilan Social est intégré au rapport d'activité et de développement durable au même titre que le rapport d'analyse par programme ou le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Cette année, le travail d'harmonisation des tableaux et graphiques présentés se poursuit afin de permettre une meilleure lisibilité des données. Dans la majeure partie des cas, les données sont sexuées dès qu'il est pertinent de le faire, reprenant ainsi les indicateurs qui étaient auparavant développés dans les rapports de situation comparée, conformément aux engagements pris dans le cadre du label égalité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

SOMMAIRE

1. EFFECTIF 265
1.1 Effectif global 266
1.1.1 Structure de l'effectif 266
1.1.2 Effectif par structure 267
1.1.3 Répartition géographique des effectifs 268
1.2 Effectif permanent 269
1.2.1 Analyse de l'effectif permanent et rémunéré 269
1.2.2 Temps de travail 276
1.2.3 Pyramides des âges des agents permanent 284
1.2.4 Mouvements de personnel 286
1.3 Effectif non recensé au 1.2 288
1.3.1 Analyse de l'effectif 288
1.3.2 Les personnels temporaires 288
1.3.3 Les apprentis et les emplois d'avenir 291
1.3.4 Les collaborateurs des groupes politiques 293
1.4 Les stagiaires 293
2. RÉMUNÉRATION 295
2.1 Dépenses de personnel 296
2.2 Rémunérations 297
2.2.1 Rémunérations brutes mensuelles du personnel permanent 297
2.2.2 Rémunérations nettes mensuelles du personnel permanent 298
2.2.3 Evolution par statut du salaire net médian 299
2.2.4 Représentation graphique des rémunérations nettes 300
2.2.5 Distribution des rémunérations nettes mensuelles par catégories et par sexe 301
2.3 Avancements 303
2.3.1 Avancements d'échelon en 2015 303
2.3.2 Promotion interne en 2015 303
2.3.3 Avancements de grade en 2015 304
3. FORMATION 305
3.1 Le budget 306
3.2 Formation par catégorie, par organisme et par type 306
3.3 Formation par domaine 307
3.4 Exercice du droit individuel à la formation 307
3.5 Formation par sexe 308
4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 309
4.1 Travailleurs handicapés 310
4.1.1 Obligation d'emploi (OE) 310
4.1.2 Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi 311
4.2 Santé au travail 313

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.2.1 Médecine professionnelle et préventive 313
4.2.2 Absences au travail 314
4.3 Hygiène et sécurité 317
4.3.1 Formations à la sécurité 317
4.3.2 Amélioration des conditions de travail 318
4.4 Frais de déplacements 320
5. ACTION SOCIALE 321
5.1 Barème social unique 322
5.2 Aide unique à la restauration 322
5.3 Tableau récapitulatif de l'action sociale 323
6. COMMUNICATION INTERNE 325
6.1 Kelenn 326
6.2 Panoramiques 328
6.3 Autres moyens de communication 329
6.3.1 Autres Publications et campagnes de communication 329
6.3.2 Manifestations 329
6.3.3 Programme de soutien aux projets humanitaires 330
6.3.4 PLINDER (Plan interne de déplacement régional) 330
7. RELATIONS SOCIALES ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'EMPLOYEUR 331
7.1 Instances paritaires 332
7.1.1 Comités techniques et Comités d'hygiène et de sécurité 332
7.1.2 Commissions administratives paritaires 334
7.1.3 Conseils de discipline 335
7.1.4 Commissions d'actions sociales (CAS) 335
7.1.5 Commission de cotation et de fléchage (CCF) des postes 335
7.1.6 Réunions techniques 336
7.1.7 Réunions « Agenda Social » 336
7.1.8 Démarche d'amélioration des conditions de travail 336
7.1.9 Synthèse 2015 du dialogue social 336
7.2 Exercice du droit syndical 337
7.2.1 Droit syndical 337
7.2.2 Droit de grève 337

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1. EFFECTIF

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.1 Effectif global

1.1.1 Structure de l'effectif

- Au 31 décembre 2015, **3864 agent-e-s** sont présent-es dans l'effectif

Statut	Femmes	Hommes	2015
Emplois fonctionnels de direction	0	4	4
Fonctionnaires	1833	1436	3269
Agents contractuels permanents	45	36	81
Collaborateurs de cabinet	5	4	9
Collaborateurs de groupes politiques	2	1	3
Apprentis	18	22	40
Emplois d'avenir	9	14	23
Service civique engagement	1	1	2
Agents non titulaires remplaçants, occasionnels, vacataires	283	139	422
Effectif rémunéré par la Région :	2196	1657	3853
Agents mis à disposition de la Région	5	6	11
Effectif global :	**2201**	**1663**	**3864**

L'effectif global au 31 décembre 2015 est en baisse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Les principales variations observées sont une augmentation du nombre de fonctionnaires, une diminution du nombre de collaborateurs de groupe et une diminution du nombre de contractuels remplaçants, occasionnels ou vacataires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.1.2 Effectif par structure

Cet effectif recense les agents-e-s employé-e-s de **manière permanente et les agents-es mis-e-s à disposition**, notamment dans le cadre de transferts de compétence et de conventions. Les agents-e-s temporaires, apprenti-e-s et emplois d'avenir ne sont pas recensés dans cet effectif.

L'effectif par structure reste stable (-0,17%). Il diminue de 1,8 % dans les services et augmente de 1,2 % dans les EPLE.

Structures	Femmes	Hommes	2015
Présidence du Conseil Régional	8	8	**16**
I - Direction générale des services	6	10	**16**
II - Direction de la relation aux citoyens (DIRCI)	41	11	**52**
III - Direction des ressources humaines (DRH)	80	13	**93**
IV - Direction de l'immobilier et de la logistique (DIL)	52	133	**185**
V - Direction des affaires juridiques, de l'évaluation et du contrôle Interne (DAJECI)	16	2	**18**
VI - Direction des finances et du budget (DFB)	32	6	**38**
VII - Direction des Systèmes d'Information (DSI)	11	26	**37**
VIII - Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI)	26	6	**32**
IX - Direction de la formation initiale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports (DFIN)	48	19	**67**
X - Direction de l'égalité et de la formation tout au long de sa vie (DEFTLV)	77	24	**101**
XI - Direction de l'économie (DIRECO)	42	8	**50**
XII - Direction de la mer, du développement maritime et du littoral (DIMER)	8	7	**15**
XIII - Direction de l'aménagement des politiques territoriales, des solidarités et des services publics (DIRAM)	27	15	**42**
XIV - Direction des transports terrestres et des mobilités (DITMO)	9	7	**16**
XV - Direction des ports, aéroports et voies navigables (DPAVN)	68	163	**231**
XVI - Direction du Tourisme et du Patrimoine (DTP)	26	9	**35**
XVII - Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité (DCEEB)	25	12	**37**
XVIII - Direction de la culture et des pratiques culturelles (DC)	12	7	**19**
XIX - Direction de l'Audit (DA)	3	2	**5**
XX - Conseil économique social et environnemental régional (CESER)	14	2	**16**
Groupes politiques	2	1	**3**
TOTAL SERVICES	**633**	**491**	**1124**
Lycées éducation nationale	1154	920	**2074**
Lycées agricoles	87	58	**145**
Lycées maritimes	16	18	**34**
TOTAL ENSEIGNEMENT	**1257**	**996**	**2253**
TOTAL GENERAL	**1890**	**1487**	**3377**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.1.3 Répartition géographique des effectifs

- Les agent-e-s de la Région sont plus nombreux-ses en Ille-et-Vilaine, avec notamment **1166 agent-e-s** à Rennes, dont **816** au siège des services

Affectation	Services		EPLE		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ille et Vilaine	575	337	400	307	**1619**
Finistère	16	44	369	278	**707**
Morbihan	30	79	249	197	**555**
Côtes d'Armor	8	30	239	214	**491**
Paris - Maison de la Bretagne	3	1	-	-	**4**
Nantes	1	-	-	-	**1**
TOTAL GENERAL	**633**	**491**	**1257**	**996**	**3377**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.2 Effectif permanent

L'effectif du personnel permanent représenté ci-dessous ne comprend pas les collaborateurs de Cabinet, le personnel affecté aux groupes politiques. Ceux-ci sont comptabilisés au **chapitre 1.3** ainsi que les personnels non permanents recrutés temporairement pour effectuer des remplacements, les saisonniers, les apprentis et les emplois d'avenir.

- L'effectif du personnel permanent est de **3354 agent-e-s**

Statut	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires	1749	1321	3070
Fonctionnaires en détachement à la région	84	115	199
Agents contractuels à durée indéterminée ou déterminée	45	36	81
Emplois fonctionnels de direction	-	4	4
TOTAL	**1878**	**1476**	**3354**

Au 31 décembre 2015, le nombre de fonctionnaires augmente de 27 agent-e-s. Dans le même temps, le nombre d'agents contractuels diminue de 2 agents. En effet, au cours de l'année 2015, des agent-e-s qui avaient auparavant la qualité d'agent-e-s non titulaires permanents sont devenus fonctionnaires suite à des réussites à concours. Le nombre de fonctionnaires en détachement diminue également de 6 agents.

1.2.1 Analyse de l'effectif permanent et rémunéré

- Evolution de l'effectif permanent depuis 2013

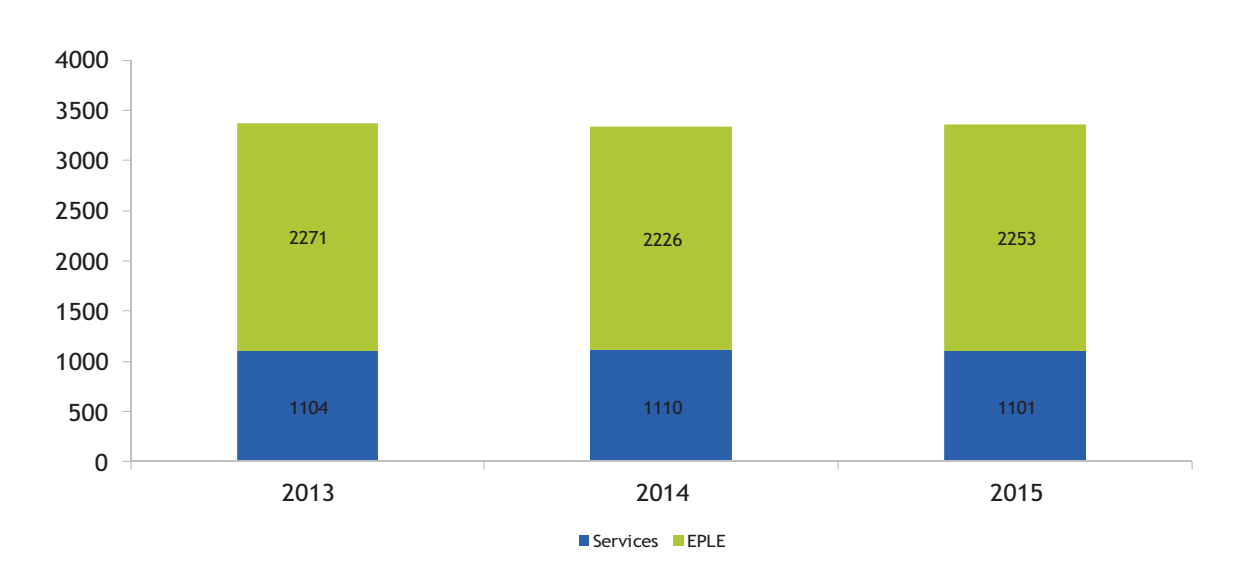

En 2015, l'effectif permanent rémunéré augmente de 0,6 % ; Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de fonctionnaires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Evolution de l'effectif permanent par catégorie depuis 2013

		2013	2014	2015	Evolution 2013/2015
Catégorie A		369	380	391	+5,60%
	Femmes	206	214	217	+5,10%
	Hommes	163	166	174	+6,30%
Catégorie B		244	251	257	+5,10%
	Femmes	155	161	164	+5,50%
	Hommes	89	90	93	+4,30%
Catégorie C		2762	2705	2706	-2,10%
	Femmes	1508	1482	1497	-0,70%
	Hommes	1254	1223	1209	-3,70%
TOTAL		**3375**	**3336**	**3354**	**-0,60%**

En 2015, la répartition des effectifs par catégorie reste stable. On note la prépondérance **des agent-e-s de catégorie C : 81%.**

➢ Répartition des agent-e-s permanent-e-s par catégorie

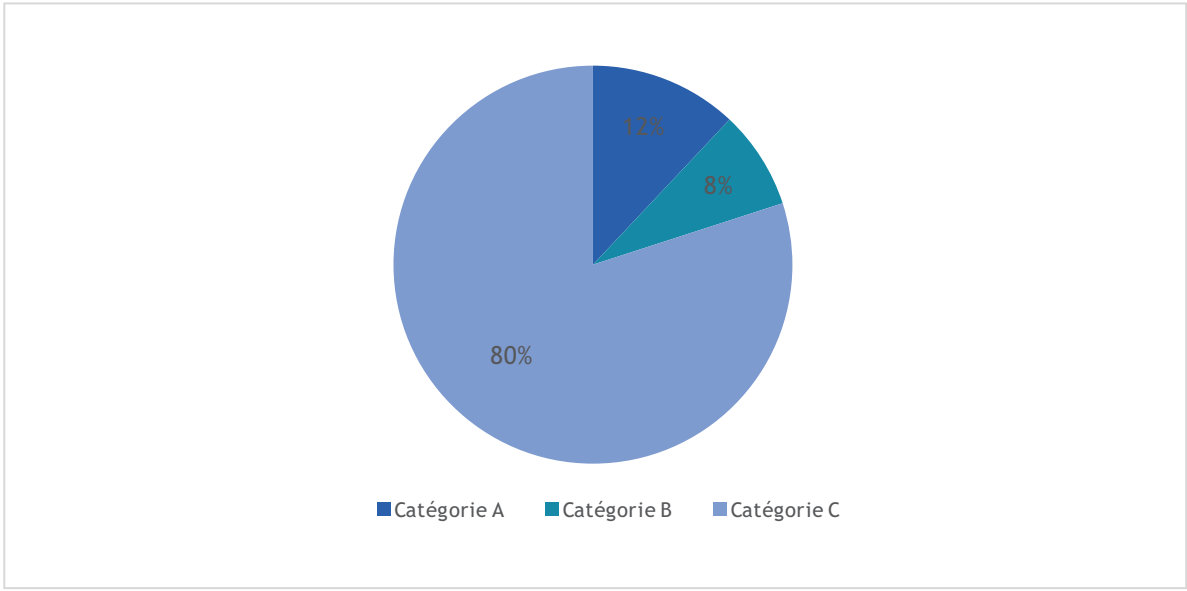

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Services

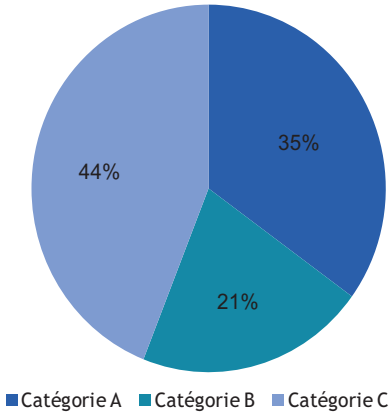

EPLE

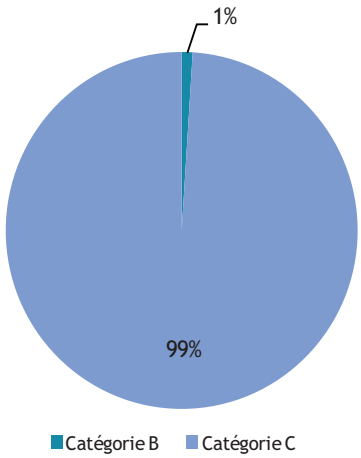

➢ Répartition des agent-e-s par sexe

56% de femmes, 44% d'hommes : la proportion femmes-hommes est stable depuis 2007. Pour mémoire, la Région comptait 69% de femmes en 2006 avant les différents transferts.

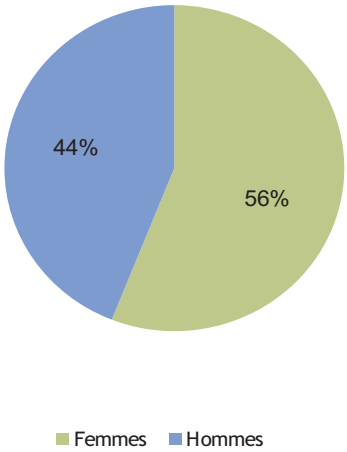

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Répartition des agent-e-s par catégorie et par sexe

Au 31 décembre 2015, l'effectif des agent-e-s permanent-e-s compte 1878 femmes et 1476 hommes.

➢ Evolution de l'effectif par statut

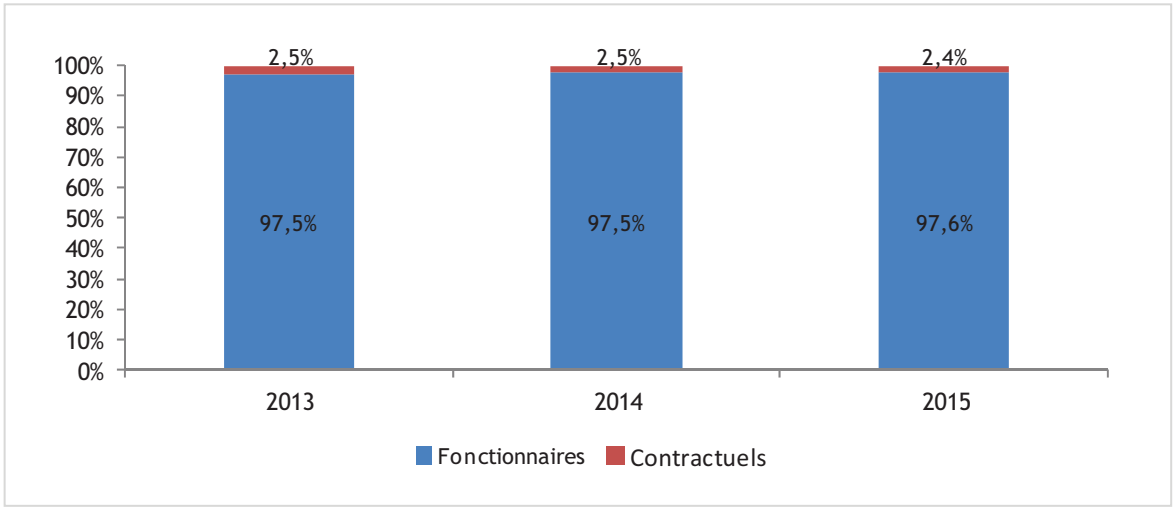

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Fonctionnaires par situation statuaire : **3272**

	Femmes	Hommes	2014	2015
Titulaires FP territoriale	1680	1290	2977	**2970**
Stagiaires FP territoriale	70	34	60	**104**
Détachés originaires de la FP territoriale	3	10	7	**13**
Détachés originaires de la FP hospitalière	-	1	3	**1**
Détachés originaires de la FP d'État SLD *	57	56	125	**113**
Détachés originaires de la FP d'État	23	48	80	**71**
TOTAL	**1833**	**1439**	**3252**	**3272**

**Le détachement sans limitation de durée (SLD) concerne les seuls fonctionnaires arrivés par transfert de compétence, qui n'ont pas demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale.*

➢ Contractuels par nature de contrat : **82**

	Femmes	Hommes	2014	2015
CDI après 6 ans	24	24	43	48
CDI transférés par l'État	3	2	5	5
CDI suite reprise association	-	-	-	-
CDI venant d'une autre collectivité	-	-	1	-
TOTAL Contrat à durée indéterminée	**27**	**26**	**49**	**53**
CDD art. 47 – Emploi fonctionnel	-	1	1	1
CDD 3 ans renouvelable	10	7	21	17
CDD travailleurs handicapés (1 an)	8	3	13	11
TOTAL Contrat à durée déterminée	**18**	**11**	**35**	**29**
TOTAL	**45**	**37**	**84**	**82**

➢ Effectif des agent-e-s permanent-e-s par filière dans les Services*

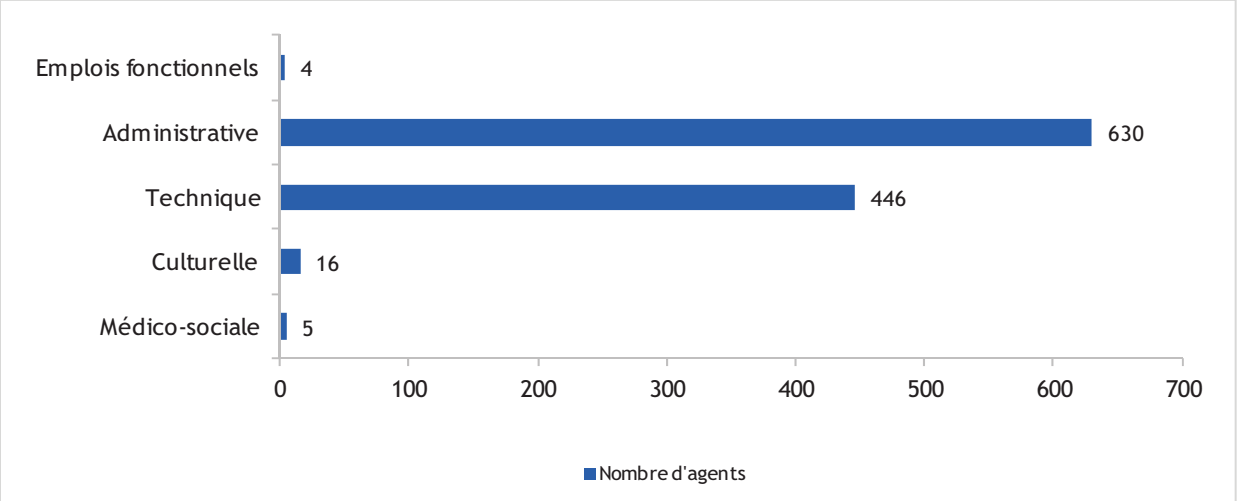

*les agent-e-s des EPLE appartiennent tou-te-s à la filière technique (1257 femmes et 996 hommes)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Répartition des agent-e-s permanent-e-s par sexe dans les filières

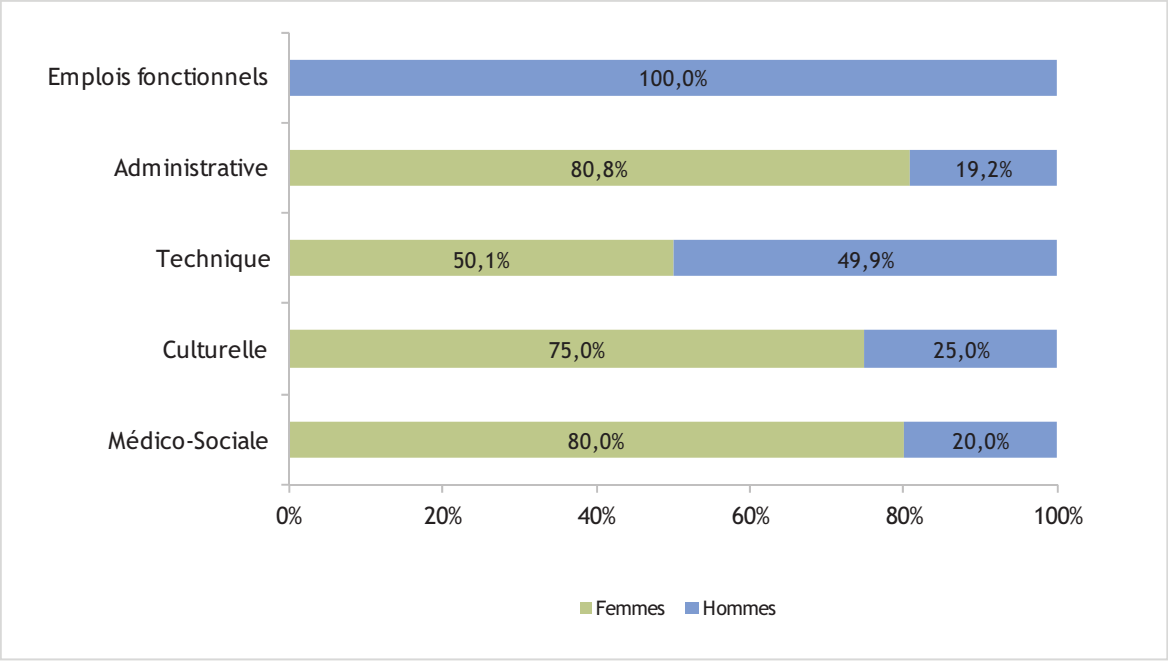

La filière technique reste majoritaire : **80% des effectifs** de la collectivité (en grande partie dans les lycées). Sans changement depuis 2011, elle compte 91% des hommes et 71% des femmes.

La filière administrative vient en second avec **19% des effectifs**. Elle compte 80% de femmes. Dans cette filière, 27 % des femmes et 8.5% des hommes sont représentés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Répartition des effectifs par filières, cadres d'emplois et grades

Grade		Titulaires	F	H	Non titulaires	F	H	Total
Emplois fonctionnel de direction		3	0	3	1	0	1	4
Emplois de direction	Directeur général des services	1	-	1	0	-	-	1
	Directeur général adjoint des services	2	-	2	1	-	1	3
Filière administrative		588	481	107	42	28	14	630
Administrateurs	Administrateur hors cl.	2	1	1	3	1	2	5
	Administrateur	4	1	3	1	1	-	5
Attachés	Directeur	26	13	13	5	3	2	31
	Attaché principal	42	22	20	10	4	6	52
	Attaché	142	105	37	19	15	4	161
Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	45	42	3	0	-	-	45
	Rédacteur principal 2ème classe	38	34	4	0	-	-	38
	Rédacteur	70	63	7	1	1	-	71
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère cl.	36	31	5	0	-	-	36
	Adjoint administratif principal 2ème cl.	83	78	5	0	-	-	83
	Adjoint administratif 1ère cl.	86	77	9	3	3	-	89
	Adjoint administratif 2ème cl.	14	14	-	0	-	-	14
Filière technique		2663	1338	1325	36	15	21	2699
Ingénieurs	Ingénieur en chef cl. exceptionnelle	2	-	2	0	-	-	2
	Ingénieur en chef cl. normale	8	3	5	1	1	-	9
	Ingénieur principal	39	14	25	3	-	3	42
	Ingénieur	49	16	33	14	4	10	63
Techniciens	Technicien principal 1ère classe	25	4	21	0	-	-	25
	Technicien principal 2ème classe	22	10	12	0	-	-	22
	Technicien	50	7	43	2	-	2	52
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	31	2	29	0	-	-	31
	Agent de maîtrise	75	14	61	0	-	-	75
Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère cl.	16	-	16	0	-	-	16
	Adjoint technique principal 2ème cl.	70	11	59	0	-	-	70
	Adjoint technique 1ère cl.	33	12	21	0	-	-	33
	Adjoint technique 2ème cl.	36	2	34	0	-	-	36
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal 1ère cl. EE	205	18	187	0	-	-	205
	Adjoint technique principal 2ème cl. EE	399	93	306	2	-	2	401
	Adjoint technique 1ère cl. EE	796	518	278	1	-	1	797
	Adjoint technique 2ème cl. EE	807	614	193	11	10	1	818
	Contractuels AGEMA	0	-	-	2	-	2	2

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Grade		Titulaires	F	H	Non titulaires	F	H	Total
Filière culturelle		14	10	4	1	1	0	15
Conservateurs du patrimoine	Conservateur en chef	4	2	2	0	-	-	4
	Conservateur	3	3	-	0	-	-	3
Attachés de conservation	Attachés de conservation	4	3	1	0	-	-	4
Bibliothécaires	Bibliothécaire	2	2	-	0	-	-	2
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal 1ère cl.	1	-	1	0	-	-	1
	Assistant de conservation principal 2è cl.	0	-	-	0	-	-	0
	Assistant de conservation	0	-	-	0	-	-	0
	Agent contractuel de l'inventaire	0	-	-	1	1	-	1
Filière sanitaire et sociale		2	2	0	0	0	0	2
Assistant socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal	1	1	-	0	-	-	1
	Assistant socio-éducatif	1	1	-	0	-	-	1
Filière médico-sociale		1	1	0	2	1	1	3
Médecins territoriaux	Médecin hors classe	1	1	-	0	-	-	1
	Médecin de 1ère classe	0	-	-	2	1	1	2
Filière sportive		1	0	1	0	0	0	1
	Conseiller des APS	1	0	1	0	-	-	1
TOTAL GENERAL		3272	1832	1440	82	45	37	3354

1.2.2 Temps de travail

Les paragraphes 1.2.2.1 et 1.2.2.2 concernent les personnels des services. Les personnels des établissements d'enseignement ont conservé les dispositifs antérieurement appliqués dans leurs ministères.

1.2.2.1 Horaires variables

Le régime des horaires variables s'applique aux agents permanents et non permanents de la Région quelle que soit leur quotité de travail.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Effectif des agent-e-s qui badgent et qui ne badgent pas

Chaque agent-e badge à l'exception des titulaires du "pack encadrement" dont la liste est fixée par arrêté du Président, des agent-e-s d'entretien et éclusier-ères des voies navigables, des agent-e-s des EMAT, des personnels des groupes d'élus.

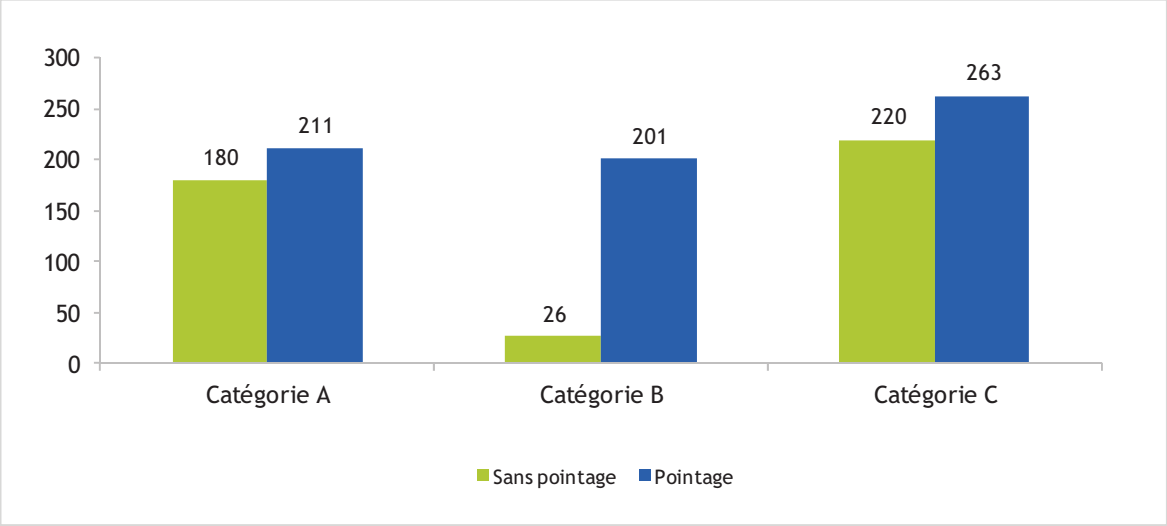

1.2.2.2 Gestion des horaires : récupérations

Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables les agent-e-s des services peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée par mois. En outre, à titre exceptionnel, des heures supplémentaires réalisées dans le cadre des nécessités du service, à la demande expresse et dûment motivée de la hiérarchie peuvent faire l'objet de récupérations horaires.

➢ Agent-e-s ayant récupéré des heures variables

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Janvier	62	91	87	240
Février	68	87	105	260
Mars	62	86	112	260
Avril	73	92	116	281
Mai	80	94	105	279
Juin	80	88	107	275
Juillet	75	85	105	265
Août	54	61	84	199
Septembre	64	67	98	229
Octobre	71	86	111	268
Novembre	63	90	102	255
Décembre	76	86	101	263
Moyenne	**69**	**84**	**103**	**256**
% par catégorie	**18,00%**	**37,00%**	**21,00%**	**23,00%**
Population	391	227	484	**1101**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Nombre d'heures récupérées (+0,5%)

	Horaires Variables (1)			H. Supplémentaires (2)		
	Femmes	Hommes	Total (1)	Femmes	Hommes	Total (2)
Catégorie A	1969,5	1259,7	3229,2	503,1	370,5	873,6
Catégorie B	3022,5	928,2	3950,7	144,3	518,7	663,0
Catégorie C	3806,5	994,5	4801,0	140,7	191,1	331,8
Apprentis, emplois d'avenir	169,2	78,0	247,2	3,4	20,0	23,4
TOTAL	**8967,7**	**3260,4**	**12228,1**	**791,5**	**1100,3**	**1891,8**

(1) dans la limite de 3 h 54 par mois.
(2) chaque heure supplémentaire récupérée est le résultat d'un calcul, pour que la compensation horaire soit équivalente à celle des heures supplémentaires payées. Exemple pour la tranche des 14 premières heures : 1 h normale = 1.25 heure récupérée, 1 h de nuit = 2.5 heures récupérées. Le nombre d'heures récupérées est donc bien supérieur au nombre d'heures réalisées.

593 agent-e-s permanent-e-s ont récupéré, en moyenne, 24 heures (la moyenne de 2014 était de 25 h pour 552 agent-e-s).

1.2.2.3 Gestion des horaires : heures écrêtées

➢ Evolution du nombre d'heures écrêtées par catégorie (en jours)

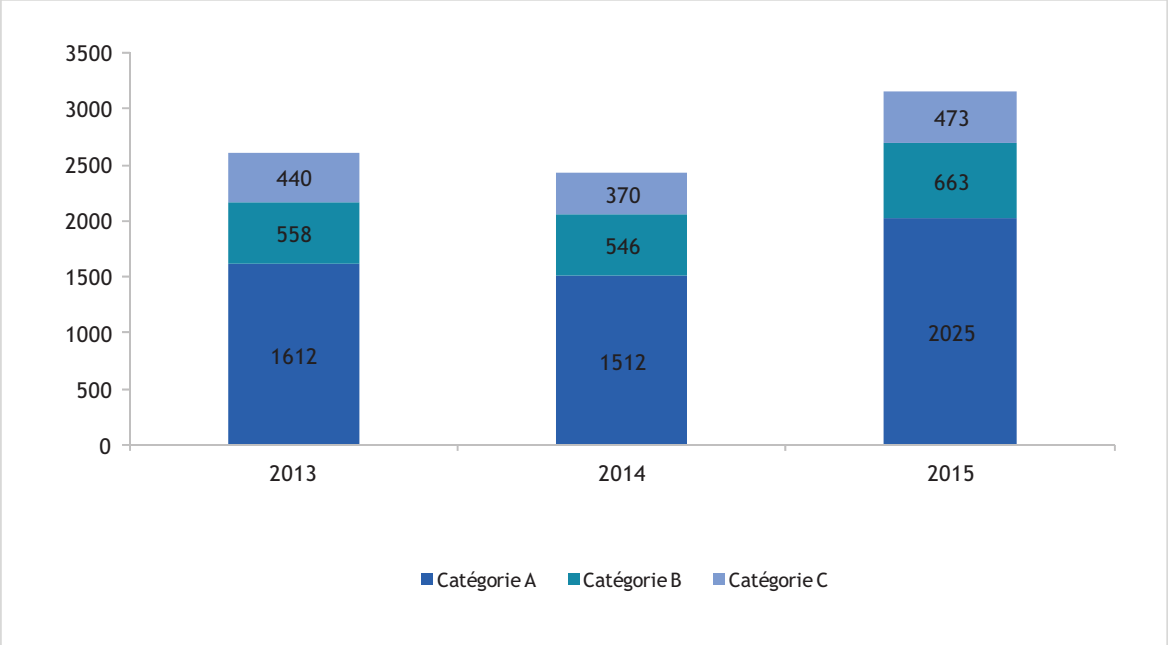

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Répartition par direction et catégorie (en jours)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Présidence CR	7	-	-	7
DGS	33	-	-	33
DIRCI	91	46	16	153
DRH	121	124	48	293
DIL	247	124	253	624
DAJCP	38	14	-	52
DFB	36	22	2	60
DSI	36	77	3	116
DAEI	117	6	-	123
DFIN	56	82	38	176
DEFTLV	152	9	23	184
DIRECO	202	52	26	280
DIMER	113	5	4	122
DIRAM	107	12	1	120
DITMO	86	-	-	86
DPAVN	85	38	46	169
DTP	13	39	1	53
DCEEB	313	12	11	336
DC	24	-	-	24
DA	46	-	-	46
CESER	102	-	2	104
TOTAL	**2025**	**662**	**474**	**3161**

Après une diminution du nombre d'heures écrêtées en 2014 (- 9 %), celui-ci augmente de nouveau en 2015 de 30 % par rapport à 2014.

1.2.2.4 Compte épargne-temps (CET)

Depuis 2005, les fonctionnaires et les agent-e-s non titulaires des services peuvent ouvrir un compte épargne - temps. Les règles de fonctionnement ont été modifiées par la Région le 1er novembre 2010 suite à l'assouplissement des dispositifs réglementaires.

L'épargne est limitée à 60 jours. Les 20 premiers jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés. Entre 21 et 60 jours épargnés, la monétisation est également possible, ainsi que la conversion en points de retraite additionnelle (RAFP).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Nombre de CET	Ouverts avant 2015		Ouverts en 2015		Comptes Épargne-Temps ouverts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A	164	134	20	11	184	145
Catégorie B	102	53	6	5	108	58
Catégorie C	144	151	22	15	166	166
TOTAL	**410**	**338**	**48**	**31**	**458**	**369**

Nombre de jours accumulés	Épargnés avant 2015			Épargnés en 2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	2022	1988	4010	693	705	1398
Catégorie B	1092	487	1579	356	245	601
Catégorie C	1572	1964	3536	392	647	1039
TOTAL	**4686**	**4439**	**9125**	**1441**	**1597**	**3038**

Nombre de jours consommés en 2015	Jours de congés			Jours rémunérés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	164	66	230	192	320	512
Catégorie B	93	40	133	106	143	249
Catégorie C	60	76	136	67	200	267
TOTAL	**317**	**182**	**499**	**365**	**663**	**1028**

En 2015, 3038 jours de CET ont été épargnés. En moyenne, les agent-e-s à temps plein ont épargné 2,9 jours contre 1,8 jours pour les agent-e-s à temps partiel. Au titre de l'année 2015, l'indemnisation a concerné 102 agent-e-s, dont 64 de catégorie A, pour un montant total de 109 750 €. En moyenne, 10,75 jours ont été indemnisés. Aucune inscription n'a été réalisée au titre de la retraite additionnelle.

1.2.2.5 Droit aux congés bonifiés

Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. L'octroi de ce congé s'accompagne d'une bonification maximale de 30 jours de congés annuels permettant aux agent-e-s concerné-e-s de se rendre dans le département ou territoire d'outre-mer dont ils sont originaires.
En 2015, 7 agent-e-s en ont bénéficié (13 en 2014, 9 en 2013, 6 en 2012).

1.2.2.6 Congés parentaux

Le congé parental est accordé de droit, à l'agent, après un congé pour maternité (ou après la naissance, pour le père), un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin d'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption. En 2015, 14 femmes ont bénéficié de ce droit, pour 2341 jours. Pour 9 d'entre elles, le congé parental a succédé au congé de maternité, pour les 5 autres, il s'agit de renouvellement.

1.2.2.7 Congés de maternité-adoption

Au cours de l'année 2015, 50 femmes ont été en congé de maternité, 39 dans les services et 11 dans les EPLE, pour 4751 jours, soit une moyenne par agente de 3 mois.
(La différence par rapport à l'année dernière s'explique, entre autre, par le fait que 17 femmes ont commencé leur congé en 2014)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.2.2.8 Congés de paternité

Le congé paternité est à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il est de 11 jours consécutifs et de 18 jours pour la naissance ou l'adoption de jumeaux ou de triplé. En 2015, 25 agents ont bénéficié du congé de paternité, 13 dans les services et 12 dans les EPLE, pour 289 jours.

1.2.2.9 Temps partiel par catégorie et quotité

En 2015, **89%** des agent-e-s à temps partiel sont des femmes. L'agent qui choisit un temps partiel est ainsi en majorité une femme occupant un emploi de catégorie C à raison d'une absence hebdomadaire d'une journée.

	Sexe	90,00%	80,00%	70,00%	60,00%	50,00%	Total
Catégorie A	Femmes	15	37	2	2	-	56
	Hommes	1	2	-	-	-	3
Catégorie B	Femmes	12	37	1	-	1	51
	Hommes	1	3	-	-	-	4
Catégorie C	Femmes	22	214	4	4	12	256
	Hommes	4	30	1	1	2	38
Sous-total	Femmes	49	288	7	6	13	363
	Hommes	6	35	1	1	2	45
TOTAL		**55**	**323**	**8**	**7**	**15**	**408**

➢ Temps de travail par catégorie

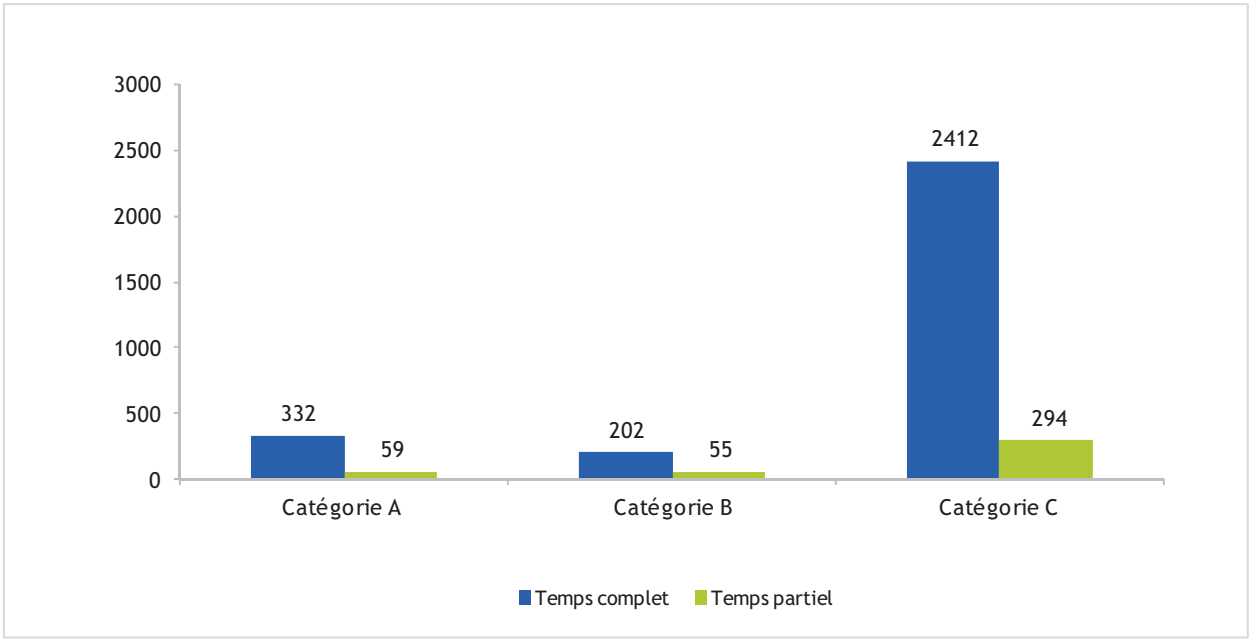

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Temps de travail par catégorie dans les services et EPLE

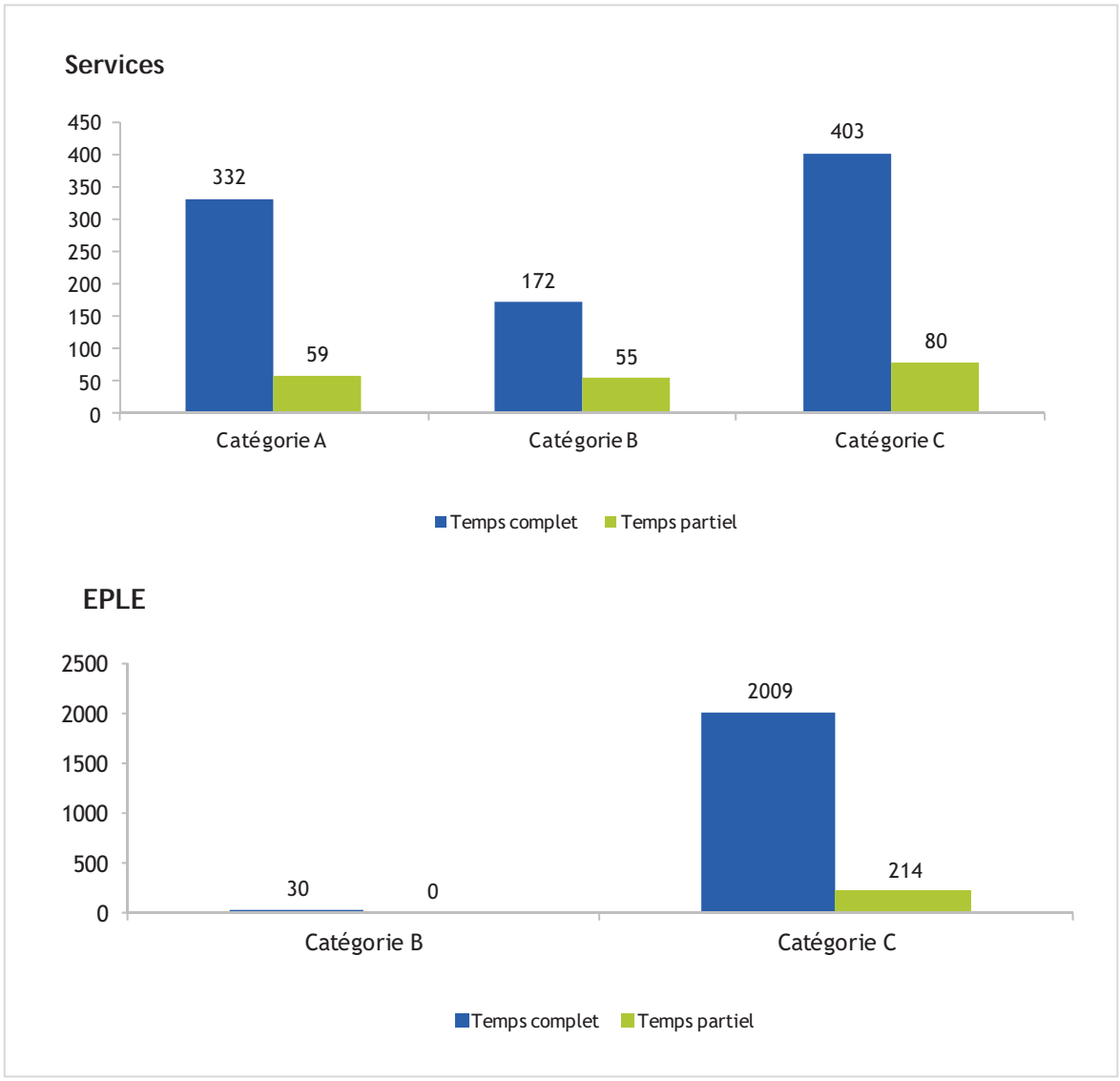

➢ Temps partiels par sexe et catégorie

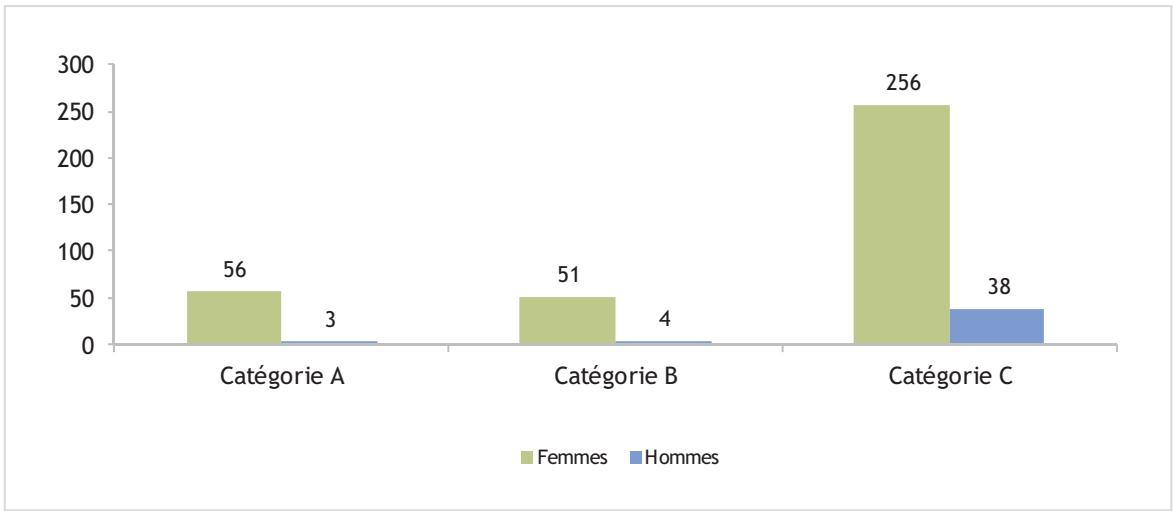

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Evolution et pourcentage d'agents à temps partiels de 2013 à 2015

2013	12%
2014	12%
2015	12%

➢ Répartition par type de temps partiels

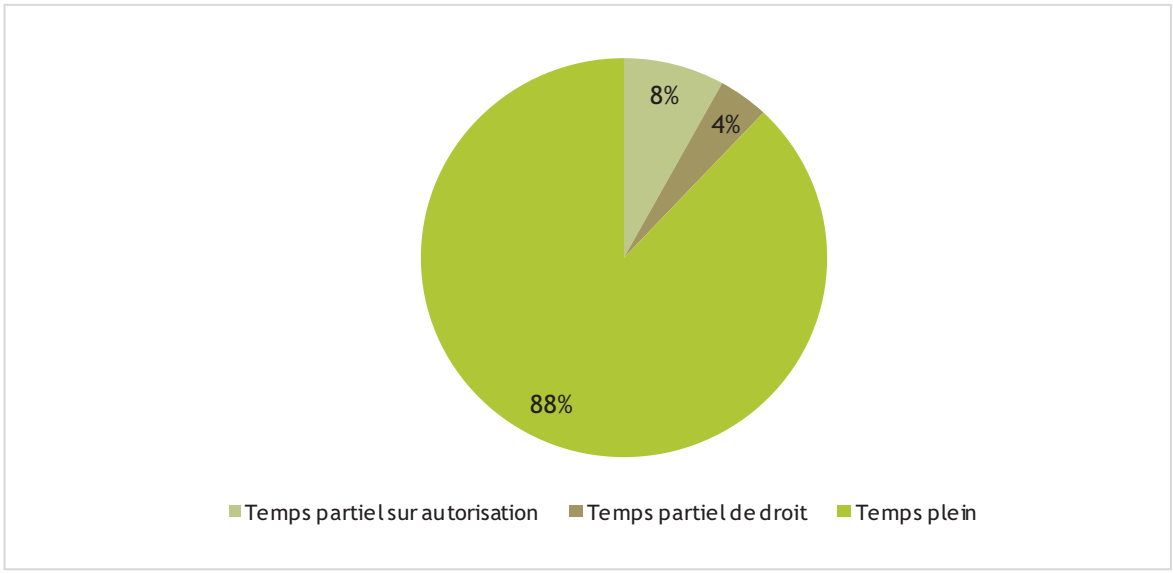

➢ Répartition par type de temps de travail et par sexe

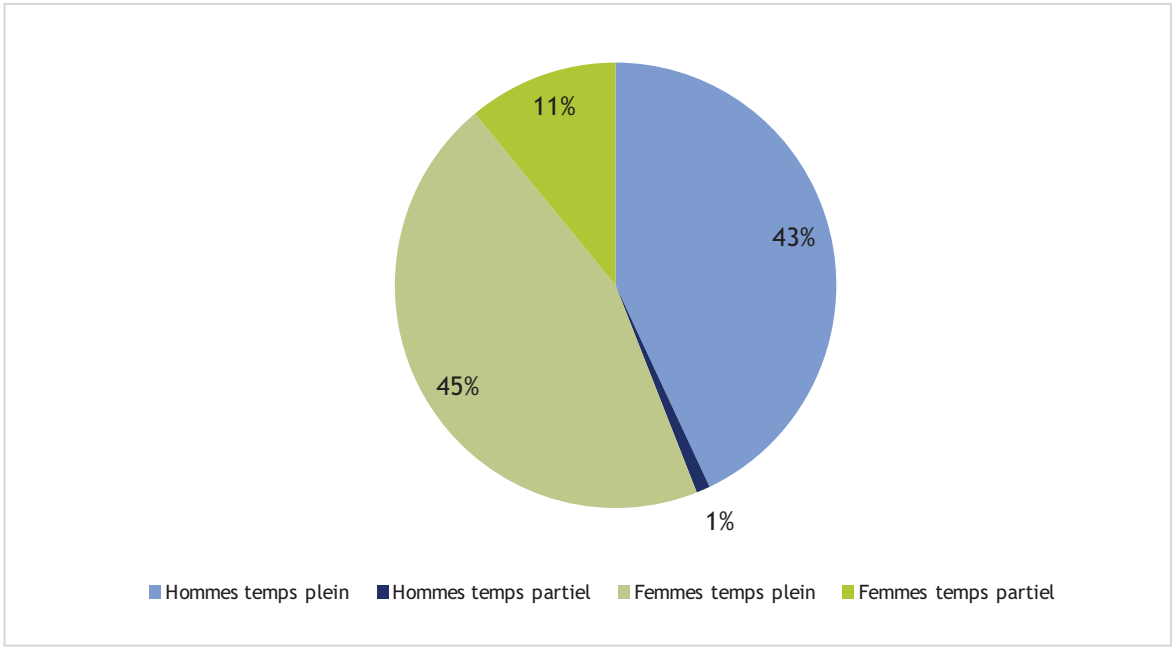

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.2.3 Pyramides des âges des agents permanents

➢ Dans les services par sexe

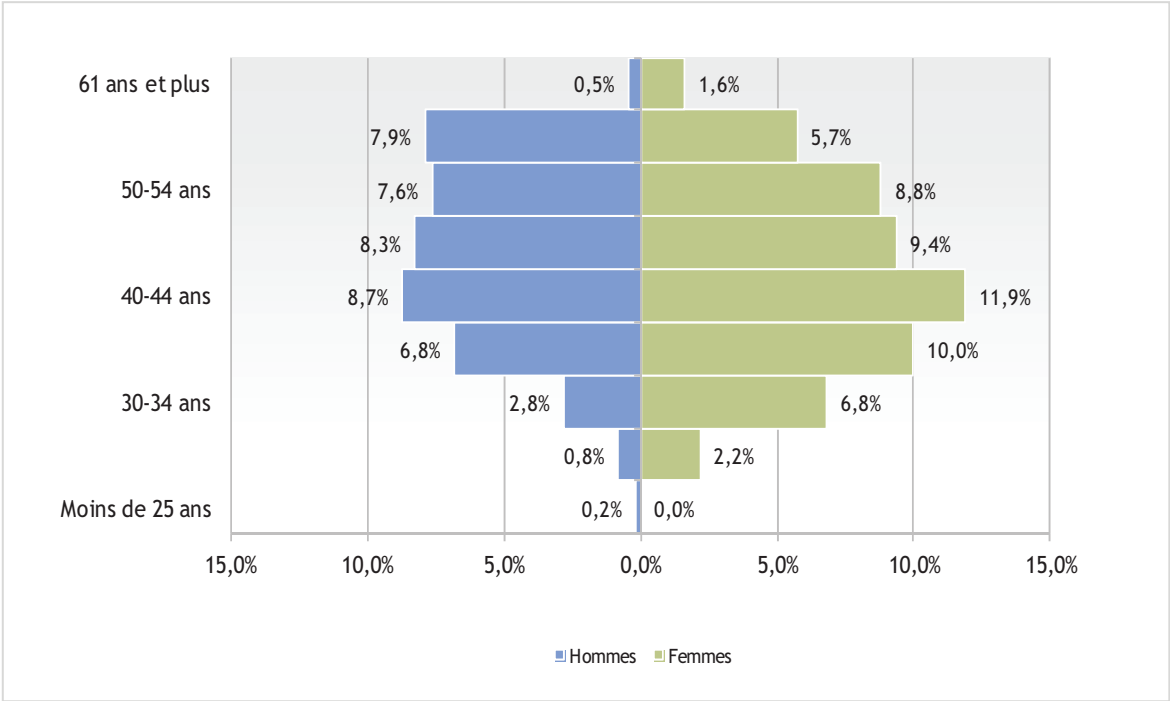

➢ Dans les EPLE par sexe

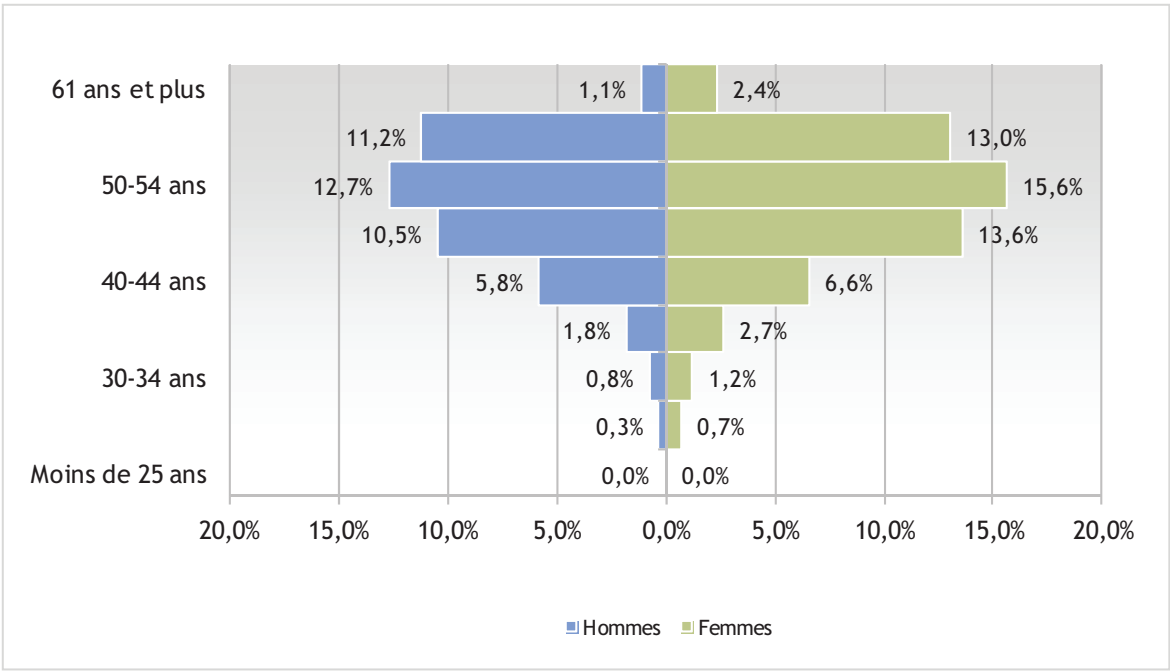

Les pyramides des âges confirment le vieillissement continu des effectifs, plus particulièrement dans les EPLE.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Âge moyen et âge médian par statut et évolution de l'âge moyen

Statut		Âge moyen	Âge médian
Titulaires		48,3	49
	Femmes	47,9	49
	Hommes	48,7	50
Non titulaires		47	48
	Femmes	46,4	48
	Hommes	47,7	48
TOTAL		**48,2**	**49**
	Femmes	47,9	49
	Hommes	48,7	50

En 2015, **la moyenne d'âge** est de **48 ans et 2 mois**. Les agents non titulaires sont globalement un peu plus jeunes que les titulaires, leur moyenne d'âge est de 47 ans contre 48 ans et 3 mois.

Dans les services, les femmes (44 ans) sont plus jeunes que les hommes (46 ans). Dans les lycées, la moyenne d'âge est sensiblement la même pour les hommes (50 ans) et les femmes (49 ans et 10 mois).

L'âge médian augmente d'un an par rapport à 2014. Il est de 44 ans pour les agent-e-s du siège et de 51 ans pour les agents-es des lycées.
L'âge moyen subit une augmentation de 4 mois par an depuis 2013.

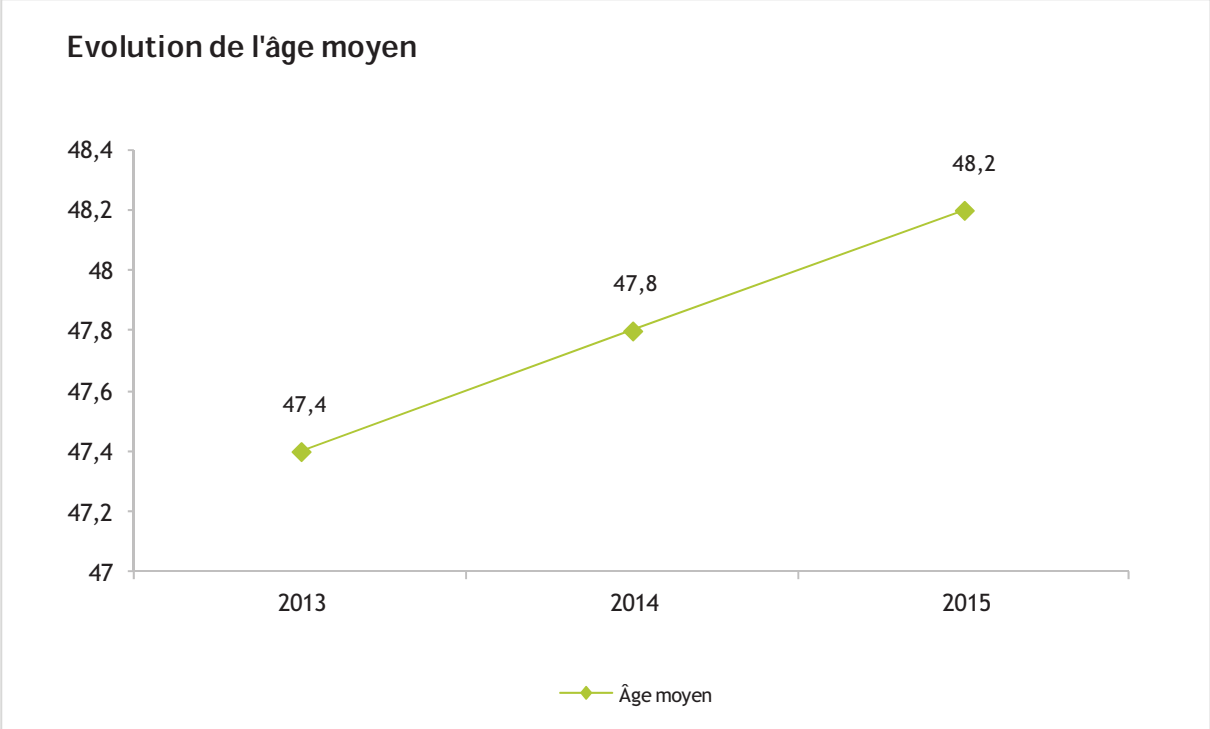

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.2.4 Mouvements de personnel

Ces tableaux indiquent l'ensemble des mouvements externes des personnels permanents à l'exclusion des collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes d'élus, personnels temporaires et apprentis.

- Départs par motif : 135

Les départs en retraite représentent 62% des départs (56% en 2014, 59 % en 2013). Ils correspondent à 2.36 % des effectifs des services (1,89% en 2014) et 2,57% de ceux des EPLE (2,56% en 2014).

	Femmes	Hommes	Total
Décès	1	4	5
Démission, Radiation, Licenciement …	1	4	5
Départ en congé parental	7	-	7
Départ en disponibilité	9	10	19
Départ en détachement	5	-	5
Réintégration administration d'origine	2	2	4
Mutation	4	2	6
Retraite	39	45	84
TOTAL	**68**	**67**	**135**

- Arrivées par motif : 153

Les fonctionnaires représentent 86% des arrivées, les contractuels représentent 5% des arrivées. Quant aux agent-e-s recruté-e-s au titre d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ils représentent 7% des arrivées.

	Femmes	Hommes	Total
Recrutement direct	50	22	72
Concours	7	6	13
Nomination sur emploi réservé	0	2	2
Mutation	11	9	20
Recrutement de travailleurs handicapés	7	3	10
Détachement FPE, FPH, autres collectivités …	6	10	16
Non titulaires	4	4	8
Réintégration suite congé parental	1	0	1
Réintégration suite disponibilité	3	5	8
Droit d'option	0	3	3
TOTAL	**89**	**64**	**153**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- Evolution du taux de départs

	2013	2014	2015
Femmes	1,57%	1,71%	2,03%
Hommes	1,90%	2,40%	2,00%
TOTAL	**3,47%**	**4,11%**	**4,03%**

- Evolution du taux d'arrivées

	2013	2014	2015
Femmes	2,79%	1,35%	2,65%
Hommes	2,10%	1,59%	1,91%
TOTAL	**4,95%**	**2,94%**	**4,56%**

- Mobilité interne dans les services

	Mutations internes
2013	54,00%
2014	54,00%
2015	60,00%

- Mobilité interne dans les EPLE

	Mutations internes
2013	51,00%
2014	43,00%
2015	45,00%

Le pourcentage de mobilité interne dans les services augmente de 6 % et de 2 % dans les EPLE. 58 agents-es temporaires en 2014, non comptabilisés dans ce pourcentage, ont été intégrés en 2015, dans les EPLE sur des postes du Service Général et sur certains postes à spécialité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.3 Effectif non recensé au 1.2

1.3.1 Analyse de l'effectif

➢ L'effectif non recensé au 1.2 au 31 décembre 2015

	Effectif
Agent-es non titulaires en contrat à durée déterminée assurant le remplacement d'agent-es indisponibles	175
Agent-es non titulaires en contrat à durée déterminée en raison de la vacance temporaire d'emploi	215
Agent-es non titulaires en contrat à durée déterminée recrutés pour un faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	23
Vacataires	9
Apprentis	40
Emplois d'avenir	23
Services civiques	2
Collaborateurs de Cabinet	9
Collaborateurs des groupes politiques	3
TOTAL	**499**

1.3.2 Les personnels temporaires

➢ Remplacements dans les services

Afin de ne pas précariser des agent-e-s non titulaires sur des missions renouvelées indéfiniment, la durée des engagements a été encadrée.

- La durée des remplacements est limitée à 12 mois. Au-delà de 12 mois, une autre personne assure le remplacement. Des dérogations sont possibles pour des cas spécifiques, jusqu'à 24 mois, notamment pour les remplacements d'absences longues ne pouvant faire appel à l'équipe de remplacement. Une équipe pluri-volante de six adjoints administratifs titulaires a été constituée début 2006 pour faire face aux remplacements de longue durée (congé parental, longue maladie, maladie de longue durée, complément de temps partiel).

- Une mission de renfort est limitée à 12 mois.

En outre, tous les deux ans, les agents-es temporaires peuvent participer à une campagne de sélection afin de se positionner pour un recrutement en catégorie C sans concours sur des postes vacants ou une entrée dans l'équipe pluri-volante.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Au 31 décembre 2015, la Région employait 59 personnes en contrat temporaire à durée déterminée :

Motif du remplacement	Femmes	Hommes	Total
Congé-Parental	-	2	2
Congé de Formation	2	-	2
Compensation de temps partiel	2	-	2
Maternité	6	-	6
Maladie	8	2	10
Disponibilité	1	-	1
Vacance d'emploi	16	5	21
Besoins exceptionnels - Renforts	8	7	15
TOTAL	**43**	**16**	**59**

Au cours de l'année 2015, 119 agent-e-s non-titulaires ont réalisé 121 missions de remplacement (en 2014 : 131 missions), durée moyenne des missions : 5 mois.

Les remplacements exprimés en jours sont en baisse de 11 %.

	Nombre de jours	Evolution année n/année n-1
2013	19075	+3,00%
2014	20262	+6,00%
2015	**17943**	**-11,00%**

➢ Remplacements des personnels des services par motifs

En 2015, les motifs de recours aux **agent-e-s temporaires** (hors saisonniers des voies navigables) ont été dans l'ordre : remplacement de personnel indisponible (8180 jours), vacance d'emplois (4797 jours), renfort (4501 jours) et besoin saisonnier (465 jours), pour un coût total de **1 651 160 euros** (1 990 699 euros en 2014).

- **127 saisonniers** ont assuré la continuité du service des écluses sur les canaux bretons durant la saison 2015 avec la réalisation de 60 401 heures (67 071 en 2014) pour un coût de **895 714** euros (1 024 544 en 2014).

- **63 vacataires** ont été rétribués - Coût : **71 990** euros, en baisse par rapport à 2014 -34%)
  9 en charge des formations à l'Europe - coût 31 275 euros
  41 au titre des comités de lecture relevant de l'action culturelle - coût : 19 133 euros
  8 au titre de la communication et l'évènementiel - coût : 7 939 euros.
  5 à titres divers – coût : 13 642 euros.

Au total, la masse salariale du personnel temporaire est en diminution de 16,1 % :
2 618 864 euros en 2015 (3 122 104 euros en 2014).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- Remplacements des personnels des établissements d'enseignement

Au cours de l'année 2015, 725 agent-e-s non titulaires (en 2014 : 643) ont effectué des remplacements dans les établissements d'enseignement.

74% (Nombre d'agents) d'entre eux, ont assuré le remplacement de personnel indisponibles*, les autres ont pourvu momentanément les postes vacants dans l'attente d'un recrutement.

La durée moyenne d'emploi par agent a été de 4 mois sur l'année.

	ETP Mensuel payé **		En Personnes physiques***
	Femmes	Hommes	
Janvier	286,45	137,28	484
Février	291,65	131,01	495
Mars	310,13	135,71	500
Avril	301,32	132,63	515
Mai	314,05	135,86	493
Juin	341,01	139,94	536
Juillet	129,45	57,6	487
Août	0,5	0,5	2
septembre	252,36	122,1	419
Octobre	271,46	127,77	454
Novembre	277,63	133,88	463
Décembre	304,64	142,44	517
TOTAL	**3080,65**	**1396,72**	

* remplacement d'agent-e-s indisponibles pour raisons de santé, maternité, temps partiel, …
** Equivalent temps plein payé = Nb d'heures rémunérées du mois / 151.67
***Personnes physiques rémunérées au moins 1 jour dans le mois

La masse salariale des agents-e-s non titulaires remplaçants affectés dans les EPLE représente un montant de 11 503 638 euros contre 10 765 787 euros en 2014.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.3.3 Les apprentis et les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2015, la Région employait 40 apprenti-e-s et 23 emplois d'avenir. Au cours de l'année 2015, 60 apprentis ont été accueillis pour une masse salariale de 460 94 euros.

- Les apprentis

Direction	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Nombre
DIL	Apprenti-e CAP Installateur sanitaire	-	1	1
	Apprenti-e CAP Installateur thermique	-	1	1
	Apprenti-e BAC PRO Aménagement et finition du bâtiment	-	1	1
	Apprenti-e BTS Fluides Energies Domotique	-	1	1
	Apprenti-e BTS Fluides énergies environnement option génie frigoriste	-	1	1
	Apprenti-e Licence pro maintenance et réhabilitation des batiments	1	-	1
DSI	Apprenti-e Bac Pro "Systèmes Electroniques Numériques "	2	-	2
	Apprenti-e Bac Pro "Systèmes Electroniques Numériques option Télécoms Réseaux "	-	1	1
	Apprenti-e BTS services informatiques	-	2	2
	Apprenti-e Ingénieur des techniques de l'industrie, réseaux et télécom	-	1	1
DEFTLV	Apprenti-e BTS Assistant-e de Manager	1	-	1
DIRAM	Apprenti-e BTS Assistant-e de Manager	1	-	1
	Apprenti-e Ingénieur géomatique et informatique	-	1	1
DTP	Apprenti-e BTM Photographe	1	-	1
EPLE	Apprenti-e CAP Cuisine	9	8	17
	Apprenti-e CAP Hygiène et propreté des locaux	2	2	4
	Apprenti-e CAP Maintenance et hygiène des locaux	1	2	3
TOTAL		**18**	**22**	**40**

- Répartition des apprenti-e-s par niveau

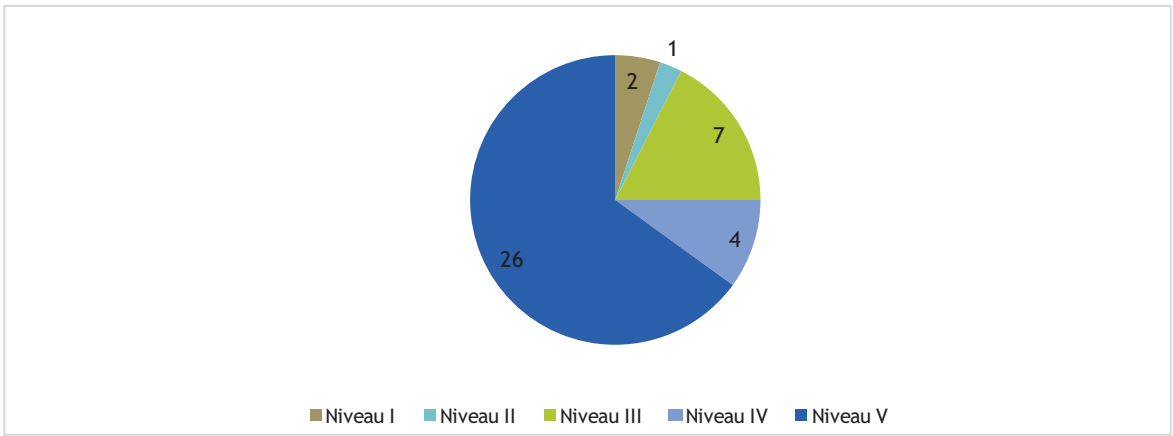

***Diplômes préparés** : **niveau V** = CAP…, **niveau IV** = bac professionnel… ; **niveau III** = DUT, BTS, BTM…, **niveau II** : Licence.., **niveau I** : Master, ingénieur ….*

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Répartition des apprenti-e-s par sexe

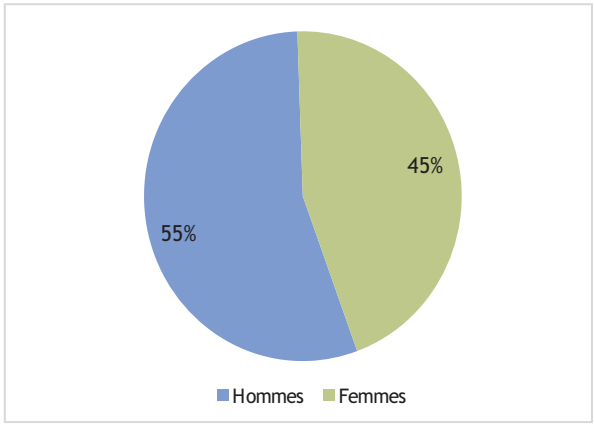

➢ Répartition des apprenti-e-s par direction

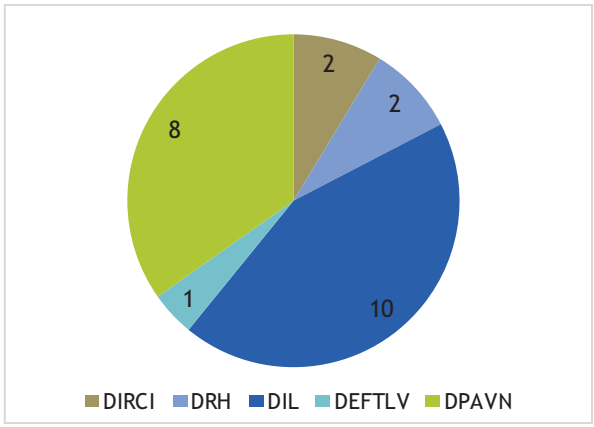

➢ Les emplois d'avenir

Au cours de l'année 2015, 28 emplois d'avenir ont été accueillis pour une masse salariale de 455 878 euros. Ce dispositif est pris en charge par l'Etat à raison de 75% du salaire brut. Le coût résiduel pour la collectivité est de 113 969 euros.

➢ Répartition des emplois d'avenir par sexe

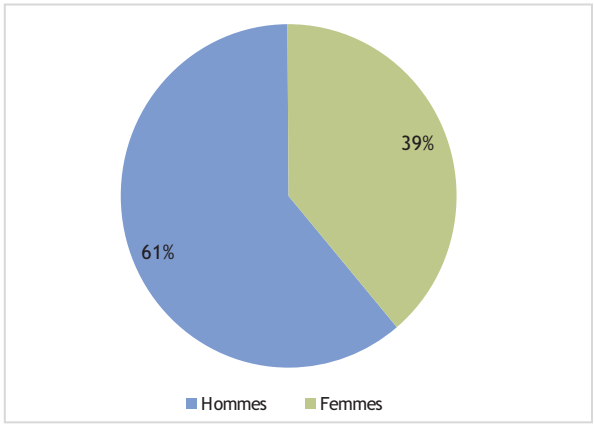

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.3.4 Les collaborateurs des groupes politiques

Les collaborateurs de groupes politiques sont rémunérés sur des crédits dédiés, votés à cet effet par le Conseil régional. Ils sont librement recrutés par les groupes par la voie contractuelle.

Au 31 décembre 2015, les groupes politiques comptent 3 collaborateurs, 2 femmes et 1 homme. Le nombre est en baisse en comparaison avec le 31 décembre 2014. Cela s'explique par la mise en place de la nouvelle assemblée, les recrutements étant en cours au moment de l'établissement du bilan social fin décembre 2015.

1.4 Les stagiaires

Au cours de l'année 2015, la Région a accueilli 108 stagiaires :

- 106 stagiaires issus d'écoles, d'universités ou d'établissements professionnels
- 2 fonctionnaires en stage de formation initiale

Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, le stagiaire est gratifié. Ainsi, en 2015, 37 stagiaires « écoles » (34 %) ont perçu une gratification mensuelle. La durée moyenne des stages ayant donné lieu à indemnisation a été de 4.5 mois.

Coût moyen par stagiaire : 1637,54 euros (1763,18 euros en 2014).
Répartition des stagiaires par direction :

2 fonctionnaires stagiaires ont été accueillis (1 en 2013) :

- 2 catégorie A

Direction	Stagiaires fonction publique	Stagiaires "écoles"	Dont stagiaires gratifiés	Gratifications (en euros)
EXEC	-	1	-	-
CESER	-	5	3	6974,1
DAEI	-	1	1	554,4
DAJCP	-	4	3	1085,7
DC	-	1	-	-
DCEEB	-	4	3	5151,3
DEFTLV	-	1	1	1461.60
DFB	-	2	-	-
DFIN	-	1	1	2541, 00
DGS	1	1	2	1602,3
DIL	-	28	4	3903.00
DITMO	-	2	2	4800,6
DIRAM	-	1	1	2471,7
DIRCI	-	13	5	12337,5
DIRECO	-	3	3	5959,8
DPAVN	-	16	-	-
DRH	1	4	-	-
DSI	-	10	2	3992,1
DTP	-	8	6	9214,8
TOTAL	**2**	**106**	**37**	**60589.10**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Répartition des stagiaires par sexe

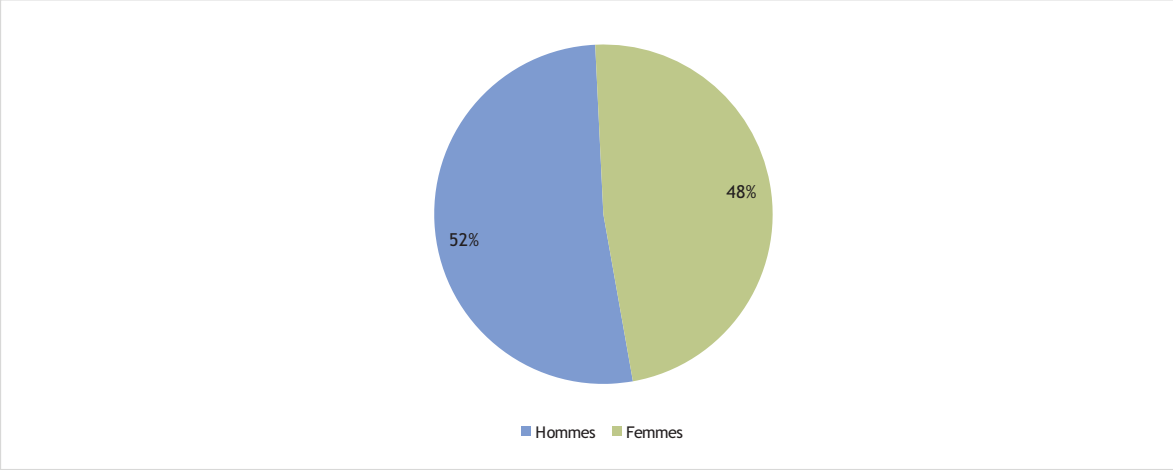

48 % des stagiaires accueillis dans les services de la Région Bretagne en 2015 sont des femmes.

➢ Répartition des stagiaires par niveau d'études

29 % des stagiaires « école » préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, niveau Bac +4 :

Niveau d'études	Femmes	Hommes
Inférieur au BAC	5	17
Bac	7	8
BAC+2 : BTS, DUT…	4	5
BAC +3	10	3
Supérieur à BAC+4	19	11
Autres	5	12
TOTAL	**50**	**56**

➢ Évolution du nombre de stagiaires entre 2013 et 2015

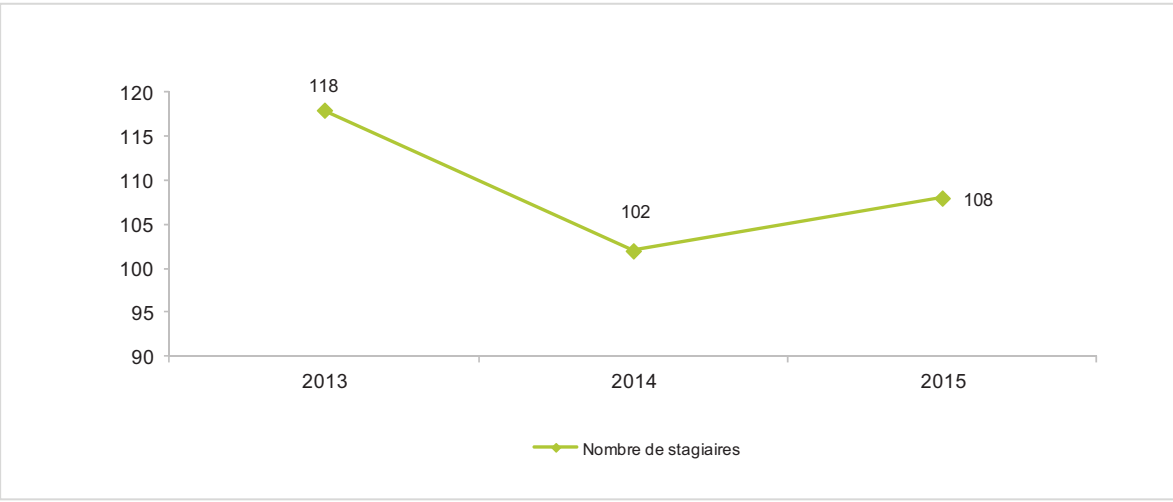

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2. RÉMUNÉRATION

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.1 Dépenses de personnel

Frais de personnel	146 280 472 euros
Dépenses réelles de fonctionnement	748 025 374 euros
Dépenses réelles totales	1 422 564 628 euros

➢ Evolution en % de ces éléments

	2013	2014	2015
Par rapport aux dépenses de fonctionnement	18.8	19.4	19.6
Par rapport aux dépenses réelles totales	10.2	10.3	10.3

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des dépenses de personnel de 2013 à 2015 figurant au compte 012, masse salariale et autres charges de personnel. La part des dépenses rapportée aux dépenses totales a diminué depuis 2010 et est aujourd'hui stabilisée à 10,3 % par rapport aux dépenses réelles totales.

Sont comprises dans la masse salariale les rémunérations du personnel permanent, non permanent, des apprentis et emplois d'avenirs, les charges et contributions patronales, les cotisations au CNFPT et la taxe transport. S'y ajoutent les autres charges : l'action sociale, les frais médicaux. La rémunération des personnels des groupes politiques ne figure pas au compte 012.

➢ Evolution des dépenses de personnel

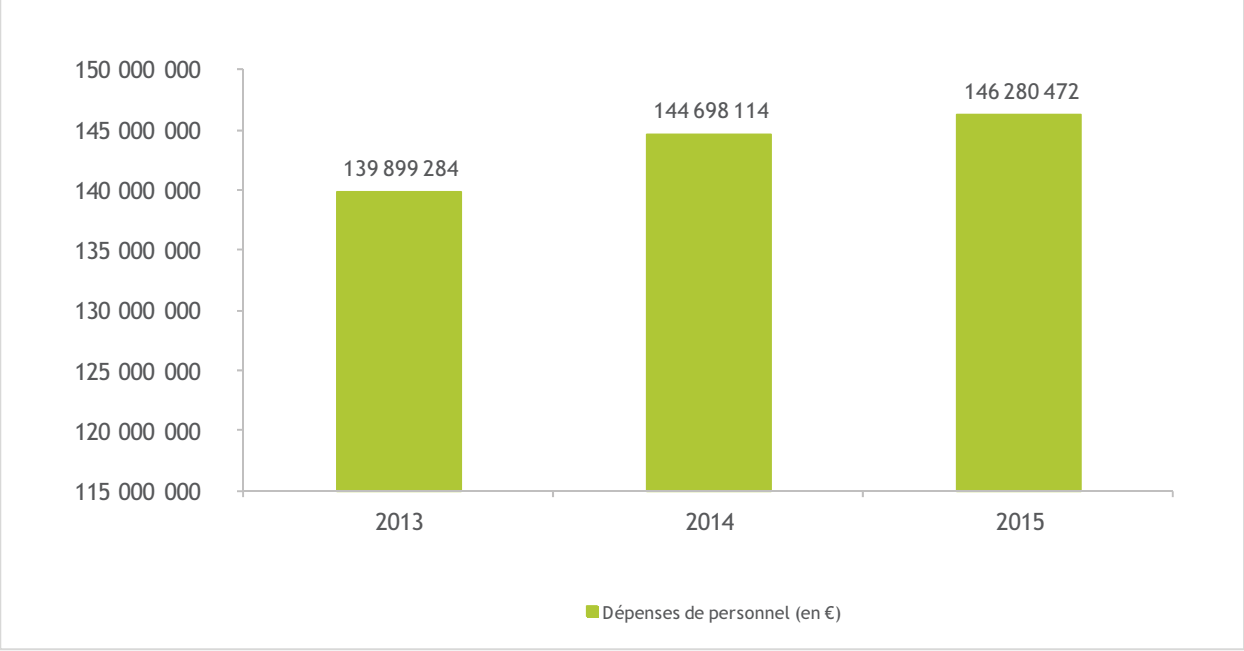

La masse salariale 2015 (rémunération des groupes politiques comprise) est de 143,7 millions d'euros (141,8 en 2014). Son évolution est de 1,3% et inclut l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), ainsi que le relèvement du taux des charges de retraite des fonctionnaires (+0,1%).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- Personnel technique des établissements d'enseignement

2595,5 ETPA ont été rémunérés en 2015 (2589.2 ETPA en 2014), soit une hausse de 0,2%.

- Masse salariale 2015 : 87 millions d'euros.

- Personnel de l'administration régionale y compris les personnels de l'inventaire, des ports et des voies navigables

1213,1 ETPA ont été rémunérés en 2015 (1227,3 ETPA en 2014), soit -1,2%, dont 19 pour l'inventaire, 45,5 pour les ports et 198,9 pour les voies navigables.

- Masse salariale 2015 : 56,7 millions d'euros, dont 1,2 million pour l'inventaire, 2,1 millions pour les ports et 7,6 millions pour les voies navigables

Equivalent temps plein annuel (ETPA) :
1 agent-e à 100% présent toute l'année représente 1etpa, un agent-e à 80% : 0.8
1 agent-e à 100% arrivant le 16 février représente 0.875 etpa, un agent-e à 80% : 0.7etpa

2.2 Rémunérations

- La valeur annuelle du point 100 reste fixée à 5556.35 euros (effet : 1er juillet 2010).

2.2.1 Rémunérations brutes mensuelles du personnel permanent

L'étude des rémunérations brutes est réalisée sur la base du salaire brut fiscal incluant le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les avantages en nature. Le salaire brut s'entend avant déduction des cotisations salariales.

- Répartition des rémunérations brutes mensuelles par sexe

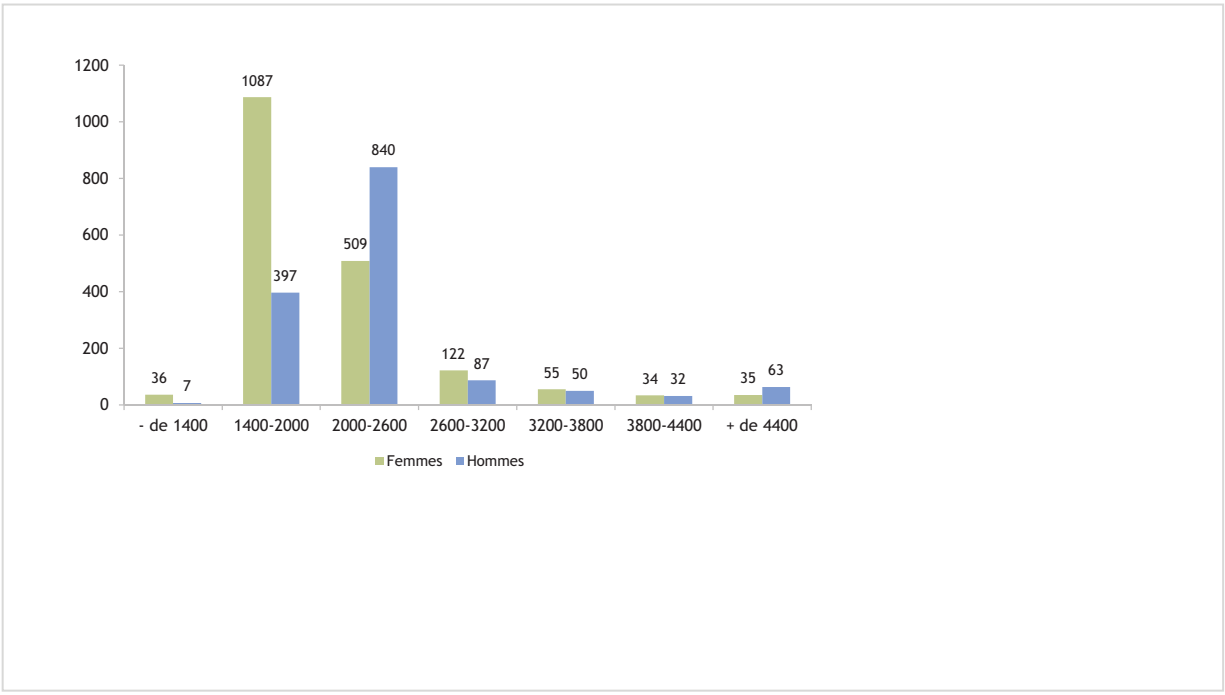

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

41% des agent-e-s ont un salaire brut compris entre 1700 et 2000 euros.
30% des agent-e-s ont un salaire brut compris entre 2000 et 2300 euros.

Le salaire brut moyen est de 2234 euros en 2015 (+1,5%) :

- 2126 euros pour les femmes (2100 en 2014)
- 2376 euros pour les hommes (2331 en 2014)

2.2.2 Rémunérations nettes mensuelles du personnel permanent

Le salaire net est le salaire brut (voir 2.2.1) diminué des cotisations salariales de retraite et de sécurité sociale ainsi que des différentes contributions (CSG, CRDS, et le cas échéant, contribution de solidarité).

➢ Répartition des rémunérations nettes mensuelles par sexe

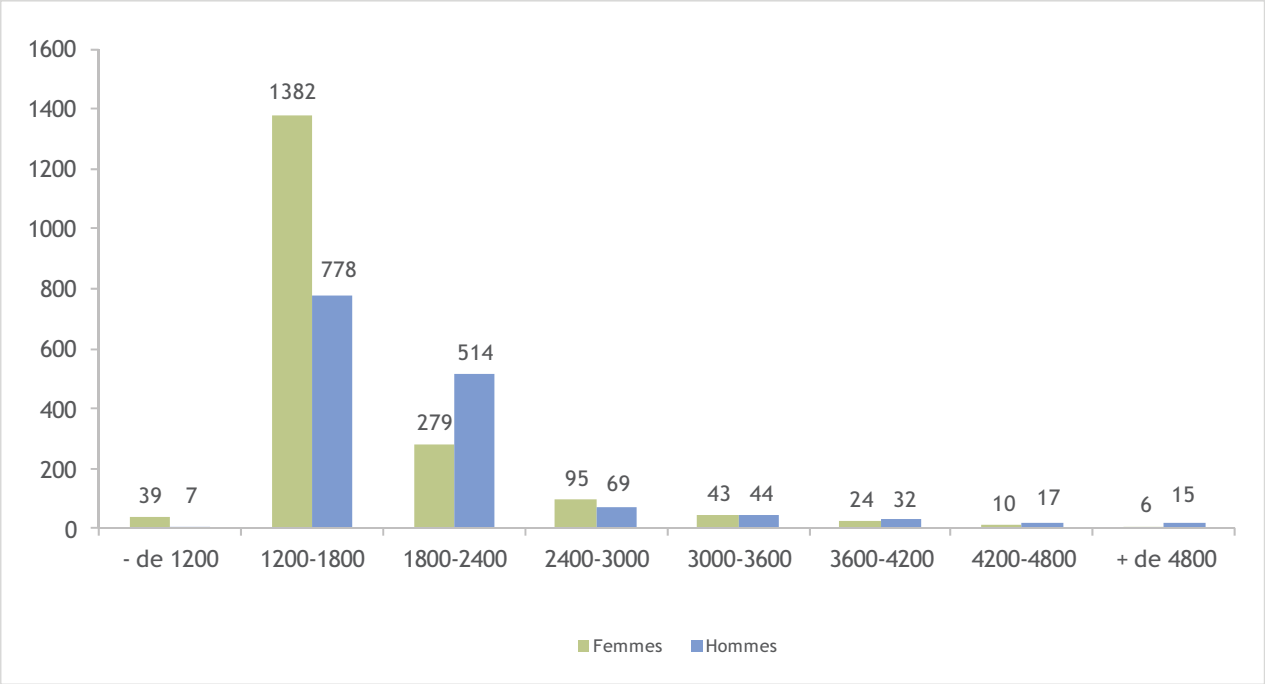

Le salaire net moyen mensuel est de 1862 euros en 2015 (+1 %) :

- 1771 euros pour les femmes (1758 euros en 2014)

- 1977 euros pour les hommes (1949 euros en 2014)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2.3 Evolution par statut du salaire net médian

Le graphique représente l'évolution des salaires nets médians des personnels permanents titulaires et non titulaires recrutés sur des emplois permanents.

➢ Evolution du salaire net médian par statut

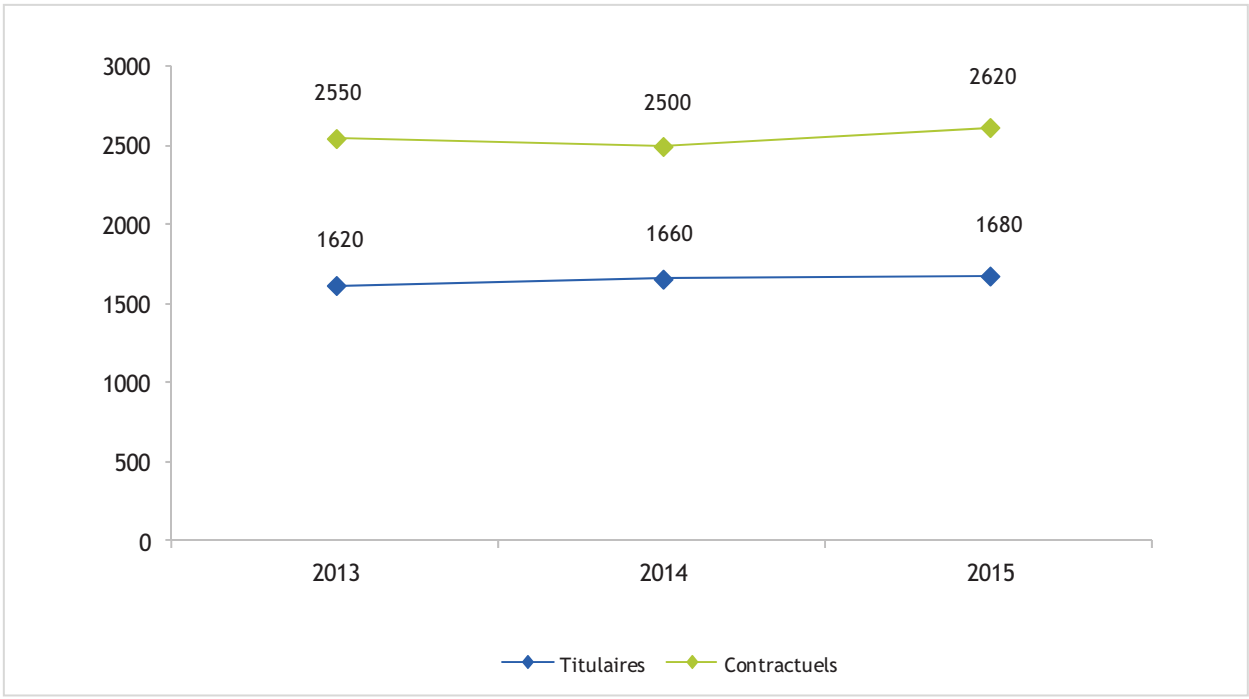

➢ Salaire net médian par catégorie et par statut

	Titulaires	Non titulaires
Catégorie A	2940	3270
Catégorie B	2000	1615
Catégorie C	1630	1500

Le salaire médian des contractuels est en hausse (4,8 %).

Le salaire net médian 2015 des agents contractuels sur emplois permanents est principalement basé sur celui des agents de catégorie A car ils représentent toujours la plus grande partie de cet effectif et leur rémunération est plus élevée.

Le salaire net médian des agents titulaires sur emplois permanents continue d'évoluer de manière régulière, sa variation étant liée aux mesures réglementaires ainsi qu'à l'évolution du GVT.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2.4 Représentation graphique des rémunérations nettes

Les salaires représentés sont la moyenne mensuelle de l'année 2015 par agent permanent. Le tableau indique la répartition des salaires nets mensuels autour de la médiane.

Les salaires sont triés du plus petit au plus grand. La médiane donne le salaire du milieu de liste. En dessous du quartile Q1 se trouvent 25% de salaires les plus bas et au dessus du quartile Q3 se trouvent 25% de salaires les plus hauts. Le décile D1 est le salaire en deçà duquel se trouvent 10 % des salaires les plus bas et le décile D9 est le salaire au delà duquel se trouvent 10% des salaires les plus hauts.

Intervalles (% agent-es)	Ensemble du personnel	Hommes	Femmes	Titulaires	Non titulaires
D1 (10%)	1510	1560	1460	1510	1546
Q1 (25%)	1560	1650	1530	1560	2105
Médiane (50%)	1690	1780	1610	1690	3080
Q3 (75%)	1890	1970	1790	1880	3815
D9 (90%)	2464	2660	2363	2358	4720
Moyenne	1870	1987	1777	1844	3127
Ecart type	630	719	532	580	1336

En 2015, le salaire net minimum d'un fonctionnaire exerçant à temps plein est de 1500 euros. Le minimum 750 euros représenté ci-dessous est lié soit au demi-traitement, soit au temps partiel. En 2015, le salaire net moyen a augmenté de 28 euros (1,5%) et la médiane de 30 euros (1.8%).

- Distribution des rémunérations nettes sur l'ensemble des salariés

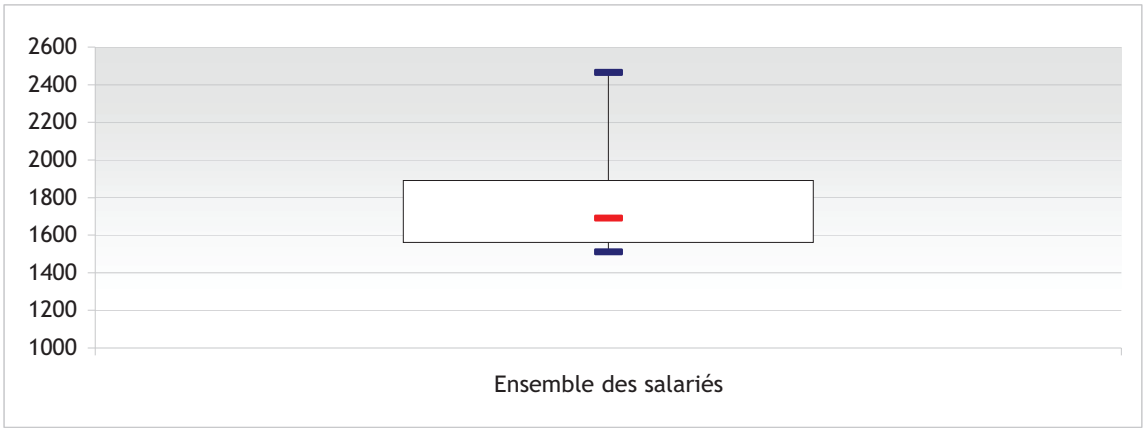

50% des salaires sont compris entre 1560 et 1890 euros, contre 1540 et 1860 euros en 2014.

10% des agent-e-s ont un salaire net inférieur à 1510 euros (D1) et 10% ont un salaire supérieur à 2464 euros (D9).

Sur les graphiques, la médiane est en rouge. Les quartiles constituent les cotés de la boite bleue, celle-ci contient 50% des salaires autour de la médiane. Les déciles D1 et D9 sont les traits verticaux visibles aux extrémités de la droite. Les points bleus représentent les valeurs minimale et maximale.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Distribution des rémunérations nettes par sexe

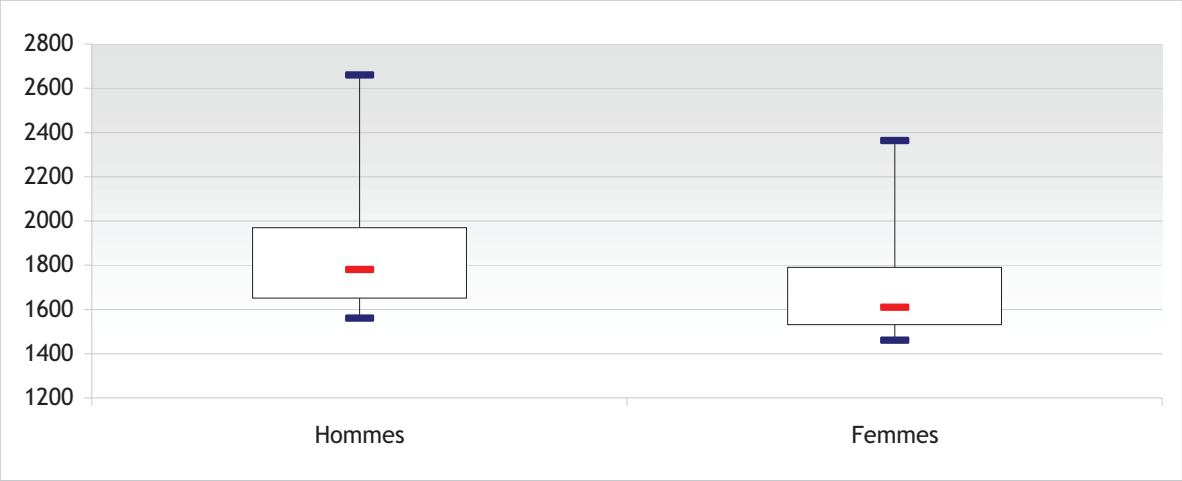

2.2.5 Distribution des rémunérations nettes mensuelles par catégorie et par sexe

➢ Catégorie A : 174 hommes et 217 femmes

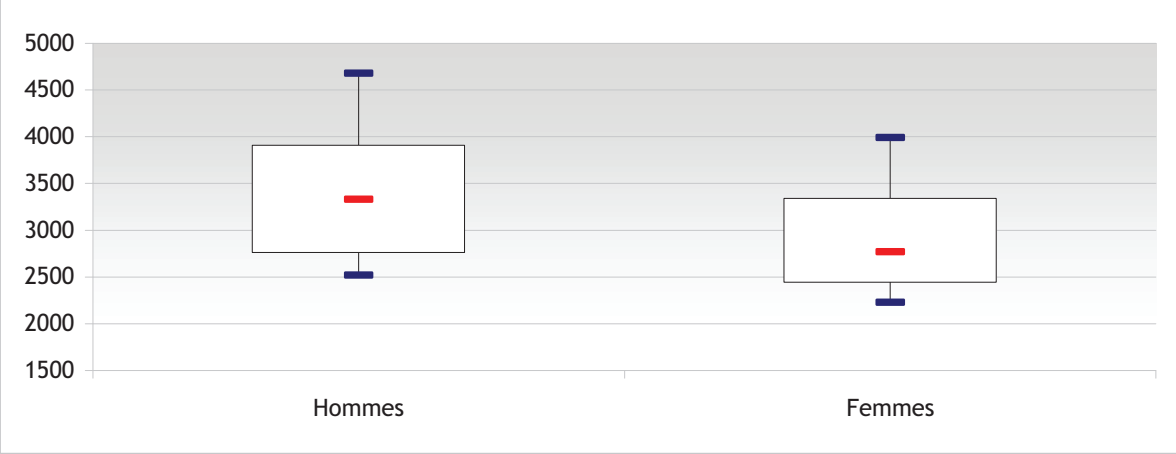

Sur l'ensemble de la catégorie A, tous statuts confondus, le salaire médian est de 19% plus élevé pour les hommes.

Médiane pour les hommes de catégorie A : **3 300€**

Médiane pour les femmes de catégorie A : **2 770€**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Catégorie B : 93 hommes et 164 femmes

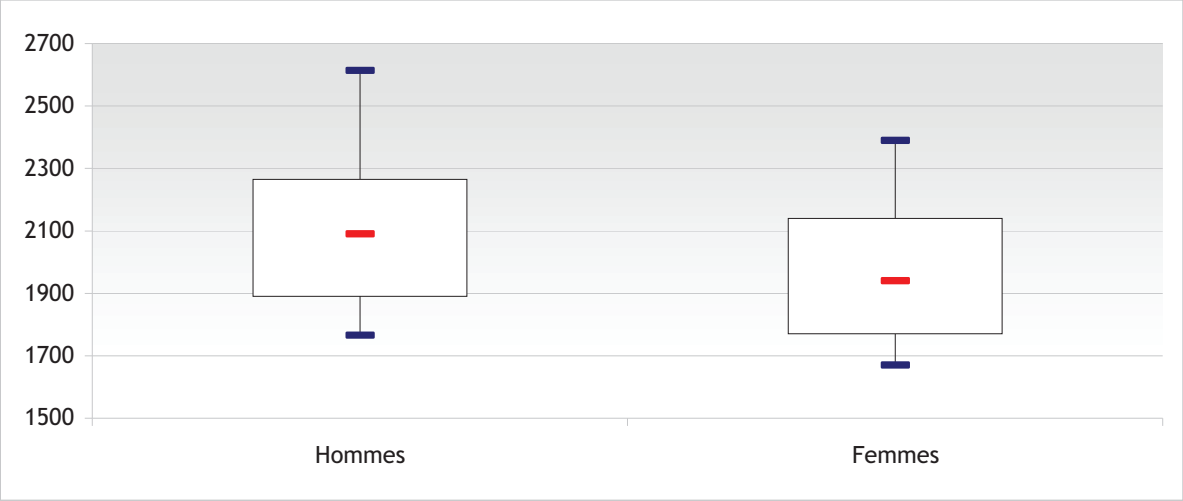

En catégorie B, le salaire médian des hommes est de 7.7% plus élevé que celui des femmes.

Médiane des hommes de catégorie B : **2 090€**

Médiane des femmes de catégorie B : **1 940€**

➢ Catégorie C : 1 209 hommes et 1 497 femmes

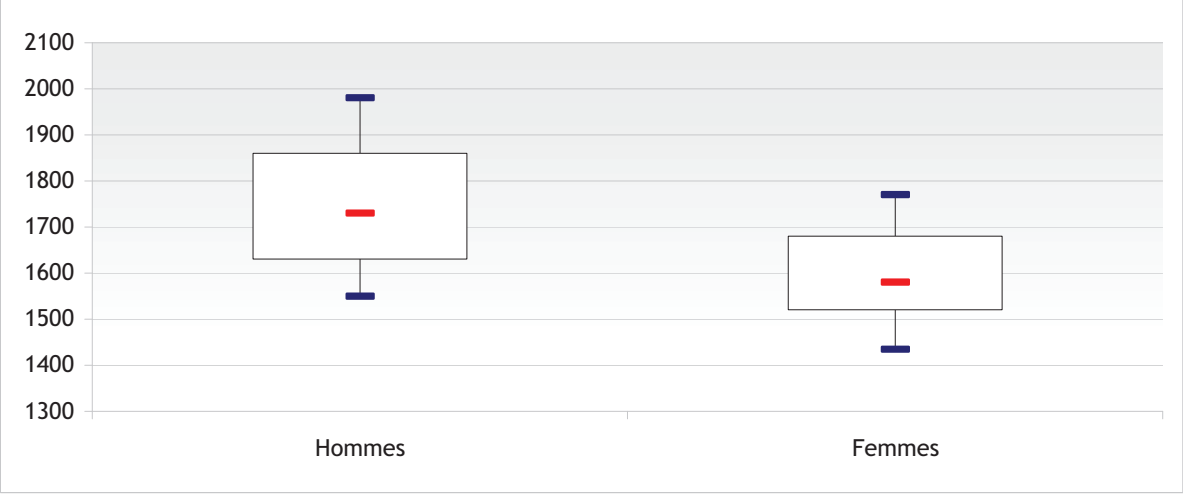

En catégorie C, le salaire médian des hommes est de 9.5% plus élevé que celui des femmes.

Médiane des hommes de catégorie C : **1 730€**

Médiane des femmes de catégorie C : **1 580€**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.3 Avancements

2.3.1 Avancements d'échelon en 2015

- **44 %** des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon (43% en 2014)

Avancements prononcés au titre de 2013/2014	Services		Lycées		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Catégorie A	1	-	-	-	1
Catégorie B	-	-	-	-	-
Catégorie C	-	-	12	2	14
TOTAL	1	0	12	2	15

Avancements prononcés au titre de 2015 *	Services		Lycées		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Catégorie A	79	70	-	-	149
Catégorie B	75	32	3	9	119
Catégorie C	110	124	567	385	1186
TOTAL	264	226	570	394	1454

2.3.2 Promotion interne en 2015

- 45 inscriptions sur liste d'aptitude en 2015

Filière	Catégorie			Sexe		Total
	A	B	C	Femmes	Hommes	
Administrative	9	7	-	13	3	16
Technique	1	2	26	2	27	29
TOTAL	10	9	26	15	30	45

Taux des agents promus par sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	8,8%	23,2%	12,4%	12,9%
Hommes	6,3%	17,2%	13,4%	12,7%

12,9 % des femmes et 12,7 % des hommes ont été concernés par un avancement de grade ou une promotion interne en 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.3.3 Avancements de grade en 2015

- 385 fonctionnaires, soit **11,5%** ont bénéficié d'une inscription au tableau d'avancement en 2015

En 2015, ce sont 12,1% des femmes (11,4% en 2014) et 10,6% des hommes (8,8% en 2014) qui ont obtenu un avancement de grade. Dans le tableau ci-dessous ne sont compris que les grades comportant des agents promouvables.

	Promouvables en 2015		Taux appliqué	Possibilités de promotions*	Agents inscrits sur TA ou LA 2015	
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes
Filière administrative	**126**	**29**		**92**	**68**	**13**
Administrateur hors classe	2	1	20%	1	1	-
Directeur	13	7	30%	6	4	2
Attaché principal (au choix)	10	3	30%	4	2	1
Attaché principal (examen)	4	4	100%	8	1	-
Rédacteur principal de 1ère classe (au choix)	27	2	30%	9	8	1
Rédacteur principal de 1ère classe (examen)	5	1	100%	6	5	1
Rédacteur principal de 2ème classe (au choix)	22	4	30%	8	6	2
Rédacteur principal de 2ème classe (examen)	11	1	100%	12	11	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	1	100%	7	4	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	16	3	100%	19	16	2
Adjoint administratif 1ère classe (examen)	4	1	100%	5	4	1
Adjoint administratif 1ère classe (au choix)	6	1	100%	7	6	1
Filière technique	**601**	**376**		**411**	**159**	**144**
Ingénieur en chef cl. Exceptionnelle	-	2	25%	2	-	1
Ingénieur en chef cl. Normale	4	11	25%	4	-	1
Ingénieur principal	16	28	25%	11	3	3
Technicien principal de 1ère classe (au choix)	1	10	25%	3	-	3
Technicien principal de 1ère classe (examen)	2	3	100%	5	2	3
Technicien principal de 2ème classe (au choix)	1	2	25%	1	-	1
Technicien principal de 2ème classe (examen)	-	1	100%	1	-	1
Agent de maîtrise principal	1	5	100%	6	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	-	3	100%	3	-	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	8	16	100%	24	-	8
Adjoint technique de 1ère classe (examen)	-	4	100%	4	-	3
Adjoint technique de 1ère classe (au choix)	4	1	100%	5	3	-
ATPEE1	5	47	100%	52	4	41
ATPEE2	43	65	100%	108	23	24
ATEE1	516	178	25%	174	123	51
Filière culturelle	**2**	**0**		**1**	**1**	**0**
Conservateur en chef du patrimoine	2	-	30%	1	1	-
TOTAL	**729**	**405**		**496**	**228**	**157**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3. FORMATION

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3.1 Le budget

Le budget consacré à la formation en 2015 s'élève à 2 078 665,21 euros dont 815 203 euros de cotisation obligatoire versée au CNFPT, 1 176 405,77 euros de frais pédagogiques et 87 056,44 euros de frais de déplacement.

➢ Evolution du budget de formation

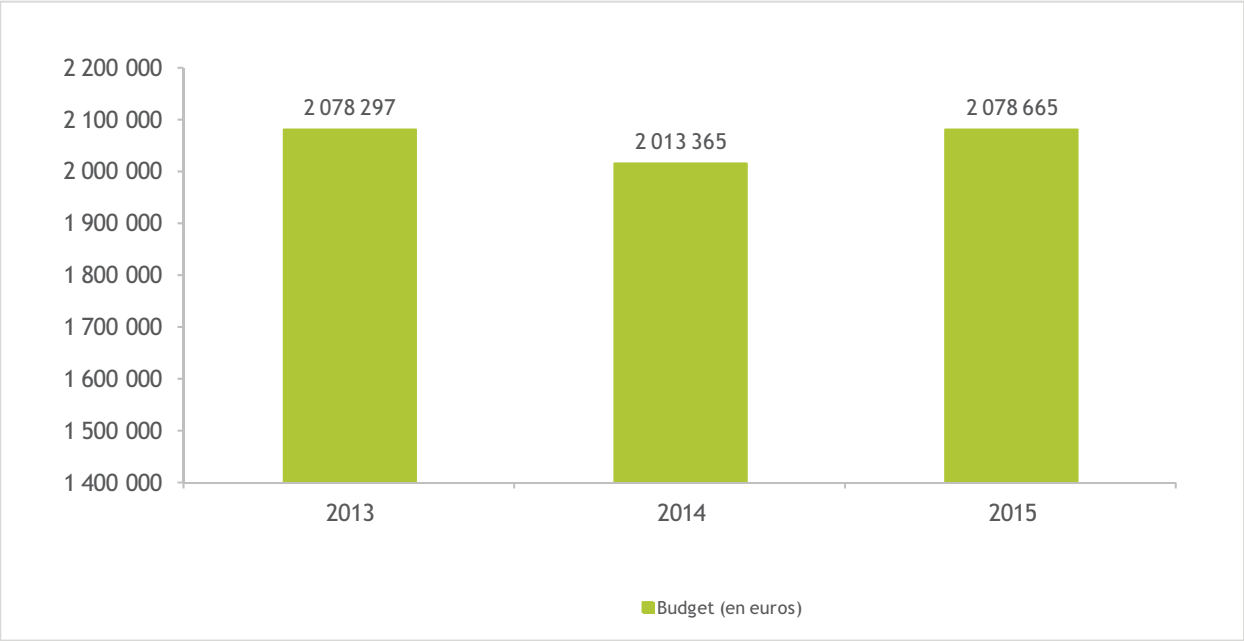

La formation représente 1.36% des frais de personnel en 2015. Le montant des sommes investies par jour de formation est de 179 euros (-10,5 euros).

3.2 Formation par catégorie, par organisme et par type

➢ Formation par catégorie et organisme en jours

	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total
Catégorie A	215,5	165,5	104,1	1339,16	**1824,26**
Catégorie B	312,5	70	73,89	863,36	**1319,75**
Catégorie C	1048	134,5	609	5604,32	**7395,82**
Agents relevant d'autres dispositifs	15	7,5	16,05	488,94	**527,49**
TOTAL	**1591**	**377,5**	**803,04**	**8295,78**	**11067,32**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Types de formations par catégorie

	Part dans les catégories			Part totale
	A	B	C	
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT	9,60%	20,55%	69,85%	10,43%
Formation d'intégration et de professionnalisation	19,74%	22,36%	57,90%	9,25%
Formation de perfectionnement	18,08%	10,61%	71,31%	76,57%
Formation personnelle (hors congé de formation)	20,29%	5,97%	73,74%	3,14%
Action de lutte contre l'illétrisme	0,00%	0,00%	100,00%	0,61%

68 046,77 heures de stages ont ainsi été réalisées et prises en charge au titre du plan de formation, dont 13477 heures au titre du droit individuel à la formation (DIF).

3.3 Formation par domaine

➢ Nombre de jours de formation par domaine

	Agent-es formés par domaine	Nombre de jours
Affaires juridiques	101	199
Aménagement Environnement Europe	357	454,08
Communication publique	32	64,5
Culture sport social santé et animation	24	55
Développement des capacités	1188	4880,65
Formation tout au long de la vie	12	25
Génie technique	306	672,5
Gestion des Ressources humaines	415	441,5
Gestion financière et Finances	73	103,5
Informatique et systèmes d'information	1400	1199,1
Restauration	378	664,5
Sécurité	1873	2308
TOTAL	**6159**	**11 067,33**

3.4 Exercice du droit individuel à la formation

Tout fonctionnaire et agent-e non titulaire employé à titre permanent depuis au moins un an, a un droit individuel à une formation (DIF) de 20 heures par an (3 jours). Les heures de formation du DIF non utilisées sont cumulées jusqu'à un plafond de 120 heures (18 jours).

Heures accumulées dans le DIF en 2015
287 789 heures

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Nombre d'agent-es ayant fait valoir leur droit au DIF	Heures de stages consommées en 2015 au titre du DIF (1)
741	13 295 heures
	* Dont 613,5 H par anticipation

Le DIF peut être consommé par anticipation ; l'agent-e s'engage à rester au service de la collectivité le temps nécessaire. Pour 20 heures d'anticipation, cet engagement est d'au moins un an.

3.5 Formation par sexe

- Nombre d'agent-e-s permanents ayant participé à au moins une action de formation en 2015

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres dispositifs	Total
Femmes	209	138	930	5	1282
Hommes	146	86	844	4	1080
TOTAL	355	224	1774	9	2362

Le nombre d'agent-e-s permanents qui ont participé à au moins une action de formation en 2015 est en légère baisse (-7,5%).

- Répartition par catégorie et par sexe des agents ayant au moins participé à une formation

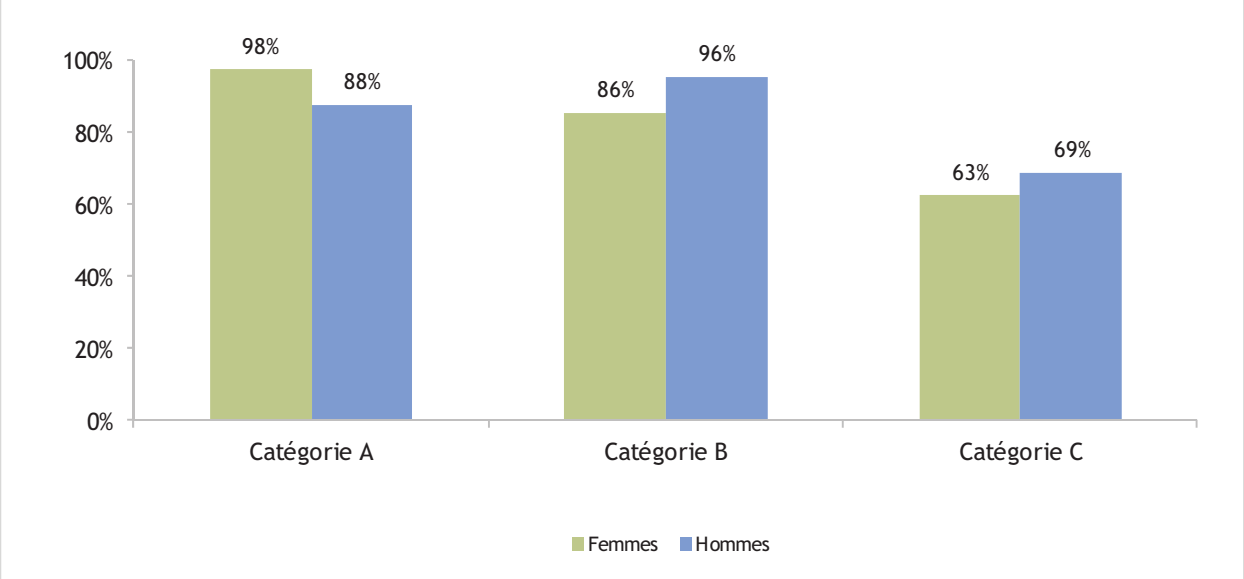

En 2015, près de 70 % des agents permanents ont participé à au moins une action de formation. La proportion des hommes qui partent en formation progresse dans toutes les catégories, notamment en catégorie B et C. Les femmes restent majoritaires en catégorie A.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.1 Travailleurs handicapés

4.1.1 Obligation d'emploi (OE)

Depuis le 1er janvier 2011, la Région a dépassé le seuil légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi fixé à 6 %. Au 1er janvier 2015, la Région recense 410 agent-e-s en situation de handicap au sein de ses effectifs (3621 agent-e-s selon les critères de déclaration définis par le FIPHFP), soit un taux d'emploi de **11,3 %**.

- Evolution du taux d'emploi de personnes handicapées

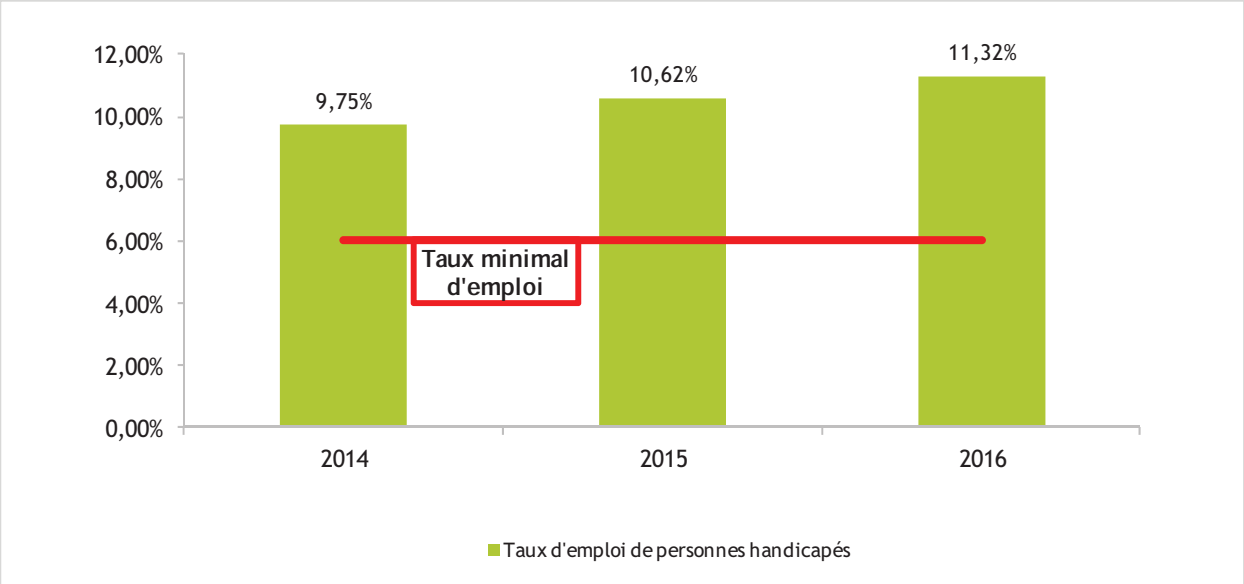

Un recensement des dépenses faites dans le cadre de la passation de marchés de fournitures avec les établissements protégés (au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail) en 2015 est en cours. En 2014, les montants s'élevaient à 204 612 € (équivalent à 11,92 unités déductibles), soit :

95 739 € pour les services régionaux (120 330 € en 2013).
108 873 € pour les établissements publics locaux d'enseignement (105 910€ en 2013).

La Région Bretagne ayant dépassé le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés depuis 2011, la collectivité ne verse plus de contribution financière au FIPHFP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.1.2 Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	Nombre d'agent-es			%
	Femmes	Hommes	Total	
Al. 1 Titulaire d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé	185	170	355	86,50%
Al. 2 Victime d'un accident du travail ou maladie professionnelle	6	10	16	3,9 %
Al. 4 Titulaires d'une pension militaire	-	2	2	0,5 %
Al 10 Titulaires d'une carte d'invalidité	2	7	9	2,2 %
Al. 11 Titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé	1	1	2	0,5 %
Titulaire d'une Allocation Temporaire d'Invalidité	11	6	17	4,1 %
Titulaire d'un emploi réservé	-	1	1	0,2 %
Agent-es reclassés ou assimilés	1	7	8	2 %
TOTAL	**206**	**204**	**410**	**100 %**

➢ Evolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi par sexe

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres dispositifs	Total
Titulaire (CNRACL, Détaché Ed. Nat., Etat)	7	20	346	-	373
Non titulaire CDI	2	-	-	-	2
Agent-e permanent recruté sur contrat	2	2	9	-	13
Stagiaire CNRACL	1	-	1	-	2
Temporaire occupant un emploi permanent	-	-	18	-	18
Apprenti	-	-	-	1	1
Emploi d'avenir CAE-CUI	-	-	-	1	1
TOTAL	**12**	**22**	**374**	**2**	**410**

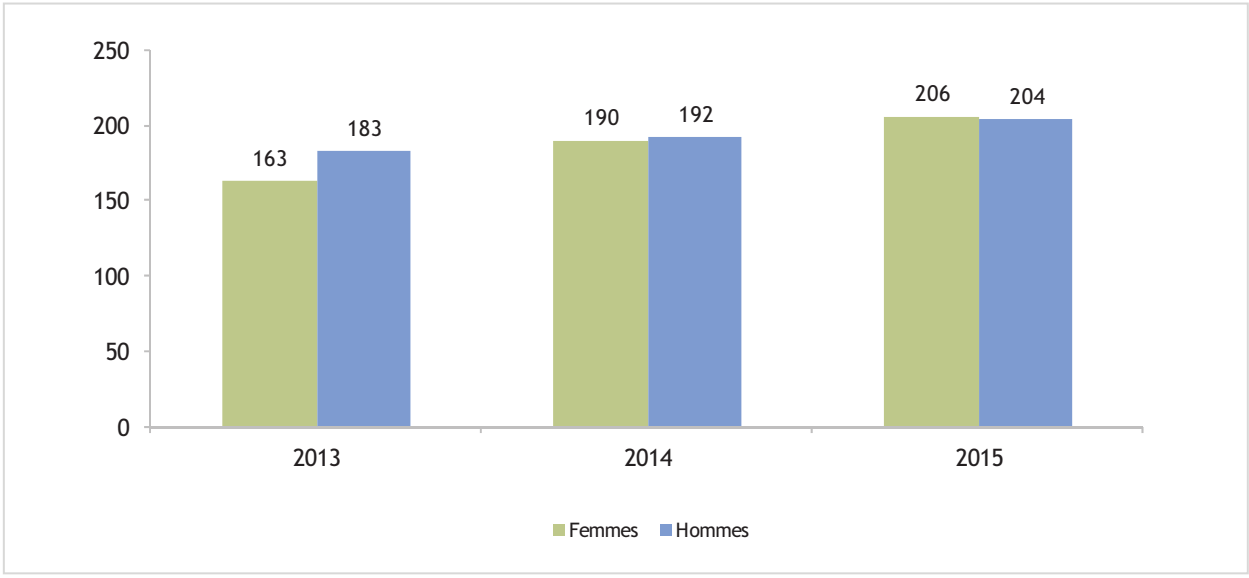

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Evolution de bénéficiaires de l'obligation d'emploi par tranche d'âge

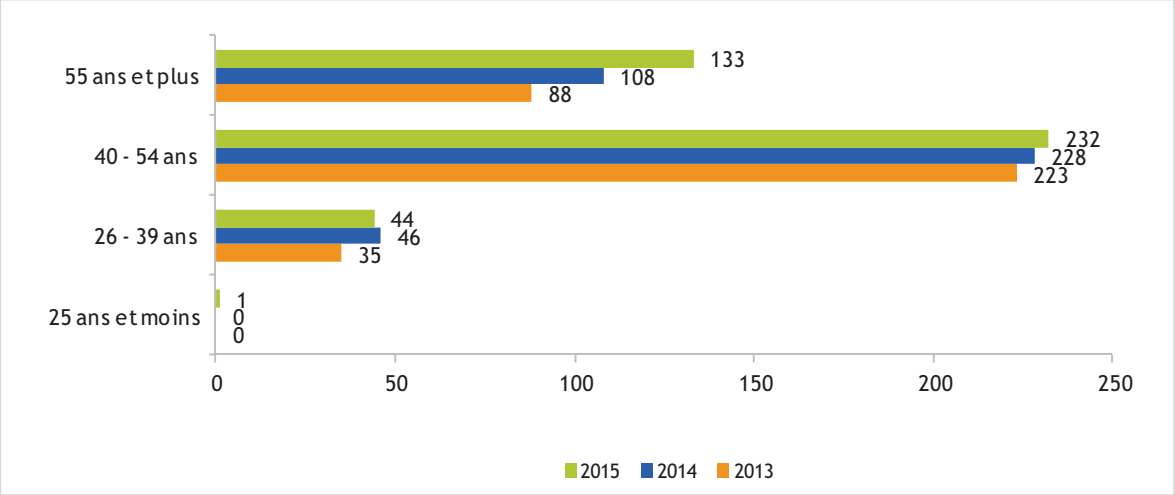

➢ Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi Service/EPLE

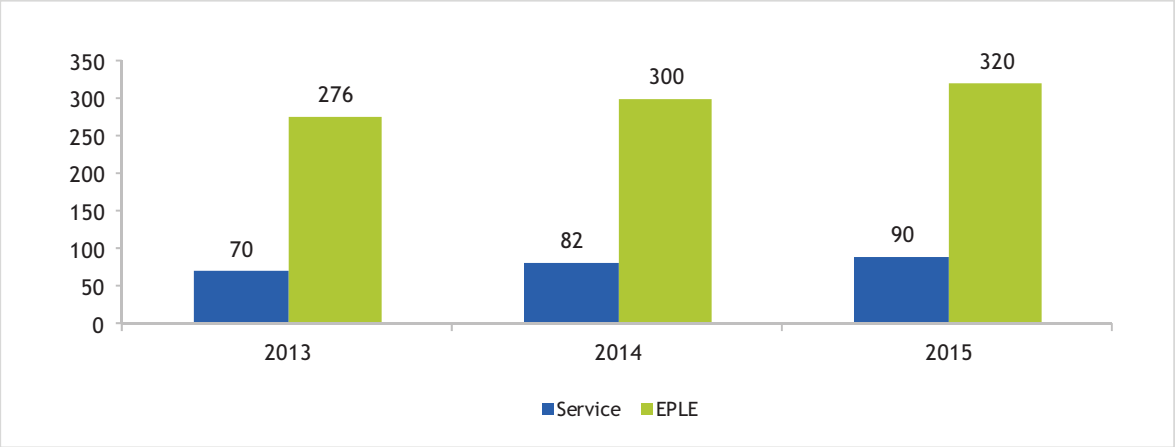

➢ Répartition des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie

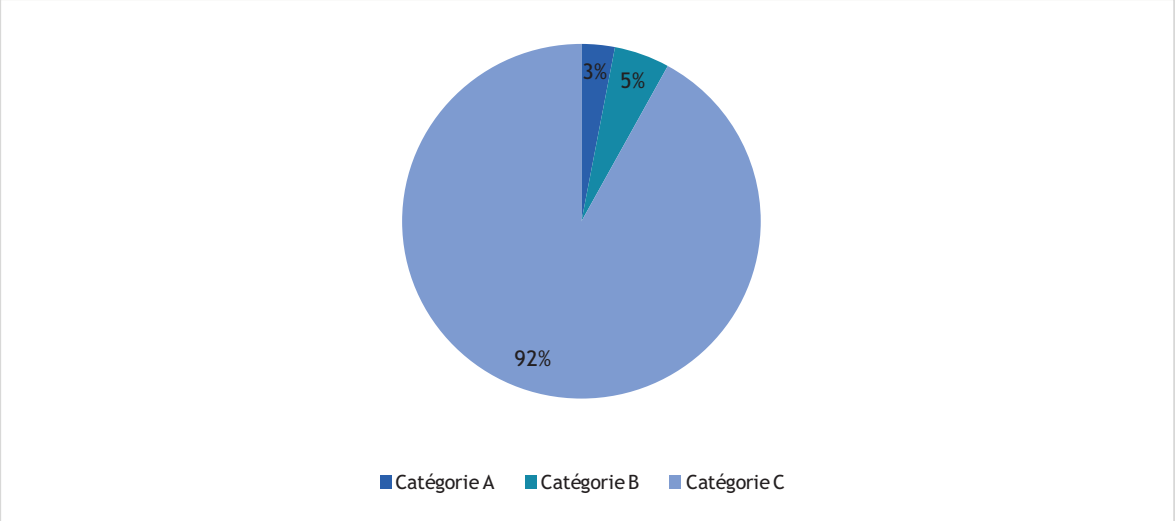

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.2 Santé au travail

4.2.1 Médecine professionnelle et préventive

Trois médecins assurent le suivi médical professionnel des agent-e-s sur l'ensemble des sites de la Région :

- Un médecin coordonnateur de prévention, en poste à Rennes, en charge des services du siège et des établissements de l'Est du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Guingamp, en charge des établissements du Nord du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Lorient en charge des établissements du Sud du territoire breton

L'ensemble des agent-e-s de la collectivité passe une visite médicale tous les 2 ans. Les agents-es nécessitant un suivi spécifique sont examinés chaque année.

Outre les examens complémentaires prescrits par la médecine de prévention, la région prend en charge la visite d'embauche auprès d'un médecin agréé, préalable au recrutement dans la fonction publique. De même, lorsqu'un dossier est présenté pour avis sur l'attribution ou la prolongation d'un congé de longue maladie, de longue durée au comité médical ou à la commission de réforme en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité, les expertises et honoraires sont pris en charge par la collectivité. Pour 2015, les frais médicaux s'élèvent à 132 540 euros (63 058 € en 2014) :

Coût (en euros)	Services	Lycées
Visites d'embauche médecine agréée	3491,5	6284
Longue maladie, longue durée, accident de travail maladie professionnelle Commission de réforme et Comité médical	17366,94	76446,65
Visites de contrôles hygiène et sécurité, frais médicaux divers	3027,27	10462,9
Sous totaux	23885,71	93193,55
Consommables et petit matériel	4660,95	
Actions de prévention	10800	

Cette augmentation est liée au fait que la Région est devenue en 2015 auto-assureur. Elle ne verse plus de cotisation au titre de l'assurance du personnel et prend directement en charge les frais médicaux en lien avec les accidents du travail.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.2.2 Absences au travail

Le nombre de jours d'absence est comptabilisé **hors congés de maternité et paternité, hors journées de formation, hors jours de grève et absences syndicales**. Il est calculé sur la base de **253** jours ouvrés équivalent temps plein (les week-ends, les jours fériés ne sont pas comptés).Les tableaux suivants concerne l'effectif permanent visé au 1.2.

- Taux d'absentéisme 2015 : 7.4%

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Congés		**2069**	**1838**	**55345**	**59252**
	Accident de travail	12	-	4687	4699
	Maladie professionnelle	-	-	3506	3506
	Maladie ordinaire	1239	1277	30447	32963
	Longue maladie et grave maladie	681	308	9533	10522
	Maladie longue durée	137	253	7172	7562
Autorisations d'absence		**507**	**242**	**1134**	**1883**
	Naissance	25	3	12	40
	Décès	77	35	260	372
	Enfant malade	329	169	724	1222
	Mariage	71	34	132	237
	Evènements familiaux	5	1	6	12
Autres absences		**0**	**0**	**5**	**5**
	Absences non justifiées	-	-	5	5
TOTAL		**2576**	**2080**	**56484**	**61140**

Le taux global d'absentéisme des agent-e-s permanents des services et des établissements d'enseignement augmente de 0,5 %, cela est dû, entre autre, à une augmentation des congés de maladie ordinaire de près de 0,37 % et des congés de longue maladie de 0,09%.

Type d'absence	Taux
Accident du travail et maladie professionnelle	0,97%
Maladie ordinaire	3,88%
Longue maladie, grave maladie	1,24%
Maladie longue durée	0,89%
Enfants malades	0,14%
Naissance, décès, mariage…	0,08%
Absences non justifiées	0,00%
Concours	0,30%
TAUX GLOBAL	**7,24%**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Taux d'absentéisme des agent-e-s permanents par catégorie

En moyenne les agents de chaque catégorie ont été absents-es une journée de plus qu'en 2014 : 7 jours en A, 8 jours en B et 21 jours en C.

Catégorie A	2,60%
Catégorie B	3,20%
Catégorie C	8,25%

➢ Accidents de travail et maladies professionnelles en 2015

	Accidents de service	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Filière administrative	3	9	2
Filière technique	34	7	4
Filière technique lycées	237	25	54
Filière culturelle	1	0	0
Filière sociale	0	0	0

(Y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail - les accidents ayant donné lieu à une déclaration mais classés sans suite ne sont pas comptabilisés)

316 accidents trouvent leur origine en 2015 (350 en 2014), 172 ont donné lieu à un arrêt de travail (169 en 2013). 60 demandes de reconnaissances de maladie professionnelle ont été effectuées en 2015 (38 en 2014).

➢ Autorisations d'absence pour concours, examen professionnel ou préparation à l'oral

Jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	69	31,5	84,4	**184,9**
Hommes	27,5	13	47,5	**88**
TOTAL	**96,5**	**44,5**	**131,9**	**272,9**

➢ Absence moyenne des agent-e-s permanent-e-s par direction

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé dans les services est de 3,95% en 2015, (3,7 en 2014 et 3,3% en 2013). Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation des absences de longues maladies.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Direction	Effectif des agent-es permanents	Total des jours d'absences	Absence moyenne par agent
Présidence	7	17	2,4
DGS	16	60,5	3,8
DIRCI	52	292	5,6
DRH	93	639	6,9
DIL	184	1884	10,2
DAJCP	18	235	13,1
DFB	38	397	10,4
DSI	37	60	1,6
DAEI	30	296	9,9
DFIN	66	865	13,1
DEFTLV	101	1813	18
DIRECO	49	144	2,9
DIMER	15	146,5	9,8
DIRAM	42	90	2,1
DITMO	15	27	1,8
DPAVN	226	3544	15,7
DTP	35	105	3
DCEEB	37	106	2,9
DC	19	190	10
DA	5	5	1
CESER	16	96	6
TOTAL	**1101**	**11012**	**10**

- Absence moyenne des agents permanents par motif dans les établissements d'enseignement

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé des agent-e-s permanents des établissements d'enseignement est de 8.75 % en 2015, en **hausse de 0,55%**.

Motifs d'absence	Jours ouvrés	Nombre d'agent-e-s absent-e-s	Moyenne par agent-e-s absent-e-s
Accident et maladie professionnelle	7 105	174	40,8
Maladie ordinaire	26 965	1 354	19,9
Longue durée	7 172	32	224,1
Longue maladie	8 633	46	187,7
TOTAL	**49 875**	**1 496**	**33,3**

En moyenne, sur l'année 2015, les agents-e-s des lycées ont été absent-e-s 22 jours ouvrés, soit 1,2 jours de plus qu'en 2014. Le nombre des agent-e-s absent-e-s pour maladie ordinaire a augmenté de 12%.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.3 Hygiène et sécurité

4.3.1 Formations à la sécurité

1 872 personnes ont reçu une formation consacrée à la sécurité en 2015 (1508 en 2014).

STAGE	Nombre agent-es		Nombre de jours	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Accueil sécurité des agent-es des services	18	7	9	3,5
Assistant de prévention - Formation initiale - EPLE	4	20	4	40
CACES engin de chantier cat 1 et 4	-	12	-	18
CACES engin de chantier cat 9	-	1	-	3
CACES engin de chantier cat 9 - Recyclage	-	2	-	3
CACES engin de chantier Cat 4 et 8- maintien	4	28	4	28
CACES engin de chantier Cat 4	-	2	-	1
CACES conduite de chariot automoteur à conducteur porté	1	21	3	63
CACES conduite de chariot automoteur à conducteur porté - Maintien	-	53	-	53
Conduire une tondeuse auto-portée	4	35	4	35
Conduite de transpalette à conducteur accompagnant	2	6	2	6
Conduite de transpalette à conducteur accompagnant - Maintien	1	7	0,5	3,5
Conférence règles d'hygiène et de sécurité	-	8	-	8
Conduite : perfectionnement sécurité	-	2	-	4
Connaissance et exploitation SSI + Ascenseurs - Partie théorique	7	8	10,5	12
Connaissance et exploitation SSI + Ascenseurs -Partie Pratique	6	11	6,5	15
Connaissance SSI - Maintien des acquis	2	1	1	0,5
Connaissance des plans de prévention	3	12	3	12
Équipiers incendie Services	17	9	17	9
Équipiers incendie Services – Maintien des acquis	38	25	19	12,5
Équipiers incendie EPLE	18	22	18	22
Équipiers incendie EPLE – Maintien des acquis	178	203	89	101,5
Être sensibilisé au risque chimique	7	4	7	4
Formation préalable Amiante	2	-	10	-
Gestes et postures	91	52	91	52
Habilitation B0-H0- Personnel non électricien	14	7	14	7
Habilitation BS-BE-HE Manœuvres - Personnel Non électricien	15	35	30	68
Habilitation BS-BE-HE Non électricien - Maintien des acquis	24	64	36	95,5
Habilitation BT élect.B1(V), B2(V), B2V Essai- BC-BR -Maintien des acquis	1	15	1,5	22,5

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

STAGE	Nombre agent-es		Nombre de jours	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Habilitation électrique BT Électricien - B1(V), B2(V), B2V Essai- BC-BR	-	5	-	14,5
Hayon - formation à l'utilisation	1	3	1	3
Maintenance des installations sportives	-	7	-	7
Membre des CHSCT – formation réglementaire	7	10	35	50
Monter, transformer utiliser, démonter sécurité échafaudages fixes, roulants	-	27	-	81
Elagage Technique de grimper et de déplacement en sécurité : initiation	-	2	-	8
Permis CE	-	1	-	10
Permis remorque EB	-	4	-	15
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes CACES - Maintien	-	85	-	85
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes CACES	-	18	-	54
Préparer le permis poids lourd C	-	1	-	10
Prévenir le risque auditif en milieu de travail et port des EPI	8	14	4	7
Préparer le certificat navigation PC	2	31	13	147,5
Sauveteur secouriste du travail : préparation à l'examen de SST Région	76	34	152	68
Sauveteur secouriste du travail : recyclage Région+EPLE	154	79	154	79
Sauveteur secouriste du travail : préparation à l'examen de SST - Services	16	14	32	28
Sauveteur secouriste du travail : préparation à l'examen de SST	25	17	25	17
Utilisation des laveuses sols	18	9	18	9
Prévention des risques en milieu aquatique	-	24	-	48
Utiliser les échelles et escabeaux	-	5	-	2,5
Utiliser les EPI contre les chutes de hauteur	5	41	5	41
TOTAL	**769**	**1103**	**819**	**1487**

4.3.2 Amélioration des conditions de travail

La collectivité fournit à l'ensemble des agents identifiés au cours de l'évaluation des risques, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI). Chaque agent dispose ainsi d'une dotation lorsqu'il intègre la Région et d'un renouvellement annuel lui permettant de remplacer ses effets usagés.

Les dotations concernent environ 3.000 agents répartis sur l'ensemble du territoire breton (environ 150 sites de travail), à la fois au sein des EPLE, des EMAT, des voies navigables, des ports et des services centraux.

En 2015, le coût des équipements commandés s'est élevé à 804 458 € soit une augmentation des dépenses par rapport à 2014 (+5,6%).

Cette hausse trouve son origine dans la volonté de la collectivité d'équiper les agents changeant d'affectation en cours d'année (nouveaux arrivants, contractuels, évolutions des fonctions, etc.) dans les meilleurs délais. Pour cela, un stock de vêtements de travail a été constitué en fin d'année 2015 au sein des services centraux de la Région.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- Autres dépenses liées à l'hygiène et la sécurité

Depuis 2013, la Région a organisé le contrôle des équipements de protection individuelle dits de classe 3, comme les gilets de sauvetage, harnais de sécurité, etc., conformément au Code du Travail.

En outre, comme chaque année, des trousses de secours ont été achetées pour faire face à de nouveaux besoins, et le contenu des trousses existantes a été renouvelé, pour un montant légèrement supérieur à l'année passée.

	Coût (euros)
Maintenance des équipements de protection individuelle de classe 3	29 932 €
Trousses de secours	18 131 €

- Assistants de prévention et référents hygiène et sécurité

Deux assistant-e-s de prévention au sein des services de la Région (sites rennais d'une part et voies navigables et antennes portuaires d'autre part) déploient la politique sécurité au plus près du terrain. Ils travaillent en lien avec les deux conseillers prévention de la Région, chargés de coordonner l'ensemble des dispositifs hygiène et sécurité de la collectivité.
Trois référents hygiène et sécurité sont également présents au sein des ports depuis 2013.

La Région dispose par ailleurs depuis 2007 d'un réseau d'assistants de prévention et référents hygiène et sécurité pour déployer son intervention dans la prévention des risques au sein des établissements scolaires. En 2015, ce sont 101 agents régionaux qui exercent la mission d'assistant de prévention en EPLE, auxquels s'ajoutent 33 référents hygiène et sécurité.

- Chargés d'intervention

La région Bretagne s'appuie également sur les 144 « chargé-e-s d'intervention » des services (hors EPLE) qui ont pour mission d'agir sur les départs de feu et de participer à l'évacuation des locaux d'une part, d'assurer les fonctions de sauveteur-se secouriste du travail, d'autre part, en portant secours aux victimes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.4 Frais de déplacement

En 2015, les dépenses consacrées aux déplacements des agent-e-s sont en hausse de 0.2%.

Comme en 2014, 1493 agent-e-s ont bénéficié, en 2015, de remboursement de frais de déplacement :

- 733 agent-e-s des services
- 21 agent-e-s de l'Inventaire du patrimoine
- 140 agent-e-s des ports et canaux
- 602 agent-e-s des EPLE.

(Certains agents ont changés de sous rubrique en cours d'année au fil des mutations, ce qui explique la différence entre la somme des agents et le nombre indiqué)

Les remboursements de frais de déplacement sont en hausse de 13,6 % - Les frais d'agences sont en baisse de 12,6 %.

Dépenses en euros par budget	2014	2015
Remboursement de frais aux agent-es des services	247 049	289 654
Remboursement de frais aux agent-es de l'Inventaire du patrimoine	23 086	16 506
Remboursement de frais aux agent-es des ports et canaux	29 304	22 337
Remboursement de frais aux agent-es des établissements d'enseignement	112 761	139 553
Frais d'agences de voyages (transports, hôtels, packages..) dont congés bonifiés*	429 138	375 239
TOTAL	841 338	843 289

**les billets d'avion pour congés bonifiés sont inclus – 20 403 €. Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. 7 bénéficiaires en 2015. Coût moyen par bénéficiaire : 2914 euros (2857 en 2014)*

➢ Utilisation des véhicules personnels

En **2015**, **685** agent-e-s ont utilisé leur véhicule personnel, **545 464** Kms ont été remboursés (**502 959** Kms en **2014**). La majorité des trajets ont été réalisés par les agent-e-s des établissements d'enseignement (**391 844** Kms - **566** agent-e-s), les agent-e-s de l'Inventaire du patrimoine (**15 923** Kms – 7 agent-e-s), les animateurs-trices Europe (**21 127** Kms – 8 agent-e-s) et les agent-e-s des points région (**11 171** Kms - 8 agent-e-s).

Coût de l'utilisation des véhicules personnels : **167 618 euros**,

Un kilomètre remboursé a coûté en moyenne : **31** centimes d'euros.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

5. ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

5.1 Barème social unique

Par délibération des 27, 28 et 29 janvier 2003, a été créé un barème social unique des prestations d'action sociale de la Région Bretagne.

Ce barème s'applique aux prestations d'action sociale, aux chèques-vacances, aux titres restaurant et à la subvention-repas…

Il est apprécié en fonction du revenu net fiscal de l'agent-e lors de l'année précédente. La situation individuelle de chaque agent-e est étudiée dès le 1er janvier de chaque année.

Pour 2015, les tranches de revenus sont les suivantes :

- Tranche 1 : moins de 18 500 euros par an
- Tranche 2 : de 18 500 euros à 25 399 euros par an
- Tranche 3 : de 25 400 euros à 37 239 euros par an
- Tranche 4 : 37 240 euros et plus

Les agents-es assurant des remplacements ou des renforts d'effectif sont systématiquement considérés en tranche 1.

La revalorisation des montants de ce barème est faite en référence à la valeur du point d'indice de rémunération des fonctions publiques au 1er janvier de l'année où sont appréciées les situations individuelles. Ces montants sont arrondis à la dizaine d'euros inférieure.

5.2 Aide unique à la restauration

L'aide unique à la restauration a été mise en place le 1er octobre 2003. Les agent-e-s déjeunant au restaurant administratif et ceux optant pour les titres restaurant bénéficient d'une aide du même montant, soit pour 2015 :

- Tranche 1 : 3.66 euros
- Tranche 2 : 3.36 euros
- Tranches 3 et 4 : 3.05 euros

En 2015, le coût de l'aide unique à la restauration est de **608 809 euros** (soit une diminution de 3 % par rapport à 2014).

L'aide se répartit comme suit en 2014 et 2015 :

	Montant versé		Nombre bénéficiaires	
	2014	2015	2014	2015
Restaurant administratif	175 426 €	175 564 €	1193	1301
Titres restaurant	452 881 €	433 245 €		
TOTAL	**628 307 €**	**608 809 €**		

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

5.3 Tableau récapitulatif de l'action sociale

		Coût Région (en euros)		Nombre bénéficiaires	
Prestations		2014	2015	2014	2015
Aides à la famille		239 211	258 187	-	-
	Evènements familiaux (naissances/adoptions, mariages PACS, décès conjoints ou enfants)	30 580	33 320	-	-
	Garde jeunes enfants	94 677	96 930	228	222
	Séjours enfants	42 229	43 228	-	-
	Allocation enfant handicapé dont prestation spéciale handicap (enfant de plus de 20 ans suivant des études)	71 725	84 709	40	48
Aide agent-e handicapé		680 850	780 900	434	481
Chèques-vacances		330 740	321 938	2503	2479
Action Plan de déplacement		108 744	106 681	353	355
Aide unique à la restauration		628 307	608 809	1193	1301
	Restaurant administratif	175 426	175 564	-	-
	Titres restaurant	452 881	433 245	-	-
Logement		50 179	44 691	-	-
	Aide installation	14 332	11 372	27	21
	Bonifications prêts immobiliers	35 847	33 319	-	-
	Prêts installation*	-	-	8	6
	Prêts immobiliers bonifiés*	-	-	18	0
Complémentaire santé		40 382	48 395	421	484
Prévoyance		72 800	76 655	561	585
Fonds de solidarité (aides)		77677	66 259	159	139
Départ à la retraite		31 500	30 300	105	101
Arbre de Noël		71080	67680	1777	1692
Association omnisport		31 981	25 000	-	-
Marché billetterie		5 195	14 859	705	1651
Médailles du travail (chèques cadeaux et médailles)		16 292	16 786	168	150
TOTAL		**2 384 938**	**2 467 140**		

**Nombre d'agent-e-s ayant bénéficié d'un prêt*

- Montant prêts de solidarité : 13 494 euros
- Montant prêts installation : 2 504 euros

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Le tableau ci-après reprend la répartition des demandes de chèques-vacances par formule et tranche de revenus pour les campagnes 2013-2014 et 2014-2015 :

	Demandeurs Tranche 1		Demandeurs Tranche 2		Demandeurs Tranche 3	
	2013- 2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013- 2014	2014-2015
Formule 1 450 € de chèques-vacances	676	528	1288	1387	291	310
Formule 2 250 € de chèques-vacances	14	17	54	49	17	18
Formule 3 250 € de chèques-vacances	63	55	82	105	18	10
Toutes formules confondues	**753**	**600**	**1424**	**1541**	**326**	**338**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6. COMMUNICATION INTERNE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.1 Kelenn

Kelenn est le portail interne commun aux 4000 agent-e-s de la Région Bretagne. Il fédère sur une même plateforme les agent-e-s des services, des lycées, les élus et membres des assemblées. Il est tout à la fois un portail d'information, un espace documentaire, un outil de travail, le point d'accès à l'ensemble des applications de la Région et un lieu d'expression pour les agent-e-s.

- Historique du projet

Une plateforme unique fédérant l'ensemble des agent-e-s et les membres des assemblées a été mise en ligne en 2009 permettant de :

- valoriser des problématiques communes,
- renforcer le sentiment d'appartenance à une même entité,
- passer d'un simple portail documentaire à un véritable portail d'information éditorialisé
- déconcentrer les mises à jour dans les services
- ouvrir l'intranet à l'expression des agent-e-s

- Un portail d'information et un espace documentaire

Les notes de services et les informations qui concernent l'institution à travers ses missions, l'action de ses différents agent-e-s, sa vie quotidienne y sont diffusées quotidiennement. Les cinq rubriques donnent, elles, accès aux informations sur l'organisation de la collectivité, ses missions, les dispositions RH et réglementaires, les aspects pratiques, et aux documents officiels de la Région. Les mises à jour sont effectuées à la fois par les agent-e-s de la communication interne et par un réseau de contributeurs déconcentrés dans les services formés spécifiquement. En 2015, ce réseau comptait 51 agent-e-s (contre 64 en 2014 et 58 en 2013).

- Un outil collaboratif

Depuis 2012, Kelenn permet également le travail en transversalité sur un mode collaboratif. Ses espaces collaboratifs permettent à des groupes d'agent-e-s de communiquer, partager, gérer et organiser des informations ou des documents autour d'un projet commun ou d'intérêts partagés. En 2015, 106 nouveaux espaces collaboratifs ont été créés (contre 102 en 2014 et 79 nouveaux espaces en 2013). Le nombre d'espaces ouverts au 31 décembre est de 300.

- Un outil d'expression

Kelenn est aussi un espace d'expression ouvert à l'ensemble des agent-e-s à travers des périmètres bien définis (avis, blogs, forum, foires aux questions collaboratives). Ces espaces d'expression leur permettent de donner un point de vue personnel, d'apporter une analyse enrichie, d'interroger directement l'administration sur un point qui n'aurait pas été abordé ou qui n'a pas été compris. En 2015, 299 avis ont été publiés sur Kelenn (contre 317 en 2014 et 427 avis en 2013). A noter que ce chiffre ne prend pas en compte les commentaires et contributions publiées sur les différents blogs.

- Eléments statistiques

Toutes les statistiques présentées ci-après sont exprimées en visiteurs uniques. Cela signifie qu'un visiteur, même s'il se connecte plusieurs fois au site, ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

En 2015, 1380 visiteurs uniques se sont connectés en moyenne à Kelenn chaque jour ouvré de la semaine, pour une moyenne de 20 000 pages vues / jour ouvré de la semaine. Les samedis et dimanches, 200 visiteurs uniques se sont connectés en moyenne par jour, pour une moyenne de 1000 pages vues/jour.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Le nombre moyen d'agents des services qui se connectent à Kelenn est de 850/jour et de 500 /jour pour les agents des lycées (visiteurs uniques par jour ouvré).

On observe une baisse constante du nombre de visiteurs uniques sur la semaine, et une baisse du nombre de visiteurs plus marquée le mercredi.

Les unes les plus consultées en 2015

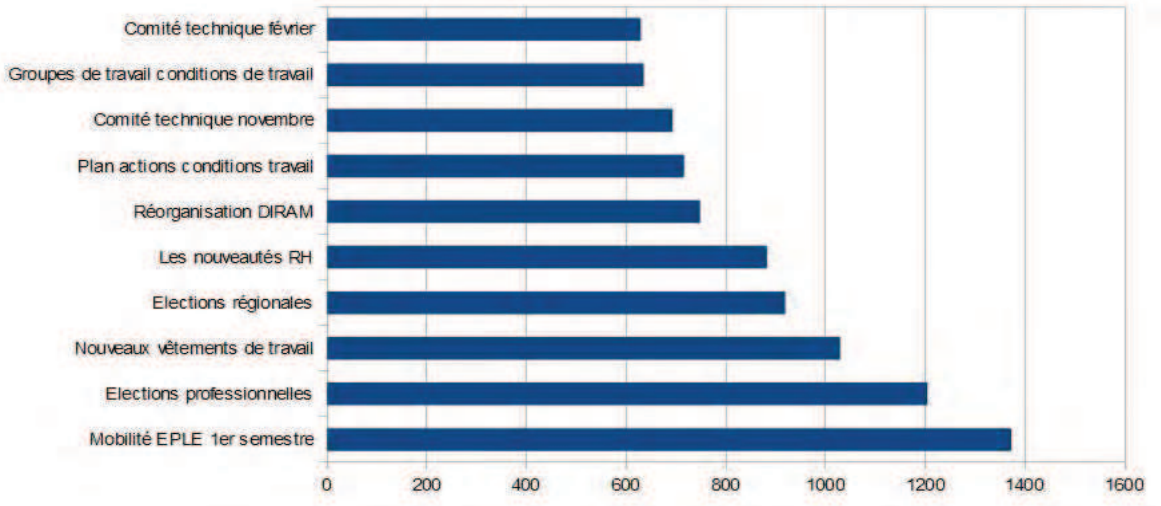

On observe une préférence des agents pour les sujets RH et principalement ceux liés à la mobilité, à la formation et au temps de travail. Ce classement est confirmé si l'on regarde les Unes les plus consultées en 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.2 Panoramiques

Panoramiques a été créé en 2006, à l'occasion des transferts, il s'agissait de créer un outil de cohésion entre les différents personnels mais aussi de transmettre l'information de la Région à l'intérieur des lycées.

En 2009, une étude de lectorat a démontré un fort taux de lecture du magazine qui s'est révélé être apprécié par les agent-e-s, en particulier par ceux des lycées. Cette même année, Panoramiques a remporté le premier prix de la presse territoriale, saluant ainsi la qualité formelle et rédactionnelle du magazine. Une refonte du magazine a été opérée avec pour objectif d'apporter plus de cohérence formelle, mieux positionner et améliorer la lisibilité de certaines rubriques.

La charte éditoriale vise à informer les agent-e-s des politiques régionales, les renseigner sur les dispositions internes et fonctionnelles, faire de la diversité des personnels un atout pour la collectivité, valoriser les compétences et les services et enfin, jouer la complémentarité avec les autres outils de la communication interne

Edité à 4400 ex., Panoramiques est adressé à tous les agent-e-s de la Région, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux élus régionaux et aux chefs d'établissement et gestionnaires des lycées publics.

Panoramiques parait tous les trimestres. Il s'organise en trois parties :

- **une première partie d'actualités du territoire et de l'institution :**

  - « 90 jours » : l'agenda des trimestres écoulés et à venir.
  - « décryptage » : rubrique donnant les clés pour comprendre une thématique relevant d'une compétence régionale et ses enjeux, avec une dimension bilan de l'action régionale.
  - « horizon » : interview d'un intervenant extérieur à la Région pour apporter un point de vue éclairé sur un défi auquel le territoire breton est confronté et pour lequel il appartient à la Région d'agir.
  - « cap sur » : dossier traitant d'une orientation, d'une politique, d'une compétence régionale.

- **un cahier RH et informations internes composé de trois rubriques :**

  - « bon à savoir » : deux fiches pratiques sur une question RH ou fonctionnelle.
  - « en chantier » : rubrique consacrée à un sujet RH ou fonctionnel un peu prospectif et/ou stratégique, en cours de mise en œuvre.

- **les femmes et hommes qui font la Région, composé de trois rubriques :**

  - « ils font la Région » : portraits de deux agent-e-s sous l'angle métier.
  - « 24h avec » : une journée avec un service ou une équipe de la Région sous la forme d'un reportage.
  - « initiatives » : exemples de démarches personnelles initiées par des agent-e-s de la Région.

En 2015, les numéros 34-35-36 et 37 ont été diffusés ainsi qu'un hors série consacré aux élections régionales.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.3 Autres moyens de communication

6.3.1 Autres Publications et campagnes de communication

En 2015, la communication interne a également édité des plaquettes dans le cadre des conférences Agenda 21, des affiches pour l'action sociale et poursuivi le travail d'accompagnement dans le cadre de l'enquête sur les conditions de travail (lettre d'info), etc.

6.3.2 Manifestations

- Les vœux du Président au personnel et aux élu-e-s se sont déroulés le 15 janvier 2015 à la Halle Martenot et ont été retransmis en direct via Kelenn, notamment pour les agent-e-s des lycées.

- Le déjeuner sur l'herbe a réuni les agent-e-s des services et les élu-e-s le 28 mai 2015

- Agenda 21 : 3 conférences ont été proposées sur le thème de la solidarité internationale. Le cycle s'est achevé par la projection du film « Humanitudes » le 8 décembre 2015 au Ciné TNB.

- Semaine du handicap : entre le 16 et 20 novembre, quatre séances de théâtre forum destinées aux agent-e-s des lycées viendront ponctuer la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. A la fois ludique et participatif, le théâtre forum est un outil de sensibilisation orignal qui permet de réfléchir ensemble à nos réactions face aux différents types de handicap.

- Démarche sur l'amélioration des conditions de travail : les différents groupes de travail se sont réunis dans les 4 départements et un séminaire de clôture a réuni le 28 septembre 2015 les membres des huit groupes de travail (environ 150 personnes) afin de leur présenter le PAACT (plan d'actions des conditions de travail).

- Orchestre de Bretagne : des invitations ont été distribuées aux agent-e-s lors des concerts de l'Orchestre de Bretagne dans différentes villes en Bretagne.

- Egalité professionnelle femmes-hommes : une manifestation s'est déroulée le 19 mars salle Anne de Bretagne à Patton et a réuni agent-e-s et élu-e-s. Eliane Viennot, membre de l'institut universitaire de France, a apporté un éclairage sur l'histoire des mots et de leur féminisation à travers une conférence intitulée «Petite histoire des résistances de la langue française».

- Réunions d'accueil : 5 réunions d'accueil pour les nouveaux arrivants (présentation de l'institution et de la politique d'action sociale) et une consacrée spécialement aux apprenti-e-s et aux emplois d'avenir ont été organisées.

- Exposition « M'as tu vu » : entre 2009 et 2014, un inventaire du patrimoine a été conduit par la Région Bretagne sur le Pays de Fougères. Durant tout le mois d'octobre, une exposition sur le parvis de Patton donne à voir le fruit de ce travail. Une visite guidée par le service de l'inventaire a été proposée aux agent.es le 16 octobre.

- Café Patton : la Région a lancé son premier café Patton le 31 mars. Un moment convivial autour d'un café-croissant avec 1h30 de présentation et d'échanges autour d'un sujet en lien avec une politique publique ou impactant la collectivité, et d'un deuxième sur une thématique ressources humaines. Une deuxième édition s'est déroulée le 30 juin.

- Cérémonies des médailles du travail dans les quatre départements

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.3.3 Programme de soutien aux projets humanitaires

La Région a poursuivi son programme de soutien institué en 2005 qui permet aux agent-e-s de réaliser des projets à vocation humanitaire, sociale, culturelle ou environnementale. Le nouvel appel à projet a permis en 2015 à une agente de collaborer avec l'association Terre de Liens (association qui soutient le maintien et le développement d'une agriculture durable en Ile de France) et d'animer notamment des actions de sensibilisation citoyenne.

6.3.4 PLINDER (Plan interne de déplacement régional)

Ce plan propose des transports alternatifs à l'utilisation de la voiture et concerne les agent-e-s, les élu-e-s et les visiteurs.

Au titre de ce dispositif en 2015, 368 agent.es ont bénéficié de la prestation transport en commun, 13 agent-e-s de la prestation abonnement vélo, et 2 agent-e-s de l'aide à l'achat d'un véhicule électrique

Cette année, la Région a reçu le 12 octobre le label « Développement durable » de Rennes Métropôle ». Cette labellisation permet aux agents de bénéficier d'un tarif avantageux sur le réseau STAR et de mensualiser leur abonnement annuel

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

7. RELATIONS SOCIALES ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

7.1 Instances paritaires

Chaque instance est composée à parts égales de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ces derniers sont désignés par le Président du Conseil régional qui assure la présidence des instances ou se fait représenter. Les représentants du personnel sont élus ou, à défaut de candidats en nombre suffisant, tirés au sort.

Le 4 décembre 2014 ont eu lieu les élections professionnelles. Les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein du Comité technique et des Commissions administratives paritaires. Les représentants du personnel siégeant au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont, quant à eux, été désignés par les organisations syndicales.

7.1.1 Comités techniques et Comités d'hygiène et de sécurité

Depuis les élections professionnelles de 2014, la collectivité compte deux instances paritaires collectives : un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

7.1.1.1 Comité technique (CT)

Le Comité technique est consulté, pour avis, sur toute question collective touchant à l'ensemble des agent-e-s :

1. Organisation et fonctionnement des services ;
2. Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
3. Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
4. Grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
5. Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle ;
6. Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
7. Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents ;
8. Action sociale ;
9. Etc.

➢ Le Comité technique paritaire s'est réuni à 6 reprises en 2015

- **Réunion du 6 février 2015 (séance d'installation)**

1. Règlement intérieur du Comité technique (avis)
2. Organisation des services (avis) : DFB, DFIN
3. Répertoire des métiers et des compétences, volet lycées (avis)
4. Protocole d'exercice du droit syndical (avis)
5. Fonds européens - mise à disposition de personnels de l'État (avis)
6. Questions des organisations syndicales

- **Réunion du 27 mars 2015**

1. Organisation des services (avis) : Direction de l'audit
2. Répertoire des métiers et des compétences – Volet EPLE (avis)
3. Adaptation du système cotation fléchage (avis)
4. Questions des organisations syndicales

- **Réunion du 29 mai 2015**

1. Approbation des procès-verbaux du Comité technique des 6 février 2015, 23 mai 2014 et 11 avril 2014 (avis)
2. Plan prévisionnel de formation 2015 et bilan du plan 2014 (avis)
3. Bilan social 2014 (avis)
4. Questions des organisations syndicales

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- **Réunion du 26 juin 2015**

1. Organisation des services : Direction de l'aménagement et de la solidarité (DIRAM) (avis)
2. Mutualisation des blanchisseries (avis)
3. Tableau de répartition des moyens (avis)
4. Accueil des apprentis et emplois d'avenir dans les services et lycées (avis)
5. Détermination d'un taux de promotion pour 2016 à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'un avancement de grade (avis)
6. Fermeture des services de la Région en 2016 (avis)
7. Bilan 2014 de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (information)
8. Charte Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), charte des administrateurs de données informatiques et charte de sécurité informatique (information)
9. Questions des organisations syndicales

- **Réunion du 25 septembre 2015**

1. Approbation des procès-verbaux du CTP des 20 juin 2014, 19 septembre 2014, 21 novembre 2014 et du Comité technique des 27 mars 2015, 29 mai 2015 et 26 juin 2015 (avis)
2. Organisation des services : DIL, DPAVN (avis)
3. Fonds européens : Arrêtés de transferts (avis)
4. Modification de la détermination des ratios d'avancement sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (avis)
5. Renouvellement des délégations de service public des aéroports de Quimper et Brest (avis)
6. Questions des organisations

- **Réunion du 20 novembre 2015**

1. Approbation du procès-verbal du Comité technique du 25 septembre 2015 (avis)
2. Adaptation du tableau de répartition des moyens (TRM) (avis)
3. Organisation des services : DPAVN/DDVN (avis)
4. Conventions postes tremplin (information)
5. Délégation de compétence culture (information)
6. Questions des organisations syndicales

7.1.1.2 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Ce comité a pour missions de :

1. Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et des personnes placées sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
2. Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
3. Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.
4. Procéder à l'analyse des risques professionnels ;
5. Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel ;
6. Suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre ;
7. Le CHSCT est réuni par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

➢ Le CHSCT s'est réuni à 4 reprises en 2015

- **Réunion du 6 février 2015 (séance d'installation)**

1. Règlement intérieur du CHSCT (avis)
2. Bilan de la démarche sur les addictions (information)
3. Rappel des procédures d'urgence (information)
4. Transfert des locaux de l'ABO et du SEMPAT à l'immeuble BASSAM à Brest, 10-12 quai Armand Considere (avis)
5. Protocole d'exercice du droit syndical (information)
6. Questions des organisations syndicales

- **Réunion du 27 mars 2015**

1. Adoption du procès-verbal du CHSCT du 6 février 2015 (avis)
2. Droit de retrait (information)
3. Politique des dotations vestimentaires et équipements de protection individuelle (EPI) (information)
4. Sur proposition des représentants du personnel : Constitution d'un groupe de travail sur le thème de l'amiante (information)
5. Questions des organisations

- **Réunion du 26 juin 2015**

1. Approbation du procès-verbal du CHS du 11 avril 2014 (avis)
2. Bilan 2014 des accidents du travail (avis)
3. Dossier Amiante – État des lieux et perspectives (avis)
4. Présentation de la cellule Santé au travail, ergonomie et prévention (STEP) (information)
5. Mutualisation des blanchisseries (information)
6. Métier « lingère » - risques professionnels (information)
7. Questions des organisations

- **Réunion du 25 septembre 2015**

1. Approbation des procès-verbaux du CHSCT des 27 mars 2015 et 26 juin 2015 (avis)
2. Bilan annuel de la médecine professionnelle et préventive (information)
3. Plan ergonomie et prévention / Suites de la démarche sur les équipements des agents d'entretien (information)
4. Information sur la démarche d'amélioration des conditions de travail (information)
5. Formation des assistants de prévention (information)
6. Point sur la formation des agents APA sur les permis pour les embarcations (information)
7. Suites du déménagement de Beauregard (information)
8. Analyse d'accidents de travail (Lycée Kerichen, service des voies navigables) (information)

7.1.2 Commissions administratives paritaires

Pour chaque catégorie de fonctionnaires A, B et C, une Commission administrative paritaire a été créée. Chaque CAP se subdivise en 2 groupes hiérarchiques. Leur composition a été renouvelée fin 2014, suite aux élections professionnelles. Ces Commissions émettent des avis sur des questions d'ordre individuel, touchant tous les agent-e-s y compris les personnels transférés intégrés ou détachés (pour ces derniers, uniquement pour leur carrière territoriale), se rapportant à l'évaluation, aux avancements d'échelon, de grade, à la promotion interne, au détachement, à la mise en disponibilité, à la mise à disposition, à l'intégration, au refus de titularisation, au licenciement, au reclassement pour inaptitude physique. Elles siègent aussi en conseil de discipline.

➢ 17 réunions de Commissions administratives paritaires en 2015

La CAP de **catégorie A** s'est réunie 5 fois : les 3 février, 9 mars, 23 juin, 28 août et 26 novembre 2015.

La CAP de **catégorie B** s'est réunie 6 fois : les 3 février, 9 mars, 23 juin, 28 août, 12 octobre et 26 novembre 2015.

La CAP de **catégorie C** s'est réunie 6 fois : les 3 février, 9 mars, 23 juin, 28 août, 12 octobre et 26 novembre 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

7.1.3 Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une formation particulière de la commission administrative paritaire. Il est donc, comme la CAP, paritaire et consultatif. Il existe, de même, un conseil de discipline par catégorie hiérarchique de fonctionnaires. Il doit être consulté avant toute sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1er groupe, avant publicité d'une sanction et de ses motifs. Il est compétent uniquement à l'égard des fonctionnaires, et ne concerne donc pas les agent-e-s non titulaires...

- Une réunion du Conseil de discipline a eu lieu en 2015.

7.1.4 Commission d'actions sociales (CAS)

La Commission d'action sociale est compétente pour attribuer, dans la plus grande transparence et dans le respect de l'anonymat, des prestations d'action sociale nécessitant un examen individuel.

Elle est chargée, après examen individuel, de l'attribution des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité, des aides exceptionnelles au départ en vacances en famille, des aides exceptionnelles à la rentrée scolaire.

Elle est également compétente pour l'attribution de l'allocation mensuelle pour les travailleurs handicapés et intervient dans le programme de soutien aux projets humanitaires, culturels, sociaux ou environnementaux.

- 11 réunions de la Commission d'action sociale se sont déroulées en 2015 : les 12 janvier, 3 février, 9 mars, 7 avril, 4 mai, 8 juin, 6 juillet, 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 1er décembre 2015.

7.1.5 Commission de cotation et de fléchage (CCF) des postes

Instituée par le protocole d'accord du 2 juin 2009, la Commission de cotation et de fléchage a pour but d'examiner les demandes de révision concernant la cotation et le fléchage de chaque poste, ce qui induit des impacts sur la rémunération et la carrière des agents.
En effet, la cotation détermine le niveau de la prime de fonction qui est une composante du régime indemnitaire. Quant au fléchage, il précise le grade maximum auquel un agent peut prétendre sur le poste qu'il occupe.

Les missions de la Commission de cotation et de fléchage ont été redéfinies par le règlement du système de cotation-fléchage adopté par le Comité technique du 27 mars 2015.

La commission de cotation et de fléchage des postes examine les points suivants :

1. Les demandes de changement de rattachement poste-métier ;
2. Les demandes de modification des cotations quand une marge d'appréciation existe ;
3. Le suivi des postes passerelles, au vu des requalifications réalisées dans l'année en catégorie A et B. Les postes passerelles permettent un accès privilégié à la catégorie B pour des agents issus de la catégorie C ou sans expérience dans le domaine visé, à la catégorie A pour des agents issus de la catégorie B ou sans expérience dans le domaine visé ;
4. La détermination des postes tremplins. Les postes tremplins ont pour objectif d'identifier les agents de catégorie A ayant la motivation et le potentiel pour se positionner à terme sur des fonctions d'encadrement.

- La Commission de cotation et de fléchage s'est réunie le 5 juin 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

7.1.6 Réunions techniques

Afin de construire un dialogue social de qualité et renouvelé, l'Administration a fait la proposition aux organisations syndicales de toutes les rencontrer entre les réunions des instances paritaires collectives pour préparer ces réunions d'une part, pour aborder tous les points d'actualité d'autre part et, notamment, y conduire des discussions sur les projets en cours d'élaboration.

➢ 9 réunions techniques ont été organisées en 2015 : les 16 janvier, 30 janvier, 27 février, 13 mars, 20 mars, 22 mai, 19 juin, 18 septembre et 13 novembre 2015.

7.1.7 Réunions « Agenda Social »

A compter de mai 2011, la Région Bretagne a mis en place un Agenda social, en complément des réunions techniques entre les organisations syndicales et l'administration.

Les réunions Agenda social visent à évoquer des sujets de fond, nécessitant des discussions entre l'administration et les représentants du personnel, sur du moyen ou du long terme. Elles peuvent conduire à soumettre aux instances paritaires compétentes des projets d'avis.

Les organisations syndicales et l'administration régionale se sont accordées pour évoquer trois sujets dans le cadre des discussions de l'Agenda social : les conditions de travail, le rôle et les moyens de l'encadrement, la participation de l'employeur en matière de protection sociale complémentaire..

➢ Une réunion « Agenda social » a eu lieu en 2015 : le 14 décembre 2015.

7.1.8 Démarche d'amélioration des conditions de travail

La démarche d'amélioration des conditions de travail s'est poursuivie en 2015 avec d'une part 1 séminaire de restitution des résultats de l'enquête sur l'ensemble du territoire, d'autre part 6 réunions du comité de pilotage et enfin 24 réunions de groupes de travail composés de représentants du personnel, d'agents volontaires et de représentants de l'administration pour l'élaboration d'un plan d'actions. Au total, ce sont 31 réunions qui ont été consacrées à la démarche en 2015.

7.1.9 Synthèse 2015 du dialogue social

Instances	Nombre de réunions
Comité technique	6
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	4
Commission administrative paritaire	17
Commission d'action sociale	11
Réunion technique	9
Réunion « Agenda social »	1
Réunion Démarche d'amélioration des conditions de travail	31
TOTAL	**79**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

7.2 Exercice du droit syndical

7.2.1 Droit syndical

- 1841 journées d'absence pour motif syndical ou de représentation ont été autorisées en 2015

Motif	Total
Réunions syndicales au niveau supérieur au département (article 16)	215
Réunions syndicales au niveau inférieur au département (article 17)	259
Réunions des instances paritaires et groupes de travail (article 18)	255
Décharges d'activités de service (articles 13 et 19)	1059
Congés pour formation syndicale	54
TOTAL	**1841**
Soit en équivalent temps plein	9

7.2.2 Droit de grève

- 11 mouvements ont été suivis en 2015

Dates	Mot d'ordre		Nombre de grévistes	Nombre de journées
	National	Local		
03/02/2015	X		68	67,5
05/02/2015	X		6	6
17/03/2015	X		9	9
09/04/2015	X		244	240
19/05/2015	X		49	49
04/06/2015	X		1	1
11/06/2015	X		4	4
25/06/2015	X		15	15
17/09/2015	X		6	6
08/10/2015	X		183	181
17/12/2015		X	14	14
TOTAL	**10**	**1**	**599**	**592,5**
dont national			585	578,5
dont local			14	14

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, 1 journée représente 7,8 heures de grève, 7,8 agent-e-s faisant grève 1 heure comptent pour 1 journée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2014

BILAÑS AN DILAOSKADENNOÙ GAZ EFED TI-GWER E 2014

Crédit photo : CRB

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Sommaire

Sommaire..... Page 340

Introduction..... Page 341

1- Méthodologie d'élaboration du bilan..... Page 342

2- Résultats..... Page 344

2.1 128 001 téqCO2 émis en 2014 par le Conseil régional..... Page 344

2.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne : 14 274 téqCO2..... Page 346

2.2.1. Les déplacements : 11 490 téqCO2..... Page 347
2.2.2. L'énergie : 776 téqCO2..... Page 348
2.2.3. Les immobilisations : 1 249 téqCO2..... Page 349
2.2.4. Les achats : 757 téqCO2..... Page 349
2.2.5. Les déchets : 2 téqCO2..... Page 350

2.3 Bilan des émissions de gaz à effet de serre des compétences régionales : 112 933 téqCO2... Page 352

2.3.1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des lycées : 65 301 téqCO2..... Page 352
2.3.2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des ports : 16 331 téqCO2..... Page 356
2.3.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des aéroports : 7 981 téqCO2..... Page 359
2.3.4. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du transport régional : 24 084 téqCO2..... Page 360
2.3.5. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des voies navigables : 30 téqCO2..... Page 362

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-243500016-20160701-DEL_SBEGER_03-DE

Introduction

195 Etats se sont réunis à Paris lors de la COP21 : l'accord obtenu le 12 décembre 2015 à l'issue des négociations est historique car il cristallise la prise de conscience des décideurs sur le besoin d'agir de manière significative pour limiter le changement climatique. Les alertes du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), réitérées à l'occasion de leur dernier rapport en 2013, ont été entendues puisque les Etats se sont accordés pour contenir la hausse de la température moyenne du Globe à +1,5°C, voire au maximum à +2°C. Ces objectifs nécessitent une mobilisation mondiale unanime.

Désormais, les territoires locaux sont reconnus à côté des Etats pour leur capacité d'activer les leviers pour agir en faveur du climat avec les acteurs locaux. D'ailleurs, comme les Etats, la Bretagne s'est enregistrée sur la plateforme internationale NAZCA, outil de transparence des efforts de chacun, où ses émissions, ses objectifs de réduction et ses efforts sont consignés et désormais visibles par tous.

A son échelle, le Conseil régional de Bretagne s'inscrit pleinement dans cet élan collectif international. Il a pris ses responsabilités en engageant depuis dix ans maintenant une politique en faveur du climat. S'appuyant sur un Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) et un Plan climat-énergie territoire (PCET), le Conseil régional est engagé dans la mise en œuvre de la transition énergétique bas-carbone qui s'illustre, par exemple, par le soutien au développement des énergies marines renouvelables ou le projet SMILE (SMart Ideas to Link Energies - réseaux intelligents). Cette dynamique est stimulée par différents objectifs pour la Bretagne inscrits dans le SRCAE : D'abord, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -17% à 2020 et -52% à 2050, puis une maîtrise des consommations énergétiques de -26% en 2020 et -60% en 2050 et une multiplication par 2,5 d'ici 2020 et par 5 d'ici 2050 de la production des énergies renouvelables.

La Région Bretagne, présente aux COP depuis 2006, est membre des réseaux NRG4SD (*Network of Regional Government for Sustainable Devlopment* – Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable), The Climate Group et de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) qui développent des actions internationales pour le climat. La Bretagne a participé à la contribution élaborée par les collectivités locales lors du « Sommet mondial Climat et Territoires » de Lyon en juillet 2015 qui a été remis aux organisateurs de la COP21, d'une part, et elle est intervenue dans deux side-events lors de la COP21, d'autre part.

Dans cette même optique, le Conseil régional a décidé de faire preuve d'exigence et de volontarisme en s'imposant un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) annuel depuis 2011, alors que la réglementation n'impose un renouvellement de l'exercice que tous les trois ans. Chaque année des éléments de mesure et d'observation des émissions produites par l'activité de la Région, dans l'exercice de ses compétences et dans les décisions d'équipement, sont exposés. Ainsi, à sa manière, le BEGES contribue à entretenir la dynamique que le Conseil régional impulse.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DEL_SEGEP_03-DE

1- Méthodologie d'élaboration du Bilan

Depuis 2015, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) intègre le Rapport de Développement Durable qui est présenté au Conseil régional lors de sa session de juin. Le calendrier de préparation de cette échéance ne permet pas de présenter le BEGES de l'année précédente car toutes les données qui permettent de calculer le BEGES ne sont pas encore parvenues aux services de la Région. En effet, certaines données ne sont disponibles qu'à partir d'août. C'est la raison pour laquelle il ne peut être présenté que le BEGES de l'année n-2.

Alors qu'il est courant de mesurer la concentration en gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de GES résultant d'une action donnée. En effet, cela supposerait de poser des capteurs sur toutes les cheminées des maisons, tous pots d'échappement de voitures, au-dessus de toutes stations d'épuration, etc.

La seule manière de procéder est alors d'estimer les émissions en les obtenant à partir d'autres données. Des données dites d'activité (consommations d'énergie, de carburant, achat de fournitures, etc.) sont associées à des facteurs d'émission. Ces facteurs d'émissions permettent de « traduire » en gaz à effet de serre les données d'activité.

La méthode utilisée « Bilan carbone ® Patrimoines et Compétences V7.1» a été développée par l'ADEME. Cette méthode permet de satisfaire aux exigences réglementaires imposées aux collectivités pour la comptabilisation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Au travers de leur fonctionnement, les collectivités sont responsables de différents types d'émissions de gaz à effet de serre classés en trois catégories :

Catégorie 1 : Les émissions directes

Cette catégorie comprend les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la collectivité. La combustion d'énergie fossile par les chaudières ou encore la combustion des carburants des véhicules en sont des illustrations. Dans ce présent bilan, les « postes » pris en compte sont les émissions de GES liées à la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments et l'utilisation des véhicules de la collectivité.

Catégorie 2 : Les émissions indirectes

Cette catégorie comprend les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la collectivité, comme la production de l'électricité, son transport et sa distribution. Le bilan prend en compte les émissions de GES liées à la consommation d'électricité et d'énergie provenant de réseaux de chaleur et/ou vapeur.

Catégorie 3 : Les autres émissions indirectes

Une troisième catégorie présente les autres émissions indirectement produites par les activités de la collectivité. (Exemple : déplacements domicile-lieu de travail des employés ; transport de marchandises…). Dans la mesure du possible, compte tenu du coût d'acquisition des données, les « postes » pris en compte sont :

- Les émissions de GES liées aux procédés hors énergétiques (essentiellement la consommation de fluides frigorigènes pour la ventilation des locaux, …) ;

- Les émissions de GES liées aux achats et fournitures ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- Les émissions de GES liées aux déplacements des personnes (trajet domicile-lieu de travail des agents, déplacement des visiteurs, déplacements professionnels) ;

- Les émissions de GES liées aux déchets ménagers et assimilés ;

- Les émissions de GES liées au transport des fournitures ;

- Les émissions de GES liées aux immobilisations des bâtiments, des véhicules, des machines, du matériel informatique, etc. La notion d'immobilisation renvoie aux émissions de gaz à effet de serre ayant eu lieu lors de la construction des bâtiments par exemple (extraction et transformation de matériaux, fabrication). Ces émissions se produisent seulement lors de la construction. Elles sont « amorties » sur la durée de vie du bien en question, fixée à 30 ans pour les bâtiments.

Il existe plus de quarante gaz aux effets plus ou moins élevés en termes de réchauffement de l'atmosphère. Dans la suite du document, les résultats agrègent l'ensemble de ces gaz et sont présentés en unité de mesure « équivalent CO_2 » (kg équivalent CO_2, noté kgCO_2 ; tonne équivalent CO_2, notée TéqCO_2)[1].

Figure 1 : Architecture du Bilan des émissions de gaz à effet de serre régional 2014

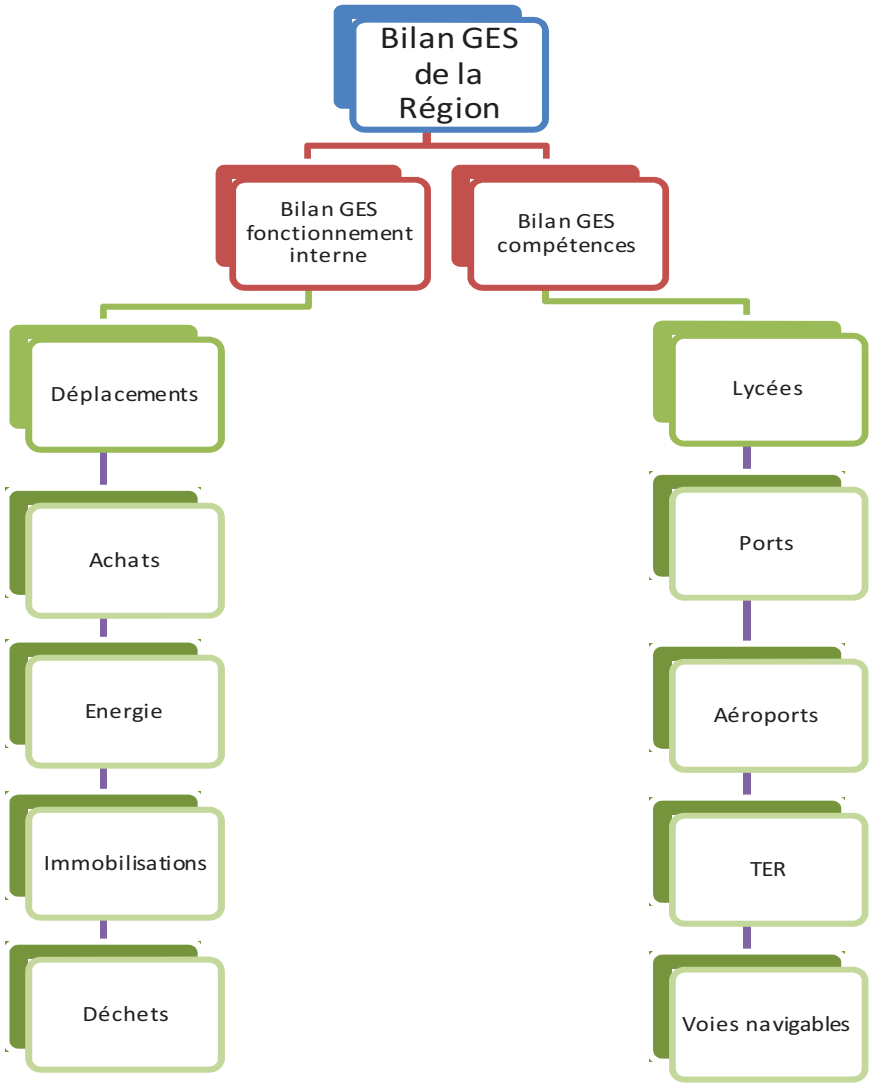

[1]Dans certains documents, les résultats sont donnés en équivalent carbone. On convertit le carbone en CO_2 en multipliant par 44/12.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2- Résultats

2.1. 128 001 téqCO_2 émises en 2014 par le Conseil régional

En 2014, les émissions de gaz à effet de serre de la Région s'élèvent à **128 001 téqCO_2** (contre 125 096 dans le bilan 2013, 125 877 dans le Bilan 2012 et 111 890 dans le Bilan 2011).

La comparaison avec les précédents Bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) doit impérativement prendre en compte les évolutions de périmètres et de données. Le tableau 1 résume les émissions de GES de la collectivité par poste d'émission, qui peut s'apprécier comme « tableau de bord », fournissant l'évolution sur la période 2011-2014. Il faut préciser que :

- Les émissions liées au fonctionnement interne de la Région et des lycées sont quasiment stables ;
- Malgré des évolutions des périmètres des ports et des aéroports, les ordres de grandeur de leurs émissions sont relativement stables entre 2013 et 2014 ;
- Concernant le transport régional, il a été possible de prendre en compte les émissions liées au fonctionnement des lignes routières. Celles-ci représentent environ 1 901 téqCO_2 ;

Les variations dues aux changements de périmètre entrainent une augmentation de 6 755 téqCO_2 alors que les variations hors périmètre s'élèvent à – 3 846 téqCO_2. Cependant, la répartition des grandes masses d'émissions a peu changé (figure 2). Les lycées représentent la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre. Les parts liées au fonctionnement interne (11%), aux ports (13%), aux aéroports (6%), au TER (y compris lignes routières) (19%) et aux voies navigables (inférieures à 1%) sont relativement stables.

Figure 2 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre du Conseil régional en 2014

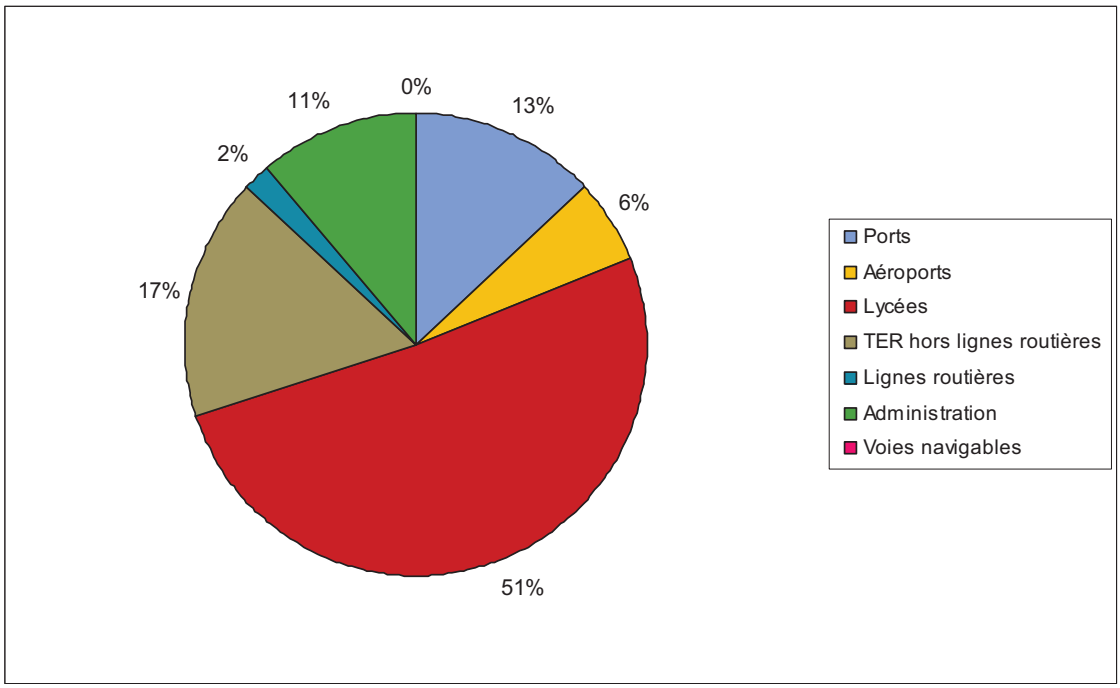

Tableau 1 : Synthèse des émissions de gaz à effet de serre (comparaison 2011-2012-2013-2014)

Poste d'émissions données en téqCO_2	Fonctionnement interne				Lycées				Aéroports				TER				Voies navigables				Ports				Total 2011 (part en italique)		Total 2012 (part en italique)		Total 2013 (part en italique)		Total 2014 (part en italique)	
Année	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014								
Energie	757	889	997	778	41 702	34 427	34 511	31 207	653	745	987	2 267 données plus précises sur l'aéroports de Brest	15 642	13 128 Changement méthode de calcul par SNCF	12 881 Inclut les lignes routieres	14 588	17	32 Données sur année entière	40	30	1 258	2 325 électricité, chauffage, machines Brest, Saint-Malo et Lorient	2 303	3 542 activité pêche Lorient et Brest + activité plaisance St-Malo et Lorient	60 029	54%	51 526	41%	51 699	41%	52 410	41%
Hors énergie														153 gaz de froid	153	153						3 686 gaz de froid pour Lorient commerce	3 686	4 266 gaz de froid pour Lorient pêche + suppresion du gaz de froid émetteur pour Lorient commerce	0	0%	3 839	3%	3 839	3%	4 421	3%
Intrants	701	704	794	757																					701	1%	704	1%	794	1%	757	1%
Déplacements	11 160	11 251	11 174	11 490					76	163 Déplacements professionnels Brest Quimper	71	505 Déplacements professionnels Rennes/Dinard		66 Déplacements agents	88	86						911 déplacements professionnels Lorient Brest et Saint-Malo	112	137 activité pêche Lorient et Brest + plaisance Lorient	11 238	10%	12 402	10%	11 445	9%	12 220	10%
Déchets	2	3 ordures ménagères	3	2						67 Ordures ménagères et plastiques pour Rennes et Brest	67	61										793 déchets Lorient et Brest (déchets industriel banal, hydrocarbures déchets exploitations)	730	765 pêche Lorient	2	0%	863	1%	800	1%	828	1%
Immobilisations	1 266	1 232 données plus précises sur informatique	1 307	1 249	34 504	34 504	34 504	34 094	3 813	4 956 Pistes et bâtiments Rennes, Dinard, Brest, Quimper	4 956	5 145 véhicules Rennes , Brest et quimper		9 255 données sur voies et rames	9 255	9 255	0	0			337	6 492 bâtiments parkings pour Brest, Saint-Malo et Lorient	6 493	7 619 activité pêche Lorient et Brest	39 920	36%	56 443	45%	56 515	45%	57 355	45%
Total	13 129	14 059	14 275	14 274	76 206	68 931	69 015	65 301	4 542	5 920	6 081	7 981	15 642	22628	22357	24084	17	32	40	30	1 595	14207	13 324	16 331	111 130		125 777		125 092		128	
Variation dûe aux changements de périmètre et/ou de méthode		-32	0	0		0	0	0		1 286	0	510		Total = 6 986 dont Immobilisations + 9 259 Energie -2 514	1 576	0		15	0	0		11 545	0	6245									
Variation hors changements de périmètre et/ou de méthode		205	216	-1		-7 275	92	-3 714		92	161	1 390		0	-1 847	1 727		0	8	-10		1 066	-883	-3 238									
Variation absolue		173	216	-1		-7 275	92	-3 714		1 378	161	1 900		6 986	-271	1 727		15	8	-10		12 611	-883	3 007									

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035235500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne : 14 274 téqCO_2

Le périmètre de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne de la Région est identique à celui des Bilans 2011, 2012 et 2013. La comptabilisation des émissions porte sur :

- les déplacements ;
- l'énergie utilisée dans les bâtiments ;
- les immobilisations ;
- les achats ;
- les déchets.

Les émissions liées au fonctionnement de la Région s'élèvent à 14 274 téqCO_2. Elles sont similaires par rapport aux émissions des Bilans 2011 (13 886 téqCO_2), 2012 (14 059 téqCO_2) et quasi identiques au bilan de 2013 (14 275 téqCO_2). La répartition des émissions est représentée ci-dessous.

Figure 3 : Répartition des émissions liées au fonctionnement de la Région en 2014

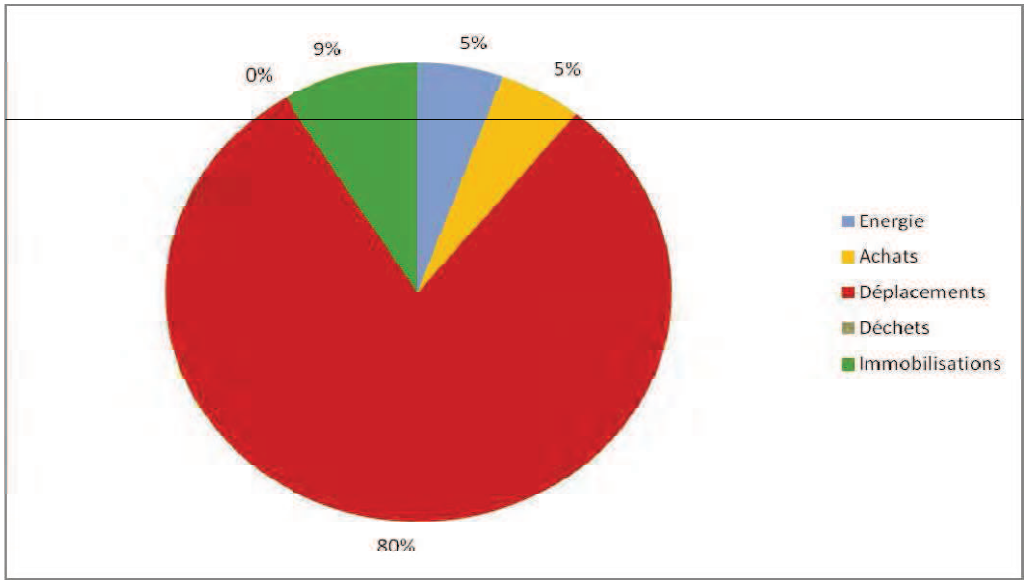

Les émissions liées aux déplacements dominent le BEGES du fonctionnement de la Région (81%). Les immobilisations constituent le second poste (9%) ; l'énergie (5%) et les achats (5%) viennent ensuite. Les déchets représentent une part infime dans les émissions au point qu'elle n'apparaît pas dans la figure 3. La répartition des émissions est très proche de celle des Bilans 2011, 2012 et 2013.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2.1. Les déplacements : 11 490 téqCO_2

2.2.1.1. Les données

La comptabilisation des émissions porte sur les données suivantes :

- les **déplacements domicile-travail des agents** à partir des chiffres présents dans le bilan 2012, extrapolés aux effectifs de l'année 2014 ;
- les **déplacements professionnels des élus, des agents et des visiteurs** par modes de transports, à partir des données relatives aux destinations.

2.2.1.2. Les résultats

Les déplacements de personnes émettent 11 490 téqCO_2, soit 81% des émissions liées au fonctionnement de la Région. Ce résultat est en légère hausse par rapport au résultat du bilan 2013 (11 174 téqCO_2).

Ces émissions se répartissent entre deux types de déplacements :

- les émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents de la Région s'élèvent à 10 149 téqCO_2 (contre 10 098 téqCO_2 dans le Bilan 2013) soit près de 88% des émissions liées aux déplacements. L'évolution des émissions est liée aux variations d'effectifs. Cette donnée représente 71% des émissions de CO_2 du fonctionnement interne et 8% des émissions totales du Conseil régional ;
- les émissions liées aux déplacements professionnels s'élèvent à 1 341 téqCO_2 et sont en hausse par rapport au bilan 2013 (1 076 téqCO_2).

2.2.1.3. Suggestions & perspectives

Des actions permettant de réduire les émissions liées aux déplacements ont été mises en place :

- **Déploiement des systèmes informatiques de visioconférence** qui permettent d'éviter un rejet de CO_2 dans l'atmosphère. Cela ne rentre pas dans le périmètre obligatoire du BEGES mais l'exercice de 2013 avait révélé que 221 tonnes de CO_2 avaient été économisées. Au-delà du gain environnemental, les visioconférences représentent des gains de temps importants pour les élus, les agents et leurs interlocuteurs et contribuent également à réduire l'ensemble des risques liés aux déplacements.
- **Utilisation de 7 véhicules électriques** qui permettent de réduire les émissions de CO_2 liées aux déplacements professionnels. Au cours de l'année 2014, ce sont près de 18 700 km qui ont été parcourus par ces véhicules. Cela représente une économie de l'ordre de 2,8 tonnes de CO_2.
- **Les actions de PLINDER** permettent aux agents de bénéficier du soutien de la Région pour financer les dépenses liées aux déplacements domicile-travail. En 2014, 353 agents ont pu bénéficier de la prestation transports en commun, d'autres aides ont été mises en place tels que la prestation pour l'abonnement aux vélos ainsi que l'aide à l'achat de voitures électriques.
- **Une enquête annuelle**, via l'intranet de la Région, auprès des agents de le Région quant à leur trajet domicile-travail, pourrait être expérimentée pour permettre de préciser et d'actualiser les données.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2.2. L'énergie : 776 téqCO_2

2.2.2.1. Les données

Le périmètre est identique à celui des années précédentes. Il regroupe l'ensemble des émissions de GES générées par les **énergies de combustion** (gaz, fioul etc.) et **l'électricité**. Ce poste d'émission, couplé aux consommations de carburant des véhicules dont la Région est propriétaire, constitue le volet obligatoire dans le cadre du BEGES réglementaire.

2.2.2.2. Les résultats

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les consommations énergétiques des bâtiments s'élèvent à 776 téq-CO_2 pour l'année 2014. Elles représentent 5% des émissions liées au fonctionnement interne.

La principale source d'émissions de GES est le gaz naturel. Il représente 74% des émissions totales de GES liées à l'énergie. L'électricité est la seconde source d'émissions de GES (16%) (figure 4).

La baisse de 13% de la consommation d'énergie par rapport au BEGES 2013 est due à une température supérieure à la moyenne (+1,2°C). Cette baisse est aussi due à des travaux de rénovation qui ont été réalisés sur des bâtiments de la Région, à une optimisation de la régulation du chauffage des locaux et aux efforts de sensibilisation de la Région auprès de ses agents sur la baisse des consommations énergétiques.

Figure 4 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la consommation énergétique en 2014

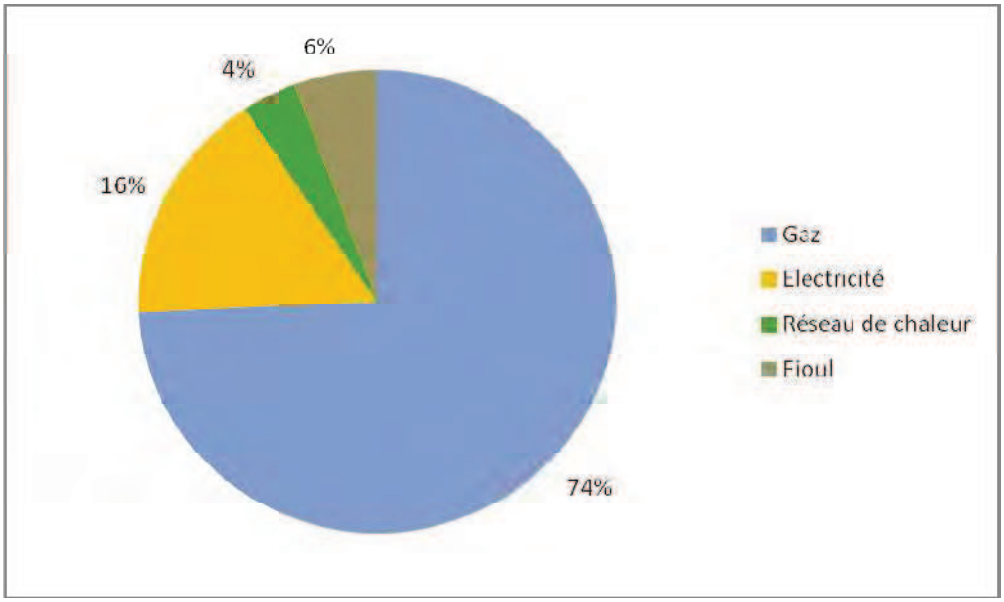

2.2.2.3. Suggestions & perspectives

Les pistes de réduction concernent le bâti utilisé par les services de la Région ; les actions pourraient viser à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des installations de chauffage, de même que la substitution de combustibles intensifs en carbone (fioul) par des combustibles faiblement intensifs en carbone (bois etc.).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2.3. Les immobilisations : 1 249 téqCO_2

2.2.3.1. Les données

Ce poste d'émission prend en compte les données suivantes :

- les **surfaces des bâtiments** dont la Région est propriétaire, amortis sur une durée de 30 ans ;
- les **véhicules** dont la Région est propriétaire, amortis sur une durée de 7 ans ;
- les **biens informatiques** (ordinateurs et extranet), amortis sur 5 ans ;
- les **montants dépensés** pour des investissements de l'informatique : maintenance, réparation et acquisition de nouveaux biens (logiciels informatiques,…) amortis sur une durée de 7 ans.

2.2.3.2. Les résultats

Les émissions générées par les immobilisations s'élèvent à **1 249 téqCO_2** et représentent 9% du BEGES liées au fonctionnement de la Région.

En 2014, comme au cours des années précédentes, les bâtiments sont la principale source d'émissions des GES des immobilisations ; ils représentent 44% des émissions. Les véhicules et le matériel informatique représentent respectivement 24% et 32% de ces émissions. La hausse (+3%) du poste informatique s'explique par l'achat de 100 postes informatiques.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les postes informatiques

Plusieurs actions ont permis de réduire l'empreinte carbone de l'utilisation de l'informatique. Ainsi, la mise en veille systématique des ordinateurs a permis d'économiser 56 MWh électriques en 2014.

Les 460 imprimantes de la collectivité présentent une consommation mensuelle de l'ordre de 42 kWh. Alors que le nombre d'imprimantes augmente (449 imprimantes étaient comptabilisées en 2013), leur consommation est maîtrisée car la soixantaine d'imprimantes départementales (c'est-à-dire partagées) est mise en veille de façon automatique.

2.2.3.3. Suggestions & perspectives

Les pistes d'amélioration sur ce poste concernent les types de matériaux utilisés pour la construction. L'utilisation de bois par rapport à des structures béton, acier ou aluminium permet de réduire l'énergie incorporée dans les matériaux de construction et donc les émissions de gaz à effet de serre associées à la construction des bâtiments.

En ce qui concerne les biens informatiques et les montants dépensés, l'introduction de nouvelles clauses dans les marchés publics de la Région pourrait être étudiée de telle manière que les prestataires transmettent des données plus précises et plus complètes.

2.2.4. Les achats : 757 téqCO_2

2.2.4.1. Les données

Les données prises en compte pour ce poste d'émissions sont les suivantes :

- Achat de papier et d'enveloppes ;
- Nombre de repas servis ;
- Entretien et maintenance des locaux ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- Entretien, réparation et location de matériel ;
- Contrats de maintenances logicielle et matérielle, dépenses en télécommunication et raccordement des sites ;
- Achat de fournitures de bureau.

2.2.4.2. Les résultats

Les émissions de GES générées par les achats de la Région s'élèvent à 757 téqCO_2 pour l'année 2014. Elles représentent 5% du Bilan du fonctionnement interne et sont en baisse par rapport à 2013 (794 téqCO_2).

Comme en 2011, 2012 et 2013, les coûts de maintenance et d'achat de logiciels informatiques restent la principale source d'émissions de GES : ils représentent 61% du total des émissions de GES du poste des achats (figure 5). Le papier et le carton ainsi que les repas servis représentent respectivement 10% et 16% des émissions liées aux achats.

Figure 5 : Répartition des émissions liées aux achats en 2014

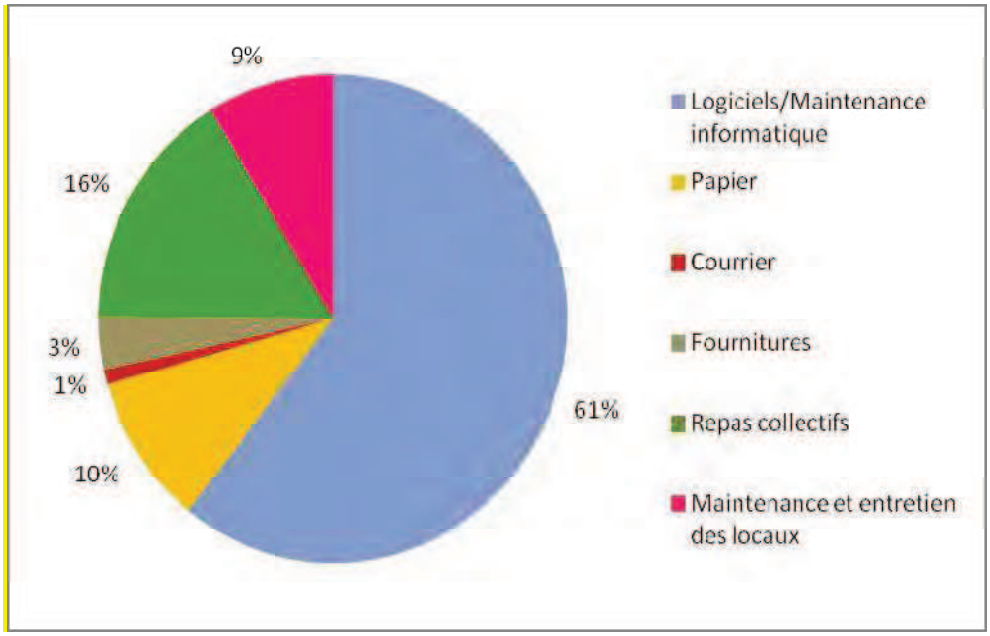

2.2.4.3. Suggestions & perspectives

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux achats, des pistes possibles consistent à se tourner vers des fournisseurs démontrant les efforts entrepris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à dématérialiser les documents , les impacts de l'Espace Elus n'étant pas encore visibles dans ce Bilan.

Comme pour certaines immobilisations, les marchés publics de la Région pourraient introduire de nouvelles clauses pour que les prestataires transmettent des données plus précises et complètes sur ce poste d'émission.

2.2.5. Les déchets : 2 téqCO_2

2.2.5.1. Les données

Le périmètre du BEGES est le même depuis 2012. Il tient compte du recyclage. Pour ce BEGES 2014, le recyclage des postes informatiques ainsi que du matériel électronique obsolète est pris en compte.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.2.5.2. Les résultats

Les émissions de GES générées par les déchets s'élèvent à 2 téqCO_2 et représentent moins de 1% de la partie du BEGES liée au fonctionnement de la Région.

2.2.5.3. Suggestions & perspectives

Les pistes consistent à réduire les volumes de déchets et à favoriser leur valorisation, soit par le recyclage ou soit par la valorisation énergétique.

Tout comme pour certaines immobilisations et les achats, de nouvelles clauses dans les marchés publics de la Région permettraient d'obtenir des prestataires des données plus précises et complètes sur ce poste d'émissions.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des compétences régionales : 112 933 téqCO_2

Depuis 2012, les émissions du volet « Compétences » du BEGES sont à entendre comme les émissions de gaz à effet de serre générées par les lycées, les ports, les aéroports, le transport régional de voyageurs et les voies navigables. La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exercice d'autres compétences ne générant pas d'émissions directes de gaz à effet de serre est un exercice particulièrement difficile, entrepris par certaines collectivités mais qui ne semble pas avoir donné de résultat concluant. Ainsi, les compétences formation, développement économique etc. ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation carbone au sens strict. En outre, elles n'intègrent pas le périmètre réglementaire obligatoire.

2.3.1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des lycées : 65 301 téqCO_2

2.3.1.1. Périmètre

Le périmètre du BEGES des lycées concerne :

- les émissions de gaz à effet de serre liées aux **consommations d'énergie** ;
- les émissions de gaz à effet de serre liées à la **construction des bâtiments** (immobilisations).

Ce périmètre est identique aux périmètres des BEGES 2011, 2012 et 2013.

2.3.1.2. Les données

Les données ayant permis le calcul des émissions de gaz à effet de serre des lycées sont les données de consommation d'énergie de l'année 2014, relatives aux énergies de combustion (gaz, fioul, bois) et électricité. A chacune de ces consommations d'énergie est associé un facteur d'émission qui traduit en émissions de gaz à effet de serre la consommation d'énergie.

Pour ce qui concerne les immobilisations, au moment de la construction d'un bâtiment, chaque lycée a généré des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, pour tenir compte de la durée de vie des bâtiments, les émissions de gaz à effet de serre générées lors de la construction des établissements sont « amorties » sur une durée fixée à 30 années. On parle « d'immobilisations ». Cette technique d'amortissement permet d'éviter d'avoir des BEGES en dents de scie d'une année sur l'autre, uniquement en raison des chantiers des bâtiments, ce qui rendrait compliqués leur comparaison et le suivi des efforts.

Enfin, ce Bilan 2014 est l'occasion de prendre en compte pour la seconde fois la production d'énergie, exclusivement sous forme d'électricité, produite par les panneaux photovoltaïques placés sur les toitures des 16 lycées équipés (+2 lycées par rapport à 2013).

2.3.1.3. Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation d'énergie s'élève à environ 178,3GWh (énergie finale). Elle se répartit entre :

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- 127,4 GWh pour la consommation d'énergie de combustion (pour les besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ou d'alimentation des cuisines) ;
- 50,9 GWh pour la consommation d'électricité (éclairage, informatique).

La consommation d'énergie de combustion est en baisse par rapport à 2013 (figure 6, barres bleues).

Figure 6 : Evolution de la consommation énergétique de chauffage des lycées réelle et « à climat normal », c'est-à-dire corrigée des variations climatiques, de 2010 à 2014

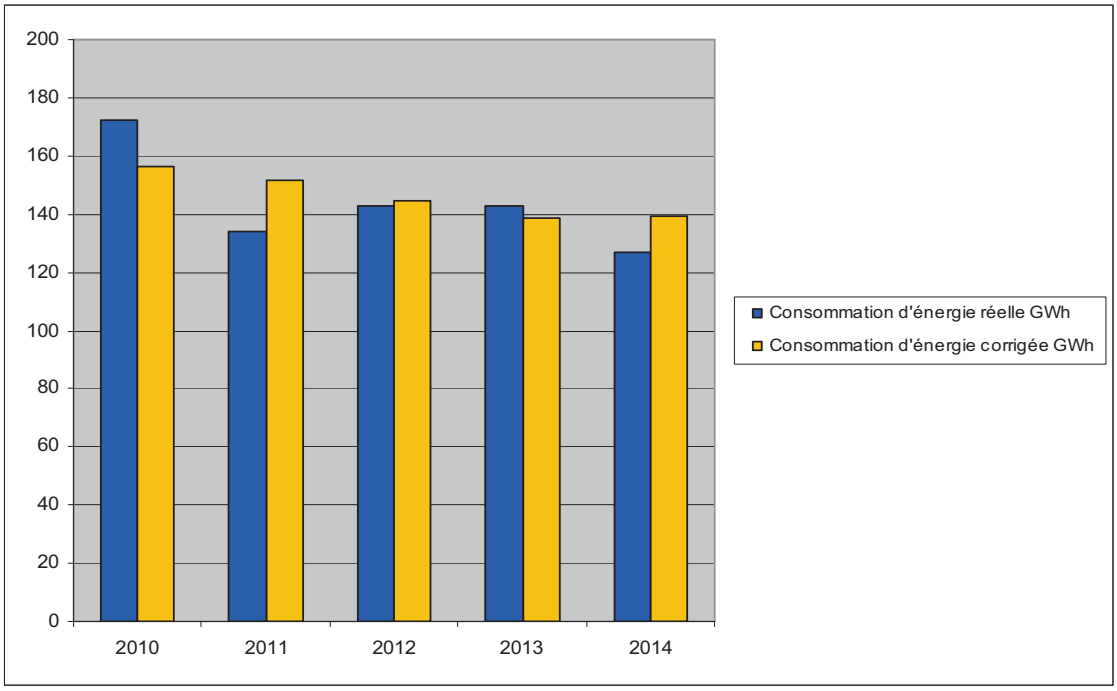

La forte consommation énergétique de **2010** pourrait s'expliquer par la rigueur de l'hiver, beaucoup plus froid que la moyenne des trente dernières années, entrainant des besoins de chauffage très importants.

L'année suivante, **2011**, a été plus chaude avec une température moyenne annuelle supérieure de +1,1°C par rapport à la normale. Elle a donc nécessité moins de besoins de chauffage.

La consommation d'énergie de **2012** est représentative de la consommation d'énergie moyenne. Etant donné que les températures de l'année 2012 sont proches de la normale, la consommation d'énergie a logiquement augmenté entre 2011 et 2012.

La consommation d'énergie en **2013** est proche de celle de 2012.

Enfin, la baisse de consommation en **2014** est liée à la température élevée de cette année qui a été la plus chaude depuis le début du XXème siècle (+1,2°C). Il faut également relever que la consommation d'électricité pour l'éclairage et l'informatique a stagné à environ 51 GWh dans les lycées alors que cette année est marquée par une hausse des achats de postes informatiques et par des effectifs plus nombreux qui auraient dû alors accroître mécaniquement les consommations. La maîtrise de la consommation peut s'expliquer par le rem-

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

placement de postes informatiques anciens plus énergivores que les nouveaux et par des améliorations dans les comportements d'usage. Enfin, les panneaux solaires photovoltaïques posés sur les toitures de 16 lycées en 2014 (2 de plus par rapport à 2013) ont permis la production de 297 MWh (0,3 GWh), soit une augmentation de 137 MWh par rapport à 2013.

Parmi les facteurs susceptibles d'affecter les consommations d'énergie, si les conditions météorologiques constituent un élément déterminant, elles ne sont toutefois pas uniques. Pour vérifier si les conditions météorologiques sont le seul facteur influençant les variations de consommation d'énergie, il est possible de corriger les consommations d'énergie en les pondérant par un indice de rigueur climatique. Cela permet donc de distinguer :

- la consommation d'énergie brute, c'est-à-dire non corrigée des variations climatiques, dite « à climat réel » (figure 6, barres bleues) ;
- la consommation corrigée des variations climatiques, dite « à climat normal » (figure 6, barres oranges).

Sur les cinq années prises en compte, le graphique révèle une baisse constante des consommations corrigées de la variation climatique sur les quatre premières années et une stagnation pour la dernière année (figure 6, barres oranges). Celle-ci pourrait être due à l'augmentation des effectifs avec plus de 4 500 élèves accueillis en plus dans les lycées lors de la rentrée 2014.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les lycées par le recours au bois et aux réseaux de chaleur

Depuis plusieurs années, la Région a engagé dans le cadre de l'éco référentiel des lycées, une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre des lycées. En 2014, le bois (chaufferies et réseaux de chaleur) a fourni 0,86% de l'énergie finale consommée par les lycées : Le lycée La lande de la rencontre de St-Aubin-du-Cormier et le lycée Dupuy de Lome de Brest bénéficient de l'énergie issue de chaufferies. Le lycée Jean Macé de Lanester et les lycées brestois Jules Lesven, Vauban, de Kerichen et de l'Harteloire sont branchés sur des réseaux de chaleur.

En complément de travaux visant à améliorer la performance thermique des bâtiments, des actions sont à conduire pour réduire le contenu carbone des combustibles utilisés pour les besoins de chauffage. Le recours au bois apparaît comme une solution possible. Par exemple sur la base des données de l'année 2014, si le fioul était remplacé par le bois 505 tonnes d'émission de CO_2 seraient évitées.

Le recours aux réseaux de chaleur récupérant la chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers permet aussi de réduire les émissions de CO_2 des lycées. En fonction du contenu en matière organique (fermentescible) des déchets ménagers, on considère, par convention, qu'une fraction de cette énergie est d'origine renouvelable. Aujourd'hui, 5,9% de l'énergie pour les besoins de chaleur provient de cette source.

De même que pour le fioul, en supposant que l'on remplace du gaz par un réseau de chaleur, 827 tonnes d'émission de CO_2 seraient évitées.

Au total, le recours aux énergies renouvelables a permis d'éviter 1 332 tonnes de CO_2, soit 3,7% des émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des lycées.

2.3.1.4. Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre dépend non seulement de l'évolution de la consommation d'énergie, mais aussi du contenu carbone de cette énergie (figure 7). Ainsi les actions visant à remplacer des

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

combustibles carbonés (fioul et dans une moindre mesure gaz) par des combustibles peu ou pas carbonés comme le bois, conduisent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2014, les émissions de GES générées par les lycées s'élèvent à 65 301 téqCO_2, ce qui représente 51% du BEGES de la Région.

Figure 7 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques des lycées en 2014

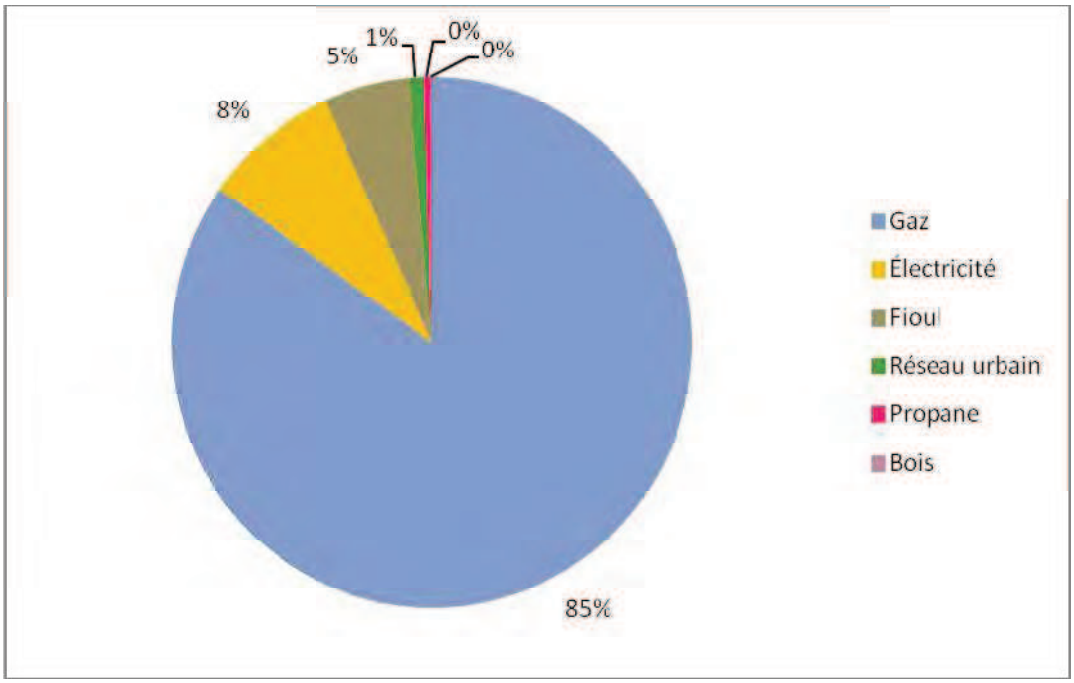

Le gaz représente 85% du total des émissions de GES liées aux consommations énergétiques (toutes énergies confondues, y compris électricité) (figure 7). Cette énergie est majoritairement utilisée dans les bâtiments (113 GWh consommés en 2014) : elle constitue donc la principale source d'émissions de GES. Globalement, les émissions générées par la combustion des énergies pour les lycées s'élèvent à 31 207 téqCO_2.

Le rapport entre énergie consommée et émissions de gaz à effet de serre du bois est le plus favorable en termes de bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Inversement, l'énergie utilisée dans les lycées dont la combustion produit le plus de CO_2 est le fioul.

En 2012 et 2013, les émissions de GES des immobilisations et de l'énergie représentaient chacune 50% du total des émissions des lycées. En 2014, les émissions de GES des immobilisations et de l'énergie représentent respectivement 52% et 48% du total des émissions des lycées.

2.3.1.5. Suggestions & perspectives

Au-delà du calcul des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie, les cinq comptabilisations des émissions de gaz à effet de serre des lycées depuis 2010 ont permis :

- D'élargir le périmètre d'analyse en ajoutant les immobilisations lors du Bilan 2011 ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- De compiler les données relatives à la production d'énergie à l'occasion des Bilans 2012 et 2013 ;
- D'analyser rétrospectivement les sources possibles d'évolution des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les enseignements qui peuvent être tirés de cette analyse globale, il faut noter la tendance baissière (corrigée des variations climatiques) des consommations énergétiques des lycées.

Les émissions liées aux immobilisations sont stables et soumises à une inertie liée à la durée de vie des bâtiments.

Dans l'absolu, quelques préconisations pour continuer à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre peuvent être faites :

- poursuivre les travaux de rénovation thermique (isolation des toitures et des murs, remplacements des ouvrants) ;
- continuer à diminuer l'intensité carbone des combustibles utilisés en remplaçant les combustibles le plus carbonés (fioul) par des combustibles moins carbonés (gaz, bois).

En ce qui concerne les émissions liées aux immobilisations, les matériaux dont la fabrication est peu émissive de gaz à effet de serre, comme le bois, offrent des perspectives de réduction des émissions de GES.

2.3.2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des ports : 16 331 téqCO_2

2.3.2.1. Les données

Les données ont notamment été obtenues auprès des concessionnaires exploitant les ports régionaux. Elles concernent :

- l'énergie (bâtiments, grues, etc.) ;
- les immobilisations (surfaces de quais, bâtiments) ;
- les déplacements (véhicules) ;
- les déchets (tonnages, modes de traitement) ;
- les quantités de gaz de froid consommées.

Les gaz de froid utilisés pour la réfrigération sont des gaz à effet de serre très puissants.

Au port de pêche de Lorient, deux types de gaz de froid émetteurs de GES sont utilisés : le R407c (50kg) qui rejette 1 653 kg de CO_2 par kg de gaz de froid consommé et le fluoroéthane (R404a) avec 1 106 kg qui lui rejette 3 784 kg de CO_2 par kg de gaz de froid consommé. En complément, 700 kg d'ammoniac (R717C) sont utilisés (sans pouvoir de réchauffement), ainsi que 100 kg de forane (427A) au faible pouvoir de réchauffement, non encore pris en compte dans la méthode du bilan carbone. Ce dernier remplace le fréon (R22) qui est un gaz à effet de serre puissant.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.3.2.2. Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation d'énergie dans les ports prend différentes formes :

- consommation d'électricité ou de fioul pour les machines ;
- fioul/gaz pour les bâtiments ;
- gasoil/essence pour les véhicules ;
- électricité.

Toutes sources confondues, la consommation d'énergie des ports régionaux s'élève à environ 33,6 GWh, dont la répartition est la suivante (figure 8). La majeure partie de l'énergie consommée par les ports l'est sous forme d'électricité (80%). Le second poste est ensuite la consommation d'énergie pour les machines.

Figure 8 : Répartition des consommations d'énergies des ports selon les usages en 2014

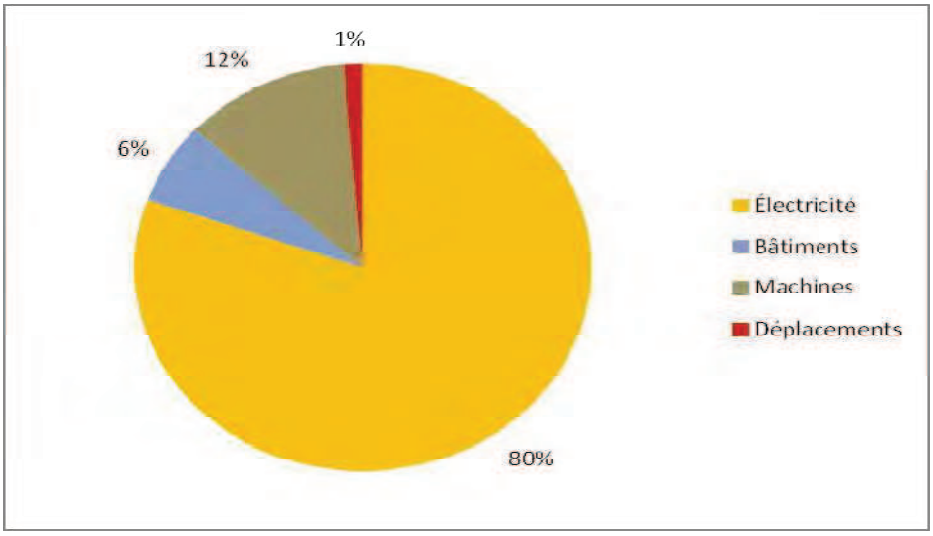

2.3.2.3. Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de GES pour les 3 ports régionaux s'élèvent à 16 331 téqCO_2, soit 13% du BEGES de la Région.

Les immobilisations sont la principale source d'émissions de GES : elles représentent 47% du total des émissions des ports (figure 9). Ce résultat est représentatif de l'exercice d'une compétence lorsque celle-ci repose sur des infrastructures de grande taille, construites à partir de matériaux dont la fabrication génère d'importantes émissions de GES (bétons, enrobés).

La consommation de gaz de froid est la seconde source d'émissions de GES avec 26% du total des émissions (« hors énergie » sur le diagramme ci-dessous). Les émissions liées aux consommations énergétiques, déchets et aux déplacements sont plus faibles.

Il faut signaler que le périmètre a changé par rapport à l'an passé :

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- les données du port de pêche de Lorient sont maintenant prises en compte. Cette évolution explique en partie la hausse de 6 245 téqCO_2 pour les ports entre le BEGES 2013 et celui-ci ;
- Spécifiquement, le fréon (R22), gaz de froid utilisé dans le port de commerce de Lorient en 2013, a été totalement remplacé en 2014 par de l'ammoniac qui est un gaz qui n'émet aucun CO_2 dans l'atmosphère. A l'inverse, cette évolution dans le choix des gaz de refroidissement explique la majeure partie de la baisse de 3 238 téqCO_2 entre le BEGES 2013 et celui-ci.

Figure 9 - Répartition des émissions des ports en 2014

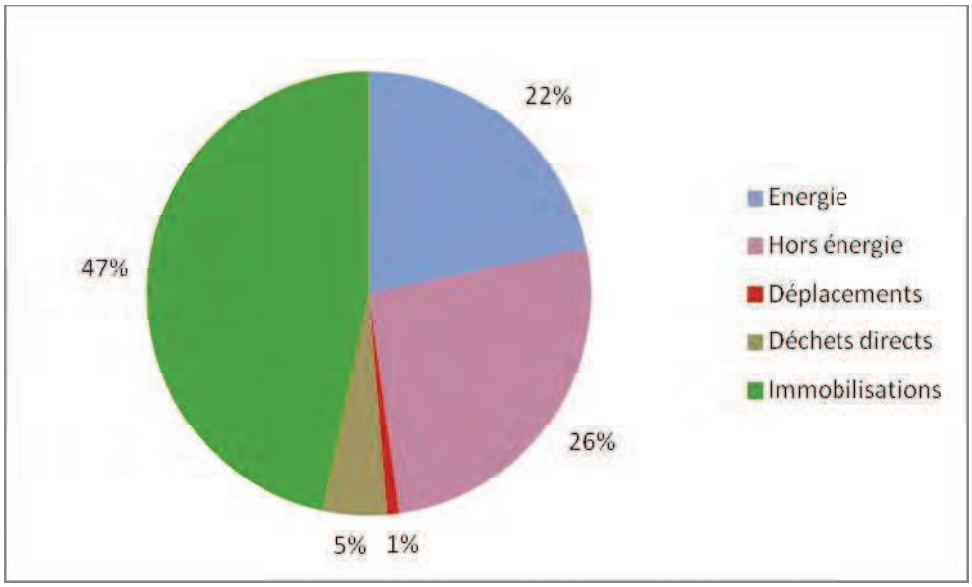

2.3.2.4. Suggestions & perspectives

Dans les BEGES précédents, il avait été suggéré d'introduire, à l'occasion des renouvellements des contrats de délégation de service public, des clauses pour faciliter la transmission des données pour le calcul des émissions. L'élargissement du périmètre et la plus grande précision des données s'expliquent directement par l'application de cette suggestion à poursuivre car elle contribue progressivement à parfaire les BEGES annuels, notamment pour les données suivantes :

- la collecte des données de gaz de froid pour les autres ports;
- la collecte des déchets (quantités et modes de traitement) ;
- la fiabilisation des données relatives à l'énergie et aux immobilisations.

Enfin, le changement de système de refroidissement dans le port de commerce de Lorient par l'introduction de l'ammoniac à la place de gaz à effet de serre se traduit par une baisse significative des émissions. La possibilité pour les autres ports d'adopter un tel système pourrait être examinée. Toutefois, l'ammoniac étant un polluant atmosphérique, ce mode de refroidissement doit être évalué.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.3.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des aéroports : 7 981 téqCO_2

2.3.3.1. Les données :

Les données prises en compte pour les 4 aéroports régionaux ont été obtenues auprès des concessionnaires exploitant les aéroports régionaux. Elles concernent :

- les consommations énergétiques des bâtiments qui sont exploités par les gestionnaires des aéroports (*Energie*) ;
- les consommations de carburant des véhicules sous la rubrique (*Déplacements*) ;
- les surfaces (en m²) des bâtiments situés sur les aéroports (aérogares, bâtiments techniques…) sous la rubrique (*Immobilisations*) ;
- la surface (en m²) des pistes d'atterrissage et des stationnements (*Immobilisations*) ;
- les véhicules et machines (*Immobilisations*) ;
- les tonnages de déchets produits (*Déchets*).

2.3.3.2. Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie :

La consommation totale d'énergie des aéroports régionaux s'élève à 13,6 GWh, toutes énergies confondues.

Figure 10 : Répartition des consommations d'énergies des aéroports régionaux en 2014

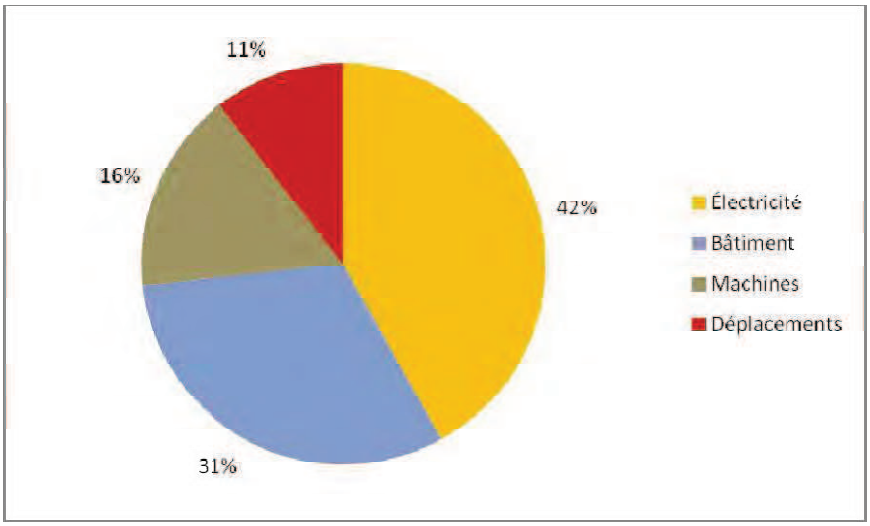

L'énergie est majoritairement consommée sous forme d'électricité (figure 10). Les combustibles fossiles représentent environ 60% de l'énergie utilisée des les aéroports. Parmi ceux-ci, le gaz est le plus utilisé.

2.3.3.3. Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de GES pour les 4 aéroports s'élèvent à 7 981 téqCO_2, soit 6% du BEGES de la Région. Comme en 2011 et en 2012, **les immobilisations sont la principale source d'émissions de GES** puisqu'elles représentent 65% du total des émissions des aéroports (figure 11). Ce résultat est similaire à celui

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

observé pour les ports : l'exercice de compétences reposant sur des infrastructures de grande taille, construites à partir de matériaux dont la fabrication génère d'importantes émissions de GES (bétons, enrobés) induit une proportion importante d'émissions de gaz à effet de serre. La consommation d'énergie est la seconde source d'émissions de GES avec 28% du total des émissions. Les émissions liées aux déchets et aux déplacements sont plus faibles et ne représentent respectivement que 1% et 6% du BEGES des aéroports.

Figure 11 : Répartition des émissions des aéroports en 2014

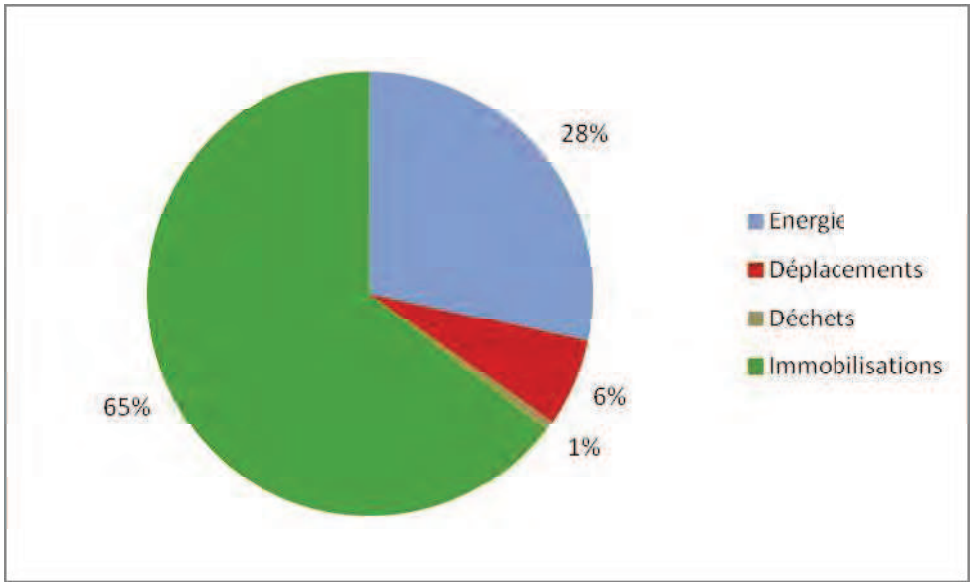

2.3.3.4. Suggestions & perspectives

Des perspectives d'amélioration pourraient porter sur :

- La généralisation de la collecte des données relatives aux carburants et aux déchets ;
- La fiabilisation des données des immobilisations ;
- Le poids des véhicules de 3 aéroports sur 4 est connu et les données relatives aux carburants pour l'aéroport de Brest sont plus complètes. Ces données complémentaires expliquent l'augmentation de la partie énergie (28% en 2014 contre 16% pour le BEGES 2013) ;
- Les consommations des véhicules des aéroports de Rennes et de Dinard constituent un élargissement du périmètre de la partie déplacements (6% en 2014 contre 1% pour le BEGES 2013).

2.3.4. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du transport régional : 24 084 téqCO_2

2.3.4.1. Les données

En ce qui concerne le transport régional, les sources d'émissions de gaz à effet de serre disponibles et prises en compte sont :

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- l'énergie de traction, qu'elle soit thermique ou électrique ;
- les gaz de climatisation (GES très puissants) ;
- l'énergie utilisée dans les gares et les bâtiments ;
- les émissions liées aux déplacements professionnels des agents.

Il s'agit du même périmètre qu'en 2012 et 2013 (en 2011, seules les données relatives aux émissions de traction étaient prises en compte).

2.3.4.2. Les résultats

Les émissions de CO_2 liées au transport régional, fournies par la SNCF (hors immobilisations et hors lignes routières) s'élèvent à 12 687 téqCO_2. Elles se répartissent de la façon suivante entre les différents postes (figure 12).

Figure 12 : Répartition des émissions liées au transport régional en 2014 (d'après données SNCF et calculées)

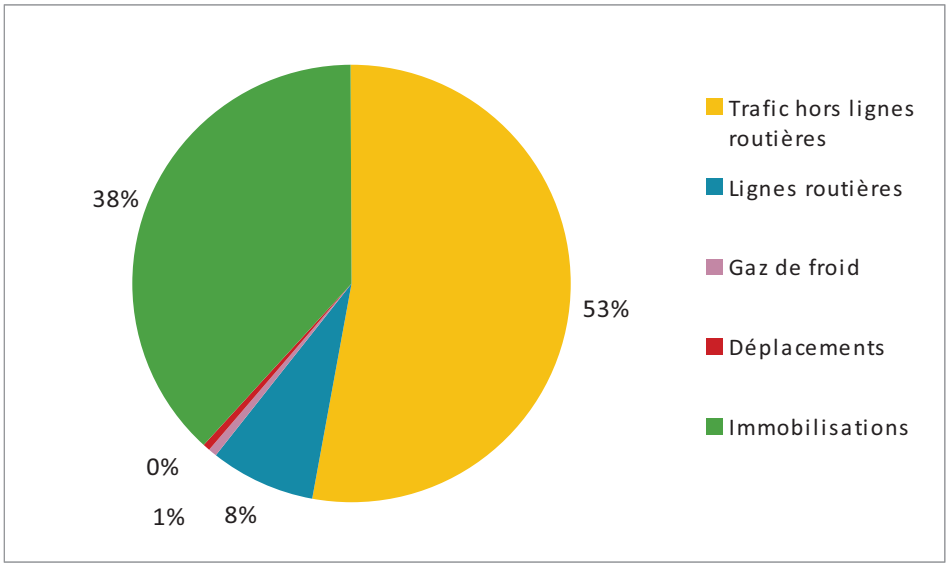

Plusieurs autres résultats sont calculés:

- les immobilisations constituées par les rames et locomotives représentent une émission annuelle de l'ordre de 992 téqCO_2 ;
- les immobilisations constituées par les voies représentent une émission de 8 263 téqCO_2.

2.3.4.3. Suggestions & perspectives

Concernant le calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par l'exercice de la compétence TER, des améliorations ont aussi été apportées. La prise en compte des émissions liées aux lignes routières constitue un progrès.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.3.5. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des voies navigables : 30 téqCO_2

2.3.5.1. Les données

Le périmètre de données des voies navigables est quasiment identique à celui pris en compte depuis le premier BEGES en 2011. Cependant, l'exercice 2013 avait permis de compléter ces données avec la prise en compte des consommations énergétiques d'une partie des maisons éclusières, sur une année complète. Le BEGES 2014 reprend ce complément. Les données concernent les consommations énergétiques des maisons éclusières sont l'électricité, le gaz et le fuel.

Comme pour les bilans des émissions de gaz à effet de serre 2011 et 2012, les données relatives au carburant consommé par les machines pour l'entretien des berges ou encore les déplacements des agents dans le cadre professionnel sont comptabilisées au chapitre « fonctionnement interne » de ce BEGES.

2.3.5.2. Les résultats

En 2014, les émissions de GES générées par les voies navigables s'élèvent à 30 téqCO_2 et représentent une part inférieure à 1% du BEGES de la Région.

2.3.5.3. Suggestions & perspectives

Les bords des voies navigables constituent de vastes emprises foncières qui sont souvent arborées et enherbées. Les végétaux y séquestrent du carbone lors de leur croissance. Les alentours des voies navigables d'Ille-et-Rance représenteraient ainsi un stock théorique de carbone de l'ordre de 27 000 tonnes de carbone, soit environ 99 000 tonnes de dioxyde de carbone[2]. Il convient de préciser que ce chiffre n'exprime pas les quantités séquestrées annuellement par les boisements adjacents aux voies navigables, mais bien d'un stock constitué au cours de la croissance des arbres, autrement dit, étalé sur de nombreuses années. Si l'on estime que ces arbres ont une durée de vie de 100 ans, le stockage-annuel serait d'environ 990 tonnes de dioxyde de carbone (sous réserve du caractère théorique de ce calcul).

Pour information, en 2014, 541 arbres ont été plantés sur les berges des rivières de Bretagne sur les sites de Rieux (200), Talhouët (111) et Griffet (230).

[2] On obtient les données en dioxyde de carbone (téqCO_2) en multipliant les quantités de carbone par 44/12.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4

RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES·HOMMES 2015

DANEVELL KEVATALDER MERC'HED·PAOTRED 2015

Crédit photo : Steven Davidson

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Introduction

En France, un écart de rémunération de 27 % sépare toujours aujourd'hui les hommes et les femmes, lesquelles constituent 80 % des salarié.e.s à temps partiel ; un écart sur les pensions de retraite de 30% demeure ; 80 % des tâches domestiques sont assurées par les femmes. Fin 2015, elles représentent 34% des membres des conseils d'administration des 40 plus grosses entreprises cotées du CAC 40 ; 8 femmes sur 72 Président.e.s sont des Présidentes d'universités. 14 % des maires sont des femmes. Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent.

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes doit s'appliquer partout et tout le temps. C'est ce que nous rappelle la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle confie désormais aux collectivités une responsabilité pour agir. Avec cette loi, c'est la première fois que les inégalités entre les femmes et les hommes sont appréhendées dans leur ensemble, de façon systémique et transversale. Elle crée des obligations dans des domaines variés : lutte contre la précarité, protection des femmes victimes de violences, parité dans la fonction publique et dans l'accès aux mandats électifs, recours à la commande publique pour promouvoir l'égalité professionnelle, meilleur partage de la parentalité notamment.

Cette loi conforte la politique d'égalité de la Région Bretagne. Elle rend systématique l'élaboration d'un rapport annuel sur la situation des collectivités territoriales. Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 en précise le contenu et les modalités. Le Conseil régional, avec l'examen en octobre 2015 du rapport « la Région dans la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », est à ce jour la seule collectivité territoriale a avoir initié ce « rendu compte » lié à cette obligation législative d'établir ce rapport annuel de suivi. La Région entend donc, chaque année, procéder à la restitution de son action en faveur de l'égalité femmes.hommes dans ses politiques dans le cadre du Rapport d'activité et de développement durable.

Reconnue par les textes, cette *égalité de droit* pour être *égalité réelle*, suppose, en effet, d'être en permanence observée, comptée, vérifiée, analysée. L'édition et l'intégration pour la première fois d'un volume dédié au rendu-compte de l'appropriation de l'égalité femmes.hommes par l'ensemble des politiques régionales au Rapport d'activité et de développement durable de la collectivité est donc une étape importante. Avec ce support, la Région Bretagne se dote d'un référentiel et d'un socle à partager par tou.te.s.

La requête systématique des données sexuées des bénéficiaires des dispositifs régionaux constitue un inventaire préalable et incontournable qui favorise l'appropriation par l'ensemble de la collectivité d'un objectif d'égalité femmes.hommes et qui concerne chaque politique. La mise en place de ce tableau de bord régional – avec ses indicateurs déclinés en fiches - favorise un questionnement systématique : nos actions sont-elles allées dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ? Cette démarche participe de notre responsabilité de vérifier l'efficacité et l'efficience de nos politiques auprès des Bretonnes et Bretons.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

SOMMAIRE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1. Région responsable Page 367

1.1. La responsabilité démocratique..... Page 368

1.2. La représentation politique..... Page 370

1.3. La responsabilité d'employeur..... Page 371

1.4. La communication..... Page 373

2. Education et formation Page 375

2.1. L'orientation..... Page 376

2.2. La formation initiale..... Page 377

2.3. L'apprentissage..... Page 378

2.4. La formation continue..... Page 380

2.5. L'enseignement supérieur et la recherche..... Page 381

2.6. Les langues de Bretagne..... Page 382

3. Développement économique et emploi Page 383

3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle..... Page 384

3.2. L'économie sociale et solidaire..... Page 385

3.3. L'agriculture..... Page 386

3.4. L'économie maritime..... Page 387

4. Equilibre des territoires Page 389

4.1. L'observation et la planification..... Page 390

4.2. La contractualisation territoriale..... Page 391

5. Connexion des territoires et des populations Page 393

5.1. Le numérique..... Page 394

5.2. Les mobilités et transports..... Page 395

6. Rayonnement et vitalité Page 397

6.1. Le sport..... Page 398

6.2. La culture..... Page 400

6.3. La santé..... Page 401

6.4. Les politiques de coopération et solidarité internationale..... Page 402

6.5. La promotion de tous les droits..... Page 403

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

500

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.Région responsable

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

En Bretagne :

1 députée européenne sur 3 députées européennes de la Région Ouest

5 sénatrices sur 14

11 députées sur 27

203 femmes sur les 1 067 maires

1.1. La responsabilité démocratique

Contexte national et régional

La France est passée en matière de parité, entre 2013 et 2015, de la 45ème à la 15ème place mondiale (Rapport mondial sur la parité, World Economic Forum). Les décrets ministériels en faveur d'une composition paritaire des autorités administratives, sportives, universitaires ou encore des ordres professionnels se multiplient.

L'étude *Les forces vives au féminin* réalisée en 2015 par la Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité a dressé en 2015 un panorama très contrasté de la place des femmes dans les organisations de la société civile, telle qu'elle est représentée au *Conseil économique social environnemental* (CESE). Malgré une évolution législative favorable et un nombre de militantes et bénévoles en constante augmentation, la part des femmes dans les exécutifs des organisations ne progresse que très lentement et une division sexuée du travail persiste. Grâce à la loi, le CESE est désormais l'assemblée constitutionnelle la plus féminisée (44 % de femmes y siègent).

En politique, aux dernières élections européennes, les femmes ont représenté 43,2 % des eurodéputé.e.s français.e.s élu.e.s. Les Conseils départementaux comptent aujourd'hui 50 % de femmes contre 13 % auparavant. Mais en l'absence d'une obligation à la parité, les hommes restent très majoritaires : parmi les président.e.s de Conseils départementaux (95 %), régionaux (92,7 %) ou d'intercommunalités (92,2 %). Le constat est le même du côté de l'Assemblée nationale avec 26,9 % de députées. Passées de 17,6 % à 22,1 % de 2008 à 2014, la part des femmes a encore progressé lors des élections de 2014 puisqu'elles représentent aujourd'hui 25 % de l'assemblée sénatoriale avec 87 sénatrices sur 348 membres.

A l'échelon communal, les hommes étant plus souvent placés en tête de liste, les maires se conjuguent aussi au masculin à 84 %. Grâce à l'extension de la parité pour les communes de 1 000 habitant.e.s et plus, 16 000 conseillères municipales supplémentaires ont néanmoins été élues en mars 2014 ; aujourd'hui, 58 % des conseiller.e.s municipaux.ales sont des hommes (contre 63 % en 2008).

Parité dans les instances territoriales	Femmes	Hommes
Présidence des EPCI	7 % en Bretagne et 8 % en France	93 % en Bretagne et 92 % en France
Exécutif des EPCI	20 % Bretagne et 18 % en France	80 % en Bretagne et 82 % en France

L'égalité dans l'action régionale

- **Les instances du Conseil régional**

La Bretagne est en bonne position sur le tableau des Régions avec 40 femmes élues sur 83 depuis décembre 2015 (48 % de femmes). Cela représente un point de plus que la moyenne nationale qui place la Région en 4ème position.

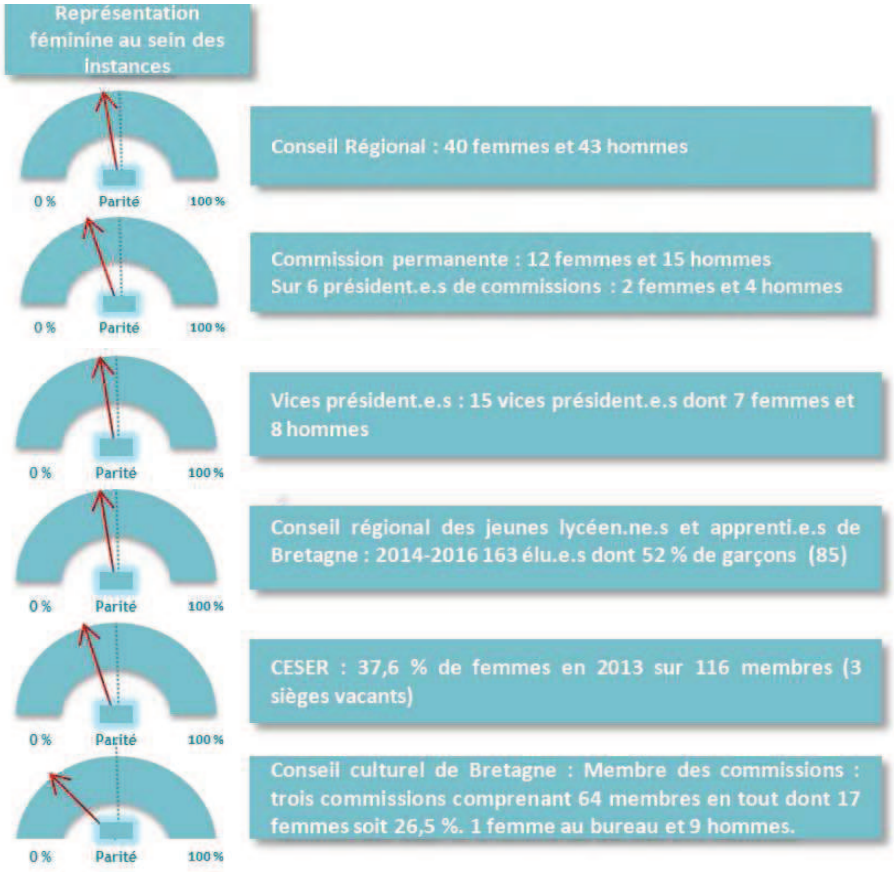

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

La Région Bretagne s'est depuis longtemps engagée à reconnaître et à faire appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes comme une exigence démocratique. Il s'agit entre autre de s'assurer que les femmes et participent pleinement à la conduite des affaires publiques et sont réellement associé.e.s aux différentes formes de consultation. La parité de ses instances est un des baromètres pour mesurer cette responsabilité. L'indicateur relatif à la représentation et participation des femmes dans les instances est un des autres leviers utilisés par la collectivité.

- **La méthode d'élaboration des politiques publiques**

L'action de la Région Bretagne pour élaborer sa politique en faveur de l'égalité femmes.hommes reste inédite. Depuis sa mise en œuvre, elle s'appuie à la fois sur un engagement volontariste et un travail en réseau de multiples acteurs et actrices du territoire.

La Région travaille avec un collectif de citoyen.ne.s, d'élu.e.s, de représentant.e.s d'associations généralistes et féministes ou féminines, d'entreprises, d'organismes de formations, d'agent.e.s de collectivités, de syndicalistes, d'universitaires, de lycées rassemblé.e.s au sein du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG). Certains de ses dispositifs sont directement issus de cet espace original et unique en France.

Ce lieu de démocratie citoyenne est mixte et ouvert à tou.te.s. A ce jour, plus de 700 personnes, dont environ 30 % d'hommes, en sont membres. Près de 300 structures travaillent autour de sept thématiques :

- Agir pour l'accès des femmes à la formation et à l'emploi,
- Diffuser la culture de l'égalité,
- Agir contre les violences faites aux femmes,
- Écrire des politiques d'égalité au sein des politiques publiques,
- Lutter contre l'homophobie au travail,
- Agir contre les discriminations liées à la fois au genre et à l'origine,
- Jeunes et Égalité : quelles relations à venir ?

L'activité de ces sept ateliers de travail favorise la connaissance, l'échange d'idées, la confrontation d'expériences, la formulation de propositions d'actions. En répondant à des besoins non-satisfaits par ailleurs, en rassemblant des femmes et des hommes qui, sans ce lieu, n'échangeraient ni ne deviendraient partenaires, la mise en place du CpeG interpelle la responsabilité de chacun.e à « co-produire de l'égalité » ; isolément et/ou tou.te.s ensemble.

Par les liens d'interconnaissances qu'il a tissés entre des domaines non-institutionnels et/ou non spécialistes, par la constitution de nouveaux réseaux en Bretagne, par des rencontres - parfois vives - entre des savoirs érudits, d'expert.e.s et de *sachant.e.s par l'expérience*, le CpeG a favorisé des connexions non-conventionnelles, parfois hors du commun, sur le territoire.

Le *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) travaille également à l'élaboration de *Biennales de l'égalité femmes et hommes*, moments de rendu-compte de son activité et de coproduction :

1 500 participant.e.s à la 1ère Biennale – février 2006 – Brest

3 000 participant.e.s à la 2ème Biennale – mars 2008 - Saint-Brieuc

4 000 participant.e.s à la 3ème Biennale – décembre 2011 – Saint-Malo

4 000 participant.e.s à la 4ème Biennale – mai 2014 – Lorient

Quatre Biennales ont été organisées à tour de rôle dans les quatre départements bretons. Elles ont favorisé la rencontre de publics d'horizons divers, l'interconnaissance des acteurs et actrices sur un même territoire, proposé des savoir-faire inédits.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.2. La représentation politique

Chiffres clés

La France occupe le 38ème rang mondial sur les 188 pays classés en termes de pourcentage de femmes élues à la « Chambre unique » (Assemblée Nationale).

La Région est représentée dans 498 organismes

Contexte national et régional

La réforme constitutionnelle de 1999, complétée en 2008, inscrit le principe de parité au cœur des institutions. D'abord limité au champ politique, ce principe s'étend désormais aux sphères professionnelles et sociales comme l'entreprise, la fonction publique, l'université, les organismes consulaires, les autorités administratives indépendantes ou encore les instances consultatives crées par l'Etat et les collectivités territoriales.

70 ans après le droit de vote et d'éligibilité des femmes, la loi du 4 août 2014 *pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* a notamment choisi de soumettre les partis politiques à un devoir d'exemplarité : ceux qui ne respectent pas la parité voient maintenant leurs pénalités multipliées par deux. A partir du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale, l'aide publique dont ils bénéficient sera réduite si ceux-ci ne présentent pas de candidatures paritaires.

L'égalité dans l'action régionale

La Région affirme sa volonté de participer et d'encourager cette exigence de justice. L'adhésion à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes* l'engage à respecter la parité de ses membres dans ses propositions de désignations dans les organismes extérieurs.

A titre d'exemple, voici le détail de la représentation femmes.hommes dans quelques structures :

Membres titulaires du Bureau de l'établissement foncier de Bretagne	Femmes	Hommes	Total
Représentant.e.s des collectivités et EPCI	2	11	13
Représentant.e.s du Conseil régional	2	2	4
Représentant.e.s de l'Etat	1	1	2

Délégué.e.s à *Mégalis*	Femmes	Hommes	Total
Délégué.e.s titulaires du collège Région	0	4	5
Délégué.e.s suppléant.e.s du collège Région	2	2	4

Représentant.e.s du Conseil régional aux quatre commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC)	Femmes	Hommes	Total
Représentant.e.s titulaires	4	0	4
Représentant.e.s suppléant.e.s	3	1	4

Représentant.e.s du Conseil régional aux quatre commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI)	Femmes	Hommes	Total
Représentant.e.s siégeant	1	7	8
Représentant.e.s en cas de vacance	2	2	4

Elu.e.s référent.e.s des Pays	Femmes	Hommes	Total
Représentant.e.s	10	11	21

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.3. La responsabilité d'employeur

Chiffres clés

60 % de femmes dans la fonction publique territoriale

96 % de femmes dans la filière médico-sociale

4 % de femmes dans la filière incendie et secours

81 % de femmes dans la filière administrative

59 % de femmes dans la filière technique

13 % de femmes directrices générales de services

Contexte national et régional

Contrairement à une idée reçue, le statut de la fonction publique ne protège pas des inégalités entre les femmes et les hommes. La fonction publique territoriale ne fait pas figure d'exception. Le constat reste une égalité de droit mise à mal pour les carrières, les parcours professionnels ou en matière de rémunérations et de pensions. L'édition en 2015 du Livre blanc *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique territoriale* par *l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion de la fonction publique territoriale* témoigne encore d'importantes disparités.

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique a publié en mars 2015, aux côtés du Défenseur des droits, une étude nationale consacrée à *L'écart de rémunérations entre les femmes et les hommes dans la fonction publique : sous le prisme des inégalités de genre*. Lancé il y a trois ans, fruit du travail concerté de recherche de trois équipes d'économistes, ce document passe au scanner les disparités salariales qui existent selon le sexe des salarié.e.s dans les trois versants de la fonction publique et propose un décryptage pour analyser cet état de fait, en comparaison avec le secteur privé. Un écart de 12 % - contre 19 % dans le privé - est mis en évidence malgré l'existence d'un statut. Si la surreprésentation des femmes dans les emplois et les grades les moins bien rémunérés est souvent à l'origine de ces écarts, le déroulement de carrière accentue cette inégalité salariale (traitement et primes), à la fois du fait de l'existence d'un plafond de verre (plus les niveaux de rémunération sont élevés, plus la probabilité d'y accéder pour les femmes est faible) et d'une pénalité liée à la maternité (temps partiel, moindres responsabilités, effet de certaines prestations sociales telle que le supplément familial de traitement).

L'égalité dans l'action régionale

- **Répartition des agent.e.s dans les effectifs de la Région Bretagne en 2015 (agent.e.s permanent.e.s)**

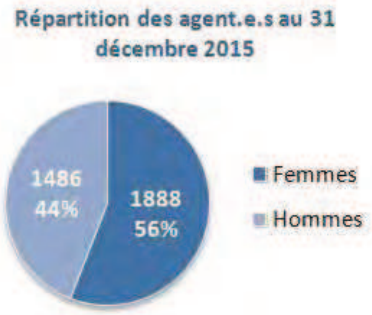

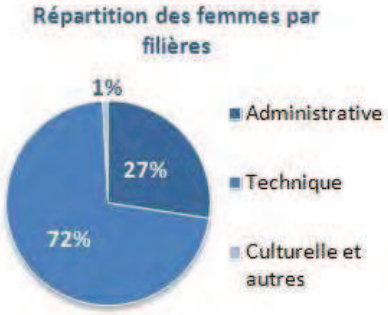

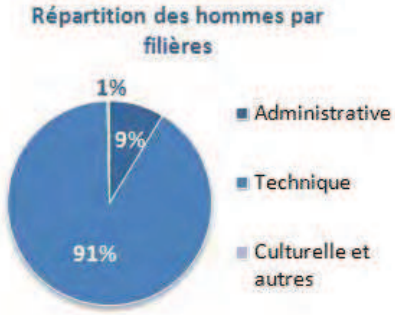

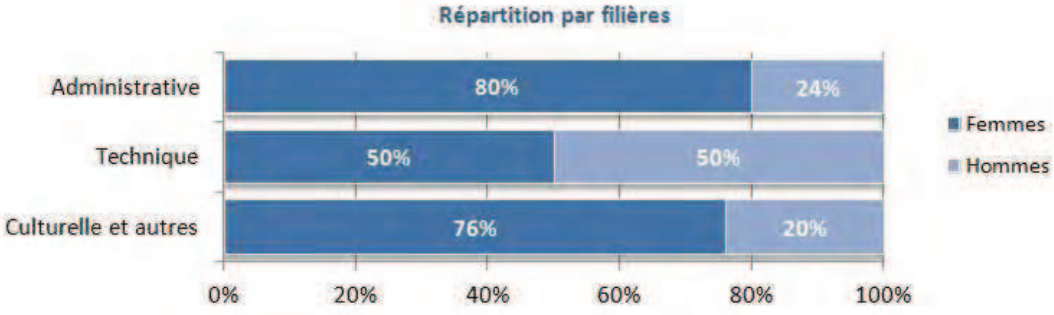

Le taux de féminisation global de la collectivité reste stable depuis 2010 autour de 56 %. Même si les femmes sont majoritaires dans les effectifs de la catégorie A, elles sont moins présentes sur les postes de Directeur.trice/Directeur.trice délégué.e (24 % contre 75 % d'hommes) et adjoint.e au.à la directeur.trice (31 % contre 69 % d'hommes). En revanche, les femmes sont plus nombreuses sur les fonctions de chef.fe de service (55 % de femmes et 45 % d'hommes) et de chef.fe de pôle (67 % de femmes et 33 % d'hommes).

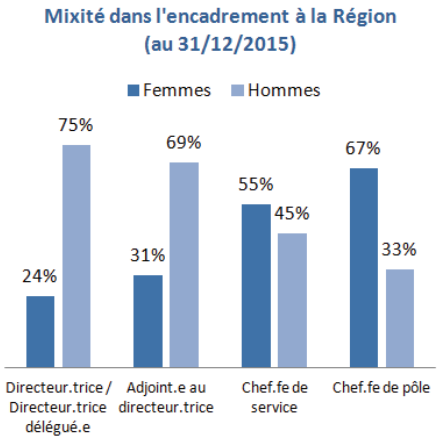

La parité dans les fonctions d'encadrement est difficile à atteindre en particulier sur les postes de directeur.trice et adjoint.e au directeur.trice. En revanche, les femmes sont plus nombreuses sur les fonctions de chef.fe de service et de chef.fe de pôle. Il faut noter par ailleurs, que les femmes sont majoritaires dans les effectifs de la catégorie A.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- **Différences de salaires entre les femmes et les hommes**

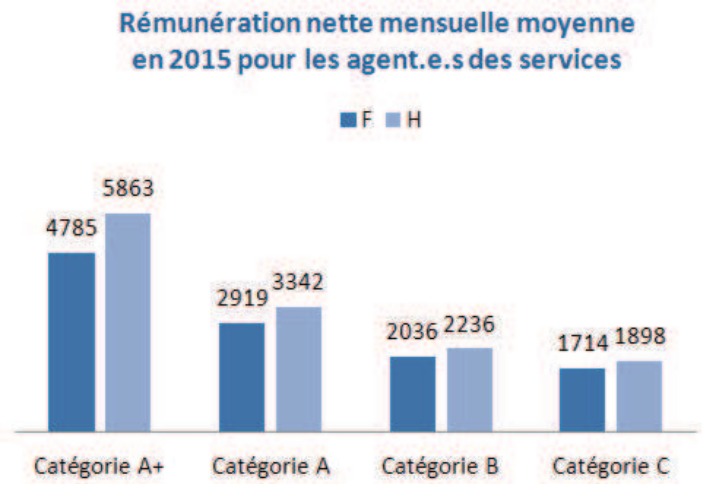

Ecarts de rémunération en 2015 :

- - 18,4 % pour les femmes en catégorie A+ (-14 % en 2013 et -20 % en 2014),
- - 12,7 % pour les femmes en catégorie A (-12 % en 2013 et - 12 % en 2014),
- - 9 % pour les femmes en catégorie B (- 10,4 % en 2013 et - 8 % en 2014),
- - 9,7 % pour les femmes en catégorie C (-9,4 % en 2013 et -9,33 % en 2014).

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les services sont plus fortement marqués sur les postes de catégorie A +, avec un écart de 18,4 %.

- **Le Label *Egalité professionnelle***

Souhaitant réaffirmer ses engagements et mettre en œuvre des actions concrètes, la Région s'est portée candidate au Label *Égalité professionnelle* pour la première fois en 2011. Délivré par AFNOR certification, ce label est ouvert aux entreprises du secteur privé, aux associations et aux administrations. Il permet de mettre en valeur les pratiques exemplaires des employeurs, principalement dans leurs pratiques internes. L'obtention de ce Label en 2011, renouvelé en 2014, inscrit la collectivité sur la durée. La labellisation a permis de former l'ensemble de ses encadrant.e.s, de créer et d'enrichir des indicateurs statistiques permettant une meilleure prise en compte des inégalités ou encore de créer en 2013 une Commission *égalité professionnelle* composée d'agent.e.s volontaires pour faire évoluer les pratiques internes en faveur de l'égalité professionnelle. La Région s'est engagée pour 2015 - 2017 dans un plan d'actions décliné autour de trois axes :

- Développer une culture interne de l'égalité professionnelle : 7 actions sont concernées (1 réalisée et 6 en cours)
- Développer l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management : 7 actions (4 réalisées, 1 en cours, à venir)
- Favoriser l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle : 4 actions (3 réalisées et 1 en cours)

Délivré pour trois ans, le Label arrivera à échéance en fin d'année 2017. Un bilan intermédiaire doit être réalisé en milieu d'année 2016.

En 2015, la Région a intégré les indicateurs du *Rapport d'analyse de situation comparée* (RSC) au sein de son bilan social. Désormais, ce document unique, conçu comme un outil de mobilisation et de transparence, contribue à renforcer le dialogue social, à clarifier les objectifs et les actions à mener pour faire progresser l'égalité professionnelle au sein de la collectivité. Des actions de communication ont par ailleurs été ciblées pour d'une part, favoriser une meilleure prise en compte des conséquences et impacts du temps partiel notamment sur les pensions de retraite et d'autre part, informer sur la co-parentalité et sensibiliser les hommes sur le droit au congé de paternité.

- **La représentation femmes.hommes dans les instances paritaires**

Instances

- Représentant.e.s de l'administration au Comité technique paritaire : 30 membres à parité
- Représentant.e.s de l'administration au Comité d'hygiène et de sécurité : 20 membres à parité
- Représentant.e.s de l'administration en Commissions administratives paritaires :
  - CAP A : 10 représentant.e.s dont 5 femmes et 5 hommes
  - CAP B : 8 représentant.e.s dont 4 femmes et 4 hommes
  - CAP C : 16 représentant.e.s dont 8 femmes et 8 hommes

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

1.4 La communication

Chiffres clés

En France, les femmes représentent 1/3 des sujets des informations, et 1/5 des expert.e.s invité.e.s sur les ondes publiques

Contexte national et régional

Les mots et les images participent à semer la culture de l'égalité. Ils et elles donnent à voir, rendent compte mais également construisent ou renforcent, ou non, des stéréotypes. Leurs usages participent au déséquilibre entre le nombre de femmes et d'hommes représenté.e.s dans les médias, comme à l'enfermement des femmes et des hommes dans certains rôles. La résolution du Conseil de l'Europe du 5 octobre 1995 concernant le traitement de l'image des femmes et des hommes dans la publicité et les médias invite les États membres à prendre des mesures appropriées afin de promouvoir une image diversifiée et réaliste des potentialités et aptitudes des femmes et des hommes dans la société. La feuille de route 2006-2010 de la Commission européenne, pour l'égalité entre les femmes et les hommes encourage l'élimination des stéréotypes liés au genre dans les médias. Depuis février 2015, le *Conseil supérieur de l'audiovisuel* (CSA), par une compétence dédiée, peut sanctionner des chaînes TV pour avoir encouragé des stéréotypes de sexe ou pour avoir présenté trop peu de femmes.

L'égalité dans l'action régionale

- **La lutte contre les stéréotypes dans la politique de communication de la collectivité**

Le 5 novembre 2015, la Région a été la première des Régions à signer la convention *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* du *Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes* (HCE f.h). Elle s'y engage en tant que responsable publique à mettre en œuvre trois objectifs relayés dans le guide pratique édité par le HCE f.h :

- prévenir et faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique, en interne comme en externe ;
- adopter ce guide, le diffuser à ses agent.e.s, en particulier à celles et ceux en charge de la communication, et le mettre à disposition, le cas échéant, sur l'intranet;
- transmettre ce guide aux prestataires extérieur.e.s conduit.e.s à communiquer ou élaborer des communications pour le compte de l'institution régionale.

- **L'égalité femmes.hommes dans la représentation du patrimoine régional**

Pour célébrer le 70ème anniversaire du droit de vote des femmes, pour rendre hommage aux femmes de Bretagne rarement évoquées dans les livres d'histoire, la Région a, en 2015, concrètement agi avec :

- La projection du documentaire *Aux urnes universelles* réalisé par Anne Gouerou, en décembre 2015 en présence d'une cinquantaine d'agent.e.s ;
- L'inauguration d'une salle de réunion du nom de Joséphine Pencalet, ouvrière de conserverie, première femme élue en France avant le droit de vote et d'éligibilité des femmes, conseillère municipale en 1925 à Douarnenez.

Noms de salles de réunion du Conseil régional	Femmes	Hommes
Hôtel de Région - Patton	3	9
Site de Beauregard	1	3
Site de La Robiquette	1	2
Site de Courcy	0	6

Cinq salles de réunion du Conseil régional portent des noms de femmes : Anne de Bretagne (Politique), Anjela Duval (Littérature), Marie Jacq (Politique), Jeanne Malivel (Art), Joséphine Pencalet (Politique). Vingt salles portent des noms d'hommes.

Nombre de lycées publics portant le nom d'une personnalité en Bretagne	Nom d'un homme	Nom d'une femme	Nom d'un homme et d'une femme
69 lycées sur 112	63	5	1

Sur les 69 lycées d'enseignement général, agricole et/ou maritime portant le nom d'une personnalité en Bretagne, figurent les 5 personnalités féminines suivantes : Louise Michel, Anita Conti, Marie Le Franc, Rosa Parks, Florence Arthaud. Le dernier lycée construit en Bretagne porte, depuis 2015, le nom de la navigatrice Florence Arthaud (Saint-Malo).

- **La diffusion de la culture de l'égalité au sein de la collectivité**

Ressources documentaires	2014	2015
Nombre d'ouvrages indexés Egalité	6	6
Taux de consultation des articles Égalité	24	14
Nombre d'articles Égalité saisis dans la base, dont :	58	65
dans l'Actualité des territoires	13	7
dans Repère hebdo	13	13
dans Actu Presse	8	6

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.Education et formation

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.1. L'orientation

Chiffres clés

En France, les femmes ne s'insèrent en moyenne que dans 12 familles professionnelles parmi les 87 existantes

7 % des pilotes d'*Air France* sont des femmes

26 % des hommes occupent un emploi dont les caractéristiques exigées sont inférieures à leur diplôme, tandis que cette situation concerne 33 % des femmes

Contexte national et régional

Les filles et les garçons ne se projettent pas de la même manière dans l'avenir. Les enquêtes du Programme international de suivi pour les acquis des élèves (PISA) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de 2015 témoignent que les inégalités entre filles et garçons dans l'enfance influencent l'orientation professionnelle et les perspectives d'emploi. Elles révèlent que « les filles n'ont pas, en sciences et en mathématiques, la même confiance en leurs capacités que les garçons et de nouvelles analyses font apparaître des différences frappantes au niveau des encouragements reçus des parents et des comportements des enseignant.e.s ». Ceux-ci « donnent systématiquement de meilleures notes aux filles qu'aux garçons en mathématiques, même lorsque les unes et les autres obtiennent des résultats similaires à l'épreuve PISA. La raison semble en être que les filles, plus attentives en classe et mieux disciplinées, sont notées en fonction de leur comportement ». Toujours d'après le rapport de l'OCDE, « sur le long terme, cette pratique desservira les filles plus qu'elle ne les servira car les employeurs récompensent leurs employé.e.s en fonction de leurs connaissances et de leurs capacités davantage qu'en fonction des notes obtenues à l'école ».

En France également, ce qui apparaît souvent comme un libre choix d'orientation est le résultat parfois d'une « figure imposée ». L'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle confirme cette différenciation : le salaire arrive comme le critère essentiel du choix de métier pour les garçons, le temps de travail pour les filles. Ses travaux concluent sur « l'influence de l'apprentissage des stéréotypes et des pratiques « rôles de sexes » sur les choix d'orientation des filles et des garçons à l'adolescence ».

Ces constats sont le résultat de déterminismes sociaux. Les compétences ne sont pas sexuées ; elles s'acquièrent et se développent au fil des apprentissages de la vie. Il est de la responsabilité de chacun des maillons de l'apprentissage du savoir de permettre à chacune et à chacun de se projeter dans tous les possibles.

La *Plate forme d'actions de la mixité* initiée par l'État en 2014 stipule la « prise en compte de manière systématique de la mixité dans les politiques publiques d'orientation scolaire et professionnelle » et « un travail spécifique, en lien avec les Régions, pour proposer au nouveau service public de l'orientation l'objectif de passer d'ici 2025 de 12 % à un tiers de métiers mixtes ».

En Bretagne, comme ailleurs, les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, et à tous les âges de la vie.

Mais comme dans les autres régions, plus tard, femmes et hommes n'occupent pas les mêmes métiers malgré des mesures en faveur de la mixité comme le plan d'octobre 2015 dont l'objectif était de promouvoir la mixité dans le secteur des services à la personne très majoritairement occupé par des femmes.

En région, 80 % des 620 000 femmes qui occupent un emploi se concentrent dans seulement 28 métiers contre 40 pour les hommes. A l'université, les filles sont majoritaires, plus encore dans des filières de formation très sexuées : art, lettres, langues et aujourd'hui médecine. La part des filles parmi les terminales scientifiques n'évolue que très peu et très lentement : 38 % en 2005 à 40 % en 2011, 41,5 % en 2013.

L'égalité dans l'action régionale

La Région s'est engagée dans la prise en compte transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de référence du *Service public régional de l'orientation* (SPRO).

Concrètement, la Région agit par :

- l'organisation de demi-journées de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des neuf référents des réseaux régionaux membres du SPRO ;
- l'inscription dans le cahier des charges de *l'Accueil personnalisé et individualisé* (API) d'un temps dédié à l'égalité sur la posture du.de la professionnel.le accueillant du public ;
- la mise à disposition de ressources Égalité dans tous les outils créés dans le cadre du SPRO, à l'intention des professionnel.le.s ou des publics ; de veiller à l'usage du féminin dans les termes et à la mixité des images utilisées ;
- la demande faite aux chambres consulaires de travailler, dans le cadre du conseil en entrepreneuriat, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, soit en formant leurs professionnel.le.s, soit en les faisant travailler avec des associations d'entrepreneuriat par les femmes.

Actions mises en œuvre par le Plan de professionnalisation des acteurs du SPRO/an/montant	2015
Nombre d'action	Reportée

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

L'espérance de scolarisation (de 2 à 29 ans) est de 18,5 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons

6 Ministères ont signé la Convention interministérielle pour l'égalité à l'école

Dans les manuels scolaires de français, les femmes représentent 10 % des personnages.

2.2. La formation initiale

Contexte national et régional

En France, un.e jeune sur dix est en difficulté face à la lecture et au calcul : les difficultés sont plus prononcées chez les garçons (11 %) que chez les filles (8 %) en lecture, et inversement en calcul. Les filles connaissent moins de difficultés scolaires, poursuivent des études plus longues. A la fin de la 3ème, 42 % des garçons et 31 % des filles entrent dans l'enseignement professionnel. En juillet 2015, 85 % des filles et 72 % des garçons ont eu le baccalauréat.

La Bretagne est la région où les résultats scolaires des filles – partout plus élevés - et des garçons sont les plus proches. Le taux de réussite 2015 des filles au baccalauréat a légèrement diminué par rapport à 2014 avec 94,5 % contre 95 % tandis que celui des garçons progresse de 92 % à 92,8 % ; il dépasse néanmoins toujours celui des garçons. C'est en Corse et en Bretagne que les résultats de l'ensemble des élèves au baccalauréat sont les meilleurs du pays. « Les bonnes performances scolaires semblent aller de pair avec de faibles inégalités entre les sexes, les garçons réussissant mieux relativement que ceux des autres régions » constate l'INSEE en mars 2016.

Résultats bretons du baccalauréat général, par série, et par sexe - 2015 - Public et privé	Filles	Garçons	Total
ES Economie et social	94 %	91 %	93 %
Littéraire	93 %	89 %	92 %
Ecologie, agronomie et territoires	91 %	97 %	95 %
Sciences de la vie et de la terre	96 %	93 %	
Sciences de l'ingénieur	94 %	95 %	
Total toutes séries	94 %	93 %	94 %

L'égalité dans l'action régionale

- **Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif**

Au titre de la déclinaison régionale de la *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* signée pour les années 2013 à 2018, le colloque *Dire non au sexisme : de la réflexion à l'action*, soutenu financièrement par la Région, a réuni, en novembre 2015, 250 participant.e.s, dont 11 % d'hommes. 56 % des structures représentées étaient issues de l'Éducation nationale, 16 % du monde associatif, 6 % des collectivités. Les informations liées à l'éducation à la sexualité comme facteur d'égalité filles.garçons sont arrivées au 1er rang des satisfactions exprimées dans les retours des questionnaires d'évaluation. Sont venus ensuite les apports relatifs à la nécessaire compréhension du sexisme, à une meilleure connaissance de l'action des jeunes contre le sexisme et les dangers du cybersexisme. 88 % des participant.e.s ont indiqué *repartir avec des pistes d'action*.

- **L'égalité dans les projets éducatifs Karta**

Depuis son intégration en 2011 au dispositif Karta, le 5ème axe *Égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations* a rempli son objectif : donner plus de visibilité à cette priorité régionale transversale dans les projets lycéens. En 2014-2015, 99 actions ont été soutenues par 76 établissements. Les thématiques abordées - les relations garçons-filles, le poids des préjugés, la sexualité, la lutte contre les violences, le handicap - témoignent de l'expression d'un besoin de *bien-être* et d'un *vivre-ensemble* à l'école.

Répartition des projets Karta par thématique en 2015 en montant

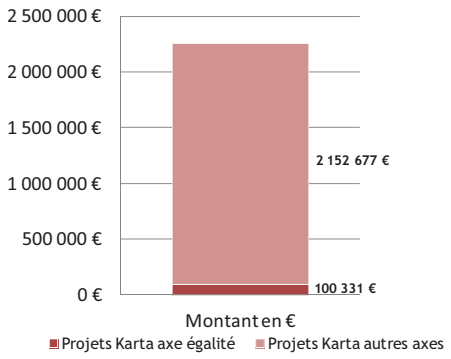

Répartition des projets Karta par thématique en 2015 en nombre de projets

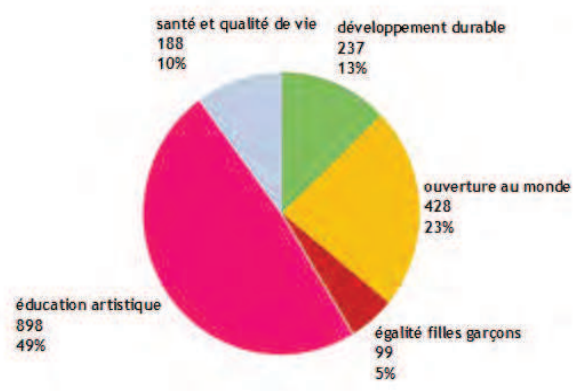

La mise en ligne en 2015 d'un guide *Ressources* et de sa version *Égalité* sur l'extranet Karta et sur le portail « lycées » favorisent la compréhension de la thématique par les équipes pédagogiques.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

29 % des apprenti.e.s sont des filles en Bretagne contre 31,8 % en France

26 % des apprenti.e.s de niveau V sont des filles ; elles représentent 47 % des apprenti.e.s de niveau II.

2.3. L'apprentissage

Contexte national et régional

L'apprentissage reste une voie de formation traditionnellement masculine. Au cours des dix dernières années, la part des filles formées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en région Bretagne est restée stable alors que celle-ci a légèrement progressé au niveau national. Les formations demeurent très sexuées.

Après l'organisation de journées régionales pour favoriser la mixité filles.garçons dans l'apprentissage, et conformément à l'étude conduite avec l'Etat pour favoriser l'accompagnement des filles dans l'apprentissage, quelques centres de formation des apprenti.e.s se sont engagés dans la voie de l'égalité professionnelle. Certains ont dénoncé en 2015 des comportements sexistes vis-à-vis des filles sur leurs lieux de stage. 7 d'entre eux bénéficient actuellement du dispositif *MégalitE* (accompagnement vers une approche intégrée de l'égalité) conduit dans le cadre de la Convention cadre *Les Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle*.

Les enseignements et résultats de cet accompagnement particulier destiné aux équipes comme aux apprenti.e.s seront connus fin 2016.

L'égalité dans l'action régionale

- **La féminisation de l'apprentissage**

La part des filles dans l'apprentissage stagne depuis plusieurs années ; en Bretagne comme ailleurs, le nombre d'apprenties dépasse rarement 30 %.

Répartition sexuée des apprenti.e.s 2015	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'apprenti.e.s	5 102	12 326	17 428
Proportion	29 %	71 %	

Il apparaît que la répartition des apprenties par secteur connaît une concentration importante. Cette catégorisation reste particulièrement défavorable et préjudiciable pour les filles moins bien représentées dans moins de secteurs ; cette tendance tend à s'aggraver.

Répartition des apprenti.e.s en Bretagne par secteur en 2015

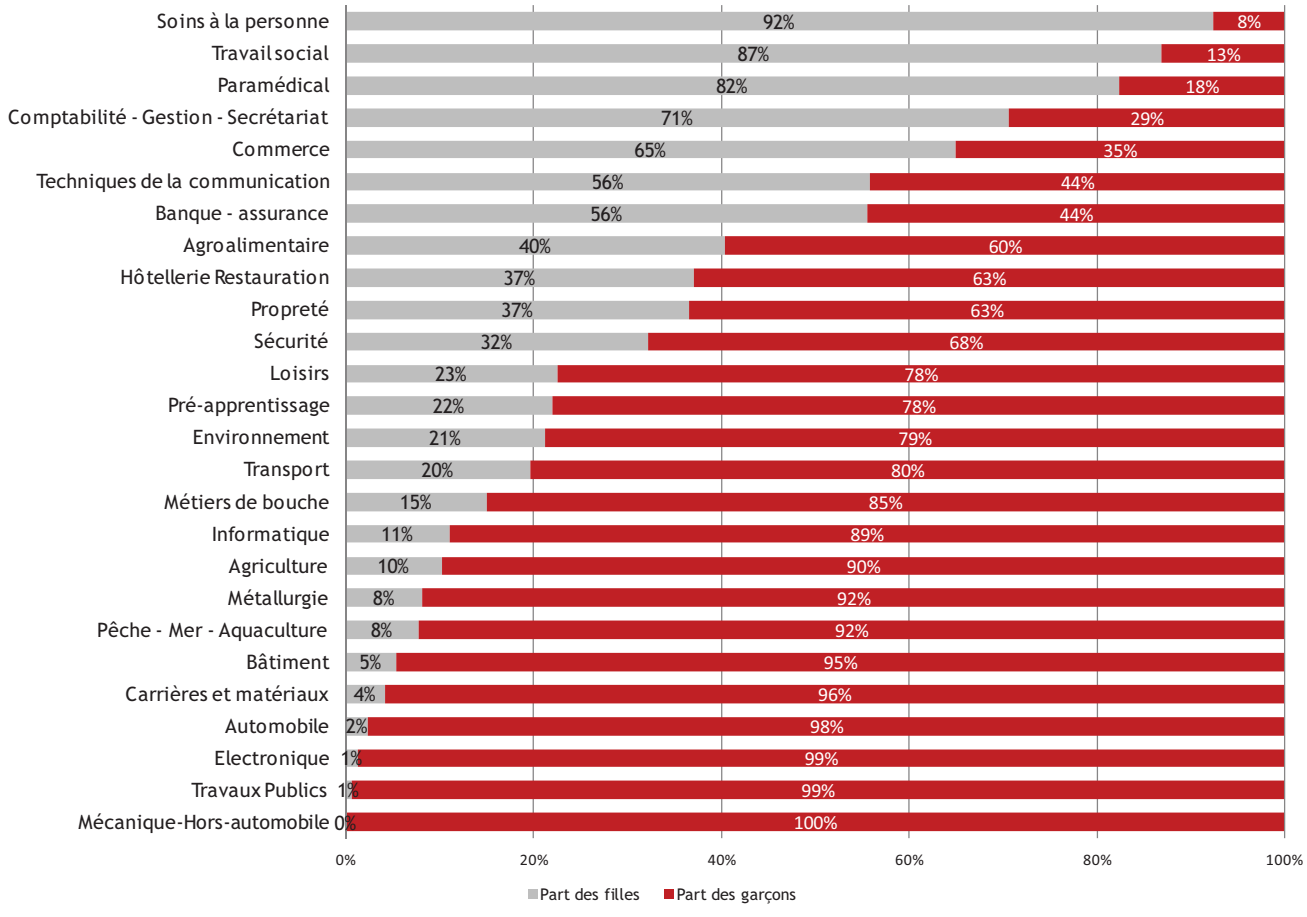

Ce sont dans les secteurs professionnels de la mécanique, de l'électronique et des travaux publics - avec 1 % ou 0 % - où les femmes sont les moins présentes ; les soins à la personne avec 92 % de femmes et le travail social avec 87 % sont les secteurs où elles se concentrent majoritairement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Ces 26 secteurs ne présentent pas les mêmes photographies dans la répartition femmes/hommes.

Féminisation de l'apprentissage	2015
Nombre de secteurs	3
Part des secteurs comprenant plus de 80 % de filles	11,5 % Soins à la personne, Travail social, Paramédical
Nombre de secteurs	12
Part des secteurs comprenant plus de 80 % de garçons	46,1 % Mécanique automobile hors automobile, Électronique, Travaux publics, Transport, Carrières et matériaux, Automobile, Agriculture, Informatique, Pêche/mer/aquaculture, Bâtiment, Métiers de bouche, Métallurgie
Nombre de secteurs Part des secteurs mixtes	4 15,4 % Sécurité, Propreté, Hôtellerie Restauration, Agroalimentaire
Nombre de secteurs Part des secteurs les plus paritaires	2 7,7 % Techniques de la communication, Banque assurance

Nb : Un secteur dit *mixte* fait apparaître un ratio de l'ordre de 40/60 % quel que soit le sexe minoritaire et/ou majoritaire ; le secteur *paritaire* est celui où la part d'un des deux sexes est de 50 %.

- **Les primes *mixité***

Le dispositif d'attribution des aides à la mixité a évolué en 2015 : jusque là proposée à toute entreprise sans critère d'effectif, la prime est désormais réservée aux entreprises de moins de 20 salarié.e.s et, l'aide augmentée à 500 € contre 300€ auparavant est désormais versée en une seule fois pour toute la durée du contrat.

Nombre de prime à la mixité (embauche d'une jeune fille dans un métier traditionnellement masculin et inversement)	2015
Nombre de primes	741
Primes versées pour l'accueil d'une fille	586
Primes versées pour l'accueil d'un garçon	155

En 2015, sur les 741 primes versées, 113 relèvent de l'ancien dispositif (pour une entreprise sans critère d'effectif) et 628 du nouveau dispositif (pour une entreprise de moins de 20 salarié.e.s).
Sur les 113 aides relevant des anciens dispositifs, 87 % sont liées au recrutement d'une jeune femme.
Sur les 628 aides relevant du nouveau dispositif, 78 % sont liées au recrutement d'une jeune femme.

741 aides à la mixité ont été versées contre 1 340 en 2014 : cette baisse de la proportion d'aides en faveur des jeunes femmes – 78 % contre 87 % - s'explique notamment par la différence de périmètre d'effectif salarié de l'entreprise. En effet, en Bretagne comme ailleurs, les femmes sont moins présentes dans les petites entreprises, comme dans l'artisanat par exemple. La mixité y est plus rare. Les femmes se retrouvent davantage dans le secteur public. Enfin, les jeunes femmes au chômage sont plus nombreuses que les jeunes hommes.

Les primes versées à l'entreprise pour l'accueil d'une apprentie dans un métier occupé majoritairement par les hommes représentent 79 % des primes ; on note une baisse de près de 8 points en 2015.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

29 % des femmes ouvrières contre 81 % des femmes cadres bénéficient de formation continue

33 % des femmes sorties du système éducatif sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme supérieur contre 25 % des hommes

2.4. La formation continue

Contexte national et régional

Les taux d'accès à la formation continue des hommes et des femmes salarié.e.s sont proches. Néanmoins, des écarts existent selon la catégorie socioprofessionnelle.

Les femmes, qu'elles soient cadres ou dans les professions intermédiaires se forment plus souvent que les hommes tandis que les employés et ouvriers masculins se forment davantage que les femmes.

En Bretagne, depuis l'obligation faite aux organismes de formation de dispenser un module pour diffuser la culture de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans toute offre de formation, près de 40 000 stagiaires en cumul en ont bénéficié. En 2015, 14 000 ont été sensibilisé.e.s à l'égalité.

L'égalité dans l'action régionale

- **Le Programme Bretagne Formation (PBF)**

Les dispositifs de formations qualifiantes à destination des demandeur.e.s d'emploi ouverts dans le cadre du PBF concernent près de 6 500 stagiaires par an. Les dispositifs régionaux d'aide à la formation reproduisent les stéréotypes de sexe liés aux métiers ; avec ses prestations collectives, le *Programme Bretagne formation* (PBF), dont l'offre est majoritairement dédiée aux secteurs du BTP, du transport logistique, de la mécanique, de l'industrie et de la métallurgie, bénéficie largement aux hommes avec 68 % des stagiaires en 2013/2014 et 70 % pour 2014/2015. La répartition filles.garçons est fortement sexuée.

Répartition des stagiaires de la formation professionnelle par sexe entré.e.s en formation en 2015

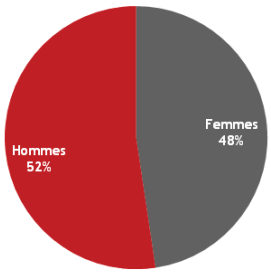

Dispositifs : DRIP, PBF, Aides individuelles

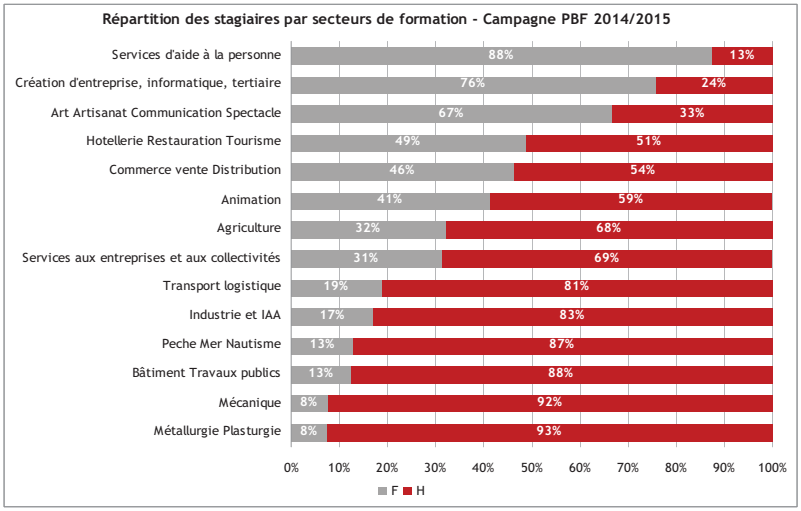

Dans les secteurs de la métallurgie et de la mécanique, les femmes - avec 8 % - sont les moins présentes ; les Services d'aide à la personne avec 88 % est le secteur où les femmes se concentrent majoritairement. Artisanat/Communication/Spectacle et Commerce/Vente/Distribution et Animation sont les trois secteurs les plus proches de la parité.

- **La formation-actions MégalitE**

La formation-action, appelée MégalitE et soutenue par la Région, est destinée aux organismes de formation et centres de formation d'apprenti.e.s du territoire. 13 organismes de formation et 7 CFA bénéficient depuis septembre 2015 d'un accompagnement individualisé en matière d'égalité professionnelle. Concrètement, il s'agit d'aboutir à la réalisation d'un diagnostic des inégalités entre les femmes et les hommes de l'établissement, au partage des constats, des freins et des pistes d'améliorations et à la définition et à la mise en œuvre d'actions en interne comme auprès des publics accueillis. La fin de l'action est prévue pour novembre 2016.

- **Les aides individuelles**

Aides individuelles	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du Chèque Formation	64 %	61 %	66 %	66 %	64 %	69 %
% de femmes sur le nombre de bénéficiaires du Chèque Validation	-	-	-	-	-	60 %
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du Chèque Force	54 %	37 %	40 %	62 %	70 %	75 %
% des femmes sur le nombre de » bénéficiaires du Chèque Reconversion	31 %	31 %	31 %	44 %	38 %	42 %

Les femmes sollicitent davantage les aides individuelles. La concentration des femmes sur ces dispositifs s'est encore accrue en 2015. La présence féminine se concentre sur le *Chèque force*, dans les secteurs du tertiaire, du commerce et de la distribution, avec 75 % des bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.5. L'enseignement supérieur et la recherche

Chiffres clés

A l'université, on compte plus de 70 % de femmes en lettres et en langues, moins de 30 % en sciences fondamentales et en sciences et techniques des activités physiques et sportives

La part des femmes dans les conseils d'administration de 44 universités françaises s'élève à 34 %

Contexte national et régional

En France, 45 % des filles et 37 % des garçons obtiennent un diplôme d'enseignement supérieur. On compte moins de 30 % de filles dans les classes préparatoires scientifiques et 16 % seulement d'ingénieures doctorantes. Avec 25 % d'étudiantes, la présence des filles tend encore à diminuer au sein des écoles d'ingénieur.e.s. Les garçons représentent 60 % des effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles et des IUT. Ils sont notamment très majoritaires dans les filières sélectives à caractère scientifique. Les filles sont en revanche largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (80 %) et majoritaires dans les formations universitaires de santé (62 % en médecine, odontologie et pharmacie). Les formations de *sciences humaines* et de *droit* - avec 53,4 % des filles – sont les plus équilibrées. 20 % des femmes de 30 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur lié aux TIC travaillent dans ce secteur, contre 9 % seulement des femmes de plus de 45 ans possédant les mêmes qualifications.

Concernant les professionnel.le.s, la France obtient la plus mauvaise moyenne européenne avec 6,5 % de directrices dans les établissements d'enseignement supérieur (2013). La Conférence des président.e.s d'universités à ce jour est composée de sept commissions et de trois comités : six commissions et deux comités sont présidés par des hommes.

A l'échelle régionale, selon l'Observatoire régional des enseignements supérieurs en Bretagne (ORESB), sur 112 unités de recherche, 17 % sont dirigées par des femmes avec des différences significatives selon les domaines : 17 % en agronomie et aucune en mathématiques.

La Bretagne occupe la 1ère place des régions métropolitaines pour la part de diplômé.e.s bac +2 (12,9 % contre 11,8 % en moyenne nationale). Cet écart dépasse les trois points pour les 25-44 ans. Comme dans les autres régions, les femmes sont plus diplômées. Elles représentent 52 % de la population adulte mais 54 % des diplômé.e.s du supérieur (et même 58 % parmi les 25-34 ans). Plus encore que dans les autres régions, la progression du niveau de formation des femmes a été plus rapide. Les femmes en âge de travailler sont donc bien plus fréquemment diplômées du supérieur que les hommes (+9 points contre +6 points en moyenne).

Aux côtés du Conseil régional, l'Université européenne de Bretagne est désormais signataire de la déclinaison régionale de la *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif*. En 2015, et pour la troisième année consécutive, vingt stagiaires ont suivi le diplôme universitaire numérique sur le genre proposé par l'Université Rennes 2. Enfin, suite à une demande ministérielle et en écho aux situations relevées également en Bretagne, une cellule pour agir contre le harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur a été mise en place, avec notamment l'appui de l'Ecole normale supérieure de Rennes.

L'égalité dans l'action régionale

La Région accompagne les équipes de recherche et soutient l'embauche de doctorant.e.s via *l'Allocation de recherche doctorale* (ARED) notamment. Depuis 2012, dans le cadre de ce dispositif, la demande est faite aux établissements bénéficiaires de renseigner un certain nombre d'indicateurs pour les thèses soutenues : 23 indicateurs sont listés, dont 4 sont relatifs à l'égalité.

L'action visée par la *Stratégie d'attractivité durable* (SAD) a pour but d'aider les établissements de recherche publics à développer de nouvelles compétences, en accueillant un.e chercheur.se dans leurs équipes ou en installant une nouvelle équipe de recherche. Le résultat est présenté ci-dessous et concerne la période 2011-2014.

Répartition par sexe des candidat.e.s et des bénéficiaires, pour les porteur.euse.s des projets et les thésard.e.s	Femmes	Hommes
Nombre de bénéficiaires du dispositif ARED	61 (40,4 %)	90 (59,6 %)
Nombre de bénéficiaires du dispositif SAD	13 (35 %)	24 (65 %)

Nombre de candidatures femmes.hommes sollicitant un financement de thèse auprès de la Région	Femmes	Hommes	Nombre de candidatures	% de femmes
Total	28	48	76	37 %

Le taux global de 37% de femmes porteuses de projets est encourageant ; il approche le taux dit de « mixité » (40%/60%).

Nombre de candidatures femmes.hommes retenues pour un financement de thèse	Femmes	Hommes	Nombre de projets retenus	% de femmes
Total	9	21	30	30 %

Les femmes déposent majoritairement leurs candidatures auprès des Etablissements publics de recherche (Universités, Grands organismes de recherche, Grandes écoles) puisque celles-ci constituent sept demandes sur les neuf demandes au total. Les EPST (Etablissement public à caractère scientifique et technologique) jouent un rôle positif dans ce taux, leur sélection de thèses retenues étant strictement paritaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

2.6. Les langues de Bretagne

Chiffres clés

Le taux de féminisation des personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle atteint 69 %

Les bénéficiaires de Desk/petite enfance sont à 94 % des femmes

Contexte national et régional

La Région associe dans un même mouvement le besoin d'améliorer l'accès au droit à l'information pour chacun.e et l'égalité des droits femmes.hommes. A ce titre, un groupe de travail réfléchit au titre d'une Région responsable aux meilleures dispositions possibles pour accompagner dans les supports de communication l'usage du féminin dans les langues de Bretagne. Tous les noms de métiers en langue bretonne ont automatiquement un féminin, de façon culturelle et ancienne. Leur usage en est naturel. Il existe également un féminin pluriel en soi, qui n'est pas un dérivé du masculin pluriel.

L'égalité dans l'action régionale

- **Les bénéficiaires des aides**

Skoazell concerne les étudiant.e.s inscrit.e.s en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue, dans leur très grande majorité pour le premier degré. Jusqu'en 2014, les femmes étaient surreprésentées (64 % des masters 1 en 2014, représentant 67 % des Masters 2 poursuivant en 2015). Avec 55 % des bénéficiaires en Master 1 à la rentrée 2015, cette sur - représentation s'atténue.

Desk/enseignement soutient les personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle pour se diriger ensuite vers l'enseignement bilingue. Le taux de féminisation constaté (69 %) est cohérent avec la proportion de femmes demandeuses d'emploi en formation professionnelle à la langue bretonne (66 %) - correspondant elle-même aux taux constatés pour les aides individuelles régionales à la formation des demandeurs d'emploi en général. Par contre, la proportion de femmes bénéficiaires de Desk/petite enfance (94 %) montre à quel point les métiers de la petite enfance continuent à être victimes de stéréotypes de sexe.

Aides individuelles à la formation continue 2015	Femmes	Hommes
Bénéficiaires de Skoazell en Master 1	17	14
Bénéficiaires de Skoazell en Master 2	24	12
Bénéficiaires de Desk/Enseignement	51	23
Bénéficiaires de Desk/Petite enfance	29	2

Les indicateurs sexués de la politique linguistique donnent à voir une large majorité de femmes bénéficiaires des aides individuelles à l'identique des aides individuelles de formation.

Aides individuelles indirectes 2015	Femmes	Hommes
Demandeur.euse.s d'emploi bénéficiaires de places de stage	163	85

- **La gouvernance**

Gouvernance 2015	Femmes	Hommes
Commission Skoazell	3	13
Commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)	5	3

La commission Skoazell a pour fonction de vérifier le niveau de breton et la motivation des candidat.e.s aux dispositifs régionaux. La commission FALB donne un avis sur l'éligibilité des dossiers de demande de subvention au titre de la production audiovisuelle.

La composition de la commission FALB dépend de la Région, tandis que les membres de la commission Skoazell sont essentiellement désigné.e.s par les organismes partenaires en charge de la formation des enseignant.e.s (universités, académie, écoles et instituts supérieurs).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3.Développement économique et emploi

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle

Chiffres clés

26 % des hommes occupent un emploi dont les caractéristiques exigées sont inférieures à leur diplôme, contre 33 % des femmes

Les écarts de pension pour les retraites s'élèvent à 42 % en défaveur des femmes

24 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes

48 % de l'emploi régional est occupé par une femme

80 % des 620 000 femmes qui occupent un emploi se concentrent dans seulement 28 métiers contre 40 pour les hommes

Contexte national et régional

Concernant la rémunération des salariés, l'Organisation internationale du travail précise qu'*au rythme actuel des réformes, les femmes devraient obtenir l'égalité salariale en 2086*. En Europe, une femme gagne en moyenne 16 % de moins qu'un homme.

En région, la part des femmes de plus de 50 ans a connu la plus forte augmentation parmi les demandeur.e.s d'emploi en 2015. Le taux d'activité des bretonnes de 15 à 64 ans a désormais rejoint le niveau du taux d'activité des femmes de la France métropolitaine (70 %). Pour autant, les Bretonnes ont un taux d'activité inférieur à celui des Bretons.

Les femmes représentent 48 % de l'emploi régional (âgées de 15 à 64 ans, actives, c'est-à-dire en emploi ou au chômage) ; les principaux métiers occupés par les femmes sont agent.e.s d'entretien, enseignant.e.s, aides-soignant.e.s, vendeur.eu.s et employé.e.s administratif.ve.s de la fonction publique. Droit, communication, banque-assurances, et médecine sont des métiers qualifiés qui se féminisent.
Au 15 décembre 2015, sur 1 825 entreprises assujetties aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, 758 accords et plans d'égalité ont été déposés – et toujours en vigueur - soit 41 % des entreprises bretonnes concernées.

L'égalité dans l'action régionale

Dans le cadre du *Contrat de plan État-Région* (CPER) 2015-2020, en prenant appui sur les expérimentations menées ainsi que sur la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle, l'État et la Région se sont engagés à soutenir *des projets de nature régionale, à visée stratégique, ouvrant la porte à des déclinaisons territorialisées* et souhaitent :

- Poursuivre la promotion de la mixité professionnelle des filières et des métiers ;
- Accompagner les entreprises et les branches professionnelles dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle ;
- Prendre en compte, avec les collectivités, la question de la parentalité en entreprise ou de la création d'activités par les femmes et leurs conséquences en termes d'articulation des temps professionnels et familiaux ;
- Améliorer les conditions de travail des salarié.e.s, et valoriser les emplois à prédominance féminine ;
- Accompagner les femmes dans les territoires fragiles, dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et d'orientation tout au long de la vie.

▪ **La création/transmission d'entreprises**

Indicateur : Aide à la création d'entreprise	Femmes accompagnées	Part des femmes en %
Réseau Entreprendre Bretagne	14	22 %
Pépinières d'entreprise	38	24 %
BRIT + Plateformes	251	29 %
ADIE	130	38 %
Bretagne Active	307	52 %
Boutiques de gestion	768	54 %
Total	**1 508**	**44 %**

Le *Fonds de garantie à l'initiative des femmes* (FGIF) permet aux femmes inscrites dans un processus de création de bénéficier d'une plus grande sécurité pour contracter des prêts auprès des banques ; en 2015, le plafond de la garantie a été augmenté de 27 000 € à 45 000 €.

En France, en moyenne, les femmes représentent 30 % des créateurs.trices d'entreprises et n'obtiennent que 10 % des soutiens publics.

Pour connaître les chiffres bretons, d'autres recherches statistiques sont nécessaires. La Région tend à prévenir cette inégalité en incitant les structures traditionnelles d'aide à la création à intégrer dans leurs démarches des objectifs de promotion de l'égalité professionnelle et/ou en ciblant des actions exclusivement destinées à un public féminin.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3.2. L'économie sociale et solidaire

Chiffres clés

L'ESS emploie 17,5 % des bretonnes contre 13,5 % en France.

L'ESS emploie 22 % des femmes cadres en Bretagne.

Dans les structures de l'ESS, seulement 13 % des femmes sont cadres (contre 23 % des hommes) alors qu'elles représentent les 2/3 des emplois.

Contexte national et régional

En France, 1 femme salariée sur 7 travaille pour l'*Économie sociale et solidaire* (l'ESS). Les métiers y sont fortement féminisés : 67 % de femmes dans le salariat (48 % au global dans l'économie française). Un accord pour favoriser l'égalité professionnelle dans l'ESS a été signé en 2015 : il a notamment pour objet d'améliorer les conditions de travail, l'accès à la formation et aux responsabilités, de viser l'égalité salariale, de favoriser la parentalité des deux parents, l'articulation des temps de vie et enfin de davantage prévenir le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles au travail. L'ESS bretonne ne s'affranchit pas de la ségrégation horizontale de l'emploi que l'on observe dans l'ensemble de l'économie. Elle est polarisée entre des secteurs à dominante féminine (action sociale, enseignement, santé) et des secteurs à dominante masculine (agriculture, industrie, commerce, construction). Ces derniers secteurs ne représentent toutefois que 9 % de l'emploi dans l'ESS quand les 3 premiers totalisent 61 % de l'emploi, tous sexes confondus. Dans les secteurs de l'action sociale, de l'enseignement et de la santé, plus de 70 % des postes sont occupés par des femmes. Ces secteurs concentrent 70 % des emplois féminins de l'ESS bretonne. L'agriculture, l'industrie, la construction, le commerce, le soutien aux entreprises, les activités financières et d'assurance représentent 41 % de l'emploi masculin mais seulement 20 % de l'emploi féminin. Dans l'ESS, les secteurs d'activité déterminent le niveau de mixité plus que le statut des entreprises ; comme pour le secteur public, la féminisation des postes de cadres est nettement inférieure à la féminisation de l'emploi global.

L'égalité dans l'action régionale

- **Le soutien aux emplois associatifs**

Emplois associatifs d'intérêt régional de 2005 à 2015	% femmes
Tourisme associatif à visée sociale	100 %
Egalité femmes et hommes	100 %
Innovation sociale/Egalité/Jeunesse/Solidarité	92 %
Solidarité internationale et relations européennes	78 %
Habitat social de temporalité	73 %
Social	71 %
Langues de Bretagne	67 %
Culture	64 %
Identité maritime	62,5 %
Education populaire	60 %
Environnement, développement durable et développement rural	58 %
Sport	40 %

Les femmes représentent 63 % des emplois associatifs créés depuis 2005. Sur 37 emplois nouveaux en 2015, 1 emploi a été porté par une association *Égalité* ; à titre de comparaison, 17 emplois ont été portés par des associations culturelles. Par ailleurs, 5 hommes et 4 femmes ont bénéficié d'une aide du Conseil régional dans le cadre du *Fonds de confiance* et de *Cap création ESS* ; une parité presque parfaite, atténuée par une répartition très sexuée des secteurs dans lesquels ces porteurs de projet se proposent d'investir. 64,7 K€ (57 % du budget total alloué en 2015) ont été versés pour des projets portés par des hommes, 49 K€ pour les projets portés par des femmes (43 %).

- **La prime de service civique**

Bénéficiaires de la prime civique (de novembre 2012 à mars 2015)	Questions environnementales		Intégration personnes en handicap		Soutien scolaire	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	122	67 %	89	80 %	79	75 %
Hommes	59	33 %	22	20 %	26	25 %

Les femmes représentent 73 % des jeunes ayant bénéficié d'une prime de service civique. Elles sont 67 % des jeunes ayant bénéficié d'une prime pour un service civique concernant l'environnement, 80 % pour le handicap et 75 % pour le soutien scolaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

En Bretagne :

25 % des exploitant.e.s agricoles sont des femmes

52 % des élèves de l'enseignement agricole sont des filles

Les 10 000 femmes salariées agricoles représentent 31 % des salarié.e.s au total

On note 25 % de femmes membres des bureaux des chambres d'agriculture bretonnes.

3.3. L'agriculture

Contexte national et régional

En Bretagne, les femmes représentent aujourd'hui 25 % des exploitant.e.s agricoles, 31 % des actifs agricoles, 33 % des candidat.e.s à l'installation et 27 % des chef.fe.s d'exploitation. En effectif, les femmes cheffes d'exploitation sont surtout nombreuses dans la filière laitière ; en part relative, elles sont bien représentées en aviculture (34 %) et moins bien dans la filière porcine (24 %).

Les métiers de l'agriculture sont encore perçus comme des métiers dits *masculins* et le nombre de cheffes d'exploitation tend à diminuer. L'effectif des actives agricoles diminue également ; au niveau régional, elles représentent 44 % des actifs de 55 à 60 ans contre 22 % des actifs de moins de 30 ans.

Parmi l'ensemble des agriculteurs.trices, la part des femmes sans diplôme (18 %) est supérieure à celle des hommes (8 %). Parmi les agriculteurs.trice.s de moins de 40 ans, la part des femmes ayant une formation supérieure longue (10 %) est plus élevée que chez les hommes (4 %).

A titre indicatif, de 39 % en 1990, les filles sont aujourd'hui 52 % dans l'enseignement agricole.

En Bretagne, le nombre de chef.fe.s d'exploitation a diminué entre 2008 et 2013 : de 11 % pour les femmes et de 6 % pour les hommes. La proportion des cheffes d'exploitation augmente avec l'âge. Deux explications sont avancées : des installations en moyenne plus tardives chez les femmes et des transferts entre époux (ce sont les femmes qui reprennent l'exploitation familiale quand leurs conjoints agriculteurs partent en retraite).

Le soutien régional, par une complémentarité des politiques Agriculture et Egalité femmes.hommes, apporté en 2015 au projet *Agricultrices de Bretagne : visibilité, égalité et responsabilité professionnelle* produit ses effets : une meilleure articulation entre l'amélioration des conditions de travail et la promotion de l'égalité professionnelle, l'identification et la mise en place d'indicateurs pour analyser les avancées et freins aux actions mises en œuvre, la conduite d'une étude quantitative et qualitative auprès des Organisations patronales agricoles bretonnes (OPA), l'initiation d'une étude prospective sur l'accessibilité pour tou.te.s aux métiers agricoles. La participation des hommes aux travaux du groupe régional *Agriculture au féminin* a été également constatée.

L'égalité dans l'action régionale

- **Aides à l'installation**

L'octroi de primes à l'installation d'une exploitation agricole peut participer de façon significative, davantage pour les femmes que les hommes, à l'entrée d'un nouveau public en agriculture. Avant de s'installer, les femmes ont plus souvent que les hommes un emploi non agricole. 23 % des femmes, 17 % pour les hommes, qui s'installent ont suivi une formation plus longue (Baccalauréat +2 et+) et plus souvent hors agricole. Les femmes s'installent en majorité dans le secteur du *lait*. Elles sont également plus représentées dans les productions *hors grandes filières* : maraîchage, horticulture et ovins, cheval. Elles sont plus représentées dans les projets *bio*, avec vente directe et/ou en transformation.

Primes à l'installation d'une exploitation agricole (2015)	Femmes bénéficiaires	Part des femmes bénéficiaires de la prime à l'installation
Côtes d'Armor	26	26 %
Finistère	22	19 %
Ille-et-Vilaine	23	18 %
Morbihan	13	24 %

En 2015, la tendance semble se creuser : les femmes ne représentent plus que 21 % des bénéficiaires de l'aide à l'installation (84 sur 391) des bénéficiaires aidé.e.s à l'installation. Les femmes s'installent moins que les hommes, elles sont encore moins représentées dans la catégorie des installations aidées. Au niveau régional, entre 2010 et 2014, les femmes ont représenté 29 % des installations de jeunes agriculteurs. 151 femmes se sont installées en 2015 contre 190 en 2014. Leur part parmi les installations aidées (26 %) était alors déjà moindre parmi l'ensemble des installations aidées.

- **Représentation des femmes dans les instances de représentation**

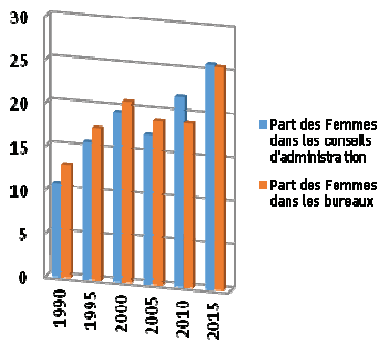

En 2015, la Région a soutenu une étude qui témoigne d'une lente féminisation des mandats agricoles.

Evolution de la place des femmes élues au sein des conseils d'administration et bureaux dans l'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) enquêtées, entre 1990 et 2015 (Etude réalisée par Clémentine Comer, chercheure UR2).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

3.4. L'économie maritime

Chiffres clés

En Bretagne, 64 femmes soit 1 %, sont marins pêcheurs

21 % des chef.fe.s d'entreprises de la conchyliculture sont des femmes

Les filles représentent 2 à 3 % des effectifs des lycées professionnels maritimes.

Contexte national et régional

En France, la part des emplois féminins reste minoritaire et stable dans l'économie maritime. Si des différences sont constatées entre secteurs, le taux de féminisation de l'économie maritime (21 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale des actifs (49 %). Les ports de plaisance s'y distinguent toutefois avec 30 % de femmes : activités touristiques et de services, ils recourent en partie aux saisonniers, emplois principalement « féminins ». A contrario, la proportion de salariées féminines est deux fois moindre dans le secteur des ports de commerce (16 %).

Si cette présence féminine globale peut sembler faible, il apparaît toutefois qu'à des postes de responsabilité et dans les fonctions transverses, les femmes sont relativement bien représentées. C'est notamment le cas dans les entreprises des industries navales et nautiques, du transport maritime, de la pêche et des cultures marines. Un focus spécifique sur la pêche en mer permet de mettre en lumière un taux de féminisation particulièrement faible dans cette activité (6 % contre 38 % pour l'aquaculture en mer), taux en partie expliqué par une forte proportion de personnels navigants.

Le travail à temps plein est la norme dans l'économie maritime. 92 % des effectifs de l'économie maritime sont à temps plein, taux d'autant plus élevé au regard de la moyenne nationale (83 %). Ce taux atteint 98 % dans les ports de commerce. Les salarié.e.s à temps partiel (8 % au global) se retrouvent davantage chez les femmes (23 % de temps partiel) et en particulier chez les salariées des secteurs de la pêche et des cultures marines (le chiffre monte à 30 % pour le travail en ateliers et dans le cadre de la commercialisation des produits) et industries navales et nautiques (28 %).

Le taux de féminisation des secteurs maritimes (2015)

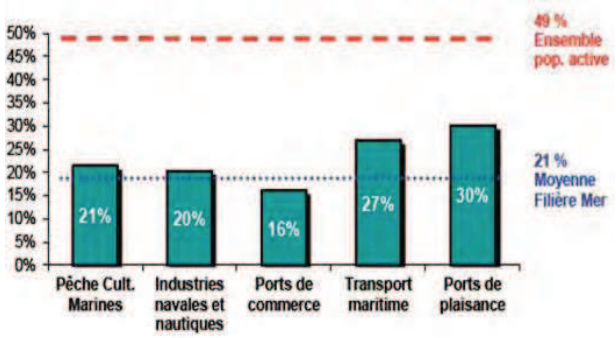

En Bretagne, 64 femmes sont marins -pêcheurs pour 5 120 marins-pêcheurs, soit 1 %. 21 % des chef.fe.s d'entreprise de la conchyliculture sont des femmes. Sur les 2700 emplois du secteur de la poissonnerie et du mareyage, 55 % des effectifs pour la poissonnerie et 57 % pour le mareyage sont féminins. Les femmes ne représentent que 10 % des marins embarqué.e.s mais on les trouve à 60 % dans les métiers de la transformation du poisson (préparation, conditionnement, vente). La mer s'est ouverte aux femmes il y a cinquante ans : la mixité fraye son chemin.

L'égalité dans l'action régionale

La Région Bretagne, adhérente au Cluster maritime français, participe activement depuis 2015 au groupe synergie *Égalité professionnelle*, afin d'échanger les savoirs et de participer à des actions communes. A ce titre, elle a eu l'occasion de témoigner de sa démarche pour favoriser l'accès des femmes aux métiers de la mer ; à l'appui, l'illustration par un taux de féminisation qui s'élève à 10 % pour le Lycée professionnel maritime d'Etel (56) : un internat de filles à proximité du lycée et un personnel enseignant à 52 % féminin doivent contribuer à modifier les représentations.

En formation continue, les femmes représentent 10 % des effectifs du *Centre européen de formation continue maritime* (CEFCM) avec une grande diversité : Les femmes peuvent représenter entre 25 et 35 % des effectifs pour certaines formations qui permettent de travailler à bord comme matelot.e ou de commander des petites unités ; elles sont beaucoup moins nombreuses à conduire des machines (4 %) et totalement absentes pour la pêche au large. Les motivations divergent également : les hommes intègrent le CEFCM dans le cadre de reconversions professionnelles, les femmes y viennent plutôt pour prolonger un projet. Le CEFCM bénéficie du dispositif d'accompagnement personnalisé en matière d'égalité professionnelle *(MégalitE)*.

Proportion de projets intégrant une démarche égalité dans la démarche éducation à la mer et promotion des métiers maritimes	2015
Taux de projets intégrant une démarche égalité	35 %

Dans le cadre de la démarche *Éducation à la mer et promotion des métiers maritimes*, 8 projets se sont attachés à intégrer une démarche d'égalité sur 23 projets financés en 2015, soit 35 % des projets financés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4. Equilibre des territoires

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.1 L'observation et la planification

Chiffres clés

45 indicateurs ont été proposés dans le rapport « Pour une politique intégrée de l'égalité des droits f.h » en octobre 2015

24 champs d'intervention régionale sont traversés par une approche égalité femmes.hommes

Contexte national et régional

Les rôles sociaux différents, attribués aux hommes et aux femmes, comme les représentations sexuées véhiculées par la société, produisent des discriminations. Si les politiques publiques ne sont pas toujours à l'origine de la division sexuelle des rôles et des tâches, elles peuvent contribuer soit à amplifier, soit à réduire le phénomène : les politiques publiques sont-elles neutres ? Ou sont-elles sexuées ? Nos politiques régionales participent-elles à réduire ou à accroître les inégalités entre les femmes et les hommes ? Afin de progresser dans les réponses, il nous faut produire de la connaissance notamment par la production de données.

La circulaire du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation des femmes et des hommes s'est appuyée sur une *quantité importante de statistiques précisant le sexe*, et a également dénoncé *des domaines insuffisamment couverts, des statistiques insuffisamment exploitées et rarement publiées*. Fin 2012, le *Comité interministériel aux droits des femmes* a inscrit la défense et la promotion des droits des femmes au cœur de toutes les politiques publiques tant au niveau des résultats que des moyens. A cet effet, dans son plan d'actions pluriannuel (2013-2017), un tableau de bord interministériel a été mis en place pour suivre régulièrement l'évolution des objectifs chiffrés fixés dans les principaux domaines d'intervention du Gouvernement. La publication annuelle des *Chiffres clés de l'égalité* par l'Etat, le Document de valorisation des actions locales pour l'égalité entre les femmes et les hommes (le Dovale), l'ancien « jaune budgétaire » aujourd'hui Document de politique transversale (DPT), les dispositions relatives à l'obligation de rendus-comptes annuels faite aux entreprises, aux collectivités, participent des démarches qui quantifient davantage l'égalité. La récolte de données sexuées mérite d'être davantage pratiquée et soutenue. Néanmoins, les indicateurs sexués ne suffisent pas. Le législateur - qui encourage également des études d'impact - préconise d'aller au-delà de la seule distinction femmes.hommes afin de quantifier et qualifier les écarts, assurer un suivi, permettre des comparaisons, mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques en matière d'égalité des droits f.h.

La promotion de l'égalité femmes-hommes constitue une priorité transversale dans les interventions du *Commissariat général à l'égalité des territoires* (CGET) qui a pour mission de promouvoir l'égalité des citoyen.ne.s dans les territoires et de développer les territoires au bénéfice de leurs habitant.e.s. Ces interventions s'effectuent en particulier dans le cadre des *Contrats de ville* et des *Contrats de plan État-Région*, mais relèvent également de mesures prises par le *Comité interministériel égalité et citoyenneté* (CIEC) et le *Comité interministériel aux ruralités* (CIR). De façon à mieux combattre les inégalités sexuées et territoriales dans les différentes actions qu'il soutient, le CGET a conduit en 2015 un travail d'observation destiné à mesurer ces inégalités, à la fois dans les territoires ruraux, et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), tant en ce qui concerne les écarts de situation entre les femmes et les hommes que pour ce qui est de situations différenciées entre les femmes de ces territoires fragiles et de la France entière. Une femme sur trois habitant les anciennes Zus se sent en insécurité contre seulement un homme sur cinq. Au sein des communes peu ou très peu denses, la part des femmes de plus de 18 ans exprimant un sentiment d'insécurité dans leur commune est deux fois supérieure à celle des hommes (7,1 % contre 3,4 %) : tels sont quelques éléments extraits du Rapport annuel 2015 de l'Observatoire national de la politique de la ville.

La Région Bretagne participe, à l'appui de ces récents travaux, à mieux repérer, révéler et déchiffrer l'ensemble des statistiques recueillies. Elle cherche à faire partager la même exigence par l'ensemble de ses partenaires. L'examen de manière comparative de la situation des hommes et des femmes, l'identification des sources d'inégalités entre les sexes pour mieux les réduire constituent des voies incontournables pour garantir une approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble de ses politiques.

L'égalité dans l'action régionale

A ce jour, les politiques régionales donnent à voir quelques indicateurs sexués. Il est important d'en poursuivre la récolte systématique pour analyser dans son contexte, la situation respective des femmes et des hommes par compétence ; et d'envisager les conséquences possibles de nouvelles mesures sur la situation des deux sexes dans la mise en œuvre d'une politique.

Dans le cadre de son projet d'observatoire des territoires, la Région et ses partenaires ont intégré cette obligation de disposer de données sexuées afin d'obtenir des analyses genrées.

La gouvernance des projets liés à des fins d'observations est également intéressante à analyser, comme par exemple, la démarche GéoBretagne.

GéoBretagne : nombre de groupes métiers pilotés par des femmes.hommes	Femmes	Hommes
Animation transversale des 11 pôles Métiers (parfois assurée par un binôme)	8	13
Animation départementale ou des sous-groupes des 11 pôles Métiers	2	4
Représentation du Conseil régional	2	3

Les pôles métiers de GéoBretagne sont des groupes de travail dédiés à une thématique pour favoriser la mise en cohérence des données et leur partage. L'animation de ces pôles est assurée par les représentant.e.s de partenaires souhaitant s'investir dans l'organisation des réunions, la synthèse des échanges, l'élaboration et le suivi de la feuille de route. Cette démarche basée sur le volontariat a séduit davantage d'hommes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

4.2 La contractualisation territoriale

Chiffres clés

7 % des Président.e.s d'EPCI bretons sont des femmes

Les femmes représentent 20 % des exécutifs intercommunaux

Contexte national et régional

Pour la première fois, en juin 2014, un rapport institutionnel témoigne d'une démarche globale égalité femmes.hommes et égalité territoriale – dite EGALiTER – et rend visible des réalités de vies entre femmes et hommes très contrastées selon les territoires. Ce rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE fh) « *Pour l'égalité femmes-hommes dans les quartiers politique de la ville et en zones rurales : agir mieux, plus vite et dès maintenant* » témoigne ainsi du fait que les femmes et les hommes n'ont pas partout le même accès aux droits et aux services, ne disposent pas des mêmes ressources sur un même territoire. Elles et ils vivent leur territoire en fonction de rôles, de responsabilités, d'organisation, de contraintes et modes de vie différents. Ainsi en est-il de leurs déplacements, mais également du choix de leurs activités dans les associations, de leurs participations aux réseaux. Si des inégalités sexuées, sociales et territoriales se retrouvent aux quatre coins de France et dans tous les milieux sociaux, elles sont particulières en zones urbaines sensibles (ZUS) et en milieu rural, souvent par leur intensité, parfois par leurs spécificités. Ainsi, près de la moitié des femmes vivant en ZUS, sont absentes du marché du travail (31 % des hommes en ZUS). Un tiers des femmes salariées issues des ZUS et 39 % de celles venant de zones rurales travaillent à temps partiel alors que la moyenne nationale féminine se situe à 29 % et à 7 % pour les hommes. Parmi les femmes, on dénombre en proportion davantage de diplômées dans les territoires ruraux qu'à l'échelle de la France - 21,3 % de la population féminine rurale a un niveau de diplôme de bac + 2 ou plus, contre 19 % nationalement. *Les femmes diplômées émigrent moins que les hommes diplômés vers les zones urbaines les plus vastes et les plus dynamiques* témoignent d'un plancher collant des campagnes pour les femmes diplômées ; un phénomène renforcé par l'idée que ces jeunes femmes reviendraient davantage et plus vite que leurs homologues masculins vivre à la campagne auprès de leur famille. Le moindre éventail de métiers qualifiés pour elles en région, la tendance encore persistante de suivre le compagnon muté et/ou primé, renforcent un phénomène qu'il reste néanmoins à mesurer de façon plus fiable.
Les diagnostics relatifs à la situation des femmes et des hommes vivant sur les territoires bretons intègrent pour partie quelques statistiques sexuées. Certaines d'entre elles viennent corroborer des éclairages nationaux ; par exemple le constat relevé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) de la part de familles monoparentales, 17 % en France et 24 % au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (avec dans 89 % des cas une femme comme parent) légitime l'*Action territoriale expérimentale* (ATE) « *Formation des familles monoparentales* » conduite en 2015 à Saint-Brieuc.

L'égalité dans l'action régionale

- **La politique de la ville**

L'Observatoire national de la Politique de la Ville (ONPV) mis en place en 2015 s'est fixé pour missions de mener des études spécifiques sur les discriminations et les inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers politiques de la ville. Au-delà de ces travaux spécifiques à venir, l'égalité f.h est une des orientations inscrites pour les trois ans à venir de manière transversale dans toutes les actions de l'Observatoire. La composition (64 membres) du 1er Conseil national des villes (CNV) et de ses quatre collèges respecte la parité.

La Région Bretagne est engagée dans la mise en œuvre des contrats de ville sur douze établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En signant ces contrats, elle a inscrit la priorité de concourir à l'égalité des droits par :

- Le soutien aux actions pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes, notamment des familles monoparentales et des femmes migrantes et/ou immigrées, via les ATE ;
- L'objectif de favoriser la création des entreprises par les femmes dans les territoires ;
- L'engagement de faire un lien entre les ATE actuellement financées par la Région et les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics pour les grands chantiers ; de chercher à tisser de nouveaux partenariats avec les entreprises désormais confrontées à l'obligation de mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle ; l'amorce d'un travail conjoint entre les compétences formation, développement économique et aménagement du territoire, sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée (GPECT), issu des enseignements de l'accompagnement réalisé auprès des salarié.e.s licencié.e.s de Doux y contribue ;
- La volonté de développer la connaissance, la sensibilisation et la formation sur l'égalité des droits des EPCI et Conseils de développement.

Une dizaine de projets Egalité sont mis en œuvre à ce jour dans huit contrats de ville. Les principales actions ont pour objets d'améliorer l'information et l'accès au droit, de proposer des permanences juridiques au plus près des populations, de favoriser l'autonomie économique et sociale des femmes en situation de précarité, d'agir contre les violences conjugales, de sensibiliser les femmes à l'entrepreneuriat et d'améliorer la pratique sportive des filles.

- **La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe-Région-Pays**

Avec les Pays, l'association des îles du Ponant, les EPCI et les Conseils de développement, la Région a négocié et signé 22 *Contrats de partenariat* en 2015. Leur mise en œuvre concrète se traduit par la tenue de *Comités uniques de programmation* (CUP) installés sur chaque Pays, co-présidés par le.la Président.e du Pays et le.la conseiller.e régional.e référent.e pour le Pays, composés pour moitié de représentant.e.s des EPCI et d'acteurs.trices privé.e.s issu.e.s des conseils de développement.

Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/pays	Femmes	Hommes
Membres titulaires des comités uniques de programmation (en %)	82 (24 %)	336 (76 %)

Notamment liée à la mauvaise représentation des femmes dans les instances exécutives des EPCI qui se répercute sur la composition des CUP, la gouvernance des EPCI est fortement masculine. 37 % des exécutifs des EPCI sont exclusivement masculins en Bretagne. Il est à noter une composition paritaire des collèges « habitant.e.s » des conseils citoyens.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

5. Connexion des territoires et des populations

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

En France, 65 % des femmes se rendent sur des réseaux sociaux au moins une fois par semaine, contre 51 % des hommes.

Plus de 40 % de collégien.ne.s et de lycéen.ne.s déclarent avoir été victimes de « cyberviolence »

5.1 Le numérique

Contexte national et régional

En Europe, les spécialistes des technologies de l'information et de la communication sont à plus de 80 % des hommes. Plus encore qu'il y a 10 ans : en 2005, les femmes représentaient 22 % de la profession contre 18 % aujourd'hui. Le plafond de verre y est donc résistant : ainsi, en Europe, le pourcentage des femmes présentes aux postes d'encadrement et de décision est largement inférieur à ce qu'il est dans d'autres secteurs : 19 % des travailleurs.euse.s du secteur des TIC ont pour cheffe une femme, contre 45 % des salarié.e.s d'autres secteurs.

En France, le ratio est encore plus défavorable aux femmes avec 83 % d'emplois occupés par des hommes (Eurostat – 2014). Les femmes ne représentent que 27 % des professionnel.le.s du numérique contre 48 % pour le reste de l'économie. 91 % des start-ups hexagonales sont dirigées par des hommes (Association France Digitale - 2015).

90 % des applications que nous utilisons ont été conçues par des hommes et seules 13 % des contributeur.trice.s de l'encyclopédie en ligne Wikipédia sont des femmes.

En Bretagne, près de 12 000 femmes travaillent dans l'économie numérique. 32% (33% pour la moyenne française) du total des emplois dans l'économie numérique sont occupés par des femmes. Dans les activités télécoms, le taux de féminisation a s'élève à 28% (en baisse de trois points par rapport à la moyenne nationale), et à 24% dans les services sécurité des systèmes d'information (SSI) (en baisse de 1,5% par rapport à la moyenne nationale).

Usages des internautes breton.ne.s en ligne / 2015	Femmes	Hommes
Rechercher de l'information (au moins une fois par mois)	93 %	94 %
Échanger des courriers électroniques (au moins une fois par mois)	87 %	85 %
Faire un achat sur Internet (au cours des 12 mois précédents l'enquête)	74 %	81 %
Accéder à des contenus culturels	66 %	75 %
S'exprimer sur des forums	17 %	27 %
Utiliser un service de partage de fichier (dropbox, skydrive, googledrive, serveur personnel)	14 %	24 %

Les chercheurs et chercheuses associé.e.s au Groupement d'intérêt scientifique (GIS) M@rsouin, font part – en écho aux statistiques ci-dessus – de pratiques numériques différenciées non significatives entre les hommes et les femmes en matière d'échanges de courriers électroniques, de messagerie instantanée et de navigation sur les réseaux sociaux. Néanmoins, il ressort que, dans la fonction de « faire du lien » affectée traditionnellement et culturellement aux femmes, les hommes ont conquis l'espace des liens numériques à la même hauteur que les femmes. A l'appui de travaux repérés par ces chercheur.e.s, il est apparu que « *si les liens qui caractérisent les messageries électroniques ou les réseaux sociaux sont souvent privés ou personnels, la participation à un forum expose pour sa part à un public moins maîtrisé…Les outils du numérique témoignent des rapports sociaux de sexe construits dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée* ».

L'égalité dans l'action régionale

La Région a soutenu en 2015 des initiatives pour permettre l'accès des femmes aux métiers du numérique : à l'image de l'évènement *le numérique, des métiers en tous genre* organisé par l'Université Européenne de Bretagne en 2015.

Des actions visant à favoriser une meilleure connaissance des usages numériques par les femmes et les hommes ont également été soutenues. Des chercheurs et chercheuses de l'Université de Rennes2, associé.e.s au GIS M@rsouin, ont ainsi contribué au colloque international *Le genre dans les sphères de l'éducation, de la formation et du travail* organisé en octobre 2015 par *l'Association des enseignants et chercheurs en sciences de l'Education* (AECSE) via une communication inédite sur le rôle des représentations genrées dans les pratiques numériques adolescentes. Cet état des lieux des pratiques numériques et médiatiques partagées s'est particulièrement intéressé aux consommations des programmes télévisés et aux usages d'internet des adolescent.e.s et collégien.ne.s. Il fait également un tour d'horizon des pratiques différenciées selon le sexe et réalise une focale sur les jeux vidéo. Ce travail rejoint ainsi une action convergente de l'Espace Femmes du Pays de Dinan, à l'initiative d'une journée régionale sur cette même thématique en fin d'année 2015. Cet événement a bénéficié d'un soutien régional.

Dans le cadre de sa volonté d'œuvrer pour l'inclusion numérique, la Région délivre depuis de nombreuses années, des bons *Visa Internet Bretagne* permettant aux bretonnes et aux bretons d'acquérir les connaissances de bases sur l'utilisation d'Internet et d'un ordinateur. Près de 2 000 *Visas internet* ont été délivrés en 2015 sur les quatre départements. S'il n'existe pas d'indicateur sexué agrégé global, certains organismes de formation – effectuant cette requête – témoignent d'un plus grand nombre de débutants que de débutantes, dans un ratio néanmoins peu probant (60/40).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

5.2 Les mobilités et transports

Chiffres clés

En 2008, 53 % des usager.e.s du TER étaient des femmes et 55 % d'entre elles étaient abonnées.

2/3 des victimes d'injures et insultes dans les transports en commun sont des femmes.

Dans plus de 50 % des cas, la 1ère agression intervient avant l'âge de 18 ans.

Contexte national et régional

La mobilité s'évalue notamment selon le nombre et le mode de déplacement, les distances parcourues et la localisation des espaces fréquentés. La motivation de ce(s) déplacement(s) est également un critère à prendre en compte. L'occupation de l'espace et l'investissement de celui-ci par les femmes restent relativement limités. Au sein de tous les pays d'Europe, les femmes sont par exemple moins nombreuses que les hommes à posséder ou à utiliser une voiture. Les femmes dépendent davantage que les hommes des systèmes de transports publics, qu'elles utilisent plus fréquemment.

Une étude de 2011 du Forum international des transports intitulée *Transport et parité des sexes* met en évidence que les femmes ont des programmes d'activités beaucoup plus complexes que les hommes du fait de la double journée de travail. Les femmes ont fréquemment besoin de se déplacer en dehors des heures de pointe et vers des destinations autres que celles des hommes.

En France, les hommes n'utilisent les transports en commun que pour 10 % de leurs déplacements ; deux tiers des voyageur.se.s empruntant les transports en commun sont des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses sur les distances courtes et moyennes (56 % de femmes dans le secteur périurbain de Rennes) et restent également majoritaires sur les distances plus longues avec 52 %. Leurs déplacements sont principalement motivés par des besoins plus pratiques : faire les courses, aller chercher les enfants notamment.

A la suite de l'avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun du HCE f.h (Haut Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes), une campagne nationale d'actions pour dire *Stop sur toute la ligne* a été lancée en 2015. En Bretagne, celle-ci a été notamment relayée dans le métro rennais.

Le phénomène de harcèlement sexiste et de violences sexuelles recouvre une grande variété d'actes, qui s'inscrivent dans un continuum des violences. Les jeunes femmes sont particulièrement concernées. Cette pression permanente entrave la liberté des femmes qui, par conséquent, accommodent souvent leur quotidien : trajets, modes de transport, horaires de sortie, attitudes ou tenues vestimentaires sont revu.e.s, voire « corrigé.e.s » pour tenter d'y échapper. Le harcèlement sexiste et les violences sexuelles constituent une menace pour la liberté des femmes dans l'espace public.

Près de 100 % des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou agressions sexistes et/ou sexuelles, conscientes ou non que cela relève de ce phénomène. Les jeunes femmes sont particulièrement concernées. Dans plus de 50 % des cas, la première agression intervient avant 18 ans (HCE f.h, 2015).
Dans les transports en commun, 2/3 des victimes d'injures et d'insultes sont des femmes, tout comme l'écrasante majorité des victimes de violences sexuelles. Les victimes de coups et blessures dans les transports sont principalement des hommes. Les femmes sont davantage victimes de violences sexistes et sexuelles dans les bus et bus scolaires, et les hommes dans les trains.
Ces violences sont plutôt commises dans la journée, entre 8h et 20h, c'est-à-dire au moment où les femmes fréquentent le plus les transports en commun. Les hommes constituent la majorité des victimes à partir de 21h (Etude exploratoire en 2015 de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports et du Centre international de la prévention de la criminalité).

L'égalité dans l'action régionale

La politique régionale des transports, par la mise à disposition d'une gamme diversifiée de tarifs illustre le souhait de répondre au plus près des usages et des moyens financiers de celles et ceux qui prennent majoritairement le train. Des diagnostics restent à établir, notamment pour répondre aux questions : Quels modes de déplacements des femmes et des hommes en Bretagne ? Quel accès différencié aux transports en commun ? Quels usages et quelles pratiques sur les territoires ? Il conviendra d'examiner les possibilités d'un travail complémentaire avec la SNCF d'une part, et les collectivités et opérateurs présents sur les territoires d'autre part. Des premiers contacts ont été pris en ce sens en décembre 2015 avec la SNCF.

- **Les usages du TER**

Usager.e.s du TER en 2015	Femmes	Hommes
Nombre de femmes et d'hommes usager.e.s du TER avec la carte KorriGo en %	49 %	51 %
Nombre d'abonné.e.s seul.e.s	51 %	49 %

Un suivi annuel sexué de l'évolution des abonné.e.s du TER Bretagne est désormais établi.

Le périmètre couvert par la Carte KorriGo (carte à puce permettant de charger des forfaits liés à des modes de transport) est plus large que celui des abonnements : le ratio femmes-hommes est inversé.

- **La place des femmes dans la gouvernance du transport régional**

Gouvernance	Femmes	Hommes
Participant.e.s aux instances de concertation du transport public régional en %	36 %	64 %

L'examen des feuilles d'émargement des réunions publiques tenues - Comités de lignes et réunions BGV - 2015 relève au total 360 participant.e.s. ; Les femmes y sont minoritaires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6. Rayonnement et vitalité

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.1 Le sport

Contexte national et régional

Chiffres clés

En France, les femmes représentent 35 % des licencié.e.s des fédérations sportives, 35 % des sportif.ve.s de haut niveau, 1/3 des étudiant.e.s de la filière universitaire STAPS

En France, les femmes occupent 14 % des postes de conseiller.e.s techniques, 10 % des entraîneur.e.s nationaux, 5 à 10 % des journalistes sportif.ve.s.

Le total des licenciées dans les 6 fédérations les plus féminisées ne représente que 50 % du volume des licencié.e.s dans les 6 fédérations les plus masculinisées.

En Bretagne, près de 32 % de la population est licenciée dans un club. La Bretagne est la deuxième région sportive de France. Avec des fortes spécificités notamment les implantations fortes de la voile, du canoë-kayak ou encore du surf. Un important maillage territorial est également à mettre au compte de ce constat globalement positif.

La représentation des femmes dans les instances dirigeantes sportives régionales s'élève à 16 % avec 15 femmes sur 91 dirigeant.e.s.

Le renouvellement des instances est prévu pour 2017.

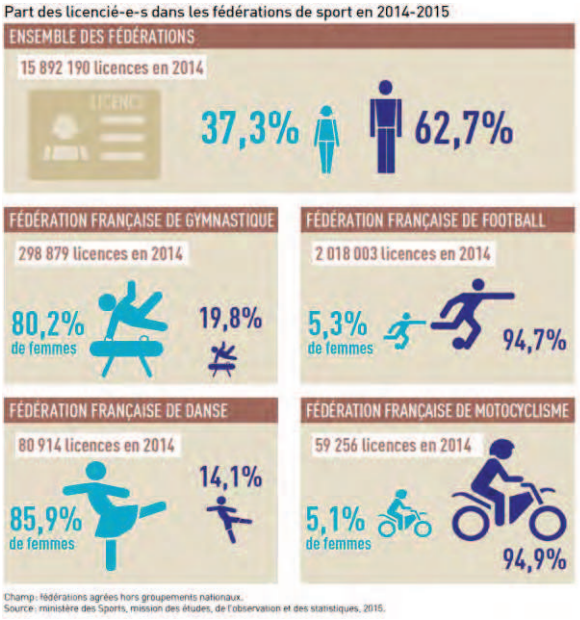

Sources : Ministères des Sports et des Droits des femmes (Chiffres clés - 2016).

Les pratiques sportives nautiques en Bretagne en 2015	Femmes	Hommes
Surf	561 soit 33 %	1 139
Kayak	1 321 soit 27 % (+1 point sur 2014)	3 656
Aviron	1 037 soit près de 43 %	1 386

Ces trois pratiques sportives donnent à voir une mixité encourageante. L'aviron est la discipline sportive la plus mixte. Cette activité sportive est effectivement particulièrement pratiquée en Bretagne par les femmes ; elle est ainsi proposée pour les bienfaits physiques qu'elle procure aux femmes atteintes d'un cancer du sein par des associations travaillant les thématiques *santé* et *égalité*. Par exemple, au titre du budget dédié à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes (programme 331), la Région a soutenu en 2015 une action expérimentale qui a permis à plus d'une vingtaine de bretonnes de participer à la Course Vogalonga à bord d'un Dragon Boat aux couleurs de la Région.

Enfin, autre sport en plein essor, les disciplines du vol libre - toutes activités confondues, dont le Kite Surf - où la pratique féminine représente environ 15 % de la pratique totale. Le taux de féminisation est en augmentation ces deux dernières années avec 17 % en 2014 et 18 % en 2015. La tendance est la même en Bretagne avec une moyenne stabilisée autour de 15 % depuis 2011 et des hausses plus importantes en 2014 avec 18 % et plus encore en 2015 avec 20 %.

L'égalité dans l'action régionale

- **Le chèque sport**

Le *chèque sport* offre une réduction automatique de 15 € sur toutes licences sportives acquises auprès d'un club breton par un.e jeune de 16 à 19 ans.

Nombre de bénéficiaires du Chèque Sport	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de filles de 16 à 19 ans	10 049 soit 34 %	9 431 soit 32 %	9 803 soit 34 %

Le nombre de *Chèques Sport* saisis par les jeunes filles a augmenté de 4 % en 2015 (+372 chèques) alors que pour la 1ère fois depuis la mise en place du dispositif, le nombre total de chèques saisis a diminué. Les bénéficiaires filles restent cependant toujours minoritaires. Cette tendance est à corréler avec le fait qu'elles sont à la fois moins nombreuses dans la discipline la plus concernée par un remboursement de *Chèque Sport*, à savoir le football qui représente 27 % des chèques saisis pour la saison, et qu'elles sont moins présentes dans les clubs et moins licenciées que les garçons.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

- **Les aides régionales**

Aides régionales 2015	Nombre	Part relative (Montant financier dédié à une discipline « féminine »/Montant total)
Déplacements	26	17 %
Manifestations	8	6 %
Sport de haut niveau (SHN	58	36 %
Centres de formation de clubs phares	4	41 %

En complément du *Chèque Sport*, les aides régionales interviennent à plusieurs niveaux.

Quel que soit le mode d'intervention, il apparaît que 32 disciplines sportives sont représentées : les femmes se répartissent sur 16 disciplines et les hommes sur 23 disciplines.

L'aide aux déplacements a bénéficié à 13 disciplines féminines. Les aides aux 26 déplacements annuels soutenus (individuels et/ou collectifs) ont bénéficié d'une aide allant de 39 € à 8 000 € pour les femmes et de 50 € à 1 500 € pour les hommes.

Concernant la participation et la tenue des manifestations sportives, l'aide pour un évènement « féminin » s'étale de 500 € à 25 K€. Pour indication, le Tour de Bretagne masculin (Cyclisme) bénéficie d'une subvention annuelle de 85 K€ et le Tour de Bretagne féminin de 25 K€ ; néanmoins, le taux d'intervention régionale est plus élevé pour l'épreuve féminine - avec 25 % - que pour l'épreuve masculine, qui fait apparaître un taux d'intensité de l'aide à 19 %.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.2 La culture

Chiffres clés

En France, les femmes dirigent :

8 % des centres dramatiques nationaux et régionaux et des opéras nationaux, 29 % des scènes nationales, 26 % des centres chorégraphiques nationaux, 9 % des pôles cirque

17 % des responsables de la réalisation sont des réalisatrices

5 % de tableaux de femmes sont proposés dans les musées français.

Contexte national et régional

En 2006, le rapport *Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant* de Reine Prat soulignait notamment que les femmes étaient minoritaires dans les programmations et les sélections de grands prix. En 2009, dans un second rapport, *Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité dans les Arts du spectacle*, elle précisait le constat *De l'interdit à l'empêchement*. Les femmes constituent la majorité du public et du personnel des structures culturelles mais elles restent sous-représentées aux postes de direction. On constate le même phénomène chez les artistes. Pourtant elles demeurent majoritaires à 60 % dans les cursus culturels de l'enseignement supérieur, à 61 % dans le cinéma et l'audiovisuel, et à 65 % dans les arts plastiques. Ainsi en 2015, aucun des théâtres nationaux n'est dirigé par une femme, seulement 4 % des œuvres musicales contemporaines programmées sont composées par des femmes et 78 % des mises en scène sont réalisées par des hommes. Au cinéma, 10 % des Césars du meilleur film (sur 40 lauréat.e.s) ont été attribués à des femmes depuis 1973 et seulement 2 % des palmes d'or du Festival de Cannes ont récompensé un film réalisé par une femme. Enfin, elles représentent 23 % des lauréat.e.s du Meilleur album aux Victoires de la musique et 46 % des romans primés en littérature.

En 2015, l'association HF Bretagne, soutenue par le Conseil régional, précise son diagnostic des inégalités au sein du spectacle vivant. Le constat confirme les chiffres nationaux : en 2014-2015, sur 77 lieux de diffusion et festivals, 15 % des textes et musiques entendus ont été écrits ou composés par des femmes ; 22 % des structures culturelles et 17 % des spectacles sont dirigés par des femmes et 21 % des lieux culturels et des festivals bretons sont pilotés par des femmes.

L'égalité dans l'action régionale

La réalisation d'un premier diagnostic sexué des bénéficiaires des aides confirme les grandes tendances observées au niveau national. Il met toutefois en évidence de fortes disparités entre les disciplines. Ainsi, toutes disciplines confondues, 65 % des projets aidés par la Région dans le domaine culturel sont portés par des hommes ; les femmes sont 40 % à piloter les projets dans le domaine du livre et de la lecture et 48 % dans le domaine du cirque et des arts de la rue. Enfin, le domaine de la danse fait exception à la prépondérance masculine observée, avec 54 % des structures soutenues dirigées par des femmes. La contribution de la politique régionale culturelle au financement de projets visant à lutter contre les discriminations et les stéréotypes de sexe, s'exerce notamment dans les domaines du cinéma et du livre. Une attention particulière est apportée à la composition des comités de lecture des films et à la composition des jurys lors des recrutements des responsables d'équipements culturels de Bretagne, pour lesquels une parité entre les femmes et les hommes est recherchée. Afin de mieux mesurer les effets de l'attribution des fonds publics régionaux culturels en matière de réduction des inégalités f.h, la Région poursuit son action de déchiffrage des requêtes sexuées par un focus sur les compagnies.

Composition des Conseils d'administration des Etablissements publics à caractère culturel (EPCC)	F Titulaires	H Titulaires	F Suppléantes	H Suppléants	Dont représentant.e.s de la Région	
EPCC Spectacle vivant en Bretagne	8	5	7	6	2 F	1 H
EPCC Livre et culture en Bretagne	7	9	8	2	2 F	1 H
EPCC Le Pont Supérieur	12	13	6	8	1 F	1 H
EPCC FRAC	5	11	6	4	2 F	2 H
EPCC EESAB	9	11	9	8	1 F	1 H
Total	41	49	36	28	8 F	6 H

Les femmes sont légèrement moins nombreuses que les hommes au sein de la gouvernance culturelle bretonne lorsqu'elles sont titulaires, et plus nombreuses lorsqu'elles sont suppléantes. La Région contribue à faire place aux femmes dans les structures en jouant la parité dans ses représentations. Les directions des EPCC du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) sont assumées par deux femmes.

Composition des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »	Femmes	Hommes
Comité Fiction et animation/Long métrage	6	4
Comité Fiction et animation/Court métrage et programme audiovisuel	13	22
Comité Documentaire	11	16
Comité Innovation/Recherche	4	2
Total	34	42

Deux comités de lecture sur quatre sont majoritairement composés de femmes. Le nombre de membres y est moindre

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

Chiffres clés

En Bretagne, les femmes ont une espérance de vie de 84,4 ans, les hommes de 77,3 ans ; en-deçà de la moyenne nationale.

42 % des femmes de 20 à 44 ans utilisent la pilule comme méthode contraceptive.

Prévention des troubles alimentaires : les apprentis sont 2 fois plus nombreux que les apprenties à se percevoir maigres (15 % et 8 %). Les filles considèrent plus fréquemment qu'elles sont grosses (21 % et 10% des garçons).

6.3 La santé

Contexte national et régional

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, cependant elles passent une partie de ces années supplémentaires avec des maladies, des incapacités et en situation de dépendance. Les maladies cardio-vasculaires en hausse en 2015, sont la 1ère cause de mortalité chez les femmes. Les décès pour cancer du sein s'élève 11 886 décès par an. Chaque année en France, près de 220 000 femmes ont recours à l'interruption volontaire de grossesse. Depuis 2015, tous les actes sont pris en charge à 100 %. La Bretagne est au 1er rang des régions françaises concernées par le suicide avec une surmortalité masculine de +59 % et une surmortalité féminine de +66%. Parmi les 15-75 ans, les femmes s'avèrent près de deux fois plus nombreuses que les hommes à recourir aux médicaments psychotropes. Un manque croissant de médecins gynécologues dans certains territoires ruraux, l'éloignement des centres de planification ont été notamment dénoncés par des associations de défense des droits des femmes, alertant la Région en 2015 d'une inégalité d'accès aux soins.

L'égalité dans l'action régionale

- **Soutien à l'étude de l'observatoire régional de la santé (ORS)**

L'étude réalisée en 2015 sur la *Santé des apprenti.e.s* insiste : « *Les différentes enquêtes de santé auprès des jeunes comme en population générale ont toutes montré que les comportements de santé sont étroitement liés au sexe. Ce constat est partagé par exemple vis-à-vis des consommations de produits psycho actifs toujours plus importantes chez les garçons. Les signes de fragilité psychologique, des appréciations moindres vis-à-vis de la qualité de vie, de la santé ou relative au sommeil sont davantage exprimées par les filles* » et poursuit « *la consommation régulière d'alcool est largement répandue et concerne la moitié des apprenti.e.s et près d'une fille sur trois* » ;« L'*absence de toute méthode contraceptive concerne près d'un.e apprenti.e sur dix lors du premier rapport et 5 % des apprenti.e.s sexuellement actif.ve.s. Près d'une apprentie sur deux a déjà eu recours à la contraception d'urgence et près d'une sur dix a déjà pratiqué une IVG* » ; Un écho à l'alerte relayée en 2015 par les infirmier.e.s des établissements scolaires et des Centres de formation d'apprenti.e.s sur le nombre croissant de grossesses chez des jeunes femmes mineures « *à la recherche d'une reconnaissance et utilité sociale via l'obtention du statut de mère* ».

- **Soutien aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ)**

En 2015, davantage de jeunes femmes ont été accueillies (58 % et 42 % de garçons) à l'exception du PAEJ de Rennes, une présence plus visible et plus diversifiée de structures « autres » pourrait expliquer cette spécificité. Les raisons invoquées pour pousser la porte d'un PAEJ avancées par les jeunes filles relèvent de difficultés liées à un conflit au sein de la famille (séparation/divorce des parents).

Nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un PAEJ	Total	Filles	Garçons
Saint - Brieuc	446	263 (58,9 %)	183
Lannion	255	160 (62,7 %)	95
Paimpol	105	63 (60 %)	42
Guingamp	214	118 (55,1 %)	96
Centre Ouest Bretagne	155	81 (52,2 %)	74
Rennes	309	139 (44,9 %)	170
Fougères	136	96 (70,5 %)	40
Saint - Malo	281	154 (54,8 %)	127
Brest	203	137 (67,4 %)	66
Cornouaille	224	145 (64,7 %)	79
Vannes	102	59 (57,8 %)	43
Lorient	258	156 (60,4 %)	102
Morlaix	112	61 (54,4 %)	51
13 PAEJ	**2 800**	**1 632 (58,2 %)**	**1 168**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.4 Les politiques de coopération et solidarité internationale

Chiffres clés

En France

15 Régions

23 Départements

19 EPCI

127 communes

Sont signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*

Contexte national et régional

Les directives européennes et leurs outils contraignent depuis plusieurs années les opérateurs à fournir des données sexuées systématiques, et insistent sur la nécessité de réaliser des études d'impact femmes.hommes des politiques mises en œuvre.

Destinée à l'ensemble des collectivités territoriales européennes, la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* invite les territoires à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques. Cet instrument européen fixe des priorités, des actions et les ressources nécessaires à sa bonne utilisation. Les collectivités signataires s'organisent au sein d'un réseau européen pour bénéficier d'un retour d'expériences précieux.

A ce jour, l'Observatoire compte 1 482 autorités locales et régionales en Europe signataires ; 33 pays sont concernés. En France, 127 communes, 19 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), 23 Conseils départementaux, 15 Conseils régionaux sont signataires.

En Bretagne, le Conseil régional, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère, Brest métropole et 4 municipalités bretonnes – Rennes (35), Corps-Nuds (35), Cesson-Sévigné (35), Quimper (29) sont signataires.

Collectivités signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*	Europe	France	Bretagne
Collectivités signataires en octobre 2015	1 482	184	9
Collectivités signataires en mars 2016	1 522	191	9

A noter que les centres de gestion de la fonction publique territoriale peuvent désormais être signataires.

L'égalité dans l'action régionale

- **Le soutien à la marche mondiale**

La Région témoigne de sa solidarité aux combats des femmes à travers le monde, notamment par le soutien à des actions partenariales favorisant la rencontre des femmes d'ici et d'ailleurs. Ainsi, 10 Bretonnes ont participé à la *Marche mondiale des femmes* en octobre 2015 au Portugal qui réunit des femmes de toute la planète. Cet évènement qui dénonce tous les intégrismes religieux et prône la laïcité, dans un monde de paix, de justice, d'égalité, de liberté et de solidarité a lieu tous les cinq ans depuis l'année 2000.

- **La promotion de l'égalité dans les projets de solidarité internationale financés par la Région**

60 % des projets de solidarité internationale financés en 2015 ont inclus un objectif de promotion du rôle et des responsabilités politiques, économiques et sociales des femmes. Néanmoins aucune action n'a été financée en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, portant partiellement ou en totalité sur le thème des inégalités femmes.hommes.

- **La répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité**

Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale	Filles	Garçons
Bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale (projets collectifs)	69	57
Bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale (projets individuels) en %	37,5 %	62,5 %

En matière d'aide à la mobilité internationale, les filles semblent davantage priser le cadre collectif. Néanmoins, le trop faible nombre de projets portés par des femmes en individuel empêche à ce stade toute analyse.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

6.5 La promotion de tous les droits

Chiffres clés

3 millions de jeunes filles sont victimes par an de mutilations sexuelles : 53 000 vivent en France

Un meurtre sur 5 est le résultat de violences au sein du couple

Une femme meurt tous les 2,7 jours sous les coups de son (ex)conjoint.

Contexte national et régional

70 ans après les avancées de la loi Marthe Richard qui a permis de fermer les maisons closes et de renforcer la lutte contre le proxénétisme, la France vient d'affirmer par une loi en avril 2016, que l'achat d'actes sexuels est une exploitation du corps et une violence faite aux femmes. 85 % des personnes prostituées en France sont des femmes. L'exploitation sexuelle génère près de 100 milliards de dollars de profits par an.

Chaque année, près de 223 000 femmes et 80 000 hommes déclarent être victimes de violences conjugales ; 14 % d'entre elles et 5 % d'entre eux portent plainte. En 2014, 134 femmes et 25 hommes sont décédé.e.s sous les coups de leurs conjoint.e.s.

84 000 femmes et 14 000 hommes ont déclaré avoir été victimes de viol ou d'une tentative de viol. Chez les hommes auteurs, on constate un taux de 90 % de condamnations pour crimes commis au sein du couple, chez les femmes auteures, un taux de 10 % de condamnées. A l'occasion de la *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*, le 25 novembre 2015, une circulaire sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été adressée à l'ensemble des établissements.

En Bretagne, une cellule a été mise en place en 2015 pour agir contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les grandes écoles et universités bretonnes ; des enseignant.es, responsables de cours ont été formé.e.s.

La lutte contre l'homophobie est un des axes de la politique régionale d'égalité femmes.hommes aux côtés des discriminations liées au sexe, à l'origine et au handicap, notamment dans l'accès à la formation et dans l'emploi. La discrimination liée à l'orientation sexuelle reste taboue : ni visible ni comptée. Néanmoins, les interventions du *Mouvement du Nid*, particulièrement menées dans le département du Morbihan auprès des publics lycéens et collégiens témoignent d'un besoin de sensibilisation pour encourager le témoignage et la parole des jeunes victimes et de formation des professionnel.le.s pour mieux accompagner les victimes.

L'égalité dans l'action régionale

- **L'élaboration d'un rendu compte annuel en matière d'égalité**

La présentation du rapport *Pour une politique intégrée de l'égalité des droits* en session en octobre 2015 a constitué une étape supplémentaire dans la conduite d'une politique Egalité femmes.hommes davantage intégrée dans l'ensemble des compétences et champs d'intervention régionale. La Région Bretagne est ainsi la 1ère Région à appliquer ses obligations législatives conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi du 4 août 2014 *pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* et au décret n°2015-761 du 24 juin 2015, en présentant un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant son fonctionnement, les politiques qu'elle mène sur le territoire comme les orientations et les programmes de nature à améliorer son action.

- **Les projets soutenus dans le cadre du budget régional d'égalité**

La Région a soutenu spécifiquement 24 projets présentant une dimension égalité en 2015.

Répartition des 24 projets soutenus par thématique

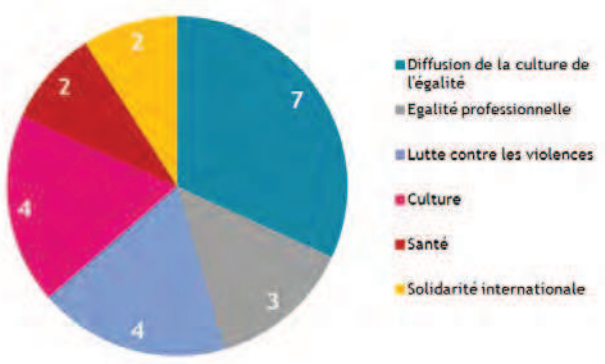

17 projets sont portés par des associations. Proportionnellement, très peu de porteurs de projets sont issus du développement économique. Certains de ces projets ont contribué à améliorer la connaissance des inégalités f.h. telle la recherche-action d'*Elles aussi*, ayant pour objet de mieux connaître les freins à l'accès des femmes aux postes de maires ; d'autres ont contribué à créer des outils pédagogiques ; ainsi des expositions des associations *Liberté couleurs* et *Femmes d'ici et d'ailleurs* pour favoriser la mixité des métiers auprès des plus jeunes. D'autres se sont adressés très largement à tous les publics par des vecteurs culturels : pour dénoncer les violences faites aux femmes et notamment l'excision, ou l'homophobie par exemple à l'image de la tenue du 1er Forum européen intersexe organisé dans le cadre du Festival de cinéma de Douarnenez. Enfin, il est à noter une augmentation de projets relatifs à la santé des femmes : ainsi du soutien apporté à la pièce de théâtre *Cachez- moi ce crâne* évoquant la question de la féminité et de la maladie.

Six actions ont bénéficié de financements additionnels de programmes budgétaires différents, témoignant ainsi de la dimension transversale de certains projets et de la capacité de la Région à développer la complémentarité de ses interventions. Ces projets allient des dispositifs de droit commun des domaines de compétence que sont l'agriculture, le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture et la formation avec des actions spécifiques égalité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_03-DE

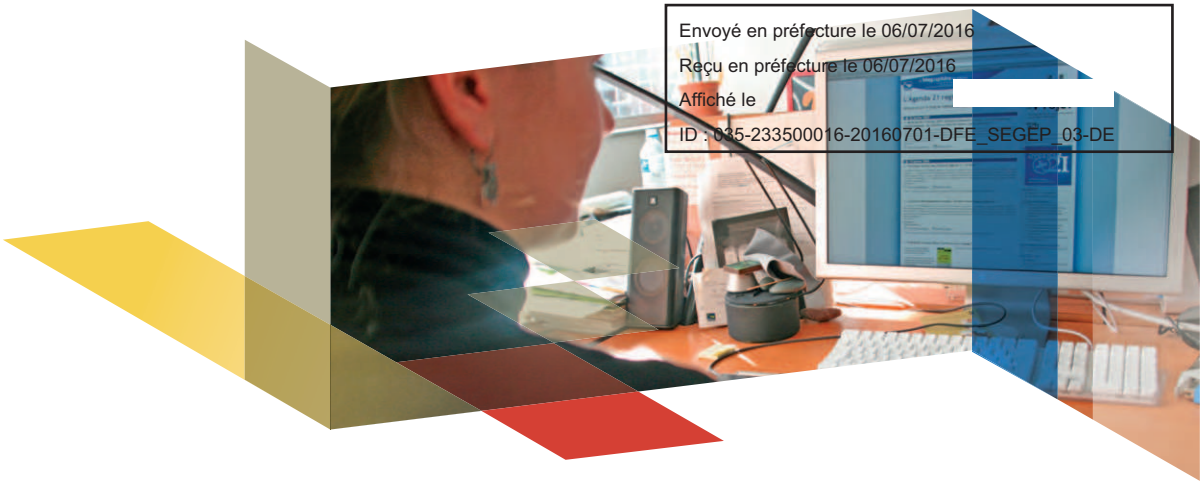

Danevell obererezh ha diorren padus

- Danevell dielfennañ a-brogrammoù e 2015
- Bilañs sokial 2015
- Bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer e 2014
- Danevell kevatalder merc'hed·paotred 2015

Rannvro BREIZH

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.rannvro-breizh.bzh

Crédit photos de couvertures : Charles Crié, François Le Divenah, Lavigne & Chérou Architectes, CRB, Martin Boudier, Thomas Crabot • Mai 2016 • Impression atelier de reprographie CRB sur papier 100 % recyclé